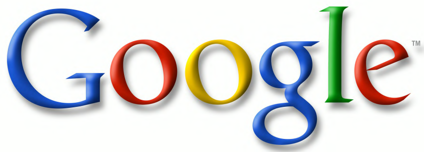
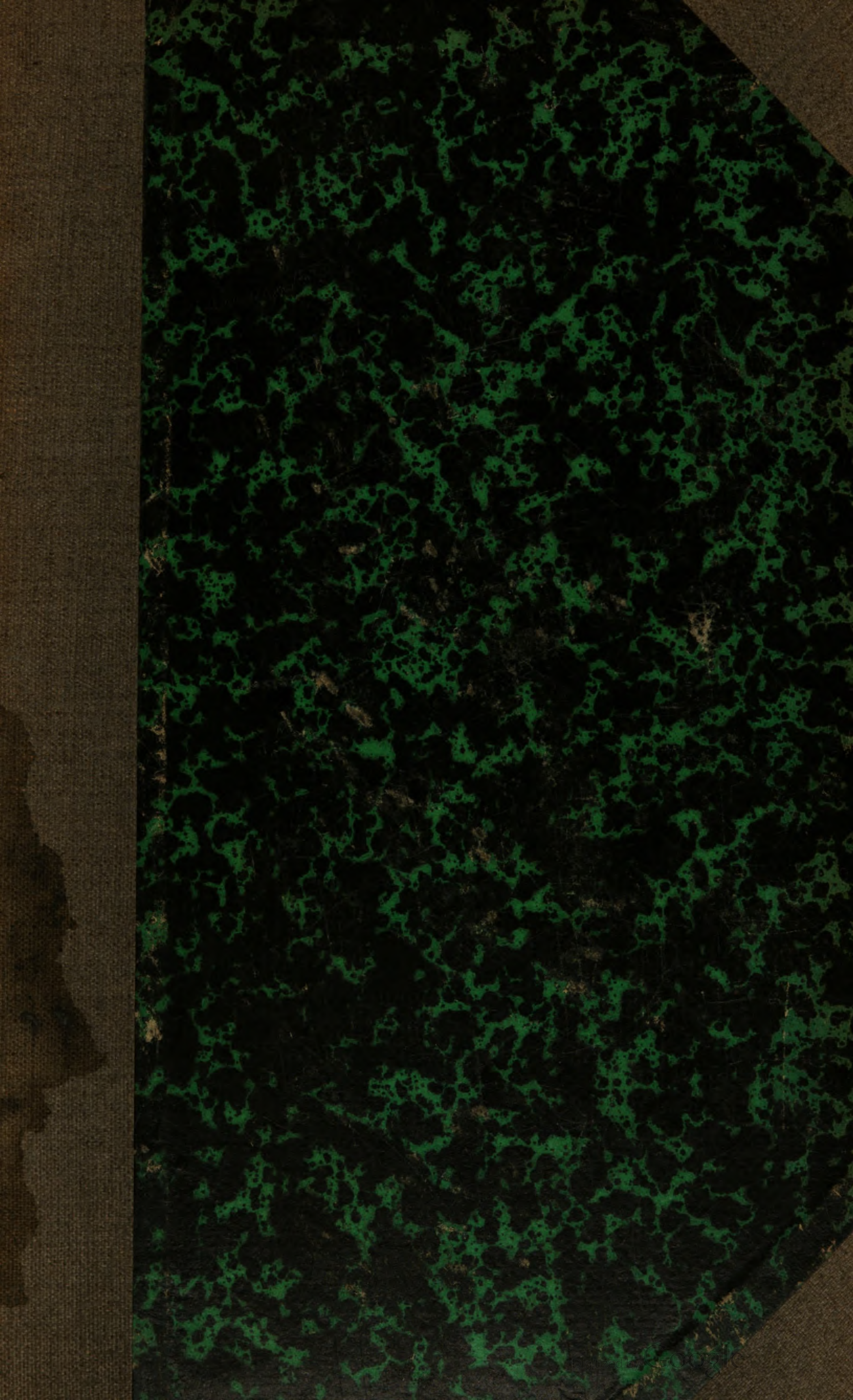
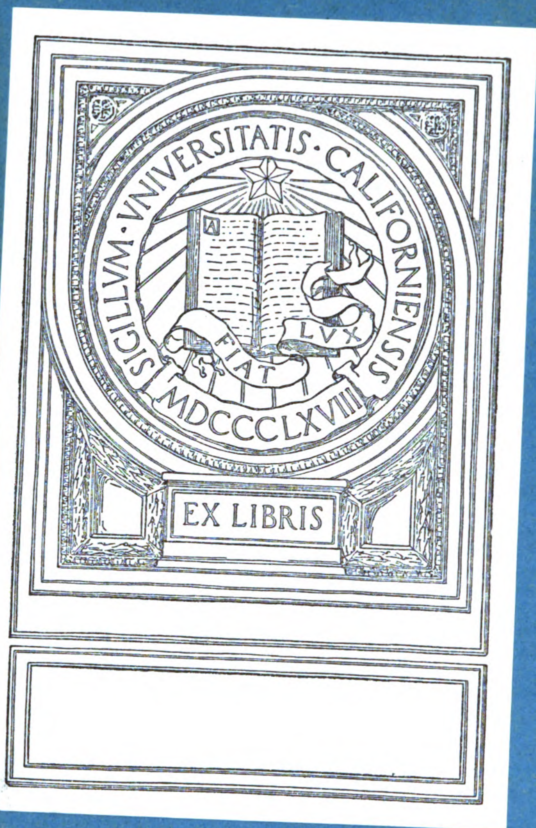





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

XIVme ANNÉE.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME NEUVIÈME.

BRUGES,
Imprimerie de DAVELUY, Quai Vert.

1866.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

NOUVELLE SÉRIE. — TOME IX.

Numéro 1, 2 et 3. **Janvier, Février et Mars 1866.**

QUELQUES PASSAGES DE JUVÉNAL,

ENCORE INEXPLIQUÉS OU DONT LE TEXTE N'EST PAS ENCORE RÉTABLI.

Le principal satirique romain a trouvé, il y a plus de trente ans, pour interprète de ses poésies un homme très-érudit et en même temps très-judicieux, qui, soit dit en passant, a été, en partie, le guide de mes études. Le commentaire de C.-F. Heinrich, aussi amusant qu'instructif, a fait époque parmi les travaux dont Juvénal a été l'objet, et il est encore, malgré quelques erreurs, — tout commentaire n'en renferme-t-il pas? — indispensable pour l'étude de ce poëte.

Après Heinrich sont venus J.-N. Madvig, O. John et O. Ribbeck. Le premier, dans ses *Opuscula academica*, a expliqué plusieurs passages qui avaient, jusqu'à lui, résisté aux efforts des philologues les plus habiles; les deux autres ont publié, l'un le texte et les scolies mieux constitués que les scolies et le texte donnés par ses prédécesseurs; l'autre le texte seulement, mais débarrassé d'un grand nombre d'interpolations qui le défiguraient et de dérangements de vers qui interrompaient la suite des idées. Les changemens que Ribbeck a fait subir au texte vulgaire dans son édition (1858), il les discute et les justifie dans le livre *Der echte und der unechte Juvenal* (1865).

Quoique ces hommes distingués aient rendu l'auteur plus intelligible qu'il n'était avant eux, cependant ils ont laissé encore à glaner à quiconque veut marcher sur leurs traces.

Voici quelques-uns des passages dans lesquels leur critique me semble n'avoir pas restitué le texte ou dont le sens véritable n'a pas été donné.

Dans la première satire le poëte fait connaître le motif pour lequel il a pris la résolution d'écrire des satires. Ce sont les indignités, les vices, les méfaits, les crimes de toute espèce commis impunément, surtout dans les classes élevées de la société romaine.

Quid referam, dit-il, v. 44-49,

> ***Quid referam, quanta siccum jecur ardeat ira***
> ***quum populum gregibus comitum premit hic spoliator***
> ***pupilli prostantis et hic damnatus inani***
> ***judicio — Quid enim salvis infamia nummis ? —***
> ***exul ab octava Marius bibit et fruitur dis***
> ***iratis, at tu, victrix provincia, ploras ?***

Le poëte veut dire qu'il a de la peine à exprimer la colère qui possède son cœur lorsqu'ici le spoliateur d'un pupille réduit à la misère bouscule le peuple avec son équiqage insolent et que là un Marius, condamné pour concussion à l'exil, non à la restitution des biens, jouit de ses rapines à la barbe des dieux irrités. Cela étant, ce n'est pas *quid referam*, *pourquoi vous dire*, qui peut être sorti de sa plume; il doit avoir écrit *qui referam*, *comment vous dire la colère etc.*

Je me permettrai de faire encore observer que *hic*... *hic* n'est pas pronom démonstratif, comme Heinrich paraît le croire, mais adverbe local, *ici*... là, et que *at* a le sens de *autem*, comme il l'a souvent ailleurs, entre autre Juv. 3, 264; Prop. 44, 15 et Hor. Sat. 1, 5, 60.

Après avoir fait le tableau des crimes et des vices dont l'énormité remplit son âme d'une indignation qui lui tiendra lieu de muse, le poëte développe l'idée que jamais le luxe, la passion du jeu, l'égoïsme n'ont été aussi effrénés qu'à son époque.

> 84 ***Et quando uberior vitiorum copia ? Quando*** 87
> ***major avaritiae patuit sinus ? Alea quando***
> ***hos animos ? etc.***

Avant cette transition si animée on en trouve une autre qui, malgré des beautés d'expression partielles incontestables, ne l'est guère.

> ***Ex quo Deucalion nimbis tollentibus aequor***
> ***navigio montem ascendit sortesque poposcit***
> ***paulatimque anima caluerunt mollia saxa***
> ***et maribus nudas ostendit Pyrrha puellas,***
> ***quidquid agunt homines, votum timor, ira voluptas,***
> ***gaudia discursus, nostri farrago libelli est.***

On ne voit pas trop à quoi servent ces vers. « *Depuis qu'après le déluge le genre humain a été renouvelé par Deucalion et par Pyrrha, qui présenta à leurs époux ses filles dans l'état de simple nature, tout ce que font les hommes, désir et crainte, colère et joie, plaisirs et affaires sont l'objet de notre livre.* » Qu'est-ce à dire? La satire peut-elle, sans cesser d'être satire dans le sens qu'attache

à ce mot Juvénal, s'occuper de tout cela? Peut-elle s'adresser à des âges depuis longtemps passés? Et à quoi bon? Les générations qui n'existent plus ne sauraient en profiter. Enfin la pensée n'est pas seulement bizarre, baroque en elle-même, elle est encore contraire à ce que le poëte a dit dans ce qui précède, à savoir que c'est la vue de ce qui se passe à Rome qui lui met à la main le fouet de la satire. On serait disposé à croire que l'auteur de ces vers a voulu dire, à sa manière, qu'on trouve de tout dans les poésies de Juvénal. Car tels qu'ils sont il est impossible que celui-ci les ait écrits. Il est impossible qu'il ait écrit les deux lignes

Quidquid agunt homines, votum timor, ira voluptas,
gaudia discursus, nostri farrago libelli est.

C'est une glose, c'est une interpolation des mieux caractérisées.

Quant au reste du passage, un élève de l'école normale des humanités, M. J.-A. Kugener, a trouvé le véritable moyen de le rétablir dans son intégrité. Juvénal a dit :

80 *Ex quo Deucalion nimbis tollentibus aequor* 81
navigio montem ascendit sortesque poposcit
paulatimque anima caluerunt mollia saxa
et maribus nudas ostendit Pyrrha puellas,
84 *ecquando uberior vitiorum copia? quando* 87
major avaritiae patuit sinus? alea quando
hos animos? etc.

C'est beau, c'est digne de lui.

De nos jours continue-t-il, les grands seigneurs exposent au jeu des sommes immenses et laissent manquer leurs esclaves des habillements nécessaires. Ils bâtissent de nombreuses maisons de campagne. Ils font préparer jusqu'à sept services pour un dîner qu'ils ne rougissent pas de prendre seuls et en particulier, tandis que leurs clients en foule se pressent dans la cour de leurs hôtels, se disputant à qui recevra la sportule avant les autres.

La sportule, malgré le nom que porte la chose et malgré les mots *sportula primo limine parva sed et turbae rapienda togatae*, se donnait à cette époque, non en denrées, mais en argent. Chacun des mendiants en toge recevait une somme proportionnée à la fortune et à la générosité du patron, ordinairement *centum quadrantes*, deux francs de notre monnaie, comme le dit Juvénal vv. 120-121 et Martial 10, 75, 11.

Dans le tableau que notre poëte fait de la distribution de cette lar-

gesse, le maître est chez lui et, quoiqu'il donne peu, cependant il s'assure qu'aucun étranger ne se glisse parmi la foule sous un nom qui n'est pas le sien.

90 *Ille tamen faciem prius inspicit et trepidat ne* 97
suppositus venias ac falso nomine poscas.
Agnitus accipies.

Il a auprès de lui un intendant chargé de donner l'aumône aux clients au fur et à mesure que leur nom est appelé. Les plus huppés d'abord.

Jubet a praecone vocari
ipsos Trojugenas. Nam vexant limen et ipsi
nobiscum.

Nobiscum. Juvénal était-il aussi obligé de faire le triste métier de mendiant en toge?

« *Da praetori, da deinde tribuno.* »

Figurons-nous, en passant, un tribun, un préteur, chez nous à peu près le président de la chambre, l'avocat général à la cour de cassation, allant de porte en porte chez les nababs de la ville tendre la main pour recevoir une pièce de deux francs d'un de leurs laquais chamarrés.

Mais un affranchi, né sur les bords de l'Euphrate, prétend avoir le droit de passer avant ces deux honorables magistrats parce qu'il est arrivé plus tôt.

99 *Sed libertinus prior est. « Prior, inquit, ego adsum.* » 105
« *Cur timeam dubitemve locum defendere, quamvis* »
« *natus ad Euphratem, molles quod in aure fenestrae* »
« *arguerint, licet ipse negem? Sed quinque Tabernae* »
« *quadraginta parant. Quid confert purpura major* »
104 « *optandum, si laurenti custodit in agro* » 107
« *conductas Corvinus oves, ego possideo plus* »
« *Pallante et Licino?* »

L'homme est assez insolent, comme on voit. C'est que son bureau de change au forum près des *Quinque Tabernae* lui rapporte *quadringenta millia nummum*, c'est-à-dire quatre-vingt mille francs de notre monnaie. Qu'est-ce que la pourpre dont se parent la magistrature et la haute noblesse a de séduisant lorsqu'on voit un personnage d'antique race, un Corvinus, réduit à faire paître un troupeau qui n'est pas à lui; alors que notre affranchi est plus riche que

ne furent sous les empereurs Claude et Auguste leurs heureux affranchis Pallas et Licinus. Gagnant quatre-vingt mille francs, il a bien le droit de recevoir ses quarante sous avant le tribun et le préteur.

Exspectent ergo tribuni,

s'écrie le poëte plein d'amertume et de sarcasme,

vincant divitiae, sacro ne cedat honori
nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis,
109 *quando quidem inter nos sanctissima divitiarum* 112
majestas, etsi, funesta Pecunia, templo
nondum habitas, nullas nummorum ereximus aras,
ut colitur Pax atque Fides, Victoria, Virtus
quaeque salutato crepitat Concordia nido.

Le dernier vers de ce passage a été suffisamment bien expliqué par M. F. Ritter, dans le Philologus V, pp. 565-567, pour qu'on n'ait pas besoin d'adopter la conjecture, du reste fort ingénieuse, de Heinrich, qui veut que Juvénal ait écrit *cuique salutato crepitat Crotalistria nido*. Sur le temple de la Concorde des cigognes avaient établi leur demeure, comme chez nous les choucas se logent souvent dans les combles des églises. Le mot *nid* est employé plaisamment au lieu de *temple*, en sorte que la phrase de Juvénal pourrait se traduire par « *et la Concorde qui fait entendre les cris de ses cigognes quand on va saluer son nid.* »

Si des nobles de la race la plus illustre, si des magistrats au caractère sacré et des agents de change ayant un revenu de quatre cent mille sesterces s'abaissent, malgré leur aisance, à spéculer encore sur l'usage de la sportule, que ne feront pas les quirites qui n'ont pas d'autres ressources pour vivre? Ils feront en litière le tour de la ville, amenant leurs femmes malades ou feignant de les avoir auprès d'eux, afin de recevoir une double aumône.

110 *Hic petit absenti nota jam callidus arte,* 113
ostendens vacuam et clausam pro conjuge sellam.

Le pauvre homme cherche à attendrir le cœur de l'intendant, en lui parlant de sa femme Galla.

« *Galla mea est,* » inquit « *Citius dimitte. Moraris?* »

Mais l'intendant, se doutant de quelque chose, ne se montre pas fort empressé à lui donner quatre francs au lieu de deux. Il veut s'assurer auparavant si Galla est réellement dans la litière.

« *Profer, Galla, Caput,* »

dit-il, en s'approchant du véhicule. Le client a beau lui dire

« *Noli vexare; quiescit.* »

sa ruse est usée et ne fait plus de dupes.

Quoique la sportule se donnât en argent, cependant il arrivait quelquefois que les plus anciens serviteurs fussent, comme c'était jadis généralement le cas, invités à la table du patron.

Ici il y en a quelques-uns de cette catégorie. Ils attendent dans l'espoir d'être retenus à diner. Mais cet espoir les trompe; ils se retirent après s'être longtemps morfondus. Avec les deux francs qu'ils ont reçus, ils vont acheter des choux et du bois destiné à les cuire.

124 *Vestibulis abeunt veteres lassique clientes* 132
votaque deponunt, quamquam longissima coenae
spes homini. Caulis miseris atque ignis emendus.

Entre temps leur maître mange seul ce que la forêt et la mer fournissent de plus délicat.

127 *Optima silvarum interea pelagique vorabit* 135
rex horum vacuisque toris tantum ipse jacebit.
129 *Nullus jam parasitus erit. Sed quis ferat istas* 139
luxuriae sordes? Quanta est gula, quae sibi totos
ponit apros, animal propter convivia natum!

Mais cette goinfrerie, continue le poëte, mène souvent à sa suite son propre châtiment. On va au bain le ventre rempli d'un paon mal digéré. De là des morts subites ou une décrépitude prématurée. On meurt sans avoir fait son testament et, sujet des entretiens joyeux de toutes les tables d'hôte, votre corps est conduit au tombeau aux applaudissements de vos amis irrités de ne recevoir aucune part de votre héritage.

132 *Poena tamen praesens, quum tu deponis amictus* 142
turgidus et crudum pavonem in balnea portas.
Hinc subitae mortes atque intestata senectus
et, nova nec tristis per cunctas fabula coenas,
ducitur iratis plaudendum funus amicis.

Ordinairement les Romains, comme c'était raisonnable, n'allaient au bain qu'avant le diner ou même avant le déjeuner. Voyez Cic. pro Dej. 6, 17 et 20; Hor. S. 1, 6, 119-128; Cels. 1, 3; Juv. 3, 263 avec la note du scoliaste. Mais leur goût blasé par les excès les porta

quelquefois à se baigner après les repas. Voyez Hor. Epp. 1, 6, 61; Pers. 6, 98 avec la note d'O. Jahn.

Les mots *iratis plaudendum funus amicis* forment une construction un peu hardie pour *funus cui ab iratis plauditur amicis* ou *cui irati plaudunt amici*. Le participe en *dus*, quoique au nominatif, ne marque ici que l'action et non la nécessité. Virgile l'emploie dans le même sens Aen. 1, 269 et 9, 7, ainsi qu'Horace Ep. 1, 11, 9, où nous lisons :

illic vivere vellem,
oblitusque meorum obliviscendus et illis
Neptunum procul e terra spectare furentem.

Quant à *plaudor* employé personnellement pour *mihi plauditur*, Juvénal a pu le faire sans forcer la langue au même titre qu'Horace a dit *invideor* pour *mihi invidetur* et Ovide *credor* pour *mihi creditur*.

Par ce qui précède il est clair, je crois, pour tout le monde que les vers 127-131 ne sont pas à leur place là où ils se trouvent et qu'avec eux commence un tableau tout différent, celui des occupations et des plaisirs du dehors au milieu desquels les Romains riches et désœuvrés avaient l'habitude de passer leur journée. Je dis commence; car il est facile de voir que le tableau n'est pas achevé et qu'il y a, après ces vers une lacune considérable.

137 *Ipse dies pulchro distinguitur ordine rerum.* 127
Sportula, deinde forum jurisque peritus Apollo
atque triumphales, inter quas ausus habere
nescio quis titulos Aegyptius aut Arabarches,
cujus ad effigiem non tantum mejere fas est.
. . . .
. . . .

On est surpris de ne trouver ici que la visite au forum et aux statues triomphales, alors que le premier vers annonce cependant des détails nombreux. Il est plus que probable que cette partie de la satire se terminait par la description de quelque orgie révoltante comme celle que le poëte dépeint 2, 83-143 ou celle qu'il indique seulement 4, 138-139 par les mots

noctesque Neronis
jam medias aliamque famem, quum pulmo Falerno
arderet.

C'est à cela que se rapportent les vers 147-150, dans lesquels le

poëte s'exhorte lui-même à répandre librement sa bile qui déborde.

141 *Nil erit ulterius, quod nostris moribus addat* 147
posteritas; eadem facient cupientque minores.
Omne in praecipiti vitium stetit. Utere vèlis,
totos pande sinus.

Ulterius est adjectif, non adverbe, comme il l'est 9, 38 et Ov. P. 1, 2, 65. Il a le sens de *majus*. *Eadem* est au lieu de *eadem tantum* et *cupient* s'explique par ce que Juvénal dit 2, 137-142; c'est-à-dire que certaines énormités restent forcément à l'état de désir, la nature s'opposant elle-même à leur réalisation.

Tout à coup le poëte suppose que son lecteur l'arrête dans ses projets et lui demande s'il a bien le talent et le courage nécessaires pour y réussir.

Dicas hic forsitam : « *Unde* »
« *ingenium par materiae? Unde illa priorum* »
« *scribendi quodcunque animo flagrante liberet* »
« *simplicitas?* »

Simplicitas est à peu près la παῤῥησία des Grecs. C'est la droiture de caractère, la franchise qui nous porte à désigner les hommes et les choses par leurs noms véritables.

Juvénal, à cette question, répond par une pensée qu'il emprunte à un des *priores*, à Lucile.

« *Cujus non audeo dicere nomen?* »
« *Quid refert dictis ignoscat Mucius an non?* »

Que cette pensée est réellement de Lucile, c'est ce qui paraît résulter, entre autres, de Pers. 1, 115, quoique l'un ou l'autre terme aient été peut-être un peu changés et ce n'est pas à tort que M. Corpet l'a insérée dans le recueil des fragments de ce poëte telle que nous la trouvons dans Juvénal.

Pauvre Juvénal! Il veut dire qu'il n'y a pas de personnage si haut placé qu'il n'ose blâmer dans ses écrits; fût-ce Néron lui-même, qu'il se moquerait de sa colère. Au lieu de Néron, il dit Mucius.

Eh bien, lui dit son interlocuteur, prenez seulement pour point de mire Tigellin, commandant des cohortes prétoriennes et favori de l'Empereur; vous verrez ce qui vous en arrivera

« *Pone Tigellinum; taeda lucebis in illa* »
« *qua stantes ardent, qua fixo gutture fumant* »
« *et latum media sulcum deducit arena.* »

Passage difficile, qui a beaucoup tourmenté les commentateurs et qui les tourmentera peut-être encore. Il est question de l'affreux supplice qui consistait à être brûlé vif, attaché à un poteau d'un bois résineux et habillé de la *tunique incommode, tunica molesta,* c'est-à-dire d'une tunique enduite de poix et de goudron. Souvent plusieurs malheureux étaient liés au même poteau et servaient, en brûlant, d'éclairage pendant la nuit. *Ut, ubi defecisset dies, in usum nocturni luminis uterentur,* dit Tacite An. 15, 44. Il y avait quelquefois toute une ligne de pareils instruments de supplice dressés dans l'arène.

Dans notre passage le mot *taeda* est employé collectivement au lieu du pluriel et le verbe *deducit* a pour sujet le nominatif *quae* fourni par le cas oblique du même pronom relatif qui se trouve deux fois dans le vers précédent. Quoique cette construction soit un peu dure, cependant elle se rencontre assez souvent en latin aussi bien qu'en grec. Voyez, outre les exemples qu'en donne Madvig *Opusc.* 2, pp. 177-178, Tibull. 4, 2, 15-18; Phaedr. 1, 24, 10-12; 2, epil. 15-20; K. W. Krüger, grammaire grecque § 60, 6, 1. La traduction exacte de notre passage sera donc : *Attaquez Tigellinus et vous luirez parmi ces poteaux où l'on brûle debout, où, la gorge attachée, l'on s'en va en fumée et qui (pendant la nuit) tracent dans l'arène un large sillon (de feu). Sulcus* est la traînée que forment les poteaux brûlant avec leurs victimes humaines. Virgile *Aen.* 2, 697, en parlant d'un météore, a dit à peu près de même :

tum longo limite sulcus
dat lucem et late circum loca sulphure fumant.

Juvénal se le tient pour dit et se propose de voir ce qui lui sera permis contre ceux dont les cendres reposent sur les voies Latine et Flaminienne. X. Prinz.

(Pour être continué.)

SUR LE DISCOURS DE CYRUS MOURANT DANS LE *CATO MAIOR* DE CICÉRON ET DANS LA CYROPÉDIE DE XÉNOPHON.

On sait que Cicéron prouvant l'immortalité de l'âme à la fin de son traité sur la vieillesse, rapporte une partie du discours que Xénophon fait prononcer au héros de la Cyropédie, au moment où il sentit sa

fin approcher. Dans une intéressante notice insérée dans une des dernières livraisons du *Rheinisches Museum für Philologie* (T. XX, 1865 p. 146), M. Mähly fait remarquer que toutes les pensées de Cicéron se retrouvent presque mot pour mot dans l'original grec; à la fin seulement l'écrivain latin s'en éloigne, et cet écart doit paraître d'autant plus étonnant qu'il semble vouloir rapporter textuellement les paroles de son modèle, en y ajoutant le mot *inquit : Qua re, si haec ita sunt, sic me colitote, inquit, ut deum.* Or dans le grec ne se trouve pas de trace des mots *ut deum;* nous y lisons εἰ μὲν οὖν οὕτως ἔχει ταῦτα, ὥσπερ ἐγὼ οἴομαι, καὶ ἡ ψυχὴ καταλείπει τὸ σῶμα, καὶ τὴν ἐμὴν ψυχὴν καταιδούμενοι ποιεῖτε ἃ ἐγὼ δέομαι (Cyrop. VIII, 7, 22). M. Mähly doute que Cicéron ait ajouté de lui-même les mots *ut deum* formant une pensée particulière; il croit qu'il les a lus dans le manuscrit qu'il avait sous les yeux et suppose qu'avant le participe καταιδούμενοι se trouvaient les mots κατὰ δαίμονα « comme un être divin. » Cf. Eschyle *Septem* 407 λέγω κατ' ἄνδρα μὴ θεὸν σέβειν ἐμέ. Que ces mots aient été écrits par Xénophon ou qu'ils aient été introduits dans le texte par suite d'une dittographie, cela ne fait rien à la question, dit M. Mähly; la seule chose qu'il veut constater c'est qu'ils se trouvaient dans le manuscrit employé par Cicéron.

Nous croyons que le philologue allemand a parfaitement raison de ne pas faire sortir de la main même de Xénophon la leçon qu'il propose, car elle gènerait singulièrement la suite des idées. La plus grande partie du discours de Cyrus est destinée à exhorter ses fils à la concorde; ses conseils se terminent ainsi : ἀλλὰ πρὸς θεῶν πατρῴων, ὦ παῖδες, τιμᾶτε ἀλλήλους, εἴ τι καὶ τοῦ ἐμοὶ χαρίζεσθαι μέλει ὑμῖν, « mais, par les dieux de nos pères, ô mes fils, honorez-vous l'un l'autre, si vous avez encore quelque souci de me plaire. » « Car, continue le roi mourant, vous n'êtes pas certains que je ne serai plus quand j'aurai terminé cette vie mortelle. » Puis il prouve l'immortalité de l'âme et finit par ces paroles : « Si donc c'est comme moi je le pense, si l'âme quitte le corps, alors respectant aussi mon âme faites ce que je vous demande. Mais s'il n'en est pas ainsi, si l'âme restant dans le corps meurt avec lui, alors craignant du moins les dieux qui existent toujours, qui voient et peuvent tout..., ne faites et ne décidez jamais rien d'impie, ni rien de mauvais. Après les dieux respectez aussi tout le genre humain qui se reproduit sans cesse, car les dieux ne vous cachent pas dans un lieu obscur, mais vos œuvres doivent vivre toujours à la vue de tous (εἰ δὲ μὴ οὕτως, ἀλλὰ μένουσα ἡ ψυχὴ ἐν τῷ σώματι

συναποθνήσκει, ἀλλὰ θεούς γε τοὺς ἀεὶ ὄντας καὶ πάντ' ἐφορῶντας καὶ πάντα δυναμένους... τούτους φοβούμενοι μήποτ' ἀσεβὲς μηδὲν μηδὲ ἀνόσιον μήτε ποιήσητε μήτε βουλεύσητε. Μετὰ μέντοι θεοὺς καὶ ἀνθρώπων τὸ πᾶν γένος τὸ ἀεὶ ἐπιγιγνόμενον αἰδεῖσθε· οὐ γάρ ἐν σκότῳ ὑμᾶς οἱ θεοὶ ἀποκρύπτονται, ἀλλ' ἐμφανῆ πᾶσιν ἀνάγκη ἀεὶ ζῆν τὰ ὑμέτερα ἔργα). » Cyrus, on le voit, demande à ses fils de suivre ses conseils par respect pour lui s'il existe encore après la mort, par respect pour les dieux et pour le genre humain si son âme doit s'éteindre avec le corps. Il n'exige pas d'honneurs divins, il désire seulement que ses fils cherchent à lui être agréables après la mort comme ils l'avaient fait pendant sa vie. Les mots κατὰ δαίμονα introduiraient donc dans le discours une idée complétement étrangère à la pensée de Cyrus, et nous ne pouvons admettre que Xénophon les ait écrits.

Nous croyons aussi que les raisons apportées par M. Mähly ne nous autorisent pas à supposer qu'ils aient été ajoutés postérieurement au texte et que Cicéron les ait lus dans son manuscrit. L'écrivain romain s'éloigne en effet de Xénophon dans toute la dernière phrase, et si chacune de ses expressions devait se retrouver dans le discours grec, il faudrait faire subir à celui-ci bien d'autres changements pour le mettre en harmonie complète avec l'imitation latine. Voici la phrase de Cicéron : *Qua re, si haec ita sunt, sic me colitote, inquit, ut deum : sin una est interiturus animus cum corpore, vos tamen deos verentes, qui hanc omnem pulchritudinem tuentur et regunt, memoriam nostri pie inviolateque servabitis.* On ne rencontre pas plus dans le discours grec la proposition *memoriam nostri pie inviolateque servabitis* que les mots *ut deum.* Cicéron exprime des idées toutes différentes : dans Xénophon, Cyrus prie ses fils de s'aimer par amour pour lui ou par respect pour les dieux et les hommes; dans Cicéron, le roi mourant demande des honneurs divins ou du moins un éternel et pieux souvenir.

Mais quel motif peut avoir eu le philosophe latin de s'écarter ainsi de l'original qu'il prétendait traduire ? Il serait difficile de répondre à cette question d'une manière positive; nous nous hasardons cependant à proposer l'explication suivante. Cicéron cherchait dans le discours de Xénophon une autorité pour appuyer son système sur la nature des âmes après la mort. Il ne se bornait pas à affirmer l'existence de l'âme au delà du bûcher, il expliquait encore la nature de la vie nouvelle qui lui était réservée. Pour lui, comme pour Platon, les âmes étaient divines, descendues du ciel sur la terre et destinées

à remonter au ciel après ce séjour terrestre. *Ego vestros patres*, avait dit Caton, ch. 21, *P. Scipio tuque C. Laeli, viros clarissimos mihique amicissimos vivere arbitror* ET EAM QUIDEM VITAM, QUAE EST SOLA VITA NOMINANDA. *Nam dum sumus inclusi in his compagibus corporis, munere quodam necessitatis et gravi opere perfungimur :* EST ENIM ANIMUS CAELESTIS EX ALTISSIMO DOMICILIO DEPRESSUS ET QUASI DEMERSUS IN TERRAM, LOCUM DIVINAE NATURAE AETERNITATIQUE CONTRARIUM... *Nec me solum ratio ac disputatio impulit ut ita crederem, sed nobilitas etiam summorum philosophorum et auctoritas.* On le voit, le vieux Cyrus était appelé à prouver deux choses : 1° qu'il vivrait encore quand son âme aurait quitté le corps, 2° qu'il vivrait d'une vie divine. Or pour mettre dans sa bouche cette seconde affirmation, Cicéron devait changer la nature de la demande faite par lui à ses fils; comme la preuve de l'existence suffisait pour engager les fils à l'union, Cicéron suppose que le roi désire qu'on lui rende hommage après sa mort, qu'on l'honore comme un dieu si son âme, comme il le pensait, allait jouir de la vie des dieux, si non qu'on garde au moins de lui un souvenir pieux et constant.

L. ROERSCH.

Liége, février 1866.

LA CRITIQUE.

TRAITÉ INÉDIT DE CH.-B. HASE.

(Suite du chap. I.)

§ 3. *De la lettre* Γ *et* G.

Les anciens, suivant la remarque de Cassiodore tom. II, p. 593, n'avaient pas la lettre *g* et ils la remplaçaient par *c* qu'ils prononçaient dans l'occasion comme *g :* ainsi *centum* et *quingenti, septingenti*, etc. Ils écrivaient *cemma* et prononçaient *gemma*. Et voilà pourquoi, selon le même auteur, on conservait l'ancienne écriture du nom propre *Caïus*, quoiqu'on prononçât encore de son temps *Gaïus*, comme faisaient les anciens.

De là sont venus les changements si fréquens dans les mss. des lettres *c* et *g*. *Facilis transitus est a C in G, cognatam litteram*, dit Érasme *Chil.* V, cent. 1, n. 56. De là encore les variantes *perceseat, pergens eat; rectam, regiam.* [*J'omets des exemples de peu d'intérêt.*]

Dans les mss. en cursive gothique, depuis le dixième siècle, la forme du *g* s'approchait assez du *q*. De là sont venues des fautes comme celle-ci. *Commentarii in N. T.* du faux Jérôme t. v, col. 860 éd. Martianay : *Ostendit, pedestres, ostendit quod non cum pecuniis anteguis* [lisez *aut equis*], *sed cum proprio labore debet homo sequi Deum.*

§ 4. *De la lettre* Δ *et* D.

Très-légère différence entre δι et δυ dans l'écriture grecque cursive.

Dans les mss. du septième siècle, quoiqu'écrits en caractère oncial, le D est ainsi figuré : *d*. Dans l'écriture cursive il se distingue à peine de *cl*. Divers savans en ont fait la remarque, et ont corrigé en conséquence différentes fautes : *clementes, dementes; Heraclius* (désigné par St-Augustin pour être son successeur), mal écrit *Eradius*. L'abbé Lebœuf a prouvé que l'ancien nom de Château-Meillant, appelé dans les Itinéraires *Castrum Mediolanense*, était *Mecliolanum, Castrum Mecliolanense.*

St-Léon *Sermo LII*, cap. 6, t. I, p. 250 éd. Quesnel. a. 1675 : *Multas illusiones, sacerdotalibus serviens* OCULIS, *licentia popularis ingessit.* Lisez ODIIS. De *odis* (pour *odiis*) est venu *oclis*, et de là *oculis.*

Les savans, entre autres Mabillon *De re diplom.* p. 59, ont déjà fait observer :

1° Que dans quelques mots la lettre *t* se mettait pour *d : set* pour *sed, aput* pour *apud.* SET est très-fréquent dans les marbres, peut-être pour le distinguer de SED, c'est-à-dire SE, *sine*, p. ex. SED FRAVDE, fragm. Leg. XII tab. ap. Scaliger. ad Fest.

2° Il paraît aussi que quelquefois, en latin, la prononciation du *t* était adoucie, soit par un *n* qui précédait, comme cela a lieu en grec moderne, soit pour tout autre raison. De là s'est introduite, dans l'écriture, une confusion du *d* et du *t* qui a donné lieu à bien des fautes.

St-Jérôme tom. II, part. II, col. 80 éd. Martianay : *Ac si dixisset : Numquid potest vir verbosus laudem habere, cum sit in offensione nimiae verbositatis otiosus.* Lisez *odiosus.*

St-Ambroise *De obitu Valentiniani consolatio* cap. 3, tom. II, col. 1174, B : *Flent omnes, flent et ignoti, flent et timentes, flent et* INVITI, *flent et barbari, flent et qui videbantur inimici.* Lisez *invidi*, car ce prince avait des envieux, col. 1178, E : *Iactabant invidi, quod praemature prandium peteret.*

§ 5. *De la lettre* E.

[*Les diverses formes grecques de cette lettre, trop connues pour les faire graver.*] Confusion entre η et αι. [*A propos d'un passage du* Chronicon Paschale, *sur les Cyclades*, p. 33, A éd. Ducange, *où l'on lit* Καίως *pour* Κέως, M. *Hase dit :*] Il y avait des ducs à Naxos, dont le P. Robert Sanger a écrit l'histoire (Paris, 1698). De là les Grecs croient que le nom moderne τὰ Δεκανήσια est une altération de τὰ Δουκανήσια, *îles du Duc*. Ils se trompent. Téophane, qui mourut en 816, les appelle τὴν δωδεκάνησον, page 383 et 412.

La manière de prononcer la diphthongue αι comme ε a occasionné bien des fautes. La même chose est arrivée en latin, où, au moins depuis les premiers siècles de notre ère, *ae* et *e* avaient le même son. [*Quatre exemples déjà corrigés de* E *pour* AE.]

Mais si d'un côté l'habitude de prononcer, et quelquefois de mettre *e* pour *ae* a donné lieu à bien des fautes, d'un autre côté la coutume plus ancienne, d'écrire séparément la diphthongue AE, a également contribué à altérer le texte des auteurs.

Sur *e* et *i* qui alternent au pluriel de la troisième déclinaison (*omnis-omnes*, etc.), voy. Cicéron *De oratore* III, cap. 12.

Variantes *viros* et *veros*. — St-Jérôme *ad Job*. cap. 27, v. 21, tom. II, part. II, col. 95 éd. Mart. : *Sententia : Deus damnans illum* REPENTE NON *impetu praeveniet*. Lisez *repentino*.

§ 6. *De la lettre* Z.

[*Diverses formes sur les marbres, etc.*] Sur les marbres romains Z signifie *triens*, un tiers.

Dans les mss. latins cette lettre ne se trouve que très-rarement, ainsi elle n'a occasionné que peu de fautes. Cependant elle a été quelquefois confondue avec *s*.

De sa confusion avec c (p. ex. *celandos*, *zelandos*) est venue une faute dans St-Jérôme, *De his quae Deo in scripturis sanctis attribuuntur*, t. V, col. 118 éd. Mart. : *De quo in libro sapientiae dicitur : Auris* COELI *audit omnia, et tumultus murmurationum non absconditur*. Lisez *Zeli*, suivant le grec, Σοφιὰ Σαλ. I, 10 : Οὖς ζηλώσεως ἀκροᾶται τὰ πάντα, καὶ θροῦς γογγυσμῶν οὐκ ἀποκρύπτεται.

§ 7. *De la lettre* H.

[*Minime différence entre* η *et* κ *dans l'écriture cursive et confusion expliquées par un dessin.*]

H grec prononcé comme *i* se confond surtout avee ει et η dans les désinences des formes du verbe.

H latin oncial ressemblait beaucoup au κ, un peu plus tard à l'*n* : de là les variantes *homine* et *nomine*, *hos* et *nos*.

St-Jérôme *Comment. in Epist. ad Galatas*, tom. IV, col. 239 : *Si nos Hierosolymis inter tantos Judaeos, imminentibus hinc inde falsis fratribus, et his qui majores erant aliqua ex parte* COHIBENTIBUS, *nulla potuimus vi ac ratione compelli ut observaremus circumcisionem.* Lisez CONNIVENTIBUS. Car il y a dans St-Paul *Galat.* II, 6 : ἐμοὶ γὰρ οἱ δοκοῦντες εἶναί τι οὐδὲν προσανέθεντο.

H, aspiration fort légère, est tantôt mis tantôt passé par les copistes. H *non littera est, sed aspiratio.* Cassiodore (*De institutione divinarum litterarum*) observe que les copistes ajoutaient quelquefois ou retranchaient mal à propos la lettre *h*, et il recommande de corriger les endroits où l'on rencontre cette faute : *Aspirationem vero superfluam deme, aut adjice competenter.*

Enfin, dans quelques mss. en caractère cursif le second jambage de *h* est si faible que cette lettre peut se confondre avec *l*. St-Jérôme *Epistola ad epistolam aegrotam* (peut-être apocryphe) t. V, col. 52 éd. Mart. : *Malui... vel difficillimi itineris laborem perpeti quam conspectus tui tam pretiosa visione privari.... Haec* MILITE (lisez *mihi te) absente mundus iste suggessit, qui te praesente in me non habet consilium* (une résolution en sa faveur).

DE LA SYNTAXE DE L'ARTICLE.

§ I.

Nous avons autrefois examiné, si la langue française possède ou non l'article indéfini (1). L'étude comparée du français, des idiomes néo-latins et des langues germaniques, jointe à l'examen de l'origine philosophique et grammaticale de l'article, nous ont fait conclure affirmativement. Nous avons donc admis l'article indéfini *un*, *une*, pour le singulier et *des*, *de*, pour le pluriel. Si aujourd'huï ce travail était à recommencer, on n'arriverait pas à un autre résultat, d'autant plus que notre conclusion se trouve conforme, pour le fond, à l'opinion des écrivains qui, par des travaux pleins de recherches et

(1) Revue de l'instruction publique. Année 1858.

de science, ont jeté le plus grand jour sur les origines, la formation, le développement ou le génie propre de la langue française.

Nous citerions d'abord M. Burggraff, notre ancien professeur, chargé du cours de grammaire générale à l'école normale des humanités à Liége. L'ouvrage de ce savant linguiste, dont la délicatesse nous défendait alors d'invoquer l'autorité, n'a été livré à la publicité qu'en 1863 (1). Nous citerions ensuite les rédacteurs de l'ancien journal l'Écho des écoles primaires (2) puis les travaux pleins d'érudition de l'abbé Sicard (3) de MM. Ed. Maetzner (4) Burguy (5) de Chevallet (6) Lafaye (7) et Littré (8). Voici ce que ce dernier dit au mot article : « En terme de grammaire petit mot qui précède ordinairement le substantif et qui a pour objet de le présenter comme défini ou indéfini. Il y a deux articles « l'article défini, *le*, *la*, *les;* l'article indéfini *un*, *une* ». Les autres sont tout aussi explicites; seulement Burguy remplace indéfini par *non-déterminant* ». Lafaye, par *numérique*, Sicard par *énonciatif*, et de Chevallet le nomme *adjectif indéfini*. L'existence de plusieurs articles étant admise, il devient nécessaire de revoir, dans les grammaires classiques, le chapitre qui traite de cette partie du discours, pour le mettre en harmonie avec celui de la lexigraphie. Ce travail d'ailleurs présenterait les plus grands avantages pour l'étude non-seulement des langues modernes, mais même du latin. M. Sommer seul, du moins que nous sachions, est entré résolûment dans cette voie. Sa grammaire, sous ce rapport, constitue un véritable progrès.

On l'a dit avant nous : il n'est pas de partie du discours sur laquelle les grammairiens aient plus écrit et soient moins d'accord. Cela provient de différentes causes qu'il serait trop long d'énumérer ici. Cela serait d'ailleurs étranger à notre travail. Qu'il nous suffise de dire qu'ils ne s'entendent ni sur l'essence, ni sur la dénomination, ni sur le nombre des articles. Bien loin d'admettre en français l'article indéfini, ils ne savent dans quelle classe de mots ranger l'article défini. On en a même fait un substantif, le seul substantif. Qu'en est-il ré-

(1) Principes de Grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments du langage. Liége 1863.

(2) Paris 1837 à 1840. — (3) Grammaire générale. Paris 1801.

(4) Syntax der neufranzosischen Sprache, von S. Maetzner. Berlin 1843. — (5) Grammaire de la langue d'oïl. Berlin 1853. — (6) Origine et formation de la langue française, par A. de Chevallet. Paris 1858. — (7) Dictionnaire des synonymes de la langue française. Paris 1858. — (8) Dictionnaire de la langue française, (en voie de publication).

sulté? Dans la plupart des grammaires destinées à être mises dans les mains des jeunes gens, la syntaxe de l'article, dont dépendent, dans les langues analytiques comme le français, ces nuances multiples dans la pensée, y est embrouillée au point qu'elle présente pour l'élève des difficultés insurmontables. A côté de règles excellentes, on trouve des règles mal formulées, peu exactes, fausses même. Et avec tout cela on y chercherait en vain plusieurs règles élémentaires concernant ce qui est du plus fréquent usage.

Pour nous en assurer jetons un coup d'œil sur nos grammaires, et commençons par celle de Noël et Chapsal, la plus répandue dans nos écoles. « L'article, y est-il dit, s'emploie devant un mot qui désigne un « genre, une espèce ou un individu particulier. »

Cette définition est-elle claire et juste? Personne n'hésitera à répondre non. « Cette définition, dit M. Burggraff, me paraît peu phi- « losophique et peu exacte; il suivrait d'ailleurs de cette règle que « l'article servirait à marquer tantôt la totalité et tantôt l'individu. « Si j'avais à renfermer dans une règle générale l'emploi de l'article « défini, je dirais: il accompagne essentiellement les noms appellatifs « lorsqu'ils s'emploient pour désigner un objet *spécial* ou *individuel* « et à la fois nettement distinct ou des autres espèces du même genre, « ou des autres individus de la même espèce; au contraire, lorsque « le nom ne désigne que l'idée générale dont il est le signe, il ne « prend pas l'article. » (1) C'est à peu près ce que disait Du Marsais, dans son savant travail sur l'article. Selon lui, l'article fait des espèces des applications individuelles; il désigne des individus déterminés, et ces individus sont de deux espèces : les *individus spécifiques* et les *individus particuliers* (2). Voici qui est plus clair et plus catégorique. « La signification fondamentale de l'article, dit Burguy, est d'*indi-* « *vidualiser* et par conséquent de distinguer un objet d'autres objets « de la même espèce, ou aussi une espèce entière d'autres espèces, « p. e. L'homme est mortel. Cette individualisation peut être de deux « sortes; on peut individualiser un objet déterminé déjà connu, ou « un objet indéterminé, dont on indique seulement l'unité, de là deux « articles etc. » (3)

Nous voilà bien loin de la définition de Noël et Chapsal. Ce n'est pas tout. Dans le *Journal des instituteurs*, cité par Larousse (4), on

(1) Ouvr. cité.
(2) Encyclopédie méthodique. Gram. et litt., t. I, 237.
(3) Ouvr. cité, t. I, p. 45.
(4) École normale 1859-1860, p. 163.

fait observer qu'un élève qui aura étudié le français à l'aide de Noël et Chapsal, devra nécessairement dire : *Loire et Rhône ont débordé en* 1856. *Océan atlantique baigne une partie de France, d'Espagne et de Portugal.* D'un autre côté il n'osera donner l'article à un nom propre de personne auquel il aura joint une épithète, comme p. ex. *Le sensible Henri.* Cela provient de ce que l'une de ces règles n'est pas juste et que l'autre est trop absolue. Souvent le contraire a lieu; les règles n'ont pas l'étendue qu'on semble vouloir leur attribuer, et c'est à tort qu'on rapporte à une règle bonne en elle-même des exemples qui lui sont tout-à-fait étrangers. Ouvrons la grammaire de Gavet (1). Après avoir dit que l'on met *de* au lieu de *des* devant un substantif pluriel précédé d'un adjectif, p. ex. *de* braves soldats, ce grammairien ne peut y rapporter cet exemple : L'amitié *des* braves soldats. Dans le second cas, c'est l'article défini *des* pour *de les*, formant avec le substantif qui suit, le génitif latin. On serait peu fondé à dire que *de* braves soldats sont estimés, renferme également un génitif, à moins qu'on ne reconnaisse en français avec M. Maetzner des génitifs et des datifs (2). Les illustres auteurs de la grammaire de Port-Royal nous semblent bien plus dans le vrai, lorsque loin de voir là un génitif ils soutiennent qu'on devrait dire: il fut accusé *de des* crimes horribles, au lieu *de* crimes, si en français, comme dans d'autres langues, on n'était pas, en même temps astreint à des règles d'euphonie (3). Chose difficile à concilier, c'est également l'opinion de M. Maetzner. Ce grammairien profond qui n'a qu'un tort, selon nous, celui de parler de cas à propos du français moderne, soutient qu'on devrait dire *de du, de de la, de des,* si on procédait analogiquement, puisque on a au datif *à du, à des,* mais ajoute-t-il, ce serait en partie superflu, en partie malsonnant (4). Il faut donc reconnaître avec Laveaux que la nature et la signification de *des* sont différentes dans : il y a *des* philosophes, et les opinions *des* philosophes.

Nous pourrions appliquer nos observations critiques à d'autres grammaires, mais à quoi bon? Faisons observer seulement que nulle part on n'a fait de distinction entre les règles que nous pourrions

(1) Grammaire française par N. Gavet. Paris, P. Dupont 1859. Cf. Bescherelle p. 158, et l'abbé Sicard, p. 143.

(2) Ce savant grammairien voit un génitif dans l'amour n'a que *des fers* (ouv. cité p. 417). Cela est d'autant plus remarquable, qu'il admet l'article *indéfini* et qu'il écrit en allemand, s'adressant à des lecteurs qui emploient réellement les cas.

(3) Port Royal 295. — (4) Ouvr. cité, § 277.

appeler *a priori* et *a posteriori*. Telles règles sont purement pratiques et enseignent à l'élève, *a priori*, quand il doit exprimer ou omettre l'article devant les substantifs propres ou appellatifs. La compréhension de ces règles est connue, et il n'est nullement nécessaire de citer les substantifs qui y sont compris. Telles règles au contraire sont *a posteriori*. Elles expliquent clairement pourquoi dans tel ou tel cas particulier, l'article tantôt est suprimé, tantôt est exprimé. Elles n'ont pas de compréhension bien déterminée. Elles servent à nous rendre compte de l'emploi ou de la suppression de l'article dans certaines expressions que l'on doit étudier une à une. Ainsi de ce qu'il est permis de dire également bien, mais avec une signification différente : *entendre raillerie*, et *entendre la raillerie*, *rendre justice* et *rendre la justice*, on ne peut pas tirer la règle qu'on forme à l'aide d'un substantif quelconque uni à un verbe quelconque deux expressions également justes, également françaises, selon qu'on emploie ou qu'on supprime l'article. Les considérations qui précèdent justifient assez, ce nous semble, l'opportunité de notre travail. Toutefois qu'on ne s'y trompe pas. Nous ne promettons pas du neuf quand même; nous puisons sans scrupule dans les ouvrages que nous avons eu l'occasion de citer plus haut, et dans les meilleures grammaires parues jusqu'à nos jours. Toutes, plus ou moins, renferment sur la syntaxe de l'article des observations justes qu'il s'agit de réunir et de coordonner méthodiquement. C'est ce que nous allons essayer de faire.

§ II.

L'article se met devant les substantifs communs pour annoncer qu'ils représentent *l'unité spécifique* ou *l'unité individuelle*.

L'objet ainsi individualisé est-il déterminé, c'est-à-dire est-il connu ou présenté comme tel, on a l'article défini.

L'homme et mortel. ACADÉMIE.

L'homme public n'est point vertueux s'il n'a que les vertus de l'homme privé. MASSILLON.

Ne vouloir épouser que l'homme de son choix.

Au contraire est-ce un objet indéterminé, c'est-à-dire non connu ou présenté comme tel, on a l'article indéfini :

Une erreur de fait jette un homme sage dans le ridicule. LA BRUYÈRE.

Pour bien comprendre cette règle, voyons ce que produit la présence de l'article devant les mots génériques : *animal*, *quadrupède*, *cheval*, *cheval anglais*, *cheval de Pierre*. Elle fait descendre le nom

de genre à celui d'un genre immédiatement inférieur ou d'une espèce, le nom d'une espèce à celui d'une espèce inférieure particulière, ou enfin le nom d'une espèce particulière à celui d'un individu particulier. Par là même nous sommes forcés de perdre de vue, l'idée de genre et de totalité et de ne plus voir dans *l'animal, le quadrupède* que des unités spécifiques, du genre immédiatement supérieur : ils sont individualisés. L'animal ne réveille plus l'idée de *genre*, mais nous rappelle une espèce connue comprise dans l'être vivant. Le quadrupède n'est plus qu'une espèce connue du genre animal et ainsi du reste. Mais *le cheval anglais* étant une unité *spécifique*, le nom d'une espèce particulière, peut à son tour se résoudre, en *cheval de Pierre, de Paul*, etc., et nous arrivons ainsi aux unités individuelles qui sont indivisibles.

Ainsi en est-il des exemples que nous avons cités. Dans le premier et dans le second, *l'homme* est représenté comme *unité spécifique;* dans le troisième, comme unité proprement dite, comme un objet individuel. Et que l'on ne croie pas que ce point de vue soit nouveau et n'appartienne qu'à MM. Burggraff et Burguy. On trouve déjà la même chose dans le siècle précédent. « Quand je dis : Parmi les animaux l'homme seul est raisonnable; *l'homme*, écrit Du Marsais, est là un individu spécifique (1) » Sicard n'est pas moins explicite. « Quand nous disons : » L'homme parle, s'entend et se fait entendre, *l'homme*, dans cette phrase, est un tout individuel et métaphysique, un *individu spécifique*, l'espèce humaine, ou la collection de tous les hommes. » (2)

Remarquons que les unités individuelles déterminées ou indéterminées dans le sens que nous y avons attaché, peuvent seules et pour cause, être multipliées, tandis que les unités spécifiques n'admettent que le singulier. Dans cette classe rentrent les noms de vertu, les substantifs abstraits, etc. M. Maetzner, selon nous, est dans l'erreur, lorsqu'il dit que l'unité spécifique est susceptible du nombre pluriel. Certainement : *la femme a la sensibilité en partage* signifie la même chose que : *les femmes ont la sensibilité en partage*. Mais dans le premier cas on a l'unité spécifique, dans toute sa compréhension, et dans le second on a la collection complète des *unités* individuelles comprises dans l'unité spécifique. C'est la même idée, la forme est autre.

(1) Ouvr. cité, 239.
(2) L'abbé Sicard, ouv. cité 143.

Les adjectifs, les verbes, les adverbes ou d'autres mots peuvent également s'employer comme de véritables substantifs, deviennent alors, suivant les circonstances, des êtres spécifiques ou individuels et naturellement admettent l'article :

Heureux, qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère. DESPRÉAUX.

Le manger est plus nécessaire que le boire. Soutenir le pour et le contre.

Nous devons ici relever une erreur dans laquelle sont tombés plusieurs grammairiens. « Telle est la vertu de *l'article*, dit d'Olivet, que comme en s'unissant à l'adjectif, il *le substantifie*, de même en se détachant du substantif, nom commun, il le réduit à n'être plus qu'adjectif. » Il va plus loin : selon lui, dans « *les hommes* qui aiment l'étude, sont avares de leur temps », c'est l'article seul, qui fonde ici le droit qu'on a d'y faire entrer cette phrase relative, *qui aiment l'étude*, laquelle ne pourrait se mettre après un nom, si l'article ne l'avait précédé. » (1)

C'est bien là le raisonnement *post hoc, propter hoc*. L'article ne substantifie rien du tout. Lorsqu'il précède le substantif, ce n'est pas même lui qui le détermine, qui en modifie la compréhension ; il annonce uniquement qu'elle est modifiée, qu'elle est individualisée, que le substantif représente une espèce distincte ou un individu distinct.

L'article détermine si peu, que l'individualisation peut même avoir lieu sans que le substantif en soit précédé. Pour donner plus de rapidité et partant plus d'énergie à l'expression, il est permis, dans certains cas de supprimer l'article devant les substantifs dont la détermination accidentelle est tellement claire que la nécessité de l'emploi de l'article saute aux yeux. C'est ainsi que la suppression elle-même de l'article à la présence duquel on s'attendait naturellement, frappe davantage l'esprit et nous fait considérer le nom comme un substantif propre. Cela a lieu :

1° Dans les sentences et dans les expressions proverbiales :

Pauvreté n'est pas vice.

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.

2° Dans les énumérations :

Promesses, prières, menaces, rien n'ébranlait les martyrs.

Je ne trouve partout que lâche flatterie,
Qu'injustice, intérêt, trahison, fourberie. MOLIÈRE.

(1) Essais de grammaire par M. l'abbé d'Olivet, Rouen 1786, pp. 470 et 473. Cf. De Levizac, qui soutient la même chose p. 214.

3° Quelquefois les poètes, dans le style familier où l'on traite des sujets allégoriques, tels que la fable, suppriment l'article. C'est alors une sorte d'archaïsme, qui, loin de nuire à la clarté des idées, leur donne une grâce, un parfum d'antiquité tout-à-fait en rapport avec ces genres de récit.

Bon appétit surtout, Renards n'en manquent point.
Est-ce la mode
Que baudet aille à l'aise et meunier s'incommode ?
Je vois deux lévriers
Qui, je m'assure, sont *courriers*
Que pour ce sujet l'on envoie. (1)

Quelques grammairiens avancent que la même chose a lieu après *ni* ou *soit* répétés, après *jamais*, *tout*, etc. Les exemples en sont assez nombreux. « Bochoris, dit Fénelon, n'avait ni humanité pour les étrangers, ni curiosité pour les sciences, ni estime pour les hommes vertueux, ni amour de la gloire. » (2) Mais dans ce cas, il nous semble que, bien loin de donner de l'énergie à la phrase, la suppression de l'article rend au contraire la détermination moins accentuée, comme nous le verrons plus loin : « Mais il ne voulut nous donner ni un pilote, ni des rameurs de sa nation. » (3)

Si dans ces cas l'omission de l'article est facultative, il en est d'autres où elle est de rigueur. C'est lorsque certaines circonstances, par ex. la place qu'occupe le substantif, la nature individuelle de l'objet auquel il est matériellement accolé, la mission qu'il est appelé à remplir, donnent à ce substantif un tel degré d'individualité, qu'il serait, je ne dirai pas superflu, mais absurde de chercher d'autres moyens d'en annoncer l'individualisation. Il ressemble alors, comme nous le dirons plus loin des noms de ville, à un point indivisible donnant exclusion à toute idée de plus ou de moins. Cela a lieu, lorsque le substantif est placé en forme d'*en-tête*, de *titre* ou d'*adresse*. Notice, Introduction, Préface, Histoire de Liége, Remarques sur la langue française, Place St-Jean, Rue Cour-de-Gand.

Est-il besoin de justifier des titres tels que ceux-ci : *Les langues* de l'Europe *moderne*. *La philosophie* du langage *exposée d'après Aristote* etc. Ici la compréhension du mot a été déterminée, a été individualisée par certaines circonstances, et il était bon de l'annoncer.

Il va de soi que si le nom commun est personnifié, c'est-à-dire, s'il est mis en apostrophe, ou en interjection, ou encore s'il a perdu

(1) Cf. Bescherelle p. 184. (2) Télémaque II, 2. (3) Ib. I, 37.

sa qualité de substantif, pour passer à celle de qualification, ce qui arrive lorsqu'il est employé comme *attribut* ou comme *apposition*, il ne peut plus être question de l'article.

Fleurs charmantes! par vous la nature est plus belle. DELILLE.

O rives du Jourdain, *ô champs* aimés des cieux,
Sacrés monts, fertiles vallées
Par cent miracles signalées. RACINE.

Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes beautés!

Il était *berger* et il devint *roi*.

Êtes-vous étonnés de ce que les hommes les plus estimables sont encore *hommes*? FÉNÉLON.

Nous considérions avec plaisir les vastes campagnes couvertes de jaunes épis, riches *dons* de la féconde Cérès. FÉNÉLON.

Le roi l'a nommé *ministre*.

Je t'en fais *juge* toi-même.

Notons que le substantif attribut peut être envisagé comme unité déterminée ou indéterminée, ce qu'indique nécessairement l'une ou l'autre circonstance exprimée ou sous-entendue, et alors il prend l'article :

Le travail est *la vie* de l'homme.

Les rois sont *des* hommes.

Le ciel était d'azur, les flots d'un jaune transparent, les îles d'un vert plein d'éclat (cités par Maetzner).

On répète l'article devant chaque substantif exprimant l'unité spécifique ou individuelle.

Le cœur, *l'*esprit, *les* mœurs, tout gagne à la culture.

Le bourgmestre et *le* curé.

Cependant si plusieurs substantifs tous ou en partie pluriels représentent des objets différents, il est vrai, mais se montrant toujours simultanément à l'esprit, parce qu'ils sont étroitement liés par le sens et habituellement réunis, l'usage permet de n'exprimer qu'une fois l'article.

Les lettres et paquets, les us et coutumes. ACAD.

Dictionnaire des arts et métiers. ACAD.

Les prix et récompenses. Les bourgmestre et échevins.

Bien plus, on dira même, mais dans le langage familier seulement, *Les père et mère*, en réunissant et en pluralisant l'article, de la même manière qu'on le fait de l'adjectif qui qualifie deux substantifs singuliers.

Si le substantif est sous-entendu, l'adjectif qui le qualifiait et qui est ainsi chargé de le représenter reçoit pour lui l'article.

Le vieux et le jeune soldat.
Le soldat courageux et le lâche.

Dans ce cas, lorsque le substantif précède, il est peut-être plus élégant, comme le fait observer Gavet, de répéter le substantif : Corneille a formé la scène tragique et *la scène* comique, au lieu de : et la comique.

Cette règle donne lieu à plusieurs observations. D'abord conformément à ce qui a été dit sur la répétition ou non de l'article devant chaque substantif, lorsque la phrase ne laisse aucun doute, aucune obscurité, on peut, dans le langage familier, n'exprimer qu'une fois l'article, en le pluralisant ainsi que le substantif (mais non l'adjectif), s'ils sont au singulier :

Les historiens anciens et modernes. MONTESQUIEU.
Les caractères vertueux ou méchants. VOLTAIRE.
Les oiseaux domestiques et sauvages. BUFFON.
Les langues grecque et latine.
Les côtes personnelle, mobiliaire et somptuaire. LITTRÉ.

ou en mettant les adjectifs entre l'article et le substantif,

L'intérêt particulier des deux ordres a été mis aux premier et second rangs. J.-J. ROUSSEAU.

Personne n'ignore quel prodigieux mouvement a travaillé l'Angleterre aux seizième et dix-septième siècles. GUIZOT.

Bien que les exemples fournis par les bons auteurs soient assez nombreux, M. Littré fait observer avec raison que cette manière appartient avant tout au langage technique, et qu'elle a quelque chose de peu élégant. Mais au moins cela est français. Nous n'en dirons pas autant de ce qui suit. Nous ne croyons pas qu'il soit correct ni conforme à l'usage généralement reçu de dire avec Bernardin de Saint-Pierre : *Le* sixième et quatrième *degré*, ni avec Voltaire : *Du* dix-septième et dix-huitième *siècles*, en mettant l'article au singulier et le substantif au pluriel. En cela nous différons d'opinion avec Bescherelle.

Il suivrait de ce qui a été dit plus haut, qu'on n'exprime qu'une fois l'article, si le bon sens et la logique exigent qu'on rapporte ou si l'écrivain veut rapporter les différents adjectifs à un seul et même substantif, et qu'on devrait toujours dire : Le long et gros bec du toucan (Bern. de St-Pierre). Le vieux et brave soldat. Il n'en est rien cependant, car suivant l'opinion de M. Littré, et il y a assez des preuves à l'ap-

pui, quand les adjectifs n'expriment pas des qualités inconciliables, on peut dire également bien : Je me suis entretenu avec de bons et de sages personnages, ou, avec de bons et sages personnages. De sorte qu'à défaut de tout autre raison, La Fontaine, Bossuet et Bourdaloue sont justifiés d'avoir dit, le premier :

Ni loup, ni renard n'épiaient
La douce et l'innocente proie,

le second,

Donner aux rois de grandes et de terribles leçons.

et le dernier,

Le sage et l'humble saint Augustin.

Nous reconnaissons volontiers, avec Bescherelle, que dans ces cas où il a tort de voir des fautes, la répétition de l'article donne plus d'énergie et de nombre à la période.

Mais cette répétition de l'article est nécessaire :

1° Si les adjectifs, au lieu d'être unis par la conjonction *et*, sont employés de manière à former une espèce de *disjonction* ou de *gradation :* Le vieux, le brave soldat.

Cet ordre d'équité et de justice ne parut jamais mieux que dans la vie de l'humble, du pauvre et toutefois du grand et de l'illustre François de Paule.
FLÉCHIER.

2° Si les adjectifs sont au superlatif et par conséquent sont précédés de *plus*, *mieux*, *moins;* car alors, *le* sert à former le superlatif; il en est une partie inséparable, et on ne saurait le retrancher sans altérer le sens : Le plus vieux et le plus brave soldat.

§ III.

On n'emploie pas l'article devant les noms propres d'hommes ou de villes, ni devant les noms de la plupart des îles qui n'ont pas une grande étendue (1).

Pour qu'un nom puisse s'individualiser, il faut qu'il représente au moins l'espèce. Mais le nom propre par sa nature même, ne désigne forcément que l'unité individuelle, de sorte que son étendue se trouve fixée et déterminée, au point qu'elle n'a nullement besoin de la présence de l'article.

Les noms de villes et d'îles, considérés comme des points déter-

(1) Remarquons ici l'analogie du français avec le latin. Dans cette dernière langue les noms de petites îles, pour les questions de lieu, sont assimilés aux noms de ville.

minés par rapport à la contrée, à la mer, sont assimilés aux noms propres d'hommes, dont on ne peut restreindre l'étendue.

Cette règle admet plusieurs exceptions :

1° L'article entre, comme partie inséparable, soit dans quelques noms de villes qui sans doute furent d'abord des noms appellatifs, dont on a en partie conservé la signification. C'est ainsi que les noms de villes suivants s'expliquent. *Le Havre*, c'est le port; *Le Puy*, la montagne ou la colline (1); *Le Plessis*, la maison de campagne entourée de bois (2); *La Rochelle*, la petite roche; ce mot se retrouve dans *La Roche*, petite ville des Ardennes; *Le Catelet* et *Le Chatelet*, petit château; *La Capelle* ou la chapelle; *La Haye*, ou comme disent les Hollandais, *Haag*, la haie; *Le Caire*, la victorieuse (3);

Soit dans certains noms propres d'hommes venant des langues étrangères et surtout de l'italien. Peut-être dans ces langues sous-entend-on le mot *poète* ou veut-on les désigner comme des personnalités connues, célèbres, ou a-t-on en vue tout autre motif. Ceci regarde surtout les artistes : *Le Tasse*, *Le Poussin*, *Le Dante;*

Soit enfin dans les noms propres français qui furent originairement noms communs. Tels sont : La Fontaine, La Roche, Le Noir, Le Gros, Le Blanc, Le François. Mais alors l'article perd son caractère et ne peut se contracter avec de : on doit dire *de Le* François, *de Le* Sage, et non *du* Sage, etc. Nous avons parlé de cette origine des noms propres. D'après le traducteur des contes inédits des Mille et une nuits, publiés par M. Haumer (Paris 1828, t. II, p. 137), dans certains pays de l'Arabie chaque individu reçoit encore de nos jours à sa naissance, un nom emprunté à la religion, à l'histoire, et à ce nom vient s'ajouter un surnom emprunté à la profession, au lieu de naissance, à la religion, aux défauts etc. Comparez à cela Charles-le-Téméraire, Philippe-le-Bon, etc.

2° On l'employait et on l'emploie encore de nos jours devant des noms de femmes extrêmement connues soit en bien soit en mal. Mais cela n'a lieu que dans le langage familier, car, comme le dit De Levizac, l'urbanité française a depuis longtemps proscrit de la bonne compagnie ce tour, marque de la familiarité ou du mépris.

(1) Lacombe, dictionnaire du vieux langage français. Paris 1767. (2) ibidem.

(3) Massr-el Qahirah — Massr la victorieuse. Massr nom général donné aux capitales. V. L'Egypte sous les Pharaons par Champollion le jeune. Paris, 1814 I, p. 342. Les Arabes donnent souvent au Caire le surnom de El-Mahroussch : La bien gardée (El-Mohdy). Paris 1835, T. III. p. 331, note du traducteur Marcel.

On feint de placer la personne, dont on parle, dans une classe sur laquelle on a attaché de la déconsidération et d'en faire une unité individuelle. La Champmeslé, La Voisin; La Lemaire soutenait, par la beauté de sa voix, les plus mauvais opéras, etc. Comparez les noms italiens cités plus haut, car il est digne de remarque, que cet usage appartient également aux autres langues néo-latines, l'italien, le portugais et l'espagnol.

3° Tout nom propre, accompagné d'un adjectif ou d'un déterminatif quelconque, est par là même considéré comme faisant partie d'une espèce et par conséquent susceptible d'être présenté comme unité individuelle : Le sensible Henri, Le Henri dont vous parlez; Le Dieu de miséricorde.

D'un Dieu de vérité faire *un Dieu* de mensonge.

4° Les noms propres des hommes célèbres en bien ou en mal sont souvent employés par *antonomase* pour désigner des individus semblables à celui dont on énonce le nom, ou pour désigner une classe, les *Césars;* ou enfin quand ils sont employés par catachrèse, etc. Un *Rubens*, un *Télémaque*. Alors ils sont de véritables noms communs, et on peut en restreindre l'étendue à un seul individu.

La France a eu ses Césars et ses Pompées.
Il y a dans nos hameaux, des Socrates champêtres.

Cela n'est pas nouveau. En grec même, on trouve le pluriel des noms propres, pour dire des gens comme eux. Ex. Platon Théétète 169, 3, μυρίοι γὰρ ἤδη μοι Ἡρακλέες τε καὶ Θησέες ἐντυγχάνοντες. Xénophon μυρίους ὄψονται ἀνθ'ένος Κλεάρχους, et Aristophane οἱ θεοὶ πρὸς τὰς Ἀλκμήνας κατέβαινον.

5° Ce qui précède n'a rien d'anomal; mais on ne peut en dire autant de l'emploi que les poètes et les orateurs font de l'article pluriel devant un nom propre d'homme au singulier, lorsque emportés, dit Bescherelle, pour ainsi dire hors d'eux-mêmes par un mouvement oratoire, ils veulent donner à leur expression plus de force, plus d'énergie. P. ex. Les Corneille et les Racine ont illustré la scène française. Les Platon, les Pythagore ne se trouvent plus; ou, s'il y en a, c'est bien loin de nous (J.-J. Rousseau).

Cet emploi insolite de l'article provient de l'importance que nous attachons au pluriel. Il est certain que l'usage de mettre emphatiquement le pluriel pour le singulier est pour ainsi dire de toutes les langues. En français n'avons-nous pas à chaque instant, *nous*, *vous*

pour *je, tu* et cette formule propre aux souverains, *nous avons arrêté et arrêtons*. L'anglais ne tutoie que dans le style poétique et biblique, ce qui est assez extraordinaire, dans tous les autres cas il prend le pluriel. L'allemand use de la seconde personne du pluriel pour la deuxième du singulier, dans le style historique et, chose plus remarquable, de la troisième personne du pluriel au lieu de la seconde personne du singulier. Cela n'a lieu que dans la conversation polie, là où les Italiens sous-entendant le mot *seigneurie* mettent l'article féminin. Si nous remontons plus haut, nous retrouvons la même chose. Qui ignore qu'en latin, *nos* et *noster* tiennent souvent lieu de *ego* et de *meus?* Tibulle, dans un seul vers emploie les deux formes.

Et seu quid merui, si quid peccavimus, uror.

Plus tard on fit la même chose pour la deuxième personne. De Chevallet cite divers passages de Julius Capitolinus, de Grégoire de Tours, où l'emploi du pluriel pour le singulier mérite d'être remarqué. Si on se demande d'où cela vient, le même auteur répondra que dans l'intention de flatter l'orgueil de quelque haut et puissant personnage, qu'on avait intérêt à ménager, on usait envers lui des façons de parler et des marques de déférence qu'on eût employées en s'adressant à tout un auditoire (1). Au fond c'est le respect qu'on exprime.

Aussi pour en revenir au cas qui nous occupe, voici l'explication qu'on en a donnée. « L'estime que nous inspirent les hommes privilégiés, dit l'abbé Sicard, les agrandit pour nous et les tire de l'espèce commune, pour faire de chacun d'eux une espèce à part, une espèce entière, et comme multitude et grandeur sont synonymes en physique, notre esprit par analogie prend une collection entière d'orateurs pour un seul. » (2) Quoi qu'on pense de cette interprétation, nous dirons qu'elle est conforme à ce que nous trouvons dans la langue hébraïque et dans les langues sœurs. Les noms qu'on y donne le plus souvent à Dieu sont *Adonaïm* et *Elohim*. Ces noms ont la terminaison du pluriel, non pour indiquer le pluriel, mais l'idée de dignité, c'est ce que les grammairiens appellent *pluriel de majesté* ou *pluralis excellentiæ*. (3) Le verbe et l'adjectif qui s'y rapportent peuvent rester au

(1) De Chevallet, ouvrage cité, III 457.

(2) Ouv. cité p. 149. M. Berger, dans ses élémens primitifs des langues (Besançon 1837), dit à peu près la même chose. Selon lui, le pluriel qui étymologiquement signifie *addition* et *pluralité*, exprime encore *quantité* et *grandeur*, c'est-à-dire, augmentation de qualité dans le sujet, aussi bien qu'augmentation dans le nombre. (3) Berger, 106; Sarchi, grammaire hébraïque, Paris 1828 p. 224.

singulier comme on le voit au premier verset de la bible. Et voici l'interprétation qu'on en donne : « Bien que Dieu soit un seul *gouverneur* et *juge* de tout, de *tous*, il surpasse néanmoins tous les roys et tous les seigneurs et les comprend éminément en soy. » (1)

Les noms propres de peuples, de contrées, de royaumes et de provinces; ceux de fleuves, de rivières, de vents et de quelques îles qui ont une certaine étendue, prennent l'article : Les Belges, l'Allemagne, la France, la Flandre, la Meuse, la Seine, l'Aquilon, la Sicile.

Ces noms sont donc considérés comme des noms génériques ou spécifiques. Il en est de ceux-ci, dit un grammairien, comme des noms des métaux; ils sont susceptibles de plus et de moins; ils ont une signification étendue qui embrasse plusieurs choses, et peuvent être pris déterminément. On a soutenu que dans ce cas on sous-entend les noms communs, contrée, royaume, fleuve, etc. En effet, il est à remarquer que chez les Latins, le nom propre d'un homme n'était jamais, du moins que je sache, apposé à un nom appellatif, tel que *vir* ou *homo;* mais les noms de villes, de fleuves, de montagnes, etc., étaient très-souvent censés modifier un substantif spécifique exprimé ou sous-entendu : flumen, fluvius Mosa, urbs Roma. Si nous en exceptons les noms de villes, nous avons conservé cet usage; de sorte que, au point de vue de la syntaxe, ils tombent sous l'application des mêmes règles que les noms appellatifs, comme nous le verrons plus loin.

D. Gilles.

Bruges, février 1866. *(La suite prochainement.)*

RAPPORT ADRESSÉ A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

par le jury chargé d'apprécier le concours qui a été institué pour la composition du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième.

Monsieur le ministre,

Le concours institué par l'arrêté royal du 28 juin 1861 et réglé par votre arrêté du 12 juillet de la même année, a pour objet la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième, précédé d'une introduction. Les concurrents pouvaient ne prendre part au concours que pour l'une des deux parties de l'ouvrage.

(1) Leigh, dictionnaire de la langue sainte. Amsterdam 1703.

Trois introductions et deux cours de thèmes ont été envoyés, en temps utile, à votre département.

Le programme demandait que l'introduction au cours de thèmes contînt, « pour l'utilité pratique des élèves, des observations sur le style de Tite-Live et sur la manière de l'imiter. » L'introduction qui a pour devise *Sur des pensers nouveaux faisons du style antique*, ne répond pas suffisamment à ces conditions. Elle offre, il est vrai, des qualités de style et de méthode; l'auteur a bien divisé sa matière; il a subordonné les détails à des principes qu'il expose avec clarté et concision; mais il s'est trop tenu dans les généralités. Tite-Live, qui devait être l'objet principal de son travail, n'y occupe pas assez de place, et la plupart des observations de l'auteur ne s'appliquent pas plus à l'historien qu'aux autres écrivains latins. En outre, ses principes ne sont pas assez développés, et ses conseils s'adressent plutôt à ceux qui voudraient composer un cours de thèmes, qu'aux élèves auxquels les thèmes sont destinés.

L'introduction qui a pour divise *Quem imitaris qui sit discito*, a certaines qualités littéraires; mais l'auteur s'y tient trop en dehors du sujet. Les détails sur la vie de Tite-Live, sur le plan et le mérite historique de son ouvrage, la division des récits et des discours en trois époques, ne sont d'aucune utilité *pratique;* la partie qui traite « *de la période de narration*, » pourrait seule aider l'élève dans son travail. La liste de particularités grammaticales propres à Tite-Live, sur lesquelles, selon l'expression de l'auteur, doit porter l'attention des élèves, mais non l'imitation, contient plusieurs tournures très-classiques, représentées à tort comme des constructions irrégulières.

La troisième introduction porte pour devise : « *Choisir les mots, construire les phrases semble un mince talent, plus digne d'un grammairien que d'un écrivain. Cependant, sans ce don, les autres sont comme s'ils n'étaient pas.* » *Taine. Essai sur Tite-Live, ch.* IV, *p.* 305.

Dans la partie de son mémoire où il traite du style de Tite-Live, l'auteur s'est efforcé de recueillir toutes les remarques de grammaire et de style qui se trouvent consignées dans les commentaires sur Tite-Live et dans les écrits spéciaux sur cet historien. Il s'est livré à des recherches longues et laborieuses; mais il n'a pas su se borner aux indications du programme, qui demandait des observations pour l'utilité pratique des élèves, et non une dissertation savante sur toute les particularités grammaticales de la diction de l'écrivain. Le nom-

bre de ces particularités eût été du reste beaucoup moindre, si l'auteur s'était contenté de signaler ce qu'il y avait de spécial dans les quatre livres sur lesquels pouvaient porter les cours de thèmes, au lieu d'embrasser, comme il l'a fait, l'ouvrage de Tite-Live tout entier. Mais si même on apprécie ce travail, abstraction faite de son utilité pratique, on doit reconnaître qu'il n'est pas complétement satisfaisant. L'unité et l'ordre y font défaut; les observations particulières ne sont pas ramenées à des principes généraux, et l'auteur a fourni un recueil de notes pouvant servir à composer un livre utile, plutôt qu'un ouvrage achevé. Puis, quelques erreurs se sont glissées dans son travail; il cite fréquemment, comme particulier à Tite-Live, ce qui est commun à tous les auteurs latins; il fait des remarques sur des formes ou des tournures dont l'existence dans le texte n'est aucunement certaine; enfin ses citations sont parfois inexactes.

Dans la seconde partie du mémoire, qui traite de l'imitation, on rencontre plusieurs bonnes observations; mais ici encore l'auteur a oublié qu'il devait écrire pour les élèves, et qu'on lui demandait surtout des conseils pour faire les *thèmes d'imitation*, auxquels son travail doit servir d'introduction. Or, il a passé rapidement sur cet exercice, nommé par lui *imitatio puerilis*, et s'est attaché à montrer comment il fallait poursuivre une imitation plus relevée, à laquelle il donne le nom d'*imitatio virilis*. Cette partie de son travail s'éloigne donc complétement des conditions du programme.

Des observations qui précèdent, il résulte qu'aucune des trois introductions ne répond à ce qu'a demandé le gouvernement. En conséquence, le jury ne peut vous proposer, M. le ministre, de décerner un prix; il est même d'avis qu'il n'y a pas lieu de laisser le concours ouvert, en ce qui concerne l'introduction. Mais considérant le soin laborieux mis par l'auteur de la troisième introduction à réunir les éléments de son travail, et espérant qu'il fera servir ces matériaux à la composition d'un livre utile à l'enseignement, le jury exprime le vœu qu'un subside de cinq cents francs lui soit accordé. Il engage l'auteur à revoir et à coordonner ses notes, à écrire, sur la grammaire et le style de Tite-Live, un traité, qui puisse servir, en partie, de commentaire aux quatre livres expliqués dans les classes. C'est surtout dans l'espoir de voir exécuter ce travail, que le jury demande la récompense mentionnée ci-dessus.

Pour le cours de thèmes proprement dit, les concurrents devaient, selon les conditions du programme, se prescrire un double but: l'imi-

tation du latin de Tite-Live et l'application des règles de la syntaxe. La tâche qui leur était imposée était fort difficile; ils avaient constamment à se préoccuper à la fois de deux conditions différentes: leurs phrases devaient être tournées de manière à présenter des exemples suffisamment nombreux des règles à appliquer dans le thème, et contenir principalement des expressions et des tournures pour lesquelles Tite-Live pût fournir des éléments de traduction. De plus les exercices d'application devaient être classés avec méthode, et le texte français, tout en offrant le moyen soit d'appliquer une règle de syntaxe, soit d'employer une tournure ou une période livienne, devait être correct et assez élégant pour que le goût des élèves n'en eût pas à souffrir. Si les auteurs variaient leurs sujets d'après la matière des chapitres à imiter et les exigences des règles à appliquer, ils se trouvaient sans cesse devant la difficulté de choisir un sujet nouveau; si au contraire ils continuaient un récit unique, ils se voyaient souvent obligés de donner un tour forcé à la phrase, pour la faire servir au double but qui leur était proposé. Le programme n'était donc pas facile à remplir, et c'est peut-être à cela qu'il faut attribuer et le petit nombre des concurrents qui sont entrés en lice, et les défauts de ceux qui ont répondu à l'appel du gouvernement.

Le programme demandait que l'ouvrage fût composé de deux séries de cent thèmes, et que chaque série se rapportât à un seul livre de Tite-Live; savoir: la première série au deuxième ou au troisième livre au choix de l'auteur, et la seconde, au vingt et unième ou au vingt-deuxième livre. Les deux concurrents ont choisi le deuxième et le vingt et unième livre.

Le cours de thèmes ayant pour devise *Titus Livius eloquentiae ac fidei praeclarus in primis*, contient un assez grand nombre de tournures et d'expressions dont les élèves trouveront la traduction dans Tite-Live; il offre moins souvent l'occasion d'imiter, comme l'exige le programme, le style périodique de l'écrivain. Les efforts de l'auteur pour calquer, en quelque sorte, la phrase française sur la phrase latine ont rendu ses thèmes d'une traduction assez facile, mais il n'est pas arrivé à leur donner l'élégance et la correction désirables. Son ouvrage est du reste faible de pensée; dans les discours, l'argumentation est généralement trop peu serrée, et les récits ne sont pas faits d'une manière assez saisissante: ils sont loin de ressembler aux narrations pittoresques de Tite-Live.

Les exercices sur l'application des règles de la syntaxe ont été disposés sans ordre. L'auteur semble, dans beaucoup de cas, avoir indiqué, après la composition du thème, les règles dont le hasard avait amené des exemples, et non avoir écrit le thème pour y faire entrer des exercices sur des règles déterminées. Il y a plusieurs thèmes dans lesquels on ne rencontre qu'une seule application de la règle indiquée en marge : par exemple, la règle du subjonctif avec *quo* est presque toujours négligée.

Conformément au programme, l'auteur a pris, pour sujets de ses thèmes, des récits, des descriptions, des discours analogues aux matières des livres II et XXI de Tite-Live. Dans la première série il expose principalement l'histoire de Charles-Quint; dans la seconde, il raconte différents faits de l'histoire ancienne. Plusieurs récits sont interrompus; quelques-uns ne sont pas achevés. On y trouve des inexactitudes dans les détails historiques : en racontant, par exemple, la première campagne de César dans la Gaule Belgique, l'auteur confond la position des Belges près de l'Aisne avec celle des Nerviens sur les bords de la Sambre (2e série, thème I); dans le récit de la tyrannie des Trente, à Athènes, il rapporte, comme s'étant passés au siége de Phylé, des faits qui arrivèrent au Pirée (1re série, th. 84 et 85); il place sous le gouvernement des Trente, la condamnation et la mort de Socrate (ibid. th. 86), etc. Souvent aussi, pour le besoin de l'imitation, il invente des circonstances ou exprime des idées peu conformes aux faits et aux caractère de l'époque où ont eu lieu les événements.

Le cours de thèmes portant pour devise *Assuescant optimis semperque habebunt intra se quod imitentur*, est écrit dans un style assez correct et avec plus d'élégance que le cours précédent, mais la traduction en est difficile et les phrases à imiter sont loin d'être en nombre suffisant. Beaucoup d'imitations indiquées par l'auteur dans le cahier joint à son travail, ne portent que sur un seul mot, souvent sur des mots très-ordinaires, devant, par leur nature même, revenir fréquemment.

L'auteur paraît avoir écrit plusieurs de ses thèmes sans se préoccuper de la forme qu'ils présenteraient en latin; ainsi l'on y trouve de nombreux gallicismes dont la traduction pourrait embarrasser le professeur lui-même, et il est souvent impossible de rendre la phrase française au moyen des passages de Tite-Live proposés comme modèles. Il en est même un certain nombre dont l'auteur ne paraît

pas avoir saisi le sens ou la portée. Pour s'en convaincre, il suffit de mettre quelques passages du texte français en regard des expressions latines qui sont censées en fournir l'équivalent :

Tout ce qui concernait la religion était *administré* par l'aréopage. 1e série, thème 6.	Publica sacra per ipsos reges *factitata* erant.
Périclès avait eu soin de placer à la tête de ces grands travaux, Phidias. Ibid., th. 22.	(Dictatorem) moderatorem ac magistrum consulibus apposuit.
Il eut la gloire de *soumettre* toutes les villes de l'île. Ibid., th. 27.	Pometiam primo vi deinde vineis aliisque operibus *oppugnavit*.
Si les Athéniens n'avaient ordonné que des députés fussent *envoyés* à Athènes... Ibid., th. 27.	Legati Aurunci senatum *adeunt*.
Reprendre aux Athéniens la plupart des villes de la contrée. Ibid., th. 87.	Patriam regnumque *repetere* velle.

Au thème 10 de la 2e série il est parlé de l'influence grandissante de César.

Déjà la ville *est en grande partie entre ses mains et sous son pouvoir*... les patriciens ne craignent-ils pas qu'il *ne s'empare* également de cette auguste assemblée ?	*Urbem captam fere totam habet in dicione* Carthaginiensium.... Cartalam urbem *expugnat diripitque*.
Solliciter pour lui le consulat. 2e série, th. 15.	Ad *sollicitandos* principum animos.

L'auteur a mis en tête de chaque thème les chapitres sur lesquels porte l'imitation. Ces chapitres ne correspondent généralement pas avec ceux qu'on rencontre dans le cahier contenant les phrases à imiter. Ainsi l'on trouve indiqués, en marge des thèmes 3, 4 et 5, les chapitres 1-17, 1-18, 1-19, et pourtant le cahier ne donne que des phrases des seize premiers chapitres. Dans les thèmes 6, 7, 8, 9 et 10, les chapitres avancent de 20 à 24; le cahier ne va pas au delà de 19. Au thème 57 se trouve le chapitre 50; dans le cahier, on lit pour la première fois 50 au thème 66.

Les exercices d'application sont assez nombreux et sont rangés avec méthode. Cependant, ici encore, l'auteur n'a pas toujours pensé à la forme latine de ses thèmes; car il lui arrive d'indiquer des règles que la phrase française ne fournit pas le moyen d'appliquer.

Comme sujets de ses thèmes, l'auteur a choisi, pour la première série, l'histoire de Périclès; pour la seconde, celle de Jules César. Dans l'histoire de Périclès il emploie à tort, pour les institutions grecques, plusieurs termes du droit public de Rome. Il laisse aussi à désirer sous le rapport de l'exactitude historique.

D'après les considérations qui précèdent, le jury estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix. Il vous propose, M. le ministre, de laisser le concours ouvert, mais pour les thèmes seulement, jusqu'au 1er juillet 1867.

Les concurrents éviteraient les plus graves défauts que le jury a remarqués dans les ouvrages présentés, s'ils soumettaient eux-mêmes leur travail à l'épreuve de la traduction latine. Ils peuvent même, s'ils le jugent convenable, joindre la traduction latine au texte français et souligner, dans ce cas, les phrases imitées, au lieu de les consigner dans un cahier séparé. Ils augmenteraient aussi l'utilité pratique de leurs ouvrages, en donnant en note la traduction des expressions ou tournures difficiles que l'élève ne pourrait rencontrer dans l'auteur à imiter, et l'indication des règles importantes qui ne sont pas inscrites en tête du thème.

Recevez, M. le ministre, l'assurance de notre haute considération.

Bruxelles, le 20 décembre 1865.

Le président du jury,
P. Van Hoegaerden.

Le secrétaire-rapporteur,
L. Roersch.

Les membres du jury,
J. Gantrelle, J. Roulez, C.-A. Blondel



THÈMES D'IMITATION,

A L'USAGE DE LA SIXIÈME ET DE LA CINQUIÈME.

Accord de l'attribut avec le sujet, de l'adjectif avec le substantif.
(De viris, § 81 *à* 85. *Gantrelle,* § 67, 68, 71).

N° 1.

Mon frère et moi avons relu l'histoire des guerres des Romains contre les Carthaginois. On aime à connaître les succès et les revers de ces deux peuples célèbres. Tout dans cette histoire nous paraît utile et agréable. Cependant mon frère et moi nous ne louons ni ne condamnons les mêmes choses. Pour lui, il admire davantage les Carthaginois, et moi, les Romains.

Appius Claudius et C. Duilius commencèrent ces guerres. Celui-là à l'aide de chaloupes et de barques de pêcheurs qui lui avaient été données par les habitants des villes voisines, fit passer vingt mille hommes en Sicile, et avec ces troupes de terre marcha contre les Carthaginois, qui s'étaient retirés sur les hauteurs de la ville de Messine. Usant de ruse il attira hors de ce lieu, Hannon, le vainquit et s'empara de vive force de soixante-dix villes de la Sicile. Le roi Hiéron, l'allié des Carthaginois, craignit que Syracuse, cette ville très-célèbre, ne fut également prise et il demanda l'amitié des Romains. Duilius, à la tête de 120 quinquérèmes, qui en deux mois avaient été construites, attaqua et battit le premier les carthaginois sur mer. La fortune de cette guerre fut longtemps douteuse; les deux peuples paraissaient invincibles, car l'un et l'autre étaient très-puissants.

Cependant il n'y avait pas de doute que Carthage ne dût un jour être prise. Cette ville était la plus riche, mais ses richesses et le courage de ses généraux furent inutiles, et ne purent empêcher les Romains d'être enfin victorieux.

N° 2.

On combattit pendant beaucoup d'années et enfin, P. Scipion assiégea et prit Carthage, et en chassa les habitants. Si les Romains avaient de grands généraux, ceux des Carthaginois n'étaient pas moins bons, quoique la fortune ne répondît pas toujours à leur courage. Ni Scipion, ni Marcellus n'ont égalé Annibal. Les roches escarpées des Pyrénées et des Alpes, les peuples qui habittaient ces mon-

tagnes et les dangers de tout genre, furent vaincus par l'audace de cet illustre général. Les premiers consuls qui accoururent à sa rencontre, ne purent l'empêcher de passer en Italie. Les troupes de terre des Romains et les bataillons de leurs alliés furent mis en déroute; les fleuves, les montagnes et les marais furent franchis, et les Carthaginois restèrent en Italie pendant dix-sept ans. Souvent nous avons admiré la valeur des Romains et surtout la grandeur d'âme des matrones romaines, mais les Carthaginois et leurs femmes, étaient aussi très-courageux. Cela apparaît lorsque Scipion assiégea leur ville. Il n'y a pas de doute, que les femmes de Carthage donnèrent alors un aussi bel exemple de courage guerrier que les dames Romaines. Pour sauver la patrie, elles sacrifièrent toutes les choses précieuses qu'elles possédaient et même leur vie. La conduite honteuse d'Amilcar et le rare courage de sa femme sont célèbres. Tandis que celui-là sortait de Carthage pour sauver sa vie et se livrer aux Romains, celle-ci, égorgeait ses deux enfants, et se jetait dans les flammes pour échapper aux mains des ennemis.

N° 3.

Ne soyons pas étonnés de la triste défaite des Carthaginois ni de la victoire remarquable des Romains. La plupart des villes que les Carthaginois avaient, étaient peu fortifiées, et ainsi il fut facile à Régulus d'abord, et ensuite à Scipion, qui tous les deux traversèrent la mer qui sépare l'Italie de l'Afrique, de s'en emparer très-facilement, et il arriva deux fois, même dans la première et dans la seconde guerre punique, que les Carthaginois craignirent pour le salut de leur ville elle-même. Carthage, en effet, se servait de soldats d'une autre nation, et ils n'étaient ni surs ni fidèles. La patrie et l'amour de la gloire n'étaient rien pour eux, l'argent était tout; ils combattaient par espoir du butin, abandonnaient leurs chefs après une défaite, ou tournaient leurs armes contre eux. Ni les senateurs, ni le peuple ne souffraient que leurs généraux fussent vaincus; aussi ceux qui n'avaient pas réussi ne pouvaient échapper au supplice de la croix. Les Romains au contraire vivaient pauvres parce qu'ils pensaient que les richesses n'engendrent (avec *genitor*) ni la gloire ni la vertu. Là les captifs devenaient eux-mêmes soldats romains et les peuples vaincus, des alliés. Les Samnites qui ne furent vaincus qu'après vingt-cinq ans, devinrent des auxiliaires qui demeurèrent fidèlement dans l'amitié des Romains, même lorsque Annibal eut fait essuyer à ces mêmes Romains plusieurs défaites en Italie où il avait fait passer ses troupes.

N° 4.

Le consul romain ordonnait qu'on fit mourir la dixième partie de l'armée qui avait fui honteusement; ensuite il conduisait de nouveau ceux qui restaient contre les bataillons ennemis, pour les forcer à vaincre ou à mourir. Ce peuple ne punissait (avec *pœna*) pas les généraux qui avaient eu des revers, et les sénateurs allèrent au devant de Terentius Varron qui retournait à Rome, après un malheureux combat, et ils lui rendirent des actions de grâces parce qu'il avait cru, quoique vaincu, au salut de la république. Les Romains combattaient en effet non par amour des richesses qui corrompent (avec *corruptor*) les mœurs, mais par amour de la gloire qui est éternelle. Si les Carthaginois, dès qu'ils avaient perdu une flotte ou une armée demandaient et acceptaient la paix aux plus dures conditions; les Romains quoique vaincus ne cessaient la guerre ni par crainte des ennemis ni par espoir des richesses ni de tout autre chose; ils avaient alors autant de courage qu'ils avaient eu d'audace dans les combats; car toujours, nous voyons ce peuple tel après la défaite qu'après une victoire. Ils était gouvernés non par quelques citoyens, mais par la loi seule, car la loi et le droit seuls semblaient utiles et nécessaires pour conserver la paix à Rome et l'amitié des peuples vaincus.

D. GILLES.

Bruges, février 1866.

ANALOGIES RELATIVES A PLUSIEURS COURBES.

I.

Soit d'abord deux courbes définies par les équations :

$$F(x, y) = 0 \quad \text{et} \quad F'(x, y) = 0,$$

et rapportées aux mêmes axes, ou au moins à des axes formant le même angle θ; si l'on passe à de nouveaux axes formant avec l'ancien axe des X les angles α et α', en conservant la même origine pour chacune des deux courbes, on aura cinq équations pour exprimer les nouveaux paramètres de l'une comme de l'autre en fonction des anciens; on y pourra joindre une onzième équation

$$\alpha' - \alpha = \theta',$$

en désignant par θ' l'angle des nouveaux axes.

L'élimination de α et α', fournira donc neuf relations entre les anciens et les nouveaux paramètres; nous en connaissons déjà huit, quatre pour chaque courbe; pour la neuvième on peut choisir parmi les suivantes, dont la détermination n'est pas essentiellement différente de celle qui nous a donné les premières :

1° $$\frac{BB' - 2(AC' + A'C)}{\sin^2\theta} = \text{constante},$$

et comme on a déjà :

$$\frac{B^2 - 4AC}{\sin^2\theta} = c^{te} \quad \text{et} \quad \frac{B'^2 - 4A'C'}{\sin^2\theta} = c^{te}$$

on en déduit encore :

$$\frac{(B+B')^2 - 4(A+A')(C+C')}{\sin^2\theta} = c^{te}$$

2° $$\frac{AE'^2 + CD'^2 - BD'E'}{\sin^2\theta} = c^{te} \text{ et } \frac{2AEE' + 2CDD' - B(DE' + D'E)}{\sin^2\theta} = c^{te}$$

d'où l'on déduit aussi :

$$\frac{(A+A')(D+D')^2 + (C+C')(E+E')^2 - (B+B')(D+D')(E+E')}{\sin^2\theta} = c^{te}.$$

3° $$\frac{DD' + EE' - (DE' + D'E)\cos\theta}{\sin^2\theta} = c^{te}$$

et par suite :

$$\frac{(D+D')^2 + (E+E')^2 - 2(D+D')(E+E')\cos\theta}{\sin^2\theta} = c^{te}$$

Les lettres accentuées appartiennent à l'équation de la seconde courbe.

Si l'on a ensuite plusieurs courbes, on reconnaît immédiatement que les formules (1) et (3) se généralisent comme suit :

1° $$\frac{\Sigma_m(B).\Sigma_n(B) - 2\left[\Sigma_m(A).\Sigma_n(C) + \Sigma_m(C).\Sigma_n(A)\right]}{\sin^2\theta} = c^{te}.$$

3° $$\frac{\Sigma_m(D).\Sigma_n(D) + \Sigma_m(E).\Sigma_n(E) - \left[\Sigma_m(D).\Sigma_n(E) + \Sigma_m(E).\Sigma_n(D)\right]\cos\theta}{\sin^2\theta} = c^{te}.$$

Quant à la formule (2), on démontrera d'abord pour trois courbes la formule :

$$\frac{2AE'E'' + 2CD'D'' - B(D'E'' + D''E')}{\sin^2\theta} = c^{te}$$

d'où l'on pourra conclure :

2° $$\frac{\Sigma_m(A).\Sigma^2_n(E) + \Sigma_m(C).\Sigma^2_n(D) - \Sigma_m(B).\Sigma_n(D).\Sigma_n(E)}{\sin^2\theta} = c^{te}$$

Dans ces formules Σ_m représente la somme des coëfficients correspondants de m courbes différentes ou non, et Σ_n la somme des coëfficients correspondants de n courbes différentes ou non, soit entre elles, soit avec les m premières.

II.

Sécantes communes à deux courbes du second degré.

Les deux courbes étant rapportées à deux axes des coordonnées parallèles à deux directions conjuguées de la première, on aura $B=0$ et la formule (1) devient

$$\frac{A'C+AC'}{\sin^2\theta}=c^{te}$$

d'où, à cause de la formule $\frac{AC}{\sin^2\theta}=c^{te}$, on tire :

$$\frac{A'}{A}+\frac{C'}{C}=c^{te}.$$

Or on a pour les segments des deux sécantes, pour la première courbe :

$$x_1x_2=\frac{F}{C} \qquad y_1y_2=\frac{F}{A}$$

et pour la seconde :

$$x'_1x'_2=\frac{F'}{C'} \qquad y'_1y'_2=\frac{F'}{A'}$$

on aura donc :

$$\frac{y_1y_2}{y'_1y'_2}+\frac{x_1x_2}{x'_1x'_2}=c^{te}$$

c'est-à-dire :

Théorème. — Si par un point fixe on mène à volonté à deux courbes du second degré deux sécantes parallèles à deux directions conjuguées de la première, la somme des rapports des rectangles des deux segments algébriques déterminés par les deux courbes sur chacune des sécantes, est une quantité constante.

Cas particulier. — Si les deux courbes sont concentriques et l'origine située au centre commun, en appelant a et b les demi-diamètres de la première courbe, a' et b' ceux de la seconde, nous aurons :

$$\frac{a^2}{a'^2}\pm\frac{b^2}{b'^2}=c^{te}.$$

Si les deux courbes sont des ellipses, on devra prendre exclusivement le signe +; on aura alors une proposition connue de M. Chasles.

Sécantes rectangulaires. — Si par un point fixe on mène à volonté deux sécantes rectangulaires prises pour axes des coordonnées, on aura :

$$DD' + EE' = c^{te}.$$

c'est-à-dire $\left(\frac{1}{y_1}+\frac{1}{y_2}\right)\left(\frac{1}{y'_1}+\frac{1}{y'_2}\right)+\left(\frac{1}{x_1}+\frac{1}{x_2}\right)\left(\frac{1}{x'_1}+\frac{1}{x'_2}\right)=c^{te}$

et $(D+D')^2+(E+E')^2=c^{te}$ ou bien

$$\left[n\left(\frac{1}{y_1}+\frac{1}{y_2}\right)+n'\left(\frac{1}{y'_1}+\frac{1}{y'_2}\right)\right]^2+\left[n\left(\frac{1}{x_1}+\frac{1}{x_2}\right)+n'\left(\frac{1}{x'_1}+\frac{1}{x'_2}\right)\right]^2=c^{te}$$

n et n' étant deux nombres constants choisis arbitrairement, car on peut toujours se donner le terme indépendant de chaque équation.

Sécantes aux courbes d'un degré quelconque.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, toutes les formules que nous avons obtenues relativement à une origine fixe sont applicables aux équations d'un degré quelconque.

Soit d'abord deux sécantes rectangulaires menées à volonté par un point fixe et prises pour axes des coordonnées, on aura :

$$A + C = c^{te};\ D^2 + E^2 = c^{te} \text{ et } F = c^{te}.$$

Si l'on fait $x = 0$ dans l'équation de la courbe, les segments déterminés sur l'axe des Y seront fournis par l'équation :

$$F + Dy + Ay^2 + \text{etc...} = 0,$$

dans laquelle $-\frac{D}{F}$ est la somme des valeurs inverses des racines et $\frac{A}{F}$ la somme de leurs produits deux à deux.

On fera de même pour les segments de l'axe des X, et substituant d'abord les valeurs ainsi obtenues de A et de C dans la formule $A + C = c^{te}$, nous aurons :

Théorème. — Si par un point fixe on mène à volonté deux sécantes rectangulaires à une courbe d'un degré quelconque, la somme des produits deux à deux des segments algébriques déterminés sur chacune d'elles est constante.

Substituant de même les valeurs de D et E dans la formule $D^2 + E^2 = c^{te}$ et tenant compte du théorème précédent, nous aurons :

Théorème. — La somme des carrés des segments déterminés sur deux sécantes rectangulaires menées à volonté d'un point fixe est constante.

— Soit maintenant deux sécantes partant d'un point fixe, l'une fixe prise pour axe des Y, l'autre mobile prise pour axe des X; on peut toujours imaginer une courbe du second degré qui intercepte sur l'axe des Y une corde dont le milieu se trouve au point fixe et dont l'équation sera par suite privée du terme en y; on aura pour cette courbe et une autre d'un degré quelconque les relations

$$\frac{E^2}{\sin^2\theta} = c^{te} \text{ et } \frac{EE' - D'E\cos\theta}{\sin^2\theta} = c^{te}, \text{ à cause de } D = 0;$$

on en conclut :

$$E' - D'\cos\theta = k\sin\theta;$$

k étant une constante en valeur absolue; en remplaçant E' et D' par leurs valeurs, on aura :

$$\Sigma\left(\frac{1}{x}\right) - \Sigma\left(\frac{\cos\theta}{y}\right) = h.\sin\theta,$$

d'où :

Théorème. — Étant mené par un point fixe, à une courbe d'un degré quelconque, une sécante fixe et une sécante mobile, la différence entre les sommes des valeurs algébriques inverses des segments déterminés sur la droite mobile, d'une part par la courbe, d'autre part par les perpendiculaires menées à la sécante fixe en ses points d'intersection avec la courbe, est proportionnelle au sinus de l'angle des deux sécantes.

— Dans ces théorèmes il faut tenir compte des segments dont les valeurs sont imaginaires.

Du reste ils s'appliquent à plusieurs courbes comme à une seule, puisque l'ensemble d'un nombre quelconque de courbes algébriques peut se définir par une seule équation.

J. Ledent.

Malines, décembre 1865.

PROBLÈMES DÉTERMINÉS.

RÉPONSE A M. MISTER.

(Voir la Revue de l'instruction publique, novembre 1865.)

Des arguments que j'oppose à la critique de M. Mister, un point lui paraît digne d'être réfuté : selon lui, dire que le point R est fixe, c'est une supposition toute fortuite et rien dans son énoncé ne semble exiger cette restriction.

Il ne s'agit pas de restriction; voyons ce qui se trouve dans l'énoncé du problème I (juin, page 245) : on donne une sphère et un axe XX′ passant par le centre O; cet axe rencontre la surface en deux points qui sont donc connus : l'un est appelé R par l'auteur lui-même quand il parle du segment MPNR; je prends la liberté de désigner l'autre par R′.

Maintenant si par un point P pris sur OX on mène un plan perpendiculaire à l'axe, on divisera la sphère en deux segments, dont un seul peut être désigné par MPNR; à mesure que le point P avancera sur l'axe dans le sens XX′, ce segment augmentera en dimension, mais n'en conservera pas moins son sommet R; la position du point R ne change donc pas quand on fait varier celle du plan sécant; et quand le point P arrive dans une position symétrique de celle qu'il occupait primitivement, c'est une singulière illusion de croire que le sommet de chaque segment fait inopinément un saut pour occuper la place de l'autre; il y a tout simplement que le second segment a pris les dimensions primitives du premier; et si pour la première position du point P le rapport du segment MPNR, comme dit l'auteur, au cône OMPN est n, ce rapport $\frac{\text{MPNR}}{\text{OMPN}}$ n'aura pas cette valeur pour la seconde position, le premier terme du rapport n'ayant fait que croître et le second y ayant repris sa valeur primitive; c'est-à-dire, que si $x = + a$ est une solution du problème, il est erroné de dire que $x = - a$ devra être une autre solution et nous ne sommes pas dans le cas d'appliquer le principe du n° 156 du traité de Lefébure.

Mais ensuite n'ai-je pas fait observer que l'auteur aurait pu former son énoncé sans désigner le point R comme devant faire partie du segment pris pour premier terme du rapport : alors on

prévoit en effet qu'il y a deux solutions $+a$ et $-a$; on peut prendre pour premier terme du rapport le segment MPNR ou le segment MPNR′, c'est-à-dire que le premier terme peut recevoir deux expressions différentes, sans pour cela déplacer le point P, et l'algèbre fournira les deux solutions, comme je l'avais déjà montré dans ma réponse du mois d'août. Tant s'en faut donc qu'aucune objection soit restée debout, qu'elle n'est pas même relevée.

L'auteur parle ensuite de défi, je reviendrai plus loin sur ce sujet. Aux affirmations qui suivent, j'ai depuis longtemps opposé les contradictoires. De grands noms sont cités, auquels je dois le respect. Passons au problème.

Sous prétexte d'appliquer celui qu'on lui propose à la géométrie des trois dimensions, on va voir comment l'auteur s'échappe du terrain de la discussion.

Son énoncé peut être ainsi représenté : $\overline{AP}^3 = AB.\overline{BP}^2 + d^3$.

Il est indifférent, dit-il, de supposer le point demandé entre A et B ou à droite de B; mais c'est pour la bonne raison que la ligne BP n'intervient que par son carré; si l'auteur avait choisi plutôt l'énoncé suivant : $\overline{AP}^3 = \overline{AB}^2.BP + d^3$, il en serait autrement.

L'équation (1) : $x^3 = a(x-a)^2 + d^3$

n'est pas une traduction exacte, la longueur absolue AP ne pouvant être désignée par x qu'à la condition $x > 0$, qu'il faut donc joindre à l'équation. Celle-ci n'est exacte donc qu'à la condition de refuser les valeurs négatives de l'inconnue. Par un hasard heureux il se trouve que l'équation n'a pas de racine négative, et l'on peut ainsi se dispenser d'une scrupuleuse exactitude.

Ce n'est pas tout : l'équation (1) aurait pu avoir ses trois racines réelles et positives, et l'auteur n'aurait pu dire sans les vérifier sur l'énoncé si elles conviennent; et s'il n'y en a qu'une, il n'en doit pas moins faire la vérification, puisqu'il arrive souvent que des valeurs positives ne satisfont pas.

De plus, la traduction est incomplète, car une valeur négative de l'inconnue peut aussi fournir une solution; donc la ligne AP peut aussi être représentée par $-x$, à la condition $x < 0$; on aura donc pour traduction précise les deux systèmes :

1° $x^3 = a(x-a)^2 + d^3$
avec la condition $x > 0$.

2° $-x^3 = a(x-a)^2 + d^3$
avec la condition $x < 0$,
qui fourniront toutes les solutions convenables et pas d'autres, à l'aide de pures opérations d'algèbre exclusivement.

D'ailleurs l'auteur lui-même sent le besoin de compléter la traduction de son énoncé en formant une nouvelle équation; mais on vient de voir qu'il n'était pas nécessaire pour cela de supposer le point P à gauche de A, ni de recourir à l'énoncé.

L'observation qui vient après ne s'applique sans doute pas à ce qui s'est présenté dans mon article du mois d'avril, car voici les équations qu'on y trouve (page 133).

(1) $x^2 = a(a-x) + d^2$ et (2) $x^2 = -a(a-x) + d^2$;
on ne passe pas de l'une à l'autre en remplaçant x par $-x$, et la racine négative de l'équation (1) n'a pas la même valeur absolue que la racine positive de l'équation (2). Et cela serait même, qu'il serait oiseux d'en faire la remarque.

L'auteur n'a donc apporté que des allégations dont j'avais déjà prouvé le peu de fondement. Il ne me reste plus qu'à le faire entrer dans mes vues.

M. Mister s'étant refusé à fournir la solution qu'il entend donner au problème qui lui est proposé, je vais le traiter moi-même en suivant strictement l'opinion qu'il déclare *généralement admise.*

Mise en équation. — Supposons d'abord le point P à droite de A; qu'il soit placé entre A et B ou à la droite de B, peu importe; plaçons le donc entre A et B; on aura l'équation :

$$(1)\quad x^2 = a(a-x) + d^2.$$

Supposons ensuite le point à gauche de A, il viendra l'équation :

$$(2)\quad x^2 = a(a+x) + d^2.$$

Discussion. Soit d'abord $d > a$; l'équation (1) a deux racines réelles : l'une, positive ne vérifie pas l'énoncé; l'autre négative peut être laissée de côté, *car depuis quand est-on forcé d'avoir recours aux quantités négatives pour résoudre* (algébriquement) *les problèmes de géométrie?* D'ailleurs n'avons-nous pas formé l'équation (2) pour obtenir les solutions à gauche de A?

L'équation (2) donne également deux racines réelles, dont la positive vérifie l'énoncé. De manière qu'on n'obtient qu'une solution au lieu de deux, et même en tenant compte des deux racines négatives, on constatera seulement que celle de l'équation (1) satisfait, mais que loin de fournir la seconde solution, elle reproduit celle déjà trouvée, qui serait ainsi donnée en double.

Cette anomalie, me parait-il, est déjà de nature à dessiller les yeux de mon contradicteur.

Sans examiner l'hypothèse $d < a$, on voit qu'il est au moins nécessaire de faire une traduction du problème en supposant le point P à la droite de B, ce dont on n'est averti ni par une valeur imaginaire, ni par aucun autre indice, si ce n'est que l'on n'obtient qu'une solution et que le problème est assez connu pour qu'on sache qu'il en faut deux.

Voyons si néanmoins cette hypothèse seule peut nous sauver et recommençons la mise en équation : pour les solutions à droite de A, on aura l'équation

$$(1) \quad x^2 = a(x - a) + d^2$$

et pour les solutions à gauche la même équation (2) que tantôt.

Discussion. — Soit d'abord le cas où $a > d > \frac{a}{2}\sqrt{3}$; l'équation (1) a ses racines réelles et positives, mais aucune ne vérifie l'énoncé; il est vrai qu'alors les deux solutions sont fournies par l'équation (2), mais c'est à la condition d'avoir recours à la valeur négative. Je n'ai pas à examiner les autres hypothèses pour tirer les conclusions suivantes :

Si M. Mister persiste dans ses errements, il doit convenir néanmoins :

1° que pour traiter *complétement* le problème en question, il doit absolument ou le mettre trois fois en équation et non deux, ou avoir recours aux valeurs négatives de l'inconnue, c'est-à-dire admettre le principe de Descartes, et dans tous les cas il doit traduire une fois le problème dans l'hypothèse de P placé à droite de B; sinon il ne peut obtenir toutes les solutions.

2° que pour obtenir des solutions *exactes*, il doit les vérifier toutes, même celles qui sont positives; sans quoi, il s'expose à admettre de fausses solutions.

Tels sont les aveux que je tenais à obtenir clairement, parce que c'est un premier pas vers ma manière de voir. C'est à quoi se réduit le *défi* téméraire dont parle M. Mister. Je pourrais lui faire faire un second pas en lui proposant cet énoncé :

Sur une ligne droite passant par les trois points A, B, C successifs, tels que les distances AB et BC sont égales à a et b, trouver un point P tel que l'on ait :

$$AP \cdot CP = AB \cdot BP + d^2;$$

Mais M. Mister est certainement capable d'atteindre au but d'une seule enjambée; c'est pourquoi je préfère lui présenter tout d'un coup celui-ci :

Sur une droite AA_{n-1} divisée en $n-1$ parties égales à a par les points de divisions $A_1, A_2, \ldots,$ trouver un point P entre les deux extrêmes, tel que l'on ait :

$$n.\ AP = A_1P + A_2P + \text{etc.} \ldots + A_{n-1}P$$

Bien que cette question soit du premier degré et n'appartienne pas à la géométrie des trois dimensions, j'espère que M. Mister prendra au sérieux la proposition; il peut être assuré cependant que ma seule pensée est de l'amener à conclure par lui-même qu'après mûre réflexion rien ne peut l'empêcher d'embrasser sans réticence ma manière de voir.

Après avoir traité le problème facile qui précède il sera encore temps de former sur les mêmes données les énoncés que voici :

$$n.\ \overline{AP}^2 = AA_{n-1} \cdot [A_1P + A_2P + \text{etc.} \ldots + A_{n-1}P]$$

$$\text{et } n.\ \overline{AP}^3 = \overline{AA}^2_{n-1} \cdot [A_1P + A_2P + \text{etc.} \ldots + A_{n-1}P]$$

Finalement, je dois rappeler que j'ai donné du *caractère de généralité absolue* de la méthode que je propose, une démonstration *rationnelle* basée sur le principe de Descartes (livraison du mois d'août); et il me suffit que le principe de Descartes soit forcément admis par tout le monde, y compris probablement M. Mister, car c'est sur ce principe que repose la géométrie moderne même.

En outre, je suis en état de démontrer cette généralité *par les faits :* j'ai traité tous les problèmes déterminés que m'a présentés M. Mister; après les avoir mis en équation *sans attribuer plus d'une position fictive* au point inconnu, on fournit *avec certitude*

toutes les solutions; et l'on peut indiquer sans aucune vérification géométrique ni *aucun recours préalable à l'énoncé les seules solutions qui conviennent;* le tout pouvant se déduire *à l'aide de pures opérations d'algèbre de la seule traduction précise de l'énoncé*.

Je ne considère du reste cette réponse que comme une explication de détails que j'avais cru pouvoir me borner à indiquer, et je suis convaincu que les lecteurs qui auront bien voulu nous suivre attentivement et comparer les raisons alléguées de part et d'autre, auront compris, tout aussi bien que moi, l'inanité des arguments qui m'ont été opposés et reconnaîtront avec impartialité l'entière exactitude des idées émises dans l'article du mois d'avril.

Aussi je ne pense pas que ce soit le lecteur qu'il faille prémunir contre une fausse conclusion, c'est plutôt mon honorable collègue lui-même.

J. LEDENT.

Malines, novembre 1865.

RECTIFICATION.

Dans la livraison du mois d'août dernier, page 311, 2°, nous avons donné une solution erronée du problème I; nous reproduisons l'énoncé de ce problème avec la solution qu'il convient de lui donner conformément aux principes rappelés au commencement de cet article :

Étant donné une sphère de rayon r et dont le centre O est à l'origine des coordonnées, on demande de déterminer sur l'axe OX un point P, tel que le plan MPN, perpendiculaire à OX, détermine un segment MPNR dont le volume soit à celui du cône qui a pour sommet le centre O et pour base celle du segment, dans le rapport de $1:n$.

Supposons le point P du côté des X positifs OR; le volume du segment sera représenté par

$$\frac{1}{6}\pi(r-x)^3+\frac{1}{2}\pi y^2(r-x)$$

à la condition que y représentant la ligne MP soit réel, c'est-à-dire, que l'on ait : $-r<x<r$; dans ces conditions se trouve comprise celle-ci : $r-x>0$.

Le cône sera représenté, avec les mêmes conditions, par

$$\frac{1}{3}\pi y^2 x \text{ ou } -\frac{1}{3}\pi y^2 x,$$

suivant que x est positif ou négatif.

De là résultent pour traduction de l'énoncé les deux systèmes suivants :

1° l'équation : $x^2 + rx - \frac{2n}{n+1} r^2 = 0$

avec les conditions $x > 0$ et $x < r$,

2° l'équation : $x^2 + rx - \frac{2n}{n-1} r^2 = 0$

avec les conditions $x < 0$ et $x > -r$.

En résolvant ces deux systèmes, on trouve que le problème n'a qu'une solution convenable, si $n > \frac{1}{9}$, laquelle est positive; il en a deux, si $n = \frac{1}{9}$, savoir $x = \frac{r}{10}(3\sqrt{5} - 5)$ et $x = -\frac{r}{2}$; enfin il en trois, si $n < \frac{1}{9}$; l'une positive fournie par l'équation (1), les deux autres négatives fournies par l'équation (2). On voit donc qu'il y a lieu à un maximum pour la valeur de n; ce maximum est $\frac{1}{9}$; de plus il est facile de voir qu'à mesure que x s'approche de r, la valeur de n augmente indéfiniment; c'est-à-dire que, à proprement parler, la solution $x = r$ ne convient pas, pour une valeur finie quelconque de n.

Cette rectification n'infirme en rien la règle énoncée dans la livraison d'avril 1865 et tend plutôt à la confirmer.

J. Ledent.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Dictionnaire du bon langage, *contenant les difficultés de la langue française, les règles et les fautes de prononciation, les locutions vicieuses, les wallonismes, les flandricismes, les germanismes, etc., par l'abbé* J. N. Carpentier, Bruxelles, Ve Parent et fils 1865. 1 vol. in-12 de pp. 747. Seconde édition, considérablement augmentée et revue avec soin.

Vocabulaire du bon langage, *ou abrégé du dictionnaire du bon langage, à l'usage des écoles primaires et des classes inférieures de l'enseignement,*

par J.-N. CARPENTIER. Bruxelles, Ve Parent et fils, 1865. 1 vol in-12 de pp. 328.

Dans un compte-rendu publié, dans cette revue en 1861, à l'occasion de la première édition du livre que nous annonçons, après avoir indiqué les principes dont on n'avait pas assez tenu compte, selon nous, nous terminions en disant : « Malgré ces légères imperfections, qu'il est difficile d'éviter dans une première édition et dans un si grand nombre de détails, le *Dictionnaire du bon langage* est un livre sérieux que l'on peut recommander, comme un ouvrage utile pour l'enseignement du français. Nous engageons vivement l'auteur à revoir avec soin jusqu'au moindres articles; nous sommes persuadés qu'avec de la persévérance il arrivera à une complète correction, et produira un travail que nous serons heureux de louer sans restriction ».

Ce vœu, l'auteur vient de le réaliser et nous sommes contents de le dire, il en résulte une œuvre relativement parfaite. C'était un travail ingrat que nous demandions. Il exigeait des recherches longues et fastidieuses; il fallait contrôler nécessairement les citations d'auteur et les remarques empruntées aux ouvrages divers et spéciaux auxquels on est obligé de recourir, pour mener à bonne fin la composition d'un livre tel que celui-ci. En effet ne pas confondre les expressions vicieuses avec celles qui ne sont que surannées; distinguer ce qui appartient au langage soutenu de ce qui n'est toléré que dans le langage badin ou familier; savoir, en présence des divergences si nombreuses des dictionnaires, choisir la bonne prononciation ; donner une solution claire, satisfaisante, à des questions de grammaires, sur lesquelles disputent et disputeront peut-être encore les grammairiens de profession, gens difficiles et tracassiers, qui oublient malheureusement que les règles ne peuvent être absolues, puisqu'il est peu de cas difficiles de syntaxe où les auteurs, qui ont précédé tous les codes grammaticaux, aient été du même sentiment : tout cela exigeait du tact, du jugement, beaucoup de recherches. M. l'abbé Carpentier s'est acquitté avec bonheur de cette tâche délicate et difficile. Sous ce rapport déjà, son *Dictionnaire* est supérieur de beaucoup à tout ce que nous avons en ce genre. Mais ce n'est pas le seul titre qu'il peut offrir. A l'exemple de ce que Vorstius, suivi plus tard par Planche, a fait concernant le latin, dans son ouvrage, *De latinitate* FALSO *suspecta*, l'auteur a signalé non seulement les fautes véritables de prononciation, d'orthographe ou de syntaxe, mais encore, et ceci est nouveau, la *légitimité* de tout ce que, sous ce rapport, nous regardons FAUSSEMENT comme faute, et que serait porté à condamner tout puriste léger.

D'un tel travail, revu et corrigé aussi consciencieusement, est résulté naturellement une grande augmentation de pages : au lieu de 515 il y en a maintenant 747. Mais nous d'hésiterons pas à le dire, la perfection du fond et de la forme a augmenté en raison directe du nombre des pages. Il est à regretter cependant, pour les lecteurs naturellement trop prudents, un peu soupçonneux, que le dictionnaire de M. *Littré*, n'est pas complètement paru. Car M. Carpentier a eu soin, jusqu'à la lettre *g*, d'abriter à l'ombre du nom de ce savant lexicographe, la solution qu'il donne des cas les plus difficiles de la lexigraphie et de la syntaxe.

Il est naturel que, dans un travail si long, quelques inexactitudes de détails aient échappé à l'auteur. C'est ainsi qu'il ne peut proscrire les mots *bâtonnade*,

bouquette, cachément, capuche, sous prétexte qu'ils ne sont pas français ou qu'ils sont des wallonismes. Selon Littré, à l'autorité de qui l'on aime à se ranger, « on dit plus ordinairement *bastonnade* que *bâtonnade* »; ce n'est donc en quelque sorte qu'une question de préférence; puis « *bouquette* est un des noms vulgaires du sarrasin », et *capuche* est au moins français, quand il signifie « une sorte de coiffure de femme en étoffe légère ». Quant à *cachément*, pour en cachette, secrètement, *clam*, ce n'est qu'un archaïsme; il se trouve encore, dans le dictionnaire du vieux langage de Lacombe. On ne dit pas « méchant comme *une* gale ». Le proverbe porte comme *la* gale ». *chaircutier* et *se nayer*, au lieu de charcutier et se noyer, sont des archaïsmes, il est vrai, mais il eut été bon, ce nous semble, d'ajouter qu'ils l'étaient déjà au 17me siècle. Il n'en est pas de même de « ai-je pas bien parlé ». Cette expression n'est devenue un archaïsme que de nos jours; car cette expression étaient française. Rien de plus commun, au 17me siècle, que cette suppression de la négation dans les interrogations familières.

Eh bien! lui cria-t-elle *avait-je* pas raison? (La Fontaine.)
De quoi peux-tu te plaindre? *ai-je* pas réussi. (Molière, IV, 5.)
Pour dresser un contrat, *m'a-t-on* pas fait venir. (Ib.)

« En français, nous dit-on, on terminait autrefois par un *z*, les pluriels que nous écrivons aujourd'hui par *és*, beautez, véritez. Il y a ici trop ou trop peu. Du moment qu'on touchait à cette question de l'orthographe primitive, il fallait entrer dans quelques explications. Si le vieux français formait ainsi ce pluriel, c'est que, comme le font observer MM. Burguy et de Chevallet, nos substantifs en *é*, beaut*é*, vérit*é*, étaient terminés par un *t* au singulier; en ajoutant *s* on avait *ts*. Or *ds*, *ts*, pouvait se résoudre par *z*, qu'on prononce encore *dze*. La seconde personne du pluriel des verbes étant dérivée du latin, où il y a un *t*, ama*tis*, amavis*tis*, etc, — ce que par parenthèse on a conservé, dans *faites, dites*, et au passé défini de tous les verbes, — on a eu et on a encore la terminaison *ez*, dans av*ez*, aim*ez*. L'auteur persiste à dire que s'il faut préférer *le coran*, recommandé par les orientalistes, à l'*alcoran* consacré par l'usage, « c'est parce que *al* est l'article arabe et signifie *le*, ce qui fait avec notre article une sorte de double emploi. » Cependant il nous semble qu'il y aurait peut-être assez de raisons pour rejeter ce *parce que*. Car pour contenter les orientalistes, on aurait à retrancher cette syllabe dans tous les mots empruntés à l'arabe et commençant par *al*, que nous considérons simplement comme partie intégrale du mot. Nous en avons cité assez autrefois. Il n'y aurait plus même de motif, à ce compte, de s'arrêter en si bon chemin, et l'on devrait proscrire le double emploi de l'article dans les mots : *le lierre, le lendemain*, et peut-être *le loisir* (si on continue à dériver ce dernier de *otium*, et non comme fait Scheler de *licere*). Ces mots, il est vrai, ne viennent pas de l'arabe, mais *l* qui les commence fut autrefois l'article confondu aujourd'hui avec le substantif par agglutination. On écrivait autrefois, *le hierre, l'hyerre* de hedera et *l'en-demain*.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, tel qu'il est maintenant, sera éminemment utile aux élèves de toutes les classes. L'auteur pour en faciliter l'emploi en a fait un abrégé à l'usage des écoles inférieures.

Meurtre de Clodius, *procès et bannissement de Milon, thèmes d'imitation composés sur le discours de Cicéron pour Milon, par le Dr.* C.-G. **Firnhaber**, *traduits de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur.* **Texte latin.** Bruges, Daveluy 1866. 1 vol. gr. in-8° de pp. 30. — Prix 3 francs.

En 1852 le docteur Firnhaber, professeur au gymnase de Wiesbaden, publia en allemand, à l'usage des classes, plusieurs textes destinés à être mis en latin. Un de ces textes porte le titre qu'on vient de lire. Il présente un récit historique suivi et fort bien fait de ces événements mémorables, composé presque exclusivement avec des matériaux fournis par la Milonienne. Ce sont de véritables thèmes d'imitation, qui peuvent être très-utiles en rhétorique; on a donc songé à les faire connaître en Belgique. Mais l'éditeur ne possédant pas l'allemand, a commencé par en faire faire à ses frais une traduction latine en Allemagne, et c'est cette traduction qu'il annonce en ce moment. Quelle qu'en soit la valeur, elle rendra de grands services aux professeurs qui emploieront les thèmes. Toutefois nous prévenons qu'elle n'est pas en librairie; elle ne sera expédiée qu'aux professeurs et aux chefs d'établissements, sur une demande formelle de leur part.

Le *texte français* est terminé et sera en vente à la fin d'avril au prix de 75 centimes.

S'adresser au bureau de la Revue, place du Parc, n° 33.

Moeurs romaines du règne d'Auguste a la fin des Antonins *par* L. **Friedlaender**, *professeur à l'université de Koenigsberg. Traduction libre faite sur le texte de la deuxième édition allemande, avec des considérations générales et des remarques, par* Ch. **Vogel**, *membre de la Société d'économie politique de Paris,* etc. Tome premier comprenant la ville et la cour, les trois ordres, la société et les femmes. Paris, C. Reinwald 1865. 1 vol. in-8° de XLVIII et 436 pp.

Depuis la renaissance des lettres anciennes, la première période de l'empire romain, présentant un mélange de grandeur et de bassesse qu'on ne rencontre à aucune autre époque de l'histoire universelle, a attiré vivement l'attention du public instruit. De nos jours surtout on semble l'étudier avec prédilection, mais ce ne sont pas les événements politiques, les guerres extérieures de cette époque qui provoquent surtout cette curiosité, ce sont plutôt les mœurs, les vertus et les vices, les opinions et les croyances de la Rome impériale. On désire être introduit dans cette ville, maîtresse du monde, le rendez-vous des nations; on voudrait pénétrer dans ces palais des Césars, où tout jusqu'au vice avait un caractère gigantesque; on aimerait d'assister aux émotions du cirque, et si les luttes de l'amphithéâtre ne peuvent être vues que par des bourreaux ou des femmes sans sentiment ni pudeur, le récit de ces affreux spectacles n'en offre pas moins d'intérêt, par l'horreur même qu'ils inspirent. Si des sphères matérielles nous nous élévons aux régions de l'idée, l'empire romain nous présente des spectacles plus intéressants encore. Nous voyons d'un côté un chaos de croyances et de superstitions incohérentes, permettant l'union du fanatisme et de la débauche, de l'autre une philosophie sauvant de l'abime des hommes d'élite, mais incapable de faire germer la vertu dans les cœurs des masses, puis le christianisme naissant, pratiquant

l'abnégation, l'amour et la pureté au milieu de la société la plus égoïste, la plus haineuse et la plus corrompue.

M. Friedlaender, après plusieurs autres, a tenté de faire revivre, en partie, ce monde de merveilles, dans l'ouvrage intitulé *Tableaux de l'histoire des mœurs romaines, depuis Auguste jusqu'à la fin des Antonins.* La tâche entreprise par le célèbre archéologue, est une des plus difficiles que la science historique puisse se poser; nous possédons il est vrai de nombreux documents, des ouvrages en prose et en vers, des monuments et des inscriptions, qui projettent un grand jour sur les mœurs de l'époque impériale, mais les éléments, dont il faut former un ensemble, se trouvent épars dans une quantité d'auteurs, et il n'est pas toujours facile de les réunir et de faire partout la part de la réalité et des l'exagération. Puis, malgré le grand nombre des documents, il reste bien de lacunes à combler, car les détails de la vie ordinaire étant connus de tout le monde ou ne présentant qu'un intérêt secondaire, préoccupaient peu les écrivains anciens. Bien des auteurs ont tracé des tableaux des mœurs anciennes, sans s'apercevoir, peut-être, de l'insuffisance des données sur plusieurs points importants; étudiant et expliquant l'antiquité avec les idées modernes, ils en ont fait un dessin imaginaire, ils ont écrit un roman plutôt qu'une histoire. M. Friedlaender est loin de les imiter; il s'est mis à l'œuvre avec pleine conscience de la difficulté de son entreprise, et avec la bonne foi du vrai savant, il n'a jamais caché au lecteur l'ombre qui règne dans plusieurs endroits de ses tableaux. « J'ai cru de mon devoir », dit-il dans sa préface, « de ne jamais avancer que comme vraisemblable ou possible, sous une forme dubitative, tout ce qui n'est fondé que sur des probabilités, des inductions, des assertions contestables ou de simples conjectures. » D'un autre côté l'auteur ne veut jamais être cru sur parole; toutes ses affirmations sont accompagnées de preuves, et de preuves assez nombreuses pour ne laisser plus de doute dans l'esprit du lecteur.

En suivant cette méthode, M. Friedlaender n'a pas seulement écrit un livre fort intéressant par la nature même du sujet, mais encore un ouvrage qu'on peut consulter avec toute sécurité pour tout ce qui concerne les deux premiers siècles de l'empire. Le succès qu'il a obtenu en Allemagne est prouvé suffisamment par ce fait, qu'une seconde édition des deux premiers volumes a été nécessaire avant que l'auteur eût achevé son œuvre. Le public à langue française admis à profiter des savantes études de M. Friedlaender, grâce à la traduction de M. Ch. Vogel, les appréciera sans doute avec la même faveur, et remerciera le traducteur de lui en avoir facilité l'accès.

Comme le titre l'indique, la traduction de M. Vogel est *libre,* c'est-à-dire qu'il s'est ménagé une certaine liberté d'allures et ne s'est pas astreint à une version textuelle. « L'original allemand », nous apprend-il, « même dans la seconde édition, sur laquelle a été fait notre travail, est hérissé d'une multitude de notes, pleines de détails et d'observations, qui ajoutent beaucoup à l'intérêt des chapitres qu'elles accompagnent, mais le scindent et le divisent trop. Nous avons jugé préférable de fondre dans le texte même la substance de tout ce qui nous a paru susceptible d'y être incorporé. Nous n'avons pas hésité non plus à élaguer certains détails d'érudition, trop minutieux, sans étroite liaison avec le fond du sujet, et ne s'adressant qu'aux philologues et aux archéologues. De simples renvois à l'ouvrage original pouvaient suffire pour cette classe, peu nombreuse, de

lecteurs savants. » Nous ne pouvons qu'approuver la première mesure de M. Vogel, mais nous regrettons beaucoup qu'il ait pris la seconde; les philologues et les archéologues sont précisément ceux qui s'empresseront d'acquérir son livre; en les renvoyant, pour plusieurs détails intéressants, à l'ouvrage original, il les force de se procurer cet ouvrage, c'est-à-dire de se passer de sa traduction. Nous espérons que dans une seconde édition M. Vogel remettra à leur place les passages retranchés ou du moins les donnera en appendice à la fin du volume.

On lira avec intérêt et avec fruit les considérations générales que le traducteur a mises en tête du livre et dans lesquelles il met en relief les enseignements politiques que l'on peut tirer de l'histoire de l'empire romain. Dans le corps même de l'ouvrage se trouvent plusieurs remarques utiles de M. Vogel. Quant à la traduction elle-même, elle est très-exacte, mais elle pourrait parfois être plus élégante ou plus française; des phrases comme celle-ci « après ceux qui ne descendaient pas d'hommes libres, c'est les gens des provinces conquises que l'orgueil national considérait le moins (p. 182), » sont un peu trop germaniques.

Le volume qui vient de paraître comprend cinq livres. Dans le premier, l'auteur trace un tableau animé de la ville de Rome; il décrit ses rues étroites, contrastant avec la beauté des monuments, des jardins et des parcs. Il indique les éléments divers de la population, et donne de curieux détails sur l'insécurité de la ville pendant la nuit, sur l'usage des voitures et sur les terribles accidents auxquels les Romains étaient fréquemment exposés. — Le second livre traite de la cour des empereurs. M. Friedlaender montre d'abord l'influence de la cour sur la société romaine, puis il en décrit tout le personnel, avec beaucoup d'érudition. Il s'étend surtout sur les affranchis impériaux qui ont joué un rôle si important dans l'histoire de l'époque, et donne sur eux des détails qu'on chercherait vainement ailleurs. Il parle ensuite du cérémonial, de la salutation du matin et des festins publics. — Le troisième livre a pour titre *les trois ordres*. Après avoir indiqué le caractère général des distinctions sociales dans l'empire romain, l'auteur décrit successivement la position du sénat, celle de l'ordre équestre et celle du troisième ordre. On lira avec grand intérêt les pages consacrées aux différents états de commissaire-priseur, d'artiste, de professeur, d'avocat, de médecin, d'astrologue, de soldat, etc. La condition des clients, quoique plus connue, n'est pas moins bien exposée. — Le quatrième livre a pour sujet le commerce de société; l'auteur y insiste particulièrement sur les captations d'héritage, et sur la nature de la conversation sous un régime de compression générale de l'opinion publique. — Dans le cinquième livre nous trouvons décrites les mœurs des femmes, surtout celles des femmes du grand monde, les seules sur lesquelles les écrivains anciens nous ont laissé des détails assez étendus. Un annexe, terminant le volume, expose l'origine du célèbre conte d'Amour et Psyché.

Telles sont les principales matières du premier volume de l'ouvrage de M. Friedlaender; pour donner une idée de l'art avec lequel il les a developpées, nous extrairons quelques passages du premier livre.

« La haute classe et le bas peuple, ces deux extrêmes de la société, tiraient le plus d'avantage et se trouvaient le mieux de cette étonnante profusion de jouissances, des excitations et des spectacles, qu'offrait la capitale du monde romain. La grande majorité de la population libre, dans laquelle le nombre des hommes

devait l'emporter de beaucoup sur celui des femmes, était complétement ou en partie nourrie aux frais de l'État. Les grands trouvaient à Rome, pour le déploiement du faste d'une existence princière, plus d'occasions, de facilités et de ressources que dans aucune autre ville du monde. Mais il y avait, dans ces conditions de la vie à Rome, le revers de la médaille, au point de vue duquel le sort le moins enviable devait être celui des classes moyennes. L'extrême cherté des vivres et de tous les objets de première nécessité dans la capitale (1) contrastait avec le bon marché dans les villes municipales de l'Italie et des provinces, ce qui a fait dire à Martial :

Egisti vitam semper, Line, municipalem,
Qua nihil omnino vilius esse potest.

Déjà du temps de César, les loyers étaient montés à Rome au quadruple de ce qu'on payait dans les autres villes de l'Italie, et tout porte à croire que les progrès du luxe métropolitain rendirent la disproportion encore plus grande (2), bien que Juvénal puisse être suspect d'exagération lorsqu'il dit qu'à Sora Fabrateria ou Frusino (Frusinoné) on pouvait acheter maison et jardin pour la somme que coûtait, annuellement, la location d'un méchant et sombre appartement dans la capitale. On n'avait rien pour rien, à Rome, et quiconque n'appartenait pas à la plus basse classe était constamment obligé, par les exigences de sa position sociale, de s'imposer de lourdes et ruineuses dépenses. L'usage ou la mode exigeait, même des gens peu aisés, surtout lorsqu'ils étaient dans les affaires, l'effectation de certain luxe extérieur, qui dépassait souvent leurs moyens. On avait honte de se servir pour manger de vaisselle en poterie ordinaire, on ne pouvait se montrer qu'en toge, et bien des gens auraient rougi de sortir sans une suite et l'accompagnement d'un certain nombre d'esclaves. Il y avait beaucoup de misère dorée et les banqueroutes étaient à l'ordre du jour. Cet éclat trompeur du genre de vie qu'on menait à Rome, jurait avec la simplicité et les habitudes modestes de la vie municipale et provinciale, de même que l'austérité de mœurs qui se conserva notamment dans les villes de la haute Italie, contrastait avec la corruption de la capitale, où une licence effrénée débordant partout, ne craignait pas de célébrer ses orgies avec une insultante publicité (3).

« Le vacarme et le tumulte ne discontinuaient pas à Rome. Déjà Horace se plaignait de ce bruit incessant du jour et de la nuit, ainsi que de la presse dans les rues, et aimait à se réfugier de cette mer, perpétuellement agitée et battue par la tempête, dans le calme et la solitude des monts sabins (4). Or, l'effervescence et l'agitation causées par le mouvement général des affaires s'accrurent encore beaucoup durant le premier siècle de l'empire; peut-être étaient-elles à leur plus haut degré vers l'époque à laquelle se rapportent les descriptions de Martial et de Juvénal. Dès l'aube du jour les boulangers faisaient la criée de leurs pains; puis les écoles d'enfants commençaient à épeler en chœur sous la direction du *ludimagister*, pendant que scies et marteaux se mettaient en mouvement

(1) Juvénal III, 165, etc.
(2) Velleius Paterculus, II, 10, 1.
(3) Tacite, *Annales* XVI, 5. — Martial, XI, 16. — Pline le Jeune, *Lettres*, I, 14, 4; II, 13.
(4) *Épîtres*, II, 2, 72-85.

dans les ateliérs (1) On entendait le craquement des chariots, traînant et amenant aux places où se faisaient les constructions, des blocs de pierre, des troncs d'arbre et des poutres énormes; les porte-faix et les bêtes de somme, lourdement chargés, heurtaient les piétons; de tous côtés on poussait et foulait le passant, en lui marchant sur les pieds, ce qui faisait en même temps beau jeu au voleur guettant le moment de faire son coup. Ovide, dans l'*Art d'aimer*, ne croit pas inutile de signaler aux dames d'adroits filous, mis avec recherche, qui s'approchant d'elles, les doigts ornés de bagues, et leur tenant des propos galants, trouvent moyen de les dévaliser. Des mendiants, des naufragés vrais ou faux, demandaient l'aumône, en chantant sur le ton de nos complaintes. Des débitants, vendeurs en détails de toute espèce et marchands ambulants de purée de pois ou de saucisses fumantes, prisaient à grands cris leur marchandise. D'un côté retentissaient les hurlements d'une procession de prêtres de la grande mère des dieux, de l'autre les cris de dévotion s'échappaient d'un temple d'Isis. Le bruit ne cessait même pas la nuit. Dans les vastes palais, où les chambres à coucher étaient généralement ménagées à une grande distance de la rue, le sommeil était à l'abri de ce trouble; mais, dans les appartements de location on ne s'endormait pas aussi facilement. Le roulement des voitures de voyage, auxquelles le parcours de la ville était complétement interdit pendant la majeure partie du jour, incommodait le plus, surtout quand elles tournaient brusquement les coins de ses rues étroites. Il y avait ensuite le tapage que faisaient nombre de spadassins et de vagabonds, rôdant la nuit par troupes, ainsi que les sérénades des amoureux implorant la faveur d'être accueillis par leurs belles, ou cherchant même à s'introduire de force chez le beau sexe. On connaît par Sénèque le scandale des escapades nocturnes de Julie, fille d'Auguste; par Tacite, Suétone et Pline, les orgies dans lesquelles Néron et les imitateurs de ses déplorables exemples avaient l'habitude de passer leurs nuits. »

Ces extraits suffiront sans doute pour montrer l'intérêt et l'importance de l'ouvrage de M. Friedlaender. Nous espérons que le second volume de la traduction ne tardera pas de paraître, et nous nous empresserons d'en communiquer le contenu à nos lecteurs.

Dictionnaire de biographie, mythologie, géographie anciennes *pour servir à l'intelligence des auteurs grecs et latins en usage dans les établissements d'instruction, accompagné de près de* 1000 *gravures d'après l'antique. Traduit, en partie, de l'ouvrage anglais du docteur* Smith *et considérablement augmenté par M.* N. Theil, *professeur au lycée impérial Saint-Louis.* Paris, Firmin Didot 1865. 1 vol. in-8° de 675 pp.

Les difficultés que présente la lecture des livres anciens proviennent moins souvent de la langue dans laquelle ils ont été écrits que des choses mêmes dont ils traitent. Aussi de nos jours, où l'on cherche à pénétrer plus profondément dans le sens des auteurs, à se représenter d'une manière plus vivante les matières qu'ils exposent, on a porté une attention particulière à l'étude des *realia* de l'antiquité. On a entrepris spécialement de facilitèr cette étude par la composition d'encyclopédies ou de dictionnaires, dont les uns très-étendus, comme la

(1) Martial, XII, 57, 4, IX, 29 et XIV, 223.

Realencyclopédie de Pauly sont destinés aux philologues ou aux professeurs, et dont d'autres, tels que le *Reallexicon* de M. Lübker et les dictionnaires anglais de M. Smith, s'adressent à la jeunesse des écoles. En France on n'avait guère de livres de ce genre, lorsqu'en 1859, M. Didot publia le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* de Rich, traduit sous la direction de M. Chéruel. Ce dictionnaire fixe le sens véritable de tous les termes techniques et autres désignant un objet particulier qui puisse tomber sous la vue, et il donne une idée nette de cet objet par une représentation fidèle d'après quelque original classique (v. *Revue* 1859 p. 175).

L'usage journalier que nous avons fait de ce livre depuis son apparition nous a convaincu qu'aucun ouvrage, aucun commentaire, n'est d'un secours plus utile pour l'intelligence des auteurs anciens. Par là même nous désirions voir M. Didot continuer son œuvre en publiant, à l'usage de la jeunesse, un second dictionnaire expliquant les noms d'histoire, de mythologie et de géographie qu'on rencontre dans les anciens auteurs. Ce désir vient de se réaliser et nous sommes heureux d'annoncer l'apparition de l'ouvrage annoncé ci-dessus.

L'abrégé publié par le docteur Smith de son gros dictionnaire biographique, mythologique et géographique, forme le fond du livre. M. Theil, l'auteur de la traduction, a emprunté à l'ouvrage allemand de Lübker (*Reallexicon des classischen Alterthums für Gymnasien*) plusieurs articles qui lui paraissaient mieux répondre à l'importance du personnage ou renfermer des détails plus complets.

Les passages suivants de la préface feront suffisamment connaître la nature, le but et le contenu du livre.

« Ce dictionnaire, destiné à former, pour le format, le volume, l'impression et le nombre des gravures ou illustrations, le pendant du dictionnaire d'antiquités, renferme tous les noms de quelque importance qu'on rencontre dans les écrivains grecs et romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, en l'an 476 de notre ère; on y a ajouté néanmoins quelques noms de personnages postérieurs à cette date, mais qu'on ne pouvait raisonnablement exclure de cette galerie, comme, par exemple, l'empereur Justinien, dont la législation a exercé une influence si considérable sur les nations de l'Europe occidentale; Théodoric, roi des Ostrogoths, à la cour duquel vécurent Cassiodore et Boèce; et un certain nombre d'autres notabilités. Les vies des derniers empereurs d'Occident et de leurs contemporains ont été traitées avec beaucoup moins de développement que celles des personnages qui ont vécu aux époques plus importantes de l'histoire grecque et romaine, attendu que les jeunes étudiants, à qui ce livre est surtout destiné, ont rarement l'occasion de s'informer de ce qui est relatif à cette dernière période de l'empire.

« Un espace plus considérable a été consacré aux articles littéraires; et tous les écrivains grecs ou latins dont les ouvrages nous sont parvenus, ou qui, sans que nous possédions leurs œuvres, ont exercé quelque influence notable sur la littérature grecque ou romaine, ont leur notice plus ou moins étendue dans cet abrégé. L'histoire de l'art devait également avoir sa place dans ce cadre. Aussi avons-nous mentionné avec soin les artistes les plus importants.

« Dans la rédaction des articles mythologiques on a eu soin d'élaguer tous les détails qui ne devaient point figurer dans un livre destiné à être dans les mains de tous. Il est si important de distinguer la mythologie grecque de la mythologie

romaine, qu'on traite des divinités grecques sous leurs noms grecs, et des divinités romaines sous leur nom latin, méthode généralement adoptée et d'autant plus utile qu'elle évite une foule de confusions et de méprises.

« Pour les articles géographiques, outre les sources originales, on a consulté les meilleurs traités publiés sur cette matière dans ces derniers temps, et les relations modernes les plus estimées de voyages en Grèce, en Italie et en Orient.

« Bien que nous ne donnions que l'Abrégé du grand dictionnaire de Smith, nous avons cru devoir insérer dans ce volume toutes les gravures du grand dictionnaire (sujets mythologiques, monuments, ruines, médailles de personnages ou de villes.) »

Les auteurs du dictionnaire, parfaitement au courant des derniers travaux publiés en Allemagne et ailleurs sur les matières traitées, ont eu soin d'être partout à la hauteur de la science. Si malgré leur érudition et la conscience avec laquelle ils ont exécuté leur œuvre, il leur est échappé quelque erreur, on ne peut certes pas leur en vouloir, car cela est inévitable dans ce genre de travaux. Voici deux ou trois de ces inadvertances : Au mot *Aduatici* on confond *l'oppidum Aduatucorum* avec la forteresse *Aduatuca* située dans le pays des Éburons. A l'article *Semiramis* on dit : « Il est probable que Sémiramis était dans l'origine une divinité syrienne peut-être la même qui était adorée à Ascalon sous le nom d'Astarté ou la céleste Aphrodité. » La divinité d'Ascalon se nommait Derketo. Cette déesse était cependant la même qu'Astarté-Aschera, adorée en Phénicie. — Salluste dit-on mourut en 34, 41 ans avant la bataille d'Actium; on a sans doute voulu dire 4 ans. — Différents dieux et déesses de Rome ont été transformés en personnages historiques par suite du faux système d'interprétation mythologique qui doit son origine à Evhémère. Les auteurs n'ont pas toujours distingué suffisamment ces deux caractères; ainsi Acca Larentia, la mère des Lares, n'est pas représentée comme déesse, mais comme la femme du berger Faustulus; on ne dit pas que ce berger n'est autre que Faunus, qu'Evandre est la traduction grecque de Faunus, etc. — Le nom grec du célèbre fleuve de la chèvre est Αἰγὸς ποταμοί, et non Αἰγὸς ποταμός. — A l'article *Horae* nous lisons. « Dans les œuvres d'art les Heures sont représentées comme des jeunes filles à la fleur de l'âge, portant les produits des diverses saisons. » Sous ces lignes se trouve une médaille de Commode avec la souscription *Horae* (les saisons). Or les saisons y sont réprésentées par de jeunes garçons et non par de jeunes filles; l'indication de l'auteur était donc incomplète et la souscription *Horae* inexacte.

Nous espérons que le dictionnaire de MM. Smith et Theil sera bientôt aussi répandu que l'est celui de M. Rich et qu'encouragé par ce nouveau succès, M. Didot complétera son utile entreprise, en publiant un troisième dictionnaire renfermant les termes des antiquités politiques, militaires et religieuses qui n'ont pas été expliqués dans les ouvrages susmentionnés.

PHILOLOGIE ET GRAMMAIRE COMPARÉE. — DANGERS D'UNE MÉTHODE UNIFORME DANS L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES par J. LAPAUME, *professeur de littérature étrangère près la Faculté de Grenoble*, etc. Grenoble, imprimerie de Prudhomme 1863. 1 vol. in-8° de 60 pp.

Cet écrit, extrait des mémoires de l'Académie delphinale, a pour but de montrer, comme en indique le titre, les dangers d'une méthode uniforme dans l'en-

seignement des langues. M. Sommer a publié récemment une grammaire française, une grammaire grecque et une grammaire latine rédigées sur un plan uniforme. Il a cru par là rémédier à une imperfection regrettable dans notre enseignement grammatical, à savoir le manque d'unité. Or d'après M. Lapaume, l'auteur du mémoire cité ci-dessus, ce manque d'unité ne doit effrayer personne; il est même nécessaire à cause du génie propre et divers des trois idiomes classiques, et c'est leur faire violence que de vouloir introduire l'uniformité dans leur système grammatical. Pour le prouver M. Lapaume s'est livré à un examen détaillé et consciencieux des trois grammaires de M. Sommer; il y a trouvé un assez grand nombre d'erreurs ou d'incorrections et en a conclu que ce grammairien « a pris le change, s'est fourvoyé, en d'autres termes que l'imperfection signalée par lui dans notre enseignement grammatical est purement chimérique. »

Cependant, malgré tout le talent déployé par l'auteur à défendre sa thèse, nous ne pouvons admettre cette conclusion. Les défauts des ouvrages de M. Sommer prouvent que ces ouvrages sont défectueux, qu'il y aurait moyen de faire mieux; ils n'impliquent pas le défaut du système. Les trois langues dont il s'agit, diffèrent en plusieurs points, mais elles se ressemblent en beaucoup d'autres, et il serait certainement désirable que les principes communs fussent enseignés de la même manière. Puis est-il vrai aussi que « depuis tant de siècles qu'il y a des grammairiens, *tout a été dit dans les meilleurs termes* et que l'on vient trop tard pour innover; qu'il faut se contenter de penser et de s'exprimer comme les anciens, si on veut être compté parmi les habiles d'entre les modernes? » Des hommes du plus grand génie cherchent de nos jours à établir la grammaire sur des bases plus solides, à créer la vraie science du langage; leurs efforts seraient donc frappés d'une fatale stérilité? Ne désespérons pas ainsi du progrès de la science grammaticale.

L'examen même des ouvrages de M. Sommer est fort intéressant, car l'auteur a entremêlé sa critique de plusieurs remarques instructives et curieuses et le style vif et spirituel de l'écrivain en rend la lecture très-agréable. Le ton seulement aurait pu être moins mordant en certains endroits. Pour donner une idée de la critique de M. Lapaume, nous transcrirons les passages suivants :

« La grammaire française de M. Sommer est destinée à l'enseignement primaire des lycées et des colléges. C'est pourquoi je regrette de lire, dès la première page : « Éléments du langage. » Au fait, qui m'assurera que des écoliers de huitième, de septième, voire même de sixième, comprendront tout d'abord et sans peine que cette expression, intelligible au plus pour des élèves de philosophie, signifie, ni plus ni moins, les lettres de l'alphabet? M. Sommer fait ici, on en conviendra, un étrange abus de la parole. N'est-ce donc pas là ce que les Anciens appelaient fendre un brin de paille avec une hache, ou bien encore ouvrir une grande bouche pour souffler dans un chalumeau?

« Les mots parlés sont formés des sons de la voix. » De bonne foi, ce n'est point là donner une idée juste du mot; autant vaudrait presque répéter, après un instituteur primaire dont j'eus autrefois le livre entre les mains : « Le mot, c'est de l'air vocalisé. » Certes, l'auteur oubliait d'ajouter à sa définition bien des choses essentielles : d'abord que l'air vocalisé ne doit pas être émis par un animal sans raison ; puis, que le son veut être articulé; enfin qu'il demande à être proféré par un être intelligent et libre; par conséquent, avec l'intention formelle

de signifier quelque chose de précis, et avec la certitude d'être également compris de tous ceux qui font usage de la même langue. Tant il est vrai qu'il faut se garder avec soin de définir ce qui échappe à l'analyse, et ne jamais l'obscurcir sous prétexte de l'expliquer. »

« Les mots écrits sont composés de lettres qui représentent les sons. » S'il en était ainsi, M. Marle, de pertinente mémoire, aurait remporté une victoire posthume; et désormais, l'esprit se déchargeant sur l'oreille des difficultés de l'orthographe, écrire d'une manière irréprochable ne serait bientôt plus qu'une affaire de porte-voix et de cornet acoustique. Mais il en va, Dieu merci, tout autrement. Car, si dans les mots énoncés il entre des lettres reproductives d'un son vraiment adéquat ou égalé aux caractères, il s'y entre-mêle aussi fort souvent des lettres qui, imperceptibles à l'ouïe et saisissables à l'entendement seul, ne laissent pas pour cela de modifier la prononciation du mot, dont elles ont pour objet de marquer la provenance. Voilà pourquoi l'enfant à qui vous faites entendre : fan, pan, tan, Can, Lan, etc. trace néanmoins sur son cahier : faon, paon, taon, Caen, Laon. »

La plupart des observations critiques de l'auteur nous ont paru parfaitement justes. Quelques-unes nous semblent être inutiles ou inexactes. « Il n'est pas permis, dit M. Lapaume, de voir dans γενήσομαι le futur moyen, dans ἐγενόμην l'aoriste second moyen, dans ἐγενήθην l'aoriste premier passif, dans γεγένημαι le parfait passif, ni dans γέγονα le parfait second d'un seul et même verbe, γίνομαι. En effet, non seulement γενήσομαι dérive de γενέομαι, ainsique ἐγενήθην et γεγένημαι; mais encore ἐγενόμην et γέγονα appartiennent à γείνομαι. D'où l'on voit qu'il y a nécessité de répartir ces différentes formes entre plusieurs thèmes distincts. » Tous les temps énumérés viennent bien de γίγνομαι mis pour γιγένομαι radical γεν; le redoublement γι ne doit pas plus embarrasser ici que dans γιγνώσκω, πιπράσκω etc. et le futur en ήσομαι peut avoir un présent sans ε, comme dans ἐθέλω, βούλομαι, μέλλω etc. L'auteur se trompe aussi en affirmant que « le verbe ἀκούω veut toujours à l'accusatif, et rien qu'à l'accusatif, le nom de la chose. » Combien de fois ne trouve-t-on pas au génitif avec ἀκούω, les mots qui expriment un bruit ou un son, ηυκηθμοῦ, στοναχῆς, φωνής, φήμῆς, γόων, θορύβον διὰ τῶυ τάξεων ἰόντος (Xénoph. Anab. I, 8, 16)?

Bulletin de la section littéraire de la société des Mélophiles de Hasselt. 1er Volume 1864, 105 pp. gr. in-8°. — 2e Volume 1865, 103 pp. Hasselt, J.-V. Finoulst.

Il existe à Hasselt une société ayant pour but de propager à la fois le goût de la bonne musique et celui des études scientifiques et littéraires. Mais la section littéraire de cette société ne se borne pas à donner des conférences, comme cela se pratique dans la plupart de nos villes; depuis l'année dernière elle fait paraître un recueil de mémoires, qui ne le cède en intérêt et en importance à aucun recueil de ce genre publié par des sociétés particulières. Voici le contenu des deux volumes : Lettres sur l'archéologie, par M. *Schuermans*. Aperçu historique sur le Collége de Saint-Quentin, par M. *Henri Van Neuss*. Notice historique sur l'ancienne paroisse de Guvelingen, par M. *J. Gérard*. Étude sur le sol de la province de Limbourg, par M. *E. Geraets*. Notice historique sur l'introduction de la

Réforme à Hasselt, par M. *Van Neuss*. Étude sur le *Bolderberg* et sa faune fossile par M. *Geraets*. Une visite à la percée du mont Cénis, par. M. *E. Hubert*.

Nous avons surtout remarqué les mémoires de MM. Van Neuss et Geraets, qui ont une valeur scientifique incontestable. Nous espérons que la société de Hasselt continuera et développera encore ses utiles travaux et qu'elle trouvera des imitateurs dans les autres villes de Belgique.

COURS DE MÉCANIQUE ET MACHINES, *professé à l'École Polytechnique par M.* EDM. BOUR, *ingénieur des mines*. Premier fascicule. CINÉMATIQUE. Paris, Gauthier-Villars 1865. 1 vol. in-8°, de 320 p. avec un atlas de 30 planches in-4°. Prix 10 francs.

La haute importance de l'étude des *mouvements géométriques* a été signalée depuis très-longtemps. Carnot, dans sa *géométrie de position* p. 336, s'exprime ainsi :

« Il me semble même que la Géométrie ne devrait pas se borner là, et qu'elle pourrait embrasser les mouvements qui ne résultent pas de l'action et de la réaction des corps les uns sur les autres; car la mécanique n'est pas, à proprement parler, la science du mouvement, mais la science de la communication du mouvement.

« L'idée de mouvement est aussi simple que celle de dimension, et peut-être en est-elle inséparable. Les premières notions de la géométrie enseignent à regarder la ligne comme la trace d'un point qui se meut, et cette notion s'accorde avec l'opération matérielle par la quelle on trace effectivement une ligne sur le papier, avec une plume ou un crayon; elles enseignent de même à regarder une surface comme produite par le mouvement d'une ligne, et le solide comme produit par le mouvement d'une surface. Pourquoi n'irait-on pas plus loin, en considérant ce que produit à son tour le mouvement du solide dans l'espace? Ce n'est pas ce mouvement en lui même qui fait l'objet de la mécanique, mais l'effet des modifications qu'il éprouve.... »

Et plus loin (p. 338) : « Les grandes difficultés analytiques qu'on rencontre dans la science de l'équilibre et du mouvement viennent principalement de ce que la théorie des mouvements n'est point faite : *elle mérite donc toute l'attention des savants*. »

Aujourd'hui le vœu de Carnot se trouve entièrement réalisé : *La théorie des mouvements géométriques est faite.* Sous le nom de CINÉMATIQUE, elle constitue une science de deuxième ordre, laquelle a sa place marquée entre la géométrie pure et la mécanique proprement dite.

Elle emprunte à la géométrie ses méthodes, et, par une juste réciprocité, elle lui fournit de puissants secours pour la résolution de ses problèmes les plus transcendants.

D'un autre côté, elle se rattache à la mécanique, pour le compte de laquelle elle se charge d'élucider toutes les propriétés *nécessaires* du mouvement, celles qui sont du même ordre que le carré de l'hypothénuse, et qui ne sauraient dépendre en aucune façon, ni de la nature des causes motrices, ni des conditions physiques de la réalisation du mouvement.

L'étude des mouvements considérés en eux-mêmes, tels que nous les observons dans les corps qui nous environnent, et spécialement dans les appareils

appelés machines, constitue une science à part à laquelle on a donné le nom de *cinématique*. Son caractère essentiel est de n'exiger aucun nouveau principe et de n'invoquer aucun fait d'expérience, elle doit plutôt être rapportée à la géométrie qu'à la mécanique.

Non-seulement la cinématique étudie le mouvement comme effet, sans chercher à remonter aux causes; mais encore elle considère uniquement les éléments géométriques des corps, en faisant abstraction de la matière dont ils sont composés. Aussi les théorèmes de la cinématique sont-ils indépendants de la connaissance plus ou moins complète que nous pouvons avoir de la constitution des corps, et ont-ils toute la valeur des vérités géométriques.

On n'entre réellement dans le domaine de la mécanique, d'après d'Alembert, *que quand on se demande comment il arrive que le mouvement d'un corps, placé dans des conditions déterminées, suive telle ou telle loi plutôt que telle autre.*

Or, pour résoudre ce nouveau problème, on a besoin de poser des principes, des axiomes spéciaux et de doter la matière plus ou moins arbitrairement de certaines propriétés, telles que celle de l'inertie; et l'on comprend qu'avant d'avoir recours à de nouveaux axiomes, toujours, dans une certaine mesure, hypothétiques, on tienne à s'être bien rendu compte de tout ce qui ne dépend pas de la vérité ou de la fausseté de ces axiomes.

Autrefois la mécanique était partagée en deux parties principales, la *statique* et la *dynamique;* aujourd'hui on distingue dans la science du *mouvement* et des *forces*, trois grandes divisions traitant respectivement :

1° Du *mouvement*, abstraction faite des forces qui l'on fait naître;

2° Des *forces* indépendamment du mouvement qu'elles peuvent produire;

3° Enfin, du mode d'action des forces relativement au mouvement, c'est-à-dire de la manière dont les forces font naître le mouvement, ou modifient celui qui est acquis.

Ces trois parties : Cinématique, Statique, Dynamique constituent ce qu'on appelle actuellement la *Mécanique rationnelle*.

Dans la première partie, c'est-à-dire dans la science des mouvements géométriques, on distingue deux sections principales :

La *Cinématique* proprement dite, sorte de géométrie transcendante, dans la quelle on étudie, comme le demandait Carnot, *ce que produit le mouvement d'un solide dans l'espace*, le temps se comportant ici, pour ainsi dire, comme une quatrième dimension ultra géométrique;

La *Théorie des mécanismes*, comprenant l'application des théorèmes de la cinématique pure au tracé géométrique des organes des machines.

La première section dans l'ouvrage de M. Bour, est partagée en quatre chapitres. Dans le premier il étudie les lois du mouvement d'un point indépendamment de la nature de la trajectoire, puis il examine l'influence de la considération purement géométrique de la trajectoire. De là naît la théorie des mouvements simultanés, qu'on utilise pour mener des tangentes aux courbes d'après un procédé connu sous le nom de *principe de Roberval*. Cette méthode qui a été abandonnée pendant quelques temps, a été reprise de nos jours, et, convenablement entendue, elle s'emploie avantageusement dans un grand nombre de questions auxquelles le calcul algébrique s'applique peu élégamment. Cette théorie est

donnée d'une manière complète; elle est ramenée à quatre théorèmes fondamentaux qui facilitent singulièrement les applications de la méthode, et lui donnent une portée dont on ne paraît pas s'être jusqu'ici suffisamment rendu compte. Après avoir réduit l'étude d'un mouvement curviligne quelconque à celle de trois mouvements rectilignes simultanés, l'auteur étudie les lois qui régissent les accélérations de ces divers mouvements.

Le second chapitre est consacré à l'étude du mouvement d'un point relativement à un système mobile. Les seuls mouvements qu'on considère dans ce chapitre sont le mouvement simple de translation et le mouvement simple de rotation; on y trouve les principes sur la composition et la décomposition des vitesses; ainsi que ceux qui concernent la composition des accélérations, que le système solide soit animmé d'un mouvement de translation on d'un mouvement de rotation. La manière dont l'auteur interprète les résultats aux quels il parvient est très-élégante; elle permet, en effet, d'étudier géométriquement un mouvement relatif sans passer par l'intermédiaire du mouvement absolu et d'une transformation de coordonnées.

Après avoir élucidé les principales questions qui se rapportent au mouvement d'un point mathématique, l'auteur passe, dans le chapitre suivant à l'étude du mouvement d'un corps de dimensions finies. Il analyse les travaux si remarquables des géomètres qui se sont occupés de cette question, et montre très-clairement comment on peut réduire le mouvement le plus général dont un corps solide puisse être animé aux deux mouvements simples précédents. Ce chapitre, comprenant la théorie des centres et axes instantanés de rotation, celle du mouvement épicycloïdal, du roulement, du glissement, de l'axe instantané glissant, etc., a une importance incontestable. Ces questions sont exposées avec une merveilleuse simplicité et l'on est singulièrement étonné de voir qu'en définitive se réduit à un petit nombre de principes qui se retiennent aisément.

Le chapitre IV traite de la composition des mouvements simples d'un corps solide et du mouvement relatif à deux solides qui se déplacent chacun d'une manière quelconque. Pour terminer, l'auteur donne la théorie analytique de la rotation autour d'un point et celle des mouvements relatifs.

La DEUXIÈME SECTION comprend la *théorie des mécanismes* ou *éléments des machines*. Elle n'est pas, comme on pourrait le croire, un traité complet des machines, elle ne comprend que l'étude géométrique des transmissions de mouvement; elle est exclusivement basée sur les considérations développées dans la section précédente, et de toutes les branches de la Mécanique, il n'en existe pas dont la connaissance approfondie soit plus indispensable aux praticiens. Elle ne suffit pourtant pas et l'on se tromperait grandement si, l'on croyait pouvoir exécuter des combinaisons d'organes sans se préoccuper des efforts à transmettre. Mais d'un autre côté les rapports des vitesses de tous les points d'une machine sont du domaine de la géométrie : *Ces rapports ne dépendant en aucune façon des causes appelées à faire naître ou à entretenir le mouvement de la machine*, on comprend dès lors, qu'il est possible de soumettre les mécanismes de transmission à une première étude purement géométrique dans laquelle il n'est question ni de la force motrice ni de la résistance à vaincre. Tel est l'objet de cette seconde partie qui sera certainement recherchée par les élèves des écoles spéciales. Quoique cette partie du cours soit donnée aux élève de l'école Poly-

technique, l'exposé en est tellement simple, qu'elle pourrait avantageusement être utilisée dans l'enseignement industriel secondaire.

Le chapitre dernier contient la description des moyens d'observation et des appareils propres à découvrir la loi d'un mouvement. La construction de ces appareils repose sur la propriété suivante : lorsqu'on connaît la loi de variation des espaces parcourus par rapport au temps, on peut construire une courbe $e = f(t)$, appelée *courbe des espaces*, dont les ordonnées donneront les espaces parcourus et les abscisses, les temps employés à les parcourir. Réciproquement, si cette courbe était connue, on obtiendrait la loi du mouvement, et pour l'obtenir on s'arrange de manière à faire tracer une ligne par le mobile sur une surface animée d'un mouvement continu. Si cette surface était en repos on obtiendrait seulement la trajectoire du mobile; en supposant cette même surface en mouvement, la courbe tracée par le mobile fait connaître les espaces parcourus. C'est ainsi qu'on a pu apprécier le mouvement oscillatoire d'une soupape et déterminer expérimentalement les lois de la chute des corps plus exactement que par la machine d'Atwood.

Pour terminer, l'auteur donne la description de quelques appareils destinés à apprécier avec justesse les très-petites fractions du temps; tel est le *chronographe du capitaine Schultz*, qui donne sans difficulté *la cinq-cent-millième partie d'une seconde* et qui a permis de mesurer le temps que met une balle pour parcourir quelques centimètres, ainsi que de déterminer la loi du mouvement dans l'âme d'une bouche à feu. Toute la précision des appareils de ce genre repose sur l'isochronisme parfait des vibrations d'un diapason.

Un mot de l'atlas qui accompagne ce livre. Les planches sont gravées avec un soin minutieux et nous ne pensons pas qu'on pourrait reculer plus loin les limites de la perfection.

Au moment de mettre sous presse, le *Moniteur*, dans un article signé Étienne Arago, nous apporte la triste nouvelle de la mort de M. Bour. Nous en extrayons les lignes suivantes, en nous associant aux regrets qui s'y trouvent exprimés :

« Le devoir de quiconque tient une plume est de ne pas laisser mourir un homme d'un talent supérieur sans lui donner un regret public. Ce devoir est impérieux, surtout quand il s'agit d'un savant dont le mérite reconnu, incontesté dans le cercle étroit des hommes de science, n'a pas acquis cette popularité qui s'attache souvent à des médiocrités littéraires et artistiques. M. Bour sortit en 1852, de l'École Polytechnique avec le premier numéro. En 1861 il remporta le grand prix de mathématiques de l'Académie des sciences. En 1862, il fut présenté par la section de géométrie comme un des candidats à la place laissée vacante par la mort de M. Biot. Il échoua très-honorablement avec quinze voix. Peu de temps après il fut nommé professeur de mécanique à l'École Polytechnique, où il faisait son cours de la manière la plus distinguée. . . . . . .

. . . . « Sa place était marquée à l'Institut de France; une vacance seule, dans la section où son grand mérite l'appelait, lui a manqué. C'est une perte énorme pour les sciences, perte qui sera comprise par les savants les plus éminents de l'Europe. »

J. Mister.

Mars 1866.

L'Art de voiler les embarcations, *suivi d'un aide mémoire de voilerie, par* Consolin, *professeur du cours de voilerie à Brest.* Paris, Gauthier-Villars 1866. 1 vol. in-12, de 94 p. avec une planche.

Quelques villes possèdent un grand nombre d'amateurs de canots de plaisance dont la construction américaine à fond plat, avec dérive ou quille mobile, réclame une voilure en rapport avec la manière dont ils sont disposés pour la marche. Le lecteur nous saura donc gré de lui faire connaître un petit livre, qui tout petit qu'il est, peut encore rendre beaucoup de services à ceux qui s'occupent de ce genre d'amusement. L'auteur explique très-clairement et très-simplement comment on détermine une surface de voilure quelconque, qui soit en rapport avec la forme d'une embarcation, et qui remplisse les conditions nécessaires à sa stabilité. Les divers genres de voilures, les formes à choisir suivant l'espèce de l'embarcation ou le service auquel celle-ci est affectée, voilures de fantaisie, tracé des plans à l'aide des rapports de mâture, tout est rénni dans ce petit traité.

Une planche gravée facilite l'intelligence du texte : elle donne les dessins de divers genres de voilure et ces dessins sont disposés de telle sorte qu'on pourra les reproduire facilement à telle échelle qui conviendra. Ces voilures sont en outre présentées sous l'effet du vent ce qui permet de juger à l'avance les formes qu'on obtient en se servant des diverses confections indiquées sur la planche et dont plusieurs sont encore si peu répandues.

Le caractère essentiellement pratique de cet ouvrage lui assurera, sans aucun doute, le succès que les autres publications de l'auteur ont obtenu. J. M.

ACTES OFFICIELS.

Sont acceptées les démissions de MM *Lambrechts*, maître de dessin à l'école moyenne de Diest, *Eeckhout*, deuxième instituteur à l'école moyenne de Bruges et *Schelfhout*, maître de musique à l'école moyenne d'Alost.

— Sont nommés :

A l'athénée royal de Bruxelles : maître de calligraphie, en remplacement de M. Lescrinier, qui a reçu un autre destination, M. *Poot*;

A l'athénée royal d'Arlon : maître de musique en remplacement de M. Van Buggenhoudt, M. *Lampach ;*

A l'école moyenne de l'état, à Philippeville : à titre provisoire, maîtres de dessin, en partage, en remplacement de M. George, démissionnaire, MM. *Gillain* et *Cogniaux* ;

A l'école moyenne de Huy : maître de dessin en remplacement de M. Geedtz, démissionnaire, M. *Crahay-Thonon ;*

A la section normale de Couvin : maître d'études surveillant, en remplacement du sieur Page, dont la démission est acceptée, M. *Detry.*

A l'école moyenne d'Alost : maître de musique, en remplacement de M. Schelfhout, démissionnaire, M. *Van Mol.*

— *Cours de thèmes latins, à l'usage des élèves de troisième.*

Par arrêté ministériel du 12 février, vu l'arrêté royal du 28 juin 1861, qui institue un concours pour la rédaction du texte français d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième ;

Considérant qu'aux termes de l'arrêté ministériel du 12 juillet suivant qui détermine les conditions de ce concours, le cours de thèmes devait être précédé d'une introduction, qu'on pouvait concourir pour l'ensemble de l'ouvrage ou séparément, soit pour l'introduction, soit pour les thèmes ;

Vu le rapport du jury qui a été chargé d'apprécier le concours, rapport duquel il résulte qu'il n'y a lieu de décerner le prix, ni pour l'introduction, ni pour le cours de thèmes;

Vu la proposition dudit jury, tendante à ce que le concours reste ouvert mais pour le cours de thèmes seulement, jusqu'au 1er juillet 1867;

Considérant qu'il est utile de reculer cette dernière date jusqu'à l'expiration des grandes vacances scolaires de l'année prochaine, c'est-à-dire jusqu'au 1er octobre 1867,

Le concours institué par l'arrêté royal du 28 juin 1861 et réglé par l'arrêté ministériel du 12 juillet de la même année, reste ouvert, mais pour le cours de thèmes seulement, jusqu'au 1er octobre 1867.

(*Voir le rapport publié plus haut*).

— Une circulaire ministérielle informe les gouverneurs de province que par décision du Roi, la fête de Sa Majesté sera célébrée le 15 novembre, jour de la Saint-Léopold. Sa Majesté désire aussi que l'on continue à solenniser le 21 juillet, anniversaire de l'inauguration du feu Roi. L'inauguration du Roi régnant ne sera pas célébrée.

NOUVELLES DIVERSES.

La société libre d'Émulation à Liége, ayant mis au concours une *Histoire du pays de Liége, racontée aux enfants,* vient de décerner le prix à M. Tychon, docteur en philosophie et lettres.

— L'élection faite par la classe des sciences de l'Académie de Belgique, de M. Félicien Chapuis, en qualité de membre titulaire, est approuvée.

— Dans le département du Lot, on vient de découvrir l'emplacement exact de l'antique Lexonium si célèbre dans les *Commentaires de César*. Cette question paraît devoir prendre, parmi les antiquaires, l'importance qu'a eue, dans ces dernières années, l'emplacement d'Alise.

— Une nouvelle qui intéresse à un haut degré le monde tout entier de la science, c'est la découverte désormais acquise d'un secret historique perdu jusqu'à ce jour dans la nuit des siècles. Un érudit patient et modeste, le marquis Conestabile, qui réside à Cortone, au centre de l'antique puissance tyrrhénienne, serait parvenu, par l'étude assidue des inscriptions bilingues, abondantes en ce pays, à retrouver une grande partie du lexique étrusque et à reconstituer la grammaire de cette langue mystérieuse. On annonce, comme prochaine, la publication des observations recueillies par le marquis Conestabile, et qui semblent, destinées à éclairer d'une vive lumière l'histoire des premiers temps italiques.

— La publication si vivement attendue depuis dix ans de la *Correspondance authentique de Mme de Maintenon,* par les soins et avec les notes de M. Théophile Lavallée, est commencée dans la *Bibliothèque Charpentier* par la mise en vente des deux premiers volumes.

M. Th. Lavallée, dans une curieuse et savante introduction, prouve par des pièces et des témoignages irrécusables que la version qu'a donnée La Beaumelle des lettres de Mme de Maintenon, et c'est la seule version qu'on ait lue jusqu'a présent, n'a été qu'une indigne supercherie ou plutôt une abominable spéculation.

Tout le monde, depuis plus d'un siècle, a été la dupe du faussaire, à l'exception cependant de Voltaire, qui avait soupçonné la tricherie, comme on le voit dans ce passage du *Siècle de Louis XIV :* « Presque toutes les dates de ces lettres imprimées sont erronées, et cette infidélité pourrait donner de violents soupçons sur leur authenticité. »

Académie de Belgique. *Classes de Sciences.* — La classe adopte les questions suivantes pour le concours, de 1866 :

I. On demande la desccription du système houiller de la Belgique.

II. Déterminer et montrer en quoi consiste la supériorité relative des méthodes géométriquessur les méthodes analytiques, et réciproquement.

III. Exposer la théorie probable des étoiles filantes, en l'appuyant sur les faits observés.

IV. Établir, par des observations détaillées, le mode de développement, soit du *Petromyzon marinus* soit du *Petromyzon fluviatilis,* soit de *l'Amphioxus lanceolatus,* soit des anguilles.

V. Faire connaître la flore et la faune fossiles du système houiller de la Belgique, en indiquant avec soin les localités et les couches où chaque espèce a été trouvée, et en faisant ressortir les différences que présenteraient, sous ce rapport, les divers groupes de couches et les différents centres d'exploitaiions.

Les concurrents tiendront compte de ce qui a déjà été publié sur ce sujet, soit à l'étranger, soit en Belgique. Toutes les espèces devront être figurées.

Le prix de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs, à l'exception de la *cinquième question,* pour laquelle un prix de deux mille francs a été ajouté par M. le ministre des travaux publics; la récompense académique s'élèvera, par conséquent, à la somme de 2,600 francs.

— *L'île du roi George.* Un phénomène s'est manifesté depuis deux mois environ dans la rade de Santorin (archipel grec). Une île nouvelle s'y est formée depuis le 28 janvier. Nous empruntons au journal *la Grèce,* les extraits suivants :

Le 28 janvier un bruit sourd se faisait entendre de temps à autre dans la Nouvelle Cameni. Le 29, vers midi, il commença à devenir plus fréquent, et [illegible]
aurait dit des détonations d'artillerie, la mer s'agitait violemment; d[illegible]
s'élevaient incessamment de ses profondeurs; à sa surface et sur l[illegible]
blanches vapeurs répandaient une odeur de soufre. Plus tard on [illegible]
formant un foyer conique de 10 à 15 mètres carrés à la b[illegible]
mètres, mais bientôt elles disparurent. Toute la partie su[illegible]
Cameni était brisée en morceaux. En s'avançant ver[illegible]
nique, on sentait une odeur sulfureuse sembl[illegible]
Des vapeurs de nature hydrosulfureuse et [illegible]
mer agitée.

Dans la nuit du 1er au 2 février, on v[illegible]
volcanique; alors apparut un récif [illegible]

Le 2 février, le récif s'est tra[illegible] [illegible]u.
La fumée, quoique épaisse [illegible] [illegible]s de la

terre qui naissait, n'avait ni une fort mauvaise odeur ni une température très-élevée. L'île se développait avec tant de rapidité que l'on distinguait très-bien à la vue l'accroissement graduel. Le 2 février, à 11 heures et demie du matin, la hauteur de l'île était de 15 à 20 mètres et son étendue de 20 à 23 mètres de longueur sur 8 à 10 de largeur.

A trois heures après-midi l'île nouvelle s'était accrue du double. La plupart des pierres dont elle se composait étaient d'une couleur bleue très-prononcée. Dans la nuit du 2 au 3, elle a continué à se former avec la même tranquillité.

Les pierres étaient lumineuses. A 6 heures du matin, l'île continuait à s'étendre, mais pas avec la même rapidité que la veille. Voici comment alors se passait le phénomène : près de sa base il naissait successivement du fond de la mer bouillonnante des pierres noires qui s'y attachaient et étaient suivies d'autres pierres qui naissaient immédiatement après elles. Ce phénomène s'exécutait tranquillement et graduellement. De la base de toute l'île et des diverses parties de sa surface il s'élevait une fumée abondante, semblable à la fumée de la houille, et des flammes plus ou moins rouges, et cependant on sentait peu de chaleur, et les pierres n'étaient point chaudes.

Le sol près de la base de la nouvelle île est très-chaud et les eaux de la mer à l'entour bouillantes. On y a plongé un œuf qui au bout de quelques instants a été parfaitement cuit. Le 3 février à une heure après midi, l'étendue de l'île était de 70 à 75 mètres de longueur sur une largeur de 25 à 30 et une hauteur de 30 à 40 mètres ; son soulèvement continua dans la nuit du 3 au 4. A 5 heures de l'après-midi l'île de George Ier s'était transformée en promontoire de la Nouvelle-Cameni.

Le 4 février à 5 heures du soir sa longueur avait atteint 150 mètres environ, mais ce promontoire à peine pouvait avoir 40 à 45 mètres de hauteur sur 60 à 65 de largeur.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Bède,* ancien directeur de l'École Industrielle et Littéraire de Verviers, ancien rédacteur et fondateur des *Annales de l'enseignement public,* à Bruxelles.

A l'étranger : Mgr. *Parisis*, évêque d'Arras, auteur de plusieurs ouvrages philosophiques, à Arras. — M. *Berenger* (de la Drôme), membre de l'Institut, à Paris. — M. *Charles Weiss,* membre correspondant de l'Institut, bibliothécaire de la ville de Besançon. — M. *Lamoureux*, botaniste distingué, à Paris. — M. *Achille Comte*, directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, professeur d'histoire naturelle, à Nantes. — M. *Forchhammer*, géologue distingué, professeur à l'université de Copenhague. — M. *B.-R. Abeken,* ancien directeur du gymnase d'Osnabruck, auteur d'écrits pédagogiques. — Le dr *Halle*, une des premières autorités de droit commercial allemand, à Dresde. — M. *Bückert*, célèbre poète allemand. — M. *Lobatto*, professeur de mathématiques et de sciences naturelles à l'Académie de Delft. — M. *Ferdinand Woff*, conservateur, de la bibliothèque impériale, secrétaire de l'Académie impériale des sciences à Vienne, membre correspondant de l'Institut de France, savant connu par ses travaux sur les langues romanes, à Vienne.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 4. **Avril 1866.**

QUELQUES PASSAGES DE JUVÉNAL,

ENCORE INEXPLIQUÉS OU DONT LE TEXTE N'EST PAS ENCORE RÉTABLI.

(*Suite. Voir la livraison précédente* pp. 1-9.)

Le texte de la seconde satire, dirigée contre le vice de l'impureté fort répandu à Rome dans les régions de la société les plus aristocratiques, est, comparativement, moins maltraité que celui des autres. Après les corrections opérées par O. Ribbeck, il n'y a plus, me semble-t-il, que fort peu de changements à faire. D'abord les mots *Ego te ceventem,* v. 21, jusque et y compris *effunderet offas,* v. 34, doivent être placés entre guillemets, comme étant tous de Varillus. Cela ne peut pas être douteux.

Le discours de Varillus trouve son pendant dans celui de Laronia. Cette femme remet à sa place un hypocrite, qui, vicieux lui-même, déclame contre la corruption.

« Felicia tempora, quae te »
« moribus opponunt! Habeat jam Roma pudorem. »
« Tertius e coelo cecidit Cato. Sed tamen unde »
« haec emis, hirsuto spirant opobalsama collo »
« quae tibi? Ne pudeat dominum monstrare tabernae. »

« *Heureuse l'époque qui trouve en toi une digue à opposer à ses* « *débordements! Maintenant Rome va avoir de la pudeur. Un* « *troisième Caton lui est venu du ciel. Mais cependant, dis-moi,* « *avec quoi achètes-tu le baume dont le parfum s'exhale de ton* « *cou velu? Ne rougis pas de nous en montrer le marchand.* »

Le baume, *balsamum* ou *opobalsamum*, venait de Judée et se vendait très-cher à Rome. Pline, qui en parle assez au long 12, 111-124, dit entre autres : *millibus denarium sextarii veneunt*, ce qui fait environ mille francs le demi-litre. Le sens des paroles de Laronia est que celui auquel elles sont adressées, gagne beaucoup d'argent par le coupable trafic qu'il fait de sa propre personne.

Ensuite, vers la fin, il faut adopter comme la bonne leçon, v. 166,

venerat hospes,

et non

venerat obses.

En effet, le poëte vient de dire que les peuples vaincus valent mieux que leurs vainqueurs; que cependant, si l'on en croit le bruit, un jeune Arménien, Zalace, s'est laissé entraîner par un tribun à cause de son caractère trop faible et trop doux.

152 *Sed quae nunc populi fiunt victoris in urbe,* 162
non faciunt illi quos vicimus. Et tamen unus,
Armenius Zalaces, cunctis narratur ephebis
mollior ardenti sese indulsisse tribuno.

Là-dessus il continue :

Adspice quid faciant commercia. Venerat hospes.
Hic fiunt homines. Nam si mora longior urbem
indulsit pueris, non unquam deerit amator;
mittentur braccae, cultelli, frena, flagellum ;
sic praetextatos referunt Artaxata mores.

Hospes est à double entente. Juvénal veut dire *venerat purus, hospes in more paedicis gerendo. Hic fiunt homines Armeniorum pueri, hoc est feritatem deponunt, humani evadunt et pathici.* A cet effet on leur envoie un joli petit costume national, des poignards pour porter à leur ceinture, des brides et des houssines pour aller à cheval. C'est ainsi qu'ils rapportent à Artaxate les mœurs des Romains comme il faut.

Il me semble même qu'entre les vers 166 et 167 une partie de la phrase déterminant *hospes*, s'est perdue et que Juvénal a écrit à peu près ceci :

Adspice quid faciant commercia. Venerat hospes
* *turpibus in rebus, doctissimus ille revertit.* *

La troisième satire est le chef-d'œuvre du poëte. Umbricius a résolu de quitter Rome pour aller s'établir à Cumes. Accompagné de Juvénal jusqu'à la vallée d'Egérie, qui est située hors la porte de Capène, il attend qu'arrive la voiture chargée de ses meubles et explique à son vieil ami, dans l'intervalle, pourquoi le séjour de la capitale n'a plus d'attraits pour lui.

Dès le commencement on rencontre des difficultés qui, si le texte ordinaire est maintenu, sont et seront toujours insurmontables. M. O. Jahn s'est le premier aperçu que les vers 17 à 20 doivent être placés après le vers 11 et que le reste *hic, ubi nocturnae*, v. 12, jusqu'à *hic tunc Umbricius* inclusivement, v. 21, ne forme qu'une seule phrase. Mais ce qu'il ne paraît pas avoir vu, c'est qu'il y a deux

lacunes, l'une avant, l'autre après le vers 11. Chacune d'elles peut être plus au moins considérable. Quant au sens des mots perdus, il n'est pas très-difficile de le deviner. Voici le passage complété par conjecture de la manière qui me paraît la plus probable :

10 *Sed dum tota domus reda componitur una,* 10
* *carpit iter mecum Umbricius per spissa viarum et* *
11 *substitit ad veteres arcus madidamque Capenam.* 17
* *Hinc, jumenta procul postquam parere videmus,* *
in vallem Egeriae descendimus etc.

Le motif pour lequel Umbricius quitte principalement la ville de Rome, c'est que

21 *artibus, inquit, honestis* 21
nullus in urbe locus, nulla emolumenta laborum,
res hodie minor est here quam fuit atque eadem cras
deteret exiguis aliquid;

il n'y a plus de place pour les métiers honnêtes, on ne retire aucun profit de son labeur, aujourd'hui mon avoir est moindre qu'il ne fut hier et demain ce même avoir ôtera quelque chose du peu qui me reste. Qui comprendra ces derniers mots? Je crois que Juvénal a écrit

atque dies cras
deteret exiguis aliquid.

Le passage d'Horace, Epist. 1, 5, 9-10,

cras nato Caesare festus
dat veniam somnumque dies

peut venir à l'appui de cette conjecture.
Plus loin Umbricius dit :

29 *Cedamus patria. Vivant Artorius istic* 29
et Catulus; maneant qui nigrum in candida vertunt,
queis facile est aedem conducere, flumina, portus,
siccandam eluviem, portandum ad busta cadaver
et praebere caput domina venale sub hasta.

Quittons la patrie. Qu'un Artorius y vive, un Catulus; que ceux-là y restent qui changent le noir en blanc, ceux qui sans peine se chargent de l'entretien des temples, des rivières, des ports, du desséchement des marais, du transport des cadavres aux bûchers. Jusqu'à présent cela se comprend fort bien. Il s'agit des filous, des entrepreneurs de travaux d'utilité publique, gens qui chez nous ne

sont pas si déconsidérés, mais qui l'étaient chez les Romains, il s'agit enfin des croque-morts, *libertinarii*. Mais de quelle espèce d'hommes est-il question dans le dernier vers? Heinrich veut changer *et* en *aut*, *domina* en *domino* et traduit *ou qui, s'ils ne réussissent en rien, se vendent comme esclaves au plus offrant*. Pour y trouver ce sens, il n'était pas nécessaire de rien changer au texte. Cependant ce n'est pas cela que Juvénal a voulu dire. Le poëte, indubitablement, parle des marchands d'esclaves qui suivaient les armées, achetaient sur place les prisonniers de guerre et les conduisaient à Rome pour les exposer en vente sur la Catasta, les pieds blanchis d'une terre argileuse, *pedibus albis, cretatis, gypsatis*. Voyez Tibulle 2, 3, 60 et surtout Pline l'Ancien, 35, 199-201. Ce dernier nous dit que beaucoup de ces malheureux, affranchis, parvenaient à une grande réputation dans les lettres, d'autres, plus nombreux, à la faveur des princes et à d'immenses richesses. *Alios deinceps*, dit-il, *quos enumerare jam non est, sanguine quiritium et proscriptionum licentia ditatos*. Dans notre passage *venale caput* est employé collectivement pour *servos*, et *domina hasta*, pour *hasta quae dominos facit*, est une belle expression, à laquelle il faut bien se garder de changer une lettre.

A Rome je ne suis bon à rien, continue Umbricius. Je ne sais point mentir, je ne puis louer ni redemander une pièce quand elle est mauvaise, j'ignore l'astrologie par laquelle on prédit à un fils la mort de son père, je ne connais pas la composition des poisons, je suis incapable de porter à une dame les billets que lui écrit son amant adultère, et ce n'est point avec l'assistance d'un homme gauche et maladroit comme moi qu'un gouverneur pourra voler sa province. Les gouverneurs n'aiment que leurs complices, auxquels la conscience reproche les forfaits qu'ils ont commis ensemble. Ah, une conscience tranquille est un bien inestimable.

Cette dernière pensée est rendue en termes magnifiques et ils révèlent un grand poëte.

54 *Tanti tibi non sit opaci* 54
omnis arena Tagi quodque in mare volvitur aurum,
ut somno careas ponendaque praemia sumas
tristis et a magno semper timearis amico.

Les interprètes et les commentateurs bronchent sur le sens des mots *ponendaque praemia sumas tristis*. C'est qu'ils prennent *praemia* pour récompenses, Heinrich aussi. *Praemia* sont les distinc-

tions, les dignités, les honneurs, auxquels on peut parvenir par son talent ou par ses richesses. Le mot est ainsi employé par Lucrèce, 3, 968 (954), par Cicéron, Fam. 10, 9, 2, par Horace, Sat. 1, 5, 35. *Que tout le sable et tout l'or que roule à la mer le Tage ombragé, n'ait pas à tes yeux assez de valeur pour te priver du sommeil, pour t'emparer, plein de remords (tristis), des positions qu'un jour tu dois quitter et pour faire trembler toujours ton puissant ami.*

Rome n'appartient plus aux Romains. Les bateleurs syriaques et les bayadères ont tout envahi.

62 ***Jam pridem Syrus in Tiberim defluxit Orontes*** 62
et linguam et mores et cum tibicine chordas
obliquas nec non gentilia tympana secum
vexit et ad Circum jussas prostare puellas.

Un lecteur attentif ne peut pas manquer, je crois, de sentir qu'il y a une lacune après le dernier vers et une autre après le vers 66. L'ensemble des idées permet de les remplir pour le sens à peu près de la manière suivante :

**** Non alio, nimis est alibi res cara, sed illuc ****
66 ***ite, quibus grata est picta Lupa barbara mitra!*** 66
**** En, Veneris saevae stimulos ut sedet acerbos, ****
67 ***rusticus ille tuus sumit trechedipna Quirine,*** 67
et ceromatico fert niceteria collo.
Illuc, hoc est ad Circum ubi prostant Syriacae puellae.

Les mots *nimis est alibi res cara* se justifient par ce que Umbricius dit vv. 132-136 (130-134).

Quant aux Grecs qui pullulent à Rome, ce sont des gens d'une souplesse d'esprit, d'une astuce extraordinaires et des vantards qui donneraient des points aux Gascons. Grammairien, rhéteur, géomètre, peintre, barbier, devin, acrobate, médecin, sorcier, le Grec sait tout; a-t-il faim, vous n'avez qu'à le dire, il montera dans les nues.

76 ***grammaticus, rhetor, geometres, pictor, aliptes,*** 76
augur, schoenobates, medicus, magus, omnia novit
graeculus; esuriens in coelum, jusseris, ibit.

Ce beau passage est gâté dans toutes les éditions par des ponctuations fautives. *Jusseris* pour *si jusseris* forme une expression vive, dont on trouve d'autres exemples : Juv. 8, 25; Hor. Sat. 2, 6, 39; 2, 6, 48-49; 50-52; Tibull. 1, 6, 53; Ovide. Tr. 1, 1, 27-32; Caes. bell. civ. 2, 2-5.

Il n'existe pas de flatteurs plus adroits que les Grecs. Dans leur bouche les louanges les plus grossières sont reçues. Sur le théâtre ils ne jouent pas mieux leurs rôles que dans les maisons des grands. La nation entière est comédienne.

Haec eadem licet et nobis laudare, sed illis
creditur. An melior, quum Thaïda sustinet aut quum
uxorem comoedus agit vel Dorida nullo
cultam palliolo? Mulier nempe ipsa videtur,
non persona loqui; vacua et plana omnia dicas
infra ventriculum et tenui distantia rima.
Nec tantum Antiochus, nec erit mirabilis illic
aut Stratocles aut cum molli Demetrius Haemo.
Natio comoeda est.

Ce passage est très-difficile. On ne sait pas trop quel est le sujet de la proposition *an melior (est)?* L'un dit que c'est *quisquam*, un autre *graecus*, un troisième *comoedus*. Cette dernière interprétation me paraît la bonne.

Il arrive souvent, en effet, que le sujet ou un autre mot commun à deux incises se trouve, en latin, dans la seconde au lieu d'être dans la première, comme l'exigent les langues modernes. Des constructions semblables sont Juv. 3, 39-40; Hor. Carm. 1, 15, 3-5; 1, 7, 44; Tibull. 1, 1, 17.

Nous pouvons aussi, dans nos patrons, louer ces mêmes défauts. Mais les Grecs seuls sont crus. Un comédien est-il plus habile quand il joue le rôle d'une Thaïs ou d'une honnête matrone ou d'une Doris, belle dans son négligé? Il est vrai, on jurerait d'entendre, non un auteur, mais une femme, une véritable femme en chair et en os (tellement son jeu est naturel). Cependant ce ne sont pas seulement (les acteurs grecs) Antiochus, Stratocles, Demetrius et le souple Haemus qu'on admirera à Rome. La nation est comédienne.

Sur *nempe* voyez Hand De particulis latinis IV, p. 159, nº 7, et comparez surtout l'exemple d'Horace qu'il cite Epist. 1, 16, 30. *Illic* est Rome, ou plutôt les riches familles de Rome, comme *istic* l'est au vers 29.

Je ne puis pas m'empêcher de croire qu'entre le vers 99 et le vers 100 il y a encore une lacune et que les mots perdus étaient environ ceux-ci :

** Quisque suas mirabiliter partes agit; omnis **
natio comoeda est.

104 *Nocte dieque potest aliena sumere vultum* 105
a facie, jactare manus, laudare paratus
si bene ructavit, si rectum minxit amicus,
si trulla inverso crepitum dedit aurea fundo.

Iactare manus dépend, comme *laudare*, de *paratus*. Les mots *trulla aurea* ont été déjà bien expliqués par Britannicus et, en dernier lieu, par Heinrich. *Trulla aurea* est dit métaphoriquement; c'est la *panse* du riche patron dont il s'agit et *crepitus* est le grec πορδή. L'expression si drôlement pittoresque *inverso fundo* se comprendra maintenant de reste.

L'incongruité commise ici à table par monsieur entouré de ses clients, était, paraît-il, chose assez commune parmi les grands de Rome. Martial, en effet, dit X, 14, 9-10.

Nil aliud video quo te credamus amicum,
quam quod me coram pedere, Crispe, soles.

Ma pauvreté est aussi un motif pour lequel je ne veux plus rester à Rome, dit plus loin Umbricius.

150 *Nil habet infelix paupertas durius in se,* 152
quam quod ridiculos homines facit. « Exeat, inquit,
« *si pudor est, et de pulvino surgat equestri,* »
« *cujus res legi non sufficit !* » — « *Et sedeant hic* »
« *lenonum pueri quocunque in fornice nati ;* »
« *hic plaudat nitidi praeconis filius inter* »
« *pinnirapi cultos juvenesque lanistae.* »
« *Sic libitum vano, qui nos distinxit, Othoni.* »

La pauvreté n'a rien de plus dur en elle que de nous exposer aux affronts. « *Hors des bancs des chevaliers, crie-t-on au théâtre, s'il a encore de la honte, quiconque ne possède pas le revenu qu'exige la loi !* » — « *Et que les enfants des entremetteurs nés dans les bouges obscurs, viennent ici s'asseoir, qu'ici applaudisse le fils d'un crieur public enrichi au milieu des cadets endimanchés des nobles familles de gladiateurs. Ainsi l'a voulu Othon en séparant les citoyens.* »

Les mots depuis *exeat* jusqu'à *Othoni* se trouvent dans les éditions assignés à la même personne, à tort évidemment. C'est Umbricius qui, en quittant les XIV gradins, continue, par *Et sedeant hic*, la phrase humiliante qu'il a dû entendre et interprète, pour se venger, la loi d'Othon d'une manière si peu agréable pour messieurs les chevaliers Romains.

Cette rectification du texte est de M. Eug. Nelissen, ancien élève de l'école normale, actuellement professeur à l'athénée royal de Gand.

Je ne crois pas que *inquit* ait pour sujet, comme le pense Heinrich, *designator (locorum in theatro)*. Ce sont les personnes déjà assises aux bancs des chevaliers, qui outragent ainsi Umbricius, lequel à son tour le leur rend bien, comme nous l'avons vu.

A Rome on s'habille au delà de ses moyens et l'on puise dans la bourse d'autrui plus qu'on ne saurait rendre.

178 *Hic ultra vires habitus nitor, hic aliquid plus,* 180
quam satis est, interdum aliena sumitur arca.

On pourrait se demander ce qu'il faut faire du mot *aliquid?* *Aliquid* détermine *plus*. *Aliquid plus* équivaut à *aliquantum plus* ou à *multum plus* et ceci à *aliquanto* ou *multo plus*. Un comparatif, au lieu d'être déterminé par un ablatif neutre singulier, comme c'est ordinairement le cas et comme l'enseignent les grammaires, peut l'être aussi par un accusatif neutre singulier. Juv. 10, 197 *multum robustior;* Pers. 6, 42 *multum seductior;* Sil. Ital. 15, 21 *paulum major;* Mart. 7, 99, 7 *nimium minor;* Stat. Theb. 10, 938 *paulum tardius;* Sat. Sil. 1, 25 *quantum mitior;* Terent. Heaut. 201 *aliquantum iniquior;* Quint. 1, 7, 21 *paulum superiores;* 10, 1, 94 *multum tersior*. Lorsqu'il y déjà dans la phrase un ablatif de comparaison, l'accusatif de mesure est même seul admissible. *Paulum mortali major imago* et non plus *paulo mortali major imago*.

230 *Plurimus hic aeger moritur vigilando, sed ipsum* 232
languorem peperit cibus imperfectus et haerens
ardenti stomacho. Nam quae meritoria somnum
admittunt? Magnis opibus dormitur in urbe.
Inde caput morbi.

Dans ce passage la pensée de l'auteur me paraît se traîner péniblement. *Bien des personnes tombées malades meurent ici à force de veiller; mais leur maladie provient d'une nourriture imparfaite et difficile à digérer. En effet, quel est le logement qui permet de dormir? Il faut de l'argent, beaucoup d'argent, pour dormir à Rome. De là des crises mortelles.*

Caput morbi est, non la source, l'origine, mais le degré de la maladie après lequel il y a décidément ou guérison ou mort, ἡ ἀκμὴ τῆς νόσου.

Redarum transitus arcto
Vicorum inflexu et stantis convicia mandrae
eripient somnum Druso vitulisque marinis.

Pline l'Ancien, 9, 42, en parlant du veau marin dit : *nullum animal graviore somno premitur.*

Les riches peuvent se faire commodément porter en litière à travers les rues encombrées. Mais les pauvres sont retardés par la foule qui précède et bousculés par celle qui suit : « *L'un me heurte du coude, un autre d'un ais, un troisième me frappe la tête d'une solive ou d'un boisseau. Mes jambes sont remplies de boue, on me marche sur les pieds et mon orteil reçoit l'empreinte des clous de la chaussure d'un soldat.* »

Vient à passer une société de cent convives, probablement en litière, car ils sont riches, chacun suivi d'un esclave qui porte sur la tête, dans un panier (*sportula*) ou tambour bien chauffé, le dîner de son maître. Ils vont faire un pique-nique.

247 *Nonne vides, quanto celebretur sportula fumo?* 249
Centum convivae, sequitur sua quemque culina.
Corbulo vix ferret tot vasa ingentia, tot res
impositas capiti, quas recto vertice portat
servulus infelix et cursu ventilat ignem.

Les mots qui suivent *scinduntur tunicae sartae modo* forment, dans le texte tel que nous l'avons, un lambeau de phrase qui ne se lie à rien et qui n'a aucun appui. Il est bien certain pour moi qu'il y avait primitivement dans les exemplaires de Juvénal non mutilés quelque chose approchant de ceci :

Undique dum misere pulsantur corpora dumque
scinduntur tunicae sartae modo, longa coruscat
sarraco veniente abies atque altera pinum 235
plaustra vehunt, nutant alte populoque minantur.

« *Pendant qu'on nous pousse de tous côtés et qu'on nous déchire nos tuniques à peine raccommodées, voilà qu'arrivent deux chariots, portant l'un une énorme poutre, l'autre un sapin, qui branlent en l'air et menacent le peuple.* »

255 *Nam si procubuit, qui saxa Ligustica portat,*
axis et eversum fudit super agmina montem,
quid super est de corporibus? Quis membra, quis ossa
invenit? Obtritum vulgi perit omne cadaver
more animae.

« *Je dis menacent le peuple. Car si vient à se briser cet essieu qui transporte des marbres de Ligurie et verse sa charge énorme*

sur les flots de la multitude, que reste-t-il des victimes? Qui en retrouve les membres, les os? Les cadavres du vulgaire écrasé ont disparu comme un souffle. »

Sur *nam* employé comme ici, c'est-à-dire se rapportant à une idée à sous-entendre voyez la grammaire latine de G. T. A. Krüger, § 545 R. 1. Dans le même sens se trouvent aussi *namque* et *enim*. Juv. 2, 5; Virg. G. 2, 204; Quint. 6, 1, 34; 6, 1, 36; 6, 2, 4; 6, 3, 33; 10, 1, 12; 11, 1, 23; 10, 1, 83; Cic. Dej. 34; Plin. 11, 122; 16, 223.

Dans le carnage a péri un honnête bourgeois dont le corps, aplati comme une souris, n'a plus été retrouvé. Il était attendu chez lui pour dîner. Ses esclaves, sans se douter de rien, avaient arrangé, on ne peut mieux, son triclinium. Mais il n'y paraît pas, assis qu'il est au bord de l'Achéron et tremblant devant le terrible nocher, auquel il ne peut pas remettre l'obole voulue pour passer le gouffre fatal.

Domus interea secura patellas
260 *jam lavat et bucca foculum excitat et sonat unctis* 262
striglibus et pleno componit lintea gutto.
Haec inter pueros varie properantur, at ille
jam sedet in ripa tetrumque novicius horret
porthmea, nec sperat cenosi gurgitis alnum
265 *infelix, nec habet quem porrigat ore trientem.* 267

At ille, qui est cet *ille?* Il n'a pas été nommé dans ce qui précède, il ne l'est pas dans ce qui suit. Qui ne reconnaît pas ici une nouvelle série de mots aussi complétement disparus que le corps du malheureux qu'il devaient nous faire connaître? En cherchant bien, nous pourrons nous convaincre qu'ils devaient contenir le sens que voici.

Haec inter pueros varie properantur, at ille,
' Coenula non veteri sine quem manet uncta Falerno, '
jam sedet in ripa etc.

Gare à quiconque se hasarde dans les rues pendant la nuit.

Adeo tot fata, quot illa
273 *nocte patent vigiles te praetereunte fenestrae.* 275

« *Autant de fois la mort vous menace que cette nuit sur votre passage il y a de fenêtres ouvertes.* »

A quoi sert le mot *adeo?* Si le nombre des cas de mort est déterminé par le nombre des fenêtres ouvertes, il n'y a plus de degré pos-

sible. Je crois que ce mot est employé d'une manière brachylogique pour *adeo verum est*, *adeo certum est*, *tot esse fata*, *quot etc.*

Ou bien vous rencontrerez quelque soûlard qui vous fera un mauvais parti.

287 *Stat contra starique jubet. Parere necesse est.* 290
Nam quid agas, cum te furiosus cogat et idem
fortior? « Unde venis? » exclamat. « Cujus aceto, »
290 *« cujus conche tumes? Quis tecum sectile porrum »* 293
« sutor et elixi verviecis labra comedit? »
292 *« Ede, ubi consistas? In qua te quaero proseucha? »* 296
293 *« Nil mihi respondes? Aut dic, aut accipe calcem. »* 295

C'est dans cet ordre que les vers doivent être placés. Car il est naturel que le vaurien finisse son langage brutal par la menace d'un coup de pied.

Les voleurs et les assassins infestent la ville éternelle. Il n'en était pas ainsi du temps de nos ancêtres.

Felices proavorum atavos, felicia dicas
secula, quae quondam sub regibus atque tribunis
viderunt uno contentam carcere Romam.

De quels tribuns est-il question dans ce passage? Apparemment des *tribuni militum consulari potestate* que Tite-Live, 8, 33, 16, appelle aussi *tribuni consulares*. Leur origine remonte à l'an 445 avant Jésus-Christ et on les trouve mentionnés jusqu'à l'an 367.

X. Prinz.

(Pour être continué.)

NOTE SUR DEUX POINTS D'HISTOIRE ANCIENNE.

I.

Rien n'est plus connu dans l'histoire grecque que la mort de Théramène; tous les historiens parlent de la fermeté avec laquelle il but la coupe fatale et rapportent l'anecdote que Xénophon nous a transmise dans les Helléniques (II, 3, 56), pour prouver à la fois le courage et l'esprit du célèbre athénien. Cependant, à en juger par la manière dont cette anecdote est racontée par la plupart des auteurs modernes, elle n'a pas été généralement comprise; il ne sera donc pas inutile d'en dire ici quelques mots.

Quand Théramène, dit Xénophon, eut bu la ciguë, il lança ce qui

restait dans la coupe, comme cela se fait au jeu du cottabos, et s'écria : « Que ceci soit pour le beau Critias ! » — Ἐπεί γ' ἀποθνήσκειν ἀναγκαζόμενος τὸ κώνειον ἔπιε, τὸ λειπόμενον ἔφασαν ἀποκοτταβίσαντα εἰπεῖν αὐτόν, Κριτίᾳ τοῦτ' ἔστω τῷ καλῷ.

Le cottabos était, comme on sait, un jeu varié et fort usité dans les banquets ou symposies; on cherchait par là si l'on était aimé de telle ou telle personne, et l'on en jugeait d'après le son produit par le jet de vin lancé, avec adresse, dans un bassin de métal (1). Théramène veut donc, en plaisantant, s'assurer de l'amour de Critias, ce qui explique l'emploi du mot *beau* καλός. Mais que signifie la phrase Κριτίᾳ τοῦτ' ἔστω? Pour la bien comprendre, il faut lire le récit plus détaillé de Cicéron dans les Tusculanes I, 40, 96 : « Quam me delectat Theramenes! quam elato animo est! Etsi enim flemus, quum legimus, tamen non miserabiliter vir clarus emoritur. Qui quum, coniectus in carcerem triginta iussu tyrannorum, venenum ut sitiens obduxisset, reliquum sic e poculo eiecit, ut id resonaret; quo sonitu reddito, arridens, *Propino*, inquit, *hoc pulchro Critiae*, qui in eum fuerat teterrimus. Graeci enim in conviviis solent nominare, cui poculum tradituri sint. Lusit vir egregius extremo spiritu, quum iam praecordiis conceptam mortem contineret : vereque ei, cui venenum praebiberat, mortem eam est auguratus, quae brevi consecuta est. »

Ici tout est clair. Théramène cherche d'abord s'il est aimé de son ennemi; puis joyeux de la découverte *(quo sonitu reddito arridens)* il l'invite, selon l'usage, à boire après lui *(Propino..... Graeci in conviviis solent* etc.), et prédit ainsi sa mort future *(mortem auguratus est)*. L'usage voulait que les amants, après avoir bu d'abord, transmissent la coupe à la personne aimée, qui devait la vider à son tour; et il ne manquaient pas, avant de boire, de prononcer quelques paroles agréables. *Hoc mea manus tuae poclum donat*, dit Lemniselenis à Toxilus dans Plaute *Persa* v. 775, *ut amantem amanti dare decet* (2).

(1) Schol. Aristoph. Pax 343, 1244. Athen. XV p. 666 sqq. Jacobs *Verm. Schriften* Vol. VI, p. 107-144. Becker, *Charikles* I, p. 476 et svv.

(2) On faisait boire aussi dans la même coupe les personnes qu'on voulait honorer et celles dont on désirait se concilier la bienveillance. V. Virg. *Enéide* I, 737. Martial II, 15. VIII, 6, 13. Juvénal V, 127. Marquardt *Römische Privatalterthümer*, p. 346. Appliquer les lèvres à l'endroit touché par la personne qui avait bu d'abord était un signe d'amour. V. Achilles Tatius II, 9. Becker *Charikles* I, p. 141.

Chose étrange, Critias a chanté dans ses élégies le double usage auquel Théramène fit allusion, et il ne serait peut-être pas téméraire de croire que ces vers lui avaient inspiré ce trait d'esprit. Dans un fragment des élégies intitulées πολιτεῖαι Critias célèbre l'origine du cottabos (1).

Κότταβος ἐκ Σικελῆς ἐστι χθονός, ἐκπρεπὲς ἔργον,
ὃν σκοπὸν ἐς λατάγων τόξα καθιστάμεθα.

Ailleurs il parle des invitations à boire dans la même coupe et rapporte qu'à Sparte cette coutume n'existait pas (2).

Καὶ τόδ' ἔθος Σπάρτῃ μελέτημά τε κείμενόν ἐστιν,
πίνειν τὴν αὐτὴν οἰνοφόρον κύλικα,
μηδ' ἀποδωρεῖσθαι προπόσεις ὀνομαστὶ λέγοντα,
μηδ' ἐπὶ δεξιτερὰν χεῖρα κυκλοῦν θιάσου....

II.

Une des plus belles inscriptions qui aient jamais décoré la tombe des héros, est sans contredit celle que Simonide composa en l'honneur des Spartiates morts aux Thermopyles. Cependant une grande partie de la beauté de cette inscription est perdue par la traduction qui se trouve dans beaucoup de manuels d'histoire ancienne, ou d'histoire de la littérature grecque. M. Alexis Pierron *(Hist. de la litt. gr.* p. 171) la traduit ainsi : « Étranger, va dire aux Lacédémoniens que nous sommes enterrés ici *pour avoir obéi* à leurs lois. » Dans le *Manuel d'histoire et de géographie anciennes à l'usage des athénées belges*, p. 57 nous lisons : « Passant, va dire à Sparte que nous reposons ici *pour avoir obéi* à ses saintes lois. »

Combien le grec est plus énergique !

Ὦ ξεῖν', ἀγγέλλειν Λακεδαιμονίοις, ὅτι τῇδε
κείμεθα, τοῖς κείνων ῥήμασι πειθόμενοι (3).

Les Spartiates sont tombés au poste qu'ils étaient chargés de défendre ; ils ne l'ont pas abandonné après leur mort et ils invitent le passant d'aller dire à leurs concitoyens qu'ils s'y trouvent, *obéissant* à leurs lois. Cicéron n'a certes pas perdu ce trait sublime dans sa traduction, mais il n'a pas rendu toute la simplicité de l'inscription :

(1) Athen. I, p. 28 B. Bergk *Poetae lyrici Graeci*, p. 480.
(2) Athen. X, p. 432 D. Bergk o. c. p. 481.
(3) Hérodote VII, 228.

Dic, hospes, Spartae, nos te hic vidisse iacentes,
Dum sanctis patriae legibus obsequimur (1).

Le mot *sanctis* entre autres est inutile : le Spartiate ne raisonne pas; il obéit à la loi parce qu'elle est la *loi*, et non parce qu'elle lui est sacrée ou inviolable. L. R.

DE LA SYNTAXE DE L'ARTICLE.

§ IV.

Si nous en croyons Ampère, de Chevallet et M. Burguy, auxquels nous empruntons les détails suivants, dans le vieux français tout substantif qui en modifiait un autre, ou qui était régi par un autre substantif rejetait la préposition *a* ou *de;* seulement le substantif et l'article, s'il en avait un, prenaient la forme du régime direct (2). On se contentait donc de rapprocher les uns des autres les mots qui étaient entre eux en relation directe. Il était naturel d'en agir ainsi, puisque les idées représentées par ces mots se trouvent elles-mêmes rapprochées dans notre entendement. Voici les deux expédients auxquels on eut recours pour exprimer ces rapports et remplacer ainsi les cas latins.

(1) Cicéron *Tuscul.* I, 42, 101.

(2) Cette forme en effet était différente de celle du sujet et se reconnaissait à la terminaison. La lettre *s* ajoutée aux substantifs ne servait pas alors comme aujourd'hui, à marquer uniquement le pluriel, mais elle indiquait, comme les désinences latines, les différentes fonctions des substantifs dans la proposition. Voici comment Raynouard a énoncé cette loi fondamentale :

« Au singulier la lettre finale *s* attachée à tous les substantifs masculins et à la plupart des substantifs féminins qui ne se terminent point en *e* muet avertit qu'ils sont employés comme sujets et l'absence de l'*s* désigne le régime direct ou indirect. Au pluriel, les sujets ne reçoivent pas l'*s*, que prennent les régimes directs et indirects. »

Tout substantif qui n'était point le nominatif de la phrase quel que fut d'ailleurs le rôle qu'il y jouât était à ce qu'on appelait le cas régime. Ce cas représentait à lui seul le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif de la déclinaison latine. La manière la plus simple et la plus usitée de former le cas régime était de retrancher l'*s* qui désignait le nominatif. Le cas régime se marquait encore, mais beaucoup moins souvent, par d'autres lettres ou terminaisons. Ainsi *or, our*, de *orum,* servait aussi mais rarement à indiquer le génitif; ainsi encore les désinences *on, an* et *in* du latin *um, am, em,* pour l'accusatif. (Cf. J. J. Ampère. Histoire de la formation de la langue française. Paris, 1841, page 50 et suivantes.)

D'abord le substantif modifiant se mit avant le substantif modifié. De là les constructions : pur *Deu amur;* vous partirez *au Dieu roiaume* (Rutebeuf, t. I); plains *des Dieu doctrines*, (ibid); en *son père vergier* (Romancero français p. 11) etc. au lieu de : pour *l'amour de Dieu*, *au royaume de Dieu*, *des doctrines de Dieu*, dans le *verger de son père*. Il nous reste des traces de ces constructions dans *chien-dent*, *chèvre-feuille*, *orfèvre*, *Dieu merci*, c'est-à-dire, *par la merci de Dieu*, où l'on voit que *merci* est au cas régime pour l'ablatif, et *Dieu* au cas régime pour le génitif (1).

Dans la suite le bon sens populaire trouva plus naturel de placer le mot principal le premier et de le faire suivre du mot qui lui est subordonné. Ainsi : *la maisun le rei; les mains le rei*, *pur amur Deu*, *la volenté le rei*, faire *la volonteit son père*, *ordenez Deu*, étaient pour : *la maison*, *les mains du roi*, *pour l'amour de Dieu*, *la volonté du roi*, *faire la volonté de son père*, *consacrés à Dieu*.

« Foi que doi saint Père de Rome. (Roman du Renart, v. 5672). »
Par la foi que je dois *au* saint Père de Rome.

« La fu trovee la suer *le roi* de France qui avoit este Empererix et la suer *le roi* de Hongrie. VILLEH.

« Je vos envoierai le frère *ma femme*. IBID.

Nous avons retenu quelques expressions avec cette tournure : *Fête-Dieu*, *Hôtel-Dieu*, *rue Saint-Jacques*, *place Maubert*, *église Notre-Dame*. Puis dans les noms propres de pays, *Bois-le-Comte*, *Moisy-le-Roi*, *Bar-le-Duc*, *Château-Thierry*, etc. (2)

Peu à peu ces rapports qui avaient été marqués par le seul rapprochement des mots furent représentés par des prépositions et surtout par *de*, suivi ou non de l'article, selon les circonstances et le point de vue où l'on se plaçait. Aujourd'hui voici les règles auxquelles nous devons nous soumettre si nous ne voulons pas aller à l'encontre

(1) Ampère retrouve cette construction dans d'autres mots. Selon lui, *Martin bâton* doit avoir voulu dire dans l'origine le *bâton de Martin*, peut-être cette locution populaire est-elle née d'une allusion à l'histoire du prêtre Martin qui bat Ysengrin, le loup, dans le Roman du Renart (v. 7459-60). Puis le nom propre *Dieu-donné* aujourd'hui amphibologique par sa composition, car il pourrait vouloir dire que *Dieu est donné*, ne l'était point à l'origine : *Dieu* n'étant pas nominatif, on était forcément conduit au sens *donné de Dieu*, *Deo datus*. (Ouvr. cité pp. 85-86.)

(2) « Les jurons *corbleu*, *morbleu*, viennent de *corbieu*, *morbieu*, qui eux-mêmes étaient pour *cor Dieu*, *mor Dieu*, par le cœur ou par le corps de Dieu, (corpo di Deo), par la mort de Dieu. *Por les denz Bieu* (Rom. du Renart, v. 9226), par les dents de Dieu. *Por le cuer Bieu*, (ibid. v. 9349), Par le cœur de Dieu. » AMPÈRE.

de ce qui est établi par l'usage et par l'autorité des bons écrivains.

Tout substantif qui, sans être un nom de personne, se trouve lié à un autre substantif ou à un mot équivalent, par un rapport de possession ou de dépendance, n'est précédé que de la préposition et non de l'article contracté lorsqu'il fait l'office de simple qualificatif. Logiquement ce n'est alors qu'une qualité exprimée dans d'autres langues par un adjectif, et il ne peut être question ni d'unité individuelle ni d'individu spécifique (1). Cette expression marque soit la matière, l'instrument, le contenu, la quantité, la valeur; soit l'objet, la nature, la qualité; soit la destination, la profession; soit enfin la durée, la dimension.

J'ai acheté une tabatière d'or. Il a l'esprit de gouvernement. C'est un homme de cœur. Des défauts d'esprit. Des poissons de mer. Un palais de roi. Une multitude d'étoiles. Les vins de France. Un lit à colonnes. Une table à tiroirs. Des maisons de prière. Un voile de deux aunes. Une maison de cent mille francs. Une guerre de vingt ans. Une pièce de vin.

Cette règle n'a pas une compréhension bien déterminée; elle est de celles que nous avons appelées *a posteriori*. Un grand nombre de cas ne s'apprendront que par la lecture des bons auteurs, ou au moyen des dictionnaires de synonymes. Cependant, si le plus souvent dans ce cas la suppression ou l'emploi de l'article dépend des différentes vues de l'esprit, on peut avancer que cela a lieu, toujours après les mots *genre*, *espèce*, *sorte*, *race* précédés de l'article indéfini, et le plus souvent après les collectifs partitifs ou les adverbes de quantité qui, dans ce cas, sont de véritables noms. L'emploi seul des mots *genre*, *espèce* etc., indique l'indétermination; il en est de même des collectifs :

Moins d'argent. Tant de belles actions. Je suis confondu de tant de bonté. Trop ou trop peu d'exercices nuit à la santé. Beaucoup de science.

Les grammairiens donnent l'adverbe *bien* comme faisant exception, mais seulement devant un substantif : *bien des hommes*, puisque devant *autre*, disent-ils, il rejette également l'article. MM. Maetzner et Littré ont relevé l'erreur dans laquelle ils sont tombés. Voici comment s'exprime M. Littré. — Nous citons textuellement bien que nous n'acceptions pas tout-à-fait son interprétation. — « Si l'on dit

(1) « Par l'emploi du génitif et du datif, l'idée du substantif est déterminée uniquement par le rapport avec l'idée attributive, quant à son essence, et non quant à son étendue. Ex. les diverses formes *de gouvernement*, des plumes *de coq*. Les plumes sont considérées non d'après leur étendue, mais d'après leur essence : elles appartiennent essentiellement au coq. » Maetzner, ouvr. cité.

beaucoup d'argent, c'est que beaucoup, malgré son emploi adverbial, est un substantif, et l'on dit beaucoup d'hommes, beaucoup de vin, comme on dit un grand nombre d'hommes, une grande quantité de vin. Au contraire, *bien* est un adverbe et ne peut avoir une pareille construction : aussi ne l'a-t-il pas et il laisse au verbe toute son action : j'ai bien de l'argent, est : j'ai de l'argent *bien*.... j'ai connu bien des gens qui.... est : j'ai connu des gens *bien*. Puis par assimilation; *bien* des gens peuvent.... tournure qui n'est plus susceptible de l'explication par le verbe, mais qui résulte d'une assimilation irrégulière. A cette assimilation survient une exception : si le substantif est précédé d'un adjectif, ou si *bien de*, est suivi d'*autres* pris substantivement, on se sert de la préposition (?) *de* sans article : *Bien de fertiles prairies*, *bien d'autres*. Il faut admettre ici par une irrégularité qui n'a rien d'étrange que l'assimilation avec beaucoup (car *bien d'autres* est l'équivalent exact de beaucoup d'autres) l'a emporté et a influé sur la construction. »

M. Littré en n'assimilant pas l'adverbe *bien*, aux autres adverbes de quantité, a fait une remarque juste, mais l'explication qu'il donne de cette prétendue irrégularité manque d'exactitude. Disons tout bonnement que *bien* est suivi de l'article indéfini, lequel est *du*, *de la*, *des*, devant un substantif, et *de* devant un adjectif, et tout sera régulier, comme nous le verrons plus loin.

« L'usage s'est introduit de dire, ajoute M. Littré, il a extrêmement *d'esprit*, il a infiniment *d'esprit*. Dans ce cas, on traite *extrêmement* et *infiniment*, comme *beaucoup*. On dit aussi et beaucoup moins souvent, bien que plus exactement : il a de l'esprit *infiniment*. » Cela rentre dans ce que nous avons dit de l'adverbe *bien*, car comme le fait remarquer T. Corneille, dans ses remarques sur Vaugelas, et comme en terminant l'avoue implicitement M. Littré, *esprit* n'est pas complément de *infiniment*. Au 17me siècle, les opinions étaient partagées. Corneille et plusieurs académiciens croyaient qu'on devait toujours dire, il a extrêmement ou infiniment *de l'esprit* et jamais, *d'esprit*, puisqu'on peut dire : il a *de l'esprit infiniment*, et que si : *il y a beaucoup de gens qui*, est français, il n'en est pas de même de, *il y a infiniment de gens qui*.... Le père Bouhours, et l'abbé Tallemant, un des principaux coopérateurs du dictionnaire, préféraient la seconde manière : *d'esprit*. La question en 1701 était encore indécise : Boileau écrit, à cette date, à Brossette, en parlant de l'académie de Lyon : « Je vois bien qu'il s'agit dans vos conférences d'autre

chose que de savoir s'il faut dire, il a extrêmement d'esprit, ou, il a extrêmement *de l'esprit* ».

L'usage a fini pas donner raison à Bouhours.

Mais si le substantif complément exprime une unité déterminée soit spécifique soit individuelle; s'il marque l'objet principal de la pensée de sorte qu'on se représente alors le premier nom comme partie du second, il prend l'article et la préposition. Cela a lieu lorsque sa signification est restreinte ou par une proposition relative :

Une tabatière de l'or qu'on tire de l'Australie.
Une table du marbre qu'on extrait à Carrare.
Un grand nombre des soldats qui combattirent pour la liberté.

ou par un complément déterminatif :

Les poissons de la mer du Nord.
La fête du Dieu d'Israël.

ou parfois par un simple qualificatif :

Les poissons de la mer Noire.
Il a l'esprit du gouvernement constitutionnel. — Les toiles de la Flandre Française.

Nous ferons remarquer cependant que la seule présence du complément déterminatif ou de l'adjectif ne suffit pas toujours pour déterminer le substantif et le faire prendre dans toute sa compréhension, surtout si celui-ci est précédé d'un collectif et se trouve par conséquent au pluriel. Ainsi s'il est permis de dire, un grand nombre *des fables* de La Fontaine, Fénélon a pu dire également et avec une autre nuance dans la pensée : c'était un recueil *d'hymnes* en l'honneur d'Apollon et nécessairement : *une foule innombrable de barbares armés*. (Tél. I.)

Souvent le substantif est individualisé par une idée, une circonstance sous-entendue et qu'il est toujours facile de suppléer. Ainsi grâce à la notion secondaire inhérente à l'article défini en vertu de laquelle un objet est présenté comme connu, on aura : le palais *du roi*, pour indiquer un palais soit *du roi* dont on lit l'histoire, soit du roi dont on est un sujet. Le substantif déterminé est alors censé connu et prend l'article défini; mais il n'est réellement connu que parce que l'on sait positivement à qui il appartient. Il est donc nécessaire que le substantif déterminant n'exprime rien de vague, mais un objet, un individu particulier et connu; il doit être individualisé. S'il est permis de dire : *un palais de roi* ou *du roi*, suivant l'idée qu'on a en vue, on ne peut dire que *le palais du roi*, et jamais, *le palais de roi*. C'est

donc avec raison que M. Littré blâme Voltaire d'avoir dit, (Oreste, II, 1) : *De deuil et de grandeur* tout offre ici *l'image;* parce que « l'image exprime une idée définie (nous dirions, individualisée et connue), comme l'indique l'article, et la préposition *de* placée comme elle est, exprime une idée indéfinie (non individualisée, non connue). Il aurait fallu dire : une image de deuil et de grandeur, ou bien l'image du deuil et de la grandeur. »

Ainsi encore quand il s'agit des noms de pays, si on se les représente comme une espèce de personnification bien distincte, une espèce de tout bien déterminé, et surtout si l'esprit quand on les prononce, est forcé de penser à toute l'étendue du pays ; de sorte qu'à côté de : Les vins de France sont moins forts que ceux d'Espagne, on dira également bien : Les vins de la France sont une grande source de revenus pour ce pays. Comparez également l'intérêt, la politesse de la France, la noblesse de France et la noblesse de la France.

Ajoutons que les collectifs, *la plupart* et *le plus grand nombre,* sont suivis de l'article attendu que ce sont des collectifs généraux.

Disons enfin que si l'on peut, avec certains grammairiens, voir une raison d'euphonie dans pot à l'huile, pot à l'eau, pot au lait, on découvre deux nuances différentes dans pot au lait et pot à lait; *au* lait, dit M. Burggraff, rappelle ou une *idée spéciale,* ou une *idée individuelle,* c'est le pot destiné au lait et non au vinaigre, à l'huile, ou le pot destiné au lait de la maison. On peut appliquer ce raisonnement aux autres cas.

A ce qui précède se rattache un exemple remarquable de la suppression de l'article et de l'emploi de la préposition. Il consiste dans l'usage que nous faisons, dit M. Littré, de la préposition *de,* pour unir le nom commun d'une chose avec le mot particulier qui la distingue de toutes les autres choses semblables, ou comme s'exprime de Chevallet, pour représenter le rapport de l'espèce à l'individu : *La ville de Rome, le mois de mai, le mot de temps.* Les Latins, dans ce cas se servaient de l'apposition ; ils rapprochaient les deux substantifs, en les mettant au même cas, *urbs Roma, flumen Tagus.* Dans ces expressions *Roma, Tagus,* étaient considérés comme identiques à *urbs, flumen* et s'accordaient avec ces substantifs, parce qu'ils jouaient à leur égard le rôle d'adjectif, en les déterminant par les qualités individuelles renfermées dans leurs significations (1). Dès

(1) « Cependant après les mots vox, nomen, verbum, appellatio, le substantif modifiant pouvait se mettre au génitif. *Vox voluptatis, domini appellatio,* le mot de plaisir, le nom de maître.

le VIme et le VIIme siècle on trouve, en basse latinité, la préposition *de* employée, comme en français, pour marquer ce rapport de l'espèce à l'individu : Donavimus arcem nostram *de Bertegonio* cum oppido *de Muris*. (Diplôme de Chlotaire I de l'année 560.) Cette tournure cependant se retrouve dans *le mont Athos, le mont Parnasse, le mont Sinaï, le mont Thabor, le mont Cenis*, etc. *Il est al siege à Cordres la citet* (chans. de Roland, st. V.); *à Paris la cité, estoie un venredi* (Rom. de Berte, p. 1). (1)

Pour une raison d'euphonie, on fait souvent précéder de l'article les noms propres de fleuve, de montagne ou les noms propres de pays qui sont du masculin : *le fleuve du Tage*, les *montagnes des Cévennes, les provinces du Hainaut, du Limbourg, l'île du Japon;* mais nous l'avons dit l'usage est loin d'être général.

« Par analogie et par entension de la même règle, continue M. Littré, on unit de la même manière un substantif ou un adjectif pris substantivement avec un autre substantif, construction dans laquelle le substantif précédé de *de* ne fait que déterminer le nom précédent, comme *Rome* détermine *ville :* un *fripon d'enfant*, c'est un fripon qui est un enfant; *mon bourreau de maître*, c'est mon bourreau qui est mon maître. » Vous devez rendre grâces au ciel, de l'honnête *homme de père* qu'il vous a donné; (Mol. *Avare* I, 10.) Un saint *homme de chat* bien fourré, gros et gras (La Fontaine, Fables VII, 16). J'ai une *drôle d'idée* dans la tête. (Voltaire, corresp. génér.) Tiens! va dire à *ton sot de précepteur* qu'il te donne d'autres thèmes (Brueys, Grondeur, I, 8).

Dans ces sortes d'expressions, il ne pouvait être question de l'article, car le substantif, autrefois apposition, aujourd'hui jouant le rôle d'adjectif, ne peut en aucune manière être considéré comme unité spécifique ou individuelle.

§ V.

Il nous reste maintenant à examiner l'emploi ou la suppression de l'article devant les substantifs, qui sont compléments déterminatifs d'un verbe ou d'un adjectif. D'abord on n'emploie pas l'article devant

» Il en était de même si le substantif qui marque le genre était déterminé par celui qui marquait l'espèce : *arbor fici*, l'arbre qu'on appelle figuier; *flos violæ*, la violette; *virtus continentiæ*, comme en français, la vertu de la continence; *vitium ignorantiæ*, le vice de l'ignorance; *oppidum Antiochiæ*, la ville d'Antioche, *promontorium Miseni*. » V. Gantrelle, Grammaire latine, page 150.

(1) De Chevallet. Ouvr. cité III, p. 475.

les substantifs précédés d'une préposition avec laquelle ils forment une sorte de locution adverbiale qui modifie le verbe ou l'adjectif à la façon des adverbes : *par jalousie*, *avec prudence*, *en présence*, *de bonheur*. *De gaieté de cœur*, *de nuit*, *à minuit*.

Les oiseaux vivent *sans contrainte*,
S'aiment *sans feinte*.

Le substantif est alors considéré indéfiniment et non comme un individu spécifique. Il n'a rien de déterminé dans son extension, parce que cette extension ne fait rien au sens, elle n'est pas restreinte, il n'y a pas d'individualisation. « Ainsi, dit Destutt de Tracy, quand on dit un homme élevé *avec soin*, j'ai été reçu *avec politesse*, l'extension des noms *soin* et *politesse* est indifférente. On veut dire seulement, un homme *élevé d'une manière soignée*, *de façon polie* (1). Noël et Chapsal ont raison d'émettre la règle que le substantif est alors si peu déterminé qu'il ne peut être représenté par un pronom.

C'est avec ce même sens indéfini que le substantif se joint sans article et même sans préposition à certains verbes pour faire partie d'une locution générale et consacrée, dans laquelle sa signification primitive s'est tellement effacée, qu'elle n'a plus rien de saillant, dit *La Faye*. Ce sont alors des formules toutes faites, où le substantif bien loin d'exprimer une unité quelconque, s'est fondue avec le verbe auquel il est lié ; et de même que nous avons vu le substantif et la préposition avoir le sens d'un adverbe, de même le verbe et le substantif sont alors l'équivalent d'un seul verbe ; *faire grâce* c'est *pardonner*. La plupart du moins de ces locutions s'exprimeraient dans d'autres langues au moyen d'un seul mot. Qui reconnaîtrait le même mot, dans avoir *raison* et avoir *la raison*, rendre *justice* et rendre *la justice*, avoir *peine* et avoir de *la peine*. En voici quelques-unes.

1° Avoir *faim*, *soif*, *dessein*, *honte*, *coutume*, *pitié*, *compassion*, *froid*, *chaud*, *mal*, *besoin*, *part à*, *envie*, etc.

2° Demander *raison*, *vengeance*, *justice*, *grâce*, *pardon*.

3° Donner *prise*, *avis*, *caution*, *quittance*, *atteinte*, etc.

4° Entendre *raison*, *raillerie*, *malice*, etc.

5° Faire *bonne chère*, *envie*, *réflexion*, *honte*, *honneur*, *peur*, *plaisir*, *alliance*, etc.

6° Porter *envie*, *témoignage*, *coup*, *bonheur*, *malheur*, *compassion*.

(1) Destutt de Tracy. Élém. d'idéol. Grammaire p. 75. Bruxelles 1826.

7° Prendre *garde*, *patience*, *médecine*, *congé*, etc.

8° Rendre *service*, *visite*, *gorge*, etc., etc.

On pourrait multiplier ces citations, mais comme nous l'avons déjà dit, ce sont là des règles *a posteriori :* chacun des cas doit être étudié à part et nous ne pouvons que renvoyer aux dictionnaires, et surtout à celui de M. La Faye. Nous croyons qu'on lirait aussi avec fruit certaines grammaires, par exemple, celle de Levizac I, p. 236.

Pour ce qui regarde les compléments déterminatifs de verbes qui ne sont pas l'équivalent d'un adverbe, ou qui ne se fondent pas dans le verbe lui-même, on emploie ou l'on supprime l'article selon qu'on considère le substantif comme individualisé ou non. Cela dépend donc du point de vue où l'on se place et par conséquent des circonstances déterminantes exprimées ou sous-entendues, mais faciles à suppléer. La compréhension de cette règle est passablement vague et ne peut s'apprendre que par l'usage et l'autorité.

Ainsi je dirai sans article avec les verbes qui marquent l'*abondance ou la disette*, avec ceux qui signifient *accuser*, *se nourrir*, *se vêtir*, *se servir*, et quelques autres :

La muse l'enivra de précoces faveurs. LAMARTINE.

Volage muse, aimable enchanteresse
Qui, m'égarant dans de douces erreurs,
Viens tour à tour parsemer ma jeunesse
De jeux, d'ennuis, d'épines et de fleurs. GRESSET.

Cette déesse nous comble de biens. FÉNÉLON.
Son esprit manque de justesse. LITTRÉ. Se priver de vin. Se priver de vêtements de luxe. Les montagnes sont couvertes de troupeaux qui fournissent des laines fines. Les fleuves y sont bordés de lauriers, de jasmins. FÉNÉLON. Vivre de légumes. Il ne vous est pas permis de vivre d'humeur. MASSILLON. La colombe aussitôt usa de charité. LA FONTAINE. Se servir de papier. On l'accusa d'homicide. Vous le taxiez de folie. Anéantissez-vous de honte et de respect. CORNEILLE. Se nourrir de pain.

Mais on dira avec l'article :

Il s'enivre à vos yeux de l'encens des humains. VOLTAIRE. Les cheveux des jeunes gens sont parsemés des flocons brillants des frimas. Mme. DE STAEL. Manquer du nécessaire. Priver un homme de la vue de ses enfants. Vivre de la grâce de Dieu. BESCH. Dieu irrité se sert des hommes mêmes pour exercer sur eux ses vengeances. MASSILLON. La terre est couverte des hommes que Télémaque renverse. FÉNÉLON. Puisse votre grande entreprise combler vos ennemis d'un mortel désespoir. CORNEILLE. On l'a accusé d'un orgueil insupportable. VOLTAIRE.

Quand nous disons je joue *du violon*, *du luth*, *de la flûte*, nous nous représentons ces substantifs comme des instruments spéciaux,

ayant leurs qualités propres qui les distinguent de ceux d'une autre espèce. Ou bien ce sont tels ou tels instruments bien connus, par exemple ceux qui sont dans la chambre ; c'est une détermination individuelle (1). Il en est de même :

1° Après les adjectifs et les participes qui, comme les verbes précédents expriment la plénitude, le manque, le désir, le savoir, etc.; ou après d'autres adjectifs quelconques, soit qu'on veuille exprimer la cause, ou la matière dont une chose est faite, soit qu'on veuille les déterminer eux-mêmes, en restreindre la signification. Ainsi l'on dira avec la préposition sans article :

Il est plein de miracles. Dévoré de soucis. Rues ornées de platanes. AIMÉ MARTIN. Forêts remplies de voleurs et d'assassins. CHATEAUBRIAND. Dénué de secours. Elles sont vides de sentiments. LA BRUYÈRE. Discours dépourvu de science. TRISTAN. Avide de gloire. Savant en histoire. Ignorant en géographie, etc.

Et avec la préposition et l'article :

Le cœur plein d'un courroux qu'il cachait à nos yeux RACINE. Homme rempli de l'esprit du sacerdoce. BOSSUET. Homme orné des dons lumineux de la science. MASSILLON. Il est dévoré de l'amour de la science. SÉVIGNÉ. Avare du secours que j'attends de tes soins. RACINE. Plein des miracles que leurs secours implorent. BESCHERELLE. Des gens qui dépourvus des biens de la fortune. ROTROU. Il est avide du bien d'autrui. BESCHERELLE.

Puis :

Mort de faim. Malade d'inanition. Fait de marbre. Formé de pierres. Rouge de honte. Mort du mal du pays. Malade de la fièvre.

Enfin :

Faible d'esprit et de corps. Allons, unis d'esprit. Un cheval faible de reins. Un homme faible de caractère. Fertile en grains.

2° Après les adjectifs *digne* et *indigne :*

Digne de châtiment. Conduite digne d'éloges. Indigne de récompense. — Ce choix digne des soins d'un prince qui vous aime. RACINE.

3° Avant les noms de pays, de provinces et de contrées pour répondre aux questions *où*, *d'où :*

Il va en Italie. Établi en France (2). Il vient d'Epagne. — Il va dans l'Italie du nord. Il vit dans la France méridionale.

Cependant il faut excepter les noms des contrées éloignées et peu connues; les noms des cinq parties du monde; enfin les noms de

(1) Cfr. Du Marsais et Burggraff.

(2) Il est vrai qu'on peut ajouter qu'originairement *en* était pour *dans le* comme *es* était pour *dans les*. De sorte qu'après cette préposition la suppression de l'article serait facile à expliquer.

villes et de lieux particuliers, qui formés de noms communs conservent toujours l'article comme partie inséparable, ainsi que nous l'avons vu antérieurement. J'arrive de la Jamaïque, de l'Indoustan, du Japon, de la Chine, du Mans, de la Haye, du Péloponèse (1). Faisons cependant observer, que, suivant les différentes vues de l'esprit, on pourrait également dire : *Il vient d'Asie*, et *il vient de l'Asie*.

Avant d'aborder les remarques particulières concernant l'article indéfini, il nous reste à faire une observation sur un cas remarquable de l'emploi de l'article défini, où les grammairiens ont cru reconnaître, mais à tort, une nouvelle espèce d'article qu'ils ont appelé *l'article partitif*. Ce n'est que l'article défini employé après un mot sous-entendu; qu'on l'appelle en même temps un *article partitif*, nous ne nous y opposerons pas, pourvu qu'on le laisse parmi les articles définis. Y a-t-il ellipse du mot, substantif ou pronom, que modifie le complément déterminatif précédé des articles *de la*, *du*, *des;* le substantif modifié, ainsi retranché par ellipse, est-il *partitif*, c'est-à-dire par lui-même ou par la manière qu'il est employé est-il propre à désigner la partie d'un tout; enfin n'éprouve-t-on pas de difficulté à le retrouver, et l'esprit sans le moindre effort ou tour de force est-il naturellement amené à le suppléer; le substantif suivant répondra alors à ce qu'en latin on nomme le *génitif partitif*, et l'article défini qui l'accompagne, sera, si l'on veut, en français où il n'y a plus de cas, un article défini désignant un sens partitif.

La forme de la phrase peut aider à découvrir cette nuance dans la pensée, mais ce n'est pas toujours un moyen sûr. Ce qu'il y a de certain c'est que le substantif précédé de cet article, est toujours accompagné d'une circonstance déterminante exprimée ou sous-entendue.

Ces circonstances sont exprimées ou par une proposition relative : *J'ai mangé du poisson que j'ai pris;* c'est-à-dire, une partie *du poisson;* et avec la négative : je n'ai plus de la bonne bière que vous m'avez envoyée. Selon les grammairiens du XVI[e] siècle, Robert et Henri Estienne, l'article a alors le sens démonstratif. « *Du* sert aussi quelquefois pour *de* et *ce* démonstratifs, comme : *Je mange* DU *mouton que nous avons tué*, c'est-à-dire : *de ce mouton* (2).

(1) Levizac (I, 221) cite les noms de contrées, de villes et de lieux particuliers qui conservent toujours l'article. Des grammairiens font entrer, comme nous l'avons vu, dans cette liste indistinctement tous les noms de pays du genre masculin ou découverts depuis le 15[me] siècle. Cela nous paraît, un peu trop absolu.

(2) Livet, Grammaire française au XVI[e] siècle p. 406.

Ou par un simple adjectif. *Adam et Ève ont mangé du fruit défendu. Je veux du meilleur drap.* Je veux *de* meilleur drap aurait une autre signification. Dans le premier cas, c'est, je veux *une* partie du meilleur drap ; dans le second, je veux un drap quelconque qui soit meilleur. L'emploi de l'article désignant le sens partitif est plus fréquent qu'on ne pense. Nous le retrouvons dans les expressions semblables à celles qui suivent : *Il vient des derniers*, *il est des plus remarquables*, *il est des plus savants*, c'est-à-dire, il est *un* des derniers, *un* des plus remarquables, etc. *Et quoique des plus fins*, c'est-à-dire, et quoiqu'il fût *un* des plus fins. Puis dans les expressions servant d'en-tête, telles que : *De la syntaxe de l'article*, c'est-à-dire, *traité de la syntaxe de l'article*, ouvrage traitant *de la* syntaxe, etc.

D. GILLES.

Bruges, mars 1866. *(La suite prochainement.)*

DES QUANTITÉS NÉGATIVES.

RÉPONSE A M. LEDENT.

En citant de *grands noms* dans notre dernier article, nous n'avons nullement voulu effrayer M. Ledent, ni lui demander de s'incliner devant les princes de la science ; nous n'avions d'autre but que de faire connaître en trois mots quelle est notre manière de voir relativement aux quantités négatives. D'après cela, l'auteur aurait dû comprendre que nous n'aurions pas résolu, comme il l'indique, le problème que nous nous sommes *refusé* de résoudre, et qu'il a l'obligeance de traiter à notre place. C'est vraiment trop de bonté.

Voici comment nous aurions résolu ce problème, puisqu'on semble y tenir.

Lorsque d est plus grand que a, on reconnaît a priori que le point cherché ne peut pas être placé entre A et B. Supposons qu'on ne s'en soit pas aperçu et qu'on mette le problème en équation dans cette hypothèse. Représentons par x la distance, supposée positive, du point cherché au point A ; l'équation à laquelle on parvient, est

$$x^2 = a(a - x) + d^2 \qquad (1)$$

Or, cette équation exigeant forcément que x soit plus petit que a, et a étant lui-même plus petit que d, on a $x^2 < d^2$, par conséquent cette équation est impossible, elle exprime une absurdité géométrique,

rien de plus, rien de moins. Est-il étonnant après cela que l'on trouve pour x une valeur positive plus grande que a et une valeur négative? Que fera-t-on de la racine positive? Puisque l'équation qui traduit l'énoncé du problème exige que la distance cherchée soit plus petite que a et qu'on trouve une valeur plus grande, on la rejettera purement et simplement et l'on en conclura, non pas que le problème est impossible, mais que le point cherché ne peut pas se trouver entre A et B. Et la valeur négative? On l'interprêtera, s'il y a lieu, voilà tout. (Nous ne voulons pas reprendre ici toute la théorie de l'interprétation des quantités négatives, Dieu merci; ce sujet est épuisé depuis longtemps. Nos lecteurs nous saurons gré de les renvoyer aux auteurs qui ont traité cette question. Nous en prévenons pour qu'on ne prenne pas notre *abstention* pour un *refus*.)

En plaçant le point cherché à droite du point B, où il doit être, l'équation est alors

$$x^2 = a(x - a) + d^2 \qquad (2)$$

dont la racine positive qui est plus grande que a pour $d > a$, fournira le point demandé. Et la racine négative? On l'interprêtera, s'il y a lieu.

Enfin, en plaçant le point cherché à gauche de A et représentant encore par x la distance, supposée positive, de ce point au point A, on obtient l'équation

$$x^2 = a(a + x) + d^2 \qquad (3)$$

dont la racine positive fournit le point demandé et l'on interprêtera encore, s'il y a lieu, la racine négative.

Et c'est tout?

C'est tout!

M. Ledent ajoute que lorsque d est plus petit que a mais plus grand que $\frac{a\sqrt{3}}{2}$, la racine négative de l'équation (3) fournit le point qui existe entre A et B. Mais pas du tout; car, dans ce cas, d étant plus petit que a, l'équation (1) n'exprime plus une absurdité; par conséquent, sa racine positive, qui est plus petite que a pour $d < a$, fournit le point cherché. Ce n'est donc pas la racine *négative* de l'équation (3) qui résout le problème, mais bien la racine *positive* de l'équation (1). *Et l'on passe de l'une à l'autre par le changement de* x *en* — x *comme nous l'affirmions dernièrement*. Nous n'avons pas dit autre chose. « Il est oiseux », dit M. Ledent, « d'en faire la remarque », mais cette remarque est le fondement de toute la théorie de l'inter-

prétation des quantités négatives. Il ajoute que nous devons convenir:

« 1° *Que pour traiter complétement le problème en question, nous sommes forcé de le mettre trois fois en équation* ». Mais évidemment. Et où est le mal? A qui la faute si un problème est long à résoudre? Est-ce à la méthode de solution qu'il faut s'en prendre, ou à l'énoncé?

« Ou bien », dit-il, « *Il doit avoir recours aux valeurs négatives de l'inconnue, c.-à-d. admettre le principe de Descartes.* On peut très-bien admettre le principe de Descartes et se refuser à convenir que les racines négatives d'une équation fourniront des solutions au problème dont cette équation est la traduction algébrique. Descartes ne s'est jamais exprimé de la sorte. Certes, on ne dira pas que M. Chasles rejette le principe de Descartes, lui, qui le premier, a introduit les quantités négatives en géométrie élémentaire. Voici comment il traite ce principe (Traité de géométrie supérieure p. V):

« A dire vrai, ce principe n'est pas démontré, et les développements dans lesquels Carnot est entré, à plusieurs reprises, tant dans la *géométrie de position* que dans les dissertations spéciales ne forment que de PUISSANTES INDUCTIONS *qui ne constituent pas une démonstration primordiale, absolue;* et, à la rigueur, il faudrait justifier, dans chaque question, le passage d'une formule à une autre. »

« Ce principe de corrélation est un progrès en géométrie; mais il n'est pas suffisant et le défaut de RIGUEUR ABSOLUE n'est pas ici le plus grave inconvénient de cette manière de procéder etc. » M. Ledent veut bien reconnaître, p. 47, que le principe de Descartes n'est pas démontré, que ce n'est qu'une *simple convention*, etc. Nous ne parviendrons jamais à comprendre comment on puisse donner, d'une vérité, une démonstration *rationnelle*, en s'appuyant sur un principe dont l'existence peut être niée. Il suffit à M. Ledent que ce principe soit admis pour tout le monde. Qui est-ce tout le monde? Nous ne connaissons personne qui donne à ce principe une généralité absolue, autrement dit, qui l'admette *sans restriction*. Et la chose serait, qu'elle ne changerait rien à l'objection.

Pour le surplus, si le principe de Descartes est d'une généralité absolue, comme on le prétend, nous demanderons qu'on veuille bien nous expliquer la présence d'une racine négative dans le problème suivant, que nous trouvons dans l'algèbre de M. J. Bertrand :

Un chemin de fer prend fr. 0-10 par tonne et par kilomètre pour

le transport des marchandises, on paye en outre un droit fixe de fr. 3-75 par waggon de 2000 kilog. A quelle distance peut-on transporter 50 tonnes pour 3 francs?

Soit x la distance cherchée (comptée sur une droite fixe; à partir d'une origine fixe); 50 tonnes correspondent à 25 waggons; le droit fixe à payer est donc de fr. 3,75.25. En outre pour le transport à la distance x le droit proportionnel est $0,10.50.x$.

L'équation du problème est donc

$$3,75.25 + 0,10.50.\,x = 3;$$

et en la résolvant on trouve :

$$x = -\,18,\,15.$$

Que signifie cette valeur négative? Pour nous, comme pour M. Bertrand, elle ne signifie *absolument rien;* car etc... (v. page 186).

M. Bertrand ajoute : « On ne peut donc affirmer d'une manière générale qu'une valeur négative trouvée pour un temps à venir, exprime un temps passé; ni que les *longueurs négatives, à porter sur une ligne, à partir d'un point fixe, doivent toujours être comptées en sens opposé à celui qui correspond aux valeurs positives;* quoiqu'il en soit cependant ainsi dans la plupart des cas. En voici les raisons : etc... »

M. Ledent trouvera peut-être que la traduction du problème n'est pas *précise,* c'est-à-dire qu'elle n'est ni *exacte,* ni *complète.* Nous attendons l'explication.

2° « *Que pour obtenir des solutions exactes, nous devons les vérifier toutes, même celles qui sont positives, sans quoi nous serions exposé à admettre de fausses solutions.* »

Quant aux vérifications des valeurs, voici ce que nous dirons : lorsque l'inconnue d'un problème n'est soumise à *aucune restriction,* ni dans l'énoncé, ni dans la mise en équation, et que pour dégager l'inconnue de l'équation à laquelle on est parvenu, on suit une marche qui n'introduit pas de *racines étrangères,* la valeur positive de l'inconnue satisfait *toujours* à l'équation et par suite au problème dont elle est la traduction algébrique. Telle est la marche que nous avons suivie jusqu'aujourd'hui et nous croyons que tous les professeurs agissent de même. Si, un jour, on nous démontre que cette loi est inexacte, et que, pour affirmer l'existence des vérités mathématiques, on doit recourir à l'expérience, nous changerons de manière de voir. Or, nous croyons que les mathématiques constituent un système de

connaissances fondées sur des notions qui se trouvent dans tous les esprits, portant sur des vérités rigoureuses que *la raison est capable de découvrir sans le secours de l'expérience;* et conséquemment, nous ne pensons pas qu'il faille vérifier les vérités algébriques plutôt que les vérités géométriques.

Ceci, d'ailleurs, nous éloigne de notre sujet; revenons-y.

Nous disons donc que, pour résoudre le problème que M. Ledent nous avait proposé, nous avions besoin de trois équations, tout comme dans l'exemple que nous avions cité, avec cette différence cependant, que, dans ce cas, les deux premières équations rentraient l'une dans l'autre, pour donner l'équation unique

$$x^3 = a\,(a - x)^2 + d^3 \qquad (4)$$

ou

$$x^3 = a\,(x - a)^2 + d^3 \qquad (4)$$

On nous fait dire une chose que nous n'avons nullement exprimée. Nous n'avons pas dit que pour résoudre le problème, le point cherché pouvait être placé indifféremment entre A et B ou à droite de B; nous avons dit que dans les deux cas on parvenait à la même équation (4), ce qui est tout différent. La phrase, nous semble-t-il, est assez claire; nous regrettons que notre pensée ait été mal comprise.

Cette équation (4), qui convenait aux deux cas, avait été choisie à dessein parce qu'elle nous paraissait être la traduction *exacte* et *complète* et que, n'admettant aucune racine négative, elle nous dispensait de toute discussion; cela est vrai, et c'est en cela que consistait tout son mérite. Nous aurions voulu qu'on nous indiquât clairement comment il se fait que cette équation n'a pas de racine négative. M. Ledent trouve que c'est l'effet du hasard. C'est possible. Reconnaissons alors que le hasard a de singuliers caprices et qu'il arrange singulièrement les choses. Parfois il apporte une racine négative quand on ne lui en demande pas, et d'autres fois il n'en apporte pas quand on lui en demande une. Pour nous, il n'y a pas de hasard, en mathématiques moins qu'en toute autre science. Nous ne pouvons pas admettre que l'absence de racine négative dans une équation soit l'effet *d'un heureux hasard* (p. 44). C'est trop commode; le hasard justifie tout ce qu'on veut. Qui nous dit que la présence de ces mêmes racines n'est pas aussi l'effet du hasard ? Ne pourrions-nous pas le dire avec tout autant de raison ?

On nous dit que l'équation

$$x^3 = a\,(a - x)^2 + d^3 \qquad (4)$$

n'est ni *exacte*, ni *complète;* qu'elle n'est exacte qu'à la condition d'exclure les racines négatives. Comment le voit-on? Quand faut-il les écarter? Quand faut-il les recevoir? Pour nous, la réponse est bien simple : c'est quand on passe d'une équation à une autre par le changement de x en $-x$; nous ne voyons pas d'autre réponse que celle-là.

Pour compléter la solution, on doit joindre, dit-on, à l'équation (4), la suivante

$$-x^3 = a(a - x)^2 + d^3 \qquad (5)$$

qu'on obtient en représentant, dit M. Ledent p. 44, l'inconnue par $-x$.

Que signifie cette équation? Voudrait-on nous la traduire en langage ordinaire? Est-elle la traduction algébrique de l'énoncé, où l'on demande un volume égal à la somme de deux autres? Voudrait-on avoir l'obligeance de nous dire quelle idée on doit se faire d'*un cube qui a ses douze arêtes négatives?*

En admettant même que cette équation eût un sens géométrique bien défini, il n'en resterait pas moins établi que M. Ledent a besoin, tout comme nous, de deux équations qui sont les mêmes que les nôtres, car les racines négatives de l'équation (5) ne sont-elles pas les mêmes que les racines positives de l'équation

$$x^3 = a(a + x)^2 + d^3\,? \qquad (6)$$

On nous objecte que nous devons mettre le problème deux fois en équation. Cela est vrai, et cet inconvénient, si c'en est un, est bien contrebalancé par l'avantage qu'on en retire. En effet, dans ces équations, rien n'est obscur ni mystérieux, et par la manière dont elles ont été obtenues, le sens se soutient de lui-même, sans qu'on soit forcé de recourir à des concessions illogiques qui répugnent toujours plus ou moins à l'intelligence.

Il résulte donc de cette discusion et de l'aveu de M. Ledent lui-même, qu'une équation, qui est la traduction *précise* d'une problème, pour autant qu'on aura représenté l'inconnue par $+x$, ne fournira pas, par des valeurs négatives de l'inconnue, les solutions qui peuvent exister de l'autre côté de l'origine. *Nous prenons acte de cet aveu, car nous n'avons jamais prétendu autre chose.* Il resterait à fixer, *a priori*, le sens que l'on attribue au mot PRÉCIS; cette explication mettra fin au débat, car, si la discussion roule sur un jeu de mot, il est superflu de la continuer..

Résolvons actuellement le problème qu'on nous propose.

La question à résoudre est celle-ci. Étant donnés n points $A, A, A_2, \ldots A_{n-1}$ en ligne droite et distants les uns des autres de la même quantité a, on propose de trouver un point P, situé entre A et A_{n-1} tel que n fois sa distance au point A donne la même longueur que la somme de ses distances à tous les autres points c'est-à-dire tel que l'on ait :

$$n.\, PA = PA, + PA_2 + \ldots\ldots + PA_{n-1}$$

Pour éviter tout malentendu, toute équivoque et, autant que possible, toute obscurité, il est bon d'être fixé sur le sens qu'on attribue au mot *somme* dans l'énoncé; nous supposerons qu'il s'agisse d'une somme dans le sens *arithmétique* du mot et nous dirons :

Puisque dans l'énoncé rien n'indique où le point P doit être situé, pourvu qu'il reste compris entre A et A_{n-1}, si nous ne reconnaissons pas tout d'abord quelle place il doit occuper, pour mettre le problème en équation nous le placerons successivement entre A et A_1, entre A_1 et A_2, entre A_2 et A_3, etc.; et, si le problème est impossible pour la position qu'on a supposée, on en sera averti soit par une valeur négative de x, soit par une valeur positive non comprise entre les limites fixées par l'équation.

Plaçons donc le point P successivement entre A et A_1, entre A_1 et A_2, entre A_2 et A_3, etc., et posons $AP = x$ et $a = 1$, nous obtenons la série d'équations.

$$nx = 1 - x + 2 - x + 3 - x + \ldots\ldots + [(n-1) - x] \qquad (1)$$

$$nx = x - 1 + 2 - x + 3 - x + \ldots\ldots + [(n-1) - x] \qquad (2)$$

$$nx = x - 1 + x - 2 + 3 - x + \ldots\ldots + [(n-1) - x] \qquad (3)$$

. . . .

. . . .

La première étant résolue donne

$$x = \frac{n(n-1)}{2(2n-1)}$$

Or, on voit à l'inspection de ces équations, que le numérateur de la valeur de x dans chacune d'elles ira en diminuant successivement de 2, 4, 6, 8..... unités; tandis que le dénominateur ira en diminuant chaque fois de 2 unités. Par conséquent, les valeurs de l'inconnue dans ces équations seront données par :

1° $$x = \frac{n(n-1)}{2(2n-1)}$$

2° $$x = \frac{n(n-1) - 2}{2(2n-1) - 2}$$

3° $$x = \frac{n(n-1)-6}{2(2n-1)-4}$$

4° $$x = \frac{n(n-1)-12}{2(2n-1)-6}$$

et ainsi de suite.

La première équation exige que l'on ait $x > o$ et < 1; la seconde, que x soit > 1 et < 2; la troisième, que $x > 2$ et < 3; et ainsi de suite. Le point demandé sera fourni par l'une ou l'autre de ces différentes valeurs de x. Laquelle prendra-t-on? Celle qui sera positive et se trouvera comprise entre les limites tracées par l'équation. Et que fera-t-on des autres? On les rejettera tout bonnement : les unes parce qu'elles seront négatives, les autres parce qu'elles ne rempliront pas les conditions voulues.

C'est ainsi que pour $n = 3, 4$, on prendra la première valeur; pour $n = 5, 6, 7, 8$ on prendra la seconde; etc..... Il y aurait lieu d'examiner quelle interprétation on pourrait donner à ces différentes valeurs de x; mais un point qu'il importe avant tout de noter, c'est qu'elles ne satisfont pas au problème tel qu'il est posé. Cette interprétation, d'ailleurs, ne saurait offrir la moindre difficulté; et comme l'auteur n'en est pas partisan, puisqu'il avoue qu'il importe assez peu de remarquer qu'une équation diffère d'une autre par le changement de x en $-x$, nous avons cru pouvoir nous arrêter ici.

M. Ledent trouvera peut-être que cette marche est assez longue, puisqu'il faut $n - 1$ équations pour résoudre le problème. D'abord, si elle est longue, on ne doit s'en prendre qu'à l'énoncé qui ne permet pas d'aller plus vite; ensuite elle a un avantage : *celui de montrer, comme nous le disions dernièrement, qu'on peut fort bien se passer des quantités négatives dans les problèmes déterminés*. C'est le second point que nous avions soutenu.

Peut-être aura-t-on une solution plus courte et plus élégante à nous offrir; car on a eu un but en nous demandant de résoudre ce problème, et nous ne voyons pas trop quel est ce but, à moins qu'on ne veuille montrer l'avantage de l'introduction des lignes négatives en géométrie. Mais personne n'a jamais contesté cet avantage!

En résumé, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de modifier les conclusions de notre dernier article; en tous cas, nous soumettons volontiers cette discussion au jugement impartial des lecteurs de la *Revue*.

J. MISTER.

Bruges, mars 1866.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Meurtre de Clodius, ***procès et bannissement de Milon, thèmes d'imitation composés sur le discours de Cicéron pour Milon, par le Dr.*** **C.-G. Firnhaber,** ***traduits de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur.*** **Texte français. Bruges, Daveluy 1866. 1 vol. gr. in-8° de pp. 33. — Prix 75 centimes.**

Dans la livraison précédente nous avons annoncé le texte *latin* de ces thèmes d'imitation, celui qui est réservé aux professeurs. Aujourd'hui nous annonçons le *texte français,* destiné à être mis entre les mains des élèves.

Le traducteur s'est efforcé de se conformer au génie de la langue française dans les tournures et dans le style, mais de manière cependant à laisser entrevoir à l'élève les nombreux emprunts faits à Cicéron. Il a placé au bas des pages les notes, les renvois, les mots latins qui se trouvent dans l'édition allemande et qui peuvent faciliter le travail des élèves. Il a parfois ajouté une indication sur la manière de lier les phrases. Le professeur pourra en donner davantage s'il le juge à propos. Il pourra également montrer à l'avance les applications grammaticales qui se présentent à chaque pas, et que M. Firnhaber n'a pas cru devoir indiquer.

Nous avons déjà dit que ces thèmes sont presque exclusivement composés avec des matériaux fournis par la Milonienne. Cependant M. Firnhaber désirant donner à son petit ouvrage de l'intérêt au point de vue historique et au point de vue de la forme, ne s'est pas complétement interdit toute autre ressource; il a mis également à contribution, à l'occasion, les lettres de Cicéron, ses traités sur l'art oratoire et l'introduction d'Asconius au discours pour Milon. Tous les passages imités ou empruntés sont marqués avec soin à la marge dans le texte latin.

Sous le rapport de la difficulté, ces thèmes offrent une assez grande variété; dans plusieurs endroits ils peuvent se faire à vue, dans d'autres il demandent de la réflexion. Ils se prêtent donc à deux sortes d'exercices.

Nous devons ajouter pour ceux qui emploieront le texte latin une observation essentielle. Ce texte doit être considéré comme un guide plutôt que comme un modèle absolu, et, bien qu'il ne manque pas de valeur, nous n'avons pas la prétention de le donner comme le *nec plus ultra* de la bonne latinité. Le professeur pourra donc l'améliorer lors qu'il y trouvera de la faiblesse.

En second lieu chaque fois que l'on verra un écart, une divergence entre le texte latin et le texte français, on devra, si l'on n'a pas de raison particulière pour agir autrement, s'en rapporter au texte français, qui a été composé après l'autre et dans lequel on a pu rectifier certains détails, par exemple une date ou une autre chose semblable.

Enfin le texte français se rapproche plus de l'original allemand que le texte latin. On rencontrera donc assez souvent dans la phrase latine des mots ou même de courtes propositions que le traducteur a ajoutés pour arrondir sa période et qu'il sera bon de retrancher; d'autant plus que parfois on arriverait à copier Cicéron au lieu de l'imiter.

INTRODUCTION A LA GÉOMÉTRIE SUPÉRIEURE *par* M. HOUSEL, *ancien élève de l'École normale, professeur de mathématiques.* 1 vol. in-8° de 269 pages avec un atlas de 8 planches. Paris, Gauthier-Villars 1865. Prix 6 francs.

Cet ouvrage est destiné aux élèves déjà initiés aux vérités géométriques et qui voudraient aborder l'étude des méthodes les plus remarquables de la Géométrie moderne. L'auteur a pris pour base de son travail, comme il le dit lui-même dans sa préface, le traité de Géométrie supérieure de M. Chasles, en cherchant à vulgariser cet ouvrage si important pour la science, mais qui n'a pas été écrit au point de vue des examens, et, aurait-on pu ajouter, qui devient de plus en plus rare. L'édition est épuisée depuis longtemps et l'on en attend vainement une nouvelle.

La tentative que fait l'auteur n'est pas nouvelle : la plupart des traités de géométrie récemment publiés (1) contiennent des appendices plus ou moins étendus où sont résumées les propriétés des transversales, des polaires, de l'involution, etc. M. Housel a réuni toutes ces théories éparses et les a complétées. Il a voulu non pas donner des théorèmes particuliers plus ou moins remarquables, mais exposer des théories constituant de véritables méthodes. Les considérations dans lesquelles nous sommes entré précédemment relativement à ces théories, nous dispenseront aujourd'hui de nous appesantir sur les détails. Voici les titres des XIX chapitres : Transversales. — Rapport harmonique, polaires. — Polaires dans le cercle et les coniques. — Puissance des points, axes radicaux. — Rapport anharmonique, division homographique. — Théorie de l'involution. — Applications de l'involution. — Centre de similitude. — Contact d'un cercle avec trois autres. — Théorèmes et problèmes sur le triangle. — Systèmes de points en ligne droite. — Droites mobiles, triangles homologiques. — Figures homographiques et corrélatives. — Théorème de Pascal. — Théorème de Newton et de Carnot. — Autres propriétés des coniques. — Constructions des coniques. — Rotation des figures.

Cet ouvrage est fait avec soin ; nous ne pouvons cependant passer sous silence une faute grave qu'on rencontre page 237. Au n° 447, ou lit ce théorème :

Si trois coniques sont inscrites dans un même quadrilatère, chacune d'elles sera aussi inscrite dans le quadrilatère qui a pour sommets les foyers des deux autres.

Cet énoncé, dit M. Housel, est une conséquence *évidente* du théorème de Steiner, etc. Jusqu'ici nous nous sommes toujours défié des conséquences évidentes, et ce n'est pas celle-ci qui nous fera changer notre manière de voir.

A notre avis cette proposition est fausse et voici pourquoi :

Soient F et F', et φ et φ', f et f' les foyers de ces trois coniques; si la première était nécessairement inscrite dans le quadrilatère $\varphi f \varphi' f'$ (φ et φ', f et $f_{\prime}$ étant des sommets opposés) comme ces coniques sont quelconques, en remplaçant la troisième par toute autre, les cotés φf, $\varphi f'$, $\varphi' f$, $\varphi' f'$ changeraient et il en résul-

(1) Le plus important de ces traités est, sans contredit, celui que viennent de publier MM. Rouché et de Comberouse (voir la *Revue* livraison du mois de décembre). Puisque nous avons l'occasion de revenir sur ce livre nous ajouterons que M. Chasles, dont l'autorité est si grande en cette matière, en a conseillé la lecture aux auditeurs de son cours à la Sorbonne. Une telle recommandation est le plus bel éloge qu'on puisse faire du livre.

terait que par les points φ et φ' on pourrait mener une infinité de tangentes à la première conique ; ce qui est absurde. Il suffit d'ailleurs de tracer la figure pour se convaincre de la fausseté de la proposition.

Voici une proposition analogue qui nous a été communiquée, il y a trois ans, par M. Neuberg, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Arlon.

Lorsque trois coniques sont inscrites dans un même quadrilatère, les foyers de chacune sont aussi les foyers d'une conique inscrite dans le quadrilatère qui a pour sommets les foyers des deux autres.

Il est à remarquer que cette dernière conique n'est pas identique avec l'une des coniques données et c'est en quoi consiste l'erreur dans laquelle est tombé M. Housel.

M. Neuberg a donné de cette propriété une démonstration assez simple; nous croyons pouvoir la reproduire ici.

Soient, en coordonnées tangentielles, $S=o$, $S'=o$, $S''=o$ les équations de trois coniques inscrites dans le même quadrilatère; on doit avoir l'identité

$$S''=\mu S+\gamma S'.$$

Soient $(\alpha=o,\ \alpha'=o)$, $(\beta=o,\ \beta'=o)$, $(\gamma=o,\ \gamma'=o)$ les équations de leurs foyers (F, F'), (φ, φ'), (f, f') et soit $M=o$ l'équation des points circulaires à l'infini; on peut écrire

$$S=\alpha\alpha'+a.\,M$$
$$S'=\beta\beta'+b.\,M$$
$$S''=\gamma\gamma'+c.\,M$$

et par suite

$$\gamma\gamma'+c.\,M=\mu(\alpha\alpha'+a.\,M)+\nu(\beta\beta'+b.\,M)$$

ou

$$\gamma\gamma'+(c-a\mu-b\nu)M=\mu\alpha\alpha'+\nu\beta\beta'.$$

Mais, $\gamma\gamma'+(c-a\mu-b\nu)M=o$ représente une conique ayant pour foyers f et f', tandis que $\mu\alpha\alpha'+\nu\beta\beta'=o$ est l'équation d'une conique inscrite dans le quadrilatère $F\varphi F'\varphi'$; donc etc....

Nous avons une autre observation à faire. Au chapitre XIII, des figures homologiques, l'auteur traite (page 177 n° 357) la question suivante :

Par deux points fixes pris sur une ellipse on fait passer une circonférence de rayon variable, on demande le lieu géométrique des points de rencontre des tangentes communes au cercle et à l'ellipse.

Cette question, dit-il, a été résolue géométriquement par M. Gérono (Nouv. ann. de math. tome X p. 408), *mais l'analyse ordinaire ne donnerait pas uniquement l'équation du lieu cherché,* parce que les quatre tangentes communes que le calcul indique toujours pour deux coniques se coupent deux à deux en six points.

Pour avancer un fait avec tant d'assurance et proclamer si haut l'impuissance de l'Algèbre, il faudrait au moins être sûr de ce qu'on avance. Si M. Housel avait voulu se donner la peine d'ouvrir les annales de mathématiques, 2me série tome II page 481, il aurait trouvé cette question résolue avec les seules ressources de l'analyse ordinaire. On ne doit pas dire trop de mal de l'Algèbre, car l'analyse, comme la géométrie, donne toujours ce qu'on lui demande ; et la solution de

cette question, remarquable par sa simplicité, est, comme on l'a dit avec raison, une millième preuve que pour l'Algèbre, comme pour tout autre instrument, l'exécution dépend de l'artiste, et lorsqu'un problème semble être inaccessible à l'analyse, il faut se rappeler ce mot d'Euler :

Non tam analysi quam analystæ imputandum est.

J. MISTER.

Bruges, février 1866.

ÉLÉMENTS DE LA THÉORIE MATHÉMATIQUE DE LA CAPILLARITÉ, *par le P.* J. DELSAULX, *professeur au collége de la Paix.* 1 vol. in-8° de 63 pages. Bruxelles, chez Mucquardt, 1865.

Cet ouvrage forme la première partie d'une suite de résumés de *Physique mathématique* que l'auteur se propose de publier. Dans une préface de trois pages il fait l'historique de la théorie des phénomènes capillaires et il expose le but qu'il a eu en vue. Il avoue que son livre n'est qu'un résumé des principaux travaux qui ont été publiés sur ce sujet; et, pour que le lecteur soit à même de pouvoir comparer son travail à celui des mémoires originaux, il a eu soin d'indiquer scrupuleusement les ouvrages où il a puisé. Cet aveu, qui n'enlève rien au mérite du livre, est trop rare pour ne pas être signalé. Il est si doux de laisser croire qu'on a tout tiré de soi-même! En lisant certains ouvrages, en étudiant certains cours d'université, les élèves peuvent être tentés de croire que toutes les théories qu'on leur expose sont sorties de la tête de leur professeur, comme Minerve sortit un jour tout armée du cerveau de Jupiter. Nous signalons avec plaisir cette heureuse exception.

L'auteur a dû faire beaucoup de recherches avant d'écrire le livre qu'il soumet aujourd'hui à l'appréciation des géomètres; les ouvrages qu'il a principalement consultés sont : deux mémoires de Laplace sur la théorie de l'action capillaire insérés en suppléments à la fin du tome Xme de la *Mécanique céleste;* le mémoire de M. Desains, qui vient d'être couronné par l'académie des sciences de Paris et qui fait partie du tome LIme de la troisième série des annales de chimie et de physique; enfin un mémoire de M. J. Bertrand inséré dans le tome XIII du journal de mathématiques pures et appliquées. Ces ouvrages n'étant pas à notre disposition, il nous a été impossible d'établir une comparaison. Tout ce que nous avons pu constater c'est que les matériaux que l'auteur a recueillis ont été disposés avec ordre et présentés de manière à former une théorie des phénomènes capillaires assez simple pour pouvoir être introduite dans l'enseignement universitaire.

Voici plusieurs publications qu'il nous paraît utile de signaler. Seulement comme elles n'ont point été envoyées à la *Revue,* force nous est de nous en rapporter pour leur mérite soit au nom des auteurs, soit aux critiques qui ont été faites par d'autres journaux.

MANUEL DE SYNONYMIE LATINE *de* LOUIS DOEDERLEIN, *édition française, publiée avec l'autorisation spéciale de l'auteur, par* TH. LECLAIRE, *ancien élève de l'École normale, professeur au lycée impérial de Colmar.* Paris, Régis Zuffet 1865. 1 vol. in-18 de pp. XII-294.

Ce nouveau manuel, de dimension plus modeste que le traité de M. Barrault,

est aussi par sa disposition plus facile à consulter. Voici ce qu'en dit M. Dübner, dans le *Journal général* du 14 février dernier.

« Son auteur, Louis Doederlein, était un esprit admirablement doué pour des recherches de lexicologie ; les services qu'il a rendus à cette science sont incalculables. Sa longue carrière de professeur de gymnase et de faculté ne jeta pas moins d'éclat que ses ouvrages de philologie et de pédagogie. Après avoir achevé son savant et profond travail sur les synonymes latins (en six volumes), il pensa naturellement à la jeunesse des écoles, qui lui était toujours chère, et fit à son usage un extrait à la fois simple et substantiel du grand ouvrage. C'est cet extrait (deuxième édition) que M. Leclaire a traduit, en grande partie sous les yeux mêmes du vénérable auteur, et avec un soin qu'on peut appeler religieux. J'apprends aussi, par la dédicace, qu'un de nos professeurs distingués, aujourd'hui attaché à l'inspection générale, M. Adler Mesnard, s'est intéressé à cet ouvrage, qu'il a voulu lire à mesure qu'il s'imprimait. Il est rare de voir un petit livre de classe offrant d'aussi sérieuses garanties que ce manuel des synonymes latins : chaque proposition s'appuie sur des faits réunis et développés dans le grand ouvrage. C'est une rédaction élémentaire faite par l'homme même qui avait approfondi toutes les parties du sujet, et qui se plaisait dans le commerce de la jeunesse. Enfin c'est une traduction inspirée par une pieuse affection.

« Quelques exemples suffiront pour montrer la simplicité et la netteté avec lesquelles Doederlein énonce les notions particulières et les nuances distictives des mots.

« CATERVA. COHORS. AGMEN. GREX. GLOBUS. TURBA. *Caterva*, *cohors* et *agmen*, multitude assemblée en bon ordre : *caterva*, en masse qui constitue un tout, comme par exemple un bataillon ; *cohors*, sous forme d'escorte et de cortége autour d'un chef ; *agmen*, en procession solennelle. — *Turba*, *grex* et *globus*, multitude réunie sans ordre : *grex*, sans aucun arrangement ; *turba*, avec une idée accessoire de désordre et d'embarras ; *globus*, en foule qui se presse, se gêne et aboutit à former le cercle, chacun cherchant à gagner le centre.

« *Templum*, *fanum* et *delubrum*, le temple avec le terrain consacré qui l'entoure, ἱερόν ; *œdes*, l'édifice même, ναός ; enfin, *sacellum*, emplacement consacré, sans édifice, avec un simple autel.

« Au sens restreint, *templum*, temple monumental d'une grande divinité ; *fanum* et *delubrum*, temple modeste d'un dieu inférieur ou d'un héros.

« On le voit par ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, ce livre par sa clarté et sa concision même, qui n'en exclut pas les aperçus moraux ou littéraires, s'adresse spécialement au public des écoles, c'est-à-dire à tous ceux qui veulent posséder une connaissance raisonnée et complète de la langue de Cicéron, de Tite-Live et de Tacite. L'introduction d'un tel ouvrage parmi les livres classiques serait donc d'une utilité incontestable. »

LETTRES DE FRÉDÉRIC OZANAM. Paris, Lecoffre 1866. 2 vol. in-8°.

Tout le monde connaît Frédéric Ozanam, cet homme de cœur et d'action, ce savant enlevé si prématurément à la France. Ses ouvrages, parmi lesquels nous rappellerons la Civilisation au cinquième siècle, les Études germaniques compre-

nant les Germains avant le christianisme et la civilisation chrétienne, Dante et la philosophie catholique au treizième siècle, la savante traduction avec commentaire du Purgatoire de Dante, etc., formaient déjà neuf beaux et forts volumes auxquels s'ajoutent aujourd'hui les deux qui contiennent les lettres de A. F. Ozanam; et certes ces derniers ne sont pas les moins intéressants de cette précieuse collection.

Cette correspondance embrasse la période comprise entre 1831 et 1853; on y voit figurer tour à tour les hommes et les choses remarquables de ces vingt-deux années, si pleines, si vivantes, si mouvementées. A chacune de ses pages on peut lire le nom d'un mort illustre ou d'un illustre survivant.

La préface des lettres est signée de M. Ampère, membre de l'Académie française, celui dont M. Prévost-Paradol et M. Guizot ont fait récemment l'éloge. Nous voudrions pouvoir reproduire cette préface si pleine de chaleur et d'élévation. Contentons-nous de ces lignes par lesquelles M. Guerrier de Haupt termine son compte-rendu dans le *Journal général.*

« Il nous reste à exprimer le vœu que ce recueil de lettres, si intéressant et si instructif à tous les points de vue, ait sa place, et une place d'honneur, dans toutes les bibliothèques des familles et des grandes maisons d'éducation, pour être mis entre les mains des jeunes gens qui vont bientôt entrer dans la vie active: ils y puiseront tout ce qui sera le plus propre à les soutenir et à les rendre pleins de vigueur et d'énergie dans les luttes que l'avenir leur réserve; leur esprit et leur cœur y trouveront une nourriture non moins agréable que saine et fortifiante, car les charmes du style y sont à la hauteur des pensées et des sentiments. La publication de ces lettres est elle-même une bonne œuvre, une œuvre puissamment morale et utile. C'est ainsi que les hommes de bien que Dieu a dotés de ses plus précieux dons, d'une grande âme et d'une intelligence supérieure, continuent après eux la tâche qu'ils ont commencée de leur vivant: ils ont passé en faisant le bien; mais le bien leur survit et se propage par les exemples et les travaux qu'ils ont laissés; leurs exemples et leurs travaux ne périssent pas, parce qu'ils ont, comme leurs âmes, reçu de Dieu le sceau de l'immortalité. »

La chanson de Roland, *traduction nouvelle, avec une introduction et des notes, par* Adolphe d'Avril. Paris, veuve Duprat, 1865. 1 vol. in-8° de pp. CXXXI-206. Prix 6 fr. 50.

« Cette traduction, dit la *Revue critique*, se distingue de toutes celles qui l'ont précédée (Delécluse, Vitet, Génin, Saint-Albin) en ce qu'elle est en vers blancs de dix pieds (les vers de la parodie que M. Jônain a publiée sous le nom de traduction sont rimés). Ce système est excellent, et son emploi donne déjà à l'œuvre de M. d'Avril une grande supériorité. Le grand avantage de la forme choisie par le nouveau traducteur, c'est qu'elle lui a permis de rendre le texte vers pour vers, et de conserver tout le mouvement de l'original; aussi sa version offre-t-elle de la chanson de geste la reproduction la plus exacte que l'on ait encore donnée.»

Après avoir fait à l'auteur un assez grand nombre d'observations de détails la *Revue* ajoute : « En somme, cette traduction est la meilleure qui existe jusqu'à présent; elle pourra être surpassée, mais à condition qu'on emploie à peu près

les mêmes procédés; l'auteur lui-même, avec un peu de travail et en apportant à chaque vers un soin plus minutieux, pourrait, dans une seconde édition, l'améliorer sensiblement. Telle qu'elle est, nous la conseillons aux personnes qui veulent connaître le plus beau poëme épique de la France et qui ne sont pas en état de le lire dans l'original.

« L'*Introduction* et les *notes* forment deux séries bien distinctes : dans l'une, l'auteur explique le caractère général de l'épopée française, le rôle de ses différents héros, la part qu'y réclament le patriotisme, la religion, les mœurs; cette partie, sans rien offrir de neuf, rassemble avec intérêt des observations le plus souvent justes, et dont quelques-unes sont fort heureuses (telles sont celles sur le merveilleux, sur le sentiment de la justice dans l'épopée, sur la popularité de la vraie poésie, etc.). On voit que l'auteur a lu la plume à la main beaucoup de chansons de gestes; il en a extrait un grand nombre de citations qui illustrent à propos ses remarques. Malheureusement ces citations sont reproduites avec la plus grande négligence, et fourmillent de fautes d'impression; quant à la partie de cette *Introduction* où M. d'Avril a tenté de rattacher l'épopée française aux diverses épopées âryennes, et de les grouper toutes autour d'un seul et même mythe, elle est complétement manquée. »

ACTES OFFICIELS.

Est acceptée la démission de M. *Pierard,* deuxième instituteur à l'école moyenne de Saint-Ghislain.

— Sont nommés :

A l'école moyenne de Saint-Ghislain : deuxième instituteur, en remplacement de M. Pierard, démissionnaire, M. *Coulon;*

A l'école moyenne de Louvain : deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Geva, M. *Sleeckx.*

— *Exposé général de la situation du royaume.* — M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser au roi le rapport suivant.

« Sire, j'ai eu l'honneur de présenter, dans le courant de l'année 1864, à Sa Majesté le Roi Votre illustre Père, les tomes I et III de l'*Exposé de la situation du royaume* pendant la période 1851-1860. Ces deux tomes comprenaient tous les services dépendants des ministères de l'intérieur et des travaux publics. La publication du tome II a subi quelques retards qu'il n'a pas dépendu de moi d'éviter; elle complète l'ouvrage qui vient d'être terminé. Je suis heureux de placer sous les yeux de Votre Majesté, au début de Son règne, le vaste ensemble de tous les faits statistiques du pays dont Elle est appelée à diriger les destinées et à soutenir l'essor. Jamais la situation du royaume n'a été retracée avec autant de détails, et Votre Majesté, qui a toujours soigneusement étudié la Belgique, pourra se convaincre que notre patrie ne cesse de marcher, et plus rapidement que jamais, dans la voie du progrès.

« Dès à présent je m'occupe des travaux préparatoires de l'*Exposition de la situation du royaume* pendant la période 1861-1870; quelques lacunes qui m'ont été signalées seront comblées, l'ensemble du tableau sera perfectionné, et l'œuvre deviendra de plus en plus digne du suffrage et de la confiance du pays. »

— Le *Moniteur* publie dans son n° du 13 avril le rapport sur le concours général de l'enseignement moyen et sur le concours universaire en 1865. On y trouvera la liste des professeurs délégués et celle des élèves qui ont obtenu au moins la moitié des points. Les noms des lauréats et les matières des concours ont été donnés par la *Revue*. Nous ajouterons les détails suivants.

Dans l'examen *oral* sur les mathématiques pour les élèves de la première scientifique appelés à Bruxelles, les questions à résoudre étaient les suivantes :

I. Étant donnés un point K, une droite indéfinie KL, et un cercle O, faire passer par les points K et O une circonférence qui intercepte sur la première un arc dont la corde AB soit parallèle à KL.

II. Résoudre le système d'équations :

$$\frac{x^2 + y^2 + xy}{x + y} = a.$$

$$\frac{x^2 + y^2 - xy}{x - y} = b.$$

III. D'un point pris dans le plan d'un triangle isocèle on abaisse des perpendiculaires sur les trois côtés. Trouver le lieu géométrique sur lequel doit se mouvoir ce point pour que le carré de la perpendiculaire abaissée sur la base soit équivalent au rectangle des perpendiculaires abaissées sur les deux côtés égaux.

La composition latine a été jugée, pour la rhétorique, par MM. de Closset, Dumont et Prinz; les exercices sur la langue grecque, la version latine et le thème latin pour la quatrième latine, par MM. Nicolay, Degand et A. Scheler.

La composition française a été jugée, pour la rhétorique latine et la première professionnelle, par MM. Lebrun, Stecher et Van Bemmel; pour la troisième professionnelle et la quatrième latine, par M. Th. Juste, Dumont, et Fuerison. MM. James, Juste et Prinz ont apprécié les réponses faites aux questions d'histoire et de géographie par les élèves de la première professionnelle (sections réunies), de la troisième professionnelle et de la rhétorique latine.

Le thème flamand, les compositions flamandes de la rhétorique latine et de la première professionnelle, ont été jugés par MM. Dautzenberg, Delcroix et Fuerison.

Le thème allemand et le thème anglais faits par les élèves des deux classes professionnelles appelées au concours, ont été appréciés par MM. Stecher, James et Scheler.

Les concours en mathématiques, en sciences naturelles, en sciences commerciales et en économie politique pour la première et pour la troisième professionnelle, ainsi que pour la seconde latine, ont été jugés par MM. De Vaux, Dauge, Manderlier, Schaar, Trasenster et Vinçotte.

Le concours général des écoles moyennes a été apprécié par MM. Brown, Lemaître, Rigelé, Servais, Gérard, Vinçotte; le concours spécial de flamand par MM. Knibbeler, Stallaert et Van Beers.

Quant au concours universitaire, la question de philosophie a été jugée par MM. Faider, Tiberghien, Delbœuf, Schwartz, Laforêt; la question de sciences naturelles par MM. De Vaux, Francqui, Kékulé, Dewalque, Henry; celle de sciences physiques et mathématiques par MM. Steichen, Schmit, Dauge, De Cuyper, Gilbert; celle de droit romain par MM. De Cuyper, Giron, Haus, Dupont, De Bruyn; celle

de droit moderne par MM. De Boe, Tielemans, De Kemmeter, Nypels, Perrin. Trois concurrents sur sept furent admis aux épreuves subséquentes, savoir, un pour les sciences naturelles, un pour le droit romain, un pour le droit moderne.

Les questions à traiter en loge étaient, pour les sciences naturelles, « Établir la distinction entre atome, molécule et équivalent; » pour le droit romain, « Quels moyens le droit romain fournit-il d'échapper aux conséquences préjudiciables d'une convention surprise par dol ? » pour le droit moderne, « Quel est le pouvoir du roi, quant au choix des ministres et au réglement de leurs attributions? Quelles sont les attributions des ministres? »

L'argumentation publique a porté sur les thèses ci-après :

Thèses fournies par le concurrent en *sciences naturelles :*

I. Lorsque des minéraux possèdent une composition chimique identique, ils possèdent toujours un même système cristallin, et les valeurs des angles de la forme primitive sont les mêmes.

Lorsque les minéraux diffèrent dans leur composition chimique, leur cristallisation est différente, et dans le cas où les minéraux possèdent un système cristallin analogue, leurs formes primitives admettent des angles différents. (Haüy.)

II. Le même nombre d'atomes combinés de la même manière produit la même forme cristalline et la même force cristalline est indépendante de la nature chimique des atomes et n'est déterminée que par leur nombre et leur position relative. (Mitscherlich.)

III. La loi de l'isomorphisme peut servir souvent à déterminer la formule atomique d'un corps composé.

IV. La théorie des types explique d'une manière satisfaisante les réactions chimiques et rend compte de la théorie de l'atomicité. (Wurtz.)

V. Théories de Gaudin, Delafosse et Bravais sur la constitution moléculaire des minéraux.

Thèses fournies par le concurrent en *droit romain :*

I. Le bénéfice de la rescision des contrats commutatifs pour cause de lésion était déjà consacré par l'ancien droit romain : dans la vente il appartient à l'acheteur comme au vendeur.

II. Pour déterminer, en cas de doute, si les parties ont entendu faire une *emtio spei* ou une *emtio rei speratæ*, il faut considérer les conditions du marché; l'*emtio rei speratæ* n'est aléatoire que par rapport à la qualité des choses futures.

III. Le legs d'une chose, appartenant à un tiers ou à l'héritier, est valable; et, d'un autre côté, l'héritier est tenu d'affranchir l'objet légué des droits qui le grèvent, quand le testateur a connu la nature de la chose ou l'existence du droit, ou que son erreur sur ce point ne rend pas douteuse l'intention d'exercer une libéralité. Le legs de la chose du légataire est valable, s'il est conditionnel ou qu'il procure une certaine utilité au légataire.

IV. L'aliénation que le testateur fait de l'objet légué postérieurement à la confection du testament ne constitue une cause de révocation du legs que si l'aliénation est volontaire ou spontanée.

V. La théorie de *Justinien* sur le droit d'accroissement entre colégataires a pour base la volonté du disposant.

VI. Les particularités qui caractérisent l'accroissement de l'usufruit légué ne sont que des corollaires de la personnalité de ce droit.

VII. Le système caducaire avait le même domaine que l'ancien droit d'accroissement.

VIII. Les décisions contenues dans la loi 89 D de leg. 3-32, rattachées aux lois caducaires découlent du caractère facultatif de la revendication des biens caducs.

IX. L'exclusion de l'accroissement dans les legs d'obligations par l'ancienne jurisprudence trouve son explication non dans la nature du droit de créance, mais dans un souvenir historique, c'est-à-dire dans l'ancienne *familiæ mancipatio.*

Thèses fournies par le concurrent en *droit moderne :*

I. Quand l'administration veut établir un chemin de halage ou marchepied le long d'un canal, elle ne doit et ne peut pas recourir à l'expropriation ; elle doit se contenter de grever les bords d'une servitude de passage.

II. Le propriétaire d'une alluvion se formant le long du chemin de halage ou marchepied peut exiger que la servitude y soit transportée et que le reste de sa propriété soit proportionnellement dégrevé de la servitude.

III. Il faut entendre par le mot *bords* dont se sert l'ordonnance de 1669, la ligne extrême où l'eau peut monter sans déborder.

IV. Le chemin de halage peut être établi sur les îles situées au milieu des rivières navigables.

V. Si le chemin de halage est emporté en partie par suite de l'action corrosive des eaux ou par tout autre événement naturel, les riverains devront fournir, sans avoir droit à une indemnité, un supplément de terrain pour parfaire la largeur légale de la servitude.

NOUVELLES DIVERSES.

Les classiques français publiés en Belgique, commencent à être mieux connus en France. Nous en voyons la preuve à propos d'un livre que la *Revue de l'instruction* a fait connaître autrefois à ses lecteurs, les MILLE ET UNE LEÇONS CHOISIES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE ET DE MORALE, par *Charles-André.* Dans un article, signé, *P. Douhaire* et publié dans le *Correspondant,* 25 novembre 1865, voici comment on apprécie cet excellent ouvrage, dont une troisième édition vient de paraître :

« Quoique nos livres d'études se soient fort améliorés dans ces dernières années, il en est encore qui laissent singulièrement, à désirer. De ce nombre sont ces recueils de morceaux choisis qui, sous le nom de *Leçons de littérature,* accompagnent l'élève dans tout le cours de ses classes. Rien de plus médiocrement conçu et de plus grossièrement exécuté que ces compilations, si importantes cependant, puisque c'est uniquement là que les jeunes gens font la connaissance de nos grands auteurs. Les étrangers, anglais et allemands, ont senti, comme nous, le besoin de pareils extraits; mais les recueils qu'ils en ont fait dans leurs langues sont infiniment au-dessus des nôtres. Frappé de notre infériorité à cet égard, un professeur, qui se cache modestement sous l'anonyme de CHARLES-ANDRÉ, vient d'essayer de nous en relever. Sous le titre de *Leçons choisies de littérature et de morale,* M. Charles-André a publié une véritable bibliothèque littéraire de l'écolier. Son titre est à peu près celui de l'ouvrage de Noël et De la

Place, que nous avons tous eu entre les mains pendant nos années de collége; mais il lui est de tout point supérieur. Les *Leçons* de Noël et De la Place n'étaient destinées qu'aux classes des humanités; celles de M. Charles-André sont composées de façon à pouvoir servir à un cours complet de langue française et à pouvoir être employées dans toutes les classes et dans toutes les écoles. Il y a des morceaux correspondant à tous les degrés d'intelligence et à toutes les divisions de l'enseignement, depuis le *septième* jusqu'à la *rhétorique*, et même à la philosophie. Un numéro, placé à la tête de chaque morceau, indique la classe à laquelle il est destiné. Les enfants qui commencent, comme les jeunes gens qui terminent leurs études, y trouveront de quoi orner leur mémoire et former leur goût dans tous les ordres de compositions littéraires. C'est une idée qui nous paraît heureuse que cette distribution progressive, et nous regrettons que l'auteur ne l'ait pas suivie dans le classement de morceaux. Comme Noël et De la Place, M. Charles-André a divisé sa chrestomathie par genres. En tête de chaque genre, il en a placé la définition et les règles traditionnelles : Ces définitions et ces règles sont sujettes à des contestations, nous ne l'ignorons pas; mais elles ont du moins le mérite, si elles ne présentent pas toujours des notions parfaitement justes aux enfants, de leur en donner de positives et de précises. Du reste, M. Charles-André ne prend rien sur lui, et c'est aux rhéteurs les plus autorisés qu'il emprunte tout ce qu'il enseigne sur ces matières.

La partie la plus remarquable et la plus véritablement neuve du travail de M. Charles-André, c'est le commentaire grammatical dont chaque morceau est accompagné en notes. Pas une difficulté, une obscurité, une irrégularisé qui n'y soit éclaircie. Vinet avait fait quelque chose de semblable dans sa *Chrestomathie française* rédigée pour les écoles de Lausanne : M. Charles-André a poussé bien plus loin ce travail. A ces annotations qui révèlent des connaissances historiques et littéraires très-précises, M. Charles-André a ajouté un Dictionnaire biographique, qui en est le complément obligé. Tout auteur cité y a sa notice, sobre, mais exacte et saine. Nous ne reprochons qu'une chose au consciencieux éditeur des *Leçons choisies de littérature et de morale*, c'est, en voulant être trop complet, de l'avoir été trop peu. Ce qu'il cite de notre vieille langue est insuffisant. Il valait mieux ne rien donner du moyen âge et de la renaissance que d'en donner si peu. Nous n'approuvons pas, du reste, ces excursions en dehors des limites consacrées par l'usage. Pour les enfants et les jeunes gens, l'étude de notre littérature doit se renfermer dans la période classique. M. Charles-André aurait d'autant mieux fait de s'en tenir à cette période, que, sur ce point, son travail est supérieur à tout ce qui existe chez nous en ce genre, et ne le cède en rien à ce que nous connaissons de mieux dans le même genre à l'étranger. »

— Nous apprenons que l'auteur de l'introduction au cours de thèmes sur Tite-Live qui a été de la part du jury l'objet d'une flatteuse distinction, est M. Hurdebise, professeur de seconde à l'athénée royal de Tournay, co-éditeur de la grammaire grecque de M. Dübner, et un de nos plus zélés collaborateurs. En conséquence le gouvernement vient de lui allouer le subside de 500 francs demandé par le jury. Nous espérons que la publication d'un travail si utile à l'enseignement ne se fera pas trop attendre.

— M. Ubaghs, professeur à l'université de Louvain, a été, sur sa demande, déchargé de ses cours; il conserve le titre de professeur à l'université.

— M. Lecointe, professeur de mathématiques supérieures, qui a passé il y a quelque temps de l'athénée de Namur à celui d'Anvers, vient de recevoir une flatteuse distinction de la part de l'administration communale de Namur. Le conseil lui a décerné une médaille d'or en reconnaissance de ses services. La remise de cette médaille a eu lieu lors de la distribution aux lauréats du concours général de 1865 des récompenses votées par le conseil communal.

— Un décret de l'empereur des Français, en date du 17 avril, porte:

Vu les décrets du 23 février 1852 et 18 mai 1858;

Vu la loi en date du 28 mars 1866, en vertu de laquelle un prix de 50,000 fr. à décerner dans cinq ans est institué en faveur de l'auteur de la découverte qui rendra la pile de Volta applicable avec économie soit à l'industrie, comme source de chaleur, soit à l'éclairage, soit à la chimie, soit à la mécanique, soit à la médecine pratique:

Art. 1er. Les savants de toutes les nations sont admis au concours du prix ci-dessus mentionné.

Art 2. Ledit concours restera ouvert pendant cinq ans, à partir de la date du présent décret.

Art. 3. Une commission, nommée par notre ministre de l'instruction publique, sera chargée d'examiner les travaux de découvertes de chacun des concurrents et de reconnaître s'ils remplissent les conditions requises.

— Académie d'Archéologie de Belgique. *Concours de* 1868.

I. Prix: 500 francs. — Faire l'histoire de l'orfèvrerie dans les anciens Pays-Bas et la principauté de Liége, depuis les temps les plus anciens jusques et y compris l'époque de la Renaissance.

II. Prix: 500 francs. — Faire l'histoire de la gravure sur bois en Belgique et dans les Pays-Bas, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Indépendamment de ces prix, l'Académie décernera à chaque auteur couronné une médaille en vermeil et 50 exemplaires, tirés à part, de son mémoire. Les mémoires devront être rédigés en français ou en flamand.

— M. Tarlier vient de publier l'*Almanach royal officiel de Belgique* pour 1866.

— M. A. Scheler, bibliothécaire du Roi, vient de faire paraître son *Annuaire statistique et historique belge* pour la treizième année de la publication de cet ouvrage (1866).

Nécrologie. — En Belgique: M. le chanoine *David*, professeur émérite à l'université de Louvain, membre de l'Académie, auteur d'une histoire de Belgique très-estimée; — M. Jean-Adolphe-Joseph *de Vaux,* inspecteur général des mines, membre de l'Académie de Belgique, à Ixelles.

A l'étranger: M. *de Beaumont,* membre de l'Institut, une des gloires littéraires de la France, à Paris; — M. *Senty,* auteur d'un précis de l'histoire grecque, à Paris; — M. *Lucien Vidi,* inventeur des baromètres anéroïdes, à Paris; — M. *Dillenburger,* savant commentateur d'Horace; — M. *Lacomblet,* archiviste des provinces rhénanes, auteur de publications importantes sur l'histoire, à Dusseldorf; — M. *d'Arnim,* professeur d'architecture à l'université de Berlin.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Numéro 5. Mai 1866.

LACUNE QUE PRÉSENTE UN PASSAGE D'HORACE.

Ce qui rend quelquefois les auteurs latins, surtout les poëtes, difficiles à comprendre, c'est l'incorrection des textes qui nous sont parvenus. Non seulement des mots ont été mis à la place d'autres mots, mais des phrases ou des parties de phrase ont été ajoutées à la primitive rédaction, d'autres, qui y étaient, en ont disparu par l'inadvertance des copistes. Dans les passages de cette catégorie les incises qui sont restées présentent souvent dans leur ensemble un sens si étrange qu'en les lisant on éprouve à peu près la même chose que lorsqu'on tourne par mégarde deux feuillets à la fois.

Juvénal est plein de pareilles corruptèles (on voudra bien, j'espère, me passer ce terme), et Horace n'en est pas exempt.

La sixième satire du premier livre d'Horace est adressée à Mécène. *Quoique noble vous-même*, lui dit le poëte, *vous ne méprisez pas*, *comme le fait le vulgaire*, *ut plerique solent*, *ceux qui n'ont pas d'ancêtres*, *ignotos*. *A vos yeux peu importe de quel père on soit né*, *pourvu qu'on soit ingenuus ; à vos yeux une foule de roturiers ont été des hommes honnêtes et de mérite*, *tandis que Laevinus*, *descendant de Valerius Publicola*, *n'en vaut pas un centime de plus pour cela.*

Cum referre negas, quali sit quisque parente
natus, dum ingenuus, persuades hoc tibi vere,
ante potestatem Tulli atque ignobile regnum
multos saepe viros, nullis majoribus ortos,
et vixisse probos amplis et honoribus auctos,
contra Laevinum, Valeri genus, unde Superbus
Tarquinius regno pulsus fugit, unius assis
non unquam pretio pluris licuisse, ...

Viennent ensuite, comme continuation de cette phrase déjà passablement longue, les mots :

notante
judice, quo nosti, populo, qui stultus honores
saepe dat indignis et famae servit ineptus,
qui stupet in titulis et imaginibus.

Ce qui veut dire : *lorsque le peuple, ce juge que vous connaissez, le peuple qui donne souvent les honneurs à des citoyens indignes, qui admire sottement les insignes et l'éclat de la noblesse, flétrit et condamne.* Qui le peuple condamne-t-il? Laevinus? Alors il n'y a plus, sur la valeur de ce citoyen, de différence entre le jugement du sage Mécène et celui du sot peuple. Première contrariété. Au vers 19 ce même peuple donnera au noble vaurien qu'il vient de condamner ici la préférence sur un honnête plébéien comme Décius. Cela est-il compréhensible? Horace peut-il avoir dit cela?

Voyons le reste.

Quid oportet
nos facere a vulgo longe longeque remotos?

Que dois-je faire moi, qui suis immensément au-dessus du vulgaire? ou bien : *moi qui suis peu connu du peuple?* Car ce sont là les deux interprétations qu'on a données de cette phrase. Je doute qu'un lecteur qui n'aime pas à se payer de mots et de non-sens, se contente soit de l'une, soit de l'autre. Enfin, il n'y a pas de réponse à cette demande *quid oportet nos facere?* et le sens général du passage n'en implique pas non plus.

Namque esto; populus Laevino mallet honorem
quam Decio mandare novo censorque moveret
Appius, ingenuo si non essem patre natus;
vel merito, quoniam in propria non pelle quiessem.

Car supposé. Que devons-nous donc supposer? Rien absolument ne nous le dit.

Entre les vers 18 et 19 il y en avait indubitablement un autre contenant, avec une partie de celui qui précède, et ce qu'il s'agit de supposer et la réponse à faire à *quid oportet nos facere?*

La lacune se laisse remplir, quant au sens, à l'aide des vers 23 et 39.

La rédaction primitive du passage en question me paraît avoir été à peu près celle-ci :

Non, ...
. . . .
. . . .
. . . .
ut plerique solent, naso suspendis adunco
ignotos, ut me libertino patre natum.
Cum referre negas, quali sit quisque parente
natus, dum ingenuus, persuades hoc tibi vere,
ante potestatem Tulli atque ignobile regnum

multos saepe viros, nullis majoribus ortos,
et vixisse probos amplis et honoribus auctos,
contra Laevinum, Valeri genus, unde Superbus
Tarquinius regno pulsus fugit, unius assis
non unquam pretio pluris licuisse. Notante
judice, quo nosti, populo, qui stultus honores
saepe dat indignis et famae servit ineptus,
qui stupet in titulis et imaginibus, quid oportet
nos facere? A vulgo longe longeque remotos
degere nec petere imperium rigidasque secures.
Namque esto; populus Laevino mallet honorem
quam Decio mandare novo censorque moveret
Appius, ingenuo si non essem patre natus;
vel merito, quoniam in propria non pelle quiessem.

Le régime de *notante*, c'est *ignotos*, le même que celui de *non... naso suspendis adunco*. *Namque esto*, sc. *me petiturum*. *Longe longeque*, dans le sens d'un superlatif, se trouve encore chez Cicéron, de Fin. 2, 21, 68.

X. Prinz.

ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES.

La cité antique. *Étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, par* Fustel de Coulanges, *professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg*. Ouvrage couronné par l'Académie française. 2me édition. Paris, L. Hachette 1866. 1 vol. in-8° de 523 pp.

Un des ouvrages les plus importants qui aient été écrits, de nos jours, sur les institutions de la Grèce et de Rome, est sans contredit celui dont nous venons de donner le titre. L'Académie française l'a honoré d'une distinction qu'il mérite pour le fond comme pour la forme, et une deuxième édition est devenue nécessaire peu de temps après sa publication. Nous croyons donc faire chose agréable et utile aux lecteurs de cette *Revue*, en leur faisant connaître ce livre par une analyse détaillée; nous y ajouterons quelques observations sur des points, sur lesquels nous ne partageons pas les opinions de l'auteur.

En étudiant les institutions anciennes, on est fréquemment étonné d'y trouver des lois, des coutumes qui heurtent nos sentiments modernes et dont l'établissement nous paraît un problème étrange, sinon inexplicable. Mais la surprise disparaît, tout semble naturel, quand on examine le principe qui a dirigé ces institutions, les croyances qui les ont produites. Les croyances religieuses donnent seules la clef des lois principales de la Grèce et de Rome; avant donc de

vouloir pénétrer dans la nature du droit privé et public, il faut étudier la religion qui lui a donné naissance.

La religion primitive des peuples indo-germaniques, fut celle des morts ou des ancêtres. Les anciens croyaient que l'âme humaine entrait avec le corps dans la tombe et y menait une vie nouvelle; la mort loin de dissoudre les forces de l'homme, lui donnait une puissance surnaturelle, le rendait capable de produire le bonheur ou le malheur des vivants. Cependant l'être devenu un dieu dans la tombe, n'était pas assez dégagé de l'humanité pour n'avoir pas besoin de nourriture; des repas devaient lui être apportés de temps en temps, si non il était malheureux, sortait du tombeau et cherchait à punir les vivants en leur envoyant des maladies ou en frappant le sol de stérilité. Les morts qu'on honorait au contraire étaient des dieux tutélaires : heureux eux-mêmes ils faisaient le bonheur de ceux qui les nourrissaient.

De ces croyances naquit toute une religion de la mort « qui paraît être la plus ancienne qu'il y ait eu dans cette race d'hommes. Avant de concevoir et d'adorer Indra ou Zeus, l'homme adora les morts; il eut peur d'eux, il leur adressa des prières. Il semble que le sentiment religieux ait commencé par là. C'est peut-être à la vue de la mort que l'homme a eu pour la première fois l'idée du surnaturel et qu'il a voulu espérer au delà de ce qu'il voyait. La mort fut le premier mystère; elle mit l'homme sur la voie des autres mystères. Elle éleva sa pensée du visible à l'invisible, du passager à l'éternel, de l'humain au divin. »

A côté du culte des morts les anciens avaient celui du feu domestique. Le foyer de chaque maison était un autel où il devait y avoir toujours un peu de cendre et des charbons allumés. C'était une obligation sacrée pour le maître de chaque maison d'entretenir le feu jour et nuit. Malheur à la maison où il venait à s'éteindre ! Le feu du foyer était en effet un dieu auquel on rendait un véritable culte; il était en quelque sorte la providence de la famille; aussi l'homme ne sortait jamais de sa demeure sans adresser une prière au foyer; à son retour, avant de revoir sa femme et d'embrasser ses enfants, il devait s'incliner devant le foyer et l'invoquer.

Mais le feu du foyer n'est pas, dans la pensée des hommes, le feu de la nature matérielle; c'est un feu pur, un feu chaste, une sorte d'être moral, ayant une pensée, une conscience, concevant des devoirs et veillant à ce qu'ils soient accomplis. Le principe de ce culte

est donc en dehors de la nature physique et se trouve dans ce petit monde mystérieux qui est l'homme. Or le culte du foyer et celui des morts étaient associés si étroitement que la croyance des anciens n'en faisaient qu'une religion : on disait indifféremment foyer ou Lare domestique, et comme les Lares n'étaient autre chose que les âmes des ancêtres, enterrés, selon Servius (in Aeneid. V,84), dans la maison même, « on peut penser que le foyer domestique n'a été à l'origine que le symbole du culte des morts, que sous cette pierre du foyer un ancêtre reposait, que le feu y était allumé pour l'honorer, et que ce feu semblait entretenir la vie en lui ou représentait son âme toujours vigilante. »

« Ce n'est là qu'une conjecture, dit M. Fustel, et les preuves nous manquent. Mais ce qui est certain, c'est que les plus anciennes générations, dans la race d'où sont sortis les Grecs et les Romains, ont eu le culte des morts et du foyer, antique religion qui ne prenait pas ses dieux dans la nature physique, mais dans l'homme lui-même et qui avait pour objet d'adoration l'être invisible qui est en nous, la forme morale et pensante qui anime et qui gouverne notre corps. » (1)

(1) On ne peut admettre que le culte des morts fût antérieur à tout autre chez les peuples de race aryenne. Aussi haut que la mythologie comparée nous permet de remonter, nous rencontrons chez ces peuples des dieux représentés par les phénomènes de la nature physique. Dyaus-Zeus-Jupiter, le dieu du ciel éclatant, est certes le dieu le plus ancien dont on puisse constater la présence, et du reste si le *sensus numinis* a créé les religions, l'homme ne pouvait contempler la nature sans songer à des êtres supérieurs qui la régissent et la gouvernent.

Nous ignorons sur quoi l'auteur se fonde en attribuant aux ancêtres des Grecs et des Romains la croyance que l'homme vivait dans le tombeau. Les mythes les plus anciens ne reconnaissent-ils pas une demeure commune des ombres, un empire des morts où trône un dieu? La tombe pour les Grecs d'Homère n'est pas la demeure, mais le chemin ou la porte qui y conduit; la même croyance se trouve dans les Védas, où Yama est le roi des morts, elle appartenait donc déjà aux Aryas avant leur séparation. On pourrait objecter que les Romains arrangeaient leurs tombes comme des maisons; sans doute, mais ils croyaient, comme les Etrusques (Otfr. Müller, Etrusker, T II, p. 95.), que cette maison ne contenait que la dépouille mortelle et que la partie immortelle de l'être humain, vivait ailleurs. Des expressions comme celle dont se sert Trimalchion dans Pétrone ch. 71 (*Valde enim falsum est vivo quidem domos cultas esse, non curari eas, ubi diutius nobis habitandum*), n'ont pas plus de signification que lorsque nous parlons, de nos jours, du tombeau comme de notre demeure dernière. Nous doutons aussi que les offrandes et libations faites aux morts fussent censées leur servir de nourriture; n'étaient-ce pas des sacrifices destinés à les réjouir et à les honorer, comme ceux qu'on présentait aux dieux supérieurs? Puis les

Cette religion primitive était purement domestique : chaque dieu ne pouvait être adoré que par une famille, car l'offrande ne pouvait être faite à un mort que par ceux qui descendaient de lui ; il était interdit à l'étranger d'approcher d'un tombeau. Il suivait de là que le fils avait le devoir de faire les libations et les sacrifices aux mânes de son père et de tous ses aïeux. Manquer à ce devoir était l'impiété la plus grave qu'on pût commettre, puisque l'interruption de ce culte faisait déchoir les morts et anéantissaient leur bonheur. Cette négligence n'était pas moins qu'un véritable parricide multiplié autant de fois qu'il y avait d'ancêtres dans la famille. » Le feu sacré avait aussi pour caractère essentiel d'appartenir en propre à chaque famille. Il représentait les ancêtres ; il était la providence d'une famille, et n'avait rien de commun avec le feu de la famille voisine qui était une autre providence. Chaque foyer protégeait les siens et repoussait l'étranger. C'est pourquoi on appelait tous ces dieux, foyer, Lares, Mânes, les dieux cachés, θεοὶ μύχιοι, ou les dieux de l'intérieur, *dii Penates* (1).

Pour cette religion domestique, il n'y avait ni règles uniformes, ni rituel commun. Le père, seul interprète et seul pontife de sa religion, avait seul le pouvoir de l'enseigner, et ne pouvait l'enseigner qu'à son fils. Les rites, les termes de la prière, les chants sacrés étaient un patrimoine, une propriété que la famille ne partageait avec personne et qu'il était même interdit de révéler aux étrangers. « Mais il faut remarquer cette particularité que la religion domestique ne se

offrandes n'étaient pas données aux morts seuls, mais encore aux dieux qui les gouvernaient et devaient donc leur rendre ceux-ci favorables.

Le foyer était un autel ; mais le principe divin qui se manifestait dans le feu, était-il à l'origine un dieu différent pour chaque demeure ? C'est douteux ; Agni avait un caractère plus général, et il est probable que 'Εστία-Vesta a signifié de même le feu sacré en général avant de représenter le feu du foyer de la maison individuelle. Preuner en donne du moins des preuves assez concluantes dans son ouvrage *Hestia-Vesta. Ein Cyclus religionsgeschichtlicher Forschungen.* Tübingen 1864. M. Fustel cite, p. 28, un passage de Cicéron *De nat. Deor.* II, 27 pour prouver qu'à Rome la *première* adoration était toujours pour Vesta. Or ce passage dit le contraire : In ea dea (Vesta) omnis et precatio et sacrificatio *extrema* est.

(1) Tout porte à croire que les Pénates étaient des dieux différents des Lares et que leur nom ne dérive pas de *penitus*, comme le pense l'auteur, mais de *penus* i. e. omne quo vescimur (probablement du radical *pa* d'où *panis, pabulum, pasco* etc.) C'étaient les génies de l'abondance domestique, entretenant les provisions (v. Marquardt *Handb. der Röm. Alterthümer*, IV, p. 208 ; Preller *Römische Mythologie*, p. 533).

propageait que de mâle en mâle. Cela tenait sans doute à l'idée que les hommes se faisaient de la génération. La croyance des âges primitifs, telle qu'on la trouve dans les Védas et qu'on en voit des vestiges dans tout le droit grec et romain, fut que le pouvoir reproducteur résidait exclusivement dans le père. Le père seul possédait le principe mystérieux de l'être et transmettait l'étincelle de vie. Il est résulté de cette vieille opinion qu'il fut de règle que le culte domestique passât toujours de mâle en mâle, que la femme n'y participât que par l'intermédiaire de son père ou de son mari, et enfin qu'après la mort la femme n'eût pas la même part que l'homme au culte et aux cérémonies du repas funèbre. »

Maintenant que nous connaissons le caractère de la religion primitive, voyons quelle fut son influence sur la constitution de la famille d'abord, de la cité ensuite.

La première institution que la religion domestique ait établie, fut vraisemblablement le mariage. Quoique se transmettant de mâle en mâle, cette religion n'appartenait pourtant pas exclusivement à l'homme; la femme avait part au culte. Fille, elle assistait aux actes religieux de son père; mariée, à ceux de son mari. On pressent par cela seul le caractère essentiel de l'union conjugale chez les anciens. Deux familles vivent à côté l'une de l'autre, mais elles ont des dieux différents. Qu'une jeune fille d'une de ces familles soit demandée en mariage par un jeune homme de l'autre, il s'agit pour elle de bien autre chose que de passer d'une maison dans une autre. Il s'agit d'abandonner le foyer paternel pour aller invoquer désormais le foyer de l'époux. Il s'agit de changer de religion, de pratiquer d'autres rites et de prononcer d'autres prières. Le mariage est donc un acte grave pour la jeune fille, non moins grave pour l'époux. Il va introduire près de son foyer une étrangère, n'ayant aucun droit d'y sacrifier; avec elle il fera les cérémonies mystérieuses de son culte; il lui révélera les rites et les formules qui sont le patrimoine de sa famille. Ne faut-il donc pas que par quelque cérémonie sacrée la jeune fille soit initiée au culte qu'elle va suivre désormais? Pour devenir prêtresse de ce foyer, auquel la naissance ne l'attache pas, ne lui faut-il pas une sorte d'ordination ou d'adoption?

Le mariage était la cérémonie sainte qui devait produire ces grands effets. Elle se composait de trois actes: par le premier (ἐγγύησις, *traditio)* le père déclare, dans sa demeure, qu'il détache sa fille de son foyer et la livre au jeune homme; par le second (πομπή, *deductio in*

domum) la jeune fille, portant la couronne, qui est d'usage dans les cérémonies du culte, et précédée d'un flambeau, est conduite dans la demeure de l'époux, pendant qu'on chante un hymne religieux dont le refrain était en grec ὦ ὑμὴν ὦ ὑμέναιε; à Rome, *Talassio*. On simule un enlèvement pour la faire entrer dans la maison : « ne veut-on pas marquer par là que la femme qui va sacrifier à ce foyer, n'y a par elle-même aucun droit, qu'elle n'en approche pas par l'effet de sa volonté, et qu'il faut que le maître du lieu et du dieu l'y introduise par un acte de sa puissance? » Le troisième acte est nommé τέλος, *confarreatio :* en présence des dieux domestiques, devant le foyer, au milieu de la récitation de prières, les deux époux se partagent un gâteau ou un pain. C'est là ce qui fait l'union sainte de l'époux et de l'épouse. Dès lors ils sont associés dans le même culte, et l'on comprend ces vieilles définitions du mariage : *nuptiae sunt divini juris et humani communicatio*, *uxor socia humanae rei atque divinae.*

On a vu plus haut que l'homme, après la mort, était réputé un être heureux et divin, mais à la condition que les vivants lui offrissent toujours le repas funèbre. Si ces offrandes venaient à cesser, il y avait déchéance pour le mort qui tombait au rang de démon malheureux et malfaisant. Les morts avaient donc besoin que leur descendance ne s'éteignît pas. Il s'en suit que le célibat devait être à la fois une impiété et un malheur; une impiété, parce que le célibataire mettait en péril le bonheur des mânes de sa famille; un malheur, parce qu'il ne devait recevoir lui-même aucun culte après sa mort. D'un autre côté le mariage étant contracté pour perpétuer la famille, il semblait juste qu'il pût être rompu si la femme était stérile. Le divorce dans ce cas a toujours été un droit chez les anciens; il est même possible qu'il ait été une obligation. Dans l'Inde, la religion prescrivait que la femme stérile fût remplacée au bout de huit ans. Hérodote cite deux rois de Sparte qui furent contraints de répudier leurs femmes parce qu'elles étaient stériles (V, 39; VI, 61), et, pour ce qui est de Rome, Carvilius Ruga, dont le divorce est le premier que les annales romaines aient mentionné, se sépara de sa femme pour le même motif, malgré l'amour qu'il lui portait (1). « Si un mariage était stérile par

(1) Le premier divorce dont il soit fait mention dans les annales romaines eut lieu en 448 u. c. (Valère Maxime II, 9, 2. Cf. pour l'année Liv. IX, 43-44). Carvilius fut le premier qui répudia sa femme sans condamnation ni faute préalable. D'après Denys d'Halicarnasse II, 25 le divorce pur et simple était impossible dans un mariage conclu par *confarreatio* τὸ διαιρῆσον τοὺς γάμους τούτους οὐδὲν ἦν. La *diffareatio* n'avait lieu que lorsque la femme avait mérité la peine de mort d'après le jugement du conseil de famille; elle précédait l'exécution de la peine.

le fait du mari, il n'en fallait pas moins que la famille fût continuée. Alors un frère ou un parent du mari devait se substituer à lui, et la femme était tenue de se livrer à cet homme. L'enfant qui naissait de là était considéré comme fils du mari et continuait son culte. Telles étaient les règles chez les anciens Hindous; nous les retrouvons dans les lois d'Athènes et dans celles de Sparte. Tant cette religion avait d'empire! tant le devoir religieux passait avant tous les autres! »

Cependant la religion offrait encore, à la famille, une autre ressource pour échapper au malheur si redoutable de l'extinction; cette ressource était le droit d'adopter. L'adopté passait au culte de sa nouvelle famille *(in sacra transibat)* et renonçait au culte de l'ancienne; il devenait si complétement étranger à celle-ci que, s'il venait à mourir, son père naturel n'avait pas le droit de se charger de ses funérailles et de conduire son convoi.

A l'adoption correspondait comme corrélatif l'émancipation. Pour qu'un fils pût entrer dans une nouvelle famille, il fallait nécessairement qu'il eût pu sortir de l'ancienne, c'est-à-dire qu'il eût été affranchi de sa religion. Le principal effet de l'émancipation était le renoncement au culte de la famille où l'on était né. Les Romains désignaient cet acte par le nom bien significatif de *sacrorum detestatio*.

Il résulte de ce qui précède que c'était la religion domestique qui constituait la parenté. Deux hommes pouvaient se dire parents, lorsqu'ils avaient les mêmes dieux, le même foyer, le même repas funèbre; or comme la religion se transmettait de mâle en mâle, l'on ne pouvait être parent par les femmes. C'était la parenté produite par le culte, que les Romains désignaient par le mot *agnatio;* ce n'était pas à la naissance, c'était au culte seul que l'on reconnaissait les agnats. Le fils que l'émancipation avait détaché du culte, n'était plus agnat de son père. L'étranger qui avait été adopté, c'est-à-dire admis au culte, devenait l'agnat de l'adoptant et même de toute la famille. Plus tard seulement, quand la vieille religion fut affaiblie, la parenté par la naissance, la *cognatio*, fut reconnue en droit.

En même temps que la religion constitua la famille, elle fonda la propriété. Le foyer d'abord est le symbole de la vie sédentaire; son nom seul l'indique (ἑστία, ἵστημι, *stare)* (1). Il doit être posé sur le

(1) Cette étymologie est impossible. Le mot ἑστία avait le digamma Fεστία, comme on le voit au correspondant *Vesta*. S'il faut rattacher ce mot à la demeure, il vaut mieux le dériver du radical *vas* signifiant « demeurer » en sanscrit (Cf. gothique *vis-an* « manere »).

sol; une fois posé, on ne peut plus le changer de place. La famille groupée autour de son autel ne songera pas à le quitter, à moins qu'une nécessité imprévue ne l'y contraigne. Mais le foyer doit être isolé, c'est-à-dire séparé nettement de tout ce qui n'est pas lui ; il ne faut pas que l'étranger en approche au moment où les cérémonies du culte s'accomplissent, ni même qu'il ait vue sur lui. Il faut donc qu'autour du foyer, à une certaine distance, il y ait une enceinte, marquant la limite qui sépare le domaine d'un foyer du domaine d'un autre foyer. Cette enceinte (ἕρκος, *herctum)* est réputée sacrée ; elle doit exister partout ; deux maisons ne peuvent pas se toucher ; le même mur ne peut pas être commun, car alors l'enceinte sacrée des dieux domestiques aurait disparu. A Rome, la loi fixe à deux pieds et demi la largeur de l'espace libre qui doit toujours séparer deux maisons, et cet espace est consacré au « dieu de l'enceinte » (Festus, v. *ambitus*. Varron, *De ling. lat.* V, 22. Servius *ad Aen.*, II, 469).

Puis chaque famille doit avoir un tombeau séparé, car les morts ne peuvent être mêlés. Or comme le tombeau ne peut être déplacé, le sol qu'il occupe devient nécessairement un objet de propriété perpétuelle pour la famille, et l'on conçoit que l'idée de propriété se soit facilement étendue du petit tertre où reposaient les morts au champ qui entourait ce tertre. Chaque champ devait être entouré, comme nous l'avons vu pour la maison, d'une enceinte qui le séparât nettement des domaines des autres familles. Cette enceinte était une bande de terre de quelques pieds de large, qui devait rester inculte et que la charrue ne devait jamais toucher. On y plaçait, de distance en distance, de grosses pierres ou des troncs d'arbre que l'on appelait des *termes*. C'étaient, en quelque sorte, des représentants du culte domestique, dont plus tard, la poésie aidant, on fit des dieux distincts.

On comprend sans peine que le droit de propriété ayant été ainsi conçu et établi, ait été beaucoup plus complet et plus absolu dans ses effets qu'il ne peut l'être dans nos sociétés modernes, où il est fondé sur d'autres principes. Aussi tout porte à croire que dans les anciens temps la propriété était inaliénable. Différentes législations grecques défendaient de vendre les terres. A Rome la loi des Douze-Tables a laissé le caractère d'inaliénabilité au tombeau, mais en a affranchi le champ. « On a permis ensuite de diviser la propriété, s'il y avait plusieurs frères, mais à la condition qu'une nouvelle cérémonie religieuse serait accomplie et que le nouveau partage serait fait par un prêtre (l'*agrimensor;* voy. *Scriptores rei agrariae) :* la religion

seule pouvait partager ce que la religion avait autrefois proclamé indivisible. On a permis enfin de vendre le domaine; mais cette vente encore ne pouvait avoir lieu qu'en présence d'un prêtre appelé *libripens* et avec la formalité sainte qu'on appelait *mancipatio* (1).

Si l'homme ne pouvait pas ou ne pouvait que difficilement se dessaisir de sa terre, à plus forte raison ne devait-on pas l'en dépouiller malgré lui. Aussi la loi des Douze-Tables, si dure pour le débiteur, ne permet pas que sa propriété soit confisquée au profit du créancier. Le corps de l'homme répond de la dette, non sa terre; la terre le suit en esclavage et le maître jouit des fruits de la terre, comme il use des forces physiques de l'homme, sans devenir propriétaire.

La propriété étant nécessaire pour l'exercice du culte, elle doit se transmettre, après la mort, à celui qui est chargé de continuer le culte. Cette charge incombe au fils; il est donc héritier de plein droit, et même l'héritier nécessaire *(ipso jure heres exsistit, heres necessarius) :* entre le père et lui il n'y pas mutation de propriété, il y a simple continuation *(morte parentis continuatur dominium)*. Comme la fille n'est pas apte à continuer la religion paternelle puisqu'en se mariant elle renonce au culte du père, elle n'est pas apte non plus à hériter. A Rome on ne pouvait instituer une femme héritière; il était seulement permis de lui faire des legs. Dans l'Inde et à Athènes les filles sont également exclues de l'héritage. La loi athénienne, trouva un adoucissement à ce principe rigoureux et décida que la fille épouserait l'héritier : le frère devait épouser la sœur, lorsque toutefois elle n'était pas née de la même mère (2), et à moins qu'il ne préférât la

(1) Nous ignorons ce qui peut autoriser l'auteur à accorder un caractère sacré au *libripens,* au citoyen portant la balance, instrument nécessaire, dans les transactions, à une époque où l'on n'avait pas encore d'argent monnayé et conservé ensuite comme symbole (v. Pline H. N. 33. 3, 13. Gaius 1, 122). Puis qu'y a-t-il de saint dans la formalité de la *mancipatio?* Est-ce la présence des cinq témoins, ou la déclaration *hunc hominem* (hanc rem) *ex jure Quiritium meum esse aio isque mihi emptus est hoc aere aeneaque libra?* Le mot *mancipium* (manu-capere) n'indique-t-il pas plutôt que la *mancipatio* ou *mancipii datio* repose sur le droit de conquête? *Maxime enim sua esse credebant quae ex hostibus cepissent* dit Gaius 4, 16.

(2) M. Fustel ne fait pas cette restriction; il dit seulement en note qu'il n'était pas permis d'épouser un frère utérin; la défense s'étendait au frère germain, comme on le voit clairement par les mots de Plutarque. *Them.* 32 Μνησιπτολέμαν Ἀρχέπτολις ὁ ἀδελφὸς οὐκ ὢν ὁμομήτριος ἔγημεν, et par ceux de Corn. Nep. *Cim.* 1 *namque Atheniensibus licet eodem patre natas uxores ducere.* Si cet auteur emploie plus haut et dans la préface l'expression de *soror germana*, il ne faut

doter; si la jeune fille n'avait pas de frère, elle devenait la femme de son plus proche parent. A défaut de descendants, l'homme avait pour héritier son frère, non pas sa sœur, le fils de son frère, non pas le fils de sa sœur. A défaut de frères et de neveux, il fallait remonter dans la série des ascendants du défunt, toujours dans la ligne masculine, jusqu'à ce qu'on trouvât une branche qui se fût détachée de la famille par un mâle; puis on redescendait dans cette branche, jusqu'à ce qu'on trouvât un homme vivant; c'était l'héritier. Il va sans dire que le fils adoptif héritait de son père d'adoption, non pas de son père naturel.

La religion ne pouvait permettre de disposer arbitrairement de sa fortune; le testament devait donc être inconnu à l'origine. Le droit athénien, jusqu'à Solon, l'interdisait d'une manière absolue, et Solon lui-même ne l'a permis qu'à ceux qui ne laissaient pas d'enfants (Plutarque, Solon 21). A Sparte il n'a été autorisé que postérieurement à la guerre du Péloponèse (Id. Agis, 5). A Rome, s'il n'était pas défendu, il était fort difficile : la volonté du testateur devait recevoir l'approbation de l'autorité souveraine, c'est-à-dire du peuple assemblé par curies sous la présidence du pontife. On peut croire que le peuple n'était pas simple témoin, mais qu'il votait; il y avait en effet une loi générale qui réglait l'ordre de la succession d'une manière rigoureuse; pour que cet ordre fût modifié dans un cas particulier, il fallait une autre loi (1).

L'autorité dans la famille a, comme tout le reste, sa source dans la religion. Le père est le maître du foyer, il représente toute la série des ancêtres, il est le pontife du culte et il sera un jour invoqué par les descendants. La mère n'est pas la maîtresse du foyer, elle ne descend pas des ancêtres, elle a été initiée au culte seulement par le mariage et après la mort elle ne recevra pas un culte spécial. La femme n'ayant pas de foyer à elle, n'est jamais maîtresse d'elle-même; pour tous les actes de la vie religieuse il lui faut un chef, et pour tous les actes de la vie civile un tuteur. Fille, elle est soumise à son père; le père mort, à ses frères; mariée, elle est sous la tutelle du mari; le mari mort, elle reste soumise à la tutelle des agnats du

par perdre de vue que le mot *germanus* en latin se dit de toute parenté naturelle entre frères et sœurs, qu'elle distingue de la parenté par adoption. Ainsi Tite Live XL 8, 10 se sert du mot *germanus* pour désigner des consanguins; Cicéron, Verr. I, 49, 128 désigne par là des utérins.

(1) Cependant le nom même du *testamentum* nous ramène à *testari, testis*.

mari, c'est-à-dire de ses propres fils, s'il y en a, ou à défaut de fils, des plus proches parents.

La propriété étant indivisible, les fils ne peuvent se détacher du foyer; ils restent donc constamment soumis à l'autorité du père; tant qu'il vit, ils sont mineurs. Le nom même du père indique l'importance de ses fonctions : le mot *pater* était synonyme des mots *rex*, ἄναξ, βασιλεύς et contenait en lui, non pas l'idée de paternité (exprimée par le mot *genitor*, γεννήτηρ, sanscrit *gânitar)*, mais celle de puissance, d'autorité, de dignité majestueuse (1).

Les différents droits du père découlent de sa triple qualité de chef religieux, de maître de la propriété et de juge. A titre de chef religieux il est responsable de la perpétuité du culte et par conséquent de celle de la famille : il a donc le droit de reconnaître l'enfant à sa naissance ou de le repousser, le droit de répudier la femme en cas de stérilité ou d'adultère, celui de marier sa fille et son fils, celui d'émanciper et d'adopter, celui de désigner en mourant un tuteur à sa femme et à ses enfants. Comme il est chef de la propriété, ni la femme ni le fils ne peuvent en avoir la moindre part; le père peut céder ou vendre à un autre les bras et le travail du fils. De toute la famille, il n'y avait que le père qui pût paraître devant le tribunal de la cité; les délits commis par la femme ou les enfants étaient jugés par le père, qui prononçait et appliquait les peines, même la peine de mort.

Cette vieille religion qui a créé la famille, a dû avoir aussi la plus grande influence sur le développement de la morale. Au temps de Plutarque on disait encore à l'égoïste : Tu sacrifies au foyer ἑστίᾳ θύεις, c.-à-d. tes semblables ne sont rien pour toi, tu ne vis que pour toi et les tiens. Ce proverbe était l'indice d'un temps où toute religion était autour du foyer, où l'horizon de la morale et de l'affection ne dépassait pas le cercle étroit de la famille. La religion n'enseignait donc pas la charité, mais elle traçait à l'homme avec une admirable netteté ses devoirs de famille. Elle rend le mariage obligatoire; le fils né d'une union illégitime n'a pas de place au foyer et n'a droit d'accomplir aucun acte sacré. L'adultère est la faute la plus grave qui

(1) La racine *pa* dont dérive le mot *pater* signifie entretenir, soutenir, protéger. Du même radical viennent les mots *pa-bulum, pavi* (*pasco*), πόσις, δεσπότης, le sanscrit *patis* maître. Il nous semble plus naturel d'admettre que ce nom a été donné au père parce qu'il entretient, soutient la famille, qu'à cause de la *dignité majestueuse* dont l'entourait son caractère sacerdotal.

puisse être commise, car il brise toute la série des descendants, éteint la famille et détruit le bonheur divin des ancêtres. La religion commande le respect réciproque du mari et de la femme, car la femme partage le sacerdoce du mari : de là vient cette formule que la femme prononçait dans le mariage romain *ubi tu Caius*, *ego Caia*, formule qui nous dit que, si dans la maison il n'y a pas égale autorité, il y a au moins dignité égale (1). La religion augmente l'affection naturelle entre le père et le fils : le père est convaincu que sa destinée après cette vie dépendra du soin que son fils aura de son tombeau, et le fils, de son côté, est convaincu que son père mort deviendra un dieu et qu'il aura à l'invoquer. Il n'est donc pas étonnant que les anciens aient donné aux vertus domestiques le nom de piété : « l'obéissance du fils envers le père, l'amour qu'il portait à sa mère, c'était de la piété, *pietas erga parentes;* l'attachement du père pour son enfant, la tendresse de la mère, c'était encore de la piété, *pietas erga liberos.* Tout était divin dans la famille. » (2)

(La suite prochainement.)

(1) Ceci est fort douteux. L'auteur de l'écrit de *praenomine*, imprimé derrière les œuvres de Valère Maxime dit: *Ista praenomina a viris tracta sunt Caia, Lucia, Publia, Numeria. Ceterum Caia usu super omnes celebrata est. Ferunt enim Gaiam Coeciliam, Tarquinii Prisci regis uxorem, optimam lanificam fuisse et ideo institutum ut novae nuptae ante januam mariti interrogatae, quaenam vocarentur, Gaias esse dicerent.* Or il ressort clairement de ce passage que la formule était dite comme réponse à la demande du nom *interrogatae, quaenam vocarentur* et impliquait par conséquent la volonté de prendre le nom du mari. Les termes exacts de la formule ne nous ont pas été transmis, nous ne la connaissons que par la traduction grecque de Plutarque. *Quaest. Rom.* 30. Ὅπου σὺ Γάϊος, ἐγὼ Γαΐα. Ὅπου peut se dire du temps comme de l'espace et être la traduction de *quando*, aussi bien que de *ubi.* La formule pouvait donc être *Quando tu Gaius, ego Gaia,* et c'est même le plus probable : la femme échangeait autrefois son nom contre celui du mari; elle lui répondait par conséquent : Si tu te nommes Gaius, je me nommerai Gaia. Le prénom Gaius était choisi comme le plus ordinaire; l'histoire de Gaia Caecilia est évidemment forgée pour expliquer la formule. V. Mommsen *Römische Forschungen*, p. 11. Marquardt Römische *Privatalterthümer*, p. 47.

(2) Le mot *pietas* a le sens général de devoir, de respect, d'attachement.



REMARQUES SUR LA FONTAINE.

De tous les auteurs du 17me siècle, il en est peu qui donnent lieu aussi souvent que La Fontaine à des observations grammaticales ou philologiques. Les expressions originales, les heureuses alliances de mots qu'il a créées, les locutions naïves tombées en désuétude et qu'il a rajeunies, ces allusions qu'il a empruntées à tous les arts et à toutes les sciences et qu'il a répandues dans ses ouvrages, tout offre à qui veut étudier le caractère particulier de la langue française au 17me siècle, l'intérêt le plus légitime. Mais il faut bien prendre garde, dans cette étude, de s'en rapporter aux arrêts des lexicographes et des grammairiens modernes. En tout temps, les grammairiens de profession, au lieu de se contenter de constater rigoureusement ce qu'ils ont vu chez les auteurs, ont voulu gouverner tout par une législation le plus souvent arbitraire. Malheur à celui qui les écoutant se hâterait de condamner une expression, une tournure plus ou moins extraordinaire, sous prétexte que l'on n'en connaît pas d'autres exemples, et de crier aussitôt à l'incorrection ou au néologisme. Les fautes réelles, ou l'emploi de mots nouveaux sont plus rares qu'on ne le pense. Presque toujours, là où l'on a cru les rencontrer, il n'y a qu'un archaïsme ou une expression moins noble, peut-être, qu'on retrouve dans les ouvrages des auteurs contemporains d'un ordre secondaire.

Après cela qui n'aurait pas le droit de s'étonner que des éditeurs maladroits poussent la hardiesse jusqu'à changer le texte au risque très-souvent d'altérer la pensée de l'auteur? Nous nous proposons de relever, dans La Fontaine, quelques-unes de ces bévues et de ces coupables profanations, et de faire remarquer, quand l'occasion s'en présentera, l'originalité, le piquant d'une expression extraordinaire, d'en rechercher l'origine ou le sens. Nous commençons aujourd'hui par deux vers de la fable *du Meusnier, son fils, et l'Asne.*

> Parbieu dit le Meusnier, est bien fou du cerveau
> Qui pretend contenter tout le monde et son Pere.

Ces deux vers peuvent donner lieu à plusieurs observations. Faut-il écrire *parbleu* ou *parbieu? Fou du cerveau* est-il bien dans le génie de la langue? Enfin quel est le sens et quelle est l'origine de l'expression proverbiale, *contenter tout le monde et son père?*

Notre fabuliste paraît avoir été le premier qui ait employé l'alliance de mots *fou du cerveau.* En cela, il n'a fait que procéder selon les règles de l'analogie et le goût de l'époque. Les mots *cerveau* et *cervelle*, jusqu'au 17me siècle, se prenaient, bien plus souvent que de nos

jours, pour *tête*, *raison*, *intelligence*, et même dans des acceptions plus étranges qui ne seraient plus tolérées de nos jours. Ainsi l'on disait *légèreté de cerveau*, pour légèreté d'esprit, animi levitas, jactatio; *une sage cervelle;* le courroux lui montait *au cerveau;* enfant d'*un cerveau creux*. Corneille l'employait à toutes les sauces pour dire *inquiéter*, *tourmenter;* Frédéric Godefroy cite, entre autres, dans son Lexique : *mettre en cervelle quelqu'un*, *le tenir en cervelle*, *en être en cervelle*, *entrer en cervelle* etc. Le mot cervelle figurément était même employé par synecdoque, pour désigner la cause pour l'effet et signifiait *impétuosité*, *extravagance*,

On n'a point à louer les vers de messieurs tels,
A donner de l'encens à madame une telle
Et de nos francs marquis *essuyer la cervelle*. Mis. III, 7.

Notre expression, où l'on serait tenté de voir un pléonasme plaisant, équivaut à *fou d'esprit;* La Fontaine en écrivant *du cerveau*, et non *de cerveau* comme le porte l'édition donnée par Walckenaer et publiée à Paris chez A. Desprez 1838, a individualisé *le cerveau;* c'est une folie qui provient de l'esprit et non du sentiment. Le *fou du cerveau* est celui qui ne montre pas *le sens*, *la prudence*, *la modération nécessaire*.

Rechercherons-nous maintenant le sens et l'origine de l'expression proverbiale *contenter tout le monde et son père?* Les commentateurs se sont ingéniés à trouver ici de grandes difficultés. Les uns se demandent si cela veut dire « qu'on ne peut contenter tout le monde, non plus que son père, parce qu'il y aura toujours des gens qui trouveront à critiquer, ce que font aussi les pères qui reprennent toujours les enfants ». Les autres « qu'on ne saurait contenter en même temps tout le monde et son père, parce que souvent les parents veulent que leurs enfants agissent d'une façon, tandis que le monde voudrait qu'ils agissent de l'autre ». Signaler une interprétation aussi peu sérieuse c'est la réfuter. Aussi beaucoup de commentateurs ont-ils préféré ne rien dire ou se contenter, comme fait Nodier, de présenter cette expression comme un proverbe d'une application très-commune. Nous ne prenons pas davantage au sérieux l'interprétation qu'en donne Quitard, dans son dictionnaire des proverbes; elle ne s'éloigne pas d'ailleurs pour le fond de celle que nous avons rapportée tantôt. Selon lui, ce proverbe veut dire qu'on n'obtient pas l'approbation de son père par les mêmes moyens que celle des étrangers et que l'on plaît rarement à son père quand on veut plaire à tout le monde ». Nous

ne pensons pas que La Fontaine ait eu en vue de semblables subtilités; aussi fait-il dire à l'un des interlocuteurs de cette fable :

> Malherbe la dessus : *contentez tout le monde :*
> Ecoutez ce recit, avant que je réponde.

Pour nous, nous croyons que c'est là une de ces naïvetés charmantes dont La Fontaine avait le secret. Est-ce que *les pères* ne sont pas compris dans *tout le monde?* M. Quitard, dit que ce proverbe se trouve dans une lettre écrite au savant Nicolas, par Léonard Aretin, surnommé Brutus, auteur du XVme siècle. Nous ne soutiendrons pas le contraire, car nous ne possédons pas le livre. Il est cependant permis de douter que La Fontaine l'ait emprunté à cet auteur. Mais qui n'a entendu parler de *Pic de la Mirandole* né en 1463? Dans un ouvrage intitulé *Conclusiones philosophicae, cabalisticae et theologicae*, renfermant un texte de 900 propositions, ce savant prétendait traiter *de omni re scibili et de quibusdam aliis : de tout ce qu'on peut savoir et de quelques autres choses*. Cette formule prétentieuse était tellement connue de tout le monde, qu'elle était déjà devenue un proverbe. C'est à ce proverbe que La Fontaine nous paraît avoir fait allusion dans le vers que nous examinons.

Nous terminons par où nous aurions peut-être mieux fait de commencer; faut-il écrire *parbleu* ou *parbieu?* On répondrait affirmativement si l'on s'en rapportait uniquement aux éditeurs ou aux lexicographes Bescherelle et Littré. On en croirait d'autant plus ce dernier que ses citations sont d'ordinaire très-exactes, et que, tout en reconnaissant les doubles formes *parbieu* et *parbleu*, il cite, comme Bescherelle, ce vers de La Fontaine à l'appui du mot *parbleu*. Et cependant, chose étrange, la bonne leçon et toutes les éditions publiées du temps et sous les yeux de La Fontaine ne donnent que *parbieu*, parce que cette expression était aussi française que l'autre et qu'elle avait l'avantage d'être la plus ancienne et par conséquent devait l'emporter auprès du fabuliste. Dans le moyen âge on jurait par le corps, par le sang, par la chair, par la mort de Dieu, etc. De là les interjections, *par Dieu*, *mort Dieu*, *cor Dieu*, la *car Dieu*, etc.

> Dame, fait il, par vo merchi
> Por Diu cor m'emportes de chi. R. de l. V. v. 2099-2100.
> Li cors Deu te honnie. BERTE, XLVII.
> Va, que le cors Deu te maldie. R. 358.

Mais ces interjections, par l'emploi abusif qu'on en fit devinrent ce qu'elles sont aujourd'hui, des jurements, et pour éviter la profanation

du nom de la divinité, on changea le mot *Dieu* en celui de *Bieu*. De prime abord, il paraîtra étrange qu'on ait remplacé la dentale par une labiale; cependant, comme l'a fait remarquer Kersten, il y a de très-grands rapports entre ces lettres. Selon lui, il y a, à proprement parler, trois espèces de *d*, un *dental*, un *palatal*, un *labial*. Les labiales se forment par les lèvres surtout; mais pour prononcer *d* il faut aussi abaisser les deux côtés de la lèvre supérieure, pour opérer complétement l'occlusion du canal. Quoi qu'il en soit, le changement eut lieu, et l'on écrivit *par bieu*, *mor bieu*, *cor bieu*, *car bieu;* nous en avons dit un mot à propos de l'article où nous avons cité, *par les denz Bieu* (R. du Ren. 9226). En voici d'autres exemples.

Par le car biu! mar i fut fait. L. d'I. p. 13.
Por le cuer bieu, la moie cope. R. de R. II, 23.
Par le corps bieu c'est une robe. VILLON.

Cette expression s'est conservée dans le wallon, où l'on dit encore, *morbieu*. Nous croyons même que l'adjectif *dibieu*, que cite M. Grandgaignage et sur la signification duquel, il parait douter, a bien le sens *mauvais*, qu'il lui donne, à propos du *temps*. Il a la même origine que le mot qui nous occupe. Plusieurs personnes disent encore de nos jours, *un temps de Dieu*, pour un *temps mauvais*, absolument comme chez les Hébreux où l'on disait un *temps de Dieu* pour ce que nous appelons *un temps du diable*. Le mot *parbieu* était encore usité au 17me siècle, bien qu'il commençât à être remplacé par *parbleu*. Rien d'étonnant que La Fontaine n'ait employé que celui-là. Il se trouve dans Richelet, qui cite *St-Amour*.

Parbieu, j'en tiens, c'est tout de bon,
Ma libre humeur en a dans l'aile.

Bescherelle a copié Richelet, il donne donc simultanément *parbieu* et *parbleu*, et à propos de ce dernier il commet une distraction que nous ne pouvons nous empêcher de relever. L'étymologie de ce mot, selon Bescherelle, est *par le ciel bleu;* mais oubliant bientôt cette étymologie savante, il ajoute que *parbleu*, comme *parbieu*, est une sorte de jurement euphémique pour *par dieu*. Nous dirons de cette étymologie, ce qu'on pourrait dire de celle que Jobard, dans un article reproduit par Génin dans son livre des *Recréations philologiques*, donnait de *morbleu*, *ventrebleu;* étymologiquement ces mots viendraient du *choléra asiatique* qui nous fait mourir de cette couleur. Sans doute Jobard, s'amusait, et dire que beaucoup de gens ont pris cela au sérieux!

D. GILLES.

JURY QUINQUENNAL D'HISTOIRE NATIONALE.

PÉRIODE 1861-1865.

Rapport à M. le Ministre de l'intérieur.

Monsieur le Ministre,

Si les prédilections des gens de lettres sont, par excellence, dans toute société civilisée, l'indice révélateur du sentiment public, les Belges ne le cèdent en patriotisme à aucune nation du monde. Nous apprécions comme d'autres les productions légères de l'esprit; mais, à part quelques exceptions, nous sommes encore, à cet égard, tributaires des auteurs étrangers. Les grands problèmes philosophiques, sociaux, économiques, dont toutes les classes de la population s'inquiètent aujourd'hui de plus en plus, ont trouvé parmi nous des interprêtes sérieux et clair-voyants; nous comptons, dans tous les genres, quelques publicistes, dont la pensée est forte, l'éloquence entraînante. Mais c'est surtout dans le domaine de notre propre histoire que nos écrivains se sont conquis une place d'élite et ont obtenu des succès durables. Nulle part peut-être, dans le court espace d'un tiers de siècle, les traditions des ancêtres n'ont été recueillies avec un zèle plus pieux, plus universel, plus infatigable, l'idée nationale dégagée et mise en lumière avec un empressement plus jaloux. Il est impossible de voir dans ce fait un simple accident; il a sa raison d'être dans nos plus ardentes sollicitudes et dans nos plus intimes convictions.

Nous avons besoin de nous affirmer. Nous nous révoltons à la seule idée que l'œuvre de 1830 n'aurait dû sa consolidation qu'à des convenances diplomatiques. Nous voulons montrer au monde qu'elle a dans notre passé de profondes racines; qu'elle est la conséquence d'une logique des faits plus forte que tous les calculs des ambitions du dehors; nous voulons qu'il soit bien avéré que l'épanouissement de toutes nos libertés s'explique par nos propres instincts, et par des répugnances invicibles dont le mot de Laocoon : *Timeo Danaos et dona ferentes*, est l'expression la plus fidèle. La Belgique affranchie tient à prendre acte de ses espérances séculaires. De là ces écrits nombreux sur nos annales, sur les origines de nos institutions; de là ces évocations de héros oubliés, ces réhabilitations des amis du peuple calomniés, ces monuments à la gloire des martyrs, ces verdicts sévères prononcés contre la tyrannie et ses apologistes. Comme par un accord tacite, des recherches patientes ont été simultanément entreprises jusque dans les recoins les plus écartés du pays, par les plus

humbles travailleurs aussi bien que par les maîtres de la science. On sentait vaguement que notre histoire avait été faussée ; on était sûr de retrouver, dans les archives poudreuses, la justification de notre foi de patriotes, nos titres imprescriptibles à l'autonomie, les prémisses dont les combattants de septembre et le Congrès national se sont chargés de tirer les conclusions. Le succès des premières explorations stimula de nouveaux pionniers; les compilations en vogue il y a quarante ans, perdirent peu à peu tout crédit, et l'on en vint à tenir en médiocre estime les arrangeurs encore disposés à faire des livres avec des livres. La critique se montra plus sévère et plus prudente, et le talent littéraire des auteurs progressa en raison directe de la profondeur de leurs études : car plus on domine son sujet, plus on s'élève vers les régions de la véritable éloquence. Ainsi s'est développée sous nos yeux une école historique sérieuse, quelquefois brillante, et qui a eu l'heureuse fortune d'être poussée, par son patriotisme même, dans la voie d'une parfaite sincérité. Sans doute, parmi ses représentants, il en est qui, engagés dans la mêlée politique, n'ont pas toujours su, en jugeant les hommes et les choses, renoncer autant qu'il eût été désirable à leur attitude militante; mais il est visible que ceux-là mêmes ont été, en plus d'une occasion, en garde contre leur propre enthousiasme, et il serait injuste de dire d'un seul d'entre eux que ses sympathies ont fait tort à sa loyauté.

De ces efforts, tantôt associés, tantôt isolés, mais tous convergeant vers le même but, il n'est pas encore sorti, il est vrai, une œuvre d'ensemble complète et définitive, également achevée dans toutes ses parties, également solide dans toutes ses assises; mais quand apparaîtra le glorieux architecte destiné à remplir une pareille tâche, il trouvera sa mission moins ardue qu'elle ne le serait peut-être dans tout autre pays. Nous possédons dès à présent, des monographies et des histoires particulières de premier ordre, tant au point de vue de la sagacité politique et de l'heureuse ordonnance du plan, qu'au point de vue de l'érudition et de la saine critique. Les éléments d'une vaste synthèse sont en grande partie rassemblés; cependant il ne faut pas se dissimuler que les études historiques sont condamnées pour un certain temps encore, en Belgique, à rester spéciales. C'est que la Belgique n'a jamais été, n'est pas et ne saurait devenir impunément un pays de centralisation, au sens français. Ce qui constitue notre individualité nationale, c'est précisément la persistance des caractères provinciaux ou, mieux encore, l'indépendance communale. C'est

même sur le type de la commune qu'ont été organisés, dans notre monarchie constitutionnelle, tous les grands pouvoirs. L'unité belge résulte de notre attachement unanime à nos institutions, qui font reposer l'ordre sur la base de la liberté. Chaque groupe a ses mœurs traditionnelles, ses aspirations propres ; bien plus, il y a chez nous deux langues très-vivaces, même trois langues en présence, comme en Suisse. Notre Constitution n'est qu'un pacte d'union scellé par une dynastie dont la profession de foi est ouvertement : *Qu'il faut laisser aux Belges le soin de faire eux-mêmes leurs affaires*. Nous n'avons pas été nivelés et nous ne saurions l'être sans y perdre jusqu'à notre nom. Nous sommes un peuple parce que nous sommes en réalité. comme la Hollande, notre sœur du Nord des provinces unies ; allons plus loin : Nous sommes un peuple, parce que, en Brabant et en Flandre comme à Liége, *povre homme en sa maison roi est*.

L'unité nationale exclut si peu chez nous les diversités locales, qu'elle en tire au contraire sa meilleure force. Assurément la révolution brabançonne et la révolution liégeoise de 1789 ont été dues à des impulsions entièrement différentes; leurs acteurs principaux ont poursuivi des fins certainement opposées ; mais l'une et l'autre ont eu pour résultat d'éclairer toutes les consciences, et de nous apprendre que nous étions tous mûrs pour les mêmes libertés. Au moment décisif, Vonckistes et conservateurs, modérés et patriotes ont prononcé la même formule, se sont ralliés autour d'un palladium commun. On n'en a pas moins, de part et d'autre, conservé ses sympathies et ses tendances ; mais si les passions, à la veille des comices, ont quelquefois détonné en notes discordantes, dans une journée comme celle du 17 décembre 1865, un seul cri s'échappe de toutes les poitrines...

Les travaux de nos historiens sont le fidèle reflet de cette disposition des esprit. le génie belge s'y révèle dans la variété des objets d'étude comme dans l'unité de la pensée inspiratrice. Dans le cours de la dernière période quinquennale, on peut néanmoins constater une préférence marquée pour les aperçus d'ensemble. Tout au moins, à côté des histoires locales ou provinciales, a-t-on vu paraître, relativement, un plus grand nombre de publications embrassant le pays tout entier. Après avoir été exposées géographiquement, pour ainsi dire, nos annales commencent à l'être chronologiquement. C'est un progrès marqué : on parcourra tour à tour tous les siècles, et fina-

lement le suprême effort de coordination sera rendu possible. Déjà les âges antérieurs à l'affranchissement des grands fiefs, une partie notable du XVIe siècle, la fin du XVIIIe, la période contemporaine elle-même sont mis en pleine lumière, sinon dans des œuvres accomplies de tout point, du moins dans des œuvres de bonne foi et de science profonde. On a débuté naturellement par les époques où nos provinces étaient réunies sous une même domination ; une étude générale sur notre moyen-âge présente peut-être encore, à l'heure qu'il est, des difficultés insurmontables, malgré les excellents travaux partiels dont cette époque a été l'objet. Mais on a lieu de se féliciter de ce qui a été fait jusqu'ici, et le jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire pour la période de 1861-1865 a la satisfaction de pouvoir déclarer qu'il n'a éprouvé que l'embarras du choix, en présence des œuvres remarquables à divers titres qui lui ont été soumises.

Cet embarras, du reste, est plus grave qu'on ne le supposerait à première vue. Les livres concurrents se répartissent, *ipso facto*, en plusieurs catégories. Est-il possible de mettre directement en parallèle un volume d'histoire politique raisonnée ou un tableau purement littéraire, avec un recueil de documents inédits, vrai trésor de recherches, modèle peut-être de haute et saine critique, mais enfin travail de pure érudition? Fruit d'une étude laborieuse et approfondie des sources, une œuvre magistralement élaborée, mais destinée par sa gravité même à un cercle restreint de lecteurs d'élite, ne peut davantage être opposée à un résumé populaire, quel que soit, de part et d'autre, le talent dont les auteurs aient fait preuve. Chaque genre a ses difficultés et l'on y peut légitimement ambitionner une palme honorable; mais comment résoudre le conflit de préséance qui sera inévitablement soulevé, si par exemple deux ouvrages appartenant à deux genres tout différents remplissent également les conditions requises dans chacun de ces genres? Le prix sera-t-il partagé? Il n'y a pas à y penser : les arrêtés royaux sont formels. Comment donc faire? La dignité des auteurs est intéressée, non moins que la responsabilité du jury, à ce que personne ne puisse se méprendre, ni sur les raisons justificatives, ni sur la portée des conclusions auxquelles ce dernier croit devoir s'arrêter.

Évidemment, puisqu'il s'agit ici d'histoire, la question purement littéraire, sans être reléguée au second plan, ne peut à elle seule décider du succès. Sans doute un ouvrage qui laisserait trop à désirer

sous le rapport de la forme devrait être impitoyablement écarté; mais une composition qui ne se distinguerait que par l'éclat du style ne satisferait pas non plus aux exigences du concours, ou du moins n'y ferait pas droit au même degré que telle autre qui, plus sévère et moins élégante peut-être, enrichirait réellement nos connaissances ou rectifierait à jamais des erreurs accréditées. D'un autre côté, la plus riche collection de détails ignorés concernant une époque ou une institution, labeur dont rien ne saurait remplacer l'utilité, fil d'Ariane offert aux investigateurs futurs, indispensable auxiliaire désormais, mais rien de plus; un tel travail, même en le supposant sans rival dans son genre, soutiendrait difficilement la lutte avec un véritable livre, construction grandiose où tous les matériaux seraient mis à leur place, peinture animée où revivrait l'esprit même du passé, où l'on verrait agir les conducteurs des peuples, où leur pensée même serait révélé, où les menées secrètes des ambitieux et des conspirateurs seraient dévoilées, où palpiteraient les fureurs des factions, où enfin les hommes de l'avenir trouveraient recueillies, à leur profit, les rigoureuses mais fécondes leçons de l'expérience. Le talent seul, la patience seule on droit à de justes louanges; mais la patience au service du talent, et par dessus tout l'élévation et la largeur de la pensée, voilà ce qui doit entraîner tous les suffrages; voilà, indépendamment des conditions de haute moralité, de sincérité et d'impartialité qui sont partout de rigueur, les qualités requises des véritables historiens, des maîtres à qui, bien certainement, le prix quinquennal a été réservé dans la pensée de ses fondateurs.

Tels sont les principes d'après lesquels le jury a opéré un triage entre les diverses compositions qui ont fait l'objet de son examen. En se livrant à cette opération, il a plus d'une fois regretté, non pas précisément de ne pouvoir diviser le prix, mais de n'avoir pas à récompenser des travaux d'une importance plus qu'ordinaire, tels que *l'histoire des Pays-Bas autrichiens* de M. Van Ruckelingen, et surtout les *Recherches sur le Hainaut ancien*, de M. Ch. Duvivier. Si le premier de ces auteurs a quelquefois formulé des jugements où la critique trouverait à reprendre; si l'on peut dire qu'il n'a pas suffisamment laissé entrevoir comment l'administration de Marie-Thérèse, autant peut-être que celle de Joseph II, a contribué à provoquer la révolution branbançonne; si enfin la différence profonde du parti Vonckiste et du noyau jacobin ne semble pas avoir frappé son esprit, il faut reconnaitre néanmoins que son livre se fait remarquer, dans

l'ensemble, par des qualités de fond et de forme qui lui assigent une place élevée parmi les concurrents. Pour bien apprécier M. Van Ruckelingen, il importe d'abord de ne pas se tromper sur son point de vue : il est avant tout dévoué à la nationalité, on pourrait presque dire à la cause flamande; il aime la liberté, mais à la manière des ancêtres; il répugne à l'affranchissement de son peuple par l'étranger, et ne peut pardonner aux patriotes liégeois, par exemple, de s'être trouvés à certains égards en communauté d'idées avec les révolutionnaires de France. Moins préoccupé des vicissitudes des partis que des destinées de sa race, et gardant ainsi la plus entière liberté dans ses appréciations des systèmes gouvernementaux, il s'est attiré le reproche d'inconsistance, de la part d'écrivains qui n'admettent pas qu'on voie les choses autrement qu'à travers leur prisme. Sans accepter toutes ses opinions, on doit largement l'absoudre de ce chef, et le féliciter même d'avoir eu le courage d'être lui. Mais il se distingue surtout comme écrivain et comme narrateur. Un peu germanisé peut-être, son style est néanmoins coulant et limpide, et l'on ne saurait lui refuser l'art de bien disposer les récits et d'en graduer l'intérêt. Sa phrase est sobre, souvent bien tournée et sans lourdeur; on sent partout circuler une charleur contenue et par là même plus communicative. Cependant ce livre estimable ne peut passer, au même titre que ceux dont il sera question tout à l'heure, pour une œuvre approfondie : l'auteur a consulté surtout les sources imprimées; son érudition est de bon aloi, mais assez généralement de seconde main.

Les *Recherches* de M. Duvivier nous transportent instantanément d'un pôle à l'autre. Ici le mérite littéraire n'est pour rien; il faut se hâter de dire que l'auteur n'y a point visé. S'appuyant sur ce fait incontesté, que les anciennes circonscriptions ecclésiastiques, dans les Gaules, correspondaient exactement aux divisions civiles adoptées par les Romains; considérant d'autre part que les premières sont restées immuables jusqu'à la création de nouveaux révêchés sous Philippe II, l'auteur a justement pensé que l'étude de la géographie des diocèses primitifs était propre à jeter un grand jour sur la fixation exacte des limites de nos anciens *pagi*. Son mémoir, premier essai de ce genre tenté de nos jours en Belgique, mais véritable coup de de maître, est consacré aux archidiaconés du Hainaut et de Valenciennes, et à quelques localités limitrophes relevant de l'évêché de Cambrai. C'est un tableau complet et circonstancié de l'état du pays antérieurement au XIIe siècle, et vraiment on ne saurait trop louer

la persévérance et la sagacité de l'auteur, sa puissance d'intuition, son habileté à s'orienter dans un dédale de faits et de renseignements où la science linguistique est seule capable, le plus souvent, de projeter une faible lumière. Mettant tout à profit, les cartulaires des abbayes, les diplômes originaux conservés aux archives, les manuscrits épars dans les bibliothèques, et jusqu'aux résultats des fouilles archéologiques, M. Duvivier est parvenu à dresser un dictionnaire géographique à peu près complet et presque toujours exact du Hainaut ancien. Non-seulement il n'a rien avancé sans preuve, mais il a rendu à la science un inappréciable service en publiant, à la suite de son étude, les nombreux documents inédits qu'il a dépouillés. Son livre, on serait mal venu à le contester, fait honneur à l'érudition belge; mais on ne peut y voir qu'un excellent mémoire d'Académie, et c'est uniquement ce que l'auteur a voulu faire, ainsi qu'il le déclare à la première ligne de sa préface.

Le jury a dû examiner un assez grand nombre de publications diverses, les unes simplement destinées à vulgariser la connaissance de l'histoire du pays et par suite à fortifier le patriotisme des Belges, les autres à compléter, par des monographies érudites, la série déjà longue des annales de nos communes. Impossible de tout citer.

Cependant il est quelques ouvrages qui, sans pouvoir prétendre au prix, sont dignes de n'être point passés sous silence. Dans la première catégorie, la notoriété dont ils jouissent indique d'abord les deux volumes de M. Hymans (1), rédigés pour les écoles et en général pour les classes populaires, avec la verve et le talent facile qui caractérisent cet intrépide publiciste. Il est possible qu'on trouve l'auteur plus ardent patriote qu'historien sévère; mais il a montré par son exemple que la sécheresse peut être évitée dans les abrégés, et le succès a couronné ses efforts. Après lui M. Degive nous apporte une courte, mais substantielle et intéressante *Histoire du Congrès national*, écrite également pour la jeunesse. La mention d'une histoire du Congrès amène ici tout naturellement le nom de M. Théodore Juste, infatigable écrivain à qui revient l'honneur d'avoir le premier traité cet important sujet, dans des proportions plus larges et pour une autre classe de lecteurs. M. Juste a publié, depuis 1861, quelques notices non sans valeur sur Marie de Hongrie, sur le comte de Mercy-Argenteau, etc. ; une biographie estimée et sagement conçue

(1) *Histoire populaire de la Belgique. — Histoire populaire du règne de Léopold Ier.*

des comtes d'Egmont et de Hornes; enfin, tout récemment, une étude (d'après des documents inédits et des souvenirs personnels) sur Joseph Lebeau, hommage pieux à la mémoire d'un grand citoyen, d'un homme d'Etat qui peut certes revendiquer une des belles pages de notre histoire contemporaine. Désireux en outre de répandre dans le public des idées précises sur le système des anciennes institutions belges, M. Juste a trouvé le temps d'esquisser, après M. Gachard (1), une *Histoire des Etats-Généraux*, en deux volumes. Il ne pouvait avoir la prétention d'offrir à ses lecteurs un travail approfondi sur une matière si difficile et encore si incomplétement étudiée; il ne pouvait même se flatter d'embrasser d'un coup d'œil toute la vaste étendue d'une pareille entreprise. Actuellement encore, une vie d'homme suffirait à peine au dépouillement et à la mise en œuvre des matériaux d'une véritable histoire de nos assemblées nationales. M. Juste a dû se contenter pour ainsi dire d'en indiquer les divisions chronologiques. A part son chapitre final, il a laissé presque entièrement de côté ce que les Allemands appellent histoire interne. Cette publication n'en a pas moins son prix, ne fût-ce que parce qu'elle ramène l'attention sur l'un des éléments les plus caractéristiques de notre histoire.

On doit placer plus haut, et en même temps sur la limite des œuvres de vulgarisation et des œuvres érudites, l'*Histoire du commerce et de la marine belges*, par M. Ernest Van Bruyssel. S'inspirant d'une noble pensée dont la réalisation graduelle sera l'une des gloires du règne qui vient de s'ouvrir, M. Van Bruyssel a voulu rendre hommage à la sollicitude d'un prince qui, à peine revêtu de la robe virile, s'est fait un devoir, au sein des grands conseils de la nation, de travailler à faire revivre l'antique prospérité commerciale de nos provinces. L'histoire de nos relations avec les contrées lointaines et de nos compagnies maritimes, le tableau des richesses perdues de nos Venises du Nord ne pouvaient être esquissés dans un moment plus opportun, et certes M. Van Bruyssel n'a épargné ni temps ni peines pour se mettre à la hauteur de sa tâche ardue. S'il doit beaucoup aux investigateurs qui ont élucidé avant lui quelques points importants de cet utile chapitre de nos annales, il doit beaucoup aussi à ses propres recherches, notamment à celles qu'il lui a été donné d'entreprendre en Angleterre. Plus d'une fois le lecteur est

(1) Voir la *Revue de Bruxelles,* de novembre et décembre 1839. — Gachard, *Lettre à messieurs les questeurs,* etc. (1841).

conduit dans des régions où aucun savant belge n'avait jusqu'ici pénétré. Malheureusement l'ouvrage ne répond qu'imparfaitement à son titre. C'est une histoire de Belgique avec mention spéciale des faits commerciaux, plutôt qu'une histoire du commerce belge. Les détails dont la synthèse seule pourrait être profitable au public et contribuer à la solution de graves problèmes économiques, restent épars et sans relief, perdus en quelque sorte au milieu du récit des événements politiques, ainsi interrompu et repris sans cesse. D'autre part le livre renferme plus d'une belle page, et quand l'auteur domine son sujet, on ne saurait lui refuser une certaine largeur de vues et de la sûreté dans les jugements. Il faut louer aussi la clarté de l'exposition et la facilité du style. Quelque jour, sans doute, M. Van Bruyssel dotera son pays de l'œuvre qu'il a rêvée et dont il a maintenant rassemblé les principaux éléments. Grâce à une division rationnelle dont les bases seront clairement déterminées, on y suivra, sans solution de continuité, le développement progessif des anciennes corporations bourgeoises ; on en pourra étudier la constitution, l'influence ; on s'édifiera sur la localisation des diverses industries, sur la nature des échanges, sur l'état des routes et des moyens de transport de toute espèce, sur les provenances et sur les débouchés, sur le prix des marchandises à chaque époque, sur les transformations de la législation commerciale, sur les entraves apportées aux relations avec l'étranger ; en un mot on pénétrera dans le vif du sujet. Œuvre difficile, sans contredit ; œuvre de longue haleine, mais œuvre éminemment intéressante, utile, patriotique : M. Van Bruyssel peut concevoir légitimement l'ambition de l'édifier.

Le contingent des travaux essentiellement érudits est considérable. Les excellentes publications de M. Jules Borgnet sur le Namurois (1) ; les mémoires pleins de science et d'intérêt de M. de Borchgrave (2) et de M. Poullet (3) ; la curieuse étude de mœurs publiée par ce dernier sous le titre : *Sire Louis Pynnock ;* la *Houillerie au pays de Liége*, par M. Ferd. Henaux ; les recherches de M. Stanislas Bormans sur les anciens métiers liégeois (4) ; l'*Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, par M. Ozeray, où l'on désirerait cepen-

(1) Notamment le *Cartulaire de Bouvignes*, imprimé par ordre du Conseil provincial de Namur.

(2) Sur les *Colonies belges en Allemagne*, etc.

(3) Sur la *Joyeuse entrée.*

(4) Sur les tanneurs, les drapiers, etc.

dant une critique plus sévère; les *Fastes des calamités publiques*, dont M. Torfs, l'annaliste anversois, a su faire, avec son style aimable, un livre plein d'attrait en même temps qu'un utile supplément à toutes les histoires du pays; l'*Histoire du protestanisme à Liége*, par M. Lenoir; quelques travaux estimables sur les communes et les abbayes et spécialement l'*Histoire de Deynze* par M. Van den Abeele, l'étude de M. Kuyl sur *Gheel* et la dévotion à sainte Dymphne, les recherches de MM. Broeckaert et de Potter, sur l'*Histoire des communes de la Flandre orientale*; d'autre part, le savant mémoire de M. Devillers sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne, les recherches de M. Vos sur *Lobbes*, celles de M. L. Van Hollebeke sur *Lisseweghe*; et encore l'*Histoire de Looz* par M. Daris, celle de Tirlemont par M. Beets, même les deux gros volumes que M. Kempeneers a trouvé le moyen de consacrer à la commune de *Montenaeken*, avec plus de zèle à entasser des documents que d'attention à les choisir; enfin le *Dictionnaire biographique* de feu M. Piron (de Vilvorde); tous ces ouvrages, sans parler des publications d'un ordre supérieur dont le jury n'a pas eu mission de s'occuper, permettent d'apprécier combien l'essor des études historiques est vigoureux dans toutes nos provinces. Pour s'en faire une idée complète, il faudrait tenir compte des monographies de toute sorte (1), des publications des sociétés littéraires ou archéologiques, de plus en plus nombreuses et actives, et dont les mémoires mériteraient souvent une plus large publicité; enfin de quelques études consciencieuses insérées dans les revues périodiques, refuge de beaucoup d'écrivains, dans un pays où la littérature n'est pas encore une carrière. Mais il est temps de s'occuper des œuvres capitales.

Les limites de la compétence du jury ne lui ont pas permis de se prononcer sur le *Don Carlos* de M. Gachard, livre digne en tous points de son auteur, ce qui est assez dire à la fois œuvre d'art et trésor d'érudition. Cinq ouvrages considérables restent en présence : l'*Histoire des Francs d'Austrasie*, par M. Gérard; l'*Histoire de la Belgique sous le règne de Charles-Quint*, par M. Alexandre Henne; l'*Histoire du règne de Léopold Ier*, par M. Thonissen; enfin, l'*Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle*, par M. Adolphe Borgnet, et du même auteur, l'*Histoire de la révolution liégeoise de* 1789.

(1) Méritent une mention entre autres : la *Description historique de St-Sauveur de Bruges*, par M. Van der Schelden, et l'*Histoire du couvent des Augustins de Gand*, par M. Keelhof.

M. Gérard, qui a partagé avec M. Warnkönig le grand prix proposé pour la meilleure *Histoire des Carlovingiens*, a fini par se trouver à la gêne dans les liens d'une collaboration. Esprit indépendant, répugnant à toutes les idées reçues jusqu'à s'en défier *a priori*, mais profondément convaincu et armé de toutes pièces, il n'hésite pas à se camper fièrement au milieu de l'arène et à soutenir, contre tout venant, les idées dont il s'était déjà fait le champion dans la *Revue trimestrielle*. On peut constater, par la préface des *Francs d'Austrasie*, qu'il ne se croit nullement envahi par l'esprit de système : il ne veut, dit-il, que dissiper des obscurités : les faits parleront d'eux-mêmes. Mais, entraîné par son ardeur, il oublie cette prudente réserve et n'écrit que pour prouver, *ad probandum*. Tout son livre est pour ainsi dire une dissertation, comme la célèbre *Histoire* de l'abbé Dubos. Il n'est que juste de le dire : les mailles en sont si serrées, qu'il ne faudrait guère moins qu'un autre Montesquieu pour percer cette armure à l'endroit vulnérable.

M. Gérard est pleinement maître de son sujet; il se joue des difficultés pour ainsi dire, et ramène toujours au premier plan l'idée qui l'obsède. A ses yeux, si la civilisation des barbares s'était développée librement sous l'influence des institutions franques, la société serait entrée depuis longtemps dans la voie de progrès qu'elle parcourt aujourd'hui. Ce qui a tenu le moyen âge dans les langes, c'est la coalition de l'aristocratie romaine, essentiellement militaire, avec l'aristocratie ecclésiastique. Pour se faire une idée de ce qui serait arrivé, il suffit d'observer le magnifique développement, dans les temps modernes, de la race anglo-saxonne, dont le génie individualiste ne s'est pas laissé étouffer. La féodalité ne serait qu'une conséquence de l'altération, dans le sens du droit romain, du régime de la propriété en vigueur chez les anciens Francs. Charlemagne est représenté comme ayant trahi les siens en se faisant l'instrument de Rome; à peine M. Gérard lui pardonne-t-il d'avoir répandu l'instruction autour de lui, puisque cette instruction ne devait profiter qu'au clergé.

La révolution de 1789 ne serait qu'une protestation du peuple français contre le système inauguré par les Carlovingiens. M. Gérard soutient cette thèse avec un talent réel et une science incontestable; bien qu'il ait beaucoup profité des recherches de ses prédécesseurs, il a très-souvent en recours directement aux sources. Sa dialectique est pressante, son tact est délicat. Par malheur, il ne se demande pas si les barbares n'avaient pas besoin d'être disciplinés, et s'ils auraient

pu passer d'eux-mêmes, en peu de temps, de la vie de tribu à la vie de nation. « La société, dit très-bien M. Guizot, ne peut subsister dans cet état de dissolution qui naît de l'isolement des individus. » L'histoire des Mérovingiens, ensanglantée à chaque page, n'est-elle pas tout entière une preuve éclatante de cette vérité? Les peuples civilisés réclament à bon droit toutes les libertés; mais autre chose est l'idée de *self-government* telle qu'on la conçoit aujourd'hui, autre chose était l'indépendance sauvage de guerriers qui ne connaissaient que le droit du plus fort.

Il est dangereux de juger une époque avec les idées d'une autre, et en rendant pleine justice au talent, on peut dire même au courage de M. Gérard, il est permis de regretter qu'il ait fait pivoter son récit autour d'une hypothèse dont ses franches et ardentes sympathies font la principale force. Il n'en a pas moins éclairci une foule de points obscurs et redressé certaines erreurs accréditées par les historiens les plus autorisés; mais en combattant systématiquement et sans réserve l'action sociale de l'Église et la politique romaine des Carlovingiens, il a perdu de vue que la civilisation moderne, même chez les Anglo-Saxons, n'est en définitive que l'expression d'une synthèse de la liberté et de l'ordre. Le livre de M Gérard est une œuvre de polémique plutôt qu'une histoire proprement dite; mais on ne saurait la lire avec indifférence : elle instruit et elle fait réfléchir; or, c'est là un double mérite assez rare pour qu'on le signale.

Le grand travail de M. Henne sur Charles-Quint, l'*Histoire de Léopold I*^er^, par M. Thonissen, et le livre de M. Borgnet sur les *Belges à la fin du XVIII*^e^ *siècle* sont connus depuis longtemps du public : le jury n'a eu qu'à se demander si les nouvelles éditions qui ont paru depuis 1861 présentent des remaniements et des additions assez notables pour être considérées comme des ouvrages nouveaux. M. Henne a refondu entièrement, pour ainsi dire, la savante publication qu'il avait intitulée : *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. Au lieu d'une simple biographie de l'illustre empereur, il a voulu écrire l'histoire des populations associées à ses destinées, et montrer comment, des agitations du XVIe siècle, sortit une société nouvelle, régénérée. M. Henne est aussi un penseur à convictions fermes et précises, et il se rapproche de M. Gérard en soutenant que si Charles-Quint avait embrassé la réforme, l'alliance de l'Allemagne et des Pays-Bas aurait assuré le règne de la liberté et ruiné l'influence gallo-romaine. Mais à la différence de l'auteur des *Francs d'Aus-*

trasie, ce n'est qu'en passant qu'il énonce cette opinion : liberté entière est laissée au lecteur. Celui-ci se demandera peut-être s'il est probable que les Belges d'alors se seraient laissé protestantiser à la façon des Suédois, ou si ce n'est pas seulement à l'aveugle intolérance des Espagnols qu'il faut attribuer les succès momentanés de la réforme en Belgique.

L'auteur n'insiste pas et ne s'explique pas à cet égard; il laisse couler librement le large fleuve de l'histoire, tandis qu'on dirait avec assez de justesse que M. Gérard le canalise. Il en résulte que M. Henne se conforme plus exactement aux habitudes ordinaires des historiens, et que son livre intéresse plus qu'il ne passionne. La narration est généralement bien conduite et quand l'exposé des faits amène une réflexion sous la plume de l'auteur, cette réflexion est le plus souvent juste et frappante. On pourrait désirer quelquefois plus d'élévation dans les idées, plus de saillie aux figures principales, un dessin d'ensemble mieux reconnaissable, des traits *de force* plus hardis, mais surtout l'histoire du peuple moins noyée dans le narré des grands épisodes politiques ou militaires de la rivalité de Charles-Quint et de François Ier. Mais tout cela est racheté par une connaissance profonde de l'époque et par des détails vraiment neufs et précieux, particulièrement sur l'administration de Marie de Hongrie. D'autre part, les chapitres consacrés à l'état social de la Belgique sous le fils de Philippe le Beau, au 4e volume, répondent aux intentions de l'auteur et satisferont les censeurs les plus difficiles. Le livre de M. Henne est digne de toute considération; pris en lui-même, il est de ceux auxquels le jury le plus sévère accorderait volontiers une palme; mais il n'est d'autre part qu'une nouvelle édition refondue plutôt qu'augmentée, et, à part toute comparaison, le prix revient plus équitablement à un travail de même importance, mais entièrement neuf.

Cette dernière observation s'applique à plus forte raison au livre très-remarquable de M. Thonissen. Ici les remaniements sont en fort petit nombre. Quelques chiffres, l'une ou l'autre pièce diplomatique insérée à sa place ou utilisée dans l'exposé.... En fait d'additions, il faut signaler, en tête du premier voulume, un bon résumé de l'histoire des Pays-Bas de 1814 à 1830, ainsi qu'un court aperçu de la révolution belge; au troisième volume, un tableau du progrès de l'industrie, des sciences, des lettres et des arts, depuis l'affranchissement du pays, et un supplément consacré au ministère de Decker-

Nothomb. L'ouvrage forme ainsi un tout plus complet et par là même plus instructif pour le lecteur, mais au demeurant ces améliorations ne sont qu'à moitié importantes. Telles qu'elles sont, elles font comprendre une fois de plus combien il est périlleux d'écrire l'histoire contemporaine. Le caractère élevé de l'auteur, son absolue sincérité, son esprit de justice rigoureuse se révèlent dans le cours de l'ouvrage; mais tandis qu'il se sent à l'aise pour raconter les événements antérieurs à 1817, la position qu'il a prise dans les débats de la politique actuelle influe malgré lui sur ses jugements, quand il se trouve en présence des derniers cabinets. Le jury ne peut le suivre sur ce terrain brûlant, qui n'est plus, à proprement parler, ou plutôt qui n'est pas encore celui de l'histoire; un nouvel Horace lui dirait à bon droit :

...... Incedis per ignes
Suppositos cineri doloso.

Le jury n'a pas plus à se prononcer sur les tendances de M. Thonissen que sur celles de tout autre historien. Rien de plus respectable que des convictions profondes et sincères, et confondre l'impartialité avec l'indifférence, ce serait verser dans une grossière erreur. Mais la plus grande réserve devient un devoir impérieux, quand on doit apprécier des écrits où l'histoire n'est pas traitée d'une manière purement objective. Cette déclaration faite, le jury s'empresse de rendre hautement hommage aux qualités brillantes et solides de M. Thonissen. De tous les livres qu'il a eu à examiner, aucun ne se lit avec un intérêt, on pourrait dire avec un charme plus soutenu. Les divisions sont claires, les proportions sont bien gardées; l'allure est rapide, les personnages sont suffisamment animés. L'histoire de la campagne de 1831, l'exposé des négociations diplomatiques jusqu'en 1839 sont des morceaux achevés; le tableau des progrès matériels du pays est tracé d'un main sûre, et des éclairs de haute raison resplendissent dans tout le livre. La figure du fondateur de la dynastie belge apparaît dans sa majesté sereine, et toute la nation se meut dans ces pages. On reconnaît à la fois dans l'écrivain un penseur, un généreux patriote, un bon citoyen. Mais qu'il est difficile de toucher à l'histoire contemporaine !

Voici les livres de M. Borgnet, créations nouvelles comme l'histoire de Léopold Ier, mais ensemble encore plus vaste et non moins instructif pour la génération présente. M. Thonissen a dressé le bilan de nos conquêtes pacifiques; M. Borgnet constate les efforts tentés, à

la fin du siècle dernier, pour constituer l'unité nationale. M. Thonissen expose les conséquences, M. Borgnet les explique. L'*Histoire des Belges*, augmentée d'une introduction rétrospective et de deux chapitres sur Liége, a déjà, prise en elle-même, cette signification et cette portée; mais la pensée de l'auteur se dégage bien plus nettement quand on s'initie à l'ensemble de ses travaux. L'*Histoire de la révolution liégeoise* n'est pas seulement un chapitre des annales d'une cité ou d'un État insignifiant; l'importance de la principauté de Liége, au point de vue de ses relations extérieures, mais surtout de sa constitution politique et de l'esprit de ses habitants, était tout autre qu'on ne pourrait se le figurer d'après l'espace restreint que son territoire occupait sur la carte. Intimement unies désormais aux autres populations belges, heureuses d'être associées à leurs destinées et de pratiquer avec elles des institutions qui conviennent à tout le pays, les populations de la Meuse ont donné autant qu'elles ont reçu, et c'est l'accord de ces nuances, harmonisées sans cesser d'être distinctes, qui nous a le plus clairement révélé à tous le caractère de notre individualité comme nation. L'unité belge était depuis longtemps un besoin secret de toutes les âmes; mais pour y parvenir et pour s'affranchir du même coup, il fallait de part et d'autre cesser de tourner dans un cercle d'idées étroites, où l'ancien régime retenait les meilleurs esprits par la force de l'habitude. Dans la dernière partie du XVIIIe siècle, la société se trouvait sous l'empire de ce malaise indéfinissable qu'on ressent à l'approche d'un orage. On fut longtemps sans oser se le dire; mais instinctivement on sentait que tout allait être remis en question. Ici dominaient les adversaires des théories qui faisaient déjà tressaillir la France; ailleurs ces mêmes théories excitaient l'enthousiasme : mais la lutte sur ce terrain ne devait s'engager que plus tard. Ce qui pesait surtout sur les esprits, c'était la lassitude des dominations étrangères; et Joseph II se méprit étrangement, quand il s'imagina que les Belges se laisseraient régénérer par ordre, accepteraient des réformes progressives à titre de don impérial.

Les Belges se reconnurent le droit d'être libres, mais ils prétendirent l'être à leur manière. Prenant les priviléges pour la liberté, entretenus dans cette confusion d'idées par leurs répugnances séculaires pour le nivellement, ils confièrent au parti conservateur le soin de diriger la révolution. A Liége, les mêmes causes premières produisirent des effets opposés, parce que les tendances de Hoens-

broeck étaient directement contraires à celles de Joseph II. Là le triomphe devait appartenir à la politique vonckiste, et d'autant plus sûrement que le prédécesseur de Hoensbroek, le prince Velbruck, avait favorisé l'introduction des idées françaises dans le pays, sans les rendre odieuses en essayant de les traduire en réformes imposées. La liberté fut donc comprise à Liége autrement qu'en Brabant; mais comme il arrive dans les révolutions qui ont leur source dans des aspirations vagues plutôt que dans des convictions bien nettes, les patriotes liégeois furent dépassés, et un parti se forma qui tourna ses regards du côté de la France. Le peut-on absoudre? Ne pouvait-on échapper à cette terrible alternative, ou de courir la chance, en proclamant l'unité belge, de subir le système décrépit de l'Autriche, ou de se jeter dans les bras de la république française? M. Borgnet, dont les sympathies pour les patriotes, sont d'ailleurs franchement avouées, essaye de faire comprendre leur conduite, sinon de les justifier; et il est loin de se faire illusion sur la responsabilité qui leur incombe devant l'histoire. Ils voulaient sans doute la liberté telle que notre siècle la revendique; mais en la demandant à l'étranger, ils commirent au moins une imprudence, que le temps se chargea de leur faire chèrement expier.

C'est pourtant de ces erreurs diverses, de ces aveuglements momentanés, de ces dures expériences, de ces fureurs civiles, de ces chocs d'opinions rivales et passionnées, que sortit à l'heure providentielle, après les grands désastres et les retours impossibles vers la politique de nivellement, notre heureuse Belgique unie et indépendante, dont l'étendard abrite à la fois les Vandernootistes et les Vonckistes, les conservateurs et les fils de Bassenge, également fiers d'un pacte qu'ils peuvent interpréter différemment, mais dont les principes essentiels sont adoptés par tous. Tel est le fécond enseignement qui ressort à l'évidence des livres de M. Borgnet; par l'analyse des forces composantes dont le concours a produit cet admirable système d'équilibre progressif, l'auteur nous ouvre les yeux sur nous-mêmes et sur nos devoirs; grâce à lui, nous comprenons en quoi l'idéal qui a inspiré la charte de 1831 est supérieur à celui de nos pères.

L'*Histoire des Belges* et l'*Histoire de la révolution liégeoise* se prêtent ainsi un mutuel appui. Mais par les raisons ci-dessus déduites, le jury a dû concentrer son attention sur ce dernier ouvrage. Plus grande en est la valeur, plus l'examen en a été sévère. M. Borgnet, consciencieux par excellence, s'est fait une idée un peu trop austère

du style historique. Il ne vise guère au coloris : il semble avoir voulu tout exprès peindre en grisaille, par un scrupule honorable, pour éviter de subjuguer le lecteur et de lui enlever ainsi son indépendance ; mais en procédant de la sorte, il s'expose à donner lieu à des méprises sur la portée relative des événements. Il avance d'un pas régulier à travers une forêt épaisse et pleine de broussailles, sans jamais se reposer, sans jeter un regard en arrière pour mesurer le chemin parcouru. Ce n'est pas sans une certaine fatigue qu'on persiste à le suivre dans son voyage de découvertes. Il faut dire que ces critiques portent surtout sur le premier volume ; mais l'équité veut qu'on ajoute que l'intérêt des événements n'y soutenait guère l'auteur. Il n'a fallu rien moins que le courage et la grande expérience de M. Borgnet pour débrouiller le chaos de cette période et en rendre le récit supportable. Dans le second volume, au contraire, le cadre s'élargit, les faits sont moins complexes, les épisodes plus saisissants, plus dramatiques ; aux débats monotones des chancelleries succèdent les luttes ardentes de la tribune et de la place publique ; au lieu de griffonner du papier, on agit et on se bat ; en un mot la crise éclate, le volcan est en éruption. L'auteur a donc pu se donner plus largement carrière, et le jury se plaît à constater qu'il n'y a pas manqué.

On pourrait dire cependant que les figures des principaux personnages ne sont pas assez fortement accusées, et que la portée de leur rôle est quelquefois mesurée d'après la richesse de leurs correspondances plutôt qu'en raison de leur caractère et de la grandeur de leurs actes. On ne les voit pas assez vivre ; leur physionomie manque un peu d'expression. Et pourtant l'auteur sait, quand il le veut, illuminer ses pages : on en citerait que les plus grands maîtres signeraient sans hésitation.

Sachons en revanche tenir compte à M. Borgnet des difficultés inouïes qu'il a dû vaincre pour traiter dans toute son ampleur un sujet que personne n'avait abordé avant lui. Quelques pages brillantes et rapides de M. de Gerlache ; un chapitre instructif, mais assez court, de M. Ferdinand Henaux, dans son *Histoire du pays de Liége*, voilà pour ainsi dire tout ce qu'on possédait sur une époque étrangement inconnue, si l'on considère combien elle est voisine de nous. Tout était à faire, et d'abord tout était à découvrir. Quand on se figure la masse énorme de dossiers inédits qu'il a fallu éplucher, débrouiller, mettre en ordre ; quand on pense dans quelles ténèbres il a fallu pénétrer sans fil conducteur, on ne peut s'étonner que d'une

chose, c'est d'une telle réussite de ces efforts gigantesques. L'*Histoire de la révolution liégeoise* n'a pas seulement l'importance d'une source : c'est un livre dans toute la force du terme, un livre solide et profond. C'est aussi un livre de saine politique et de saine impartialité. Si les prédilections de M. Borgnet s'y révèlent çà et là par l'expression un peu vive d'un sentiment personnel (moins explicitement toutefois que dans l'*Histoire des Belges*, où certaines allégations de l'auteur ont pu paraître peu compatibles avec le respect dû au sens religieux des populations), jamais cependant les faits ne sont exposés de manière à lui faire attribuer des intentions de prosélytisme. M. Borgnet n'est inféodé qu'à la vérité ; il envisage l'histoire comme un sacerdoce, et de là cette gravité de ton un peu exagérée. En somme, sa nouvelle œuvre est digne de la précédente ; peut-être même lui est-elle supérieure, en ce sens que l'auteur y a triomphé avec le même bonheur d'obstacles incomparablement plus grands. M. Borgnet peut dire en pleine conscience : *Exegi monumentum*. Il a élevé de ses mains, sans aucun auxiliaire, un monument qui ne périra point : nous lui devons, *à lui seul*, la connaissance aussi claire, aussi complète qu'on pourrait l'espérer, de toute une période de l'histoire politique de notre pays. Est-il besoin de justifier plus longuement les conclusions qui vont suivre ? Ne les pressent-on pas ? La palme n'est-elle point noblement, vaillamment conquise ? Le jury, à la majorité de six voix sur sept, propose au gouvernement de décerner le prix quinquennal d'histoire nationale, pour la période de 1861-1865, à M. Adolphe Borgnet, auteur de l'*Histoire de la révolution liégeoise de* 1789.

Il y a, certes, lieu de se féliciter des résultats du concours. Parmi les ouvrages non couronnés, il en est plusieurs qui, par leur mérite intrinsèque, seraient bien positivement dignes de l'être. Il n'a fallu rien moins, pour trancher le débat, qu'un livre absolument sans précédents.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'hommage de notre profond respect.

Le président du jury,
A.-L. Gheldolf.

Le secrétaire,
Alphonse Wauters.

Le rapporteur,
Alphonse Le Roy.

Ainsi adopté en séance, à Bruxelles, le 1er mai 1866.

CORRESPONDANCE.

Dans le numéro précédent nous avons rendu compte du livre : *Introduction à la géométrie supérieure*. L'auteur de ce livre, M. Housel, nous adresse à ce sujet la lettre suivante dont il nous demande l'insertion.

Paris, 14 mai 1866.

Monsieur,

J'aurais presque parié avoir écrit le véritable théorème, celui de M. Neuberg, au lieu de l'énoncé que vous critiquez avec raison; mais, comme j'ai le manuscrit sous les yeux, je n'ai même pas la ressource des auteurs qui rejettent volontiers leurs étourderies sur les compositeurs.

Mais quand vous m'accusez de médire de l'algèbre et d'en proclamer l'impuissance, je ne puis accepter un reproche que je n'ai jamais mérité, surtout à propos d'une question dont je rapporte une solution purement analytique : en effet, je me contente d'indiquer au lecteur où il trouvera la solution géométrique de M. Gerono, mais je ne la développe pas; pourquoi cela? Parce qu'elle n'a pas de rapport avec l'homologie dont il s'agit dans ce chapitre, et dont je tiens à faire voir la fécondité en analyse aussi bien qu'en géométrie. C'est aussi pour cela que je préférerais encore, permettez-moi de vous le dire, le calcul de M. Breton de Champ au vôtre, non pas en lui-même, mais pour le but que je me propose dans cet ouvrage : cela tient à ce que, comme vous le dites fort bien vous-même, j'ai voulu, non pas donner des théorèmes particuliers plus ou moins remarquables, mais exposer des théories constituant de véritables méthodes.

En réalité, monsieur, ce qui vous a mécontenté, c'est que vous avez interprété ces mots : *analyse ordinaire*, comme signifiant pour moi toute espèce de calcul élémentaire. Ce n'était nullement mon intention, car je ne faisais que répéter une phrase de M. Terquem, phrase que vous approuvez, puisque vous la citez vous-même en tête de votre article des Nouvelles Annales. *La solution analytique présente des difficultés de calcul à cause des quatre tangentes communes*. Cela ne revient-il pas à la phrase de mon ouvrage : *L'analyse ordinaire ne donnerait pas uniquement l'équation du lieu cherché, parce que les quatre tangentes communes, que le calcul indique toujours pour deux coniques, se coupent deux à deux en six points;* phrase que vous citez, mais en la désapprouvant. Je ne pense pas que vous suspectiez M. Terquem d'avoir été un contempteur

de l'analyse; du moins, vous ne pouvez avoir cette idée si vous avez eu comme moi le bonheur de le connaître personnellement. En tous cas, je vous rappellerai qu'il cite comme vous le mot d'Euler sur les problèmes réputés inaccessibles à l'analyse :

Non tam analysi quam analystae imputandum est.

Il le dit justement à propos de la question qui nous occupe (Nouvelles Annales, 1852, page 65). Il le dit à propos du calcul de M. Breton de Champ, mais il l'aurait aussi bien appliqué au vôtre, s'il avait assez vécu pour cela.

Pour cette question, comme pour beaucoup d'autres, *nous voulions dire*, M. Terquem et moi, que le calculateur serait naturellement conduit à une équation de degré supérieur, de laquelle il faudrait ensuite séparer le facteur *utile*, ce qui ne pourrait se faire sans revenir aux données géométriques du problème. Ce n'est pas là proclamer l'impuissance de l'algèbre; c'est énoncer une simple vérité de bon sens : les équations ne rendent que ce qu'elles contiennent. N'est-ce pas un des plus grands mérites de l'analyse, de nous avertir si nous avons fait usage de tout ce qu'il faut pour résoudre un problème?

Oserai-je vous demander, monsieur, d'insérer ma lettre, du moins en partie? Vous comprenez que je tiens à ne point passer, aux yeux de vos lecteurs, pour mépriser le plus bel instrument intellectuel.

Veuillez agréer, je vous prie, mes salutations empressées.

P.-N. Housel.

Nous n'avons rien à ajouter quant à la première partie de cette lettre. M. Housel veut bien reconnaître qu'il s'est trompé.

Quant à la seconde nous ferons remarquer qu'il y a une grande différence entre ce que l'*on a dit* et ce que l'*on a voulu dire*. M. Housel se garde bien d'achever l'alinéa contenant la seconde phrase soulignée plus haut; autrement on aurait lu ces lignes : « Il *fallait* donc avoir recours aux formules de cette nature (formules déduites des propriétés de l'homologie) pour n'obtenir au lieu de cette équation complète que le facteur du second degré qui seul résout la question. »

Qu'on nous explique donc le sens de cette phrase. N'indique-t-on pas clairement par là que, pour résoudre le problème en question, *on est forcé* d'employer telle méthode à l'exclusion de toute autre? Nous avons prétendu le contraire et rappelé que le calcul algébrique (sans le secours des théorèmes déduits des propriétés de l'homologie) conduisait directement à l'équation du lieu cherché, et non pas à une

équation de degré supérieur. D'après la phrase que nous venons de rappeler, nous étions en droit de supposer que M. Housel ignorait cette propriété, à moins qu'il ne prête à ses phrases une signification différente de celle que personne ne manquera de leur donner. S'il en est ainsi nous aimons à croire qu'on les changera, ou qu'on les fera disparaître dans une prochaine édition. J. M.

PROBLÈMES DÉTERMINÉS.

RÉPONSE A M. MISTER.

Nous avons jusqu'ici réfuté point par point les objections alléguées contre notre article publié dans la livraison d'avril 1865. La rédaction de la *Revue* nous ayant témoigné le désir de voir clore cette discussion le plus tôt possible, nous nous bornerons dans cette réponse qui sera, espérons-le, la dernière, à dégager la question des considérations étrangères qui y ont été introduites; pour y arriver nous commencerons par un résumé des opinions soutenues de part et d'autre.

D'abord il importe peu de savoir quelles sont nos convictions personnelles sur le degré de certitude du principe de Descartes et nous n'avons jamais prétendu en donner une démonstration à priori : ce que nous avons prouvé essentiellement dans l'article précité, c'est qu'il est absurde de dire que ce principe a été trouvé en défaut dans certains problèmes.

Dans la livraison de juin, on nous répond qu'au contraire de tels problèmes sont nombreux, on en donne trois exemples; nous démontrons dans le numéro du mois d'août que dans la solution de ces problèmes c'est l'auteur seul qu'il faut accuser d'erreur; M. Mister nous oppose uniquement (novembre) que c'est gratuitement que nous supposons fixe un point R, puis il fournit la solution d'un quatrième problème; dans notre dernière réplique qui a paru dans le premier numéro de cette année, il est prouvé que le point R est bien fixe de par l'énoncé même et que le quatrième problème tombe sous la même loi que les trois premiers; enfin dans la dernière livraison on s'abstient de nier encore la fixité du point R, mais on présente un nouveau problème tiré de l'algèbre de Bertrand et on nous conteste l'exactitude des raisonnements que nous avons faits sur le quatrième problème.

Il nous sera facile de montrer de nouveau en quoi consiste l'erreur

de M. Mister sur cette dernière question. *Quelle idée peut-on se faire d'un cube dont les arêtes sont négatives?* s'écrie-t-il. Aucune, et c'est précisément la raison pour laquelle c'est un non-sens de représenter la longueur d'une arête par x sans exiger que x soit positif; c'est pour la même raison que cette longueur doit être représentée par $-x$, à la condition que x soit négatif, car on ne sait pas d'avance si la racine de l'équation qu'on va poser sera positive ou négative. Ainsi un cube est très-bien représenté par $-x^3$ quand on ajoute la condition $-x > o$, car ses arêtes sont bien positives. En opérant ainsi, une seule position fictive attribuée au point demandé suffit pour obtenir toutes les solutions.

Quant au problème de M. Bertrand, pour un commençant qui ne possède pas encore la notion des quantités négatives, la solution négative ne présente aucun sens et *le problème est insoluble*. Mais celui qui accorde aux quantités négatives autant de réalité qu'aux positives, est obligé de se conformer à ses propres principes sous peine de se trouver en contradiction avec eux. Pour lui il est inexact de représenter par x le nombre arithmétique de kilomètres demandé, tout en permettant à x d'être positif ou négatif; il doit astreindre l'inconnue à la condition $x > o$; alors seulement la traduction est exacte; mais cette traduction n'est pas encore complète, car ce même nombre arithmétique peut aussi bien être représenté par l'inconnue $-x$, pourvu que cette inconnue $-x$ soit astreinte aussi à la condition $-x > o$ et qu'elle remplisse également les autres conditions de l'énoncé. La traduction précise du problème consiste donc dans les deux systèmes suivants :

1° l'équation : $9375 + 500 . x = 300$, avec la condition $x > o$.

2° l'équation $9375 - 500 . x = 300$, avec la condition $x < o$.

On trouvera par des moyens purement algébriques qu'il n'y a pas de valeur ni positive ni négative qui satisfasse à l'un ou à l'autre système, c'est-à-dire, *le problème est insoluble*.

Avec d'autres données choisies convenablement, il aurait deux solutions égales et de signes contraires, comme cela doit être, et le principe de Descartes n'est pas en défaut.

Nous ne voyons rien là de mystérieux, et pour réfuter nos assertions on doit commettre le trait suivant : *accepter une convention* (la réalité des quantités négatives sur laquelle repose le principe de Descartes), *ne pas s'y conformer dans la pratique, trouver des faits à l'encontre de ce principe et conclure que le principe est en défaut.*

Nous n'avons que deux mots à ajouter. Si nous ne reprenons pas les autres points du dernier article de M. Mister, c'est donc uniquement pour couper court à toute discussion superflue; sinon, nous aurions beaucoup à redire sur le premier problème; quant au dernier, nous aurions à tirer de la solution fournie par l'auteur les conclusions que nous nous proposions d'en tirer. Nous nous bornerons à reconnaître que l'on peut résoudre tout problème sans avoir recours aux quantités négatives, ce que nous n'avons jamais contesté, et à approuver, sous ce point de vue seulement, la solution de M. Mister, sauf bien entendu quelques erreurs qu'il aura déjà aperçues lui-même probablement. J. LEDENT.

Malines, avril 1866.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

EXERCICES GRADUÉS DE STYLE OU DE RÉDACTION A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET MOYENNES ET DES CLASSES INFÉRIEURES DES COLLÉGES ET DES ATHÉNÉES, *par* **TH. BRAUN,** ***professeur de pédagogie et de méthodologie, à l'école normale de l'État à Nivelles.*** Partie du maître. 1 vol. in-12, de 118 pages. Liége, H. Dessain, 1866.

Même ouvrage. Partie de l'élève. 1 vol. in-12, de 106 pages.

« Si l'on rencontre si peu de personnes adultes et encore moins d'écoliers en état d'écrire convenablement une lettre, un rapport, un mémoire, c'est, dit M. Braun, que les instituteurs négligent trop la pratique, et ne donnent pas assez d'exemples à l'aide d'exercices bien enchaînés, gradués. » En cela ils paraîtront quelque peu excusables, quand on saura que « les écoles primaires et les écoles moyennes sont entièrement *dépourvues d'un manuel de rédaction pratique.* »

M. Braun a cherché à combler cette lacune dans une suite d'articles publiés dans l'*Abeille.* Ce sont ces exercices de style empruntés aux pédagogues allemands Kellner et Wurst qu'il a complétés et qu'il publie aujourd'hui « coordonnés sous la forme d'un volume. » Son but est « de mettre les élèves studieux, intelligents, à même de rendre leurs pensées avec ordre, avec correction, et s'il se peut avec cette élégance sobre qui constitue le premier mérite d'une rédaction appropriée au sujet que l'on traite. » Selon lui rien ne peut contribuer davantage à la culture des facultés intellectuelles que la composition écrite dans les écoles. « Ces exercices écrits qui se rattachent aux exercices de la langue rendent les jeunes élèves plus aptes aux autres branches de l'instruction, et ils ont aussi une influence favorable sur la culture de l'esprit en général. » Personne ne contestera l'utilité des exercices par écrit. Il est certain qu'une note, une leçon rédigée par l'élève se retiendra bien plus facilement et plus longtemps qu'une leçon qu'on s'est contenté de lire. Et c'est pourquoi on ne peut qu'approuver les professeurs d'histoire qui font rédiger, ou tout au moins analyser les leçons à apprendre par

cœur. N'est-ce pas d'ailleurs ce qui se pratique quand on veut faire des études supérieures? C'est également pour ce motif que l'emploi, dans les classes inférieures, de livres classiques avec des notes philologiques ou lexigraphiques est un mal. Il vaut mieux que l'élève les rédige lui-même, d'après les explications du maître.

L'ouvrage commence par « quelques règles générales, quelques grands principes comme bases fondamentales, comme théorie d'ensemble ». Puis viennent les exercices pratiques; ils sont de différents genres et précédés chacun de quelques préceptes particuliers. Après une série de petites questions auxquelles l'élève doit répondre oralement puis par écrit, viennent les différentes espèces de descriptions, les narrations, les fables, les lettres, les tableaux, les dissertations, enfin les compositions industrielles, factures, quittances, effets de commerce, lettres de change, billets à ordre, etc. etc.

Un grand nombre de ces exercices sont simples, faciles à traiter et ne sont pas au-dessus de l'intelligence des élèves d'une bonne école primaire; et puis ils ont un caractère d'utilité pratique très-prononcé. Cependant on peut dire de tout l'ouvrage que si l'idée est bonne, l'exécution est bien loin d'être satisfaisante. Et d'abord, M. Braun nous paraît bien sévère dans le jugement qu'il porte de notre enseignement primaire. A l'en croire, « dans presque toutes les écoles primaires, les heures données à l'étude de la langue sont perdues à débiter un fatras de règles grammaticales, complétement inutiles aux élèves auxquels on s'adresse. » Dans un ouvrage qu'il a publié en 1847, sous le titre de *Cours de langue maternelle*, et dont, chose remarquable, le livre que nous examinons n'est que la reproduction un peu modifiée, il est vrai, on lit: « ceux qui connaissent l'état de nos écoles primaires et la manière de présenter les règles adoptées par les meilleurs grammairiens, décideront s'il était nécessaire d'ajouter un ouvrage de plus au grand nombre etc. » Mais ce serait vraiment à désespérer de l'avenir! M. Th. Braun trouverait aujourd'hui nos écoles primaires plus mauvaises encore qu'il y a 19 ans! Nous avons cependant des écoles normales où l'on forme de jeunes instituteurs; puis il y a les inspecteurs de province et de canton. Nous aimons à croire que le mal n'est pas si grand; c'est une figure de rhétorique pour faire valoir l'à propos de ce livre. Malheureusement, lorsqu'il dit que les écoles *sont entièrement dépourvues de manuel de rédaction pratique*, M. Braun oublie que son *Cours de langue maternelle*, existe depuis 19 ans. Il oublie également, le *Manuel élémentaire d'exercice de style*, par Hoffet, ouvrage avec lequel son livre a beaucoup de rapports, puisque il y a nombre d'exercices communs. Peut-être le *Cours de langue maternelle* a-t-il été mis à contribution par M. Hoffet et M. Braun aurait-il le droit de s'en plaindre. Ce penchant à la réclame apparaît dans ce même livre d'une manière plus frappante encore. Dans son introduction (page 8) M. Braun parle des bons livres de lecture. Selon lui ceux qui croient que l'histoire sainte ou tout autre livre puisse convenir, sont dans une profonde erreur. Ces personnes n'ont pas compris l'importance d'une leçon de lecture; elles ne sont pas au niveau des progrès réalisés dans l'enseignement, etc. Plus loin (page 26) on trouve comme modèle de description :

« Mon livre de lecture.

« Le livre dont je me sers en classe, se nomme *nouveau livre de lecture*. Il a été imprimé à Bruxelles *dans* l'imprimerie de M. Parent. Il est écrit par un homme

qui s'appelle Braun. Il est carré mais plus long que large. Tout le livre contient 11 feuillets ou 236 pages. Il s'y trouve beaucoup de jolies histoires, quelques notions sur Dieu, sur la géographie, et sur l'histoire naturelle, etc., etc. » C'est hardi, mais au moins c'est original.

Venons au fond même de l'ouvrage. Comme l'auteur tient à ce que l'on exige des élèves des réponses complètes, exactes, précises, nous craignons beaucoup que ceux-ci ne soient très-embarrassés pour répondre d'une manière convenable aux questions suivantes : « Que peut-on faire par chagrin? — Par quoi mainte maladie peut-elle être guérie? — Par quoi peut-on devenir malade? — De quoi provient la famine? quels sont les ouvriers qui ne peuvent se passer d'eau? etc.» Surtout que M. Braun ne réussit pas toujours dans la réponse qu'il donne lui-même. Ainsi qui croirait qu'à une question formulée comme suit : *Quand naquit le Sauveur;* il faudrait répondre *en hiver?* » Quant aux sujets de narration ou de description, nous en avons rencontré plusieurs par trop puérils, qui n'apprennent rien à l'enfant. Les exercices d'intuition sont utiles mais il ne faut pas tomber dans l'excès. Nous ne croyons pas qu'il soit bon de forcer l'enfant à décrire la table, la craie, la pluie, le sable, la plume, *à réfléchir à ce qui peut se dire d'une chaise et à la considérer sous cinq points de vue différents.* Cela ne hâtera nullement le développement de l'intelligence. Les plus grands esprits de notre siècle et des siècles précédents n'ont jamais usé de ces moyens. Ils ont appris toutes ces choses naturellement. Par contre nous ne comprenons pas qu'on puisse donner à traiter à des élèves des écoles primaires ni même à des élèves qui se destinent à devenir un jour instituteurs les questions suivantes : « Que doit-on faire pour travailler à son perfectionnement comme instituteur? — D'où vient que beaucoup d'instituteurs ne sont ni heureux ni contents? — Quelles sont les fautes que les jeunes instituteurs commettent le plus souvent? — Que doit observer l'instituteur nouvellement entré en fonction? » M. Braun oublie que ce livre n'est nullement destiné à de futurs instituteurs, et c'est sans doute par distraction qu'il y met de tels sujets à traiter. Car enfin nous ne sachions pas que les élèves instituteurs soient très-nombreux, dans les écoles primaires et dans les classes inférieures des athénées. Ces dissertations d'ailleurs sont très-difficiles. Il ne faut pas ériger les enfants en juges de ce que doivent faire ou ne pas faire leurs maîtres. Si ces sujets manquent seulement d'à propos, il en est d'autres qui ne devraient trouver place dans aucun livre. Nous citerons par exemple les deux fables : *Les deux chats* et *Le jeune homme et le vieillard.* Dans la première le principal interlocuteur « termine en disant que dans la vie, le secret d'être bien venu, c'est d'être adroit plutôt que d'être utile. » Dans la seconde « un jeune homme fort ambitieux demande à son père le secret de faire fortune. Le père lui propose le travail, puis l'intrigue; et comme le jeune homme repousse l'un et l'autre, il lui dit enfin de rester ce qu'il était, un simple imbécile, qu'il en a vu beaucoup réussir ». Nous doutons que la morale de ces deux fables soit fort recommandable. Nous y voyons au contraire de très-mauvais conseils.

Voilà pour le fond, passons à la forme. Nous sommes de l'avis de Francis Wey, qu'il ne faut pas prodiguer les signes de ponctuation, mais au moins il en faut. Or, dans ce livre où le dernier chapitre traite spécialement de la ponctuation, — cette place est au moins singulière dans un ouvrage de style, — on paraît presque

partout vouloir en négliger l'usage. Non-seulement le livre de **M. Braun** renferme quantité d'expressions ou de tournures qui sont de vrais germanismes, mais il est loin d'être exempt de fautes réelles même au point de vue de la langue. Ainsi on ne peut pas dire : « Susciter des écrivains destinés *de* briller en littérature; — s'en prendre aux élèves de l'absence de *l'*attention et d'efforts de leur part; — cette excuse, *je sais*, mais *je ne puis ni exprimer*, n'est pas vraie; — mais le cheval lui fait *une blessure à la tête qui* cependant s'est guérie; — la poule et le serin ont dans le corps un squelette, du sang rouge et chaud; — les exercices de comparaison sont une préparation nécessaire à l'*acquisition de notions claires intuitives;* — Charles les emmène chaque jour après l'office divin, vêtus de leurs précieux costumes, avec lui à la chasse, quel que temps qu'il fasse; — le style est une branche; — une idée juste qui doit être traduite et non trahie; — et *à tant de fois,* etc., etc. Nous ne nous arrêterons pas à des définitions qui paraîtront au moins singulières telles que : « On appelle chambre l'espace dans une maison qui de tous côtés est entouré de murailles et dans lequel se tiennent ordinairement les hommes », ni à des déductions fausses et impossibles, telles que : « En hiver, il fait froid dans la chambre, c'est pourquoi on y trouve un poêle »; ni à des pensées ou triviales ou recherchées, comme : « L'expérience nous démontre que plus un élève est instruit, mieux il parle; — il y a dans l'emploi de la plume, de l'encre et du papier une heureuse initiative à l'égard des procédés de rédaction... »; mais nous ne pouvons ne pas citer une nouvelle manière de terminer les lettres et d'amener la signature :

« Il fut bien fatigué pourtant ton

Louis.

« Veux-tu les voir (nos fleurettes)? Eh bien ! visite au plus tôt

ta Rosalie.

« Pourtant quand tu seras, alors, en relations d'amitié intime avec Augusta ne va pas m'oublier, et écris souvent à

ta Sophie.

« Sais-tu en écrire aussi? Prouve-le à ta

Caroline.

Nous ne savons pas trop pourquoi la matière des sujets donnés porte pour en-tête, tantôt *plan ou canevas*, tantôt (*le plan ou canevas est donné*) tantôt simplement le mot *plan*; ni pourquoi ces mots sont imprimés en caractères alternativement italiques et droits; cela dénote beaucoup de négligence; ce défaut est surtout manifeste dans le morceau suivant : « *La grand'place et la rue. La grand place* est un espace dans l'intérieur de la ville de *même que la rue.* Celle-là est entourée de maisons; le long de la rue il y a également des maisons de deux côtés. Sur l'une et l'autre circulent les habitants de la ville et les étrangers. La *grand'place* peut avoir une forme *différente;* elle peut être ronde, ovale, carrée ou triangulaire, et cela ne peut être pour la rue. La *grande place* est plus large que la rue, celle-ci est plus longue que celle-là. La *grande place sert* spécialement aux marchés, tandis que la rue *sert* à la circulation des piétons, des cavaliers et des voitures. »

Revue critique d'histoire et de littérature, *publiée sous la direction de* MM. P. Meyer, Ch. Morel, G. Paris et H. Zotenberg. Paris, A. Franck, 1866.

Depuis longtemps le besoin s'est fait sentir, parmi les gens d'étude, en France et dans les pays à langue française, d'avoir un recueil périodique spécial rendant compte, d'une manière sérieuse, des ouvrages nouveaux sur l'histoire et la littérature. Jusqu'ici, en effet, la France ne s'est guère distinguée par la critique; dans un grand nombre de revues les comptes-rendus des livres ne ressemblent que trop à des réclames de libraire, ou bien l'ouvrage nouveau sert de prétexte à des déclamations vagues et générales où l'on parle de tout excepté de l'ouvrage même qu'il s'agit d'examiner. C'est donc pour combler une véritable lacune que MM. P. Meyer, Ch. Morel, G. Paris et H. Zotenberg, ont fondé récemment la *Revue critique d'histoire et de littérature*. Ces érudits, connus dans le monde savant par des travaux remarquables, et dont le nom seul suffit pour prouver le caractère sérieux de l'œuvre, ont pris pour principe de ne confier l'examen des livres nouveaux qu'à des hommes spéciaux, ayant fait eux-mêmes une étude approfondie du sujet traité et parfaitement capables de distinguer ce qui mérite l'éloge ou le blâme. On peut donc être sûr que l'ouvrage dont on rend compte, a été lu attentivement et que la critique repose sur un examen consciencieux fait en toute connaissance de cause.

Dans les dix-sept numéros qui ont paru, les éditeurs sont restés fidèles à leur principe, et s'il y a quelque chose à reprendre, ce n'est certes pas l'absence, mais plutôt la sévérité de la critique.

Les ouvrages qui ont été examinés, sont au nombre de 103. Ils embrassent tout le domaine des sciences historiques et de l'histoire littéraire; aucune époque de l'histoire, aucun pays n'est négligé et les savants de toutes les nations, quelle que soit la langue dans laquelle ils écrivent, trouvent ici des juges compétents. Pour donner une idée du choix des ouvrages sur lesquels a porté l'attention, nous transcrirons, en abrégé, les titres des livres de philologie classique, dont il a été rendu compte.

Nipperdey, les *Leges annales* de la république romaine.
Apulei, *Florida*, ed. Krueger.
Éditions classiques de Sophocle.
Preller, les dieux de l'ancienne Rome, traduit par M. Dietz.
Frochner, Description de la colonne trajane.
Programme du congrès des philologues de Heidelberg.
Scherrer, les Gaulois.
Michel, un manuscrit de Pline.
Feillet, Histoire de la littérature grecque.
L. Mueller, la métrique des poëtes latins.
Friedlaender, mœurs romaines depuis Auguste, trad. par Vogel.
Daremberg, la médecine dans Homère.
Ackner et Mueller, Inscriptions romaines dans la Dacie.
Heuzen, deux inscriptions latines.
Boissier, Cicéron et ses amis.
Lettres de Photius, Lettres, etc., publiées par Valetta.
Hornung, l'histoire romaine et Napoléon III.
Bischoff, Inscription romaine trouvée à Auch.

Heuzen, Inscrizione-atletica Napoletana.

Fustel de Coulanges, la cité antique.

Mommsen, Histoire de la monnaie romaine, trad par le duc de Blacas.

Riese, Varronis saturarum reliquiae.

Thucydide, expliqué par Legouez.

Parmi les collaborateurs de la *Revue critique* nous avons remarqué les noms de MM. Gaston Boissier, Fréd. Dübner, Antalole de Barthélemy, D. Comparetti, Eugène d'Eichthal, Guardia, Henri Weil, Léon Feer, Paul Ristelhober, Victor Langlois, Karl Bartsch, Émile Mabile etc., etc.

Ce qui rend cette publication particulièrement utile, c'est qu'elle ne se borne pas à annoncer les grands ouvrages, mais qu'elle donne la substance d'une foule de brochures ou petits écrits passant généralement inaperçus. Puis les analyses des livres sont généralement assez complètes pour donner une idée exacte du contenu de chaque ouvrage. Le lecteur est donc parfaitement tenu au courant des idées neuves produites dans le domaine de ses études.

Mémoire sur divers usages de la vie commune chez les anciens, *par* **J. Lapaume,** *professeur de littérature étrangère près la Faculté de Grenoble, etc.* Grenoble, Prudhomme, 1865, 30 pp. in-8°.

Nil novi sub sole. Ce proverbe est confirmé par l'intéressant mémoire dont nous venons de donner le titre, et qui a été lu en Sorbonne, en 1864, lors de la réunion annuelle des sociétés savantes. M. Lapaume, y passe en revue différents points de la vie commune, envisagée sous cinq de ses principaux aspects, à savoir, l'habillement, le logement, le boire et le manger, la thérapeutique et la sépulture; il arrive à conclure que les usages modernes existaient déjà chez les anciens et que ce qu'il y a de plus dans le présent, c'est le passé. Les faits cités étaient connus, mais l'auteur a su les exposer d'une manière originale; les paragraphes consacrés à l'examen de la potichomanie chez les Romains et à celui des emblèmes sépulcraux sont particulièrement intéressants.

Avant de déposer cette brochure, nous ferons deux petites observations. Le *focale*, cravate ou écharpe des Romains, n'est pas l'ἀνάδειγμα des hérauts grecs, comme paraît le croire M. Lapaume. Il est porté par les soldats des armées de Trajan et de Marc Aurèle, ce qui prouve qu'il n'a aucun rapport avec la voix. Le correspondant grec du *focale* est le προσγναθίδιον. L'épigramme qu'on rencontre dans l'Anthologie Palatine VII, 344, ne décorait pas le tombeau de l'illustre Léonidas, mais celui d'un certain Léon, comme on le voit au second distique.

Cercle Ozanam. *Rapport sur les travaux de l'année* **1864-1865. Bruxelles 1866. in-8°.**

Le 10 novembre 1864, quelques étudiants de l'Université de Liége se réunirent chez un prêtre ami de la jeunesse, et, sous sa direction intelligente, jetèrent les bases d'une société littéraire. On résolut de se tenir en dehors de l'arène où s'agitent les passions politiques; on se plaça sur le terrain de la philosophie et des sciences sociales; quitte à se délasser, par le culte des belles-lettres, des graves préoccupations de ces études élevées. On tint à honneur de résister, au nom même du progrès et de la diffusion des lumières, contre l'envahissement du scep-

ticisme malsain qui affiche aujourd'hui la prétention d'être la dernière expression de l'émancipation intellectuelle. On se rangea sous le drapeau d'un illustre professeur qui pensa toute sa vie que le vrai savoir et les saines croyances ne sont point incompatibles, et l'on adopta franchement pour devise ces loyales paroles de Ballanche : « Nous sommes à une époque où toutes les idées doivent être produites, où tous les problèmes qui importent à l'homme doivent être exposés en même temps. » On fit bientôt boule de neige ; car, en regard de ceux qui sont avides de jouissances matérielles, il y a heureusement encore un noyau de jeunes hommes plus nombreux qu'on ne pense, qui ont soif par dessus tout des pures joies de l'esprit. La jeunesse est noblement audacieuse ; les problèmes les plus ardus furent abordés, dans une série d'entretiens et de conférences, avec une franchise d'allures exempte toutefois de présomption, avec cet entrain naïf et cette vigueur de courage qui font l'éternelle gloire de nos vingt ans. C'est le résumé des travaux et des discours qui ont rempli la première période de l'existence du *Cercle Ozanam,* que M. Godefroid Camaüer expose dans le volume très-intéressant que nous avons sous les yeux.

Nous avons lu ce compte-rendu avec un véritable intérêt. Philosophie, droit public, histoire de la civilisation, littérature, sciences naturelles, tout a été touché, quelquefois avec finesse, le plus souvent avec justesse, toujours avec une parfaite convenance et avec une modération dans les formes qui n'exclut nullement la fermeté des convictions. On sent partout une chaleur généreuse et une sincérité dont il faut d'autant plus faire l'éloge que les sociétés de ce genre sont plus exposées à s'inféoder à des idées extrêmes. Mais l'honorable président du *Cercle* est d'avis « qu'il ne faut supprimer aucune tendance légitime du cœur humain, » et c'est par esprit évangélique qu'il demande de la libre discussion et qu'il en donne l'exemple. Nous avons remarqué, parmi les discussions qui ont eu lieu dans ces réunions athéniennes, un débat fort intéressant sur la peine de mort, où il nous semble que les partisans de l'abolition n'ont pas eu le dessous; nous en recommandons la lecture aux membres de l'*Association* liégeoise. La question de l'esclavage a eu son tour et a été traitée avec un talent sérieux par un appréciateur compétent, M. d'Almida, brésilien. MM. Elysée Noblet, Demaret, Camaüer, Moreau (de Herve) et quelques autres se sont révélés comme des jeunes gens pleins d'avenir. En un mot, l'œuvre de M. l'abbé Bodson a porté, dans l'espace d'une seule année, des fruits qui font bien augurer de la vigueur de l'arbre qu'il a planté. En restant ainsi étranger aux polémiques passionnées, en n'exaltant la jeunesse que pour les idées généreuses, élevées, fécondes, il rendra de vrais services à la science et au progrès bien entendu : nous n'aurons jamais que des éloges pour des entreprises aussi loyales et, dirons-nous, aussi utiles aux consciences par le temps qui court.

Bonne chance au Cercle Ozanam ! Avec le temps, une petite graine peut devenir un arbre vigoureux. ALPHONSE LE ROY.

EXERCICES D'ALGÈBRE, *par* J. RETSIN, *docteur en sciences, professeur à l'athénée royal de Gand.* 3me édition, 1re partie, questions relatives au 1er degré. 1 vol. in-8° de 90 pages. Gand, Lebrun-Devigne, 1866.

Dans toute collection on peut examiner l'arrangement des matériaux, leur classification, leur nombre et leur qualité. Dans l'ouvrage que nous avons entre les

mains, les exercices sont partagés en deux groupes principaux : le premier comprend les questions dans lesquelles les données sont des nombres particuliers, le second est réservé aux questions traitées généralement.

Dans le premier groupe on trouve : 25 exercices à traduire en langage ordinaire; — environ 130 expressions algébriques dont on demande la valeur numérique d'après les valeurs attribuées aux lettres qui y entrent; — 50 expressions à former d'après des données diverses, et une quantité assez grande de problèmes à vérifier par certains nombres pris arbitrairement; — 27 problèmes à mettre en équation; — environ 150 exercices sur les quatre premières règles et les fractions; — 42 équations à une seule inconnue à résoudre qui répondent toutes à $x = 12$, ce nombre déjà assez grand peut encore être augmenté par un procédé qu'indique l'auteur; — un nombre considérable de systèmes d'équations à plusieurs inconnues à résoudre, et ce nombre peut aussi être augmenté par un procédé analogue au précédent; — 143 problèmes à une seule inconnue à résoudre et 61 à plusieurs inconnues.

La seconde section, consacrée au calcul des qnantités littérales, comprend les mêmes subdivisions et à peu près le même nombre d'exercices dans chacune d'elles que dans les subdivisions correspondantes de la première. On y trouve en plus une quantité assez grande de polynomes à décomposer en facteurs et des fractions de diverses natures à simplifier; l'auteur fait connaître un procédé qui permet de découvrir, dans certains cas, le facteur commun aux deux termes de la fraction. Un paragraphe spécial est consacré aux problèmes qui donnent lieu à des solutions négatives; on en compte 41. C'est beaucoup, surtout si l'on compare ce paragraphe au suivant qui ne contient que 7 problèmes à discuter. Enfin un questionnaire assez détaillé termine le livre.

Telle est la classification adoptée. Elle peut présenter certains avantages que la longue pratique de l'enseignement a dû suggérer à l'auteur. Nous ne voulons pas discuter ici l'importance de telle ou telle classification, ni examiner s'il est bien nécessaire d'établir 35 divisions, lesquelles se subdivisent quelquefois à leur tour, dans un recueil d'exercices d'algèbre ne comprenant que le premier degré. C'est là uniquement une affaire d'appréciation et tout-à-fait accessoire; bornons-nous à constater que M. Retsin est parvenu à réunir dans un assez petit volume un très-grand nombre d'exercices. Parmi ceux-ci, les uns sont très-simples, quelquefois même beaucoup trop simples; d'autres, au contraire, sont très-bien choisis et peuvent être donnés avantageusement aux élèves comme applications des théories exposées dans les cours Les premiers peuvent parfaitement convenir aux élèves qui veulent se préparer à l'examen de gradué en lettres. En les proposant, l'auteur n'a pas eu, croyons-nous, d'autre but.

Dans ce grand nombre d'exercices, il y aura donc un triage à faire, comme dans tous les recueils du même genre; on n'éprouvera pas la moindre difficulté à choisir et le professeur ayant toute latitude ne sera pas forcé de rester toujours dans le même cercle. Il vaut mieux d'ailleurs pécher par excès que par défaut.

Cet ouvrage, d'une utilité incontestable, n'étant pas à sa dernière édition, on nous permettra de signaler une légère lacune qu'il sera facile de combler. Nous aurions voulu voir un paragraphe contenant une série de questions choisies, du genre appelé *difficile*, réservées aux élèves plus avancés et qui se destinent aux

écoles spéciales. Un paragraphe de cette nature serait d'autant mieux accueilli qu'on ne le rencontre dans aucun recueil de problèmes d'algèbre, quoique le besoin s'en fasse généralement sentir. J. M.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MÉCANIQUE CÉLESTE, *par* H. RESAL, *ingénieur au corps impérial des Mines, docteur en sciences.* — Paris, chez Gauthier-Villars, 1865, 1 vol. in-8° de 464 pages et une planche. Prix 8 francs.

En publiant cet ouvrage l'auteur a eu pour but d'exposer les principes fondamentaux de la mécanique céleste à l'aide de démonstrations assez simples pour être introduites dans l'enseignement supérieur.

Les deux premiers chapitres sont consacrés à l'étude du mouvement des centres de gravité des corps qui constituent le système solaire. Dans la première approximation de ce mouvement, les seules choses saillantes à mentionner sont les méthodes de Gauss pour le calcul des éléments elliptiques des planètes et des comètes, méthodes qui, malgré leur fréquente application, ne sont indiquées ni dans la mécanique céleste de Laplace, ni dans l'exposition analytique du système du monde de M. de Pontécoulant. Quant à la question des perturbations, qui, par sa nature même, est essentiellement un problème d'analyse, où la géométrie ne peut pas intervenir d'une manière bien utile, elle a été traitée, comme on le fait habituellement, en faisant l'application de la méthode de la variation des constantes arbitraires. On reconnaît ici la haute importance de cette méthode, due à l'illustre Lagrange. L'auteur a indiqué en outre comment on peut appliquer le théorème d'Hamilton et de Jacobi pour arriver au même résultat; cette théorie n'a pas été donnée dans le courant de l'ouvrage, mais dans une note placée à la fin.

Dans le chapitre relatif aux attractions des sphéroïdes, l'auteur a introduit quelques démonstrations géométriques. Ces démonstrations, qui commencent à être mieux connues, ont permis de traiter avec beaucoup de clarté différents points importants de cette partie de la mécanique céleste. Deux intégrations par parties ont permis de démontrer a priori la convergence du développement en fonctions sphériques dans les cas douteux auxquels Laplace ne s'est pas arrêté. Pour la détermination de la forme de ces fonctions, l'auteur a employé la méthode de Jacobi, qui est l'une des plus élégantes et des plus simples.

Parmi les questions traitées dans le chapitre relatif à la figure des planètes, on peut citer l'ellipsoïde à trois axes inégaux de Jacobi; la discussion des équations qui en résultent, de M. Meyer, complétée et modifiée par M. Liouville; l'hypothèse de M. Roche sur la variation de la densité dans l'intérieur de la terre; enfin le théorème de M. Liouville sur la stabilité de l'équilibre d'une masse fluide animée d'un mouvement de rotation. L'auteur a donné de ce dernier théorème une démonstration géométrique et il l'a ensuite appliqué à la stabilité de l'équilibre des mers.

Les propriétés des lignes géodésiques tracées sur la surface des sphéroïdes ont été déduites de considérations géométriques sur le mouvement d'un point. Dans le chapitre relatif aux atmosphères des corps célestes, l'auteur est entré dans des considérations qui, en tenant compte de l'hypothèse de la force répulsive imaginée par M. Faye, permettent d'expliquer la forme des comètes. Il est

parvenu à simplifier notablement la mise en équations du mouvement oscillatoire de la mer et de l'atmosphère, et la théorie du mouvement des corps célestes autour de leur centre de gravité. Il termine enfin par deux études intéressantes au point de vue de la partie philosophique de la géologie, l'une sur la chaleur centrale de la terre, et l'autre sur l'équilibre d'élasticité d'une croûte planétaire, question pour laquelle il a fait usage de la bellè méthode d'intégration do M. Lamé.

Cet exposé sommaire des parties caractéristiques de cet ouvrage suffira, sans doute, pour établir son utilité, et nous ne croyons pas exagérer son importance en disant que les futurs docteurs en sciences l'accueilleront avec reconnaissance.

J. M.

ACTES OFFICIELS.

Un arrêté ministériel accepte la démission offerte par M. Crahay dit Thonon, maître de dessin à l'école moyenne de Huy.

— M. *Merten*, chargé, à titre provisoire, des fonctions de professeur de sciences commerciales à l'athénée de Gand, est dispensé de la condition du diplôme et nommé à titre définitif.

— M. *Verstraeten*, deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne de Malines, est nommé troisième régent à l'école moyenne de Saint-Ghislain.

— Établissements normaux. *Pensions*. Une loi promulguée le 10 mai porte ce qui suit :

Art. 1er. Par modification aux lois sur les pensions civiles et ecclésiastiques, les membres du corps administratif et enseignant des établissements normaux d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que les inspecteurs et inspectrices des mêmes établissements ou des écoles primaires communales, jouissant, comme fonctionnaires de l'État, d'un traitement sur le trésor public, peuvent être admis à la pension, sur leur demande, à l'âge de 55 ans et, par mesure d'office, à l'âge de 60 ans.

Art. 2. La pension sera liquidée à raison, pour chaque année de service, d'un soixantième de la moyenne du traitement dont l'intéressé aura joui pendant les cinq dernières années.

Art. 3. Les diplômes ci-après indiqués seront comptés dans la liquidation de la pension, savoir :

Pour quatre soixantièmes, le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, le diplôme de docteur en philosophie et lettres, le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques et le diplôme de docteur en sciences naturelles.

Pour deux soixantièmes, le diplôme de capacité pour l'enseignement des langues vivantes, le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, le diplôme d'instituteur ou d'institutrice et le diplôme de capacité pour l'enseignement de l'horticulture et de l'arboriculture.

Chaque titulaire ne pourra se prévaloir que d'un seul diplôme.

Art. 4. Lorsqu'un des fonctionnaires désignés à l'art. 1er devient inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ou passe dans un établissement d'instruction dirigé, soit par la province, soit par la commune, et est admis à la pension comme membre du même corps, affilié à une caisse de retraite locale ou à l'une des caisses de prévoyance instituées en vertu de la loi du 23 septembre 1842, chaque année de services rendus à l'État lui sera comptée, dans la liquidation de sa pension, d'après les bases déterminées par la présente loi, sauf à régler, avec le trésor, la quote-part de la pension afférente à la durée des services rendus à l'État.

Si les personnes affiliées à l'une des caisses mentionnées dans le paragraphe précédent comme membres du même corps, fonctionnaires de l'État rétribués sur le trésor public, chaque année de participation à l'une ou à l'autre de ces caisses leur sera comptée, lors de la liquidation de leur pension, pour un soixantième, d'après les bases fixées par la présente loi, sauf à régler, avec ces caisses, la quote-part de la pension qui leur incombe du chef de la participation des intéressés.

Les mêmes principes seront appliqués à la pension des veuves et orphelins.

— Le *Moniteur* du 22 avril publie le programme des cours des athénées royaux et des écoles moyennes pour l'année scolaire 1866-1867. Nous avons remarqué, outre quelques changements de rédaction, l'introduction en troisième latine des Métamorphoses d'Ovide, qui pourront être traduites au lieu d'un épisode des Géorgiques.

— Diplôme de capacité. Les inscriptions concernant les examens à subir pour l'obtention du diplôme de capacité pour l'enseignement du flamand, de l'allemand et de l'anglais, sont ouvertes dans les gouvernements provinciaux à partir du 1er juin et seront closes irrévocablement le 30 du même mois. Les examens auront lieu à Liége, dans le courant du mois d'août, au jour qui sera fixé ultérieurement.

NOUVELLES DIVERSES.

Dans la dernière séance de l'Académie des sciences de Paris, M. André Sanson a lu une note qu'il a intitulée : « Propositions sur la caractéristique de l'espèce et de la race. » Nous la donnons en entier parce qu'elle soulève une question neuve et capable d'ébranler beaucoup de théories adoptées jusqu'à ce jour.

« Mes études zootechniques, dit M. Sanson, m'ont conduit à établir, sur quelques points controversés de l'histoire naturelle, des solutions que je crois neuves et importantes. Je demande la permission de formuler brièvement ces solutions, en quelques propositions fondamentales. On en pourra trouver la démonstration complète dans l'ouvrage que je viens de publier.

« L'examen des faits si nombreux fournis, en économie de bétail, par la pratique des méthodes zootechniques, est une mine féconde, dont il me semble que la science doit tirer profit. La mise en œuvre de la gymnastique fonctionnelle, à l'aide de laquelle il est aujourd'hui démontré que Backewell, ses émules et ses successeurs, ont à leur gré manié la matière animale, de façon à modifier si profondément les attitudes et certaines formes des races domestiques : la sélec-

tion, le croisement des espèces et des races, l'hybridation et le métissage, qui nous ont permis d'observer, dans d'immenses expérimentations, les effets de l'hérédité et d'en dégager jusqu'à un certain point les lois physiologiques : tout cela m'a permis de considérer comme scientifiquement prouvées les propositions suivantes :

« I. L'espèce est, dans la série des êtres organisés, l'expression d'une loi naturelle. Son caractère unique est la reproduction indéfinie dans le temps, d'où résulte la permanence, manifestée par la fécondité continue.

« Les propositions ultérieures donneront à celle-ci un cachet de certitude expérimentale qu'elle n'avait, à ce qu'il me semble, point encore tout à fait acquis.

« II. La considération des formes est dans une certaine mesure, indifférente pour la caractéristique de l'espèce qui n'est point une réalité objective, mais bien une réalité abstraite seulement. La détermination de l'espèce ne peut s'appuyer que sur le phénomène physiologique des générations successives. L'étude des hybrides en est la seule mesure certaine. La question de l'espèce, en dernière analyse, se réduit à celle de savoir s'il existe ou non des hybrides, c'est-à-dire des individus nécessairement inféconds ou ne jouissant que d'une fécondité limitée, en tant qu'ils se perpétueraient avec les caractères de leur race, dont il va être parlé.

« Auparavant, faisons remarquer que l'idée d'espèce entraîne nécessairement celle de permanence, d'immutabilité. La conception opposée serait contradictoire en logique. Si deux individus appartenant à des espèces considérées comme distinctes pouvaient donner naissance à d'autres individus capables de se reproduire indéfiniment avec leur type, ce serait la meilleure preuve que la notion d'espèce ne correspond point à une loi naturelle. En un mot, l'espèce ne serait que l'expression d'un artifice de classification.

« Mais aucune observation connue n'autorise à penser qu'il en soit ainsi. Les contestations dont l'espèce est l'objet, de la part des naturalistes qui fondent indûment leurs argumentations sur des analogies de forme, laissent entière sa réalité basée sur le seul caractère que la logique indique : celui de la fécondité continue et de la reproduction indéfinie du type.

« III. Un fait entièrement nouveau, qui résulte de mes études, et que j'ose prétendre à introduire dans la science, est celui de la permanence de la race, expression d'une loi naturelle, absolument comme l'espèce.

« Dans le plan général de l'espèce, il s'observe des formes particulières fixes, persistantes ou immuables, c'est-à-dire se transmettant infailliblement par hérédité. Ce sont ces formes qui caractérisent la race, dont la définition juste, d'après cela, doit être ainsi formulée : « La race est une *variété constante* dans l'espèce. »

« Les naturalistes ont jusqu'à présent considéré la race comme étant une variété accidentelle, produite par l'influence du milieu, par la domestication ou la culture, par l'industrie de l'homme enfin. Il n'en est rien. On ne connaît pas plus l'origine d'aucune race que celle d'aucune espèce. Les opinions admises à cet égard ont pour base des illusions d'observation. Il n'est au pouvoir d'aucune méthode zootechnique de créer des races nouvelles. L'habileté des expérimentateurs s'exerce seulement sur des aptitudes physiologiques, qui n'ont rien de commun avec la caractéristique de la race.

« C'est en vue de ce fait surtout qu'il importe beaucoup aux naturalistes de porter leur attention sur les résultats des études de la zootechnie dirigées dans un esprit réellement scientifiqne.

« IV. Ces études ont permis de mesurer exactement la puissance des méthodes zootechniques et de déterminer la limite de leur action sur les formes des animaux.

« Il existe un certain nombre de ces formes qui ont toujours résisté, dans tous les cas, à toutes les tentatives faites pour les modifier essentiellement. Ce sont ces formes, je le répète, qui expriment la loi naturelle dont la race dépend et qui la caractérisent. Cette loi naturelle, dont je crois avoir fourni la démonstration péremptoire, dépose contre la variabilité de l'espèce, concédée à tort par les naturalistes qui ont combattu la doctrine de sa mutabilité par voie de sélection naturelle. L'espèce présente des variétés constantes, qui sont les races, mais elle ne varie pas actuellement. Nous sommes sans documents positifs pour résoudre la question de savoir si elle a jamais varié dans l'espace ou dans le temps. Nous ne pouvons conclure que d'après ce qui est.

« On peut faire osciller, pour ainsi dire, les formes typiques des races par le croisement; elles reviennent toujours infailliblement à leur type primitif, lorsque les métis se reproduisent entre eux.

« On peut agir sur leur étendue absolue, l'augmenter ou la diminuer par la gymnastique, et fixer ces formes dans leurs nouvelles dimensions, par la sélection; les lignes et les rapports n'en demeurent pas moins les mêmes; le plan n'a point changé; et c'est ce plan précisément qui constitue le type.

« V. C'est que la puissance des méthodes zootechniques, ne pouvant agir que dans la limite des lois naturelles, s'arrête où finissent les aptitudes des individus ou des races.

« Je ne crois pas me tromper en considérant la démonstration expérimentale de ce fait comme très-importante pour la science.

« Par des combinaisons dont les principes sont déterminés, le zootechniste a le pouvoir d'agir sur les formes animales pour hâter ou retarder leur développement, pour augmenter le volume de certains organes aux dépens de certains autres, en réglant à sa guise l'exercice qui leur est donné. Ces résultats sont produits par la direction imprimée aux aptitudes physiologiques, mais les méthodes zootechniques, également applicables à toutes les aptitudes et à toutes les races, en vue de les modifier dans leurs fonctions économiques, n'en laissent pas moins subsister, après comme auparavant, les formes typiques auxquelles la race emprunte ses caractères, dépendant du plan naturel par lequel toutes nos combinaisons sont déjouées. »

Ces observations nouvelles, au point de vue du croisement des races, ont été renvoyées à l'examen d'une commission.

— Académie royale de Belgique. Le 7 mai l'Académie a célébré le cinquantième anniversaire de son rétablissement par le roi Guillaume Ier (7 mai 1816), dans une séance solennelle des trois classes, à laquelle ont assisté le roi et la reine. La plus grande partie de la séance a été employée en lectures pleines d'intérêt, trop longues pour être reproduites ici, mais tout-à-fait dignes, pour le fond comme pour la forme, du premier corps savant du pays. En voici les sujets : Léopold Ier et la royauté belge, par M. Ch. Faider, président de l'Académie; sur

les travaux d'ensemble de l'Académie royale et sur ses rapports avec les sociétés savantes étrangères pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler, par M. A. Quetelet, secrétaire perpétuel; Les Vieux, pièce de poésie, par M. Mathieu, de la classe des lettres. Après ces lectures, on a proclamé membres de la classe des lettres MM. Théodore Juste, directeur du musée royal d'antiquités et Defacqz, conseiller à la cour de cassation; associés, MM. Arrivabene, sénateur du royaume d'Italie, Th. Mommsen, à Berlin et Van Döllinger, à Munich. On a décerné ensuite le prix quinquennal d'histoire, pour la 4e période, à M. Adolphe Borgnet, membre de la commission de la classe des lettres, pour son ouvrage intitulé Histoire de la révolution liégeoise de 1789, et le prix quinquennal de littérature flamande, pour la période 1860-1864, à madame veuve Courtmans, née Berckmans, de Maldeghem, pour son ouvrage intitulé *Het geschenk van den jager.*

Concours. La classe des lettres a proposé dans une séance antérieure les questions suivantes pour le concours de 1867.

I. Faire l'appréciation du talent de Chastelain, de son influence, de ses idées politiques et de ses tendances littéraires.

II. Dans l'état actuel du globe connu et des sciences économiques et politiques, la colonisation peut-elle entrer dans la sphère d'activité des peuples de l'Europe, à quelles fins, par quelles voies?

Traiter cette question dans ses rapports généraux avec l'histoire des colonies des peuples anciens et modernes, avec les conditions d'existence et les intérêts de l'Europe, et spécialement dans ses rapports avec les conditions d'existence et les intérêts de la Belgique.

III. Faire l'histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Brabant.

IV. On demande comment l'ouvrier peut s'aider lui-même (*selfhelp*), et quelles sont les réformes et les institutions qui peuvent contribuer le plus promptement et le plus efficacement à préparer, effectuer et consolider son bien-être et son indépendance.

V. Quelles ont été les tendances politiques et sociales des hérésies, depuis l'origine du christianisme jusqu'au commencement du seizième siècle?

L'auteur devra, autant que possible, écarter les doctrines religieuses des sectes et se borner à signaler leurs tendances sociales et politiques.

Le prix réservé à la première question sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs; ce prix sera de quinze cents francs pour la deuxième question et de mille pour les troisième, quatrième et cinquième questions.

La classe met au concours, pour l'année 1868, les deux questions suivantes :

I. Déterminer l'influence que l'établissement des colonies saxonnes sur le littoral a exercée sur les mœurs et les institutions de la Flandre.

II. Faire l'histoire des relations politiques et administratives qui ont existé entre la Belgique et le comté de Bourgogne, jusqu'à la conquête de ce dernier pays par la France.

Les prix réservés à ces deux questions seront de six cents francs.

La classe des sciences a arrêté comme suit le programme de concours pour l'année 1867.

I. Théorie et calcul des nombres de Bernouilli.

II. Faire une étude des courants d'induction électrique basée, autant que possible, sur de nouvelles expériences.

III. Il existe dans le Brabant des terrains anciens que Dumont a rangés dans les groupes qu'il appelait systèmes Gédinnien et Coblentziens. Des observations paléontologiques ont fait connaître, depuis, qu'une partie des dépôts dits Coblentziens appartiennent au terrain Silurien de la géologie actuelle.

On demande des observations propres à faire connaître la position que les autres parties de ce massif doivent occuper dans la série des terrains.

IV. Description de la flore fossile des tourbières de Belgique, suivie d'un essai de classification de ces formations.

V. Exposer les différents appareils de reproduction qui se rencontrent chez les Mucorinées, en recherchant particulièrement les Zygospores (Copulationsporen), qui doivent exister dans les espèces de cette famille.

VI. Exposer l'état de nos connaissances théoriques et expérimentales sur la torsion ; perfectionner ou étendre ces connaissances, soit au point de vue experimental, soit au point de vue théorique.

— Dans la première livraison de cette année la *Revue* a donné une nouvelle concernant des découvertes extraordinaires sur la langue étrusque. Cette nouvelle paraît controuvée. Voici ce qu'en dit la Revue critique dans son numéro du 19 mai. « Quant à la découverte attribuée au comte Giancarlo Conestabile, de Pérouse, il nous suffira de dire que ce savant eût été bien heureux de retrouver une *seule* inscription bilingue, pour s'en aider dans la publication très-belle et très-intéressante qu'il vient de faire, il y a quelques jours, des tombes étrusques d'Orvieto. Cet habile antiquaire se voit, comme ses prédécesseurs, forcé de laisser sans solution le problème que soulève l'étude de la langue étrusque, et l'état le plus exact de cette question se trouve encore exposé dans le *Glossarium italicum* du patient Fabretti, recueil précieux dont la dernière livraison s'achève à Turin.

— On vient de découvrir une galerie du monument connu sous le nom de *Tombeau de la chrétienne,* situé sur une colline, au bout de la plaine de la Mitidja, à quelques lieues d'Alger. Ce monument a été la source de bien des légendes. Est-ce un trésor? Est-ce un tombeau? Dans quel but a-t-il été érigé? On ne sait rien encore à cet égard et nous allons être probablement bientôt fixés. MM. Berbrugger et Mac-Carthy ont envoyé au gouverneur général les renseignements suivants : « Le 5 mai, le trépan d'un atelier de sondage est tombé subitement de 2 mètres 65 centimètres, annonçant, par cette chute, l'existence d'une cavité de pareille hauteur. La nature de la cavité était la première chose à établir; au moyen de feux de Bengale par lesquels on éclaira le fond du sondage, on put reconnaître l'existence réelle d'un caveau situé au niveau du sol. On s'occupa immédiatement de la construction d'une galerie qui permît d'y arriver. Sur une des pierres que l'on a eu à extraire, on trouve des caractères qui appartiennent à l'alphabet libyque. » Le 15 mai, MM. Berbrugger, Mac-Carthy et une commission nommée *ad hoc* ont pénétré par la galerie dans l'intérieur du tombeau ; ils ont reconnu une magnifique galerie voûtée en pierres de taille, longue de 170 mètres, haute de 3 mètres, large de 2 mètres, ayant deux caveaux mortuaires à chaque extrémité. Le tombeau avait été fouillé antérieurement. On continue les recherches.

— La neuvième session du congrès linguistique néerlandais aura lieu cette année à Gand, du 26 au 29 août. La commission gantoise instituée à cet effet, sous la présidence de M. de Kerchove, bourgmestre de Gand, vient de lancer des lettres de convocation.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres de France, dans sa séance du 23 mai, a décerné le premier prix Gobert à M. Gaston Pâris, pour son ouvrage intitulé : *Histoire poétique de Charlemagne,* et le second prix à M. Léon Gautier, pour son ouvrage intitulé : *Les Épopées françaises, étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale.*

— Le goût des études historiques, qui est un des caractères particuliers de notre époque, commence à pénétrer en Orient.

La ville d'Edchmiadzin, près d'Erivan et de l'Ararat, dans la Grande-Arménie, siége suprême du patriarche arménien, renferme une bibliothèque splendide composée de 3,000 manuscrits arméniens, presque ignorés jusqu'ici du monde savant.

Le catalogue de cette collection vient d'être imprimé ; et on est étonné, en le parcourant, du vaste champ historique qui va s'ouvrir aux recherches si intéressantes de l'histoire religieuse et politique de l'Asie centrale. On y trouve révélée l'existence de livres ignorés des Pères de l'Église, des fragments de Diodore de Sicile et d'Aristote.

Le patriarche arménien, dans une préface officielle, déclare que ces manuscrits, qui étaient restés interdits aux recherches des érudits, seront non-seulement communiqués sur place, mais que des extraits pourront être envoyés aux savants de toutes les parties du monde qui acquiteront les frais de copie.

— Dernièrement est décédé à Liége M. Delimal, ancien professeur à l'athénée de Hasselt. Originaire du Hainaut, il avait d'abord embrassé la carrière militaire et grâce à son aptitude spéciale pour les sciences physiques, il fut bientôt attaché à l'école pyrotechnique de Liége. Il enseignait depuis plusieurs années à cette école, lorsque la réorganisation des athénées en 1851 l'appela à la chaire de physique à l'athénée de Hasselt. Il quitta cette chaire au bout de 6 ans pour accepter les fonctions de directeur des poudrières de l'État, à Rio. Voyant sa santé s'altérer de jour en jour, il renonça à cette position honorable et lucrative et revint dans sa patrie où il espérait bientôt rentrer dans l'enseignement de l'État. Mais il rapportait avec lui le germe de la maladie qui devait l'emporter. Il n'était âgé que de 46 ans.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Ch. De Fré,* membre distingué de la société entomologique belge, à Bruxelles; — M. *Ch. Laurent,* ancien préfet des études à l'athénée de Bruxelles, à Huy; — M. *Adolphe Stappers,* un des bons poëtes belges, à Ixelles; — M. le baron *Auguste de T'Serclaes de Wommerson,* inspecteur provincial de l'enseignement primaire, à Bruges.

A l'étranger : M. *Paulin Deslandes,* auteur dramatique, à Paris; — M. *Victor Bally,* membre de l'Académie impériale de médecine de France; — Le rév. *F. Mahony,* écrivain érudit, connu sous le pseudonyme du P. Prout, à Paris; — M. le comte *Adam Gurowski,* auteur de nombreux ouvrages en français, en anglais, en polonais et en allemand, à Washington; — M. *Marx,* professeur à l'université de Berlin, connu par ses compositions musicales et ses biographies de Gluck et de Beethoven.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 6. **Juin 1866.**

LA CRITIQUE.

TRAITÉ INÉDIT DE CH.-B. HASE.

(*Suite.*)

§ 8. *De la lettre* Θ. — § 9. *De la lettre* I. *(Nombreux exemples d'altérations bien ordinaires, tirés d'auteurs de troisième ou quatrième ordre.)*

§ 10. *De la lettre* K.

« K inutilem literam putaverunt Latini, exceptis tribus vocabulis : *Kaput* (legis, non hominis), *Kalumnia*, *Kalendae*. » Excepté ces trois mots, le *k* est rare dans les inscriptions et les auteurs latins. L'usage d'écrire *Kalumnia* était même tellement général qu'on donnait à un calomniateur la dénomination d'*officier de la lettre K*, comme le dit Cassiodore *in Psalm*. LXXI, V. 4 : *Et quoniam crudelis impugnator condemnationibus favet alienis*, K literae militem *calumniatorem appellare voluerunt*.

Il paraît cependant qu'au moins dans l'écriture abrégée on employait quelquefois le *k* pour tenir la place des deux lettres *ca* et qu'on écrivait *krus* pour *carus*. On voit même que toute seule, en caractère majuscule, elle signifie *carissime*, Append. tom. IX, S. August. p. 47, D, où K. NB. doit se rendre par *carissime nobis*. De même, dans une lettre de l'empereur Constance aux évêques, dans les œuvres de S. Hilaire, p. 1341, D, *parentes K*, signifie *parentes carissimi*.

§ 11. *De la lettre* Λ, L.

Dans l'écriture cursive la lettre *l* a été souvent prise pour un *b*. Variantes : *prolatum*, *probatum*, etc. — Dans l'écriture lombarde *l* et *r* étaient très-ressemblants. Ainsi dans S. Jérôme, t. II, p. 200, C : *Multi* FRUCTUS *diluviorum in judicio impios vallabunt*, *qui sanctis nocituri non erunt*. Lisez *fluctus*. Dans la même écriture *ſ* et *l* se confondent, comme on lit dans le même, t. IV, p. 85, B : *Sin autem ob factam contumeliam* SIMUL *implacabiles* etc., au lieu de *simus*.

§ 12. *De la lettre* M.

(Comme toujours, les diverses formes de la lettre grecque.) Avant l'introduction du point sur l'*i* qui, suivant Mabillon, commence à paraître au treizième siècle, *in* a été mis souvent pour la simple lettre *m*. S. Jérôme t. V, p. 946, D : *Aliena desidero, in eis fraudare non optans*. Suit la traduction latine du verset de S. Paul *ad Rom.* VII, 15. La pensée de l'auteur et le raisonnement me semblent demander MEIS FRAUDARI *non optans*. C'est ainsi que dans un passage de Minucius Felix on lisait autrefois *etiam susceptus hospitio*, pour *et Jani susceptus hospitio*. — On voit aussi confondus *m* et *n*, soit par la négligence des écrivains, soit par suite d'une prononciation ancienne semblable à celle du τὸμ πατέρα.

Les copistes ajoutaient ou supprimaient souvent la lettre *m* à la fin des mots, comme les Grecs le ν dans καλό, νερό. Cassiodore *De institutione divinarum litterarum*, cap. 15, dit : *Librarii grammaticae artis expertes ibi maxime probantur errare. Nam si* m *litteram inconvenienter addas aut demas, dictio tota confusa est.*

§ 13. *De la lettre* N.

La lettre *n* se trouve souvent confondue avec *u* ou *v*, de là les variantes *nobis vobis*, *noverat non erat*, etc. Cela est venu de ce que la consonne *v* s'écrivait comme la voyelle *u*, ainsi qu'il est marqué dans la Diplomatique p. 215, E. Or *u* et *n* ont presque toujours la même forme dans l'écriture cursive ou gothique du moyen-âge. De là *iudicavit* pour *indicavit*, etc. *(Nombreux exemples tirés de S. Jérôme, S. Augustin, S. Ambroise, dont il appelle l'ouvrage intitulé: De Jacob et vita beata* « liber prorsus stoicus. »)

La manière dont se formaient les lettres *n* et *r* les a fait assez souvent changer, p. ex. *cautionem*, *cautiorem* et autres variantes semblables. S. Augustin, Append. t. V, Serm. III, p. 501, D : *Numquid ferreae sunt carnes hominum, etiamsi* SERVUS *ferreus in aliquibus inveniatur?* Lisez *sensus*. — S. Jérôme *in Proverb.* I, v. 7, t. V, p. 518, B : *Quicquid in eis (dictis) utilitatis audierint, ut ad se replicent suoque in corde recordant*. Lisez *recondant*. Le copiste est tombé sous le coup de cette épigramme d'Ausonius :

Qui REMINISCO putat se dicere posse latine,
Hic ubi CO scriptumst, legeret COR, si COR haberet.

La forme des deux lettres *n* et *p* paraît entièrement la même dans

l'écriture du cinquième et du sixième siècle. De là les variantes *voluntatem, voluptatem; in se, ipse* etc.

Dans l'ancienne et véritable orthographe romaine, jusqu'au siècle de Théodose, on n'admettait point l'*allitération*, c.-à-d. qu'on écrivait *inluminat*, *inlectus*, *inmanis*, *inpune* etc. Alors la syllabe *in* pouvait en certaines occasions être prise pour une préposition et occasionner différentes fautes; quelquefois aussi le mot, sans être coupé en deux, pouvait être altéré d'une autre manière.

§ 14. *De la lettre* Ξ, X.

Anciennement écrit ΚΣ, ΧΣ. Lorsque les Latins adoptèrent les lettres grecques, le ξ n'existait pas encore; ils choisirent donc, pour rendre ce son, la première de ces deux lettres, ΧΣ. En latin X est l'abréviation non-seulement de *decem,* mais aussi de *denarius*. Les Grecs mettent dans ce dernier cas la figure suivante Ӿ.

Quant à l'usage ordinaire de cette lettre dans la langue latine, bien qu'on la voie déjà sur la colonne rostrale de Duilius et dans une des Tables Eugubiennes qui sont en lettres romaines, plusieurs grammairiens latins, tels que Marius Victorinus et autres, ont eu de la peine à lui accorder une place dans l'alphabet. Ils étaient prévenus de l'idée que toute vraie lettre ne devait renfermer qu'un seul son. Or comme l'*x* en laissait entendre deux, il fallait, conséquemment à leur principe, le partager en deux lettres, *cs* ou *gs*, selon la prononciation; et Nigidius Figulus, par une singularité digne d'un grammairien, ne voulut jamais se servir de l'*x* dans ses ouvrages. Voy. Mar. Victor. *Ars gramm.* I, p. 2466.

Malgré ces raisonnements l'usage prévalut: toutefois ce n'est guère que dans l'écriture cursive romaine ou lombardienne que l'*x* a donné lieu à des erreurs multipliées, *ex* se confondant avec les abréviations de *est* et *et*.

Il est certain qu'au commencement du moyen-âge l'*x* prenait déjà le son de l'*s*, comme il a été en effet remplacé en italien par cette lettre. De là des manuscrits, sans doute dictés, portent quelquefois *vis* pour *vix* ou *nix*, etc.

(Rien de particulier ou de nouveau à extraire des § 15 *et* 16, *sur les lettres* O *et* Π, *où M. Hase s'est arrêté. Son manuscrit contient encore plusieurs notes sur les autres* « sources d'altération », *dont nous publierons prochainement les principales.)*



OTFRIED MÜLLER ET SON ÉCOLE.

Vers la fin du siècle dernier, à l'époque où la France rompant avec le passé préludait, par *la déclaration des droits de l'homme*, à l'ère des constitutions modernes, l'Allemagne était le théâtre d'une rénovation dans presque toutes les branches du savoir humain. De même qu'en philosophie Kant renversa l'ancien dogmatisme et provoqua une évolution nouvelle, un esprit initiateur, Wolff, ouvrit, par sa méthode et plus encore par sa manière supérieure d'envisager la civilisation ancienne, des horizons nouveaux à la philologie classique. Considérant avec raison l'antiquité comme un tout organique, complet, harmonieux dans toutes ses parties, il assigna comme but à la science philologique de concevoir ce monde, dans sa totalité, afin qu'en le reproduisant en cette totalité, elle devînt elle-même un tout organique, un monde complet.

Ce point de vue, bientôt accueilli avec faveur et heureusement développé par des hommes de génie, amena tout un grand mouvement dans la philologie, en servant de point de départ à de nouvelles investigations. L'antiquité gréco-romaine, où tant de terres restaient encore vierges, devint l'objet d'une étude plus sérieuse et plus profonde et l'on vit d'infatigables travailleurs s'élançant sur les traces de Wolff la scruter dans tous les sens avec une foi et une ardeur peu communes.

Tant d'efforts pour reconstruire par la pensée un passé glorieux furent couronnés des plus beaux succès. La vie antique, jusque là étudiée imparfaitement, fut pénétrée jusqu'en ses profondeurs; grâce au développement remarquable du sens historique, le génie grec et romain fut mieux jugé et mieux apprécié; on souleva en grande partie le voile qui recouvrait les époques primitives, et des civilisations jadis célèbres, mais dont il ne restait plus que quelques vestiges, reparurent comme par enchantement au grand jour de l'histoire; enfin, par le spectacle de civilisations naissantes, on se rendit mieux compte des véritables lois qui régissent le développement spontané des nations.

La nouvelle école de philologie, sortie de l'initiative de Wolff et que l'on désigne sous le nom d'*école historique*, arrive à son apogée vers 1824, lorsque paraît le fameux livre des *Doriens* d'Otfried Müller.

Par son savoir immense, qui rappelle l'érudition proverbiale d'un

Pic de la Mirandole, par son esprit fin et modéré même dans ses plus grandes hardiesses, la profondeur de son coup d'œil et son amour enthousiaste de l'antiquité, Otfried Müller est l'un des représentants les plus illustres et sans contredit le plus influent de l'école historique. Arrivé sur la scène, lorsque les Niebuhr et les Boeckh étaient déjà célèbres, l'un par son *Histoire romaine*, l'autre par son *Économie politique des Athéniens*, il conquit en peu de temps une place incontestée à côté de ces deux illustrations.

La mort même de cet éminent philologue, frappé dans toute la fleur de l'âge sur le sol classique de Delphes, comme s'exprime Leo Joubert, au moment même où il se proposait de mettre la dernière main à cette *Histoire de la Grèce*, rêve de toute sa vie et à laquelle ses précédentes recherches l'avaient si bien préparé, peut être regardée comme la date funèbre qui clôt les travaux de l'école historique proprement dite. Les progrès réalisés depuis peu par une science toute nouvelle, la mythologie comparée, semblent annoncer qu'une autre période vient de s'ouvrir pour la philologie. D'ailleurs, le grand nombre de forces employées pendant cinquante ans à ranimer le passé classique devait, en raison même des découvertes réalisées, amener à un moment donné un ralentissement d'ardeur. D'autres objets sont venus dans l'intervalle solliciter plus particulièrement l'attention des penseurs de l'Allemagne. Trop absorbés jusque-là dans le culte de l'idéal, ils commencent à se préoccuper davantage des réalités du moment, à préférer à l'étude paisible de l'antiquité les mâles accents de la tribune et les émotions fiévreuses de la politique. On peut donc affirmer sans crainte que le mouvement imprimé à la philologie classique à l'époque de la révolution française est terminé et que le moment est venu de résumer cette période féconde, d'en déterminer le caractère, la marche et les résultats définitifs.

C'est ce que vient de faire d'une manière remarquable M. Hillebrand, professeur à la faculté des lettres de Douai. Dans une étude vraiment instructive, placée en tête de sa traduction de l'*Histoire de la littérature grecque* d'Otfried Müller, il s'est attaché à nous faire connaître le caractère et à apprécier les travaux de l'école historique dans la personne d'un de ses représentants les plus distingués.

Ce travail du professeur de Douai mérite d'être signalé et plus encore d'être connu, tant à cause de son mérite intrinsèque que pour l'intérêt que présentent les matières traitées par le traducteur. Toutes les parties de cette espèce de préface, qui par ses proportions forme

un ouvrage d'une étendue raisonnable, sont entièrement fondues et comme coulées ensemble et il est facile de voir que l'auteur était parfaitement familiarisé avec son sujet. L'admiration visible que lui inspire toute la personne d'Otfried Müller, n'enlève rien à ses appréciations de cette impartialité qui doit être le caractère de quiconque assume la tâche d'historien; cette tâche si ardue qu'elle soit ne le force pas à abdiquer ses sympathies, pourvu qu'il sache conserver aux faits qu'il rapporte leur signification réelle. Le style, qui parfois s'élève, est partout empreint d'une certaine élégance et à part quelques termes, peu nombreux il est vrai, empruntés à la langue d'Outre-Rhin, il est parfaitement clair. La phrase, souvent périodique, bien qu'elle semble quelquefois comme un écho lointain de la phraséologie allemande, se déroule cependant avec facilité. En somme, c'est un exposé très-lucide et très-complet des travaux de cette brillante génération qui a nom l'école historique.

Le mérite incontestable de cet écrit, l'importance des faits qui y sont retracés, nous donnent lieu de croire que nous ferons chose utile à tous ceux qui s'intéressent aux études philologiques en donnant un aperçu rapide de l'œuvre du professeur de Douai.

D'autres considérations nous inspirent d'ailleurs ce travail. Ainsi que nous l'avons dit, l'Allemagne à la fin du siècle dernier a renouvelé peu s'en faut tout ce qui était du domaine de la pensée et en ce qui concerne la science philologique, elle a opéré une véritable résurrection de l'antiquité. Cette résurrection ou si l'on veut cette exhumation du monde classique est aujourd'hui d'un intérêt palpitant, en présence de cette direction des esprits vers les questions d'origine et les grandes lois du développement humain.

L'Allemagne, grâce à cette faculté d'intuition qui semble plus particulièrement propre aux érudits d'Outre-Rhin et qui leur a servi admirablement pour pénétrer dans les époques les plus obscures de l'histoire, a fait plus en cinquante ans pour la connaissance du monde grec et du monde romain qu'on n'avait fait auparavant en plusieurs siècles et, comme on l'a reconnu depuis plusieurs années, le principal travail des philologues anglais, italiens et français doit maintenant tendre à pénétrer et à acclimater dans leur patrie respective les conquêtes positives de la science allemande. Aussi des hommes qui par leurs talents semblaient appelés à se frayer des voies nouvelles, se dévouent-ils à cette œuvre d'interprétation et d'initiation.

Indépendamment des services rendus à la science de l'antiquité par

l'école historique, le point de vue où elle se place, bien compris et bien appliqué, ne peut produire que d'heureux résultats, comme le travail opéré en Allemagne l'a du reste prouvé.

Ce point de vue est avant tout éminemment scientifique, car il subordonne toutes les investigations à une idée fondamentale et le propre de la science c'est de ramener à l'unité les différents systèmes de nos connaissances. Ensuite, l'école nouvelle, en considérant la civilisation ancienne comme un organisme, comme un tout dont les différentes parties également nécessaires l'une à l'autre concourent à l'harmonie de l'ensemble, a véritablement relevé le niveau des études humanitaires : elle leur a montré comme fin non plus l'étude de la lettre morte, mais l'intelligence de la vie même de l'antiquité. Pour quiconque s'élève à cette hauteur d'idées, les études humanitaires deviennent réellement dignes de ce beau nom; car leur mission sera de nous révéler ce qui toujours et partout constitue l'homme, au milieu des manifestations les plus variées de l'esprit humain et sous l'enveloppe individuelle que cet esprit revêt nécessairement.

Il en est encore beaucoup parmi ceux qui sont chargés de transmettre à la jeunesse le dépôt sacré des bonnes lettres qui voudraient réduire l'étude de l'antiquité soit à la grammaire, soit à un canon de modèles littéraires. Grande est leur erreur, car ils transforment en but ce qui n'est que moyen. Il ne s'agit pas seulement d'aller puiser aux sources antiques une certaine dose de connaissances, réputées nécessaires parce qu'il est de bon ton de les posséder, ni de faire provision d'un nombre plus ou moins grand de pensées classiques, sortes de phrases à effet qui nous serviront à l'occasion; il ne s'agit pas même d'avoir une notion plus ou moins parfaite des œuvres des écrivains grecs et latins les plus célèbres; ce qu'il importe c'est de pénétrer l'esprit général dans lequel ces œuvres ont été conçues, le milieu intellectuel et moral qui les a vues naître. L'interprétation des textes a sans nul doute une haute valeur, disons mieux, elle est indispensable pour arriver à la connaissance du monde ancien, mais du moment qu'on en fait le but même des études classiques, les questions de détails finissent par prédominer, l'on s'épuise en discussions interminables ou bien, comme cela arrive encore, on crée un vain formalisme, nouvelle scolastique, tout aussi stérile que la scolastique si décriée du moyen-âge. L'élément essentiel, le fond même des études est perdu de vue, les mots se substituent aux idées, les discussions sans fin éparpillent les forces de l'intelligence.

Il est à peine besoin de dire que l'éducation intellectuelle de la jeunesse gagnerait énormément, si l'on s'inspirait dans les athénées et les colléges des hautes vues de l'école historique. Car combien encore s'arrêtent avec complaisance devant quelque difficulté grammaticale et restent froids en face des plus grandes beautés de Démosthènes et d'Homère, de Cicéron et de Virgile ! C'est ainsi qu'on arrive à rendre fastidieuse une étude qui bien entendue produirait les meilleurs fruits.

Toutefois, les idées de l'école historique sur la philologie n'ont pas laissé de provoquer, même en Allemagne, des critiques assez violentes et de susciter des polémiques où l'on eût désiré souvent moins de passion. Parmi les contradicteurs, il nous suffira de citer G. Hermann, professeur à Leipsig. Le mérite de Hermann ne peut être révoqué en doute. Il a rendu de grands services à la science par l'épuration critique des textes et surtout par sa métrique si remarquable des anciens. Mais si personnellement il n'a pas trop mal défendu ses doctrines, si même il a formé école, ses disciples pour la plupart ont dépassé, méconnu même les idées de leur maître. Aussi, par l'importance des recherches, la profondeur de vues et on peut ajouter sans hésitation, par la supériorité des intelligences, l'école d'Otfried Müller l'emporte incontestablement (1).

(1) Jean-Godefroid-Jacques Hermann, né à Leipzig en 1772 et mort en 1848, s'est rendu célèbre par son enseignement et par ses écrits. Il a formé de nombreux élèves, dont plusieurs ont ensuite occupé des chaires. M. Hillebrand, dans différents passages de son *introduction*, ne nous semble pas toujours avoir été complétement juste à son égard. Les idées de Hermann sont loin d'être étroites; il suffirait pour s'en convaincre de citer les titres de quelques-unes de ses publications. La différence qui le sépare de Müller ne doit pas non plus être exagérée ; il y a plutôt entre ces deux hommes une *forte nuance* qu'une *opposition* proprement dite. La polémique violente qui s'établit entre eux ne s'explique pas seulement par des divergences d'opinions, mais aussi par des raisons qu'il serait inutile de faire ressortir ici. Toutefois, si Hermann peut être absous de certains reproches que lui adresse son adversaire, il n'en est pas de même de la plupart de ses disciples.

Voici le jugement porté sur Hermann par M. Koechly, l'un de ses plus célèbres disciples, aujourd'hui professeur de philologie à Heidelberg.

« Doué d'une divination sûre et sobre malgré son audace, il avait exercé une critique étonnante et inconnue jusqu'alors. Tout en s'occupant spécialement de la langue grecque, il se servit dans ses écrit et dans ses leçons de la langue latine avec une originalité tout-à-fait unique, qui, en retenant le coloris des anciens, révélait ses pensées les plus intimes, même sur les objets les plus modernes, dans une forme toujours caractéristique et scrupuleusement pure. Ses disci-

Avant d'aborder l'étude de l'école historique, il convient de dire quelques mots de la philologie aux diverses époques qui ont précédé son avénement.

I.

APERÇU HISTORIQUE DE LA PHILOLOGIE JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE L'ÉCOLE HISTORIQUE (1).

L'histoire de la philologie classique ne remonte guère qu'au quinzième siècle, car bien que les Alexandrins et les Byzantins n'aient cessé de s'occuper de l'étude des auteurs anciens, on peut dire que leurs travaux, perdus pour la plupart ou manquant totalement de critique, ont été sans influence sur la renaissance de l'antiquité.

C'est l'Italie qui eut l'honneur d'être la première patrie de la philologie classique. Elle était déjà préparée à cette haute tâche par le travail intellectuel qui s'y était opéré dès les derniers siècles du moyen-âge, lorsque l'arrivée en Italie des savants byzantins, à la suite de la prise de Constantinople, vint donner au mouvement des

ples, avec le même zèle, mais avec un succès bien différent, s'occupèrent presque uniquement de grammaire, de critique et de métrique, et continuèrent de se servir de la langue latine. Mais ce qui avait fait la grandeur du maître devenait mesquin chez les disciples; en s'enorgueillissant de leurs études, pénibles et utiles assurément, ils leur préférèrent non-seulement les sciences étrangères à leurs travaux, mais même toute autre manière que la leur de traiter les lettres anciennes; ils se moquèrent de la pédagogie bonne tout au plus pour des maîtres d'école; ils répétèrent hautement un mot mal entendu d'Hermann : « La vraie science est aussi la vraie méthode », et ils proclamèrent comme un dogme que « le meilleur savant est aussi le meilleur instructeur. »

M. Koechly est resté fidèle aux idées de Hermann telles qu'il les a comprises, mais il en a élargi l'horizon et il ne veut pas des tendances exclusives de ceux qui, au lieu de comprendre le génie du maître, l'ont suivi à la lettre.

(1) Nous croyons, dans l'intérêt de ceux qui s'occupent de matières philologiques, devoir mentionner les sources principales auxquelles M. Hillebrand a puisé dans son aperçu. Ce sont : Otto Jahn, *die Bedeutung und Stellung der Alterthumsstudien in Deutschland* (discours académique prononcé à Bonn et inséré dans les *Preussische Jahrbücher*, vol. IV, Berlin, G. Reimer, 1859), Bernhardy, *Grundriss des Griechischen Litteratur,* Halle, 1861; ensuite le *Philologus* (1857, p. 362 à 378) et les *Grundlinien der Encyclopädie der Philologie* (Halle, 1832) du même auteur; enfin l'appendice du cours de F. A. Wolff, *Ueber der Encyclopädie der Alterthumswissenschaft,* éd. Gürtler (Leipsig, 1831). A ces ouvrages nous ajouterons les suivants, qui peuvent être consultés avec fruit : Karl Raumer, *Geschichte Pedagogie,* (Stutgard, 1846); Encyclopédie de Gotha, art. *Geschichte der Pedagogie,* travail tout récent et dans la même encyclopédie, l'art. *Gelehrte Schulen.*

esprits une impulsion nouvelle. L'enthousiasme en faveur de l'antiquité fut immense; tout ce que l'Italie comptait d'écrivains rivalisa de zèle pour exhumer de l'oubli les précieux restes de l'ancienne civilisation.

Comme il était naturel, la philologie, pendant cette première époque de son histoire, porta le caractère du peuple qui la cultiva le premier. L'esprit éminemment artiste de l'Italie s'éprit avant tout de la beauté de la civilisation antique et s'il embrassa avec tant d'ardeur la science philologique, ce fut plutôt par amour de l'art que par attachement à la vérité.

Mais l'enthousiasme si ardent au début finit par se refroidir peu à peu et la philologie, sans cesser d'être cultivée, perdit de son élévation. L'imitation du latin de Cicéron devint à la mode parmi les savants et cette imitation, en attirant davantage leur attention sur les questions de détails, leur fit parfois perdre de vue la grandeur de l'ensemble et les principes généraux.

C'est alors que Scaliger et Budé fixèrent en France le foyer de la philologie. Dans cette période, le domaine de la science s'agrandit. L'étude du droit romain, où se distinguaient les Cujas, les Hotman, les Pithou et les Dumoulin (1), devint inséparable de l'étude des lettres et pour la première fois une tentative fut faite pour pénétrer dans la vie publique des anciens. Les travaux des Henri Estienne et des Turnèbe, des Casaubon et des Saumaise attestent l'importance de l'école française, dont les traces dans la science ont été assez profondes pour n'être point encore effacées malgré plusieurs siècles de décadence.

Malheureusement survinrent les guerres religieuses; des persécutions furent dirigées contre plusieurs savants et la philologie ne trouvant plus en France le calme si nécessaire aux hautes études, alla se réfugier en Hollande. Transportée dans une atmosphère de liberté, dans un pays où dominaient les luttes politiques, la science de l'antiquité vécut d'une nouvelle vie. « Là où un Marsile Ficin n'avait vu que la beauté harmonieuse du langage et de la pensée, là où un Hotman n'avait cherché que les traditions du barreau et l'histoire du droit, les Dousa, les Heinsius, les Grotius essayèrent de retrouver les passions et les principes politiques même de l'antiquité, pour s'assimiler à l'homme d'État ou à l'homme de parti qui était sous l'écrivain » (2). Les discussions des États-Généraux, où se reprodui-

(1) V. Nisard, *Triumvirat littéraire du 16e siècle.*

(2) Hillebrand, étude sur Otfried Muller et son école, p. XXXVI.

saient en quelque sorte les luttes du Pnyx et du Forum permirent de mieux pénétrer la vie des anciens. La philologie en Hollande, fortifiée au contact de la réalité, fut donc essentiellement pratique.

Avec le départ de Guillaume III pour l'Angleterre s'arrêta le mouvement ascendant de la philologie hollandaise. La science avait dû au milieu dans lequel elle s'était développée une grande partie de sa vie et de son élévation; lorsque le mouvement public se ralentit, cette vie et cette élévation finirent par lui faire défaut et les philologues allèrent se perdant dans les minuties. L'Angleterre hérite alors de l'activité scientifique qui jusque-là avait été successivement le partage de l'Italie, de la France et de la Hollande. Le trait caractéristique de Bentley, fondateur de l'école nouvelle, c'est la préoccupation de la forme classique. « Son mérite principal et que personne avant ni après lui ne posséda à un degré approchant, fut incontestablement dans la sûreté, la finesse pénétrante et le goût délicat avec lesquels il sut discerner et établir, d'une façon irréfutable, les lois du style antique, lois que les études plus modernes n'ont point encore infirmées » (1).

Par cette faculté d'assimilation de l'esprit littéraire de l'antiquité, l'école anglaise prépara les voies à la philologie allemande, qui allait bientôt la dépasser. C'est Godefroid Hermann qui eut le mérite d'introduire en Allemangne la méthode de Bentley au moment même où Wolff y opérait sa réforme.

L'Allemagne, jusqu'à cette époque, n'était pas restée étrangère au grand mouvement qui de l'Italie s'était propagé dans les contrées voisines. Dès les premières années du seizième siècle, fleurirent en ce pays les Reuchlin, les Melanchthon, les Erasme, les Œcolampade, tous ceux qu'au delà du Rhin on désigne sous le nom d'*humanistes*. Toutefois pour la plupart de ces savants la philologie devint une arme dont ils se servirent pour attaquer l'ignorance et la superstition du moyen-âge.

Dans la suite, la philologie n'avait cessé d'y compter parmi ses adeptes des hommes de talent, lorsqu'enfin parut le jour où cette science, languissante partout ailleurs, allait briller d'un éclat inaccoutumé et prendre un essor qui devait laisser bien en arrière les résultats des périodes précédentes.

Hermann et Heyne, le premier par l'introduction de la méthode anglaise, le second par l'application des théories de Lessing et de

(1) Hillebrand, id. p. XXXIX.

Winckelmann sur le principe du beau, n'ont pas été sans exercer une certaine influence dans cette renaissance des études classiques. Mais celui qui inaugura véritablement le règne de l'Allemagne dans la philologie et dans les sciences qui en relèvent, fut Fréd.-Aug. Wolff. L'apparition des *Prolégomènes à Homère* de ce dernier, marque le commencement d'une ère nouvelle.

Nous savons déjà l'idée que Wolff s'était faite de l'antiquité et la tâche qu'il assignait au philologue. En même temps qu'il régénérait la science, il en élevait la méthode. L'histoire littéraire se proposant de ranimer tout le passé intellectuel du peuple grec, il s'agissait de procéder d'abord à une classification critique des matériaux dispersés, de ranger méthodiquement les sources d'après leur âge, leur provenance, leur authenticité. Tel fut le travail que Wolff commença.

Cet examen critique des textes n'était autre chose que l'application de la méthode kantienne à la philologie. De même que le philosophe de Kœnigsberg avait substitué au dogmatisme de Leibnitz la méthode critique, le philologue de Halle remplaça le procédé technique des Gessner et des Ernesti par le procédé investigateur c'est-à-dire le libre examen. Au lieu d'admettre sans contrôle les témoignages des anciens et d'accepter l'antiquité telle qu'ils nous la représentaient, Wolff soumit les anciens à un examen préalable, afin d'arriver si possible à concevoir le monde gréco-romain dans sa réalité.

L'exposé suivant va nous montrer l'affinité des principes de Wolff avec ceux de l'école historique.

II.

POINT DE VUE, CARACTÈRE ET MÉTHODE DE L'ÉCOLE HISTORIQUE.

Qu'est ce que la philologie pour l'école historique?

Distinguons d'abord cette science de la linguistique avec laquelle quelques-uns sont portés à la confondre.

La philologie, comme on l'a dit avec raison, « étudie les langues pour arriver par là à connaître l'essence intellectuelle des nationalités; la philologie appartient à l'histoire. La linguistique ne s'occupe point de la vie historique des peuples, elle est une partie de la physiologie de l'homme » (1). Les deux sciences peuvent souvent se prêter des lumières, mais elle n'en restent pas moins distinctes. La

(1) Schleicher, les *langues de l'Europe moderne,* traduit de l'allemand par Ewerbeck; Paris, Garnier, 1852. Cité par M. Hillebrand.

philologie, science purement historique fondée sur la critique, ne peut arriver qu'à une vérité approximative; la linguistique, science naturelle, participe, comme toutes les sciences naturelles, du caractère absolu et infaillible des mathématiques. La philologie ou la critique historique, comme on l'appelle encore, veut, au moyen de l'étude des documents qui nous sont parvenus, connaître l'esprit des nations historiques, leur activité intellectuelle et jusqu'à leur vie religieuse, morale, philosophique et sociale.

D'après ces principes, il y aura autant de philologies qu'il existe de nationalités ayant laissé des documents littéraires; mais par un privilége qui s'explique fort aisément du reste, les peuples grec et romain ont jusqu'ici occupé presque exclusivement la curiosité des générations humaines; leur histoire et leur littérature, en effet, ont exercé la plus grande influence sur la civilisation européenne.

C'est la philologie, ainsi restreinte, que l'école historique s'est attachée à définir.

Les textes seuls, tantôt admis sans contrôle, tantôt soumis à une critique sévère, étaient l'objet de l'attention du philologue avant notre époque. Le savant moderne, qui veut connaître entièrement les deux peuples en qui se résume l'antiquité classique, ne s'arrête pas à l'étude de leurs littératures. Il examine séparément et dans leur ensemble tout ce qui fait partie de la vie de ces peuples : religion, mœurs, institutions, œuvres d'art; il étudie tout ce qui a pu influencer son développement, le sol sur lequel elle s'est épanouie, les peuples voisins qui lui ont donné du leur : la mythologie, l'histoire de la philosophie, l'économie politique, l'archéologie, la géographie, l'ethnographie deviennent autant de branches nouvelles de la philologie.

Cette science, ainsi entendue, ne sera pas que l'assemblage de toutes les notions possédées sur chacune des branches qui la composent. A ce titre, elle ne serait pas même une science. La philologie ne peut mériter ce nom qu'en s'efforçant de former un système étroitement uni, en d'autres termes, qu'en se proposant de saisir dans son ensemble la vie morale de l'humanité gréco-latine. Pour atteindre à ce but, aucune des manifestations de l'esprit antique ne doit être négligée.

L'étude de la langue dans son matériel étymologique et dans sa syntaxe, étude qui nous révèlera les lois de l'entendement et les opérations de l'intelligence; la religion, qui seule peut nous faire comprendre comment ces peuples envisagèrent les rapports de l'homme

et de la nature avec la divinité; l'histoire politique et la vie sociale, d'autant plus instructives que les constitutions antiques reposaient sur les principes tout moraux du beau et du bien; la littérature et l'art, qui se rattachent intimement à la vie publique et religieuse; les sciences enfin, dont les premiers principes, la méthode et les formes qui les régissent encore aujourd'hui, furent établies par les anciens; tout ce vaste ensemble, dont l'harmonisation nous donnera une image complète de l'antiquité, voilà pour l'école historique la véritable philologie.

En envisageant de cette façon la science de l'antiquité, Otfried Müller et son école s'écartaient à plusieurs égards des idées dont G. Hermann s'était constitué en Allemagne le principal défenseur. Tandis que ce dernier fait de l'explication et de l'intelligence des auteurs l'objet essentiel de la philologie et n'attache d'intérêt à la vie publique et privée qu'autant qu'elle contribue à cette explication, l'école historique, au contraire, sans dédaigner, loin de là, les études sur la langue, les travaux ingénieux et féconds qu'elle a produits, surtout depuis l'apparition d'une science nouvelle, la grammaire comparée, le prouvent surabondamment, l'école historique s'occupe avant tout des choses mêmes rapportées par l'auteur et du but qu'il a poursuivi. « La philologie moderne a pensé que la façon de lire les anciens la plus juste, la plus utile et la plus complète était celle qui ne perdait jamais de vue le but dans lequel l'auteur ancien a écrit; que partant pour une lecture de ce genre, il fallait apporter l'intérêt le plus vif aux sujets sur lesquels il avait écrit et que sans cet intérêt le lecteur moderne se verrait sans cesse exposé à mal juger et à ne pas comprendre la composition, l'enchaînement des pensées, la construction des périodes et le style des auteurs anciens. S'il est incontestable que Platon a écrit en vue de répandre ses idées philosophiques, Thucydide pour expliquer à ses contemporains et à la postérité les motifs secrets, et le rouage intime de la guerre du Péloponnèse, que Démosthènes a parlé pour justifier sa conduite politique et son administration, il est certain aussi que quiconque n'éprouve pas la curiosité la plus attentive pour ces objets de la philosophie et de la vie politique, quiconque ne tient pas à les pénétrer, ne comprendra pas la forme de ces œuvres et pour lui, la langue, loin d'être le vêtement transparent de la pensée et l'expression complète de l'esprit, ne sera que matière à observations de détail incohérentes et à discussions stériles. En d'autres termes, la connaissance scientifique de l'antiquité ne sert

pas seulement à l'explication des écrivains anciens; ces écrivains eux-mêmes sont des organes de cette vie, dans laquelle ils ont leur racine avec toutes leurs manières de penser et de sentir; et quiconque en les lisant se pénètre de l'esprit dans lequel ils ont écrit ne manquera pas de s'intéresser à leurs pensées et à leurs sentiments » (1).

L'idée fondamentale de l'école historique peut se résumer en quelques mots. Il faut s'efforcer de reproduire dans son intégrité la vie des anciens et pour cela étudier attentivement chacun des organes si multiples de cette vie. Détacher de l'ensemble certaines parties pour les considérer abstractivement est un procédé violent, car il a pour effet de détruire l'organisme; il sépare ce qui est étroitement uni dans la nature. Admettons que l'origine des religions soit la même chez tous les peuples, on se ferait une idée tout-à-fait fausse de la religion des Grecs, si pour expliquer son développement on s'en tenait à des notions générales et abstraites et si l'on ne voyait pas qu'à côté des sentiments universels de la terreur et de la croyance au surnaturel, généralement regardées comme source de la religion, l'idée du beau, particulière aux Grecs, l'a entièrement modifiée dans son essence. Toutes les branches de la civilisation hellénique tiennent fortement l'une à l'autre et on ne peut arriver à acquérir de celle-ci une connaissance exacte et complète qu'en étudiant celles-là dans leur dépendance réciproque.

Il serait bon de mentionner ici l'influence que l'école romantique, dont Creuzer, l'auteur de la *symbolique*, fut l'un des chefs, a exercée indirectement sur le développement de l'école historique, parce que c'est dans la lutte soutenue contre cette école que la grande individualité d'Otfried Müller se dessina le plus nettement; mais comme il en sera nécessairement parlé à propos de l'*œuvre* de notre philologue, il est inutile d'insister. Disons seulement ici que l'école historique affirma hautement l'originalité de la nation hellénique contre ceux qui voulaient faire de la Grèce une élève docile de l'Orient et revendiqua pour le génie populaire et instinctif la part ordinairement attribuée à des individualités, telles que Thésée, Lycurgue et Romulus, dans le mouvement général de la civilisation grecque et romaine.

Il nous reste maintenant à montrer le point de vue auquel se plaçaient les philologues de l'école historique vis-à-vis des anciens eux-mêmes et la méthode qu'ils employaient dans l'accomplissement de leur tâche.

(1) Müller, *kleine schriften*, I, p. 15. V. Hillebrand, p. LXII et LXIII.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'antiquité classique avait été généralement regardée comme autorité infaillible en fait de science, d'art et de poésie. L'Allemagne se donna la mission de lui enlever ce caractère d'infaillibité, mais pour substituer à l'admiration aveugle, une étude indépendante et éclairée. Elle cultiva l'antiquité avec plus d'ardeur que jamais, mais cessa d'en faire un modèle qu'il fallait tâcher d'atteindre. Le classicisme, dès lors, n'est plus, pour l'Allemagne moderne, que l'expression qu'ont donnée à l'infini et à l'éternel les sages, les poëtes et les artistes de la Grèce.

Le monde gréco-romain a certes beaucoup gagné à être envisagé de cette façon, car l'étude des peuples anciens, sans perdre des sympathies qu'elle inspirait, fut poursuivie avec une impartialité qui lui avait fait défaut jusque-là.

Quant à la méthode, l'école historique l'eut en commun avec Wolff.

On tria les œuvres littéraires comme on avait déjà trié les œuvres d'art. On rejeta les témoignages des auteurs de la décadence, qui complétement étrangers à la manière de voir et de sentir des temps antérieurs, étaient encore moins que nous capables de comprendre et de contrôler les choses qu'ils rapportaient. Quant aux écrivains classiques eux-mêmes, dominés par l'actualité, ils n'avaient pas toujours été en mesure de se représenter exactement certains faits. Il convenait donc de procéder à leur égard à une critique attentive et de se mettre en garde contre les illusions naturelles aux contemporains et particulièrement à ceux qui racontent des événements dont ils ont été eux-mêmes témoins. Pour pénétrer l'antiquité, on soumit ainsi ses monuments à un examen sévère et cet esprit d'examen, en d'autres termes, l'esprit historique a été un des principaux caractères de la philologie allemande depuis le commencement de ce siècle.

A cette qualité il faut joindre l'esprit philosophique qui appartient à la plupart des philologues de cette école. On ne s'est pas contenté d'offrir une critique négative; on a voulu, au moyen des matériaux entassés, construire l'édifice, bâtir des systèmes. Il est sans doute toujours à craindre que les savants ne s'inspirent d'idées préconçues ou n'émettent des hypothèses arbitraires; mais, parce que des abus peuvent se produire, ce n'est pas une raison pour que l'historien renonce à chercher sous les faits l'idée générale qui les anime. D'ailleurs, dans les œuvres de l'école historique l'investigation précède d'ordinaire la théorie et le système. Ce n'est pas dans le but d'y trouver la preuve de l'originalité de la civilisation grecque, que Müller a en-

trepris l'étude des antiquités doriennes, pas plus que Wolff, en abordant les poëmes d'Homère, n'a voulu y découvrir l'œuvre collective d'un peuple. La philosophie allemande du dix-neuvième siècle a eu le rare mérite de rendre impossibles les recherches isolées, purement matérielles, en habituant les esprits à appliquer des méthodes et des vues d'ensemble.

Il est une qualité plus exclusivement allemande que l'esprit philosophique, qualité qui rendait ces savants particulièrement propres à accomplir la tâche qu'ils s'étaient imposée. Il s'agit de cette faculté d'intuition, dont nous avons déjà parlé et qui leur fut si utile pour saisir et reconstituer la vie du passé. C'est dans cette qualité que réside la plus grande partie de l'originalité des Niebuhr, des Boekh et des Otfried Müller.

Un dernier trait achève de peindre le caractère général de la philologie allemande; c'est le manque absolu de composition et la lourdeur du style chez la grande majorité des écrivains. Il semble qu'ils n'aient nul souci de la forme et cependant celle-ci est indispensable pour vulgariser les idées et les découvertes. Depuis vingt ans, il est vrai, il s'est formé une nouvelle école d'historiens et de savants qui manie la langue avec plus de souplesse et de clarté, mais elle n'a pas les mérites de l'école historique.

Deux courants d'études ont été des plus utiles à la philologie renouvelée.

L'histoire et la littérature du moyen-âge présentaient de grandes analogies avec celles de la Grèce ancienne. Grâce à l'étude approfondie qui se fit de cette époque, au commencement de ce siècle, on se familiarisa de plus en plus avec la manière de voir si naïve des peuples à leurs débuts; des rapprochements nombreux s'opérèrent, rapprochements qui vinrent jeter un jour tout nouveau sur le caractère et le développement des institution anciennes.

D'un autre côté, grand nombre de voyageurs parcoururent en tout sens les deux péninsules classiques, et leurs récits, bien que ne portant pas tous le cachet d'une érudition solide, servirent à expliquer bien des points obscurs de la mythologie et de l'histoire grecques. Pour juger combien l'étude des lieux est importante, il suffit de rappeler quel auxiliaire puissant Otfried Müller trouva, pour son histoire des origines grecques, dans les travaux des voyageurs anglais et français et les révélations précieuses que le sol du Latium fit à Niebuhr et à M. Michelet. On sait d'ailleurs qu'il est beaucoup de mythes grecs

incompréhensibles, dès qu'on les détache du sol qui les a vus naître.

Nous avons indiqué les principaux traits qui caractérisent la philologie allemande du dix-neuvième siècle et en particulier l'école historique. Abordons maintenant l'œuvre de son plus illustre représentant.

R. Lapaille.

(La suite prochainement.)

DE LA SYNTAXE DE L'ARTICLE.

§ VI.

Nous avons dit que l'article indéfini est *un*, *une* pour le singulier et *des* ou *de* pour le pluriel. Nous ajoutons que, dans certains cas, *du* et *de la* peuvent également être considérés comme articles indéfinis. Ces mots, étymologiquement, viennent de la préposition *de* et de l'article défini. Ils précédaient aussi le complément déterminatif d'un substantif qu'il était facile de suppléer, et ne différaient pas alors de ce que nous avons appelé, l'article défini partitif. Mais les langues se perfectionnant, on éprouva le besoin d'exprimer les idées d'une manière plus claire et l'article *du*, *des*, *de* reçut alors deux significations différentes et par conséquent deux noms différents selon les deux emplois qu'il était appelé à remplir. Dans le plus grand nombre des cas où il était en usage, il perdit sa signification étymologique et fondamentale, on oublia que c'était primitivement une préposition parce qu'on perdit de vue l'un des deux substantifs entre lesquels elle établissait un rapport.

Certains grammairiens ne veulent pas admettre ce changement. Voici la manière dont Bescherelle pour soutenir l'opinion contraire parle de celle que nous défendons. « Il n'y a guère que les esprits superficiels qui puissent s'en contenter; car quel est l'homme habitué tant soit peu à se rendre compte de la valeur précise de sa parole, qui voulût se payer de raisons aussi grossières? En effet, n'est-il pas ridicule d'avancer que dans ces sortes de phrases *de* n'est pas une préposition, ni *de* un composé de la préposition *de* et de l'article *les?* Et depuis quand un mot doué nativement d'une signification quelconque viendrait-il à la perdre tout à coup, pour n'en avoir plus aucune? S'il en était ainsi, il n'y aurait plus rien de fixe en grammaire... *de* est toujours préposition ».

Personne ne nie l'origine de l'article indéfini, et en cela, Bescherelle se bat contre des moulins à vent. Mais n'en déplaise à l'auteur du Dictionnaire national, ces changements ne présentent riend ont doivent s'étonner ceux qui sont quelque peu familiarisés avec les vieux auteurs de la langue française. En voici des preuves.

L'interjection *hélas* s'écrivait jadis en deux mots : elle est formée de l'interjection *hé* et de l'adjectif *las*, fém. *lasse*, qu'on employait comme pour dire : las, lasse des épreuves, des tourments, etc. Cet adjectif ne s'unit pas seulement avec *hé*, mais il devint lui-même une interjection encore usitée de nos jours : Las! qui pourrait le croire!

Les mots *dessus*, *dessous*, *dedans*, *dehors*, étaient aussi bien que *dans*, *sur*, *hors*, *sous*, des prépositions. Ces derniers mots ont seuls conservé cette signification, tandis que *dessus*, *dessous*, *dedans*, etc. sont devenus des adverbes. Non-seulement des participes sont employés de nos jours comme prépositions; *durant*, *pendant*, *moyennant*, *nonobstant*, *suivant*, *touchant;* mais il arriva à des substantifs de perdre tout-à-fait leur signification native pour entrer dans la composition de certaines locutions adverbiales. Qui ignore que les adverbes *prou*, *goute*, *mie* (aujourd'hui peu usités), *trop* (primitivement *troupe)*, *force*, *pas*, *point*, étaient autrefois des substantifs? Nous croyons utile d'emprunter, à ce propos, quelques détails à l'ouvrage de de Chevallet. Ce qu'il dit touchant la manière dont cette transformation s'est opérée servira à expliquer et à confirmer ce que nous disons nous-même de l'origine de l'article indéfini, en avançant qu'il n'est devenu tel qu'à cause d'un mot ellipsé qu'on ne se rappelle plus facilement.

Nous accompagnons volontiers d'une comparaison l'énonciation de certains jugements, tant affirmatifs que négatifs, pour nous exprimer avec plus d'énergie. C'est ainsi que le peuple dit : *c'est une maison qui ne vaut pas un sou*, *un liard*, *un denier*, *un centime; ce paquet ne me pèse pas une once*, *une plume*. Dans certains cas, cette comparaison semble violente et mal appropriée au sujet, l'esprit ne saisit plus aucun rapport entre les deux termes qui la composent. Alors le substantif cesse en quelque sorte d'avoir la signification qui lui est propre. Après avoir commencé par être employés d'une manière très-naturelle et très-significative, comme second terme de la comparaison dans les propositions négatives, les substantifs finirent par n'être considérés que comme des mots subsidiaires aux adverbes avec lesquels ils étaient fréquemment employés, et ne servirent plus

qu'à former avec eux des locutions adverbiales négatives. Ainsi *pas* de *passus* a d'abord dû être employé pour renforcer une proposition négative dont le verbe exprimait une idée de mouvement, de locomotion. On a pu dire : *N'approchez de la distance d'un* PAS; *n'approchez un* PAS; enfin *n'approchez* PAS, comme je ne comprends *mot*, je n'en ai *brin*. Puis on employa *pas*, comme explétif, dans toutes sortes de phrases négatives :

Samuel le pople *pas ne* ublia. Livre des Rois, p. 15.

« *Point* désigne l'étendue, et a d'abord dû figurer dans des propositions négatives où il se rapportait à d'autres étendues : *Le ciel est couvert de nuages; l'on n'y voit* UN POINT *de bleu; l'on n'y voit* POINT *de bleu*, puis devenu plus fréquent :

Quant il (Dieu) at le monde en sa main
Et nos *n'*avons *point* de demain. RUTEBEUF, I, p. 113.

« Même analyse peut se faire de l'origine et de l'emploi des autres mots cités plus haut ». (1)

C'est ainsi que s'est opérée, dans certains cas, la transformation en article indéfini de la préposition *de* unie ou non à l'article défini. Le besoin de cette transformation a dû se faire sentir de bonne heure. On sut bientôt distinguer parfaitement où le substantif avait conservé son sens partitif, et partant où la présence de *du*, *des* était indispensable. Mais d'un autre côté, là où ce sens partitif n'était plus clair, parce que le mot partitif était oublié, M. Burguy nous apprend que l'article partitif (aujourd'hui indéfini), était peu en usage dans la vieille langue; il donne comme exemple :

Granz colps receivent, granz colps dunent. CHANS. de ROL.
Pain et vin, car, tarte et poisson
Orent assez à grant fuisson. B. de M. d'A. (2)

Est-il étonnant, après cela, que les grammairiens du XVIme siècle n'en aperçussent plus l'utilité? « La particule *du*, *de laquelle*, dit Henri Estienne, qui semble participer de la nature de la préposition et de l'article, est parfois superflue, comme quand on dit, *j'ay du blé et du vin*, au lieu de : *j'ay blé et vin* » (3). Ramus avait dit la même chose. « *De*, *du*, *des* semblent aucune fois vacquer (être explétifs),

(1) De Chevallet, t. III, pp. 329 à 343. *De Chevallet* ne fait lui-même que résumer une brochure de M. *Schweighæuser, sur la négation dans les langues romanes*. Elle a été insérée dans la bibliothèque de l'École des Chartes, puis publiée à part par M. Firmin Didot 1852.

(2) Burguy, I, p. 60.

(3) Livet, ouvr. cité, pp. 398 et 405.

comme *j'ay du bled et du vin*, pour *j'ay bled et vin*, item manger du pain, boire du vin » (1). Nous avons vu ce qu'en faisaient Robert et Henri Estienne. « *Du* et *des*, disaient ces savants, servent quelquefois comme de pronoms : il y a des hommes la dedans, c'est-à-dire aucuns hommes. » Ils ne confondaient nullement ces mots ainsi employés avec ce que nous avons appelé l'article partitif. « *Du*, ajoutaients-ils, sert quelquefois pour *de* et *ce*, démonstratifs, comme je mange du mouton que nous avons tué, c'est-à-dire de ce mouton » (2). Si au XVIIme siècle *de* se rencontrait encore devant *certain* et *aucun*, comme dans : Il y en a d'aucunes qui prennent des maris etc. (MOL. MAL. IMAG. II, 7), Les principes de la volonté sont de certains désirs naturels et communs à tous les hommes (PASCAL), ce n'était là qu'une sorte d'archaïsme provenant de la signification native du mot *du*, *des*. Aussi a-t-on retranché depuis longtemps *aucun* dans d'aucun, et on supprime souvent aujourd'hui *de* devant certain. C'est qu'en effet il résultait de l'emploi de ces locutions une espèce de redondance, l'article indéfini ayant une signification approchant de celle de *certain*, *quelques-uns*. Aussi, Bescherelle a-t-il mauvaise grâce de gourmander l'Académie, pour avoir dit que *des* s'emploie dans le sens de *certain*. On comprend dès lors pourquoi, contrairement à ce qui se passait dans le vieux français et à ce qui se passe encore dans les autres idiomes dérivés du latin, si l'on en excepte toutefois l'italien, l'usage permet devant l'article indéfini l'emploi des prépositions : Le bonheur nous expose *à des* dehors trompeurs. DESTOUCHES. Le sot fait grand bruit *en des* jours d'abondance. RIGAUD. Je ne puis vous imaginer dans ce tête-à-tête, *sans des* mouvements de colère. Mme DE SÉVIGNÉ. D'après cela *d'un* eût dû faire au pluriel *de des*, si l'on n'avait trouvé le rapprochement de ces deux mots, sinon superflu, du moins malsonnant. Cependant le signe du complément déterminatif ne pouvait disparaître, et l'article indéfini *des* parut si peu tenir encore de la préposition dont il a été formé, qu'on se crut obligé de le rejeter, pour ne conserver que la particule préposition *de*, et l'on dit : Je me sers d'un livre, et je me sers de livres. Nous avons vu dans la première livraison de cette année (p. 18), que M. Maetzner et les auteurs de la grammaire de Port-Royal partagent également cette opinion; ils ne sont pas les seuls. Thomas Corneille termine ainsi une des notes qu'il a faites sur Vaugelas : « On

(1) Livet, p. 263.
(2) Ib., p. 406.

dit encore fort bien : Il est toujours accompagné de gens qui ont fort mauvaise mine. C'est comme si on disait, il est accompagné *de certaines* gens, et ce mot sous-entendu — (qui pour nous est des) — empesche que l'article ne soit indéfiny » (1). Nous dirions : « que le substantif soit non individualisé », et c'est pour cela qu'il peut être représenté par un pronom.

Ceux qui, de notre temps, continuent à donner à tous les mots précédés des articles *du* et *des* un sens partitif et à le faire dépendre d'une ellipse, sont souvent très-embarrassés, lorsqu'on leur demande de citer le mot ellipsé; il en sont alors réduits à dire, avec Sicard, « que l'embarras où l'on est quelquefois de trouver le véritable mot ellipsé ne doit pas faire croire qu'il n'y a pas d'ellipse » (2). La conclusion serait rationnelle, s'il disait « qu'il n'y a pas eu d'ellipse »; mais le tout est de la retrouver, et les plus habiles y ont échoué.

Citons en deux preuves. Selon Bescherelle : « Il a été *des* années sans le voir », s'explique par : « Il a été ou il est resté sans le voir pendant tout le cours des années qui se sont écoulées »! Depuis quand, s'il vous plaît? Depuis la mort du Christ, le déluge ou la création du monde? M. Littré n'est pas plus heureux. Qui croirait que pour se rendre compte du sens partitif dans « Je n'ai jamais vu *de* ville plus jolie », on dût retrouver quatre mots ellipsés et dire « Je n'ai jamais vu (ville) plus jolie (dans le genre) de ville »?

Nous n'hésitons donc pas à faire également, dans certains cas, un article indéfini des mots *du*, *de la*. Cet article n'existe pas dans les langues germaniques. Il ne peut se mettre que devant le nom exprimant au besoin l'unité spécifique et l'unité individuelle. Il faut donc que ce nom admette la division, ou, s'il ne l'admet point de sa nature, qu'il soit considéré comme une sorte de nom collectif divisible, comme dit M. Littré. Dans : Je mange du pain, je bois du vin, l'article *du* individualise *pain* qui est susceptible de division; il le présente comme une unité spécifique plus ou moins indéterminée. L'espèce est individualisée, et comme telle, ne peut se trouver au pluriel; mais elle n'est pas connue, quant à la quantité; celui qui a un petit morceau de pain, comme celui qui en a une grande quantité, peut dire qu'il a du pain; et c'est sans doute dans ce sens que l'entend M. Burggraff, quand il dit que l'article indéfini « du, de la » marque une partie quelconque de l'espèce de nourriture marquée par le pain,

(1) Vaugelas, II, p. 112. Édit. d'Amsterdam 1690.
(2) Ouvr. cité, p. 139.

un objet particulier quelconque de telle ou telle espèce (1). Comme nous l'avons vu, il n'y a pas moyen de le confondre avec l'article partitif.

Les articles indéfinis *du* et *des* pluriel de *un* sont remplacés par *de*, aujourd'hui article (2) et non préposition lorsque le nom commun est précédé d'un adjectif, parce que cette forme abrégée et partant moins accentuée, qui primitivement n'était sans doute que la préposition, est compensée suffisamment par la présence de l'adjectif. Placé ainsi avant le substantif, l'adjectif l'individualise en quelque sorte, ou plutôt, comme dit M. Burggraff, il fait suffisamment entendre que le nom qui va suivre indique quelque chose de spécial ou d'individuel.

Je veux la campagne, de bon potage. VOLTAIRE.

Tout au plus, il aperçoit de sombres et fausses lueurs, de vaines ombres qui n'ont rien de réel. FÉNÉLON.

D'immenses roches pendaient en ruine au-dessus de ma tête. J.-J. ROUSSEAU.

De jeunes enfants semblaient fléchir sous le poids des habits et des ornements. ALB. MONT.

Il est difficile d'être de l'avis de M. Littré, lorsqu'il prétend qu'en disant : d'honnêtes gens, nous considérons comme indéterminé honnêtes gens, parce qu'il y a absence de l'article. Mais nous sommes assez portés à croire comme lui « que c'est l'oreille qui a fait choix et qui a voulu, par exemple, que l'on dit, des hommes, et non pas, d'hommes, qui n'a pas semblé assez plein; dès lors, l'usage s'est fixé et les règles sont intervenues ». Ce qui donne du poids à cette opinion, c'est qu'autrefois on employait indifféremment les articles *de* et *des* devant un substantif précédé d'un adjectif. Ce point n'étant pas assez connu, nous croyons faire chose utile de l'appuyer des exemples produits par M. Godfroy, dans son lexique de la langue de Corneille.

« Fais éclater ta joie en des pompeux spectacles (Corneille La Tois. prol. sc. V). — Ceux que je voy faire des bons livres sous des meschantes chausses eussent premierement fait leurs chausses, s'ils m'en eussent creu (Montagne, Essais II, 37). — La providence de Dieu, qui, par des secrets ressorts inconnus à ceux

(1) Ouvr. cité, p. 326.

(2) « Les analyses qu'on fait généralement pour justifier la préposition dans *de* bons pères, ne sont pas admissibles, dit Boniface. — « Le Roi ne souffre point de courtisan qui.... C'est, dit à son tour Th. Corneille, ouvr. c., p. 112, la même chose que : Le Roi ne souffre *aucun* courtisan. Ne dit-on pas tous les jours : Il n'y a point d'hommes qui... pour dire, il n'y a aucun homme? Comment vouloir encore retrouver la préposition dans ces façons de parler? Nous y voyons donc, avec Port-Royal, un véritable article.

mêmes qu'elle fait agir, dispose les moyens pour leur fin (Retz., Mém. IV, année 1652). — Vingt-quatre violons, ayant joué des ritournelles, jouèrent des branles, des courantes et des petites danses (Bussy. Hist. am. des Gaules). — Ils apprendraient, nous disaient-ils, à avoir besoin de toutes les choses qui vous sont devenues nécessaires; ils abandonneraient la vertu pour les obtenir par des mauvaises industries (Fénélon, Télém. VIII). — On jugera plus surement dans la suite si ces suppositions sont des vérités ou des pures imaginations (Malher. Lois de la communic. des mouvements 2 p. XVI). — C'était un esprit remuant et altier, un courage invincible, et né à des hautes entreprises (Mézer. Hist. de Fr. avant Clov. I, 12).

Qui croirait cependant que d'Olivet ait osé critiquer et que Racine fils ait voulu justifier, en accusant les copistes et les imprimeurs d'avoir altéré le texte, l'emploi de *des* dans les vers suivants :

> Qui sait..... si ce roi.....
> N'accuse point le ciel qui le laisse outrager;
> Et des indignes fils qui n'osent le venger. Mithr. I, 3.

Louis Racine prétendait que son père avait dû écrire : Et deux indignes fils. Mais on restera convaincu que l'illustre poète a voulu mettre « Et des indignes fils »; toutes les éditions faites pendant sa vie sont uniformes. En s'exprimant ainsi il se conformait d'ailleurs à l'usage établi, comme on le voit par les exemples cités plus haut.

Si de nos jours la règle exige l'emploi de *de*, elle admet cependant plusieurs exceptions. Ainsi, bien que l'adjectif précède, on emploie l'article du, de la, des :

1° Si ce n'est qu'un adjectif numéral : Nous voyons que les premiers hommes remplissaient des neuf cents ans par leur vie. Bossuet. Je passe des six mois sans écrire à mes amis. Voltaire.

2° Lorsqu'on veut appuyer sur la qualité : Ah ! voilà de la bonne eau ! Ceci se trouve dans la grammaire de l'abbé Péters, Liége 1864. Bescherelle donne aussi cet exemple, et croit qu'il y a individualisation à cause de l'opposition avec les mots sous-entendus : la mauvaise bierre.

3° Lorsque l'adjectif est uni au substantif par un trait d'union ou par une apostrophe; car alors ils ont un sens indivisible et équivalent à un seul mot : Des petits-maîtres; je veux du petit-lait; des grands-pères; des basses-cours; des grand'tantes; des grand'messes.

> Heureux si de son temps, pour de bonnes raisons,
> La Macédoine eût eu des petites-maisons ! Boileau.

4° Lorsque, en raison de l'usage, l'adjectif est tellement lié par le sens au substantif qu'il peut être considéré comme faisant pour ainsi dire corps avec lui. Les adjectifs avec lesquels cela a lieu sont parti-

culièrement, jeune, vieux, bon, mauvais, beau, petit, grand, gros. Du beau monde, du mauvais temps, du petit vin, des petits enfants, des petits pâtés, des faux prophètes, des jeunes gens, des mauvais sujets, des bons mots, des premiers ministres.

Cependant M. Littré fait observer avec raison qu'il n'est pas interdit de suivre la règle ordinaire; qu'on doit même s'y conformer si l'on met devant l'adjectif un mot qui le modifie, comme *tout*. Il est donc permis de dire avec les noms pluriels comme avec les noms singuliers : de jeunes gens; de mauvais sujets; de bons mots; tu prends pour de bon argent ce que je viens de dire (Molière); et nécessairement : de tout jeunes gens. Remarquons en passant la différence qu'il y a entre : Je veux de plus beau drap, et je veux du plus beau drap. Dans le premier cas c'est l'article indéfini; dans le second, l'article défini : de plus beau drap, c'est-à-dire, un drap quelconque plus beau, c'est le comparatif; du plus beau drap, c'est-à-dire le plus beau, que vous ayez; c'est le superlatif.

L'article *de* tient également la place de *du* et de *des* devant un substantif commun, complément direct d'un verbe actif qui est accompagné d'une négation. Je ne bois pas de vin; je ne mange pas de pain; je n'ai pas d'argent; il n'a pas eu de contentement. Les Européens n'avaient point encore de tombeaux en Amérique, qu'ils y avaient déjà des cachots. Chateaubriand.

On mettra l'article du, de la, des, si l'on veut faire entendre une opposition entre ce qu'on ne veut pas, et une autre chose qu'on voudrait, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'exprimer cette dernière : Je ne veux pas du vin, c'est de l'eau. « Si l'on dit : Je ne demande pas du pain, cela signifie : ce n'est pas du pain que je demande, mais je désire autre chose; je ne mange pas des moules, veut dire que ce ne sont pas des moules que je mange actuellement ». En se servant du même raisonnement de M. Littré, on trouvera aisément la raison de l'emploi de *des* dans :

Il n'avait pas des outils à revendre. La Fontaine.

Mais franchement, je ne fais pas des vers, ni même de la prose, quand je veux. Boileau.

Ou la différence qu'il y a entre :

Je ne vous ferai point des reproches frivoles. Racine.

et

Ne me fais point ici de contes superflus. Voltaire.

entre

Madame, je n'ai point des sentiments si bas. Racine.

et

Le mensonge n'a point de douleurs si sincères. Voltaire.

Cette exception n'est donc point si générale ; cela dépend du point de vue où l'esprit se place. D'ailleurs si l'on y réfléchit, là où l'on emploie de préférence du, de la, des, la phrase, sous un tour négatif, a un sens positif : Je n'ai pas de l'argent pour le dépenser follement, signifie : j'ai de l'argent, mais ce n'est pas pour le dépenser follement. C'est ainsi qu'on dira : N'avez-vous pas des enfants, des chevaux, du pain, de la fortune ? etc. Tour oratoire, pour : vous avez des enfants etc., et, n'avez-vous pas d'enfants, de chevaux, de pain, de fortune d'argent ; si réellement on en doute, et si l'on ne fait cette question que pour savoir à quoi s'en tenir.

C'est ainsi que s'explique également l'emploi des articles du, des ou de, devant les noms communs compléments directs d'un verbe précédé de *sans*, s'il est à l'infinitif, ou accompagné de *sans que*, s'il est au subjonctif, selon que le sens est affirmatif ou négatif : Il ne peut parler sans faire des fautes, c'est-à-dire, il en fait. Mais on dira, selon la règle indiquée plus haut : Il a parlé deux heures sans faire de fautes, c'est-à-dire, il n'en fait pas. Cela cependant n'est pas très-rigoureux, car on dit également : Ne pouvoir écrire deux lignes sans faire de pâtés. Même observation sur le complément d'un verbe accompagné de ne — que. Dans ce dernier cas, on reconnaît en général que la phrase est négative et par conséquent qu'il faut *de*, quand on peut mettre *pas d'autre* devant le substantif : Je ne veux d'argent que celui qui m'est nécessaire (pas d'autre argent) (1). De même on dira : Nous n'avons de roi que César (BOSSUET), parce que le sens est : *pas d'autre*, dit également M. Littré.

Enfin on emploie encore du, de la, des, lorsque la conjonction ni est répétée devant chaque complément et qu'on veut nier avec plus de force : Je n'ai ni du pain, ni de l'eau, ni de la bierre.

D. GILLES.

Bruges, mai 1866. *(La fin prochainement.)*

DÉTERMINATION DU RAYON DE COURBURE EN UN POINT (z, y, z) D'UNE SECTION FAITE DANS LA SURFACE $z = f(x, y, z)$.

Section normale. — Soit $y = \varphi x$ l'équation d'un plan mené par la normale à la surface en x, y, z. Ce plan coupe la surface suivant une ligne dont nous allons déterminer la courbure au point (x, y, z).

(1) L'abbé Péters, gram. fr.

Le centre de courbure est à l'intersection de la normale à la surface en (x, y, z) avec le plan normal à la courbe au point qui suit immédiatement (x, y, z). Désignons par $x'\, y'\, z'$ les coordonnées de cette intersection. En représentant par R la longueur du rayon de courbure, nous aurons :

$$R = \sqrt{(x'-x)^2 + (y'-y)^2 + (z'-z)^2} \qquad [A]$$

Les équations de la normale au point x, y, z de la surface sont, en employant les notations d'usage :

$$x' - x + p\,(z' - z) = 0 \qquad (1)$$
$$y' - y + q\,(z' - z) = 0 \qquad (2)$$

L'équation du plan nornal à la courbe représentée par les deux équations

$$z = f(x, y) \qquad y = \varphi x$$

est :

$$x' - x + (y' - y)\frac{dy}{dx} + (z' - z)\frac{dz}{dx} = 0 \, (a)$$

x', y', z' désignant les coordonnées courantes.

L'équation du plan normal à la courbe au point $x + \Delta x, y + \Delta y, z + \Delta z$, est :

$$x' - x - \Delta x + (y' - y - \Delta y)\left(\frac{dy}{dx} + \Delta\frac{dy}{dx}\right) + (z' - z - \Delta z)$$
$$\left(\frac{dz}{dx} - \Delta\frac{dz}{dx}\right) = 0$$

En tenant compte de (a)

$$-\Delta x - \Delta y\frac{dy}{dx} - \Delta y\,\Delta\frac{dy}{dx} + (y' - y)\,\Delta\frac{dy}{dx} - \Delta z\frac{dy}{dx}$$
$$-\Delta z\,\Delta\frac{dz}{dx} + (z' - z)\,\Delta\frac{dz}{dx} = 0$$

En divisant par Δx pour passer à limite, et en ayant égard à la relation :

$$1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2 + \left(\frac{dz}{dx}\right)^2 = \left(\frac{ds}{dx}\right)^2$$

x étant la variable indépendante $\left(\text{d'où } \frac{d^2x}{dx^2} = 0\right)$, on aura :

$$(x' - x)\frac{d^2x}{dx^2} + (y' - y)\frac{d^2y}{dx^2} + (z' - z)\frac{d^2z}{dx^2} = \left(\frac{ds}{dx}\right)^2 \qquad (3)$$

Des trois équations (1), (2), (3) on déduit :

$$x' - x = \frac{-p\left(\frac{ds}{dx}\right)^2}{\frac{d^2z}{dx^2} - p\frac{d^2x}{dx^2} - q\frac{d^2y}{dx^2}}$$

$$y' - y = \frac{-q\left(\frac{ds}{dx}\right)^2}{\frac{d^2z}{dx^2} - p\frac{d^2x}{dx^2} - q\frac{d^2y}{dx^2}}$$

$$z' - z = \frac{\left(\frac{ds}{dx}\right)^2}{\frac{d^2z}{dx^2} - p\frac{d^2x}{dx^2} - q\frac{d^2y}{dx^2}}$$

En remplaçant dans [A], il vient :

$$R = \frac{\left(\frac{ds}{dx}\right)^2 \sqrt{1 + p^2 + q^2}}{\frac{d^2z}{dx^2} - p\frac{d^2x}{dx^2} - q\frac{d^2y}{dx^2}};$$

mais on sait que :

$$\frac{\frac{d^2z}{dx^2}}{\left(\frac{ds}{dx}\right)^2} = \frac{d^2z}{ds^2} \ldots \text{etc., donc}$$

$$R = \frac{\sqrt{1 + p^2 + q^2}}{\frac{d^2z}{ds^2} - p\frac{d^2x}{ds^2} - q\frac{d^2y}{ds^2}}. \quad [B]$$

Pour arriver à la dérivée de $z = f(x, y)$ en considérant y comme une fonction de x tirée de $y = \varphi x$, on passe par l'équation :

$$\frac{1}{\Delta x}\Delta z = f'_x(x + \theta\Delta x, y) + f'_y(x, y + \theta'\Delta y)\frac{y\Delta}{\Delta x} + U\Delta y,$$

θ et θ' étant deux nombres compris entre 0 et 1, $f'_x(x + \theta\Delta x, y)$ représentant la dérivée par rapport à x seulement de $f(x, y)$ dans laquelle on a remplacé x par $x + \Delta x$; $f'_y(x, y + \theta'\Delta y)$ étant la dérivée de cette même fonction dans laquelle on a fait varier y seulement et où l'on a remplacé y par $y + \Delta y$. Quant à $U\Delta y$, c'est l'accroissement de $f'_x(x + \theta\Delta x, y)$ quand on y fait croître y de Δy.

Multiplions les deux membres de cette équation par Δx, puis divisons par Δs (s étant l'arc); nous aurons:

$$\frac{\Delta z}{\Delta s} = f'_x (x + \theta \Delta x, y \left(\frac{\Delta x}{\Delta s} + f'_y\right) x, y + \theta \Delta y) \frac{\Delta y}{\Delta s} + \mathrm{U} \frac{\Delta x}{\Delta s} \Delta y$$

En passant à la limite :

$$\frac{dz}{ds} = p \frac{dx}{ds} + q \frac{dy}{ds}.$$

Dérivons cette équation en regardant x et y comme fonctions de s et en prenant s pour variable indépendante :

$$\frac{d^2z}{ds^2} - p \frac{d^2x}{ds^2} - q \frac{d^2y}{ds^2} = \frac{dp}{dx}\left(\frac{dx}{ds}\right)^2 + \frac{dp}{dy}\frac{dy}{dx}\frac{dx}{ds} + \frac{dq}{dx}\frac{dx}{ds}\frac{dy}{ds} + \frac{dq}{dy}\left(\frac{dy}{ds}\right)^2$$

En faisant :

$$\frac{dp}{dx} = r, \frac{dp}{dy} = \frac{dq}{dx} = s, \frac{dq}{dy} = t$$

Et remarquant que :

$$\frac{dx}{ds} = \cos \alpha, \frac{dy}{ds} = \cos \beta, \frac{dz}{ds} = \cos \gamma,$$

α, β, γ désignant les angles que la tangente à la courbe en (x, y, z) fait avec les axes, il vient :

$$\frac{d^2z}{ds^2} - p \frac{d^2x}{ds^2} - q \frac{d^2y}{ds^2} = r \cos^2 \alpha + 2 s \cos \alpha \cos \beta + t \cos^2 \beta.$$

Et en remplaçant dans [B]

$$\mathrm{R} = \frac{\sqrt{1 + p^2 + q^2}}{r \cos^2 \alpha + 2 s \cos \alpha \cos \beta + t \cos^2 \beta}.$$

Section oblique. On démontre aisément que le centre de courbure en un point (x, y, z) d'une section oblique est la projection sur le plan de cette section du centre de courbure de la section normale faite suivant la tangente en x, y, z à la section oblique. Si donc on désigne par δ l'angle que forment les plans sécants, on aura pour rayon de courbure au point (x, y, z) de la section oblique :

$$\rho = \frac{\sqrt{1 + p^2 + q^2}}{r \cos^2 \alpha + 2 s \cos \alpha \cos \beta + t \cos^2 \beta} \cos \delta$$

[Pour la discussion de cette formule et les conséquences qui en découlent, voir Timmermans, calcul différentiel § 112 et suivant.]

EDOUARD DELVILLE.

Tournai, avril 1866.

CORRESPONDANCE.

SUR UN PASSAGE DE LA FONTAINE.

On nous adresse la lettre suivante.

« Il n'est pas rare de trouver, dans les meilleurs écrivains même, des choses inintelligibles ou tout au moins obscures. Quelquefois sans doute c'est inadvertance de leur part; ils peuvent avoir sommeillé en écrivant :

Quandoque bonus dormitat Homerus.

« Souvent aussi le texte a été altéré par quelque copiste maladroit ou quelque imprimeur peu lettré. C'est ce qui me semble être arrivé pour le passage de La Fontaine que je vais citer. Dans la belle fable des *deux Pigeons* (liv. IX, 2) on trouve les vers suivants :

L'air devenu serein, il part tout morfondu,
Sèche du mieux qu'il peut son corps chargé de pluie;
Dans un champ à l'écart voit du blé répandu,
Voit un pigeon auprès : cela lui donne envie;
Il y vole, il est pris : *ce blé couvrait d'un las*
Les menteurs et traîtres appas.

« Que peuvent signifier ici *les menteurs et traîtres appas (appâts) d'un las (lacs)* si ce n'est *le blé* lui-même? Dès lors comment *les appas*, c'est-à-dire la pâture qui attire le pigeon, peuvent-ils être *couverts* par le blé? et s'ils sont couverts, comment peuvent-ils attirer l'oiseau? Faisons un léger changement qui n'altèrera point la mesure des vers qui précèdent et nous reconnaîtrons que La Fontaine a dû écrire :

. . . . . *Ce blé couvrait un las*
De menteurs et traîtres appas.

« Ce qui donne un sens fort raisonnable. » A. C.

Cette correction nous semblerait assez heureuse, s'il y avait eu réellement altération du texte. Mais nous ne pouvons admettre cette supposition. L'édition de 1678, la seule que La Fontaine ait revue avec soin, au point qu'il y a joint un errata, contient la leçon critiquée. Elle se trouve reproduite dans toutes les éditions qu'il nous a été donné de voir, et nous devons admettre forcément que nous avons ce que La Fontaine a écrit. Il ne nous reste donc qu'à examiner si, telle qu'elle est, cette expression présente un non-sens. Il est dans la langue française nombre de tournures et de locutions proverbiales que l'on comprend à la première lecture, mais qui deviennent obscures quand on veut les analyser. C'est ainsi que des grammairiens

ont soutenu sérieusement que, en disant avec Fénelon (Télém. I) « Nous entrons dans la ville, *les mains liées derrière le dos* », on dit précisément le contraire de ce que l'on a voulu faire entendre, et que cela signifie qu'on a les mains liées sur la poitrine! C'est la faute dans laquelle nous semble tomber M. A. C. Son analyse, sans doute, est parfaite, et qui suivra son raisonnement aboutira nécessairement à la même conclusion : c'est-à-dire qu'on aura : *ce blé couvrait un las de blé*. Sans entrer dans ces détails et, nous conformant au conseil de Vaugelas, *sans pointiller ainsi* sur cette expression, voici comment nous l'expliquerions. Le verbe *couvrait* tient la place de *était* ou *servait de*. Ce blé, pour les oiseaux, ne différait pas du blé ordinaire, et ils n'y virent pas autre chose. Cependant, il était mis là pour les attirer dans un piége; il servait, en même temps d'*appas*. Cette distinction n'était pas visible pour eux; ils s'en tinrent à l'apparence, le but qu'on s'était proposé était dissimulé, il leur était caché. Quoique ce blé fut lui-même l'*appas*, on peut donc dire qu'il le *renfermait*, et partant qu'il *couvrait les menteurs et traîtres appas du las*. Tous les commentateurs et même M. Littré dans son dictionnaire n'ont vu dans cette expression aucune difficulté! Mais gare à celui qui veut l'éplucher!

D. G.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Études critiques sur la littérature et l'art, *par* **Alex. Couvez**, *professeur de rhétorique française à l'Athénée royal de Bruges*. Bruges, Edw. Gailliard et Cie 1865. 1 vol. in-8° de pp. 518.

Pour qui réfléchit, les questions littéraires sont intimement liées aux questions qui se rapportent aux beaux arts, et ce n'est pas sans raison que les anciens, dans leur langage allégorique, ont représenté comme sœurs les déesses chargées de présider à la poésie, à la musique et à tous les arts libéraux. Les arts en effet n'ont-ils pas la même origine? Ne tendent ils pas au même but? Tous sont des manifestations de l'idéal et du beau.

On l'a dit, depuis longtemps, la poésie et la peinture sont sœurs; *Ut pictura poesis*, thèse que l'auteur des réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture a développée avec un rare bonheur. M. Couvez reprend le même sujet, mais il élargit singulièrement les horizons. Il traite non de la poésie seule, mais de la littérature, non de la peinture, mais de tous arts, et, sans entrer dans trop de détails, il en signale à grands traits les principes généraux, nous dit ce qu'ils furent, ce qu'ils sont et ce qu'ils devraient être. Personne d'ailleurs n'était mieux préparé que lui. Possédant de profondes connaissances artistiques et littéraires, s'occupant par goût autant que par devoir de tout ce qui touche aux œuvres de

l'esprit, auteur d'une histoire de la peinture, et d'un recueil de poésies religieuses, qui à son apparition, en 1836, révéla un véritable talent poétique, porté enfin par nature vers les études métaphysiques et religieuses, il a tout ce qu'il faut pour mener à bonne fin un pareil travail. Sans doute on peut ne pas partager toutes ses opinions en littérature; mais tout homme impartial, en lisant son ouvrage, avouera que c'est une œuvre sérieuse, renfermant des considérations très-judicieuses, des principes de saine littérature dont bien des gens pourraient faire leur profit.

Du reste, ce n'est pas l'œuvre d'un jour; ces études ont paru à diverses époques, dans des publications périodiques; mais elles forment pour le fond et par la nature du sujet, un véritable tout, dont la conclusion est que l'art aujourd'hui, comme la société, est à la recherche d'une règle et d'un symbole. Les études sont au nombre de dix. En voici les titres : *De la nécessité de la règle dans la littérature et dans les arts. — De l'idéalisme et du réalisme dans les arts. — De l'art et de la littérature sous l'empire de l'idée chrétienne. — La poétique de la France au 19me siècle. — Ballanche. — Les moines d'Occident, depuis S. Benoît jusqu'à S. Bernard, par M. le comte de Montalembert. — La science du beau, par M. Ch. Lévèque. — Recherches philosophiques sur les principes de la science du beau, par M. Paul Voituron. — Les misérables, par M. V. Hugo. — De la poésie en France au 19me siècle.*

L'introduction n'est pas ce qu'il y a de moins recommandable dans l'ouvrage. L'auteur y expose rapidement sur l'art et sur la littérature les idées générales qui ont été l'objet de ses préoccupations continuelles. Ces idées forment en quelque sorte le fond du tableau dans lequel viennent se grouper, en tout harmonique, les études indiquées plus haut. Selon M. Couvez, actuellement les idées individuelles ont pris la place des vrais principes généraux, la règle manque, la règle, c'est-à-dire « l'ensemble des principes en vertu desquels dans le monde intellectuel comme dans le monde physique, toutes les choses sont coordonnées pour la fin déterminée par la sagesse du suprême artiste. » Les écrivains de nos jours ne cherchent point à équilibrer dans leurs œuvres l'imagination, le sentiment et la raison, comme cela se faisait au 17me siècle. C'est en vain qu'on en attendrait cette virile et lumineuse correction dans la forme. Celle-ci est déchue, parce que l'art est déchu dans la pensée, comme la philosophie dont elle a adopté les idées; la littérature procède de l'identité des contraires et partant de l'indifférentisme; tels livres sont en même temps très-religieux et remplis d'impiété. Enfin elle présente l'homme comme ne pouvant échapper à la fatalité de la passion. Comment en sommes-nous venus là ? La littérature actuelle fut une réaction contre la littérature classique. Sans doute celle-ci toujours chrétienne pour le fond des idées et des sentiments, montrait la passion soumise au devoir, et se posait des limites qu'elle respectait religieusement, mais elle appartenait à l'antiquité par le choix des sujets et par l'imitation de la forme. « Ainsi la tragédie quelque parfaite qu'elle soit, était dépaysée par ses mœurs, par son langage, par ses règles et surtout par le choix des sujets. La poésie lyrique brillait des couleurs usées et fauves de la mythologie payenne et l'on ne peut que trouver froides les compositions lyriques de J.-B. Rousseau. La réaction était légitime : il fallait faire rentrer la littérature dans la voie de la religion et du bon sens, il fallait qu'elle redevint l'expression de la société. Il faut entendre M. Couvez parler de cette réaction,

et en suivre avec lui le développement dans Mme de Staël, Châteaubriand, Ballanche, auteur trop peu connu, et si digne de l'être, dans Lamartine et Victor Hugo. Bien que nourri de la lecture des auteurs classiques, dont il s'est approprié en quelque sorte les pensées et les tournures, il ne se laisse pas influencer par des préventions injustes sur la littérature de nos jours. C'est ainsi qu'il nous paraît avoir apprécié avec justesse et avec impartialité Victor Hugo. Il lui reconnaît l'honneur d'avoir contribué à la renaissance de la véritable poésie lyrique en France, d'avoir perfectionné l'ode et le rhythme. Non-seulement il écrit bien et mieux que tout autre ne sait écrire; mais il a le talent de tout dire et de tout bien dire avec un instrument qui se façonne à toutes les tonalités. C'est un grand artiste dans la création; il est naturel et sagement coloré, quand il rencontre le vrai; il possède éminemment les secrets de l'intérêt du drame; il échauffe. Mais il est en même temps le créateur de la poésie de la fantaisie et de l'indéterminé. Non-seulement il commet des fautes nombreuses de goût et de diction, mais sa manie est l'application continuelle du système qui consiste à opposer le bouffon au sérieux; il est exagéré dans l'image, plein de tours faux, tourmenté dans ses allures, car il aime les antilogies, les alliances des contraires, les antithèses morales et une bizarrerie de paradoxe. Tel est le portrait de Victor Hugo. Tels voulurent être les novateurs. « Soit impuissance, soit parti pris, ils arborèrent le drapeau de l'indépendance absolue dans la pensée et dans la forme, et c'est ainsi que nous sommes tombés dans le réalisme, c'est-à-dire, dans l'imitation matérielle et brutale de la nature. » Mais si l'art était dans cela, l'imitation, dit avec raison M. Couvez, n'aurait point de raison d'être, puisque la nature elle-même vaudra toujours mieux que des copies. Il faut donc sortir de là. Or l'art sérieux a trois voies ouvertes devant lui; l'auteur en rejette deux, car on ne peut retourner au gothique, ni rajeunir l'art classique. Il ne nous reste donc qu'à répudier le paganisme de la pensée, choisir les sujets dans nos traditions religieuses et nos annales historiques, conserver la vieille langue, et, tout en se défendant de l'engouement pour la forme, s'inspirer des modèles inimitables de l'antiquité grecque et de la renaissance.

Telle est l'analyse succincte et décolorée des idées dominantes de ce livre. Mais chaque étude mériterait d'être examinée à part. Cependant nous ajouterons qu'il faut être à la fois poète et philosophe, et M. Couvez est l'un et l'autre, pour analyser, avec autant de lucidité et de sentiment qu'il l'a fait, les ouvrages couronnés par l'Académie française, de MM. Lévêque et Voituron sur le beau. Les observations critiques qu'il a intercalées dans cette analyse et sur les ouvrages eux-mêmes et sur le jugement qu'en a porté l'Académie dénotent un esprit qui approfondit toutes les questions fondamentales.

Ce n'est pas à dire cependant que nous admettions toutes les idées de M. Couvez. Le symbole littéraire qu'il propose, par exemple, ne paraîtra pas parfait à tout le monde; il a quelque chose d'exagéré et d'exclusif. Mais la démonstration nous mènerait trop loin. M. Couvez « déclare encore avec assurance qu'il n'y a point de définitions du beau, et qu'il n'y en aura jamais de possible que pour ceux qui ne sont nés ni du sang ni de la volonté de la chair, mais de Dieu même. » Cependant Platon a dit avec beaucoup de justesse, ce semble, que le beau est « *la splendeur du vrai.* » Et par parenthèse cette définition nous paraît au moins aussi claire que celles de M. Lévêque et de M. Voituron. D'après le pre-

mier « le beau, dans tous les cas possibles, c'est la force ou l'âme agissant avec toute sa puissance et conformément à l'ordre, c'est-à-dire, de manière à accomplir sa loi. » Suivant M. Voituron « le beau est une qualité ou propriété de l'être, en vertu de laquelle, toutes les parties dont celui-ci se compose, sont disposées avec ordre d'après l'unité déterminée par son essence, ce qui permet à la force ou à la vie dont il est animé de se manifester facilement. » La définition que M. Voituron donne du goût est plus heureuse : « le goût est le sentiment du beau éclairé par la réflexion. » M. l'abbé Tuet dans son introduction au Guide des humanistes avait dit à peu près la même chose. « Le goût est le sentiment éclairé des beautés d'un art. » Et puisque nous en sommes aux définitions, M. Couvez qui ne donne pas la définition du sublime en littérature, aurait pu rappeler celle de M. Baron : « J'appelle sublime, en littérature, l'expression vraie de tout sentiment qui élève l'homme au-dessus de lui-même, en lui donnant la conscience de cette élévation. » L'exemple cité par M. Couvez et emprunté à M. Voituron, confirme l'excellence de cette définition. « Quand le chrétien ou le philosophe, dit cet écrivain, au milieu des tourments les plus horribles ou les désastres les plus affreux, reste ferme et inébranlable dans sa croyance, plein de confiance dans la force de la vérité ou dans la justice divine, c'est l'idée de Dieu qui se montre et avec elle cet infini absolu devant lequel tous les biens de ce monde ne comptent pour rien. »

Selon M. Couvez, la comédie ou le ridicule n'est pas susceptible du beau, et il croit qu'il faudrait la bannir comme venant du paganisme. Cependant un peu après, il dit que la satire a droit de figurer dans un livre qui traite de la science du beau. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la comédie ? La comédie ne diffère de la satire que parce qu'elle attaque les vices, les ridicules des hommes d'une manière indirecte et générale, tandisque la satire les attaque directement.

Enfin peut-on quand il s'agit d'examiner et d'apprécier la littérature de nos jours, considérer la poésie comme représentée ou personnifiée dans Leconte. Delisle, Bouilhet et Ch. Beaudelaire ? N'avons-nous donc pas d'autres poètes, et à côté de ces noms inconnus, les Laprade et les Ponsard ne sont-ils rien ?

Tout cela n'empêche pas le livre de M. Couvez d'être un des plus sérieux qui aient paru en Belgique, depuis plusieurs années, sur la littérature et sur l'art.

Leçons de physique, *à l'usage des écoles normales primaires, des établissements d'instruction primaire supérieure, des écoles professionnelles, des candidats au brevet de capacité, des classes de rhétorique latine, etc., par* Paul Poiré, *ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé de l'Université, professeur de physique et de chimie au lycée impérial et aux cours communaux d'Amiens.* — Ouvrage orné de 355 figures intercalées dans le texte. Paris, Ch. Delagrave et Cie, libraires-éditeurs, rue des Écoles, 78. — Bruxelles, Bonnet.

Le manuel de M. Paul Poiré tient le milieu entre les ouvrages de physique expérimentale s'aidant des formules algébriques et ces livres élémentaires qui, à force de vouloir se mettre à la portée de tout le monde, ne sont le plus souvent à la portée de personne. L'auteur a éliminé « tout raisonnement supposant acquises des connaissances mathématiques, qui peuvent souvent prêter un utile con-

cours dans l'étude de la physique, mais qui effrayent beaucoup de personnes et les empêchent d'apprendre la partie pratique de la science. Il a voulu, nous dit-il, parler un langage que tous puissent comprendre, en essayant cependant de ne rien perdre de la rigueur et de la précision qui doivent être les premières qualités de tout ouvrage scientifique. » Nous ne partageons pas complètement l'avis de l'auteur quant à la suppression des raisonnements mathématiques. Lorsque des leçons de physique s'adressent à des jeunes gens qui suivent un cours sérieux de mathématiques élémentaires, il y a de grands avantages à employer les formules algébriques, précisément pour obtenir cette rigueur et cette précision que recherche M. Poiré. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce qu'il y a de fondé dans la frayeur qu'inspirent à certaines personnes les formules et les raisonnements algébriques; nous dirons cependant que les élèves, bien dirigés dans les divers cours scientifiques élémentaires, aiment à appeler l'algèbre à leur secours pour retenir plus facilement certaines lois particulières comprises dans une formule générale; telle est, par exemple, la formule

$$t = \pi\sqrt{\frac{l}{g}},$$

qui conduit aux lois des oscillations pendulaires.

L'ouvrage de M. Poiré est divisé en cinq grandes sections qui traitent respectivement de la pesanteur et de l'hydrostatique, — de la chaleur, — de l'électricité et du magnétisme, — de l'attraction moléculaire, de l'acoustique — et de l'optique. « Je me suis efforcé, dit l'auteur, de signaler et d'étudier la plupart des applications pratiques : le chauffage et la ventilation des appartements, les machines à vapeur, la galvanoplastie, la télégraphie électrique, la photographie, etc. » Ces matières sont développées avec assez de détails pour que l'élève en ait une idée exacte, mais l'étendue de cette partie n'est pas en rapport avec les proportions de l'ouvrage. Nous avons constaté que les descriptions d'un certain nombre d'appareils ou instruments utiles dans l'industrie sont incomplètes. Ainsi les explications données sur la presse hydraulique ne permettront pas à l'élève de saisir tout le mécanisme de cette machine : les robinets qui servent à conserver les objets en presse ou à opérer la dépression, le cuir embouti, le levier sur lequel agit la force motrice ne sont pas décrits. — La *table de correction* est nécessaire pour que l'alcoolomètre de Gay-Lussac donne des indications exactes, et cependant il n'en est pas fait mention. Si un élève s'avisait d'essayer de déterminer la richesse alcoolique d'une liqueur en suivant la marche du livre, il arriverait à un résultat erroné, parce qu'il ne saurait pas ramener la liqueur à la température de 15°, ou plutôt parce qu'il n'y songerait pas. — Dans l'étude de la machine à vapeur, il est très-commode de passer sous silence la description du mécanisme à l'aide duquel se produit le mouvement alternatif du tiroir ; il nous semble aussi que l'auteur aurait pu décrire l'injecteur Giffard, aujourd'hui si répandu, et dire un mot des machines à cylindre horizontal. — Nous citerons encore comme exemples de descriptions trop peu étendues celles de la boussole de déclinaison, de la boussole d'inclinaison et du miscroscope.

Le paragraphe traitant de l'électricité atmosphérique est, au contraire, beaucoup trop long. Pourquoi cette accumulation d'effets merveilleux de la foudre? Pourquoi emprunter à M. Jamin sept faits relatifs à des éclairs en boule, puis citer

jusqu'à 21 faits différents pour expliquer les effets de nuages orageux sur le sol et ceux de la foudre sur les corps conducteurs? Il fallait certainement prouver par des exemples la tendance du tonnerre à choisir, pour les frapper, les conducteurs métalliques, mais était-il nécessaire d'exposer un aussi grand nombre de cas? Pour notre part, nous aurions préféré des détails plus précis sur les instruments dont nous parlions plus haut, au récit de Bridone qni nous apprend que « une fois, pendant que Madame Douglas regardait par la fenêtre, la foudre frappa le fil de fer qui soutenait le bord de son chapeau, le fondit, brûla le chapeau sans atteindre la dame. »

Il est des théories physiques qui ne sont pas du domaine des études élémentaires : telle est la *calorimétrie*. La chaleur spécifique, il est vrai, est une constante numérique qui sert à caractériser un corps au même titre que la densité, le coefficient de dilation, etc.; mais les méthodes que l'on emploie pour la déterminer avec exactitude sont très-compliquées. L'auteur expose le principe de la méthode des mélanges, et laisse de côté, à dessein sans doute, les perfectionnements apportés à ce procédé par M. Regnault. Il en résulte que cette leçon est très-incomplète et même un peu obscure; comme elle est marquée d'un astérisque, c'est-à-dire qu'elle peut être passée dans une première étude, rien n'empêchait de la développer suffisamment et surtout d'en faire ressortir les applications.

Quelques légères inexactitudes, quelques incorrections de style se sont glissées ça et là; mais le nombre en est tellement restreint que nous ne croyons pas devoir nous y arrêter, persuadé que l'auteur les aura lui-même aperçues et s'empressera de les faire disparaître dans la prochaine édition.

Hâtons-nous maintenant de faire remarquer que nos observations, portant plutôt sur le choix des matières que sur la manière dont celles-ci ont été traitées, enlèvent peu de chose au mérite de l'ouvrage, que nous croyons appelé à un légitime succès. L'auteur s'est, en effet, imposé la loi de ne déduire aucune conséquence qui ne dérive immédiatement des expériences ou des observations, et d'enchaîner les faits et les vérités physiques dans l'ordre le plus propre à en faciliter l'intelligence. Différents chapitres annoncent l'intention de n'obéir qu'aux exigences d'une bonne méthode et de s'écarter, s'il le faut, des routes ordinaires. C'est ainsi qu'au lieu de suivre la marche historique dans l'exposition de la théorie des piles voltaïques, M. Poiré a débuté par l'analyse des expériences à l'aide desquelles on constate la production de l'électricité dans les actions chimiques, puis il s'en est servi pour expliquer la théorie des piles, abandonnant désormais les lois du contact et la force électromotrice à histoire de la physique.

« *Toute science physique,* dit Lavoisier, *comprend trois choses : la série des faits qui constituent la science, les idées qui les rappellent, les mots qui les expriment. Le mot doit faire naître l'idée; l'idée doit peindre le fait : ce sont trois empreintes d'un même cachet* ». Des faits *certains* et bien choisis, éveillant des idées *justes* rendues par des expressions *exactes,* voilà le triple caractère de tout bon livre traitant des sciences de la nature. L'ouvrage que nous venons de lire s'approche beaucoup du but désiré, et nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il pourrait être employé avec fruit dans nos écoles normales primaires.

A.-J. GERMAIN.

Éléments de géométrie, *rédigés d'après le nouveau programme de l'enseignement scientifique des lycées, suivis d'un* Complément *à l'usage des élèves de mathématiques spéciales, par* A. Amiot, *professeur au lycée Saint-Louis, à Paris.* Dixième édition. Ouvrage autorisé par M. le Ministre de l'Instruction publique. 1 vol. in-8° de 428 pages. Paris, chez Ch. Delagrave, 1865, prix 5 fr.

Ainsi que l'indique son titre, ce livre est conforme aux programmes officiels français; comme l'a très-bien fait observer M. Terquem d'illustre mémoire, rien ne se fait plus facilement qu'un traité élémentaire : On prend le programme article par article, on amplifie, on développe et l'on obtient un volume. L'auteur semble avoir suivi ce conseil à la lettre. La division si rationnelle en huit livres adoptée par Legendre, qui l'avait lui-même empruntée à T. Simpson, a été supprimée et remplacée par une division en leçons, et le *sommaire* de chacune d'elles a été disposé de manière à comprendre un ou plusieurs articles du *programme*. Autrefois il suffisait de dire, pour être compris de tout le monde, que telle proposition était la 12me de tel livre d'Euclide ou de Legendre; aujourd'hui, grâce aux modifications introduites, on dira, en n'étant compris de personne, que telle proposition appartient à telle partie du programme et se trouve à telle page du livre.

En constatant ici la manière dont ce livre a été traité, nous ne voulons nullement jeter le blâme ou le discrédit sur un ouvrage excellent et qui, hâtons-nous de le dire, se recommande à plus d'un titre à l'attention des professeurs, car il est parfaitement conçu dans l'esprit qui l'a inspiré. M. Amiot est un professeur très-distingué du lycée Saint-Louis, et ses ouvrages sont très-estimés; d'ailleurs un livre qui arrive en très-peu de temps à sa 10me édition n'est pas un livre dépourvu de mérite. Nous n'avons d'autre but en agissant ainsi que de faire connaître comment sont conçus depuis quinze ans tous les traités de géométrie français; qui en a vu un, en a vu cent; et dès qu'on dit qu'un ouvrage est conforme aux programmes officiels, on connaît, rien que par cette phrase, quelle est la matière qu'il contient, on sait comment elle est traitée, on connaît même quel est l'ordre et la disposition des diverses parties et la besogne de la critique est beaucoup simplifiée. Aussi nous serions-nous arrêté ici, si nous nous étions adressé à des lecteurs français; si nous entrons dans quelques détails, c'est pour satisfaire la légitime curiosité de nos lecteurs.

Les dix premières leçons comprennent le premier livre de Legendre. Les définitions abstraites de la surface, de la ligne, du point ont disparu; elles ont été ramplacées par d'autres tirées de la considération des volumes. M. Amiot trouve sans doute qu'au début des mathématiques la notion abstraite de *dimension* est déplacée; prétendrait-il, avec M. Vincent, qu'on ne peut pas en donner une idée nette? Nous ne pouvons pas admettre cette raison; il nous semble, et nous l'avons déjà dit ailleurs, que les idées de *dimension*, de *direction*, etc., sont aussi claires, aussi précises que les notions de *nombre* sur lesquelles est fondée l'arithmétique. La définition de la ligne droite a été conservée et l'auteur admet comme une notion première que deux lignes droites coïncident quand elles ont deux points communs. La définition de l'*angle* ne nous paraît pas heureuse : « Lorsque deux lignes droites partent d'un même point suivant deux directions différentes elles forment une *figure* qu'on appelle *angle*. » Le mot figure entraîne-t-il l'idée de portion de plan, d'inclinaison ou d'écartement? Il est vrai

que le paragraphe suivant explique cette définition; mais cette explication ne lève pas l'inconvénient, attendu que d'après la définition 4, une *figure* est un volume, une surface ou une ligne.

Le *Corollaire* est défini : une conséquence quelconque d'un théorème. Cette définition ne fait pas ressortir suffisamment la différence essentielle qu'il y a entre un théorème et un corollaire et l'on court le risque de prendre l'un pour l'autre. L'auteur lui-même s'est trompé l'orsqu'après avoir établi cette proposition : *les diagonales d'un parallélogramme se coupent mutuellement en deux parties égales,* il lui donne comme Corollaire la suivante : *les diagonales d'un rectangle sont égales,* nous ne voyons pas trop comment la seconde est une conséquence de la première. Les autres définitions sont données dans le courant du livre en tête de chaque leçon. Les démonstrations par l'absurde étant condamnées en France depuis assez longtemps, nous n'avons pas besoin d'ajouter, sans doute, qu'il n'en reste aucune trace dans ce traité; nous signalons conséquemment une démonstration directe très-simple de cette propriété : *si deux angles sont égaux dans un triangle, les côtés opposés seront aussi égaux.* La théorie des parallèles est basée sur cette propriété, admise comme axiome : *Par un point pris hors d'une droite on ne peut mener qu'une seule parallèle à cette droite.* Nous sommes de l'avis de l'auteur, qui fonde sa théorie des parallèles, sur un fait regarde comme certain, car toutes les sciences sont obligées d'avoir recours à des faits de ce genre qui sont les données du sens intime et ont par conséquent la plus forte certitude possible. Le sens intime est le dernier refuge de la certitude; aller au-delà est une entreprise aussi vaine que déraisonnable. Chaque leçon est suivie de quelques questions à résoudre que l'auteur propose comme application des théorèmes enseignés dans chaque leçon. Le nombre de ces exercices pour la géométrie plane est de 225 environ. Cette disposition nous paraît préférable à celle qui consiste à réunir tous ces exercices en un groupe placé comme appendice à la fin du volume. Les élèves studieux qui veulent résoudre ces questions peuvent de cette manière concentrer leurs efforts sur deux ou trois théorèmes.

Les neuf leçons suivantes comprennent le second livre de Legendre. Les seules propositions qui aient subi des changements sont celles relatives à l'intersection et au contact de deux cercles, et celles par les quelles ont établi la mesure des angles. Legendre pour établir la proportion entre des grandeurs incommensurables a eu recours à la réduction à l'absurde; après lui on s'est servi tantôt de la méthode des infiniments petits, tantôt de la méthode des limites; actuellement en France, on n'emploie plus aucune de ces trois méthodes. Laquelle emploie-t-on alors? Aucune; on les a supprimées purement et simplement. « Lorsqu'on a démontré la proposition pour le cas ou les grandeurs ont une commune mesure quelque petite qu'elle soit on peut considérer la proposition comme générale. » C'est le programme qui s'exprime ainsi; c'est très-commode, mais c'est peu rigoureux. L'auteur entre dans quelques considérations sur l'usage de la règle, de l'équerre, du rapporteur, etc... et termine cette seconde partie par ce problème : mener une tangente commune à deux circonférences. Les quinze leçons qui suivent et qui terminent la géométrie plane comprennent le 3me et le 4me livre de Legendre. La théorie des lignes proportionnelles est donnée indépendamment de la théorie des aires et les trois cas de similitude des triangles

ont été établis au moyen d'un mode uniforme de démonstration. L'auteur explique très-clairement ce qu'on doit entendre par polygones semblables et semblablement ou inversement placés. Certaines propositions, celles entre autres qui sont relatives au carré construit sur la somme de deux lignes, ont été supprimées; en revanche d'autres s'y trouvent deux fois telles que les propositions qui établissent les relations entre le carré construit sur le côté d'un triangle opposé à un angle droit, ou aigu, ou obtus : une première fois lorsque ces lignes sont évaluées en nombres, une seconde fois dans le cas contraire. C'est le programme qui l'exige ainsi; inutile que nous discutions le mérite d'une semblable disposition. Cette théorie se termine par une série de problèmes parmi lesquels on en rencontre quelques-uns dont la solution dépend de la théorie des centres de similitude. L'auteur donne ensuite la théorie des polygones réguliers convexes et étoilés et la mesure de la circonférence, en considérant cette courbe comme la limite vers laquelle tend le périmètre d'un polygone inscrit dans cette courbe à mesure que les côtés diminuent indéfiniment. La recherche du rapport de la circonférence au diamètre est basée sur la méthode des isopérimètres. La géométrie plane se termine par la mesure des aires et les théorèmes qui en dépendent.

La géométrie de l'espace est donnée en vingt-cinq leçons. Les sept premières comprennent le cinquième livre de Legendre. La démonstration de la propriété de la perpendiculaire au plan a été changée et il en est de même de celle-ci : Si deux angles trièdres ont les angles plans égaux chacun à chacun les angles dièdres opposés seront aussi égaux; quelques propositions relatives aux angles trièdres ont été ajoutées et d'autres légèrement modifiées.

Un polyèdre est défini un *corps* terminé par des plans. Un polyèdre n'est pas un corps; les corps sont impénétrables. Legendre a dit : Un polyèdre est un *solide* terminé par des plans. Le mot solide, selon nous, convient mieux parce qu'il n'a trait qu'à l'étendue, seul objet de la géométrie.

Les propositions relatives à la mesure des volumes ont subi quelques modifications assez heureuses et le volume de la pyramide triangulaire a été obtenu par la théorie des limites. La symétrie des figures est exposée très-simplement et l'auteur considère la symétrie par rapport à un point ou à un plan.

La partie relative à la similitude des polyèdres est entièrement changée. L'auteur part de cette définition : Deux polyèdres sont semblables s'ils ont les faces semblables chacune à chacune et que leurs angles polyèdres formés par les faces semblables soient égaux. Cette partie est bien traitée; nous avouons cependant avoir été surpris de trouver une démonstration de trois pages pour établir ce théorème, que Legendre démontre en quelques lignes : Deux polyèdres semblables peuvent être décomposés en un même nombre de pyramides triangulaires semblables et semblablement placées. Comme pour les polygones, l'auteur explique très-clairement ce qu'on doit entendre par polyèdres homothétiques directs et polyèdres homothétiques inverses.

Les huit dernières leçons comprennent le 7me et le 8me livre de Legendre. Toutes les propositions relatives à la mesure des aires et à celle des volumes ont été données d'après la théorie des limites; les autres sont restées ce qu'elles étaient ou n'ont reçu que de légères modifications. On remarque quelques problèmes intéressants sur les arcs de grand cercles.

L'auteur a voulu que son livre pût aussi être mis entre les mains des élèves

qui se destinent à l'école polytechnique; pour cela il a réuni dans un *complément* placé à la fin du volume toutes les propositions sur la géométrie de la sphère qui n'avaient pu trouver place dans le courant du livre.

Le nombre d'exercices sur la géométrie de l'espace est de 130 environ, ce qui porte le nombre à 355.

Nous n'avons pas cru devoir nous appesantir sur la partie relative aux courbes usuelles : Ellipse, hyperbole, parabole, hélice, parce que l'étude des propriétés de ces courbes ne fait pas partie du programme des études des athénées royaux. Ajoutons toutefois que cette théorie est très-simplement et très-clairement donnée.

D'après cet exposé, on voit que l'auteur a fidèlement rempli la mission qu'il avait en vue, c'est-à-dire écrire un livre utile aux élèves qui aspirent à entrer dans les écoles spéciales du gouvernement.

J. MISTER.

RECUEIL DE PROBLÈMES *posés dans les examens d'admission à l'École impériale polytechnique et à l'École impériale centrale des arts et manufactures, par* A. LONCHAMPT, *directeur des études à l'institution polytechnique.* — Énoncés et solutions. — 1 vol. grand in-8°, de 480 pages, autographié. Paris, Gauthier-Villars 1865. Prix : 8 fr.

Ne pouvant faire une analyse que ne comporte pas la nature de l'ouvrage, nous indiquerons sommairement quelles sont les matières qu'il contient. En le composant, M. Lonchampt a eu pour but de donner des applications sur les différentes parties des programmes imposés aux aspirants à l'École polytechnique et à l'École centrale des arts et manufactures, et contribuer ainsi à leur faciliter une des épreuves les plus importantes de leurs examens. Il a recueilli les questions et les problèmes les plus intéressants qui ont été posés jusqu'à présent dans les examens d'admission à l'École polytechnique et à l'École centrale, ainsi que dans les conférences des principales Écoles préparatoires, et il les a réunis en un volume. On voit par là que les exemples, dont se compose ce recueil, sont puisés aux sources classiques et choisis parmi ceux qui demandent quelque réflexion et un certain degré d'intelligence. Les questions et les solutions sont très-nettement rédigées et très-simplement résolues.

Ce livre se divise en huit parties. La première comprend cinq questions sur l'arithmétique; la seconde, trente-trois sur la géométrie élémentaire; la troisième, vingt-quatre sur la géométrie descriptive; la quatrième partie, qui est consacrée à l'algèbre, est beaucoup plus étendue et contient environ deux cents exercices qui se subdivisent comme suit : douze sur les quatre premières règles, vingt sur les équations du premier et du second degré, seize sur les progressions et les séries, dix sur la formule du binôme de Newton et les logarithmes, soixante-dix sur la théorie des dérivées, le reste est consacré à l'algèbre supérieure; la cinquième partie contient soixante-quatorze exercices sur la trigonométrie; la sixième partie est, sans contredit, la plus importante de l'ouvrage; elle est réservée à la géométrie analytique à deux et à trois dimensions. La partie à deux dimensions comprend un peu plus de trois cents exercices très-intéressants et très-bien choisis; nous avons remarqué pour beaucoup d'entre eux des solutions très-simples en même temps que très-élégantes; pour d'autres, beaucoup plus

faciles, la solution ne se trouve qu'effleurée, mais ce qu'on en donne est largement suffisant pour permettre à l'élève de la compléter. Les quatre-vingt-dix exercices qui terminent la collection, roulent sur la géométrie analytique à trois dimensions.

En résumé nous pensons que cet ouvrage sera très-utile aux élèves studieux qui veulent approfondir les matières enseignées dans les cours et qui aspirent à passer avec succès les examens qu'ils auront à subir ; c'est une mine féconde ou MM. les professeurs trouveront pour l'enseignement de leurs élèves un grand nombre d'éléments réunis qu'ils chercheraient vainement dans d'autres recueils.

J. M.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés :

A l'école moyenne de Houdeng-Aimeries : maîtres de dessin en partage, MM. *Jauquet*, démissionnaire en tant que titulaire unique du cours, et *Ducoffre*, second régent ;

A l'école moyenne de Pâturages : maître de musique en remplacement de M. Pir, admis à la pension, M. *Muldermans ;*

A l'école moyenne de Huy : maître de dessin, en remplacement de M. Crahay dit Thonon, démissionnaire, M. *Hoka*.

— Le prix quinquennal *des sciences morales et politiques* (5,000 fr.) pour la période de 1861-1865, est décerné à M. *Tielemans* (F.), président de chambre à la cour d'appel de Bruxelles, pour son ouvrage intitulé : *Répertoire de droit public et d'administration*.

— *Prix quinquennal pour les sciences médicales.* Par arrêté royal du 18 juin l'art. 1er de l'arrêté royal du 31 décembre 1860 est remplacé par la disposition suivante :

Tout ouvrage sur les sciences médicales, écrit en français, en flamand ou en latin, pendant la période quinquennale, est admis au concours s'il est publié en Belgique, et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

— En vertu d'une loi promulguée le 29 mai, deux nouvelles écoles normales d'instituteurs ainsi que deux écoles normales d'institutrices seront immédiatement établies aux frais de l'État, et placées sous le régime de la loi du 23 septembre 1842.

Il en sera établi une de chaque catégorie dans les provinces flamandes et une dans les provinces wallonnes.

— ÉCOLES SPÉCIALES ANNEXÉES A L'UNIVERSITÉ DE GAND. *École du génie civil.* Examens pour l'admission à l'école préparatoire, le 6 octobre.

Examens pour l'obtention des titres d'élève ingénieur, d'aspirant élève ingénieur et d'élève conducteur des ponts et chaussées et d'admission, en ces qualités, à l'école spéciale, le 20 septembre.

Examens pour le passage de la première à la deuxième année d'études, pour l'obtention des titres d'ingénieur honoraire et de conducteur honoraire des ponts et chaussées, ainsi que des grades de conducteur de troisième classe et de sous-ingénieur des ponts et chaussées, le 9 octobre.

École des arts et manufactures. — Examens pour l'admission à l'école préparatoire, le 3 octobre.

Examens pour l'admission à l'école spéciale, le 9 octobre.

Examens à subir par les élèves de l'école spéciale pour passer de la première année d'études à la deuxième, le 18 octobre.

Examens à subir par les élèves de l'école spéciale de deuxième année pour l'obtention du diplôme d'ingénieur industriel, le 5 novembre.

École normale des sciences. — Examens d'admission, le 11 octobre.

Examens de passage de la première à la deuxième année d'études et de la deuxième année d'études à la troisième, le 15 et le 16 octobre.

— La session de 1866 du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences s'ouvrira à Gand, le 4 juillet.

— ÉCOLES SPÉCIALES ANNEXÉES A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE. Examens d'admission à l'école préparatoire des mines et des arts et manufactures, le 1er octobre.

Examens de passage et de sortie de la division des arts et manufactures et des mécaniciens, et de la division des élèves des mines qui n'aspirent pas à entrer dans l'administration, le 2 juillet.

Examen d'admission en qualité d'aspirant élève ingénieur des mines le 1er août. Examen d'admission en qualité d'élève ingénieur, le 8 août.

Examens de passage des élèves de l'école spéciale des mines, le 7 août.

Examen final des élèves ingénieurs pour l'obtention du titre d'ingénieur honoraire des mines, le 9 octobre.

École normale des humanités. Examen d'admission aux cours de la première année d'études, le 11 octobre. Immédiatement après, examens de passage.

— *Jurys de gradué en lettres.* Les jeunes gens qui ont l'intention de subir, à la session de 1866, soit l'examen de gradué en lettres, soit l'examen préalable à l'examen de candidat en pharmacie, soit l'examen préalable à celui de candidat notaire, soit l'examen supplémentaire prévu par les art. 4 et 5 de la même loi, soit l'examen complémentaire sur la géométrie à trois dimensions prévu par l'article 60 de l'arrêté royal du 25 mars 1861, devront se faire inscrire dans le chef-lieu de chaque province, du 14 au 25 juillet prochain inclusivement, dans les bureaux du gouvernement provincial. — Voir pour plus amples informations le *Moniteur* du 26 juin.

— *Avis aux auteurs, artistes et éditeurs belges.* Le ministre de l'intérieur croit utile de porter à la connaissance des intéressés que des conventions internationales pour la garantie réciproque de la propriété des ouvrages de littérature et d'art ont été récemment conclues par la Belgique avec la Saxe-Royale, le Hanovre et le duché d'Anhalt. En outre, le duché de Saxe-Meiningen a accédé, sous la date du 15 avril dernier, à la convention conclue avec le royaume de Saxe.

Ces diverses conventions entreront en vigueur aux époques ci-après, savoir :

Saxe-Royale, le 7 juillet prochain.

Hanovre, le 10 id.

Duché d'Anhalt, le 13 id.

L'acte d'accession du duché de Saxe-Meiningen entrera en vigueur le 11 du même mois.

A partir des dates indiquées ci-dessus, les ouvrages publiés en Belgique seront enregistrés, sur la déclaration écrite des intéressés :

Pour la Saxe-Royale, à la direction du Cercle de Leipzig;

Pour le Hanovre, au ministère de l'intérieur, à Hanovre;
Pour le duché d'Anhalt, au ministère d'État, section de l'intérieur, à Dessau;
Pour le duché de Saxe-Meiningen, au ministère d'État, à Meiningen.

Les demandes ou déclarations d'enregistrement pourront être respectivement adressées aux destinations susdites, soit directement, soit par l'intermédiaire des légations. Elles devront être présentées dans les trois mois qui suivront la publication de l'ouvrage.

Des modèles de formules de déclarations d'enregistrement légal, prescrites par les divers traités, peuvent être obtenus au ministère de l'intérieur, bureau de la librairie (Palais de la rue Ducale).

NOUVELLES DIVERSES.

M. le baron Kervyn de Lettenhove a fait connaître à l'Académie que, grâce au concours obligeant qu'il rencontre de toutes parts, il a réuni un grand nombre de lettres de Commines et de documents relatifs à ses négociations, dont la publication aura lieu sous les auspices de l'Académie; toutes les communications qui tendraient à compléter ce recueil, seront reçues avec une vive gratitude.

— M. Alphonse Leroy, vient de publier deux courtes brochures qu'on lira avec beaucoup d'intérêt. La première (20 pages) est intitulée *la Biographie nationale*. On sait à combien d'attaques la commission chargée de l'élaboration d'une Biographie nationale a été en butte surtout depuis la publication du premier demi-volume, concernant soit le plan, soit l'exécution, soit la tendance générale de l'ouvrage. « Je n'ai pu résister, dit M. Alphonse Leroy, au désir de me faire, par moi-même, une opinion sur l'objet de cette grosse querelle. Je me suis dit : il n'y a pas de fumée sans feu; mais je me suis rappelé aussi que les hommes de plume se fâchent souvent plus rouge que de raison. J'ai donc abordé, sans prévention d'aucune sorte, la lecture de l'ouvrage incriminé; j'ai tâté ensuite mon pouls, et, le trouvant encore calme, j'ai cru faire chose utile en formulant sincèrement mes impressions. Ma position est nette; je n'ai pas l'honneur d'appartenir à l'Académie, et ne me sens pas plus disposé à rompre une lance en sa faveur qu'à faire chorus avec ses adversaires, pour le plaisir de poser en Caton. Mon jugement sera tel quel, mais au moins il sera porté de sang-froid. » La conclusion de M. Le Roy, c'est que, si la publication de l'Académie n'est pas à l'abri de la critique, elle n'est point non plus une œuvre manquée; il y a dans le demi-volume publié un progrès marquant, continu et si ces efforts se soutiennent, la prochaine livraison ne méritera plus guère que des applaudissements.

Dans la seconde brochure M. Alphonse Leroy raconte l'ascension qu'il a faite à l'Etna au mois d'août 1863 avec MM. Jean Stecher, Isidore Kupfferschlaeger et Léon Pety. Ce récit a été publié dans l'annuaire de la société d'émulation de Liége. Outre les émotions que procure la lecture d'un tel voyage à cause de la difficulté, des périls mêmes qu'il offre et de la grandeur du sujet, il est fort agréable de le faire en compagnie d'un guide fort instruit et en mesure de tout expliquer. Quant au talent d'écrivain de l'auteur il est inutile d'insister sur ce point. Voici

comment M. Alphonse Leroy décrit le lever du soleil vu du haut de l'Etna : « Comment trouver des expressions en rapport avec la majesté du spectacle dont nous fûmes témoins! Du haut des Alpes, j'ai vu le soleil se lever derrière les glaciers étincelants; du pont d'un navire, je l'ai vu monter sur l'horizon liquide; j'ai vu ses premiers rayons d'or se jouer dans les dentelles des immenses rideaux de pins sombres qui cernent de toutes parts les grands lacs de la Scandinavie; j'ai vu leur vivifiante splendeur contraster avec l'aridité poétique de la campagne romaine, où faire pâlir les grands feux des bergers bivouaquant dans les prairies sans bornes de la *puszta* hongroise: nulle part et jamais je n'ai éprouvé, comme ici, la stupeur de l'admiration. Je ne dirai pas quelle émotion religieuse me saisit : la pudeur de l'âme s'effarouche aisément en ce siècle sceptique. Je ne dirai pas ce que je vécus en une seule minute, mais simplement que le lever du soleil, vu du sommet de l'Etna, est quelque chose de comparable aux accents de David ou d'Isaïe. Le sublime vous empoigne pour ainsi dire et vous fait violence; vous vous sentez à la fois transfiguré et anéanti... Cela ne s'analyse pas. »

— M. Dübner achève en ce moment, pour l'Imprimerie impériale, un travail important. Cette œuvre capitale du savant philologue, est une édition critique et comparative des *Commentaires de J. César*. Non-seulement tous les travaux antérieurs ont été consultés, mais encore l'Imprimerie impériale, avec le concours du ministère des affaires étrangères, a pu faire venir de toutes les bibliothèques de l'Europe les manuscrits, notamment d'Amsterdam, de Leyde, de Dresde. Le manuscrit du Vatican, dont on n'a pu obtenir le déplacement, a été collationné à Rome même. Le premier volume, comprenant la guerre des Gaules, a été présenté récemment à l'empereur.

— L'université de Gœttingen vient de décerner récemment un prix de linguistique orientale à un jeune étudiant français, M. Derenbourg. Le sujet proposé était la théorie des *pluriels brisés*, ou, plus exactement, *pluriels intérieurs*, dans les langues arabe et éthiopienne, phénomène grammatical fort intéressant et jusqu'ici assez imparfaitement expliqué. C'est là un fait que nous croyons bon de signaler parce qu'il prouve que la France commence à suivre de plus près l'Allemagne sur ce terrain fécond et un peu trop négligé par nous, des travaux de haute philologie. La dissertation du jeune lauréat doit être imprimée aux frais du roi de Hanovre. Nous tenons cependant à faire connaître dès maintenant qu'elle renferme un chapitre important sur la matière, emprunté à un des plus anciens grammairiens arabes, Sibaweihi, l'auteur du *Kitab ;* M. Derenbourg a l'intention d'éditer intégralement ce document précieux pour l'histoirede la langue et de littérature arabes; le fragment qu'il en donne dans son mémoire est un spécimen de cette édition projetée. (*Revue de l'inst. publique.*)

Nécrologie. — En Belgique : M. *Van Moere,* ingénieur de l'État à Schaerbeek. A l'étranger : M. *Teulet,* archiviste aux archives de l'empire, à Paris; — M. *Méry,* le poète français si connu, à Paris; — M. *Brofferio,* homme d'État et écrivain, historiographe du roi Victor-Emmanuel, à Locama.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 7. **Juillet 1866.**

NOTES SUR LE *DE SENECTUTE.*

I.

A. Aptissima omnino sunt arma senectutis, *artes* exercitationesque virtutum. 3, 9.

Les armes les plus convenables pour la vieillesse, ce sont les lettres et la pratique des vertus. Paret. Les traductions de Pierrot (col. Panckouke) et de Lorquet (col. Nisard) adoptent le même sens.

B. Mihi vero Cn. et P. Scipiones... comitatu nobilium juvenum fortunati videbantur : nec ulli *bonarum artium* magistri non beati putandi, quamvis consenuerint vires atque defecerint. 9, 29.

Je ne saurais n'empêcher de regarder comme heureux tous ceux qui ont le bonheur d'enseigner la sagesse. Paret. Pierrot et Lorquet traduisent de même *artium bonarum* par sagesse ou vertu.

C. Quae omnia (vitia) dulciora fiunt et *moribus bonis et artibus :* idque quum in vita tum in scena intelligi potest ex iis fratribus, qui in Adelphis sunt. 18, 65.

Tout cela s'adoucit par les bonnes mœurs et la culture de l'esprit. Paret.

Tout cela s'adoucit avec le secours de la morale et des lumières. Pierrot.

Mais la vertu et l'étude adoucissent singulièrement toutes ces incommodités. Lorquet.

Ars est un mot d'une signification fort indécise; il signifie primitivement adresse à joindre ensemble (ἄρω, ἀρτύω, ἀρετή); passant dans le domaine intellectuel et moral, il s'est appliqué d'un côté à toute activité qui avait pour objet les lettres, les sciences et les arts, et de l'autre à toute manière de sentir ou de penser en tant qu'elle se traduit par des actes extérieurs. Ce terme a donc besoin d'être déterminé par quelque idée accessoire, et nous voyons qu'il en est ainsi dans les passages que nous venons de citer; l'ensemble de la phrase ou l'adjectif qui y est joint, en précise la valeur; ici les mots *exercitationes virtutum*, *bonarum* et *moribus bonis* assigneront au mot *ars* le sens que nous devons lui donner. Ces trois passages s'é-

clairent mutuellement. Aussi devons-nous considérer comme un contre-sens de traduire dans le premier passage *artes* par belles-lettres. Les mots *exercitationes virtutum* nous révèlent suffisamment que *artes* est pris dans sa signification morale ; les deux termes ne constituent guère qu'une synonymie, l'un désignant plutôt la théorie, l'autre la pratique ; *artes* dans ce sens, ce sont les principes qui nous dirigent dans notre conduite. C'est ce que l'on exprime aussi par le mot *disciplina*.

Unde justitia, fides, aequitas?.... nempe ab his qui haec *disciplinis* informata, alia moribus confirmarunt, sanxerunt autem alia legibus. Cic. de Rep. 1, 2. La justice, la bonne foi, l'équité, qui donc les a enseignées aux hommes? Ceux-là même qui après avoir confié à l'éducation les semences de toutes ces vertus, ont établi les unes dans les mœurs, et sanctionné les autres par les lois.

La fin du § 9 démontre à toute évidence que *artes* ne peut nullement se rendre par belles-lettres ; est-ce que les expressions *conscientia bene actae vitae*, *multorum benefactorum recordatio* pourraient s'accorder en aucune façon avec l'idée de belles-lettres?

Nous ne nous arrêterons pas au 2e passage ; l'épithète *bonarum* est une indication suffisante ; ce sont les bons principes, les principes de la vraie sagesse, de la vraie philosophie.

Quant au 3e passage, il ne me semble pas rendu d'une manière bien fidèle. La traduction de Paret est la plus exacte ; les deux idées *moribus* et *artibus* y sont exprimées, bien que d'une façon peu élégante et peu nette. Traduire *artibus* par culture de l'esprit, ce n'est pas circonscrire assez vigoureusement la signification du mot ; c'est la culture de l'esprit, si l'on veut, mais au point de vue moral, au point de vue des principes qui règlent notre conduite.

Lorquet n'a pas saisi le sens ; il ne s'agit pas d'étude, et il n'y a pas que les gens qui étudient qui puissent avoir une vieillesse heureuse.

Quelle différence Pierrot voudra-t-il établir entre morale et lumières? la 1re idée sans doute est objective, l'autre est subjective, mais en réalité c'est une même idée envisagée sous deux faces différentes ; d'ailleurs si ces expressions rendent l'idée exprimée par *artibus*, elles laissent complétement de côté l'idée exprimée par *moribus bonis*. Voici, si nous ne nous trompons, le sens de ce passage : Ces vices inhérents à notre nature, nous pouvons nous en corriger peu à peu, si nous avons la connaissance des principes de la sagesse et si nous nous efforçons de les réaliser dans notre conduite. Nous avons renversé

l'ordre des mots : *moribus* et *artibus*, et rétabli la suite logique des idées.

II.

Quibus absentibus nunquam fere ulla in agro majora opera fiunt, non serendis, non percipiendis, non condendis fructibus. Quamquam in *aliis* minus hoc mirum est; nemo enim est tam senex, qui se annum non putet posse vivere : sed iidem in eis elaborant, quae sciunt nihil ad se omnino pertinere. 7, 24.

L'expression *in aliis* a embarrassé les commentateurs; aussi plusieurs éditeurs ont-ils admis la variante *illis* au lieu de *aliis*. Mais à quoi se rapporterait *illis?* D'après les uns, à *senes Romanos:* pour ce qui concerne les vieux Sabins, il n'est pas étonnant qu'il ne se fasse en leur absence aucun travail important à la campagne. De la sorte l'opposition qui est dans la pensée — sed elaborant in iis etc. — disparaîtrait. Ernesti met *illis* en rapport avec la proposition tout entière : lorsqu'il s'agit des choses dont nous venons de parler, des semailles, de la récolte, en général de choses dont l'utilité est immédiate, ce qui est une nouvelle idée plutôt qu'une interprétation; cette activité des vieillards n'est nullement étonnante. Bien que cette explication soit plausible, nous croyons qu'il est préférable de conserver la leçon des anciens manuscrits *in aliis;* le sens est au moins aussi clair; la valeur des mots, moins forcée; la liaison des propositions, plus intime, et la marche de la phrase, plus régulière. Nous ne devons voir dans *aliis* qu'une prolepse. Souvent les écrivains grecs et latins anticipent sur la pensée, et en s'exprimant ont dans l'esprit non ce qui précède, mais ce qu'ils vont énoncer; c'est ainsi que souvent ils commencent par le terme général pour finir par le terme spécial. Nous faisons le contraire en français. Nous trouvons dans le *de senectute* même plusieurs exemples de cet usage désigné sous le nom de prolepse :

Sed *de ceteris* et diximus multa et saepe dicemus; hunc librum ad te *de senectute* misimus. 1, 3.

Admirari soleo quum *ceterarum rerum* tuam excellentem perfectamque sapientiam, tum *vel maxime quod* nunquam tibi senectutem gravem esse senserim. 2, 4.

Non verisimile est, quum *ceterae partes* aetatis bene descriptae sint *extremum actum* esse neglectum. 2, 5; 17, 59; 17, 60.

In aliis est donc en relation avec : *in eis quae sciunt nihil ad se omnino pertinere* et équivaut à : *in aliis quae sperant fore ut ad se pertineant.*

III.

Habeant igitur sibi arma, sibi equos.... nobis senibus ex lusionibus multis talos relinquant et tesseras : id ipsum utrum lubebit, quoniam sine iis beata esse senectus potest. 16, 58.

Toute la difficulté provient des mots *id ipsum utrum lubebit*. Quel sens faut-il leur donner?

Voyons d'abord comment s'expriment les traducteurs français. Que ces jeunes gens gardent donc pour eux les armes... que de tant de jeux ils nous laissent à nous vieillards les dés et les osselets; *et encore comme il leur plaira;* car ces récréations ne sont pas nécessaires au bonheur de la vieillesse. Paret.

Que les jeunes gens.... qu'à nous autres vieillards.... *et même, comme ils voudront*. Pierrot.

Que la jeunesse.... *et encore qu'elle ne se contraigne pas;* car la vieillesse peut s'en passer. Lorquet.

Je doute que ces traducteurs aient bien saisi la valeur des expressions latines et les aient rendues fidèlement. Il semble qu'ils se soient laissé guider simplement par la logique et l'enchaînement des idées, sans faire grande attention au texte.

Les commentaires, comme bien on pense, ne manquent pas. *Utrum* ne s'employant qu'en parlant de deux objets, les uns le rapportent à *talos* et *tesseras*. La construction ne serait pas des plus régulières : *id ipsum* serait mis pour *eorum ipsorum; utrum*, pour *utros; sine his*, pour *aut sine talis aut sine tesseris*, tandis que raisonnablement ce ne peut être que : *sine talis ac tesseris*. Remarquons en passant que *id ipsum*, pour *eorum ipsorum* ne serait pas une véritable difficulté; il y a de nombreux exemples où le nom du tout et celui de la partie sont au même cas.

Itaque et arbores, et vites, et ea quae sunt humiliora, — alia semper virent; alia frondescunt. Tusc. 5, 13.

Quinque stellae eundem orbem tenentes, aliae propius a terris, aliae remotius.... N. D. 1, 31. Cf. Ruddiman, Institutiones, 2, 83.

Cette construction donc ne satisfaisant nullement, on a introduit des changements dans le texte et entre autres on a remplacé *utrum* par *utcumque lubebit;* cela même, de quelque manière qu'il leur plaise. Ce sens n'est guère plus clair. Ne ferait-on pas disparaitre toute difficulté, en mettant une virgule après *id ipsum*, et en rapportant *utrum* à *habeant* et *relinquant :* nous construirions : *id ipsum* (talos ac tesseras) *sibi habeant aut nobis relinquant*, (faciant) *utrum* (sibi habere

aut relinquere) *lubebit*, ces deux jeux mêmes, qu'ils les prennent pour eux ou qu'ils nous les laissent, qu'ils fassent laquelle des deux choses il leur plaira. C'est certainement là le véritable sens de ce passage; nous serions porté à croire que c'est aussi la seule construction admissible.

IV.

Tum Lysandrum intuentem purpuram ejus et *nitorem corporis* ornatumque Persicum multo auro multisque gemmis, dixisse. 17, 59.

Alors Lysandre, considérant la pourpre dont ce prince était revêtu, l'or et les pierreries qui étincelaient sur sa robe persane et rehaussaient sa beauté naturelle. Paret.

A ces mots fixant les yeux sur la pourpre du prince, sur la splendeur dont il était revêtu, sur son costume oriental tout éclatant d'or et de pierreries. Pierrot.

Lysandre alors reportant ses regards sur les vêtements magnifiques, sur la pourpre, l'or et les pierreries qui relevaient la beauté naturelle de Cyrus. Lorquet.

Ainsi Paret et Lorquet entendent par *nitorem* la beauté naturelle; Pierrot traduit par la splendeur dont il était revêtu, ce qui est bien vague. *Nitor* ne peut pas signifier beauté naturelle; dans ce sens Cicéron aurait employé *statura* ou plutôt *dignitas*. *Nitor* ne pourrait guère se dire que de la courtisane qui a recours à des moyens artificiels pour relever ses charmes; il ne pourrait se prendre qu'en mauvaise part; *nitor*, *nitidus*, *nitere* s'appliquent aux objets dont la superficie est brillante; ils supposent l'art. On connaît ce passage d'Horace: *urit me Glycerae nitor*, *splendentis Pario marmore purius*, la beauté de Glycère dont l'éclat est plus pur que celui du marbre de Paros. Od. 1, 19, 5.

Si *nitor* signifiait beauté, la place de ce mot entre *purpuram* et *ornatum* serait anomale. On ne pourrait pas admettre qu'un auteur puisse entremêler les idées de la sorte.

On a donc voulu voir une hendiadyin (Gantrelle, 187, 7), dans ce passage = *nitorem corporis ornatûs Persici*. Ces deux génitifs dépendant d'un même mot, expliqueraient pourquoi Cicéron aurait préféré la première construction. *Nitor* = *elegantia in cultu*. *Nitor efficiebatur*, dit Wetzel, *Persico splendore in omnibus*, *quibus corpus erat indutum*, *conspicuo*.

Cette construction semblerait admissible; nous croyons cependant

que ce n'est pas le véritable sens. Pour nous en convaincre, citons le texte de Xénophon que Cicéron traduit ici :

Ἰδὼν τῶν τε ἱματίων τὸ κάλλος ὧν εἶχε, καὶ τῆς ὀσμῆς αἰσθόμενος, καὶ τῶν στρεπτῶν καὶ τῶν ψελλίων τὸ κάλλος καὶ τοῦ ἄλλου κόσμου οὗ εἶχε. Économique, 4, 23.

Alors Lysandre jetant les yeux sur lui, et voyant la beauté de ses vêtements, *sentant l'odeur de ses parfums*, frappé de l'éclat de ses colliers, de ses bracelets, de toute sa parure.

Si on adoptait l'explication dont nous avons parlé plus haut, les mots : τῆς ὀσμῆς αἰσθόμενος, ne seraient pas rendus; cela pourrait être, puisque la traduction est assez libre, mais il n'en est rien. Lorsqu'il s'agit de parfums dans les écrivains latins, ce qu'ils aiment à faire ressortir, c'est moins l'odeur de ces parfums que le brillant et l'éclat qu'ils donnent : Nunc decet aut viridi *nitidum* caput impedire myrto. Hor. Od. 1, 4, 9.

Morantem saepe diem mero fregi, coronatus *nitentes* malobathro Syrio capillos. Id. 2, 7, 6.

Qui *nitent* unguentis, qui fulgent purpura. Cic. Catil. 2, 3.

Des gens luisants de parfums, éclatants de pourpre. L'usage de *nitidus* et de *nitere* bien constaté, si après cela on rapproche le texte latin de l'original, nous pensons qu'il est d'une saine interprétation de voir dans *nitorem corporis* la traduction de : τῆς ὀσμῆς αἰσθόμενος. Si l'idée grecque a été présentée en latin d'une façon différente, cela tient, outre l'habitude que nous avons signalée, à ce qu'il eût été difficile de faire dépendre le mot odeur, parfum, du participe *intuentem*.

A.-C. Hurdebise.

Tournai, juin 1866.

LI ROUMANS DE CLÉOMADÈS PAR ADENÈS LI ROIS,

publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par* André Van Hasselt, *membre de l'Académie royale de Belgique. **Bruxelles, 1865 et 1866. 2 vol. de XXVIII, 282 et 305 pages.**

M. Van Hasselt, aux nombreux titres littéraires qu'il a acquis comme savant et comme poëte, vient d'ajouter celui d'avoir fait sortir de la pénombre des bibliothèques un des plus attachants produits de la muse des trouvères. Les amis de la littérature française lui en sauront gré, non moins que les explorateurs de la langue, qui

puiseront dans les deux nouveaux volumes dont la commission académique a enrichi sa collection des grands écrivains nationaux, d'intéressantes parcelles pour l'affermissement de la science qu'ils cultivent.

Je n'ai pas l'intention de présenter ici la critique du poëme qui vient d'être rendu à la lumière; c'est aux littérateurs proprement dits qu'incombe cette tâche, et d'ailleurs le Cléomadès d'Adenès li Rois a dès longtemps fixé l'attention des écrivains qui ont traité du mouvement et du développement des lettres françaises. L'*Histoire littéraire de France* est entre les mains de tous, et elle renseigne (XX, 675-718) assez largement tant sur la personne du poète brabançon que sur la valeur de ses œuvres, pour que M. Van Hasselt lui-même, dans ses préliminaires, ait cru pouvoir, à peu de chose près, se borner à reproduire les faits principaux qui s'y trouvent réunis par la plume exercée de M. Paulin Paris, l'éditeur de *Berthe aux grans piés*.

En entretenant les lecteurs de la *Revue* du Cléomadès nouvellement imprimé, je veux simplement m'acquitter de ma petite vocation grammaticale; je ne suis que linguiste, et c'est à ce point de vue que je compte m'occuper pendant quelques instants des deux volumes publiés par le savant académicien belge, assuré que je suis par le directeur de ce recueil, qu'une revue critique du texte de Cléomadès ne serait point dépourvue d'intérêt pour un grand nombre de ses abonnés.

Aujourd'hui, que l'on n'oserait plus contester que la langue du 12e et 13e siècle ne soit aussi strictement soumise à une grammaire qu'une langue littéraire quelconque, et que l'obscurité où gisaient pendant longtemps les règles de cette grammaire est dissipée, il n'est plus permis de publier un texte inédit quelconque de la langue d'oil en se fiant aveuglément à l'exactitude des traits que l'on rencontre dans son manuscrit et en laissant le soin de comprendre à l'ami lecteur; il est de toute rigueur de savoir prêter soi-même un sens à ces traits et le justifier; il faut être rassuré sur l'exactitude du mot tel qu'il se présente à l'œil et s'entendre à le redresser quand l'ignorance et l'étourderie l'ont défiguré. Le progrès de la philologie française a rendu la tâche des éditeurs bien plus difficile et plus délicate que du temps des Barbazan, des Méon et des Roquefort, et ces dignes travailleurs, s'ils avaient eu la science que possèdent les Littré, les Guessard, les Meyer, les Gaston Paris, les Michelant, les Mussafia, etc., auraient

doublé leur titre à la reconnaissance de la génération actuelle. Imprimer un manuscrit ancien, appelé soit à fournir quelque instruction ou à donner de la jouissance à l'esprit, en tout cas à être compris, requiert aussi bien une certaine dose de science et de sens critique, que ce manuscrit soit l'œuvre de Sophocle ou de Térence où qu'il présente le produit de Rutebeuf ou de Froissart. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, aussitôt que l'œuvre de quelque vieux ménestrel paraît à la lumière sous le patronage d'un académicien ou d'un simple ludimagister, les philologues en *us* de l'époque se trouvent là pour faire passer la visite à la nouvelle marchandise, au nom de la loi ou de la science et dans l'intérêt du fabricant, dont ils n'admettent point que le produit soit frelaté. Des organes spéciaux même ont la mission d'exercer cette haute surveillance sur l'activité scientifique qui se porte sur les monuments de la vieille littérature française.

Le texte de *Clémadès*, à la publication duquel M. Van Hasselt vient de donner ses soins, va donc nécessairement devoir subir cette inspection minutieuse des hommes spéciaux, des forts en langue d'oil, des éplucheurs-philologues, et, bien certainement, je ne suis pas seul, en ce moment, occupé à cette besogne de recension critique. D'ailleurs, la gracieuse fiction du poëte brabançon, mérite bien qu'on s'occupe d'elle et qu'on enlève les taches qui pourraient la déparer encore ou la rendre inintelligible.

C'est avec une certaine hésitation que j'ai entrepris de faire ici le censeur d'un travail dû à un homme entouré d'une aussi haute considération scientifique que l'éditeur du Cléomadès; ce qui m'enhardit, c'est que je sais M. Van Hasselt trop modeste pour croire que son texte soit établi d'une manière irréprochable, et trop sensé pour espérer que les hommes du métier renonceront, par considération personnelle, à contrôler, avec le respect dû à la science, le texte à l'établissement duquel il a consacré sa peine et son temps. Son mérite ne souffrira pas des quelques observations que la critique aura à faire, tandis que le sujet même de ses soins ne peut qu'y gagner. Éditeur moi-même, je sais les difficultés inhérentes à ce genre de labeur et j'ai éprouvé plus d'une fois, combien il est facile ou de se tromper ou de laisser inaperçue une erreur de copiste. Exposé au scalpel des Aristarques, aussi bien que M. Van Hasselt, je ne cherche dans les notes qui vont suivre nulle autre satisfaction, que celle d'avoir fait ce que je désire que d'autre fassent à l'égard de mes éditions, c'est-à-dire d'avoir discuté ou simplement indiqué les corrections

dont de nombreux passages de la version publiée me semblent être susceptibles.

V. 53-54. Dès ore mais vueil commencier,
Ceste matere aprochier.

Évidemment il faut supprimer la virgule après *commencier* et insérer *à* devant *aprochier;* cela sauve le sens, la mesure et la syntaxe.

V. 111. ... et ainsi vint
Que le mariages avint.

Lisez *li mariages* p. *le mariages*, qui pèche contre la grammaire de la langue d'oïl et contre les habitudes mêmes du manuscrit.

V. 155. Pou li touche de quel part viengne
Avoirs, mais k'à son ces le tiengne.

A son ces ne donne pas de sens; il faut *à son sés*. Le subst. ***sés*** (satiété), tout négligé qu'il est par les lexicographes, est d'un emploi fréquent. Voy. Baud. de Condé, Notes expl. p. 424.

V. 167. Que seur aus en puïst escheoir.

Puïst est fautif; lisez en une syllabe *puist*.

V. 269. Si gentement estoit taillié
Que se on l'eüst souhaidié.

Lisez, selon la nécessité grammaticale, *taillie*, *souhaidie* au lieu de *taillié*, *souhaidié*. Dans les *notes* et *errata*, placés à la fin du 2e volume, l'éditeur justifie sa leçon par deux arguments, à savoir: qu'il a trouvé les accents dans son manuscrit, et que la règle de l'accord du genre n'était pas absolument observée par Adenès, qu'il s'en affranchissait parfois pour satisfaire à la mesure, à l'harmonie ou à la rime. Le premier argument surprendra tout le monde; qui a jamais vu des accents aigus sur un *e* dans un manuscrit du 14e siècle? (1). Quant au second, il tombe à néant puisque les causes d'exception mentionnées font défaut en notre endroit. Les deux passages invoqués par M. V. H. à l'appui de la non-observation de l'accord sont mal choisis. Dans 16310-12 les trois participes qui terminent les trois vers sont tous au masculin (nom. plur.) conformément au genre de *chainse* et d'*orfrois* auxquels ils se rapportent, et c'est une erreur manifeste que d'avoir imprimé d'une part *ridé*, et d'autre part *orfroisie*, *esmaillie* p. *orfroisié*, *esmaillié*. Le second

(1) Le petit trait qui surmonte habituellement l'*i* aura probablement été pris pour un accent.

passage allégué (14461 et suiv.) ne peut faire preuve non plus; le vers *Par moi une moult grant pitié*, en vue duquel on a mis à la rime *esveillié*, est mal lu et nous verrons, en son endroit, que le dernier mot du vers *Pitie* (Pythie) entraîne rigoureusement à la rime le féminin *esveillie*. — La faute de cette application de la finale *ié* pour *ie* est malheureusement très-fréquente dans le premier volume; dans le second, je ne l'ai rencontrée qu'une seule fois, je pense, au v. 9476.

V. 306. Or est droit que je vous espele
La biauté de sa suer seconde.

Lisez *drois* (nom.) p. *droit;* de même 679 *seürs* p. *seür*, 706 *rois* p. *roi*. Nous ne citerons plus d'autres négligences de ce genre, parce qu'elles sont pour la plupart du temps imputables au scribe; toutefois nous jugeons qu'il est du devoir d'un éditeur soigneux de redresser les erreurs de cette nature. L'auteur ne doit point pâtir de l'ignorance ou de l'étourderie des copistes.

Nous avons encore à noter ici l'emploi de *suer* au cas-régime au lieu de *serour;* cette infraction à la règle, toutefois, n'est le fait ni du scribe, ni de l'éditeur; elle est à peu près constante dans le manuscrit et paraît remonter à l'auteur, car les passages où elle se présente ne sont pas toujours susceptibles de correction (v. 2178, 2646, 4103, 4332, etc.). Cependant la bonne forme du régime, *serour*, se présente 4088 et 7212.

V. 349. Par envie enprent on souvent
Ce dont on trop tard se repent.

L. *tart* p. *tard*.

V. 362. Ni regardoient droit ne tort.

L. *n'i* p. *ni*.

V. 392. Ce fu pour la pitié qu'il a
De sa gent qu'il voit essillier,
Ne n'a pouvoir del adrecier.

M. V. H., aux errata, propose de corriger *del adrecier* en *d'el adrecier*, et prend occasion de justifier la notation *d'el* p. *del* (= de le, de la), qu'il compte suivre dorénavant parce qu'il la trouve plus exacte et plus logique. Je ne puis en aucune manière approuver cette orthographe. D'abord l'apostrophe marque non pas la diérèse, mais l'élision, et par conséquent *d'el* équivaudrait à *de el* et ne se distinguerait plus de *d'el* = d'autre chose. En second lieu *del*

s'analyse, pour l'étymologiste sérieux, par *de le* et s'explique par l'élision de l'*e* final appliquée aussi bien devant une consonne que devant une voyelle; si donc il y a lieu de mettre une apostrophe, notez plutôt *del' roi*, *del' adrecier*. Enfin nous demanderons aux patrons de l'orthographe *d'el*, *n'el*, *s'el*, *j'el*, comment ils feront pour conserver également aux composés *el* (en le), *al* (à le), leur caractère étymologique? S'ils réclament un signe pour les combinaisons *de le*, *ne le*, *se le*, *je le*, il en faudrait bien aussi pour celles de *en le* et *à le* (1). L'éditeur a tort de mettre encore ici le manuscrit en question : « les manuscrits donnent généralement la forme *del* » dit-il. Pour moi je n'ai pas encore découvert dans les manuscrits ni accent aigu, ni apostrophe, ni tréma, et je ne comprends pas les notes placées aux bas des pp. 50 et 67 du 2e vol., où l'éditeur nous fait savoir que le ms. porte *chose*, *mait* au lieu de *ch'ose*, *m'aït*; il est impossible qu'il en soit autrement.

V. 420.
Que à Cléomadès en vint
La nouvele. Là il manoit
El roiaume de France droit.

Supprimez le point au milieu du vers; l'adverbe *là* est ici, comme en beaucoup d'autres passages du livre, relatif et équivaut à *là où*.

V. 429.
Je croi k'ains hom de si pou d'ans..
Eüst tel force com cil ot.

Lisez *Ne croi* au lieu de *Ne croi*, ainsi que le réclame impérieusement le sens.

V. 433.
Adont ert pour enfés tenus
Cil qui n'avoit XXX ans ou plus.

Enfés (infans) p. *enfes* est une orthographe à juste titre réprouvée par M. Littré et tous les adeptes de l'école critique.

V. 567.
Cléomadès li respondit.

L. *respondï* p. *respondit*.

V. 571.
Car, se je faz bien, on dira
C'est vostre fiex qui fait aura.

C'est vostre fiex qui fait aura est une correction que l'éditeur avait fait subir au ms., lequel portait : *C'est vostre fiex qui ce fait*

(1) M. V. H. propose également d'écrire *n'es* pour *nes = ne les;* mais pourquoi pas aussi *d'es* p. *des = de les?* L'étymologie, combinée avec les fonctions propres à l'apostrophe, demande plutôt *ne's*, *de's*.

aura. Dans l'errata, il est revenu sur sa correction (qui péchait contre le sens et la grammaire) en préférant la leçon que lui a proposée M. Paulin Paris, et qu'à première lecture j'avais inscrite dans mon exemplaire : *C'est vos fiex qui ce fait aura.*

V. 591. **Car seur nos droit nous deffendons.**

L. *no droit* (cas-régime) p. *nos droit*.

V. 604. **Mainte ensaigne desvolepée**
Y ot au vent, et maint penon.

A propos du mot *desvolepée*, l'éditeur met en note *sic*, comme s'il y avait quelque chose d'étrange dans cette forme; c'est bien plutôt *desvelopée* qui eût dû surprendre le lecteur, qui sait qu'il a affaire à la langue du 13e siècle.

V. 681. **Ne nol meillour cheval de guerre**
Ne trouvast on en nule terre.

L. *nul* p. *nol* (simple faute d'impression, oubliée dans l'errata).

V. 760. **De cel poindre trois encheï**
Qui onques puis n'orent santé.

L. *en cheï* en deux mots; par contre au v. 799, il est préférable de lire *empoignie* en un mot.

V. 797. **Et brandir maint espie trenchant.**

L. *espié* (épieu, lance) au lieu de *espie*. Il faut distinguer, toutefois, étymologiquement entre *espiet* et *espiel* (d'où *épieu*). Voy. mon Dictionnaire.

V. 869. **Lors se feri Marcadigas**
Si anemis ou plus grant tas.

Le ms. avait *sanemis*; l'éditeur, sans aider le moins du monde le sens et en commettant par dessus le marché un péché grammatical, a mis *si anemis;* c'est *es anemis* qu'il faut lire; « Marcadigas se jeta parmi les ennemis au plus fort tas. »

V. 876. **Ne vous sarois je pas retraire**
Comment les savoit ravoiier.

L. *saroie* p. *sarois*. Le ms. avait *saroie je* ce qui donne une syllabe de trop; pour remédier au vers il fallait simplement biffer le *je*, au lieu de commettre, par la correction *sarois* un choquant anachronisme. L'*s* final à la première personne est d'une introduction postérieure.

V. 881. A paines fust nus si doutiex,
Qui fesist mal devant ses iex.

Il vaut mieux mettre *que fesist* au lieu de *qui fesist*.

V. 921. Dou rescourre moult se penoient,
Sa gent et grant paine i metoient.

Supprimez la virgule qui sépare *se penoient* de *sa gent*, le sujet de ce verbe.

V. 926. Leur cuer et leur coup amenti.

Ce vers ne réclame, pour être intelligible, que la division de *amenti* en *a menti* (Cléomadès a mal répondu à leur courage et à leur rescousse et les a rendus sans effet). On connaît cette acception du verbe *mentir*. L'éditeur conjecture inutilement le changement du mot en *amenri*.

V. 965. Et venoit rescorre son fill
S'on li ot dit en quel perill
Il avoit longuement esté.

Il faut *C'on li ot dit* et non pas *S'on*....

V. 1073. Ne sot pouoir de retenir
Galdas.

Lisez *s'ot* p. *sot*. et *povoir* p. *pouoir*.

V. 1080. Ne croi k'ains mieudre veïst on.

Mieudre est une faute de grammaire, mais elle tombe à charge du manuscrit; la règle veut au cas régime la forme *millour*.

V. 1162. Peureusement [il] se tenoient.

Lisez *peüreusement* en cinq syllabes, comme il le faut, et le vers ne réclame plus aucune insertion de syllabe.

V. 1237. Pou voit on venir à honneur
De gent qui trop soient cuideur.
Grant seigneur, petit, ne moyen

Le sens ne réclame le point qu'au dernier vers.

V. 1243. Et se pert si en pluseurs lieus...

Rétablissez la leçon du ms. *ce pert*, qui est excellente; « id apparet, cela se voit ».

V. 1263. Tous ont guerpi, tentes et trés.

Lisez *tout* (nom. plur.) p. *tous*. En outre effacez la virgule, qui fausse le sens.

V. 1319. Lendemain, droit à la jornée.

Lisez l. *l'endemain* p. *lendemain*, l. *l'ajornée* pour *la jornée;* ces deux fautes reviennent encore souvent. La seconde est relevée dans les errata, où elle est mise, sans fondement, je pense, sur le compte du ms. La première se perpétue dans tout le cours de l'ouvrage. Nous dirons encore que *ajornée* ne vient pas de l'ital. *aggiornare*, comme dit la note, mais du bon mot français *ajorner* (cp. *avesprer, anuitier).*

V. 1577. Car li desiriers qu'il avoit
D'avoir celes dont tant avoient
Dire de bien...

L. *avoient* p. *avoit*, comme l'indique la rime.

V. 1625. Ou par en coste, ou de travers.

Lisez *encoste* (à côté) en un mot, comme d'autres combinaisons de ce genre *(delés*, *dessus*, etc.). Parfois, et le plus souvent, je trouve dans l'impression, pour le même terme, l'orthographe erronée *en costé*.

V. 1663. Près de Naples un vile a.

L. *une vile* p. *un vile*.

V. 1805. Ou il ne l'osent entreprendre,
Ou il entendent plus aprendre.

Il faut lire *à prendre* p. *aprendre;* le sens et la construction du verbe *entendre* (intentum esse) l'exigent ainsi.

V. 1949. Car moult furent bien à prisier.

Lisez, selon le ms., *firent bien à prisier* au lieu de *furent* b. à pr.

V. 2033. « L'aisnée ne vueil pas rouver. »
Bon se fait d'outrage garder.

Le second vers fait encore partie du discours de Crompart.

V. 2087. Ne leur dist pas qu'il ne savoit
Liquels laquele avoir devoit.

Les mots *qu'il ne savait* forment parenthèse et sont à placer entre virgules; « car il ne le savait pas ».

V. 2107. Mais dou tiers sont en grant errour.

Je soupçonne que le poète a mis *irour* p. *errour*, qui contrarie le sens; de même au v. 3179. La confusion des deux mots est fréquente, voy. le glossaire de Gachet v° *esrour*. On pourrait cepen-

dant, au besoin, prêter à *errour* le sens métaphorique de peine extrême, fureur; cp. les expressions *desvoier*, *marvoier*.

V. 2172. Et le poucin et la geline.

Lisez *li poucin* (les poussins, nom plur.) au lieu de *le poucin*.

2193-5. L'éditeur a imprimé :

Et Cleomadès maintenant
Li dist devant tous, en oïant
Que ses pères li a donnée...

Lisez plutôt : *Et Cl. m. li dist, devant tous enoiant, que s. p....* Coram omnibus audientibus. Je n'ai pas d'autre exemple du composé *enoïr* mais je ne pense pas qu'on puisse interpréter autrement ce passage. Voy. aussi ma note ad v. 6825.

V. 2211. Moult en fu lié en son corage.

Lié est à remplacer par le féminin *lie* (1); en plusieurs autres endroits, par contre, j'ai noté *lie* où il fallait le masc. *lié*.

V. 2291. Et tant avoit li rois raisnie
A la royne et conseillie.

L. *raisnié*, *conseillié* p. *raisnie*, *conseillie*.

V. 2318. ... ma suer
Qui tant est bele et debonnaire
Que nature la sot miex faire.

L. *le sot* p. *la sot*.

V. 2369. Sire, ce dit Cléomadès.

L. *dist* p. *dit*. Cette faute se présente plus d'une fois.

V. 2380. Bien voit au samblant dou visage
Cléomadès qu'au mariage
Ne fassent pas bien, ce li samble.

Ne fassent; corrigez *s'assent*. Cette correction a été agréée par l'éditeur dans les *errata*.

V. 2418. Entour aus leur songit estoient.

L. *sougit* (sujets) p. *songit*. C'est-là, sans doute, comme plusieurs autres erreurs que j'ai relevées, une simple faute typographique, oubliée à l'errata.

(1) Les errata relèvent à la vérité cette erreur, mais en l'imputant encore une fois au manuscrit. J'accepte, ici comme ailleurs, cette imputation, pour autant qu'il faille entendre par manuscrit la transcription qui a servi à l'impression, et non pas le codice de l'Arsenal, qui en ce point est à l'abri de tout reproche.

V. 2422. Ni orent cure de penser.

L. *n'i* p. *ni*.

V. 2435. Fraint y ot tel qu'il convenoit.

L. *frain* (un frain) p. *fraint*.

V. 2567. Pour ce n'est raisons k'ens ce point..

L. *en* p. *ens*.

V. 2635. Car par trayson destourbés
Les avoit et dehonnorés.

L. *deshonnorés* p. *dehonnorés*.

V. 2727. N'erent orgueilleuses ne fieres,
N'outrageuses ne bobantieres.

L. *bobancieres* p. *bobantieres*. C'est la parité des lettres *c* et *t* qui a donné lieu à cette erreur.

V. 2731. Est dont florie humilitez?
Oil; et les flours de li (sont) téz,
Que cil qui en Paradis sont
Des fleurs de li lor chapiaus font.

Pour compléter le vers, l'éditeur a intercalé le mot *sont;* mais il n'y avait pas lieu de compléter puisque *oïl* (oui) est de deux syllabes *(o-ïl)*.

V. 2852. Cil que cel chose acoustuma.

Il faut lire *Cil qui tel chose acoustuma.* On sait que la différence de *qui* et de *que* dans les manuscrits est peu sensible, et que *c* et *t* y sont à peu près identiques.

V. 2920. Moult est fel et fiers et poissans
Et outrageus et pou bontables.

L. *dontables* p. *bontables*. Cette correction a été agréée dans les errata.

V. 2935. Et si avoit pendu encor
Une arbaleste fait de cor,
Et un cueure plain de quarriaus.

Lisez *cuevre* (ailleurs *quivre*, angl. *quiver)*, *carquois* p. *cueure*.

V. 2938. En travers parmi ses mustiaus,
J ut un grant hace danoise.

Aux errata, l'éditeur a reconnu que son ms. n'était point en défaut, pour peu que l'on prenne la majuscule *I* pour *J;* rétablissez

donc *Jut une grant hace danoise*, au lieu de *I ut un grant*..... A la vérité, une correction rigoureuse exigerait *grans*, mais l'observance de la flexion nominative est, nous l'avons dit, souvent négligée dans le ms. de l'Arsenal (1).

V. 2973. N'i ot œuvre qui entaillié
Ne fust d'uevre triforiié.

Oevre ne convient nullement; il faut, sans hésiter, y substituer la variante *pierre* du ms. 7539. Il faut en outre mettre les participes à leur forme féminine en *ie*. *Uevre* est féminin, comme le prouve v. 3081.

V. 3032. Moult erent riches chascuns lis.

Le ms. porte : *Moult erent riches chascuns des lis;* M. V. H. corrige *Moult erent riches chascuns lis*. L'adjectif *riches* indiquait clairement un nomin. singulier, de sorte qu'il n'y avait qu'à transformer *erent* en *iert* et lire *Moult iert riches chascuns des lis*. La grammaire et la mesure restaient sauves.

V. 3079. Et s'erent faites si adroit
Les lettres, que rien n'i failloit
D'uevre si très fine et riche.

Lisez *à droit* en deux mots, de préférence à *adroit;* de même dans beaucoup d'autres passages.

Le troisième vers est boiteux; j'intercale donc un second *si* devant *riche*.

V. 3085. Dou cele de la chambre issoit
Une main d'or à quoi pendoit
Cil espreviers moult gentement
Et tendoit si faiticement
Que nus n'i peüst amender.

Il faut lire au premier vers *dou celé (caelatum* = concameratio) au lieu *dou cele* qui est inintelligible et au quatrième vers L. *pendoit* p. *tendoit*.

V. 3131-4. De li la taille devisasse
Se je seüsse ne cuidasse
Que je la moitié en pouïse
Devisasse, je l'entrepreïsse.

L. *se l'entrepreïsse*, au lieu de *je l'entrepreïsse*.

(1) M. V. H., en justifiant, avec un peu trop d'indulgence pour lui-même, sa première rédaction, ne paraît pas se douter que *ut* (p. *habuit*) est tout à fait inadmissible et que la lecture *jut* (au lieu de *i ut*) s'imposait à première vue, comme la seule possible.

V. 3195. Car fait (m') avez trop grant outrage.

L'intercalation, tout à fait inutile, du pronom *me* est contraire au sens général et absolu de l'expression *faire outrage*.

V. 3204. Se vous aviiez V^e testes.

Aviïez; biffez le premier *i*, pour que le mot ne soit pas lu en quatre syllabes.

V. 3331. Forment plus as trois damoiseles
Quant entendirent les nouveles.

Lisez *plut* p. *plus*.

V. 3415. Bien pense que ses damoiseles
En orront, s'il puet, gries nouveles.

L. *griés* (acc. plur. de *grief)* p. *gries*. C'est ainsi que je trouve plus fréquemment *briement* que *briément* dans le texte de M. V. H. L'accent, dans le système orthographique adopté par l'éditeur, est indispensable; en le supprimant, on engage à lire *gri-es*, *bri-ement*.

3432. *Entre Gayete et Lyadès*. L'éditeur se demande s'il ne faudrait pas *entruec* p. *entre?* Du tout; *entre* a ici, comme tant de fois et dans notre roman même (vv. 2723, 6896, etc.), la valeur de *simul* ou de *ambo*. Il faut traduire : « tant Gayette que Lyadès ».

3458. *Cet hom qui là trouvé avoit*. Ce vers fait l'objet d'une rectification aux errata; on y corrige *qui* en *que*, ce qui n'est pas nécessaire, puisqu'on sait que *qui* ou *cui* est, pour la langue d'oil, un représentant parfaitement légitime de *quem*. Ce qu'il fallait plutôt faire disparaître, c'est le mot *cet*, qui 1) n'est pas de l'époque, 2) n'est pas un nominatif singulier. Il faut ou *cil* ou *cist*.

V. 3495. Sire, fait ele, ce que doit
Que vous voulés ici endroit
Celui faire mal et hontage
Qui sera, s'il vit, roi d'Arcage.

Lisez *que ce doit* p. *ce que doit* et mettez un point d'interrogation à la fin de la période.

V. 3509. Bien entent que par li n'a mie
Celui emprise sa folie.

L'éditeur a eu tort de préférer ici la leçon du ms. de la Bibl. Imp. à celle de son ms., car elle est incorrecte *(celui* n'est pas un nominatif); *cil a emprise* est la bonne leçon, seulement il faut mettre au vers précédent *ne mie* p. *n'a mie*.

V. 3561. **Et, pui que li cuers n'i entent**
Au confort, ce ne vaut noient.

L. *puis* p. *pui.*

3584. Pour être compris, il serait bon de séparer par une virgule les mots *n'en parolt nus;* c'est une cheville d'affirmation : « que personne ne le conteste. »

AUG. SCHELER.

Bruxelles, juillet 1866.

THÉORÈME SUR LE QUADRILATÈRE INSCRIT AU CERCLE.

Préliminaires. **On sait que, si pas un point quelconque situé dans le plan d'un cercle, on mène une sécante arbitraire, le produit des segments interceptés entre ce point et la circonférence est une quantité constante. Ce produit a reçu le nom de puissance du point par rapport au cercle et, si on l'évalue sur le diamètre passant par le point, il pourra s'exprimer (voir la figure ci-contre)**

par (FO + OK) (FO — OI) pour un point extérieur F et par (LO + OH) (OM — OH) pour un point intérieur H. Donc en désignant par *d* la distance d'un point au centre et par *r* le rayon, et en convenant de regarder la puissance comme positive ou comme négative, suivant que le point est extérieur, ou intérieur, la puissance s'exprimera dans les deux cas par la quantité $d^2 - r^2$. Remarquons aussi que la puissance d'un point extérieur est encore égale au carré de la tangente issue de ce point et celle d'un point intérieur à *moins* le carré de la demi-corde menée par ce point perpendiculairement au diamètre passant par ce point.

Supposons maintenant des axes coordonnés faisant entre eux l'angle θ et soient (α, β) les coordonnées du centre d'une circonférence, (X, Y) celles d'un point quelconque du plan.

La puissance de ce point sera exprimée par $d^2 - r^2$ ou par

$$(X-\alpha)^2 + (Y-\beta)^2 + 2(X-\alpha)(Y-\beta)\cos\theta - r^2.$$

Mais si l'équation de la circonférence est

$$\varphi(x,y) = Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = o,$$

comme on a identiquement

$$\varphi(x,y) = A\left[(y-\beta)^2 + (x-\alpha)^2 + 2(y-\beta)(x-\alpha)\cos\theta - r^2\right],$$

on voit immédiatement que la puissance du point (x,y) est égale à $\frac{\varphi(x,y)}{A}$, c'est-à-dire au 1er membre de l'équation de la circonférence où les coordonnées courantes sont remplacées par celles de ce point, divisé par le coefficient des carrés des variables.

Théorème (1) Un cercle et un quadrilatère inscrit étant donnés, démontrer que, si on complète le quadrilatère :

1° Le carré de la 3e diagonale est égal à la somme des carrés des tangentes issues de ses extrémités ;

2° Cette diagonale est égale à la somme des deux tangentes issues de son milieu.

Soient le quadrilatère inscrit ABCD et E, F, H les points de concours des côtés opposés et des diagonales.

Rapportons la figure à des axes rectangulaires quelconques et soient $(x_1 y_1)$, $(x_2 y_2)$ les coordonnées des points E et F. Les cotés du quadrilatère peuvent être représentés par les équations

$$P = y - y_1 - a_1(x - x_1) = 0, \quad P' = y - y_1 - b_1(x - x_1) = 0$$
$$P'' = y - y_2 - a_2(x - x_2) = 0, \quad P''' = y - y_2 - b_2(x - x_2) = 0$$

et la circonférence par une équation de la forme

$$PP' + KP''P''' = 0, \text{ ou}$$

$$\varphi(x,y) = [y - y_1 - a_1(x - x_1)][y - y_1 - b_1(x - x)] + K[y - y_2 - a_2(x - x_2)][y - y_2 - b_2(x - x_2)] = 0$$

comme les coefficients des carrés des variables de la fonction $\varphi(x,y)$ doivent être égaux et celui du rectangle nul, on a les relations de condition

(1) L'énoncé de ce théorème a été pris dans l'excellent traité de géométrie élémentaire par MM. Rouché et De Comberousse.

$$(1) \quad 1 + K = a_1 b_1 + K a_2 b_2,$$
$$(2) \quad a_1 + b_1 + K (a_2 + b_2) = 0.$$

En appelant e et f les puissances des points E et F, on aura

$$e = \frac{\varphi(x_1 y_1)}{1+K} = \frac{K}{1+K} \times$$
$$[(y_1 - y_2)^2 + a_2 b_2 (x_1 - x_2)^2 - (y_1 - y_2)(x_1 - x_2)(a_2 + b_2)]$$
$$f = \frac{\varphi(x_2, y_2)}{1+K} = \frac{1}{1+K} \times$$
$$[(y_2 - y_1)^2 + a_1 b_1 (x_2 - x_1)^2 - (y_2 - y_1)(x_2 - x_1)(a_1 + b_1)]$$

De là on tire :

$$e + f = (y_1 - y_2)^2 + (x_1 - x_2)^2 \frac{a_1 b_1 + K a_2 b_2}{1+K}$$
$$- (y_1 - y_2)(x_1 - x_2) \frac{a_1 + b_1 + K(a_2 + b_2)}{1+K},$$

ou en vertu des relations (1) et (2)

$$e + f = (y_1 - y_2)^2 + (x_1 - x_2)^2 = EF^2,$$

ce qui démontre la première partie du théorème.

En désignant par n la puissance du milieu N de EF, on trouve facilement

$$n = \frac{\varphi\left(\frac{x_1 + x_2}{2}, \frac{y_1 + y_2}{2}\right)}{1+K}$$

$$= \frac{[y_2 - y_1 - a_1(x_2 - x_1)][y_2 - y_1 - b_1(x_2 - x_1)] + K[y_1 - y_2 - a_2(x_1 - x_2)][y_1 - y_2 - b_2(x_1 - x_2)]}{4(1+K)}$$

$$= \frac{(y_1 - y_2)^2(1+K) + (x_1 - x_2)^2(a_1 b_1 + k a_2 b_2) - (y_1 - y_2)(x_1 - x_2)[a_1 + b_1 + k(a_2 + b_2)]}{4(1+K)}$$

ou en réduisant à l'aide des relations (1) et (2)

$$n = \frac{LF^2}{4} \text{ et } NW = EN$$

C. Q. F. D.

Remarque. On peut observer que les calculs précédents subsistent encore en supposant que (x_2, y_2) représentent les coordonnées de H et que $P'' = 0$, $P''' = 0$ soient les équations des diagonales. Donc, si on désigne par h la puissance du point H et par q celle du milieu de HE; on aura

$$EH^2 = e + h = EA.\,ED - HD.\,HB = ET^2 - HU^2, \text{ (HU étant pp. sur HO)},$$
$$q = QH.$$

On a semblablement

$$FH^2 = f + h = FC.FD - HD.HB = FV^2 - HU^2$$
$$s = SH.$$

On peut aussi mentionner la relation très-simple,

$$FH^2 - EH^2 = f - e = FV^2 - ET^2$$

Corollaire. Les cercles décrits sur les droites EF, EH, FH comme diamètres, coupent le cercle donné orthogonalement.

Car, de ce que, par exemple, NE = NF = NW, le premier cercle passera par le point W et sa tangente en ce point sera perpendiculaire au rayon NW qui est tangent au cercle donné.

Les propriétés que nous venons de démontrer peuvent encore s'énoncer comme suit :

Étant donnés un cercle et un triangle conjugué EHF.

1° *Le carré de chaque côté du triangle est égal à la somme des puissances de ses extrémités par rapport au cercle.*

2° *Chaque côté est égal à la somme des tangentes issues de son milieu;*

3° *Les cercles décrits sur les côtés comme diamètres coupent le cercle donné orthogonalement.*

J. NEUBERG.

Arlon, Juin 1866.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

RÉSUMÉ D'UN COURS DE BIOGRAPHIES DES GRANDS HOMMES DU MOYEN-AGE ET DE L'HISTOIRE MODERNE, *par* P.-J. WOUTERS, *professeur d'histoire à l'Athénée royal de Gand*. Gand, Lebrun-Devigne 1866.

La simplicité et la correction du style, la netteté de l'exposition, la clarté de la méthode, telles sont les principales qualités exigées d'un résumé qui doit être mis entre les mains des jeunes élèves de la section professionnelle.

Ces qualités distinguent, en général, les biographies que nous avons à examiner aujourd'hui et qui, sous ce rapport, nous paraissent mieux réussies que quelques unes des biographies de l'histoire ancienne publiées par le même auteur en 1865.

Dans ces biographies de 1865 — qui ont leur valeur du reste — M. Wouters sacrifiait parfois la simplicité à l'élégance, la concision à l'amour de la phrase, la clarté à la profondeur, oubliant que son livre s'adressait à des élèves dont l'intelligence n'est pas suffisamment mûre pour comprendre les déductions de la philosophie de l'histoire, et qui sont insensibles (et pour cause) aux beautés d'un style élégamment travaillé.

Aujourd'hui M. Wouters s'est mis complétement et résolument à la portée de son auditoire : il n'a voulu faire et il n'a fait qu'un livre d'école. Nous l'en félicitons et l'en remercions tout à la fois. Il n'est pas si facile qu'on le pense d'être simple, clair et méthodique, pas plus dans un livre que dans un discours.

Une autre modification, introduite par l'auteur dans son travail, n'est pas moins heureuse. Grâce à une nouvelle disposition de la table des dates et des faits principaux, il sera loisible au professeur de faire des répétitions plus méthodiques.

Ici, comme dans son travail de 1863, M. Wouters a relié les biographies entre elles par des paragraphes de transition destinés à présenter un aperçu général des principaux faits de l'histoire où figurent les grands hommes dont il raconte la vie.

L'idée est bonne, excellente même; mais ces paragraphes, qui ne devraient être évidemment que l'accessoire, prennent parfois un développement exagéré (Cf. Pages 28-30, 46-49, 118-121, 139-143). Heureusement le tact du professeur remédiera vite à l'inconvénient.

Il y a également trop de matière dans quelques unes des biographies, notamment dans celles de Philippe-le-Bon, Charles-Quint et Louis XIV. Ce sont des biographies par trop complètes pour une classe qui n'a que 2 heures à consacrer par semaine à l'histoire et à la géographie. Le professeur y trouvera bien des faits accessoires à élaguer, s'il veut avoir du temps à donner aux détails nécessités par d'autres faits essentiels. — Mieux vaut du reste un semblable défaut que le défaut contraire et nous n'en voulons nullement faire un crime à M. Wouters. Tout au plus voudrions-nous lui conseiller de remplacer plus tard ces superfluités historiques par des nécessités géographiques. Il y a en effet par ci par là des *desiderata* pour les éclaircissements de cette nature.

Voici, pour terminer, quelques remarques critiques faites au courant de la plume. On peut relever de légères incorrections et des expressions impropres dans les pages 11, 14, 21, 43, 53, 63, 69, 72, 83, 107, 108, 122, 126... Quelques unes sont le fait probablement du correcteur.

Quant à l'histoire, — la date de l'hégire est fautive (c'est le 16 et non le 15 juillet 622). — Le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon, sur lequel il y a encore doute à l'heure qu'il est, est placé à Baisy sans aucune observation. — Saint Louis avait 11 ans et non 14 quand mourut son père Louis VIII, et il n'a pas été véritablement roi avant sa majorité. — Il eût été bon de dire pourquoi Charles V avait cité le Prince Noir devant la Cour des Pairs, p. 52. — La bataille de Gavre eut lieu en 1453 et non en 1452. — Est-il bien exact de dire que l'exécution à Milan d'un envoyé français fournit à François Ier l'occasion de faire sa *troisième* guerre, celle de 1535, contre Charles? — Les derniers travaux publiés sur Marie Stuart nous la dépeignent sous des couleurs moins noires que celles de M. Wouters. — Ravaillac n'eut jamais, que nous sachions, la particule nobiliaire... — etc.

E. Discailles.

L'instruction du peuple; *le mal et le remède, par M.* A. Adnet, *avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, professeur au Musée de l'industrie.* Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1866.

Voici un opuscule que liront avec intérêt ceux qui s'occupent de l'instruction du peuple. Selon M. Adnet, les résultats de l'instruction primaire peuvent se

mesurer de trois manières : d'abord *par le nombre des élèves* qui fréquentent les écoles; ensuite *par l'assiduité* qu'ils mettent à assister aux leçons; enfin *par le degré de science* qu'ils emportent en quittant l'établissement qu'ils ont suivi. Or à ces trois points de vue, l'instruction ne fait point de progrès en Belgique. Ce triste résultat ne doit pas être attribué au gouvernement qui a fait et fait encore tout ce qu'il peut, mais à l'incurie, à l'avarice et parfois à la misère des parents. C'est donc sur eux qu'il faut agir. Et le moyen ? On a préconisé l'instruction obligatoire; elle existe déjà, il est vrai, dans beaucoup de pays, sinon de fait, du moins en principe. Mais le mot *obligatoire* a quelque chose d'odieux et de répulsif, d'autant plus qu'on voulait recourir à deux moyens de contrainte assez brutaux : l'amende et la prison. On ne peut nier le droit qu'a la société d'agir sur le père de famille, afin d'obtenir de lui, qu'il donne à son enfant, de l'instruction, c'est-à-dire des notions de lecture et d'écriture; mais si le père peut légalement y être contraint, il doit avoir la faculté, dit M. Adnet, de la donner lui-même ou de la faire donner à son enfant dans l'établissement qu'il préfère. Les moyens pour arriver à ce résultat, selon l'auteur de l'opuscule, sont de diverses espèces. S'agit-il de pères de famille qui sont astreints à payer l'écolage, la rétribution mensuelle serait remplacée par un impôt annuel qu'on appelerait l'*impôt d'école*. Perçu au profit de chaque commune, cet impôt serait affecté spécialement à l'entretien de son établissement d'instruction. Il frapperait indistinctement tous les pères de famille ayant des enfants en âge d'école de 6 à 12 ans, par exemple, et donnerait aux enfants le droit de fréquenter l'école communale, sans que leurs parents fussent astreints à payer aucune autre rétribution. Cet impôt cesserait du moment qu'il serait constaté que l'enfant sait lire et écrire. Pour cela *une commission des écoles* se formerait dans chaque commune qui aurait pour mission : 1° de dresser chaque année la liste des enfants en âge d'école; 2° de vérifier annuellement si les enfants qu'on lui présente savent lire et écrire. Pour ceux qui n'accorderaient par leur confiance à l'école officielle, il suffirait d'autoriser la restitution de l'impôt à chaque père qui ferait preuve, devant la commission des écoles, que son enfant a acquis les connaissances de la lecture et de l'écriture. S'il s'agit des parents que la misère exempte du payement, M. Adnet propose le *certificat d'école*. Ce certificat serait délivré par la commission des écoles à ceux qui prouveraient qu'ils savent lire et écrire. Les directeurs de manufactures ou d'ateliers, ainsi que les maîtres employant des domestiques seraient astreints, sous peine d'une amende de 25 à 100 francs, à ne recevoir que des ouvriers ou employés munis du certificat, à moins que ceux-ci ne fussent âgés de plus de 14 ans. L'enfant aurait le droit d'entrer dans un atelier avant quatorze ans pourvu qu'il sût lire et écrire.

COURS D'ALGÈBRE SUPÉRIEURE *par* J.-A. SERRET, *Membre de l'Institut, professeur à la faculté des sciences de Paris et au collége de France,* 3me édition, 2 vol. in-8° de 644 et 664 pp. Paris, chez Gauthier-Villars, 1866; prix 24 fr.

Pour peu qu'on s'occupe de l'analyse algébrique et qu'on veuille se tenir au courant des progrès immenses réalisés par les sciences depuis quelques années, on doit reconnaître que ce cours, qui diffère essentiellement du précédent, est d'une absolue nécessité. Il laisse derrière lui tous les ouvrages du même genre

qui ont été publiés jusqu'aujourd'hui; il est mieux ordonné, plus méthodique qu'aucun d'entre eux, le style est très soigné et les démonstrations sont présentées avec beaucoup d'ordre et de clarté. Il serait superflu de faire ressortir le mérite de cet ouvrage, attendu que la réputation de l'auteur est établie depuis longtemps. La longue analyse que nous devrions en faire ne pourrait donner qu'une idée incomplète de son mérite, des qualités qui y brillent, des richesses qui y sont étalées. Qu'il nous suffise de dire en quelques mots en quoi cette édition diffère de la précédente. Plusieurs théories importantes qui n'avaient pas été traitées d'une manière complète dans les autres éditions ont reçu des développements très étendus et l'auteur y a introduit le résultat de ses nouvelles recherches sur l'Algèbre, notamment celles qui se rapportent à l'élimination, à la théorie des congruences et à celle des substitutions.

Dans son avertissement, M. Serret explique pourquoi il a supprimé la division en leçons qu'il avait adoptée dans les éditions précédentes, et pourquoi il l'a remplacée par une division en cinq sections, division plus rationnelle qui permet d'embrasser d'un coup d'œil toutes les théories se rapportant à chacune des diverses branches de l'analyse algébrique.

La *première section* renferme la *théorie générale des équations* et les *principes sur lesquels repose leur résolution numérique;* on y trouve une théorie très-développée des fractions continues.

La *deuxième section* comprend la *théorie des fonctions symétriques,* celle des *fonctions alternées* et *des déterminants*, et les nombreuses questions qui s'y rattachent, avec des applications importantes à la théorie générale des équations.

La *troisième section* a pour objet l'ensemble des *propriétés des nombres entiers* qui sont indispensables dans la théorie de la résolution algébrique des équations; on trouve dans cette section une étude complète et nouvelle des fonctions entières d'une variable *prises relativement à un module premier.*

La *quatrième section* renferme la théorie des *substitutions;* elle comprend tous les faits principaux acquis à la science, dans cette partie difficile de l'analyse algébrique.

Enfin dans la *cinquième section* l'auteur a réuni tout ce qui se rapporte directement à la *résolution algébrique des équations.*

Malgré l'étendue qu'il a cru donner à son ouvrage, M. Serret n'a pas eu la prétention de composer un *traité complet* sur l'Algèbre supérieure. Quant au but qu'il a eu en vue, il l'a clairement exposé en présentant son livre à l'Académie des sciences. Voici ses propres paroles.

« On jugera peut-être que je n'ai pas donné le même développement aux « diverses questions qui se rapportent à ces grandes théories; mais le plan que « je me suis tracé comporte de telles inégalités, et je reconnais volontiers que « j'ai pu accorder quelque préférence aux problèmes qui ont été plus spécialement l'objet de mes propres travaux.

« C'est ainsi que j'ai présenté avec des détails étendus la théorie si ardue des « substitutions, sur laquelle j'avais publié antérieurement plusieurs Mémoires. « Mais, en reproduisant dans l'*Algèbre supérieure*, les résultats que j'avais « obtenus, j'ai pu les compléter et en même temps les établir par des démonstra- « tions plus simples et plus élégantes.

« J'ai cru utile de reproduire aussi intégralement cette partie importante de « la théorie des congruences qui a été de ma part l'objet d'un travail présenté à « l'Académie au mois de décembre dernier, et imprimé dans le tome XXXV du « recueil de nos Mémoires.

« Mais le désir de développer mes recherches sur l'analyse algébrique ne m'a « pas fait perdre de vue l'obligation que je m'étais imposée de présenter un « ensemble complet des résultats acquis à la science dans les limites que je « m'étais fixées; j'ai l'espoir d'y avoir réussi.

« Les recherches qui ont été entreprises dans ces dernières années sur la ré- « solution algébrique des équations ont pour fondements les travaux d'Abel et « de Galois. Dans la précédente édition de mon ouvrage, je m'étais borné à faire « connaître une démonstration de l'un des théorèmes de Galois, due à notre « illustre confrère, M. Hermite; on trouvera dans le volume que je présente « aujourd'hui un exposé complet de la méthode de Galois, avec les conséquences « principales que ce grand géomètre en a tirées.

« L'ouvrage que je viens de terminer est le résultat d'un long travail. J'espère « qu'il ne sera pas sans quelque utilité pour la science, et je le soumets avec « confiance au jugement des géomètres. »

Nous ne terminerons pas sans adresser nos félicitations à M. Gauthier-Villars pour le mérite typographique de l'ouvrage.

J. MISTER.

ÉLÉMENTS D'OPTIQUE GÉOMÉTRIQUE, *par le P.* J. DELSAULX, *de la compagnie de Jésus, professeur de physique mathématique au collége de la Paix.* 1 vol. in-8° de 120 p. Bruxelles, Mucquardt 1866.

Ce traité fait suite à celui qui a été publié il y a un an, par le même auteur, sur le théorie des phénomènes capillaires (v. livraison de la *Revue*, avril 1866). Il contient une étude approfondie de toutes les questions que l'on comprend sous le nom d'*optique géométrique*.

Cet ouvrage est divisé en cinq chapitres. Le premier traite de la réflexion de la lumière. Avant d'aborder cette théorie, l'auteur entre dans quelques considérations qui sont indispensables pour comprendre ce qu'on doit entendre par les mots : *lumière, rayon de lumière, lumière réfléchie, lumière réfractée* et *lumière diffuse;* il passe alors immédiatement à l'étude des miroirs plans, des miroirs sphériques, des caustiques par réflexion et des caustiques secondaires. Outre les explications théoriques que l'on rencontre dans tous les traités de ce genre, on trouve dans celui-ci une formule générale fort simple, due à M. de Sénarmont, donnant immédiatement le nombre des images, auxquelles un point lumineux placé entre deux miroirs inclinés l'un sur l'autre peut donner naissance. La théorie des miroirs sphériques est donnée de deux manières : 1° d'une manière approchée, 2° en envisageant cette théorie à un point de vue plus rigoureux.

Dans presque tous les cours de physique la marche suivie pour démontrer la formule *exacte* des foyers conjugués repose sur des considérations assez longues de calcul infinitésimal. M. Delsaulx a eu l'heureuse idée d'employer une méthode à la fois simple et courte, due à M. Eugène Roucher professeur de physique au Lycée de Nantes, qui permet d'introduire cette formule dans les cours élémentaires (nouv. ann. de math. tome 14 p. 156), la théorie des caustiques est également donnée d'une manière très-simple.

Le second chapitre est consacré à l'étude des phénomènes de la réfraction, Le § I traitant de la refraction dans les milieux terminés par des surfaces planes est extrait en grande partie des ouvrages de M. de Sernarmont et de M. Desains; le § II, ayant pour but la réfraction dans les milieux terminés par des surfaces sphériques, resssmble à peu de chose près, au § analogue qu'on rencontre dans tous les traités de physique; enfin le § III contient les propriétés des caustiques par réfraction, données d'après la méthode de M. Paul Serret, et celles des caustiques secondaires, qui est extraite de la correspondance mathématique et physique de M. Quetelet.

Le chapitre III est réservé à l'étude des phénomènes de la dispersion. On y rencontre la théorie de l'achromatisme, celle de l'arc-en-ciel, donnée d'après M. de Sénarmont; cette théorie de l'arc-en-ciel est assez peu connue et cependant elle rend parfaitement raison de l'efficacité des rayons émergents parallèles et de l'inefficacité des rayons divergents. L'auteur en a tiré l'explication de l'arc-en-ciel blanc que l'on observe quelquefois sur les brouillards; celle des arcs supplémentaires; ainsi que la raison de l'absence habituelle de tout phénomène irisé, soit sur les brouillards ordinaires, soit sur les nuages sans pluie; le chapitre se termine par l'explication du phénomène des Halos.

Au chapitre IV l'auteur donne une indication rapide des procédés aujourd'hui en usage dans la détermination des intensités luminenses. Il expose également les recherches récentes des physiciens au sujet de la vitesse de propagation de la lumière, entre autres les belles méthodes de M. Fizeau et de M. Faucault.

L'étude des instruments auxiliaires de la vision forme l'objet du chapitre V. Cette partie est traitée avec beaucoup de soins, les ouvrages que l'auteur a dû consulter et qu'il n'*oublie* pas de nommer sont assez nombreux; certains points obscurs de la théorie des lunettes, notamment l'achromatisme, ont été élucidés, et les oculaires de Ramsden et de Huyghens ont été traités avec des détails qui dépassent de beaucoup ceux que l'on rencontre généralement dans les ouvrages de physique. J. M.

ACTES OFFICIELS.

Sont nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold :

MM. *Wagener* et *Kekulé*, professeurs à l'université de Gand, *Miry*, directeur du conservatoire de musique de Gand, *Dehoon*, ancien inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.

— M. *Linders*, directeur de l'école de musique de Tournai, est nommé maître de musique à l'athénée de la même ville, en remplacement de M. Dubois, décédé.

— M. *Monthaye*, chef de division au gouvernement provincial de la Flandre occidentale, est délégué pour faire l'intérim des fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire dans cette province, devenues vacantes par le décès de M. le baron Auguste de T'Serclaes.

— Un arrêté ministériel du 25 juillet constitue le jury chargé de délivrer en 1866 le diplôme de capacité aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées royaux.

Les examens commenceront le 7 août à l'athénée de Bruxelles ; ils auront lieu ensuite successivement dans les athénées de Gand, d'Anvers, de Hasselt, de Liége et d'Arlon.

Les inscriptions sont au nombre de 13, savoir : Anvers 5, Bruxelles 1, Gand 1, Liége 2, Hasselt 2, Arlon 2.

— École normale des humanités. L'ouverture de la session du jury de professeur agrégé pour les humanités, primitivement fixée au 3 août, est ajournée au 9 du même mois.

Les examens d'entrée restent fixés au 11 octobre. Le nombre des admissions pour l'année scolaire 1866-1867 est limité à trois.

— Concours universitaire. M. *De Vigne*, Jules-Octave, de Gand, candidat en philosophie et lettres, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 103 points sur 120, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé premier en *philologie*.

M. *De Kerchove*, Oswald, de Gand, candidat en droit, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 750 points sur 1,500, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé premier en *droit moderne*.

M. *Van Cauwenberghe*, Charles-Joseph, de Worteghem, candidat en médecine, élève de l'université de Gand, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 235 points sur 300, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé premier en *médecine* (*matières spéciales*).

Sur la proposition du jury, une mention très-honorable est accordée à M. *Desmet*, Édouard-Henri, de Bruxelles, candidat en médecine, élève de l'université de Bruxelles, lequel a obtenu dans les trois épreuves réunies du concours 220 points sur 300, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait.

— Par arrêté ministériel du 6 juillet les questions suivantes, désignées par le sort sont proposées pour le concours universitaire de l'année académique 1866-1867 :

Philosophie et lettres. — *Philosophie :* Les sensations auditives, visuelles et tactiles offrent-elles plus de prise à l'imagination reproductive que les sensations d'odeur et de goût ? — et pourquoi ? — Distinguer, s'il y a lieu, entre les différentes espèces de sensations tactiles, visuelles, etc. — *Philologie :* Résumer l'état actuel de la science sur l'origine et l'unité de l'Iliade et de l'Odyssée.

Sciences. — *Sciences physiques et mathématiques :* Faire une étude comparative des principales méthodes proposées pour la détermination des orbites des planètes. — *Sciences naturelles :* Exposer, au point de vue de la chimie, l'état actuel de nos connaissances sur les volumes et les densités des gaz et des vapeurs ; et indiquer le parti que la philosophie chimique peut tirer de ces connaissances.

Droit. — *Droit romain :* Dissertation sur le principe : *res inter alios acta aliis nec nocet nec prodest.* — *Droit moderne :* Exposer et développer la théorie du Code civil sur les obligations divisibles et indivisibles, art. 1217 à 1225.

Médecine. — *Matières générales :* Décrire les recherches qui ont été faites dans ces derniers temps sur le tissu conjonctif. — *Matières spéciales :* Faire l'histoire de l'ophthalmoscope et discuter son utilité, au point de vue du diagnostic, du prognostic et du traitement des maladies oculaires.

NOUVELLES DIVERSES.

Académie royale de Belgique. Dans sa séance du 2 juillet la classe des lettres qui avait à nommer, après le terme de six ans, les cinq membres chargés de la représenter dans la commission nommée pour la publication d'une *Biographie nationale*, a procédé à un scrutin secret, et les cinq membres sortants, MM. de Saint-Genois, Gachard, Polain, le général Guillaume et le baron Kervyn de Lettenhove ont été réélus à l'unanimité.

La classe s'est aussi occupée de la rédaction de son programme pour 1867-1868; aux trois questions déjà proposées antérieurement, elle a joint deux questions nouvelles. Le programme est, conséquemment, arrêté comme suit :

I. Déterminer l'influence que l'établissement des colonies saxonnes sur le littoral a exercée sur les mœurs et les institutions de la Flandre.

II. Faire l'histoire des relations politiques et administratives qui ont existé entre la Belgique et le comté de Bourgogne, jusqu'à la réunion de ce dernier pays à la France, sous Louis XIV.

III. On demande un mémoire sur la vie et le règne de Septime Sevère.

IV. Jean Lemaire (de Belges), considéré comme poëte et comme prosateur.

V. Exposer les divers systèmes électoraux qui ont été successivement introduits chez les peuples anciens et modernes.

Faire en même temps ressortir l'esprit dans lequel ces systèmes ont été conçus et en apprécier les résultats pour la liberté civile et politique, pour l'ordre et la prospérité chez ces peuples.

VI. Faire le tableau de l'état de la philosophie au moment où ont éclaté les mouvements révolutionnaires qui ont agité l'Europe en 1848.

Faire ressortir l'influence qu'elle a pu exercer sur ces mouvements et réciproquement.

Compléter ce tableau par l'histoire de la philosophie depuis 1848 jusqu'aujourd'hui.

Les prix réservés à ces diverses questions seront : pour la première, de *mille francs;* pour la cinquième, de *douze cent francs*; pour la sixième de *mille* également, et de *six cents francs* pour chacune des trois autres.

— L'Académie française a jugé le concours relatif à un *Lexique de la langue de Mme de Sévigné,* le prix a été décerné à M. E. Sommer, dont le travail sera publié très-prochainement dans la *Collection* des grands écrivains de la France.

— L'Académie des sciences de Paris a élu correspondant M. Van Beneden de l'Université de Louvain.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres jugeant le concours des Antiquités de France de 1866, a décerné :

La 1re médaille à M. Herzog, pour son ouvrage intitulé : *Galliæ Norbonensis provinciæ Romanæ historia,* etc. — 1 vol in-8° ;

La 2e médaille, à M. Prost, pour ses *Etudes sur l'histoire de Metz. — Les légendes.* — 1 vol. in-8°.

La 3e médaille, à M. Mantellier, pour son *Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy en-Sullias.* — 1 vol. in-4°.

L'Académie a accordé ensuite six mentions honorables, et dans l'ordre suivant,

à MM. Meyer, Chazaud, Ch. de Beaurepaire, Carro, Gustaves Desjardins et Max. de Ring, pour les ouvrages qu'ils ont envoyés au concours.

L'Académie a décerné à M. François Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut, le prix du concours relatif aux plus anciennes formes de l'alphabet phénicien et à sa propagation chez les divers peuples de l'ancien monde.

Enfin elle a décerné le prix ordinaire prorogé, *sur le Culte public et national chez les Romains*, à M. Félix Robiou, professeur agrégé d'histoire.

— L'Académie des sciences morales et politiques a jugé aussi ses concours.

Dans la sections de législation, de droit public et de jurisprudence, un prix de la valeur de 1,500 fr. a été décerné à M. Emile Worms, docteur en droit, avocat à la cour impériale de Paris.

Un autre prix, de la valeur de 1,500 fr., a été décerné à M. Paul Gide, docteur en droit, agrégé à la faculté de droit de Paris.

L'Académie a accordé une mention honorable à MM. Arthur Desjardins, avocat général près la cour impériale d'Aix, et Albert Desjardins, agrégé à la faculté de droit de Paris.

Dans la section d'économie politique et de statistique, une médaille de 500 fr. a été décernée à M. Emile Worms, docteur en droit, avocat à la cour impériale de Paris; une médaille de 500 fr. a été décernée à M. Clément Juglar; une médaille de 500 fr. a été obtenue par l'auteur, qui ne s'est pas fait connaître, du mémoire n° 3.

Dans la section de politique, administration et finances, un médaille de 1,000 fr. a été décernée, à titre de récompense, à M. Geneste, procureur impérial à Sarlat; une médaille de 500 fr. a été décernée, à titre d'encouragement, à M. de Senneville, auditeur à la cour des comptes.

Dans la section de législation, droit public et jurisprudence, le prix Bordin, de la valeur de 2,500 fr., a été décerné à M. M. *Albéric Allard*, juge d'instruction au tribunal de *Verviers* (Belgique); une mention honorable a été accordée à l'auteur, qui ne s'est pas fait connaître, du mémoire n° 1.

Le prix Léon Faucher, de la valeur de 3,000 fr., a été partagé entre M. Félix Cadet, professeur de philosophie au lycée de Reims, et M. Horn.

L'Académie a accordé une mention très honorable à M. Arthur Michel de Boislisle.

— On écrit d'Eu au *Nouvelliste de Rouen :*

« En extrayant des cailloux pour la rectification d'une partie de la route impériale du Havre à Lille, sur le territoire de la commune de Creil (canton d'Eu), les fouilles ont mis à jour des tombeaux qui, par leur forme et la matière dont ils sont construits, paraissent appartenir à l'époque franque ou mérovingienne des septième et huitième siècles.

« C'est en inspectant cette carrière que M. Varambaux, conducteur des ponts et chaussées, fit cette découverte archéologique.

« Le point où étaient déposés ces tombeaux est situé à la base du coteau qui borde la rive droite de la rivière d'Yères et à environ 400 mètres au nord de l'église. Ce terrain est dans une direction d'équerre avec celle du sentier du Courtmont.

« Les tombeaux jusqu'à présent mis à nu sont au nombre de cinq. Ils étaient enfouis à la profondeur de 1 mètre 50 centimètres en contre-bas du sol; ils étaient

espacés entre eux de 3 à 4 mètres. Deux sont en marne du pays; trois sont en pierre de Saint-Leu; tous ont une longueur d'environ 2 mètres; les couverts et les fonds sont tous d'un seul morceau dont l'épaisseur générale est de 8 centimètres pour la marne et de 6 centimètres pour la pierre. Ces premiers offrent une forme arrondie à l'intérieur, et n'ont que 20 centimètres de creux; les autres sont carrés en dedans, et leur profondeur est de 30 centimètres. Ces cercueils offrent beaucoup d'analogie avec ceux qui ont été trouvés en 1860 dans la plaine d'Étolandes (6 kilomètres plus à l'est).

« Des vases en terre rouge et en terre noire, ainsi que des scramasaxes ont été trouvés près des squelettes. Il est à remarquer que quelques vases et un certain nombre d'armes se trouvaient enfouis en dehors des cercueils.

« Les vases sont de deux formes : les uns sont peu élevés (10 centimètres), et leur coupe en hauteur représente une ligne brisée composée de deux parties droites à peu près égales; d'autres ont une forme se rapprochant de celle de l'urne, et leur hauteur et de 14 centimètres; ceux-là sont ornés d'une sorte de piquetage formant des dessins.

« Les sabres ont un seul tranchant, et à la poignée de quelques-uns se trouve encore un peu de bois en adhérence.

« Quelques-uns de ces vases, parfaitement conservés, ainsi qu'une scramasaxe, ont été recueillis par M. Varambaux, qui, tout aussitôt sa découverte faite, s'est empressé de prévenir notre savant archéologue, l'abbé Cochet. »

— Dans la séance de l'Académie des sciences du 2 juillet, M. de Candolle, correspondant de l'Académie à Genève, a fait connaître les communications qui ont été faites au récent congrès botanique tenu à Londres. Il paraîtrait que les cultures de quinquina que la Hollande et l'Angleterre ont commencées dans l'Asie méridionale seraient dans un état très florissant. On compte déjà les arbres par centaines de milliers, et il ne faudrait plus craindre de nous voir privés de quinine, comme on l'a répété. Tout l'important commerce du quinquina se transporterait même sans doute de l'Amérique en Asie, d'après ces nouveaux résultats. On avance que le quinquina d'Asie contiendrait 10 p. c. d'alcoloïde, de plus que le quinquina primitif.

M. de Candolle donne ensuite quelques renseignements intéressants sur l'âge des grands arbres africains et américains. On avait été jusqu'à leur attribuer des milliers d'années d'existence. On vient d'exécuter des mesures très précises sur le *segoya gigantea,* en comptant les couches annuelles. Il en résulte que ces arbres gigantesques auxquels on donnait plus de 3,000 ans n'ont pas beaucoup plus de 1,234 ans. Certains ifs atteignent un âge encore plus avancé en Europe.

Le savant correspondant genevois déroule dans la salle des séances la bande de papier qu'on a appliquée sur un tronc selé de *segoya gigantea,* pour marquer une par une les couches annuelles. Cette bande tient presque toute la lageur de la salle. Elle représente le rayon de l'arbre qui, d'après cela, doit avoir un diamètre d'au moins vingt-mètres. Ces gros arbres s'accroissent très vite et la rapidité de croissance ne s'arrête guère qu'après 500 ou 600 ans. Ils poussent, il est vrai, dans un terrain exceptionnellement fertile.

— On sait que l'anniversaire demi-séculaire de la carrière scientifique du savant philologue berlinois Bopp, a donné lieu, en Allemagne, à la célébration d'un jubilé et à la fondation d'un prix destiné au meilleur travail de philologie.

Nous pouvons ajouter que cet anniversaire se rattache, en France, à la création d'une société philologique qui réunit dans son sein les savants français et étrangers. Elle a pour président M. Egger, de l'Institut, et compte parmi ses membres MM. Renan, Régnier, Bréal, etc.

Cette institution, la première fondée en France, est appelée à tenir la science française au courant de l'érudition en Allemagne et à l'étranger, et a jeter une vive lumière sur les origines et la distinction des races et des nationalités.

— On lit dans le *Messager franco-américain :*

« Les travaux qui se poursuivent à Vera Cruz pour la pose des conduites d'eau viennent d'amener une importante découverte. On a trouvé les débris carbonisés d'un navire de construction très ancienne. Quelques indices font supposer que ces débris pourraient bien provenir des bâtiments sur lesquels Fernand Cortez aborda, pour la première fois au Mexique, et auxquels il mit le feu pour ôter à ses compagnons toute velleité de retour. S'il en était ainsi, cette trouvaille constituerait une relique nationale du plus haut intérêt. Les fragments ont été recueillis avec soin par l'autorité. »

— La Musée lapidaire de la bibliothèque de la ville de Strasbourg vient de s'enrichir d'un petit monument intéressant à la fois par sa signification et par sa rareté. C'est un bas-relief, haut de 69 centimètres et large de 40 centimètres, représentant *Mithra,* divinité persane, qui se rattache au culte de Zoroastre, et qui, introduite à Rome sous Pompée, a pénétré successivement, vers le troisième siècle, à la suite des légions romaines, jusque sur les confins de la Germanie. Cette pierre a été trouvée par hasard au centre de la ville, en exécutant des travaux pour l'approfondissement d'une cave.

Il existe dans la vallée du Rhin, tant sur la rive gauche que sur la rive droite, quelques sanctuaires consacrés à ce culte mithriaque, mais ils sont peu nombreux, car l'on n'en compte dans les pays rhénans que sept à huit et tous représentent le sacrifice symbolique d'un taureau immolé par un homme jeune en costume oriental, image à la fois allégorique et radicale, Mithra étant le symbole du soleil.

Un petit nombre de monuments, infiniment plus rares, et dont il ne se trouvait jusqu'à ce jour aucun exemplaire dans le bassin du Rhin, représente le Mithra avec des attributs différents, parmi lesquels on remarque comme signes caractéristiques quatre ailes, deux aux épaules et deux aux hanches, une face léonine encadrée dans une crinière, une clef en main, un sceptre puis encore, comme accessoires disposés autour de la figure principale : le lion et le serpent mystique et des vases renfermant l'eau et le feu, les deux éléments rivaux et créateurs.

Or, c'est à ce genre de symbolisme que se rattache le bas-relief que la bibliothèque vient d'acquérir, et sur lequel tous ces divers attributs caractéristiques se trouvent reproduits.

Ce qui augmente un peu la valeur de cette figure, c'est que, tandis que les sacrifices du taureau, les tauroboles, ainsi qu'on les désigne habituellement, paraissent avoir été présentés aux yeux des profanes dans les lieux consacrés au culte mithriaque, les images du genre de ce bas-relief étaient au contraire soigneusement cachées au fond du sanctuaire, pour n'être montrées aux seuls adeptes qu'après diverses épreuves mystérieuses et des initiations successives.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Numéro 8. Août 1866.

LI ROUMANS DE CLÉOMADÈS PAR ADENÈS LI ROIS,

publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, par André Van Hasselt, *membre de l'Académie royale de Belgique*. Bruxelles, 1865 et 1866. 2 vol. de XXVIII, 282 et 305 pages.

(Suite et fin.)

V. 3778. Et blanche nape de liie.

Cela n'a pas de sens; lisez *deliïe*, fém. de *delié*, tendre, fin, délicat, gracieux (qui reproduit le latin *delicatus*). Cp. 5163 *de touaille tres deliïe*, et 8308 *d'un drap linge blans* (lisez *blanc) deliié*.

V. 3789. Lisez *coiement* p. *coïement*.

V. 3832. Lisez, selon la règle du temps, *vorroie* (je voudrais), au lieu de *vorrois*, qui est contraire, je pense, à la leçon du ms.

V. 3938. Et li rois Carmans l'i otrie.

Lisez *li otrie*, le lui accorde. Ceux qui se sont familiarisés avec le style des trouvères, ne trouveront rien d'étrange dans l'omission du régime direct *le*. Elle est constante. Cp. 4152 *ains leur a prisie*, pour « *mais il la leur a prisée* ».

V. 3942. Lisez *s'en* (p. *l'en) esjoï*.

V. 3989. Ainsi entre aus se derusoient.

Le verbe *se deruser* n'existe pas à ma connaissance; le sens et les traits indiquent assez clairement qu'il y a là une faute de lecture pour *se devisoient*, causaient.

V. 4000-1. En son cuer joie en demena :
Et en gracia *asés diex*.

Il s'agit de Clarmondine, apprenant l'heureuse fuite de Cléomadès. Le premier vers est clair, mais le second d'une obscurité parfaite : « Dieu (car *diex* ne peut figurer qu'un sujet) en remercia beaucoup ». Qui? et pourquoi? Lisez, sans toucher au ms., *à ses diex*, et tout s'éclaircit à vue d'œil. Cp. v. 4876-7. *A genous en a graciié ses diex*. Le verbe *gracier* se construisait ad libitum avec ou sans *à*.

V. 4067. A propos du bruit de la réception faite à la cour de Marcadigas au retour de Cléomadès, le poëte, se servant d'une expression favorite (1), dit qu'il ne pense pas qu'il y eût eu une rue

Où on oïst pas Dieu tonnant.

c.-à-d. où on eût pu un tant soit peu *(pas)* entendre tonner. L'éditeur, en insérant dans le vers cité la négation *ne (où on n'oïst pas)*, fait dire tout juste le contraire. L'emploi de *pas* comme adverbe de la mesure ou du degré est bien connu.

V. 4158. Lisez *si pener* p. *s'i pener*. Je n'ai pas encore pu constater d'une manière certaine l'élision de l'*i* final de *si* devant le pronom *i;* si cette élision est admissible, passe pour *s'i*.

4220. Il faut *Que là voise* (que j'y aille); notre version porte erronnément *la*.

4259. « Pendant que Marcadigas et son fils parlaient ainsi, voici Crompart qui se dirige tout droit vers le roi. »

Atant *ez vous* (2) le roi Crompart
Qui s'en vint tout droit cele part
Où li rois parole à son fil.

On ne comprend pas comment il a pu venir à l'idée de l'éditeur de suspecter l'exactitude du premier de ces trois vers et de le changer ainsi :

Atant *est fols* le roi Crompart.

A l'errata il dépense presque une page entière pour défendre cette modification, tout en reconnaissant que la leçon primitive offre un sens clair et précis. J'ai pour ma part une raison péremptoire à repousser la leçon proposée par M. V. H.; c'est qu'elle ferait commettre au texte un grossier solécisme : *le roi Crompart* au lieu du nomin. *li rois Crompars* (3).

(1) Chrétien de Troies, Chev. au lyon 2350 :

Tout le chastel si resoner
Que l'on n'oïst pas Deu toner.

Renart 29143 :

Et commença un duel si grant
Que l'on n'i oïst Dieu tonant.

Cp. encore notre roman, v. 14866 :

N'i oïssiez pas Dieu tonnant.

(2) Le ms. 7539 porte, avec un *h* parasite : *hez vous*.

(3) Le ms. de l'Arsenal, à la vérité, néglige parfois *l's* final, mais il distingue sévèrement *li* et *le;* et d'ailleurs, la faute *Crompart* p. *Crompars* tomberait à charge du poëte, puisqu'il a fait rimer ce mot avec *part*.

4297. *Car* est sans doute une faute d'impression pour *par*, qui seul donne un sens.

4311. *De la prison sachiez* (tiré de prison); ainsi porte, dit l'éditeur lui-même, le manuscrit. On ne saisit pas ce qui a pu le déterminer à changer le mot *sachiez*, parfaitement appliqué, par *lachiez*. Et s'il voulait par là exprimer notre mot actuel *lâché*, il fallait écrire *laschiez*, car *lachiez* veut dire *lacé*.

V. 4323. Lisez *seroie* pour *serois je*, qui est incorrect.

V. 4429. Lisez *ceste* p. *cette*.

V. 4437. *Souciex* est une faute de lecture : il faut *soutiex* (nomin. sing. de *soutil*, habile).

V. 4450. Que pou en ert de si certains.

Ou le manuscrit, ou la transcription est ici en défaut; il faut, selon la grammaire, nécessairement *ot* au lieu de *ert*.

4557. Mettez un point-virgule à la fin de ce vers, et supprimez le point à la fin du suivant.

4698. *A vostre oes* est la leçon du ms.; l'éditeur a cru devoir mettre *ues* au lieu de *oes*, comme si *ue* et *oe* n'alternaient pas constamment pour rendre le son *eu;* d'ailleurs *oes* est plus près du primitif latin *opus*, que *ues* et par conséquent préférable.

V. 4925. Bien estes d'eur comblé et drue.

Nous respecterons davantage la grammaire et le dictionnaire en notant : *Bien estes d'eür comble et drue*.

V. 4967. Lisez *emprise* (en rapport avec *besoigne)* au lieu de *empris*.

5023. Mettez la virgule après *ainsi*, et une seconde après *estre*. *Puet il estre* n'est autre chose que notre *peut-être*.

V. 5120. A coustume orent andui.

La mesure gagnera si l'on écrit : *acoustumé orent andui*; cp. v. 6551, *Ainsi l'avoit acoustumé rois Meniadus et usé*. Ailleurs j'admets parfaitement l'expression *avoir à coustume;* ainsi v. 7863 : *Car tous jours à coustume avoit*.

5128-30. Voici ces vers d'après le ms.; le sujet est Cléomadès.

Le roi Carmant vit souz un pin,
Et sa femme Clarmonde i fu;
Moult grant plenté i a veü
De dames, etc.

Voici comment les transforme l'éditeur :

Le roi Carmant vit souz un pin
Et sa femme Clarmonde. I fu
Moult [très] grant plenté jà veü
De dames, etc.

On voit que cette fâcheuse métamorphose, qui amène non-seulement de l'obscurité, mais le besoin d'une insertion, et en outre un solécisme *(veü* s'accordant avec le féminin *plenté)*, est le fait d'une méprise commise à la lecture des deux lettres *ia*.

V. 5336. Lisez *chascune* p. *chascuns*.

V. 5377-8. Le ms. donne :

Et qu'il deüst avoir ostée
De là sa fille *en recelée*.

Tout le monde connaît l'expression adverbiale *en recelée* = secrètement. Le changement *et recelée* n'a donc aucune raison.

V. 5488. Moult ot le cuer lie et joiant.

Lisez *lié*. Même faute au v. 5588.

V. 5550. Pour ses malades agarir.

Lisez *à garir*. La préposition *pour* renforcée par un *à* lorsqu'elle est séparée de l'infinitif par un autre mot, est un tour très-fréquent de la langue ancienne (1) que l'éditeur à méconnu dans plusieurs passages, ainsi v. 7866 *pour ses malades acurer* (l. *à curer)*.

V. 5577. Lisez *je croi* p. *je crois*.

5603. *Allez vous en*. Le ms. porte *ent*, dit l'éditeur; pourquoi ne pas tolérer cette forme, qui est correcte et étymologiquement plus juste ?

V. 5826. L. *d'ans II*. (= andeus) p. *d'aus II*.

V. 6095. Car ne s'en porent consurer.

Lisez *consirer* ou *consirrer* : « car ils ne purent s'en dispenser ».

V. 6177. L. *fu* p. *fut*.

V. 6299-6300. Clarmondine, enlevée par Crompart, ne souffrait que d'une chose, c'était d'être privée à toujours de son bien-aimé.

Car à Cléomadès tous jours
Estoit ses cuers et ses retours.

(1) Voy. le Glossaire de Gachet, v° *à*.

Le mot *retours* est obscur; vu la fréquente confusion du *c* et du *t*, je mettrais au premier vers *jors* et au second *recors* (sa pensée). « Adès li souvenoit de lui » (v. 6302).

V. 6455. *Se retraïroit* (se retirerait) est une forme inadmissible; le verbe *retraire* ne peut pas devenir *retraïre*. Pour remplir le vers, il valait mieux intercaler un *bien* ou un *moult*, et mettre *Se retrairoit moult à envis*.

V. 6529. Biffez la virgule après *mais*, de même v. 7127. Il s'agit de la conjonction *mais que* = pourvu que.

V. 6542. L'éditeur a eu tort de reproduire une faute évidente du copiste, qui, malgré la rime *chevalier*, a écrit *manie* au lieu de l'adj. *manier* (habile).

V. 6581. L. *tout nuis* p. *tous nuis*.

V. 6594. A propos de *c'on*, une note dit que le ms. porte *com;* c'était une raison pour imprimer *c'om*, qui est aussi légitime que *c'on*.

V. 6595-6. Ou en *antroignes* ou en songes
Ou en trufes ou en mençonges.

J'aurais bien voulu quelque éclaircissement sur ce curieux mot *antroignes*, que je ne trouve nulle part.

V. 6697. Lisez *dist* (dixit) p. *di*.

V. 6726. Que de mon gaaing part a mi.

Traduisez : « qu'il partage mon profit avec moi ». Il faut donc *à* au lieu de *a*.

6774. *Moult bel et atrait* (successivement); la plupart des éditeurs écrivent, et avec raison, *à trait*. C'est ainsi que j'aurais préféré *à gas* (1525, etc.) à *agas*, d'autant plus que l'éditeur écrit en deux mots son antonyme *à certes* (7382).

6816. *Noie* (nie). Une note nous informe qu'il y a dans le ms. *n'oie*. Encore une fois l'éditeur affirme l'existence d'apostrophes dans son manuscrit; évidemment, il entend par là sa copie.

V. 6825. A Crompart dist qu'il *enveuroit*
En son chastel...

Cette forme *enveuroit* est suspecte, et tout autant la variante *envorroit* du ms. 7539. On ne peut songer à *envoier*. Je crois que la restitution à faire est celle-ci :

A Crompart dist que l'en orrait

c.-à-d. qu'il l'entendrait à ce sujet (1).

V. 6863. L. *desdite* p. *dedite;* de même 7030, *escorcheroit* p. *ecorcheroit.*

V. 6880. **Mais, cui que il soit, lait ne bel.**

La virgule après *soit* est de trop. La ponctuation est tout aussi vicieuse au v. 7371 : *Cui que il soit, ne biau ne lait.*

V. 6936. Lisez *que* p. *qui.*

V. 7207. **Vers les mons de Mongieu fui née.**

L'éditeur met en note : « Monza près de Milan? » — Le *Mongieu* (Mons Jovis) est le Saint-Bernard, qui au moyen-âge portait généralement le nom de Mont-Joux. Les Italiens le nomment encore *Monte Jove.*

V. 7386. *Si ai ge amendement.* Je crois que le sens serait plus clair en lisant *à mandement.*

V. 7409. Mettez les mots *si aie je santé* entre virgules; c'est une formule d'affirmation comme *si m'aït Diex.*

V. 7488. Supprimez la virgule à la fin du vers.

V. 7494. *L'acompaignoit* serait préférable à *la compaignait.*

V. 7514. **Sachiez [que], se vous m'aviez prise.**

L'éditeur, négligeant la lecture *m'a-vi-ez,* a cru le vers incomplet et a intercalé un *que* sans nécessité.

V. 7616. Ponctuez *le destraint si, que..* au lieu de le *destraint; si que.* Le *si* est l'adverbe complétant le verbe *destraint,* et le *que* qui suit en est tout à fait indépendant.

V. 7662. Il faut mettre un point après ce vers, et supprimer celui de v. 7664. Le sens en devient plus précis.

V. 7866. Pour *acurer,* voy. v. 5550.

V. 7882. L. *quant* p. *quand.*

V. 7985. *R'auerons;* lisez *r'averons.* Cette vicieuse orthographe du futur *averai* se présente assez souvent dans le livre.

(1) Peut-être le poëte a-t-il mis l'*enorroit.* Nous aurions alors un second exemple du composé *enouïr,* relevé plus haut v. 2194.

V. 8023-5. Voici comment je propose de ponctuer ces vers, pour en tirer un sens :

C'est que pais li convient avoir
Vers nous, ou, par fin estouvoir,
Mais de sa terre sires n'iert.

Notre texte met un point-virgule après *fin estouvoir* et laisse la fin de la phrase en suspens; on voit clairement que *mais* a ici, comme mille fois, la valeur de *jamais*.

V. 8163. Remplacez le point par une virgule.

V. 8206. Mais ore a chascun tel non.

Lisez *chascune*, ce qui sauvera le sens et la mesure. Le pronom se rapporte à *contrée*.

V. 8237. L. *repairié* p. *repairie*.

V. 8308. D'un drap linge blans deliié.

La correction veut, quoi qu'en dise le ms., *blanc*.

V. 8329. Suivant le principe défendu par l'éditeur dans les Notes et errata, il multiplie à partir du 2e vol. le mot *d'el* p. *del* (= du, de la); j'ai déjà dit que je n'approuvais pas cette notation. Ici, toutefois, je l'aurais accueillie de grand cœur car elle était indispensable. Le poète dit qu'il ne veut pas prolonger le récit par trop de détails sur les mésaventures de son héros, car sans cela il ne pourrait plus parler *d'autre chose*.

Car jà *del* ne vous parleroie.

C'est bien ici qu'il fallait imprimer *d'el*.

V. 8347. Réservez le point au v. 8349.

V. 8395. L'errata relève la faute *pour offrir* au lieu de *pouroffrir;* il fallait la relever également au vers 11,281.

V. 8430. Pour ce que il vouloit treuage.

Le pronom *il*, qu'il soit ou non dans le ms., est de trop et gâte le vers puisque *treuage* se lit *treüage*, comme le prouvent les vers 8566 et 8586.

8447. *Grijois* ne vaudrait-il pas mieux que *griiois?*

V. 8452. Encontre le roi de Caldée
Qui lor terre a tort gastée.

Ainsi le ms.; M. V. H., pour obvier à la défectuosité du second vers, change *tort* en *toute;* je préférerais : *Qui lor terre à tort a gastée*. Le copiste a simplement laissé tomber le second *a*.

V. 8499. **Met lui et sa gent abandon.**

Lisez *à bandon* (à leur disposition).

V. 8523. **Pour ce raison lor loe aprendre.**

Je pense que *à prendre* serait plus exact. Cp. ma note ad v. 14566.

V. 8529. **Et boschelés vers fuëillis.**

Le vers est incomplet, sans doute, mais *fu-eillis* est insoutenable, c'est comme si nous scindions *cuer* (cœur) en *cu-er*. Mettez donc plutôt *vers et feuillis*.

V. 8739. Ponctuez : *ce croi et cuit, ce sauront*, au lieu de *ce croi, et cuit ce sauront*.

V. 8750. *Ses preus*. En note : « Son prix, son avantage ». *Avantage* est bon, mais non pas *prix*. Si, par cette traduction, on a voulu faire ressortir un rapport étymologique entre *pretium* et *preu*, ce serait une grave erreur.

V. 8770. **En son point un espiel trenchant.**

Lisez *poing*.

V. 8771. Lisez *feri* au lieu de *ferit*. Cette dernière faute, qui n'est probablement qu'un lapsus calami du transcripteur, a engagé l'éditeur à mettre à la rime *abati (t)*. Ce *t* final est contraire à la grammaire du temps.

V. 8813-14. **Car dou cors fust preus et vassaus.**
Se dou cuer fust vrais et loiaus!

Il faut une virgule après le premier vers, au lieu d'un point; sans cela le subjonctif *fust* ne se comprendrait plus. « Si de caractère il eût été vrai et loyal, certes, il eût pour le corps, également mérité le nom de preux et de brave ». Cette interprétation fait aussi disparaître le point d'exclamation.

V. 8869. **Et maint cheval a vuide sele.**

Le mot *a* (sans accent) fait supposer que l'éditeur traduit : « Et maint cheval a la selle vide ». Je ne puis admettre cette traduction parce que *maint cheval* est un accusatif; il faut donc écrire et construire :

Et maint cheval à vuide sele...
Peüst on en maint lieu veoir.

V. 8975-76. **Et tex se cuide haucier haut**
Cui à la fie (= parfois) li piez faut.

Rien de plus clair et de plus intelligible que cette rédaction. L'é-

diteur, sans indiquer aucune raison, imprime *à la fine*, voulant exprimer sans doute *à la fin*. Nous opposerons à cette correction : 1° que *à la fie* ou *à la foie*, comme ont d'autres manuscrits, est une des expressions les plus usuelles de la langue d'oil (1); 2° que *fine* = *fin* n'existe pas, à ma connaissance du moins.

V. 9217. Sa targe et son espier a pris.

Ne faudrait-il pas plutôt *espiet* ou *espiel* que *espier?* celui-ci reproduirait, il est vrai, assez bien le latin *sparus* et l'all. *spêr*, mais je ne l'ai pas encore rencontré.

V. 9234. Cléomadès se tourne du côté où il pensait

que par droit
Forest plus tost trouver *povoit.*

Poroit me semble plus exact.

V. 9276. On cherche Cléomadès partout,

Mais il n'en pueent point trouver.

L'éditeur conjecture en note la leçon *nel* au lieu de *n'en*, mais il n'y a rien à changer. Ce tour *n'en point*, non aliquid ejus p. non illum, est un idiotisme de la langue d'oil, dont les exemples sont fréquents. Le Chevalier à la Manche, chez Jean de Condé (v. 90), choisit pour aller parler à la dame de son cœur, le moment

Que *dou mari* ne trouva point.

Dans le lai du Blanc Chevalier du même poète (v. 196), il est dit que si le chevalier avait connu les mauvaises qualités de la chambrière de sa femme, « point *n'en* eüst mise o sa femme ». L'adjonction de *point* n'est pas essentielle pour l'application de ce génitif; Jean de Condé, dans son dit « Pour quels deus coses on vit au monde » v. 29, en parlant de l'homme mauvais et haï de tous, dit :

Et tel mil qui *n'en* virent onques
En dient mal.

V. 9433. Marine maudissoit sa vie
Et l'eitre qu'ele onques nasqui.

Lisez *et l'eure*.

V. 9525. Arrivé au château de Mont Estrais, Cléomadès dit « à ceaus

(1) Cp. Roman du Rou : *A le fie* avant aloit et *à le fie* retournoit. — Au v. 10919, on trouve la forme concurrente *à la fois*. A Lille on dit encore *alfos* p. quelquefois.

dou chastel « qu'il y est venu pour chercher aventure », sur quoi l'un d'eux répond :

Ne sai quel joie
Vous avenra de ceste voie;
Car aventure avez trouvée,
Quele ele vous sera contée
Tout maintenant, se vous voulez.

La ponctuation est vicieuse. Je placerais un point au bout du troisième vers, en continuant ainsi :

« Quele? » (c'est Cléomadès qui parle) — « Ele vous etc. (réponse de son interlocuteur).

V. 9530. La virgule coupe sans raison la proposition.

V. 9550. Lisez *qu'i aporte*, pour *qui aporte* qui ne donne pas de sens.

V. 9799. Seroit si [vous] estiez oiis.

L'insertion du *vous* rend le vers trop long, puisque la finale *iez* de l'imparfait est dissyllabique dans l'ancienne langue. Le manuscrit était parfaitement correct.

9820. En parlant de son nom « D'amours mescheans », Cléomadès dit qu'il lui vient de ses ancêtres et ajoute : *Pour ce l'arai non à toujours*, ce qui fausse complètement le sens; je n'hésite pas à corriger : *Por ce l'arai à non toujours.*

V. 9935. Lisez *fuïr* pour *fouir.*

V. 9988. L. *espées* p. *espée* (faute d'impression).

V. 9990. Chascuns l'ot (c.-à-d. l'épée) bonne et trenchans.

La grammaire veut *trenchant;* mais nous avons ici une licence grammaticale amenée par la rime *(Durbans*, nom. sing.). On aurait pu l'éviter en mettant : *chascun* (datif) *d'aus est bonne et trenchans.*

V. 10197. Mettez à la fin du vers une virgule ou un point-virgule, car il est syntaxiquement disjoint du suivant. Celui-ci, par contre, que notre texte termine par un point, est intimement lié à celui qui suit.

V. 10250. Durbant commande à ses gens de servir à manger.

Et cil le firent sans dangier
Noblement et bel arréer.

M. V. H. se récrie contre la leçon du ms. qui porte : *sans dangier*, c.-à-d. sans parcimonie, abondamment, et dit qu'il faut *évidemment*

lire « sans targier », qu'il introduit dans le texte. Pour moi, évidemment, le ms. est dans le vrai.

V. 10308. Car verité toute en sai.

En mettant *la* devant *verité* le vers serait plus harmonieux. Les *e* muets font souvent syllabes devant des voyelles dans notre roman, mais dans d'autres conditions.

V. 10365. Lisez *seés* (asseyez-vous) au lieu de *sées*.

V. 10407. Dou plus preus.

Lisez, en vertu de la grammaire, *preu*.

10548. L'éditeur corrige ici, comme en plusieurs autres endroits, le pronom *le* du manuscrit en *la*. C'est un soin inutile; *le*, dans les dialectes du Nord surtout, est tout aussi légitime que *la*.

V. 10587. De vilains blasme.

Lisez *vilain*.

V. 10655-6. Mais encor est à entreprendre
Eles aaidier à deffendre.

Lisez *à aidier*. « C'est encore une chose à entreprendre, que de prêter son assistance à les défendre ». Il faut de même lire plus haut v. 10649 :

Que nus à aidier nes enprent,

au lieu de *aaidier*. Cp. v. 10692-3 :

Qu'à son besoing ne voise *aidier*
De son droit *aidier* à deffendre.

V. 10727. En son cuer Dieu moult engracie.

Lisez *en gracie*.

V. 10778-80. Car fait a moult courtoise enprise
Et très gracieuse et *plaisans*.
Dieu prient qu'il li soit *aidans*.

La grammaire réclame impérieusement *plaisant* et par conséquent aussi *aidant*. Ce dernier fait fonction de participe-gérondif et n'est donc pas soumis à la flexion nominative, pas plus que dans la tournure *va croissant* (1). A la vérité, notre participe est traité aussi en adjectif, et je trouve au v. 11,110, rimant avec *tans* (temps), *Qui nous soit*, *vous et moi*, AIDANS. Cette fluctuation concernant le flexion des participes présents n'a rien d'étrange.

(1) J'admettrais volontiers pour *plaisans* une licence analogue à celle de *trenchans* v. 9990, s'il venait en rime après *aidans*.

10851-54. Ces vers sont erronément ponctués :

Texte.	Correction.
Del ostel où il trait s'estoient	De l'ostel où il trait s'estoient
Trestout à plain veöir povoient	Trestout à plain veoir povoient
Le chastel et la maistre tour;	Le chastel, et la maistre tour
Povoient veöir tout entour.	Povoient veoir tout entour.

V. 11003-5. Un chevalier ai amené
Qui dist que il a volenté
Des III puceles aaidier (1)
L'une; veut s'onnour desrainier.

La ponctuation est vicieuse; le point-virgule doit être placé à la fin du 3e vers. Le chevalier veut secourir toutes les trois pucelles; mais pour le moment, il ne s'est chargé que de « desrainier l'onneur » *à l'une* des trois. Une seconde faute est l'orthographe *aaidier* pour *à aidier*. Ce second *à* est pléonastique et constitue un idiotisme bien connu des grammairiens de la langue d'oil. Cp. Baud. de Condé, Baceler 133 :

S'il ne se veut trop malement
De bien *à* faire desciver.

et Conte de la Rose, 288 :

Gardés vous *de* si haut *à* tendre.

Les éditeurs ont souvent considéré cet *à* pléonastique comme un préfixe du verbe suivant, et nous avons déjà relevé plus haut les verbes imaginaires *agarir* et *acurer*.

V. 11038. Et de ce là veut il reskeurre

Mettez *la,* régime direct de *reskeurre* (défendre), se rapportant à Lyadès.

V. 11052-4. Or puet chascun veoir que eles
Ont pou d'amis, *k'anc* au besoing
N'en truevent nul, ne près ne loing.

Anc p. *ainc* (unquam) est une forme étrangère à Adenez ou du moins à notre manuscrit, et ne convient d'ailleurs non plus pour le sens. Je ne doute nullement que le ms. ne porte *kant* (*c* et *t* sont identiquement tracés, nous l'avons déjà dit), qui s'adapte parfaitement au sens : « puisqu'elles n'en trouvent pas au besoin. » *Quant* = puisque revient à chaque instant.

V. 11078. Biffez la virgule qui sépare *seroit* de *arse* : « serait brûlée ».

(1) Des puceles à aidier = de aidier les puceles.

V. 11096. C'est le miex.

Lisez, selon la règle, *li miex*.

V. 11179. Pour ce qu'il ne véoit enprendre
Nului aaidier (lisez *à aidier*) à deffendre
La tierce pucele s'onnour.

Voy. pl. h. v. 10655.

V. 11248. Il faut une virgule à la fin de ce vers, ce qui indiquera que le *que* qui suit a la valeur de *car*.

V. 11260-1. N'i avoit que d'el alumer (1)
Le feu.

« Il n'y avait plus qu'à allumer le bûcher ». Le pronom *le* renfermé dans *del* n'a pas de raison d'être ni pour la clarté, ni comme intention rhétorique. Je corrigerais donc volontiers :

N'i avoit fors que d'alumer
Le feu.

V. 11281. En tel point pour offert se sont.

Lisez *pouroffert*. L'éditeur a cependant signalé à l'errata la faute *pour offrir* p. *pouroffrir* au v. 8395.

V. 11313. A un ourle de Witecos.

Le mot *ourle* (bord) étant féminin, comme il ressort clairement des v. 8667-8, il faut corriger *un* en *une*. Je m'explique le *un* la par circonstance, que le copiste du ms., qui était fort peu soigneux de la correction grammaticale, lisait *ourlé* (ourlet), qui est masculin.

V. 11356 De ces trois li doi encheïrent.

Lisez en deux mots *en cheïrent*, ce qui ajoute à la précision du sens. De même il faut v. 760 *en cheï* p. *encheï*, et plus bas 11371 et 11373 *s'en passerent* p. *s'enpassèrent*.

V. 11372-3. Li uns sor l'autre ne conquirent,
A cel coup atant s'enpasserent.

Pour obtenir un sens plus net, ôtez la virgule après *conquirent* et mettez un point-virgule après *coup*.

V. 11384. Durbans aussi li sien r'avoit.

Lisez, puisqu'il s'agit d'un accusatif, *le sien* (cheval).

V. 11733. Car ne le volt pas anuier.

Mettez *li* pour *le*, le verbe *anuier* régissant toujours le datif.

(1) C'est ainsi qu'écrit l'éditeur ce que j'écrirais *de l'alumer*.

V. 11735. (Cléomadès) Vint à Durbant là où gisoit.

Le ms. avait *là il gisoit*, il ne fallait rien y changer, car ici, comme en beaucoup d'autres endroits du poème, *là* équivaut à *là où* (1). Nous ne citerons que v. 15343 : *Par tous les lieus* LA *il venroient*, où l'éditeur n'a rien changé.

V. 11795-7. Cléomadès poursuivait ses informations au sujet de Clarmondine.

A envis le laissast
Aussi que riens ne li touchast.
En demandoit par tous pays.

Ponctuez ainsi, et l'obscurité se dissipe :

A envis le laissast;
Aussi que riens ne li touchast, (2)
En demandoit par tous pays.

V. 11807. De cuer lie et joiant.
Lisez *lié*.

V. 11929. Ne sai pas que vous chaciez
Vers boiteux ; lisez *pourchaciez*.

V. 12096. Supprimez le point qui termine le vers.

V. 12220. Car ne croi que *li* haïst nus.
Lisez *le* au lieu du datif *li*.

V. 12302. Lisez *quel que* p. *quelque*.

V. 12507. L. *paramoit* p. *peramoit*. De même au v. 13044.

V. 12549. Je préférerais *anuit* (cette nuit) au lieu de *en nuit*.

V. 12674. Tant que *la nuit* fu anuitie.
Lisez *la nuis* (nominatif).

V. 12693. Car vis li est que grant *essoigne*
Metoit à faire sa besoigne.

Le sens veut *ensoigne* (empressement) au lieu de *essoigne* (difficulté, excuse).

V. 12721. Cléomadès, changeant le cours de ses idées, commença à croire que la folie de Clarmondine pouvait provenir

(1) Cet emploi relatif du démonstratif *là* est passé sous silence dans la grammaire de Burguy.

(2) « Comme si cela ne le concernait pas. »

Des meschiez qu'ele eüs avoit
Au cuer, de ce k'ainsi l'embla
Rois Crompars, qui là l'amena,
Et de la laidour k'ert en lui.
Ot, espoir, au cuer tel anui...

Il est facile à voir que le 4e vers est le complément du 5e; je propose donc de supprimer le point qui le termine.

V. 12763. Cléomadès est résolu, pour le cas que Clarmondine fût réellement folle (« fors de son sens »), de ne pas quitter la ville tant qu'elle serait en vie.

Se il devoit *au sac* porter
Ou d'uis en huis son pain rouver.

Corrigez *ou sac*, et tout est clair. « Dût-il soit se faire porte-faix ou mendier son pain de porte en porte ».

V. 12951-55. **Sachiés que cis mos abeli**
Cléomadès, quant l'entendi,
S'il seüst or la verité
Que Clarmondine eüst santé
Et que ele fust en tel point
Qu'ele ert, dont fust ses cuers apoint.

Je traduis ce passage de cette manière et le ponctue en conséquence : Le mot fit plaisir à Cléomadès, quand il l'entendit. Si, en ce moment, il eût su le fait que Clarmondine était saine d'esprit et dans l'état où elle se trouvait réellement, alors (*dont*) son cœur se serait remis (de son trouble). Il en résulte que je place un point après *entendi* et que j'écris *à point* (en état, en bon état).

V. 13155. **Qu'adont que ele fust liie.**

L'éditeur avait trouvé au ms. *que dont que*..., ce qui était tout aussi bon. *Dont* et *adont* ne se distinguent pas davantage que *lors* et *alors*.

V. 13169. *Par maistire*. « Pour *maistrie* », dit la note. Je veux bien admettre la synonymie parfaite de *maistire* et *maistrie*, mais ce sont deux vocables distincts de facture. *Maistrie* est directement tiré de *maistre*; quant à *maistire*, il peut être ramené ou à *magisterium*, si l'on veut lui donner l'acception de supériorité, talent, ou à *ministerium* (d'où *mestier*, *métier*), si l'on consent à traduire *par maistire* par « en vertu ou en exécution de son métier, de son art ». J'ai déjà, dans les notes de Baudouin de Condé, (I, p. 390) fait ressortir cette dernière signification de *maistire*, dans lequel je ne vois qu'une variante féminine de *maistier*, *mestier*. En tout cas,

je n'ai rencontré jusqu'ici le mot que deux fois, et chaque fois le sens métier, service, s'imposait plutôt que celui de maîtrise, talent.

V. 13214. **Ne sui li mieudres ne *le pire*.**

Il faut *li pire*.

V. 13216-17. **De ce que sai soit Diex loez**
Et *que* kanques envoié m'a.

Que kanques est sans doute un lapsus calami p. *de kanques*.

V. 13226. Car je revenrai bien *a point*. Il faut l'accent à *a*. — Autre faute d'impression échappée à l'errata : v. 13254 : *je garira;* l. *garirai*.

V. 13313. **... car maint lie[z] cuer ferai.**

Ce *z* ajouté par l'éditeur a bien mauvaise grâce; il a, sans doute, pu rencontrer plusieurs fois *liez*, mais c'était en cas de nominatif singulier. Ici il ne fallait pas hésiter à mettre *lié* comme ailleurs. Cette faute se reproduit encore vv. 14200, 14624, 14830, 15052, 15696 et 15833.

V. 13437. **Di cest jour en avant.**

Lisez *d'icest jour*.

V. 13559. **De lui vous aparler lairai.**

Lisez *à parler*. « Je cesserai de vous parler de lui ». *Laisser* construit avec *à* est tout ce qu'il y a de plus régulier.

V. 13727. *Er soir* (hier soir) s'écrit généralement en un mot.

V. 14344-50. **Cil mengiers moult li agrea**
De cuer, et aussi fist il li
De cel mengier departi.
Les entremés à droit amours,
Amourous regart et douçours
Estoient, et plaisance aussi
Li entremés que je vous di.

Ce passage reste obscur avec cette ponctuation, et cependant rien de plus net en la changeant : « Ce manger lui plut, et à elle de même ». Point. « L'amour partagea convenablement les entremets de ce repas ». Point ou deux-points. « Les entremets en question étaient... »

V. 14353-4. **Lors vint Clarmondine la bele**
Lès l'arbre, sous la fontenele.

Ne faut-il pas plutôt (en vue de v. 14339 : *Sist sous l'arbre lès la fontaine)* corriger ici : *Sous l'arbre lès la fontenele?*

V. 14379-82. La rose forment se penoit
De la flour de lis honnorer
En son très douz viaire cler,
Manoient ces flours par acort.

Évidemment, il faut placer une virgule ou un point-virgule à la fin du 2e vers et non pas du troisième.

V. 14461. J'ai déjà dit, à propos du v. 269, que, par un accent aigu malencontreusement appliqué, ce vers était rendu tout à fait inintelligible. Dame Raison faisant la leçon à Hardement, s'oppose à ce que Cléomadès, non marié encore, pose un baiser sur le visage de Clarmondine endormie sur ses genoux. S'il l'a fait une fois au Château Noble, c'était par nécessité.

« Ce avint », dit dame Raison,

Par moi, une moult grant pitié
K'avoir n'el peüst esveillié
Si coiement que d'un baisier.

Je défie qui que ce soit de donner du vers souligné une traduction satisfaisante. Positivement, mon cher poète, ici Pythie vous a failli ! Voici ce qui est dit dans ces vers et comment il fallait les rendre :
« Ce avint

Par moi, une moult grant PITIE,
K'avoir nel peüst ESVEILLIE
Si coiement que d'un baisier ».

Dame Raison se qualifie non pas de *pitié*, mais de conseillère, de *Pythie*. Et voilà l'argument invoqué par l'éditeur en faveur du masculin appliqué pour le féminin réduit à néant.

V. 14565-6. Desirs, qui forment me looit
Vous *abaisier*.

Lisez *à baisier*, comme le veut la construction du verbe *loer*.

V. 14595. Lisez *li baisiers* p. *le baisiers*, qui est fautif, et au v. 14724 *à chascun* p. *à chascuns*, également incorrect.

V. 14759-61. Vostre frere, que tant amés
Je vous menrai, se vous voulés :
Là je le laissai maintenant.

Les deux-points au 2e vers n'ont que faire, il faut une simple virgule. *Là* équivaut à *là où*; voy. v. 11735.

V. 14940. Et furent à tout son vivant.

Le sens me détermine à mettre *Et furent là* (c.-à-d. en li) *tout son vivant*.

V. 15010. Et li *messagés* avant vint.

Un malencontreux accent fait croire ici à l'existence d'un substantif *messagé* ou *messaget*. Lisez *li messages*. L'abstrait *message* pour le concret *messager* est une métonymie dont les exemples pullulent. La même méprise se répète aux vv. 15038, 15056, 15059, 15330, et aux vv. 15357, 15362, 15409, je trouve (au nomin. plur.) *li messagé* p. *li message*. Cependant on rencontre la forme correcte au v. 15497: Et li message s'en allerent.

V. 15397. Il li mande lui aaidier.

Lisez *à aidier*.

V. 15457. Mais ainc ne s'en *vorrent* deffendre
Que il ne leur convenist prendre.

Je pense qu'il faut *porrent* (purent) au lieu de *vorrent*.

V. 15577. Que pas recorder *me* saroie
La centime part de la joie.

Lisez, au lieu de *me saroie* : NE *saroie*.

V. 15585. *Envéoit* (envoyait) me semble suspect. Ne faut-il pas *enveioit?*

V. 15760. Méconnaissant le caractère relatif de *là* = là où (ou plutôt ici, comme souvent = aussitôt que), l'éditeur a encore mal ponctué ces deux vers qui tiennent ensemble, en les séparant par un point.

Là il erent agenoillé.
Les keurt Clarmondine acoler.

V. 15810 et ss.

Si dist: —« Biaux fiex, se Diex m'aiment,
« Grandement l'en doit estre miex;
« Si sera il, *s'i* (l. *si*) m'aït Diex. »
—« Dame, de ce ne soit douté;
« Il et li sien seront amé...

Ce dialogue entre done Ynabele et son fils est mal coupé. Le discours d'Ynabele s'arrête au deuxième vers, et Cléomadès répond : « Certainement, madame, il en sera ainsi, n'en doutez pas... »

V. 15977-8. Et si bien fait et si adroit
Que on miex faire *ne* povoit.

Il faut restituer le *le* du ms., que l'éditeur a cru devoir changer en *ne*, perdant de vue que pour la langue d'oil *miex* ne signifie pas seule-

ment *mieux* mais aussi *le mieux* (1). Dans l'errata, il veut bien réintégrer le *le*, mais en faisant cette réserve : « Adenès supprime fréquemment la particule négative *ne* dans des constructions analogues à celle dont il est fait usage ici. Mais nous avons cru remarquer que le plus souvent il ne recourt à cette suppression que pour conserver à ses vers la forme octosyllabique. » J'oppose à cette remarque que je n'ai rencontré dans notre roman aucun cas d'une pareille suppression, et que dans notre passage, le *ne* n'est ni arbitrairement supprimé ni à sous-entendre pour l'intelligence de la phrase, qui est parfaitement claire.

Qui tant est bele et debonnaire
Que nature la sot *miex* faire.

V. 16006. Et *c'afiert* bien à chevalier
Que il soit dou cheval maniers.

Lisez *ç'afiert*.

V. 16049. Arréée fu l'arréance
De la feste, sans oubliance
Riens qui apartiengne à arroi
De feste estorée pour roi.

Le 3e vers est défectueux; je corrigerais :

*De rien qu'*apartiengne à arroi.

V. 16263. Se fussent il tout encombré.

C'est la conséquente de la prémisse *s'uns hom eüst cent mil ieux;* mettez donc de préférence *si* pour *se*.

16299. Les dames étaient toutes vêtues de robes blanches, sauf la reine.

Ele sans plus et Clarmondine
Estoient vestues, *samblans,*
De vestements (l. *vestemens*) simples, plaisans.

On ne sait que faire du mot *samblans;* le sens oblige à lire en deux mots : *sam blans,* sans blancs (s. e. *chainses*). Le *sam* n'est pas plus étrange ici que dans *sam plus* (sans plus), qui se voit parfois.

V. 16310. Car blanc estoient et ridé
Li chainse, et erent *orfroisie*
D'orfrois qui erent *esmaillie.*

Lisez *orfroisié* et *esmaillié,* comme aurait certainement écrit le copiste du manuscrit si de son temps les accents avaient été inventés. Voy. plus haut, v. 269.

(1) Cp. v. 2320 :

V. 16312-14.
Et i ot petis *rubies*
De lieus en lieus et *saphires*.

« Ces deux vers sont défectueux, dit l'errata; ils ne riment pas et ils n'ont pas la mesure ». Ces vers sont irréprochables; seulement il faut lire *rubiés* et *saphirés*, pluriels régimes de *rubiet* et de *saphiret*, formes diminutives de *rubi* (nom. *rubis*) et *saphir*.

V. 16319.
Ainsi contre le roi aloit
Donc Ynabele.

Lisez *Done Ynabele*.

V. 16497.
Que *lors sire* Cléomadès
Tenoit si près de lui adès.

Lisez *lor sire*. Il ne s'agit pas de *lors* adverbe.

V. 16602. *Mesprit* (défini); lisez *mesprist*, comme l'exigent la rime et la grammaire.

V. 16719. Ce vers doit être séparé par une virgule ou un point-virgule du suivant, avec lequel il n'a aucune connexité syntaxique.

V. 16782-4.
En cloches vers et en sambues
A escuciaus de riche ouvraigne
Semez fais des armes d'Espaigne.

Je propose, pour rendre le passage intelligible, d'intervertir les deux premiers mots du dernier vers :

A escuciaus, de riche ouvraigne
Fais, semez des armes d'Espaigne.

V. 16958. Done Ynabele fait de grands honneurs de réception à Bien-doit-plaire et à Argente, sa fille.

Cele *le* mist pas en oubli.

Il n'y a pas à douter ; il faut substituer *ne* à *le* : elle ne négligea pas celle-ci (*cele*). »

V. 17112. *I tant* n'a pas de sens ; lisez en un mot *itant*, autant, et tout est clair.

V. 17177-8.
Pou vaut semers sans recueillir
Et bien oyr sans retenir.

« Nous avons dû, dit la note, adopter pour ce vers la leçon du ms. 7539. Le ms. de l'Arsenal porte : *Et pouvoir sans retenir*, vers qui n'offre pas de sens et auquel il manque une syllabe. » Il ne fallait guère pour la chute d'une lettre recourir à l'autre manuscrit. Je lis le second vers ainsi :

Et pou (s. e. vaut) *veoir sans retenir.*

V. 17242-4. Ne demandez pas s'il ot joie
Là où vit tel gent espouser
Et errant après couronner.

Il faut un sujet à *vit* et par conséquent lire au second vers :

Là on vit tel gent espouser.

Encore une fois, *là* a ici la valeur de *là où* ou de *quand*.

V. 17325-7. Le roi Cleomadès leverent
Dou lieu là où le couronnerent,
Li roi, li prince, li baron.

La virgule après *couronnerent* est fautive ; elle sépare brusquement le verbe et son sujet.

V. 17347. L'aigue pour ses mains alaver.

Il n'existe pas de verbe *alaver;* lisez *à laver*. Voy. ma remarque v. 5550.

V. 17731-4. A Clarmondine l'a moustré,
Cui la chose vint moult à gré.
D'ainsi que moustrée li ot,
Au plus tost que il onques pot
Fist tant...

L'enchaînement veut que le point mis à la fin du second vers soit placé à la fin du troisième.

V. 18208. Car dame ne puet *graindre* honnour
Avoir que son seignor amer.

Graindre (nomin.) p. *grignour* (accus.) est une infraction à la règle imputable au manuscrit ou au poëte même, analogue à celle de *mieudre* au v. 1080 p. *millour*, ainsi qu'à celle du v. 18661, où l'on trouve :

Lui et mon seigneur Godefroit
Maintes fois m'ont gardé dou froit,

bien que la règle stricte exigeât : *Il et mes sire Godefrois*.

V. 18475 et ss. Moult fu douce la conpaignie
De gent de tous biens si garnie
Que il andui ensamble estoient;
Se à soufrir en avoient
Pour garder foi et loyauté.
Bien leur avoit guerredonné
Amours, pour cui l'avoïent fait.

L'éditeur a eu tort de mettre un point à la fin du 5e vers, séparant ainsi la proposition conditionnelle de la principale. « S'ils ont eu

beaucoup à souffrir..., l'Amour, pour qui ils ont tant souffert, les en a bien récompensés ». Quant au vers souligné, il est incomplet d'une syllabe. M. Van Hasselt conjecture :

Car à soufisance en avoient.

Je pense être moins hardi et n'encourir l'opposition de personne, en restituant le vers de cette façon, sans rien changer au manuscrit (où *n* et *u* sont, pour ainsi dire, identiques) :

Se à souffrir *eü* avoient.

V. 18534-5. Or me doinst Diex que a leur gré
I aie ma peine emploiie.

Le typographe a imprimé *I'aie.* — Une autre faute d'impression dépare le v. 18541 : *fourme me voie* p. *fourme ne voie.*

V. 18593. Ce fu Diex qui les bons eslit.

Lisez *eslist.*

Après avoir épuisé l'énumération des coups de crayon que j'ai faits sur mon exemplaire en lisant la belle composition d'Adenez le Roi, et signalé, en toute modestie, aux gens du métier les améliorations que le texte imprimé ou le manuscrit me semblaient comporter, je terminerai par une observation relative au système orthographique suivi par l'éditeur.

Je l'approuve parfaitement d'avoir repoussé, comme signe diacritique, l'accent aigu dans les dissyllabes formés de *e-u*, *e-i*, tels que *ve-u*, *fe-ist*, et d'avoir donné la préférence au tréma *(veü, feïst)*; mais j'avoue que la notation *veöir, vainqueöur* me déplaît souverainement. Elle a ceci de fâcheux, c'est qu'en frappant et en isolant un seul élément de la diphthongue *oi* ou *ou*, elle porte à lire *ve-o-ir*, *vainque-o-ur*. Selon moi, il n'y a lieu d'appliquer aucun signe pour *e-o* ou *e-ou* et encore moins pour *e-a (marcheänt)*, les sons ne se fusionnant pas; pour *e-oi*, la fusion ne s'est produite que dans notre mot actuel *seoir*, et cette unique exception ne justifie guère une notation qui offre d'autres inconvénients. Mieux vaudrait en tout cas porter le signe diérétique sur l'*e (beneöit)*, ce qui produirait le même effet voulu, sans choquer la vue.

Dans les mots où l'*e* précédant la diphthongue *oi* n'a point été absorbé dans la suite, l'éditeur l'a marqué d'un accent aigu, comme dans *béoit* = bayait, *tré-oit* = trayoit.

« Ce procédé, dit-il, nous a semblé offrir l'avantage de faire distinguer aisément le présent de l'imparfait de l'indicatif dans certains

verbes, comme, par exemple, dans *ve-öit* (1) = voit, *vé-oit* = voyait, *s'asse-öit* (1) = s'assied, *s'assé-oit* = s'asseyait, distinction qu'il est souvent impossible de faire si l'on met invariablement un accent aigu sur l'*e* ».

M. Van Hasselt se fait ici complétement illusion sur les effets de sa notation; la distinction qu'il en attend ne se produira pas; le verbe *veoir* fait à la 3e pers. du singulier de l'indicatif présent — dans la langue d'oil, comme en français moderne —, invariablement *voit*, jamais *veoit*, et quant à *seoir* le présent est *siet*, jamais *se-oit*.

Aug. Scheler.

Bruxelles, 25 juillet 1866.

LES FRONTIÈRES DE LA BELGIQUE.

Les frontières de la France, *par* Th. Lavallée. Paris, Hetzel.
Les frontières de la Belgique, *par* Th. Juste. Bruxelles, Lacroix.

« Qui oserait, disait Mr. P.-E. De Puydt dans une remarquable étude sur les Frontières naturelles publiée par la *Revue trimestrielle* d'avril 1862, qui oserait nier l'importance d'un mot bien placé surtout auprès d'un peuple essentiellement spirituel et qui veut toujours avoir l'air de comprendre?... Le mot de « frontières naturelles » a suffi pour donner aux ambitions, aux convoitises les moins avouables, un faux air de nécessité physique qui désintéressait les hommes et les gouvernements. Rendre la nature complice et même seule responsable de leurs vues d'agrandissement, n'était-ce pas un trait de génie?... » — Il y avait, il y a peut-être encore le droit à l'assistance et le droit au travail: le droit aux frontières est venu « compléter la triade ». Or ce nouveau droit, malgré son nom sonore, est tout bonnement le droit du plus fort. Si vous le reconnaissez à un peuple, il est la négation du droit des autres peuples. Dans un pareil système, la nature aurait imposé aux nations des limites fatales. « Voilà vraiment un beau progrès et une belle découverte !! »

N'importe: en dépit du fatalisme du principe et de ses conséquences désastreuses, les partisans des frontières naturelles ne veulent pas s'avouer vaincus. Vainement vous leur prouverez qu'en fait comme

(1) Involontairement infidèle à son propre système, M. Van Hasselt imprime ici *ve-oït* et *s'asse-oït*.

en principe leur théorie ne soutient pas la discussion; vainement vous leur prouverez, comme le fait si savamment M. De Puydt, que « très peu de nations sont en position de prétendre à ce qu'on nomme des frontières naturelles, et que les bouleversements les plus fantastiques ne sauraient faire que la plupart ne dussent toujours se contenter du simple fossé tracé de main d'homme entre elles et leurs voisines... » — ils crieront plus fort qu'avant : Il nous faut des frontières naturelles! et de graves écrivains se feront, dans des livres que couronnera l'Académie française, l'écho de leurs cris et les savants soutiens de leurs prétentions.

Écoutez le début de M. Th. Lavallée qui est un homme de valeur : car il a fait une excellente géographie militaire et politique de la France, il est professeur à l'école St-Cyr et savant autant qu'homme de France : « La *Gaule*, ou la région française, est limitée naturellement au couchant par l'Océan Atlantique, au nord par la Manche et la mer Germanique, au levant par le Rhin et les Alpes, au midi par la Méditerranée et les Pyrénées ». Hors de ces frontières pas de salut, pas de gloire pour la France : telle est la thèse que l'auteur développe dans un volume de près de 400 pages. Pour lui toute l'histoire de son pays tient dans la revendication de ces frontières. Et que l'Europe le sache bien, il les *faut* à la France : M. Lavallée pose cet ultimatum en finissant (page 320). De plus, comme tout historien est quelque peu prophète, il annonce *urbi* et *orbi* que son pays recouvrera *indubitablement* ces limites « naturelles » du nord.... — Quand?... Ici l'oracle se tait : si la parole est d'or, le silence l'est également.

Pauvre Belgique! Tu as, 36 ans passés, conquis une indépendance dont tu sais noblement jouir pour ton bonheur comme pour celui de tes voisins. Tu es, grâce à cette indépendance, libre et prospère sous un gouvernement sage et éclairé — M. Lavallée lui-même en convient (p. 302) —. Eh bien! il te *faut* t'attendre à perdre et l'indépendance, et la liberté et la prospérité! Tu sembles — c'est encore M. Lavallée lui-même que le dit —, « avoir perdu presque toutes tes affinités politiques vers la France »... Qu'est-ce que cela fait? La France, de M. Lavallée, te convoite : il faut que tu lui appartiennes et tu lui appartiendras de par les « *nécessités que tracent la nature, l'histoire, la raison et la justice* » (p. 321).

La justice!... Ah! M. Lavallée, voilà un mot malheureux et qui n'eût pas dû se trouver sous votre plume en un pareil moment et dans un pareil livre!

La raison!... Oui, s'il s'agit de la raison du plus fort, toujours la meilleure, d'après La Fontaine... Non, s'il s'agit de la saine, de la droite raison, de celle des faits, de la logique et du bon sens.

La nature!. . Pour Dieu, ne la rendez pas, malgré elle, complice du meutre d'une nation, et avant d'invoquer un si pitoyable argument, réfutez, si vous le pouvez, les vigoureuses pages consacrées par M. De Puydt à ce côté de la question.

L'histoire!... Relisons-la ensemble.

Nous l'avouons en toute humilité, nous n'avions pas lu l'ouvrage de M. Lavallée avant l'apparition du travail de M. Juste sur *les Frontières de la Belgique.* Nous en avions certe entendu parler; mais, sur les comptes-rendus de la presse, nous avions dédaigné une œuvre que l'on dépeignait comme une tentative scientifique d'annexion; nous ne l'avions pas prise au sérieux, à vrai dire. Mais le jour où nous avons vu un des meilleurs historiens belges, un membre de l'Académie lui faire l'honneur d'une réfutation, nous l'avons parcouru avec empressement. — Il y a là de la science à coup sûr, de l'habileté, du style, mais aussi des tendances qu'un Belge ne saurait trop vigoureusement combattre. De pareils livres méritent une prompte réfutation quand les annexions paraissent être à l'ordre du jour de certaine politique européenne. La réfutation doit être d'autant plus prompte que la théorie cherche à s'abriter sous le manteau de la science. Au double point de vue donc du patriotisme et de la science nous croyons que c'est faire œuvre utile que de combattre l'opinion de M. Lavallée. Aussi remercions-nous vivement M. Th. Juste qui a pris les devants. Dans un cadre restreint et essentiellement populaire ses *Frontières de la Belgique* sont une réponse péremptoire au livre de M. Lavallée. Les éléments de cette réponse sont empruntés uniquement à l'histoire, à l'histoire vraie, impartiale, interprétée sans esprit de parti. Dans la revue rétrospective que nous allons faire pour juger historiquement la thèse de M. Lavallée, nous prendrons pour guide l'excellent petit ouvrage de M. Juste qui, nous l'espérons, sera bientôt dans les mains de tous les Belges. Nous allons avoir à discuter des assertions hasardées de M. Lavallée, nous aurons même à relever des erreurs manifestes; nous le ferons avec la respectueuse déférence qui est due à un homme de sa valeur, mais aussi avec toute l'énergie, toute la chaleur de conviction qu'exige la défense de la vérité et du patriotisme méconnus.

Jules César constatait que « la Gaule formait trois grandes régions distinctes par le langage, les mœurs et les lois. De l'Escaut à la Seine était la *Belgique*, de la Seine à la Garonne la Celtique, de là jusqu'aux Pyrénées l'Aquitaine. » Les Belges revendiquaient avec orgueil l'origine qui les rattachait aux Germains (1). — M. Lavallée se garde bien de rappeler et cette origine germanique des Belges et la la division de la Gaule. La Gaule, c'est la France; la France, c'est la Gaule et leurs limites naturelles, à toutes deux, sont celles que vous avez vues tantôt si nettement, si doctrinalement formulées. — Des montagnes, des mers, un fleuve, se peut-il imaginer des limites plus franches, sautant mieux aux yeux sur les cartes géographiques et émerveillant plus aisément le vulgaire! « S'évertuer, dit l'écrivain que nous avons cité en commençant, à établir des rapprochements et des droits historiques; étudier les lois qui ont présidé au groupement et au développement des populations; les affinités ou les antipathies des races; l'influence du sol et du climat sur le caractère d'un peuple et sur les institutions qui le régissent, etc., etc., c'est besogne de savant, d'homme de cabinet, les partis n'en ont que faire, non plus que les gouvernements partageux. Parlez-moi d'une bonne ligne noire, droite s'il se peut, sinueuse au besoin, qui ne doive rien à la fantaisie humaine ni aux considérations philosophiques; d'une ligne qui représente quelque chose de réel, de palpable, de naturel, dans le sens matériel du mot: une rivière, une montagne: voilà des limites que tout le monde comprend du premier coup d'œil, sans étude, ni effort d'intelligence, et c'est là ce qu'il faut... »

Mais laissons là ces belles lignes noires et revenons à l'histoire. — Les Francs subjuguent la Gaule; mais pas plus sous les Mérovingiens que sous les Romains les populations gauloises ne se confondent. Deux groupes se forment. Le groupe Neustrien comprend les Gaulois proprement dits; le groupe Austrasien comprend les Belges établis entre l'Escaut et le Rhin. — De cette nouvelle division nous ne voyons guère de trace dans le livre de M. Lavallée : aucune mention des noms des Austrasiens et des Neustriens; aucune mention (et pour cause) de l'origine *belge* de la dynastie Carlovingienne.

Charlemagne, le représentant le plus illustre de cette dynastie qui lui doit son nom, étend jusqu'à l'Elbe et au Danube, jusqu'au Vulturne et jusqu'à l'Ebre les bornes de son immense empire. Cette grandeur est « contre nature, » dit M. Lavallée. Pourquoi donc? L'Elbe et le

(1) Voir *Histoire de Jules César* par Napoléon III, t. II, pag. 22.

Danube sont des frontières tout aussi naturelles que le Rhin du côté de l'Est, du Sud-Est et du Nord. Si le Volturne et l'Ebre paraissent l'être moins que les Alpes et les Pyrénées, qui vous dit que ces deux fleuves n'étaient pas des limites provisoires et que le grand Karl n'a pas rêvé la possession des péninsules Ibérique et Italique? Dans ce cas la Méditerranée eût bien valu, comme frontière naturelle, les Alpes et les Pyrénées.

Quoiqu'il en soit, l'empire Carlovingien se dissout en 841 et l'ancienne Neustrie prend le nom de *France*. L'ancienne Austrasie, *entre l'Escaut et le Rhin*, devient en 855 la Lotharingie ou Lorraine et tombe sous la suzeraineté des souverains de la Germanie. Dans le siècle suivant cette Lotharingie se subdivise : la Haute s'étend au Sud de la Moselle, la Basse entre l'Escaut, la Moselle et le Rhin. Celle-ci fut le berceau de la Belgique actuelle, abstraction faite de la Flandre. La Flandre, de la Somme à l'embouchure de l'Escaut, relève de la France.

Aux Carlovingiens succèdent les Capétiens. La France alors a pour limites extrêmes Orléans et Beauvais. Toutes les provinces actuelles de la Belgique, à l'exception bien entendu de la Flandre, continuent à relever de l'Allemagne. Mais les Capétiens n'auront trève ni cesse qu'ils aient reconquis les vieilles frontières naturelles dont ils sont si loin. Vous croyez peut-être que c'est une ambition vulgaire qui leur fait désirer d'agrandir leur piètre domaine. — Non, assure M. Lavallée, rien de mesquin ni de vulgaire chez eux : « ils ont un souvenir confus de la grandeur de Clovis et de Charlemagne; ils ont tout simplement, et comme la nation elle-même, l'idée, le sentiment, l'instinct de l'unité française. » Que répondre à une pareille affirmation, sinon que *l'instinct* est une bien belle chose et *l'unité française* un mot bien ronflant! Car enfin on eût bien étonné la *nation* (?) d'alors en lui parlant de frontières naturelles et d'unité française.

Dans tous les cas, si c'est une mission patriotique que les Capétiens ont à remplir, avouons qu'ils s'y donnent cœur et âme, comme s'il s'agissait de leurs propres intérêts. Ils cherchent d'abord à subjuguer celles de nos provinces qui relevaient de l'Allemagne, mais ils ne peuvent les entamer. Ils veulent réunir à la France le grand fief de Flandre; toutes leurs tentatives échouent contre la valeur des communiers. « On sait, dit M. Lavallée, quel effort fit entre autres Philippe-le-Bel pour réunir la Flandre à la France. » Ce qu'on sait encore mieux en Belgique, c'est le résultat de cet effort prodigieux :

les champs de Courtrai en gardent le souvenir... Et Philippe-le-Bel ne fut pas le seul Capétien qui dépensa beaucoup de sang et d'argent pour aboutir à ce résultat négatif.

Au commencement du 15e siècle la « mission patriotique » de la troisième dynastie est de plus en plus compromise au Nord et à l'Est par la réunion de toutes nos provinces sous la domination du grand duc d'Occident. Philippe-le-Bon règne de la Somme au Zuyderzée. Louis XI use sa vie et ses talents dans un long duel avec le fils de Philippe-le-Bon, mais il ne réussit qu'en partie à détruire la puissance bourguignonne. Malgré toute sa diplomatie, malgré l'aide inespérée qu'il trouva dans les fautes de Charles le Téméraire, il ne put empêcher les dix-sept provinces des Pays-Bas de s'en aller, après la mort de son rival, dans la maison d'Autriche. Et pourtant c'était un bien habile homme que Louis XI! La frontière du Rhin échappe encore aux Capétiens.

Il s'agit bien après Louis XI d'avoir le Rhin! La question qui va s'agiter sous ses successeurs est une question de vie ou de mort pour le royaume de France. Il est étreint, il est menacé d'être étouffé par cette envahissante maison d'Autriche qui, dans la personne de Charles Quint, est maîtresse des Pays-Bas, de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne. Loin de parvenir à conquérir toutes les provinces des Pays-Bas, les Capétiens sont obligés de renoncer à la suzeraineté de la Flandre. Ils n'épargnent rien cependant pour nous ravir à l'Espagne. François Ier s'épuise en efforts gigantesques et impuissants. Henri II mêle un grain de gasconnade aux projets de François Ier. Il annonce « qu'il va reprendre l'ancien héritage des rois de France, le royaume « d'Autrasie, et qu'il ira jusqu'au Rhin; » et, à part la conquête facile des Trois Evêchés, son expédition merveilleuse se borna à « abreuver ses chevaux dans le Rhin » (*Lavallée*, p. 27). Le sang français coule; les caisses s'épuisent; les frontières naturelles du Nord et de l'Est ne sont toujours qu'un rêve.

Survient la révolte des Pays-Pas contre le fanatisme despotique de Philippe II. L'occasion de revenir à la charge se présentait d'elle-même aux rois de France : Charles IX et Henri III ne la laissent pas échapper. Mais écoutez cet aveu précieux de M. Lavallée : « Charles IX et Henri III voulurent donc, comme leurs pères, donner suite à la politique des frontières naturelles : mais tous les deux y trouvèrent leur ruine ». Ils n'étaient pas les premiers; ils ne devaient pas être les derniers. — A l'époque où nous sommes arrivés, les pays convoi-

tés par l'ambition *instinctive* des Capétiens étaient sous tous les rapports l'opposé du peuple français. C'est encore M. Lavallée qui en fait l'aveu : « les intérêts, dit-il, les mœurs, la langue séparaient des peuples que la géographie seule réunissait » (Géographie bénie !) Cette considération et le souvenir des anciens désastres auraient dû faire renoncer les derniers Capétiens à l'œuvre fatale entamée par leurs prédécesseurs. Ils s'y obstinent au contraire, pour leur malheur comme pour le nôtre. Henri IV, ébloui par Sully (1), convoite les Pays-Bas. Immédiatement l'Angleterre intervient. Elisabeth déclare « qu'elle s'oppose à ce qu'aucune puissance ne prétende nulle part ni « portion en aucune des dix-sept provinces des Pays-Pas. » Le projet d'Henri du reste est mis à néant par sa mort prématurée.

Richelieu, en ce qui concerne du moins les provinces belges, ne partageait pas les vues d'Henri IV. Il lui paraissait plus convenable, dit M. Juste, de former une république catholique indépendante qui offrirait, pensait-il, aux Français et aux Hollandais le grand avantage de les délivrer des Espagnols, sans les exposer à devenir ennemis en se trouvant tout à fait voisins. Nous n'avons trouvé nulle trace de ce projet dans M. Lavallée. Est-ce oubli? Est-ce calcul?

Mazarin, plus fidèle que Richelieu à le tradition *nationale*, proclame en 1646, deux ans avant le traité de Munster, son désir « d'étendre les frontières françaises jusqu'au Rhin de toutes parts ». Il n'en faut pas davantage pour exciter les Espagnols et les Hollandais à se réconcilier sur le champ. C'est la France dorénavant, ce n'est plus la maison d'Autriche qui va attirer toutes les défiances et toutes les haines. Si les Anglais n'avaient pas été alors absorbés par leur révolution, la France eût couru le plus grand danger. Mazarin le prévoyait bien : « Il n'y a rien, disait-il, que l'Angleterre ne hasardât pour empêcher l'acquisition des Pays-Bas par la France ». — Ces mots n'ont pas cessé d'être vrais : on les dirait écrits d'hier. — Le danger était imminent, les désastres prévus; la passion et l'ambition firent taire la voix de la prudence.

Au moment où Louis XIV prit les rênes du pouvoir, la réalisation des projets de Mazarin était toutefois devenue moins périlleuse. L'Espagne se mourait; l'Allemagne et la Hollande étaient déchirées par la discorde et le roi d'Angleterre, Charles II, était à la solde de

(1) « Conjoindre entièrement et inséparablement la France avec les Pays-Bas, « disait Sully, est le seul moyen de remettre la France en son ancienne splen- « deur, et la rendre supérieure à toute la chrétienté ».

la France. En 1667 Louis notifie à la régente d'Espagne qu'il va se mettre en possession « de ce qui *lui appartient* dans les Pays-Bas », et à l'appui de ses prétentions il fait envahir par 50,000 soldats les provinces belges gardées par 8,000 Espagnols à peine. Devant la coalition de la Hollande, de la Suisse et de l'Angleterre elle-même qui force la main à son misérable souverain, devant la *triple alliance* du 23 janvier 1668 Louis s'arrête — *stetit sol!* — Mais une partie de la Flandre et du Hainaut lui est laissée par le traité d'Aix-la-Chapelle. Demi-succès en somme, mais première étape sérieuse vers le Rhin.

Le seconde étape sérieuse vers le Rhin se fait 4 ans plus tard. Louis a juré de faire payer cher aux Hollandais le succès de la triple alliance dont ils sont les auteurs... et surtout certaine médaille insultante pour sa gloire. Il pénètre dans les Provinces Unies, mais pour peu de temps. En présence d'une nouvelle coalition plus redoutable que la première il rebrousse chemin. Après une lutte acharnée de quatre ans contre les coalisés, la paix heureuse de Nimègue lui procure, outre la Franche-Comté, outre le Cambrésis, plusieurs villes et territoires du Hainaut et de la Flandre. Nouveaux progrès donc. La France depuis un demi-siècle s'était agrandie à nos dépens : mais au prix de quels sacrifices avaient été obtenus ses succès? Écoutons M. Lavallée : « On avait mis quarante-trois ans à faire ces acquisitions : ainsi, malgré le génie de Richelieu, de Mazarin, de Turenne, de Condé; malgré cinquante victoires et les efforts de la diplomatie la plus habile; malgre *cinq cent mille hommes* sacrifiés dans cinq grandes guerres, la France, en un demi-siècle, n'était parvenue qu'à reprendre cinq ou six des petites provinces détâchées du cadre naturel de l'ancienne Gaule. Pour de si *minces conquêtes*, pour de si LÉGITIMES réunions, elle avait amassé contre elle, contre l'ambition de ses rois une *tempête de haines et de calomnies*. L'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, l'Espagne voyaient la liberté, l'indépendance de tous les états menacée; elles ameutaient les peuples contre le pays, disaient elles, qui veut réduire l'Europe en servitude... »

Louis XIV commence à trouver coûteuse la théorie des frontières naturelles. Il écoute des conseils de modération; il songe à s'arrêter : « aller plus loin, écrivait l'un de ses ministres, serait mettre à l'aven- « ture tout ce qu'on a acquis avec tant de peine. Le roi et ses sujets « ont également besoin de repos. » Le roi va donc se reposer en se fortifiant dans ce qu'il a acquis. Mais pendant qu'il se fortifie, il s'aper-

çoit que ses limites nouvelles offrent des parties défectueuses. Il les veut rectifier aux dépens de l'Empire et de l'Espagne et sans autre forme de procès, par ses fameuses chambres de RÉUNION de 1680, il débute par s'annexer la ville de Virton et le comté de Chiny dans le Luxembourg, plus quelques seigneuries dans le pays de Namur. Puis de réunions en annexions, après s'être octroyé 80 fiefs de la Lorraine, dix villes de l'Alsace, le duché des deux Ponts, etc., il jette 70,000 hommes sur Luxembourg dont il s'empare en 1684. Il tenait énormément à avoir cette ville « afin, disait-il, de n'avoir rien d'embarrassant « au dos lorsqu'il s'avancerait vers le Rhin. » Il ne voulait déjà plus de la modération de 1678. Encore une étape, la dernière!

La ligue d'Augsbourg lui vient deux ans après demander compte de ses réunions. L'âme de cette ligue, le stathouder Guillaume monte sur le trône d'Angleterre en 1688 et dès lors les beaux jours des frontières naturelles sont passés, l'heure des revers a sonné, la France va rendre gorge. Louis XIV lutte énergiquement contre la coalition; après avoir épuisé son pays d'argent et d'hommes, il est contraint de capituler. Par le traité de Ryswick (1697) il restitue à l'Espagne tout le territoire usurpé dans les Pays-Bas à titre de réunion; il est obligé de rétablir la situation de 1678; entre autres villes il rend Luxembourg. Au lieu de s'étendre dans les Pays-Bas, la puissance française recula.

La guerre de la succession d'Espagne qui se termina par les traités d'Utrecht et de Rastadt, ne modifia pas la situation de la France. Si cette situation ne s'aggrava pas, la cause en fut à la désunion des puissances après la chûte des Whigs en Angleterre. La mission patriotique de la dynastie Capétienne et l'ambition de Louis XIV avaient valu à l'Europe de sanglantes guerres de 1648 à 1715. La Belgique ruinée passait sous la domination autrichienne.

L'expérience avait été terrible : la France n'avait pas cessé d'avoir l'Europe contre elle depuis le moment où Louis XIV avait manifesté l'intention d'aller jusqu'au Rhin; elle devait s'attendre à la retrouver hostile quand ces velléités conquérantes lui reprendraient. Aussi Louis XIV lui conseilla-t-il d'y renoncer : « Dans les instructions qu'il laissa au maréchal de Villeroi, il recommanda à son successeur de se *tenir dans les limites données au royaume par les derniers traités*, de faire tous ses efforts pour reprendre de l'influence en Italie, enfin, *la France ne pouvant plus s'agrandir sur le continent*, de tourner toute l'activité nationale sur la mer : l'Angleterre

étant désormais la seule ennemie « ancienne et irréconciliable, » qu'on eût à surveiller, à craindre, à combattre. »

Louis XV suivit religieusement les conseils de son aïeul. M. Lavallée, cela va de soi, n'en est pas satisfait et il témoigne son mécontentement en des termes assez durs pour la mémoire de ce roi (p. 109). Si, après comme avant Fontenoy, Louis XV fut peu partisan des frontières naturelles, c'est qu'il voyait bien que s'il voulait mettre la théorie en pratique, il aurait à soutenir une lutte inégale avec les puissances Européennes instiguées par l'Angleterre. On trouve à cet égard dans l'ouvrage de M. Juste des renseignements curieux sur les dispositions du gouvernement anglais d'alors; ces renseignements sont extraits d'un ouvrage de l'époque dont l'auteur, organe du ministère britannique, se propose de démontrer que la ruine des Belges entraînerait la ruine des Anglais (1). « Si ces provinces, dit l'auteur, que j'appelle les *dehors de l'Angleterre*, étaient « attaquées par la France, nous serions obligés de les défendre coûte « que coûte... La situation, les richesses et le bien des Pays-Bas « sont tels, que si la France venait à s'en emparer, il n'y aurait « aucune puissance en Europe en état de s'opposer à ses armes..... « Il est infiniment de notre intérêt de conserver les Pays-Bas, qui « sont nos frontières, et de les empêcher de tomber entre les mains « de la France... » L'Angleterre est donc là toujours prête à prendre les armes quand les velléités ambitieuses de la France du côté de l'Est et du Nord se font jour. M. Lavallée ne manque pas de signaler avec amertume l'attitude de cette nation « pleine de morgue, » qui « humilie la France, » qui se met à la traverse des frontières naturelles, de « cette ennemie naturelle et invétérée de la prospérité de la France. » (p. 109, 110, 112, 115). Plus loin encore (p. 185, 261, 292) nous le voyons attiser la haine de la France contre la dominatrice des mers.

Louis XVI reste fidèle à la politique de Louis XV. Il refuse, par crainte de la Prusse et des Provinces Unies, les Pays-Bas que lui a offerts Joseph II moyennant sa coopération au démembrement de l'empire ottoman. « Il assure ses frontières plus habilement, plus complètement que jamais, par une ceinture d'États alliés ou neutres qui nous servaient pour ainsi dire de tampons contre le choc d'Allemagne ».

(1) Le livre est intitulé : ***Considérations sur le danger éminent où l'on serait, si les Pays-Bas Autrichiens tombaient entre les mains de la France.*** **Une traduction en parut à Amsterdam en 1738.**

Cette phrase est de M. Lavallée. Il semblerait donc, à l'entendre, que l'alliance ou la neutralité des états voisins de la France peut lui être excessivement utile : c'est là un aveu précieux auquel nous ne nous attendions pas de la part de notre contradicteur. Déjà du reste, à la page 61, il préconisait « la ceinture de petits Etats neutres et alliés qui complète et garantit la frontière française. ». Plus loin encore il sera de cet avis : méditons ces citations. « La Suisse est un bastion de glace que la nature semble avoir destiné à amortir les chocs entre l'Allemage et la France » (p. 170); « l'ancienne diplomatie des Bourbons avait eu principalement pour ambition d'envelopper le royaume d'Etats amis, neutres et impuissants, qui lui formaient, pour ainsi dire, une deuxième zone des frontières » (p. 255); « la création du royaume de Belgique parut avantageuse à la France, parce que.... le royaume des Pays-Bas cessa d'exister; parce que la frontière française sembla délivrée et comme reculée de cinquante lieues; parce que les places fortes élevées contre nous et avec notre argent tombaient aux mains d'une puissance neutre et qui nous devait son existence... » Nous ne nous chargeons pas de concilier cet éloge de la neutralité et de l'alliance des voisins de la France avec la théorie qui fait le fond du livre de M. Lavallée... Encore une fois, revenons à l'histoire.

La position extérieure de la France quelques années avant la révolution de 1789 était brillante, de l'aveu même de M. Lavallée. L'Angleterre profondément humiliée (1), l'Autriche annulée, les alliances renouvelées partout, les mers rendus libres, et la médiation pacifique de la France s'exerçant dans toutes les affaires de l'Europe : telle était cette position, position de protection, d'influence et de modération. Que pouvait-elle désirer de mieux? N'avait-elle pas un de ces rôles glorieux, enviables pour toutes les nations ?... — Non, répond M. Lavallée : les frontières naturelles valent mieux que tout cela. « La révolution de 1789, écrit-il, détruisit cette position; *mais*, en *compensation*, elle donna à la France ses frontières naturelles ». Magnifique compensation, à vrai dire, qui fut préparée, nous allons le voir, par l'intrigue et la violence, qui ne fut obtenue qu'au prix de sacrifices sanglants et qui devait être vite perdue !

La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. — Voilà la noble déclaration que

(1) Dans la guerre de l'indépendance des États-Unis.

faisait solennellement le peuple français par l'organe de l'assemblée constituante en septembre 1791... Un an après il étendait la main sur la Belgique. Après deux tentatives malheureuses, les armées de la République, victorieuses à Jemmapes, chassèrent les Autrichiens de nos provinces en novembre 1792. La victoire, il faut en convenir, avait été aisée : l'infériorité numérique des Impériaux était énorme : les 40,000 hommes de Dumouriez en avaient 16,000 devant eux à Jemmapes. Le peuple belge en outre n'avait rien fait pour défendre son territoire. Pourquoi?... Parce que impatient de secouer le jong détesté des Autrichiens, il s'était bercé de l'espoir que la République française lui faciliterait les moyens de s'en débarrasser à jamais. Les Français à ses yeux étaient des libérateurs et non des conquérants. Ne s'annonçaient-ils pas à la nation Belge comme des *frères*, comme des *amis* qui venaient lui apporter une entière liberté et qui la laisseraient libre de se donner telle constitution et telle forme de gouvernement qu'elle voudrait, sans s'immiscer dans ses affaires (1)?

« Tout le pays, dit M. Lavallée, parut heureux de secouer la domination autrichienne... et de rentrer dans l'unité française ». La première partie de la phrase est conforme à la vérité; la seconde est en complète contradiction avec les faits : on va en juger. — Dumouriez avait, dès le 8 novembre, appelé le peuple belge à élire ses députés. Or si ces députés décrétèrent à l'unanimité la déchéance de l'Autriche, ils furent aussi unanimes à réclamer l'indépendance du pays. Plusieurs d'entre eux furent envoyés en députation à Paris pour obtenir de la Convention la reconnaissance de cette indépendance. Mais le succès de Jemmapes avait grisé les têtes républicaines. Quand Brissot écrivait à Dumouriez : « la République française ne doit avoir pour borne que le Rhin », il n'était que l'écho de la majorité des conventionnels. Le dogme universel de la souveraineté des peuples allait être foulé aux pieds; la Convention était décidée à méconnaître la proclamation qui avait promis aux Belges de leur laisser librement choisir leur gouvernement. « Quand on aura, s'écria « Cambon le 15 décembre, ruiné ce pays là, quand on l'aura mis « au même point de détresse que la France, il faudra bien que les « Belges en viennent à la réunion. » Et la Convention d'approuver ce langage d'énergumène, et de rendre séance tenante un décret « qui mettait sous le pouvoir révolutionnaire et en quelque sorte sous le séquestre la Belgique entière » (Juste, p. 82). De ce décret spo-

(1) Manifeste de Dumouriez.

liateur, de ce discours de Cambon pas un mot dans le livre de M. Lavallée. Il n'eût pourtant pas été inutile de raconter ces préliminaires de la rentrée *volontaire* de la Belgique dans l'*unité française*.

Mais nous ne sommes encore qu'aux préliminaires. Six commissaires de la Convention sont envoyés en Belgique pour assurer l'exécution du décret, en d'autres termes, pour préparer le pays à demander son annexion à la France. « Avec ces commissaires fondit sur la Belgique une nuée de misérables, la lie et l'écume de la populace parisienne, de véritables oiseaux de proie, quelques uns des forçats libérés.... La liste des infamies commises par ces scélérats, sous la protection des commissaires de la République, remplirait un volume et ils scandalisèrent... Marat lui-même » (1). Veut-on savoir comment se faisait le travail de fraternisation et d'organisation des élections : laissons parler un des meneurs, le citoyen Publicola Chaussard (2) : « Nous nous sommes surtout occupés d'alimenter l'esprit public « par tous les moyens qui étaient en nos mains. Nous avons évan- « gélisé partout : sur les places, aux clubs, aux estaminets, au théâtre. « Nous n'avons négligé aucun de ces ressorts puérils en apparence, « mais dont s'empare le philosophe, et toujours puissants sur une « multitude grossière. Les murs ont été couverts d'affiches instruc- « tives; les endroits publics ont retenti des hymnes à la liberté et de « nos chants civiques; nous avons louvoyé surtout avec le fanatisme; « nous avons voulu élever le bas clergé contre le haut clergé, et tuer « ainsi le sacerdoce par le sacerdoce... » M. Lavallée garde encore sur ces détails un complet silence. Il s'abstient aussi de nous dire comment il s'est fait que, suivant son expression, toutes les principales villes belges demandèrent en même temps, et dans les termes les plus chaleureux, leur réunion à la France. Suppléons cette dernière lacune : la chose en vaut la peine.

Donnons la parole d'abord à un témoin oculaire de l'*opération fraternelle* de Mons, M. Raoux, ex-conseiller au conseil souverain du Hainaut : « En février 1793 les habitants de Mons furent invités « à se rendre à l'église de Sainte Waudru pour exprimer librement « leur vœu sur le genre de gouvernement qu'ils voulaient adopter. « Le général français Ferrand prononça un discours, dans lequel il « laissa percer le véritable but de la convocation qui était de proposer « la réunion de la Belgique à la France; mais l'assemblée presque

(1) *Hymans :* hist. popul. de la Belgique, p. 368.

(2) Rapport au ministre des affaires étrangères, en date du 9 mars 1793. — Cité par M. Juste dans son Histoire de Belgique, p. 558.

« entière l'interrompit, en criant : *non, non! pas de réunion!* Ce-
« pendant, il y avait là des hommes apostés; des jacobins munis de « pistolets et de poignards cachés sous leurs vêtements, qui tombèrent « brusquement sur le peuple, dans l'église même, à un signal donné; « et la multitude, épouvantée de ces violences, s'enfuit au milieu « d'une confusion inexprimable; après cela, ceux qui demeuraient « votèrent à l'unanimité la réunion à la France. »

Même spectacle à Bruxelles, à Namur, à Gand, à Bruges. La bourgeoisie bruxelloise, effrayée par l'exemple de Mons, s'abstint d'aller voter à Sainte Gudule et la réunion fut votée par la populace. « A Gand, dit M. Hymans, la réunion fut votée par 150 individus, dont 50 repris de justice. A Bruges, quelques écervelés, montés par les commissaires à un étrange diapason, demandèrent qu'on étouffât l'*hydre monstrueuse de l'aristo-robino-théocratie*, et le 28 février, les commissaires de la Convention, réunis à Bruxelles, ayant pris connaissance de ces manifestations éclatantes, décidèrent à l'unanimité qu'il fallait réunir la Belgique à la France ». (Hist. popul. de la Belgique, p. 370). Dumouriez avait bien raison de dire que le vœu d'une réunion à la France fut arraché aux populations belges *à coups de sabre et de fusil!*

La force de la vérité arrache ici de nouveaux aveux à M. Lavallée. Toutes ces réunions, dit-il un peu plus loin, avaient été faites, pour ainsi dire, par surprise et comme en courant (p. 131)... La Convention, et surtout ceux de ses membres qui formaient le pouvoir exécutif, ne s'exagéraient par la sincérité et la solidité de ces réunions (p. 130)... Elle ne jugea pas les Pays-Bas assez solidement conquis pour les transformer en départements... (p. 129). — Pourquoi donc toutes ces violences? Pourquoi ces mensonges? Afin que la Convention « pût montrer avec orgueil que, quatre mois après le commencement réel des hostilités, la France républicaine avait plus fait que la France monarchique en huit siècles » (p. 131). Le tout se réduit donc à une question de vanité; et ces mêmes républicains n'avaient pas assez de dédain, pas assez de sarcasmes pour les hochets de la monarchie et l'orgueil de Louis XIV!

Quelques semaines après cette triomphante annexion, la Belgique échappait à la République, mais la victoire de Fleurus la lui rendit en juin 1794. Elle écrasa alors les Belges de contributions et de réquisitions (1) jusqu'au moment où ils furent officiellement déclarés

(1) Voir dans *Hymans* (Hist. pop. de la Belgique) un curieux tableau de ces contributions et réquisitions.

Français (1er octobre 1795). — Grâce à d'autres succès qu'il n'entre pas dans notre plan de retracer, les armées républicaines étaient à cette époque arrivées au Rhin. Les mânes de Clovis et de Charlemagne en durent tressaillir d'aise! M. Lavallée, lui, laisse déborder sa joie dans quelques phrases pompeusement lyriques (p. 144, 145).

Près de vingt années se passent, années terribles dont l'humanité doit écrire l'histoire en caractères de sang! Napoléon a hérité de la République, de son ardeur conquérante et de sa théorie des frontières naturelles. Mais son ambition a été autrement grandiose que celle des conventionnels. Il a obtenu des frontières bien autrement satisfaisantes que celles de 1795... A quel prix? — La France le sait et Dieu veuille qu'elle ne l'oublie jamais!... — Et tout cela pourtant, toute cette grandeur, toute cette ambition est venue misérablement aboutir aux traités de 1814 et 1815.

L'article 2 du traité du 30 mai 1814 stipule que la France conserve l'intégrité de ses limites telles qu'elles existaient à l'époque du 1er janvier 1792 et qu'elle recevra en ontre une augmentation de territoire (1). Par l'article 6 la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevait aussi un accroissement de territoire non défini. Dans les articles secrets cet accroissement fut défini : c'était la Belgique et les pays allemands sur la rive gauche du Rhin qui avaient été réunis à la France depuis 1792.

Le congrès de Vienne venait à peine de décider tous les arrangements relatifs à l'érection et aux limites du royaume *des Pays-Bas* quand Napoléon rentra triomphalement à Paris le 20 mars 1815. Mais ce n'est plus le Napoléon des anciens jours, ce n'est plus ce despote à l'ambition effrénée qui voulait reconstituer le vieil empire Carlovingien, ce n'est plus même le successeur des conventionnels, le défenseur de la tradition *nationale des frontières naturelles.* Écoutez ses protestations et ses déclarations devant les grands corps de l'État comme devant ses généraux, devant l'Europe comme devant la nation française (2) : « L'expérience l'a éclairé, le malheur « l'a rendu sage... La paix et la liberté sont un besoin impérieux du « temps et il en fera désormais la règle de sa conduite... *La France « doit se contenter d'être la plus glorieuse des nations sans pré- « tendre à maîtriser toutes les autres.* » Il renonce aux conquêtes.

(1) C'était un agrandissement de 150 milles carrés renfermant une population de 450,000 âmes (*Juste*, p. 109).

(2) *Thiers* : Histoire du Consulat et de l'Empire, t. XIX *passion.*

Il répudie non seulement les conquêtes extravagantes qu'il a faites personnellement, mais celles de la République (celles que M. Lavallée appelle, p. 201, *raisonnables* et LÉGITIMES!) Oui, le grand empereur renonce aux frontières naturelles, il renonce au Rhin, il s'engage à exécuter fidèlement le traité de Paris. — Que pense de tout cela M. Lavallée! Il n'en pense *rien*. Que dit-il de ce revirement qui condamne toutes ses aspirations et sa théorie? Il n'en dit *rien!* — Moyen facile d'esquiver une difficulté. Il en coûtait trop à l'historien d'apprendre à ses lecteurs que le grand Napoléon ne croyait plus à l'absolue nécessité des frontières naturelles.

Les protestations et les déclarations de l'Empereur restèrent stériles. Il ne put convaincre les alliés de sa sincérité et il ne put les battre. Le 18 juin 1815 vit la ruine définitive du premier Empire. Le traité du 20 novembre, au point de vue territorial, n'apporta que de légères modifications à celui de 1814; mais au point de vue *moral*, si l'on veut, il constituait une aggravation dont gémit avec raison M. Lavallée : « Telles sont, s'écrie-t-il, les conditions principales du traité de 1815, qui ont tenu la France garrottée, surveillée, menacée pendant 45 ans, et qui ne sont aujourd'hui abrogées que sur deux parties de la frontière des Alpes. »

En dépit de cette nouvelle expérience, plus terrible, plus cruelle que toutes les précédentes, il y eut sous la Restauration des royalistes « éclairés » qui rêvèrent à la limite du Rhin, « sans laquelle, disait M. de Bonald, la France n'est pas *finie* et ne saurait être *stable* ». Mais en définitive tout se borna à des projets et à des rêves.

Le royaume des Pays-Bas avait été dès sa création considéré comme une *grande hostilité* pour la France. Ce royaume s'écroula en 1830. La Belgique naquit enfin à l'indépendance et à la liberté, et la nation française lui prêta alors une aide précieuse dont nous conserverons toujours le souvenir. En parlant de cette époque M. Lavallée a de nouveau commis une de ces erreurs qui étonnent chez un historien de sa valeur : « La majorité du Congrès belge de 1830, dit-il, d'acord avec l'opinion publique, penchait pour que la Belgique rentrât dans *l'unité française*. » Si M. Lavallée avait ouvert le Recueil officiel des discussions du Congrès, il aurait vu qu'un seul membre, M. Lardinois, de Verviers, exprima l'opinion « que les intérêts commerciaux et industriels de la Belgique lui commandaient de se réunir à la France. » Il y aurait vu que sur 200 membres dont se composait le Congrès 188 avaient pris part au vote sur la question

d'indépendance et que ces 188 avaient à *l'unanimité* voté *l'indépendance de la Belgique* (1).

Ici finit notre revue rétrospective de l'histoire des frontières de la Belgique. Or l'histoire condamne formellement la théorie des frontières naturelles et de l'annexion de la Belgique formulée si audacieusement par M. Lavallée. L'histoire prouve que l'intérêt vrai de la France lui commande de respecter les Pays-Bas et notre neutralité. Notre revue rétrospective pourrait être résumée par ces deux phrases de M. Saint-Marc Girardin, *publiciste très Français pourtant :* « Pendant plus de trois siècles toutes les fois que quel- « qu'un a voulu mettre la main sur les Pays-Bas, à l'instant même « la guerre a éclaté... L'Europe a fini par faire de la Belgique un « royaume neutre; et la neutralité de la Belgique est le signe visible « du maintien de l'équilibre européen. »

Les témoignages éclatants de l'histoire n'ébranlent pas la forte conviction de M. Lavallée. C'est de lui et de ses partisans qu'on pourrait redire le mot fameux : « Ils n'ont rien appris, rien oublié. » M. Lavallée préfère parler à l'imagination belliqueuse de la France et, qu'on nous passe le mot, faire du *chauvinisme*. Mais, grâce à Dieu et heureusement pour le repos de l'Europe, il s'est trouvé depuis 35 ans, il se trouve encore aujourd'hui en France beaucoup d'esprits éminents qui répudient les doctrines de M. Lavallée. M. Juste a eu l'heureuse pensée de réunir à la fin de son livre les opinions émises à cet égard par les organes officiels des divers gouvernements qui se sont succédé en France depuis 1830. Tous sont d'avis que la théorie de M. Lavallée est passée de mode et que la Belgique indépendante et neutre est pour la France le plus solide des remparts. Laissons parler ces sommités de la politique.

Voici d'abord M. *Thiers* : « La France, disait-il en 1831, a gagné : « d'abord tout ce qu'a gagné son alliée (la Belgique), ensuite la « destruction du royaume des Pays-Bas, qui était une redoutable « hostilité contre elle, une vaste tête de pont. »

M. *Guizot* disait en 1843 :

« ... L'Etat Belge a été institué à notre profit... Notre frontière a « acquis, de ce côté, une sécurité qu'elle n'avait pas auparavant... « Elle a été en quelque sorte moralement reculée jusqu'à l'Escaut... « L'existence actuelle de la Belgique, la constitution de l'Etat belge

(1) Juste : Hist. du Congrès, tome I.

« est la clef de voûte de la paix en Europe... Si la Belgique n'existait « pas, ou si son existence était compromise, tenez pour certain que « vous verriez à l'instant même la paix générale de l'Europe mena- « cée... Il est de notre intérêt, il est de bonne politique pour la France « de travailler constamment à la durée, à l'affermissement de cet « Etat nouveau. »

M. *de Lamartine* disait en 1848 :

« Le royaume des Pays-Bas se brisa de lui-même en deux, au « contre-coup des journées de juillet; une moitié forma cette puis- « sance neutre et intermédiaire devenue utilement pour la France « le royaume de la Belgique ».

M. *Thouvenel* disait en 1860 :

« La Belgique s'est formée, et sa neutralité, reconnue par l'Europe, « couvre depuis lors toute la partie de notre frontière qui se trouvait « précisément la plus exposée et pour laquelle la France pouvait « nourrir de légitimes inquiétudes... Nous n'avons plus de ce côté « aucune espèce de garantie à réclamer ».

M. *de Persigny* s'élevait énergiquement à la même époque contre la fausse théorie des frontières naturelles : « Dans l'état actuel des « sciences militaires, disait-il, un fleuve comme le Rhin n'est pas une « frontière stratégique. Ce n'est donc pas pour un *avantage illusoire* « que la France irait s'exposer à une nouvelle guerre européenne ».

Nous pourrions multiplier ces citations : nous pourrions invoquer les opinions de personnages bien divers, de *Napoléon III* et de M. *Jules Favre*, de M. *de Carné* et de M. *de Laguéronnière* (1). A quoi bon? Convaincre M. Lavallée serait une tâche vraiment impossible. Il s'obstine à ne voir dans le roi des Belges qu'un *Préfet anglais!* Il ne doute pas de l'annexion *future* de la Belgique. Il est *indubitable* pour lui, nous l'avons vu plus haut, que son pays recouvrera ses frontières naturelles du Nord. — C'est entendu donc : la France obtiendra la Belgique, il *le faut... sic volo, sic jubeo : sit pro ratione... et justitia voluntas...* La France renfermera dans son territoire « le champ de bataille de Tolbiac et le tombeau de Charlemagne » (2). Mais sur le territoire à conquérir, M. Lavallée, n'oubliez pas qu'on trouve aussi le champ de bataille de Waterloo!

ERNEST DISCAILLES.

Bruges, août 1866.

(1) Juste, p. 126, 135, 136, 137.
(2) Lavallée, p. 320.

CONCOURS DES ATHÉNÉES ET COLLÉGES.

RHÉTORIQUE LATINE.

COMPOSITION LATINE (SANS DICTIONNAIRE).

I. Magna vis est conscientiae, et magna in utramque partem ....

II. Non timent qui nihil mali commiserunt. — Innocentia est pro munimento.....

III. Pœnam semper ante oculos versari putant qui peccaverunt. — Scelestus, vel in somnis, perturbatur.....

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Les Ruines. Les ruines ont un charme mystérieux qui nous attire.....

Elles émeuvent l'artiste..... elles font rêver le poète..... elles inspirent au philosophe de graves pensées.....

Avec quelle éloquence elles parlent à notre âme, lorsque, sur le sol de la patrie, elles nous rappellent le courage et le dévouement de nos ancêtres!.....

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 3 AOUT.

Traduction du grec en français. — Θαυμάζω δὲ τῶν σοφιστῶν καλουμένων ὅτι φασὶ μὲν ἐπ'ἀρετὴν ἄγειν οἱ πολλοὶ τοὺς νέους, ἄγουσι δ'ἐπὶ τοὐναντίον· οὔτε γὰρ ἄνδρα που ἑωράκαμεν ὅντιν'οἱ νῦν σοφισταὶ ἀγαθὸν ἐποίησαν, οὔτε γράμματα παρέχονται ἐξ ὧν χρὴ ἀγαθοὺς γίγνεσθαι, ἀλλὰ περὶ μὲν τῶν ματαίων πολλὰ αὐτοῖς γέγραπται ἀφ'ὧν τοῖς νέοις αἱ μεν ἡδοναὶ κεναί, ἀρετὴ δ'οὐκ ἔνι· διατριβὴν δ'ἄλλως παρέχει τοῖς ἐλπίσασί τι ἐξ αὐτῶν μαθήσεσθαι μάτην καὶ ἑτέρων κωλύει χρησίμων καὶ διδάσκει κακά.

Μέμφομαι οὖν αὐτοῖς τὰ μὲν μεγάλα μειζόνως· περὶ δὲ ὧν γράφουσιν ὅτι τὰ μὲν ῥήματα αὐτοῖς ἐζήτηται, γνῶμαι δὲ ὀρθῶς ἔχουσαι αἷ ςἂν παιδεύοιντο οἱ νεώτεροι ἐπ'ἀρετὴν οὐδαμοῦ. Ἐγὼ δὲ ἰδιώτης μέν εἰμι, οἶδα δὲ ὅτι κράτιστον μέν ἐστι παρὰ αὐτῆς τῆς φύσεως τὸ ἀγαθὸν διδάσκεσθαι, δεύτερον δὲ παρὰ τῶν ἀληθῶς ἀγαθόν τι ἐπισταμένων μᾶλλον ἢ ὑπὸ τῶν ἐξαπατᾶν τέχνην ἐχόντων.

Ἴσως οὖν τοῖς μὲν ὀνόμασιν οὐ σεσοφισμένως λέγω· οὐδὲ γὰρ ζητῶ τοῦτο· ὧν δὲ δέονται εἰς ἀρετὴν οἱ καλῶς πεπαιδευμένοι ὀρθῶς ἐγνωσμένα ζητῶ λέγειν· ὀνόματα μὲν γὰρ οὐκ ἂν παιδεύσειαν, γνῶμαι δέ, εἰ καλῶς ἔχοιεν. Ψέγουσι δὲ καὶ ἄλλοι πολλοὶ τοὺς νῦν σοφιστὰς καὶ οὐ τοὺς φιλοσόφους, ὅτι ἐν τοῖς ὀνόμασι σοφίζονται καὶ οὐκ ἐν τοῖς νοήμασιν.

'Οι σοφισταί δ' ἐπὶ τῷ ἐξαπατᾶν λέγουσι καί γράφουσιν ἐπὶ τῷ ἑαυτῶν κέρδει καὶ οὐδένα οὐδὲν ὠφελοῦσιν· οὐδὲ γὰρ σοφὸς αὐτῶν ἐγένετο οὐδεὶς οὐδ' ἔστιν, ἀλλὰ καὶ ἀρκεῖ ἑκάστῳ σοφιστὴν κληθῆναι, ὅ ἐστιν ὄνειδος παρά γε τοῖς εὖ φρονοῦσι. Τὰ μὲν οὖν τῶν σοφιστῶν παραγγέλματα παραινῶ φυλάττεσθαι, τὰ δὲ τῶν φιλοσόφων ἐνθυμήματα μὴ ἀτιμάζειν· οἱ μὲν γὰρ σοφισταὶ πλουσίους καὶ νέους θηρῶνται, οἱ δὲ φιλόσοφοι πᾶσι κοινοὶ καὶ φίλοι· τύχας δὲ ἀνδρῶν οὔτε τιμῶσιν οὔτε ἀτιμάζουσι (1).

Les élèves ont eu quatre heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FLAMANDE.

De vlucht des tijds. De opvolging der natuurlijke verschijnsels leert ons de vlucht des tijds.....

Men kan het menschelijke leven met het jaar vergelijken..... De les is duidelijk; maar wij gedragen ons als of wij dezelve niet verstonden.....

Laat ons toch vooruit zien.... Laat ons den tijd op eene wijze gebruiken, die voor ons en voor ons gelijken nuttig zij.

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

SECONDE LATINE.

THÈME LATIN (SANS DICTIONNAIRE).

Le 11 juillet 1302, les armées se rencontrèrent dans la plaine qui s'étend à l'Est de Courtrai. Les villes avaient envoyé 60,000 combattants, décidés à sauver la liberté par leur courage ou à succomber avec gloire. Quoique plusieurs nobles eussent été jetés en prison en France, et que d'autres, entrés dans les rangs ennemis, portassent les armes contre leur patrie, un grand nombre de chevaliers néanmoins combattaient avec le peuple, pour affranchir leur pays. Afin d'entraver la cavalerie française, les Belges abattirent les arbres autour du camp. Ils se trouvèrent assez bien protégés par là, pour qu'une attaque sur leur flanc devînt impossible; et, si l'ennemi essayait de franchir les marécages qui s'étendaient devant eux, il serait repoussé ou perdrait beaucoup de monde.

Un corps d'Yprois fut placé aux portes de la ville, pour contenir la garnison française de la citadelle. On publia la défense de faire du butin, en menaçant de mort quiconque désobéirait à cet ordre.

Tandis que les deux armées se préparaient au combat, un vieux

(1) Xénophon, *De Venatione*, ch. XIII. — Note de la *R.*

guerrier conseillait au comte Robert de tâcher, en provoquant les Belges, de les faire sortir de la position avantageuse qu'ils occupaient : il ne fallait pas, disait-il, exposer les chevaliers français aux dangers certains qu'ils allaient courir en traversant les marais.

Mais Robert méprisait trop ses adversaires pour se rendre à un pareil avis. Il répondit qu'une armée composée de gens du peuple n'était pas à craindre.

Un ruisseau coulait entre les deux lignes de bataille. Les chevaliers français ayant essayé de le franchir, furent repoussés; mais les fantassins parvinrent à le passer, et c'en était fait peut-être de l'indépendance de la patrie, si deux corps de cavalerie, se précipitant au milieu des fantassins, n'eussent produit une confusion générale dont les Belges profitèrent. Dès lors, la victoire fut assurée aux nôtres. Les chevaliers français furent massacrés, sans qu'il fût possible de leur porter secours. Robert lui-même trouva la mort dans cette mêlée sanglante.

Courtrai, *Cortracum*. — Yprois, *Iprensis*. — Robert, *Robertus*.

Les élèves ont eu quatre heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Mes livres. Mes livres sont pour moi des amis.....

Je les trouve toujours d'humeur égale;.... ils répondent à mon premier appel,..... et ne se fâchent pas, lorsque j'interromps brusquement ma conversation avec eux.....

Point de sujet sur lequel je ne puisse les interroger... — Je pénètre seul dans la retraite silencieuse où ils sont logés, et j'y passe des heures véritablement heureuses.....

Quand, en les quittant, je rentre dans la vie active, je me sens mieux préparé à remplir mes devoirs, plus fort contre les séductions des plaisirs qui corrompent le cœur.

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 3 AOUT.

Traduction du latin en français. — Nos vero, si quidem in voluptate sunt omnia, longe multumque superamur a bestiis, quibus ipsa terra fundit ex sese pastus varios varieque abundantes nihil laborantibus : nobis autem, aut vix, aut ne vix quidem, suppetunt multo labore quaerentibus. Nec tamen ullo modo summum pecudis, bonum et hominis idem mihi videri potest. Quid enim tanto opus est instru-

mento in optimis artibus comparandis, quid tanto concursu honestissimorum studiorum, tanto virtutum comitatu, si ea nullam ad aliam rem, nisi ad voluptatem conquiruntur? Ut, si Xerxes, quum tantis classibus, tantisque equestribus et pedestribus copiis, Hellesponto juncto, Athone perfosso, maria ambulavisset terramque navigasset, si, quum tanto impetu in Graeciam venisset, causam ejus quis ex eo quaereret tantarum copiarum tantique belli, mel se auferre ex Hymetto voluisse diceret, certe sine causa videretur tanta conatus : sic nos sapientem plurimis et gravissimis artibus atque virtutibus instructum et ornatum, non, ut illum, maria pedibus peragrantem, classibus montes, sed omne coelum totamque cum universo mari terram mente complexum, voluptatem petere si dicemus, mellis causa dicemus tanta molitum.

Quae autem est alia causa erroris tanti, tam longe lateque diffusi, nisi quod is, qui voluptatem summum bonum esse decernit, non cum eâ parte animi in quâ inest ratio atque concilium, sed cum cupiditate, id est, cum animi levissima parte deliberat? Ergo in iis adolescentibus bonam spem esse dicemus et magnam indolem, quos suis commodis inservituros et quidquid ipsis expediat facturos arbitramur? Nonne videmus quanta perturbatio rerum omnium consequatur? Tollitur beneficium; tollitur gratia. Nec enim, si tuam ob causam cuiquam commodes, beneficium illud habendum est, sed feneratio; nec gratia deberi videtur ei, qui suam ob causam commodaverit.

Maximas vero virtutes jacere omnes necesse est, voluptate dominante (1).

Les élèves ont eu quatre heures pour faire leur travail.

TROISIÈME LATINE.

MATHÉMATIQUES.

I. Trouver un nombre x tel que si on le retranche des nombres donnés a et b et qu'on divise les restes obtenus, respectivement par b et par a, la somme des deux quotients soit égale à l'unité.

Vérifiez la valeur de l'inconnue et démontrez que cette valeur est positive, quels que soient les nombres a et b.

II. Trouver trois nombres x, y, z, en supposant 1° que les deux derniers soient entre eux dans un rapport donné $m : n$; 2° que si au premier on ajoute chacun des deux autres, les deux sommes soient respectivement égales aux quantités données a et b.

(1) Cicero. *De Finibus,* L. II. — Note de la *R.*

Dans quel cas les trois inconnues sont-elles positives?

III. Si les angles CAB, DAE de deux triangles valent ensemble deux angles droits, ces triangles sont entre eux comme les rectangles des côtés qui comprennent ces angles.

IV. Construire un triangle semblable à un triangle donné et équivalent à un trapèze donné.

V. Déterminer sur une droite donnée un point tel que les deux tangentes menées de ce point à un cercle donné fassent entre elles un angle donné.

Les élèves ont eu cinq heures pour répondre à ces questions.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE (SECTIONS RÉUNIES).

CONCOURS DU 30 JUILLET.

Composition française. — Aspect du ciel étoilé et réflexions qu'il inspire.

Traduction du français en anglais ou en allemand. — Si nous considérons les philosophes grecs des premiers âges, dont nous pouvons apprécier les connaissances scientifiques, nous sommes frappés du contraste qu'il y a entre la subtilité de leurs raisonnements et la négligence qu'ils apportaient dans l'étude de la nature extérieure. On trouve sans doute parmi eux des hommes d'un talent supérieur et d'une vertu rare; mais en général; ce sont des disputeurs, avides de renommée, trop occupés à faire montre d'esprit dans la défense de systèmes imaginaires, pour chercher, dans l'observation patiente des faits, les principes solides qui doivent servir de bases à la science.

La vague inquiétude, le besoin d'innover, qui distinguaient les Grecs dans leurs rapports civils et politiques, les poursuivaient encore dans leur philosophie. Les rêveries les plus étranges, si elles étaient ingénieuses, nouvelles, avaient pour eux un attrait irrésistible. Le philosophe qui savait revêtir une assertion hardie d'un langage brillant, devenait célèbre et acquérait souvent, à peu de frais, une renommée de savoir extraordinaire.

Histoire de Belgique. — I. Faites connaître l'origine et les conséquences des querelles qui éclatèrent entre les d'Avesnes et les Dampierre (Hainaut et Flandre 1246).

II. Quelle était la situation du pays, au moment où les provinces conclurent la pacification de Gand; appréciez le caractère de ce traité.

Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

COMPOSITION FLAMANDE.

De liefde tot het vaderland. De vaderlandsliefde spruit uit onze innige natuur voort.....

De lucht, het planten- en dierenrijk van ons geboorteland, al de voorwerpen die ons, van onze kindscheid af, omringen, worden, als het ware, een deel van ons zelven.....

Maar de vaderlandsliefde krijgt hare grootste kracht van de zedelijke opvoeding..... Met de overdenking waardeeren wij den roem welken onze voorouders ons nagelaten hebben, de wijsheid der wetten die ons besturen.....

Onder alle opzichten mogen de Belgen hun vaderland beminnen....

Les élèves ont eu cinq heures pour faire leur travail.

PREMIÈRE SCIENTIFIQUE.

Algèbre. Trouver entre quelles limites la quantité k peut varier dans l'équation

$$y^2 - 2axy + b^2x^2 - a^2x + abx - k = 0,$$

lorsque les variables x, y, prennent toutes les valeurs réelles possibles.

Discuter l'équation en supposant 1° $a > b$; 2° $a < b$; 3° $a = b$.

Géométrie. Étant donnés un cercle et deux points, A et B, dans le plan du cercle, trouver sur la circonférence un point K, tel qu'en menant les sécantes AKL, BKM, la corde LM soit parallèle à la droite AB.

On supposera 1° les points A et B hors du cercle; 2° les points A et B dans le cercle; 3° l'un des deux points dans le cercle et l'autre hors du cercle.

La question sera résolue par la géométrie pure (règle et compas).

Géométrie analytique. Rechercher l'équation du lieu des centres des hyperboles équilatères qui ont un point commun, une tangente commune, avec le point de contact donné sur la tangente.

Discuter l'équation du lieu.

Les élèves ont eu six heures pour traiter ces questions.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

CONCOURS DU 31 JUILLET.

Composition française. J'ai rêvé que j'étais riche.....

La richesse ne m'avait pas fait perdre le goût du travail..... et je dirigeais un établissement industriel dont j'étais propiétaire.....

Je n'étais pas dissipateur, mais j'avais une belle bibliothèque,..... une collection de tableaux de choix..... une serre toujours fleurie..... et je me donnais largement le plaisir de secourir les malheureux.....

Mon industrie me rapportait des bénéfices considérables, et je commençais à éprouver ce que l'on appelle l'embarras des richesses, lorsque je m'éveillai.

J'avoue que je fus content de moi-même, en pensant que, dans ma position de millionnaire, je m'étais montré laborieux, modéré, bienfaisant.

Thème flamand ou allemand, pour les provinces wallonnes; thème allemand, pour les provinces flamandes. Les croisés étaient encore au nombre de soixante mille, lorsqu'ils arrivèrent devant Jérusalem, dont les Égyptiens se trouvaient alors maîtres. Après avoir fait d'immenses préparatifs, ils donnèrent un premier assaut à la ville le 14 juillet. Ils attaquaient sur plusieurs points et poussaient vers la muraille de grandes tours de bois qui portaient leurs guerriers les plus intrépides, prêts à sauter sur les remparts de la place.

Mais l'ennemi se défendit vaillamment et ne put être forcé. Ce ne fut que le lendemain (le vendredi 15 juillet 1099) qu'ils parvinrent à pénétrer dans la cité sainte Ceux qui s'élancèrent les premiers de la tour roulante de Godefroid sur la muraille furent deux chevaliers de Tournay. Godefroid les suivit et entra le troisième dans la ville.

Lorsque la prise de la cité sainte fut assurée, le conseil des princes s'assembla pour donner un roi à Jérusalem. Godefroid de Bouillon réunit tous les suffrages, et ce généreux prince accepta la mission périlleuse de garder la conquête faite par les armes de toute la chrétienté.

Histoire. I. Exposer d'une manière succincte la chûte de l'empire d'Occident.

II. Faites connaître Clovis.

Géographie. I. Exposer la géographie physique de l'Italie.

II. Citer les grandes mers qui baignent l'Asie et les ports les plus intéressants, au point de vue du commerce, qui se trouvent sur ces mers.

Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 2 AOUT.

Sciences commerciales.— Faire connaître la théorie de la balance générale des comptes et la manière de solder le compte d'effets à recevoir.

Algèbre. — I. Transformer la fraction suivante en une autre équivalente dont le dénominateur soit rationnel :

$$\frac{\sqrt{a+x}+\sqrt{a-x}}{\sqrt{a+x}+\sqrt{a-x}}$$

II. Deux ouvriers, A et B, ont reçu, pour de l'ouvrage fait, A 30 fr. et B 14 fr., ce dernier ayant travaillé 3 jours de moins que le premier. Si A avait travaillé 2 jours de moins et B 5 jours de plus, ils auraient reçu autant l'un que l'autre.

On demande le nombre de jours de travail et le prix de la journée de chacun d'eux.

Géométrie — I. Les périmètres des polygones semblables sont entre eux comme les côtés homologues, et les surfaces comme les carrés de ces mêmes côtés.

(Démontrer.) — Enoncer les théorèmes sur lesquels repose la démonstration.

II. Décrire un triangle, connaissant deux angles et le rayon du cercle inscrit.

Trigonométrie. — I. Résoudre le triangle isocèle dans lequel on connait la hauteur et l'angle de sommet.

II. Demontrer la formule $\frac{\sin. P+\sin. Q}{\cos. P+\cos. Q} = \text{tang. } 1/2\,(P+Q)$

Physique. — Faites connaître d'une manière sommaire la construction du thermomètre à mercure et les principales échelles qui sont en usage.

Les élèves ont eu six heures pour répondre à ces questions.

CONCOURS DES ÉCOLES MOYENNES.

CONCOURS DU 6 AOUT.

Langue française. — I. 1° Quel est le genre du substantif pluriel *gens?* — 2° Donnez les temps primitifs du verbe *pouvoir*, et dites en quoi le présent du subjonctif de ce verbe est irrégulier.

II. Énoncer la règle relative à l'accord du participe passé suivi d'un verbe à l'infinitif. (Exemples.)

Composition. — *Lettre.* Un jeune homme a pris du service dans la marine marchande; il annonce à un de ses amis qu'il va s'embarquer pour faire son premier voyage.

La profession qu'il a embrassée est rude et périlleuse ; mais elle est honorable, utile aux intérêts du pays.

Il comprend mieux que jamais les avantages de l'instruction et se félicite d'avoir acquis des notions de géographie, d'histoire, de mathématiques et de sciences naturelles.....

Quant à son avenir, il compte sur son courage et se confie en la Providence.....

Histoire de Belgique. Exposer le règne de Charles le Téméraire.

Géographie. I. 1° Quelles sont les bornes de l'Europe?

2° Citez les principaux détroits et les principaux caps de cette partie du monde.

3° Faites connaître les ports les plus importants que possède l'Espagne sur l'Océan atlantique.

II. Citez les principaux fleuves de l'Afrique, en indiquant la direction générale de leur cours et les mers dans lesquelles ils se jettent.

Les élèves ont eu six heures pour faire leur travail.

CONCOURS DU 7 AOUT.

Arithmétique. — I. Quels sont les principes fondamentaux de la divisibilité des nombres?

Énoncer et démontrer le caractère de divisibilité d'un nombre par 9. (Opérer sur le nombre 3456.)

II. On a employé 1610 mètres de drap, à 5/6 de large, pour habiller 460 hommes. Combien faudra-t-il de mètres d'un drap à 7/8 de large, pour en habiller 540 ?

Algèbre. I. Effectuer la division suivante et simplifier l'expression du quotient.

$$\left(1 - \frac{b^3}{a^3}\right) : \left(\frac{1}{a^2} - \frac{b}{a^3}\right)$$

II. Une personne qui possède 80,000 fr., emploie une partie de cette somme à faire l'acquisition d'une maison ; elle place ensuite les trois quarts de ce qui lui reste, à 5 p. °/₀, et le dernier quart à 4 1/2 p. °/₀ ; elle a ainsi un revenu de 2,925 fr. On demande le prix de la maison et le montant des sommes placées à 5 et à 4 1/2 p. °/₀.

Géométrie. I. Énoncer et démontrer le théorème relatif à la figure qu'on obtient, en abaissant du sommet de l'angle droit d'un triangle rectangle, une perpendiculaire sur l'hypoténuse.

Déduire, de cette proposition la propriété du carré de l'hypoténuse.

II. Décrire avec un rayon donné un cercle qui touche une droite donnée et un cercle donné.

Les élèves ont eu cinq heures pour résoudre ces questions.

CONCOURS DU 8 AOUT.

Composition flamande. — *Mijne moeder.* Mijne moeder! — Deze worden wekken in mijn hart de teederste gevoelens op.

Van mijne geboorte af, had mijne moeder een wakend oog op mijne gezondheid..... Lag ik ziek in mijne wieg, dan kende zij geene vermoeidheid meer.....

Zij nam deel in mijne kinderspelen.... Zij wist mij in mijn verdriet te troosten.....

Maar ik ben nog meer aan mijne moeder schuldig; zy heeft mij de deugd leeren beminnen..... en bij haar vind ik nog heden ten besten raad.....

Les élèves ont eu quatre heures pour faire leur travail.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Essai sur le style synthétique des historiens latins et grecs, *par* Damoiseaux, *professeur à l'athénée royal de Mons.* — Mons, et Bruxelles, Manceaux, 1866, in-8° de 53 pages.

On appelle communément ***langues synthétiques*** « celles où les mots ont reçu différentes terminaisons qui marquent la relation des idées entre elles, » et ***langues analytiques*** « celles où la relation des idées entre elles est marquée par des mots séparés ou seulement par la place des mots » (1). Dans les premières, la construction dépend surtout de l'importance relative des idées; dans les secondes, de la nature des rapports qui les rattachent les unes aux autres. Quelle que soit leur charpente, toutes les langues se prêtent en outre à une troisième espèce de construction fondée sur l'***harmonie,*** et appelée avec raison par Degérando ***construction artificielle.***

Lors mêmes qu'on se sert d'une langue synthétique, on peut exprimer sa pensée en style analytique, et ***vice-versâ.*** Le langage usuel offre partout un mélange des trois constructions prémentionnées; seulement, en raison directe du caractère de l'idiôme qu'on emploie, il y a prédominance marquée de telle ou telle forme.

En somme, on pourrait dire que chaque langue a non-seulement son système de construction, mais son ***style*** propre. Chaque peuple a sa manière à lui de concevoir des enchaînements d'idées, et il n'y a pas d'écrivain qui puisse se soustraire entièrement à l'influence des habitudes d'esprit de ceux qui l'entou-

(1) Burggraff, principes de grammaire générale, Liége 1863, in-8° p. 552.

rent. Il s'en affranchira momentanément, pour produire un effet voulu; mais bientôt il y retombera par instinct, et bien lui en prendra : car persister à éviter quand même les sentiers battus, c'est s'exiler inutilement. Pour plaire et pour se faire comprendre, il faut parler et écrire un peu comme tout le monde. Torturer la langue à plaisir, ce n'est pas être original dans le bon sens de mot.

Chaque genre littéraire a aussi son style propre, abstraction faite de la différence des langues. Il y a une parenté évidente entre les historiens de toutes les nations, par exemple : les poètes eux-mêmes sont arrière-cousins. C'est ce qui rend les traductions possibles, bien qu'elles soient toujours des miroirs peu fidèles, les génies, individuels ou nationaux, étant incommensurables entre eux.

Veut-on s'assimiler pleinement un écrivain, d'après cela, il faut le lire dans le texte original. Mais veut-on perfectionner ses moyens d'expression et se rendre intimement compte des rapports de la pensée et du langage, il faut comparer et traduire.

C'est pour cela que nous devons attacher du prix à l'étude des langues étrangères en général, et particulièrement des langues classiques. Le grec et le latin sont éminemment synthétiques; la langue française, éminemment analytique. Nous avons donc plus de difficultés à vaincre que les Allemands, par exemple, pour bien comprendre le grec et le latin; mais ces difficultés vaincues par une série d'exercices bien entendus et gradués, notre moisson est peut-être plus abondante.

La prose française, qui n'a point de rivale, est surtout redevable de son perfectionnement à des écrivains humanistes. L'esprit gaulois est *sui generis*; mais c'est un arbre planté dans un terrain retourné et fécondé par les anciens.

Pour atteindre le but qu'on s'assigne dans un cours d'humanités, il importe d'étudier la construction propre des langues anciennes, non pas superficiellement en entassant des règles de syntaxe, mais profondément, en décomposant et en recomposant la phrase antique, au point de vue de la *pensée* que l'auteur a voulu rendre et du *sentiment* sous l'impression duquel il a écrit. Il faut en un mot pénétrer sous la grammaire, si l'on peut dire ainsi, jusqu'au domaine de la logique naturelle, jusqu'aux sources cachées de l'inspiration.

Voici une période compliquée en apparence: vous montrerez d'abord à l'élève par quels signes certains la proposition principale se distingue des propositions secondaires, et quelle place les mots essentiels, le verbe par exemple, y occupent d'ordinaire; vous poursuivrez cette étude en lui faisant voir comment telle idée dépend d'une autre et pourquoi, *rationnellement*, ce mot vient avant cet autre; vous énoncerez ensuite, sous forme analytique et sérielle, les idées emboîtées pour ainsi dire l'une dans l'autre par l'écrivain; puis vous reconstruirez pièce à pièce l'ensemble organique de la période, et la lumière sera faite dans l'esprit du disciple. Vous l'exercerez alors à pratiquer par lui-même cette méthode, et en peu de temps, j'en suis sûr, vous serez étonné vous-même de ses progrès.

Il y a moins de mauvais élèves qu'on ne pense; mais trop souvent on se contente d'un enseignement de mots : l'essentiel est de faire *penser* les jeunes gens.

Quand ils auront appris à *penser* avec les anciens, l'étude des langues anciennes leur paraîtra moins rebutante; ils s'y complairont, car à chaque pas ils sentiront qu'ils réalisent une conquête.

L'étude des historiens latins et grecs est sous ce rapport particulièrement avantageuse. Le style historique est caractérisé en général par une riche simplicité; son allure est calme et régulière ; ce n'est point un torrent fougueux, c'est un fleuve large et puissant, je ne citerai que Tite-Live. Eh bien! étudiez les historiens comme je viens de le dire, comme le demande M. Damoiseaux dans son remarquable *Essai* : vous formerez de vrais humanistes, et l'étude de la langue française elle-même y gagnera.

Prenez une période aussi longue, aussi complexe que vous voudrez. Cherchez la proposition principale; voyez comment les autres s'y rapportent, comment les temps des verbes se répondent, comment les circonstances exprimées sont antérieures ou postérieures au fait essentiel dont il s'agit, ou encore simultanées : voilà la véritable analyse logique.

Prenez un texte quelconque: remaniez le, traduisez le en style analytique; rien que par cet exercice, vous aurez fait saisir la différence profonde du génie latin et du génie français. Rendez le passage en français, aussi sans forme analytique; puis encore, en français, essayez une traduction synthétique. Faites aussi la même travail en passant du français au latin, pour le thème. La pensée vous rendra maître de la forme, comme le voulait Boileau, qui s'y entendait, quoi qu'on dise.

Je n'ai pas besoin de développer longuement ces considérations, puisque je m'adresse à des professeurs; mais je leur recommande en toute confiance l'*Essai* de leur collègue de Mons. Non pas que ce travail soit neuf pour le fond, bien qu'il soit visiblement le fruit d'observations personnelles et de longues méditations. Quintilien avait déjà dit que le verbe se met ordinairement à la fin dans le style historique; Kühner et bien d'autres ont montré qu'il se place plutôt au milieu de la phrase dans le style didactique, dans le style oratoire et dans le langage familier; enfin, sans remonter jusqu'à Gehlius ou jusqu'à Scheller, on trouverait dans un grand nombre d'ouvrages les principales remarques recueillies par M. Damoiseaux, qui du reste ne s'occupe ici que du langage des historiens. Mais le mérite de l'honorable professeur de Mons consiste, selon moi, dans la clarté extrême, dans la bonne coordination et dans les avantages pratiques de son plan, qui lui appartient bien certainement à lui seul. A ce titre, pour beaucoup de ses collègues, même pour les plus instruits, cet opuscule sera une véritable révélation. Sans doute il eût pu être plus développé ; tôt ou tard l'auteur, encouragé par son succès, fera droit, sans doute, à cette observation, et traitera des *modes* aussi bien que des *temps*. Mais les exemples choisis et *traités*, commentés par M. Damoiseaux suffisent en attendant, par la qualité et par le nombre, à donner une idée exacte de la fin qu'il poursuit et des moyens par lesquels on peut l'atteindre. Le travail de notre concitoyen a surtout une valeur pédagogique, et je crois en m'exprimant ainsi en faire le plus bel éloge. M. Damoiseaux a l'esprit clair, le jugement sûr, le goût délicat; ces qualités se révèlent instantanément à ses lecteurs. De plus, il s'est nourri des anciens, *je le sais*, comme, hélas! on ne le fait plus guère : *Nobiscum peregrinantur*, *rusticantur*. Je n'ai qu'un vœu à exprimer : c'est qu'il n'en reste pas là. ALPHONSE LE ROY.

ΟΜΗΡΟΥ ΟΔΥΣΣΕΙΑ. **Odyssée d'Homère.** *Texte revu avec arguments et notes en français par M.* **Fr. Dübner.** Paris, Lecoffre 1866. 1 vol. in-12 de VIII et 614 pp.

Parmi les nombreuses éditions d'auteurs anciens publiés par M. Dübner à l'usage des classes, on a toujours distingué son édition de l'Iliade comme étant une des mieux réussies. On regrettait que l'habile helléniste n'eût pas consacré les mêmes soins à l'Odyssée, dont il n'avait fait paraître que le premier chant. Cette lacune est aujourd'hui comblée et nous avons devant nous l'Odyssée entière accompagnée d'un commentaire aussi lucide que savant. Depuis l'apparition de l'Iliade et du premier chant de l'Odyssée (1848), les études homériques ont fait de notables progrès : le texte a été établi sur des bases plus solides par la seconde recension d'Immanuel Bekker; de nombreuses monographies sur le fond et la forme des poëmes homériques et quelques commentaires excellents ont jeté la lumière sur beaucoup de passages restés obscurs jusqu'à présent. M. Dübner n'a négligé aucun de ces travaux, et il en résulte qu'en plus d'un point, son Odyssée est supérieure à son Iliade. Le plan des deux éditions est cependant resté le même; des arguments courts et substantiels sont placés au milieu du texte et le commentaire explique amplement tout ce qui viendrait un instant arrêter les jeunes lecteurs. Mais il y a plus de notes sur le fond; il est tenu compte plus souvent des interpolations que la critique ancienne ou moderne a constaté dans les poëmes; beaucoup de passages sont donc placés entre crochets, et les notes donnent les raisons du retranchement.

M. Dübner a inséré dans son commentaire des extraits nombreux et fort bien choisis des scolies grecques, qui renferment souvent des observations des célèbres critiques d'Alexandrie, beaucoup mieux instruits que nous ne pouvons l'être, de la condition des poëmes homériques. Parmi les modernes, Madame Dacier et Dugas-Montbel lui ont fourni des remarques frappées au coin du bon goût, mais il a surtout profité, comme il nous en avertit lui-même, du commentaire allemand de M. Ameis, commencé en 1856 et parvenu aujourd'hui à sa troisième édition. Cependant il n'a pas adopté aveuglément toutes les explications de ce savant; dans beaucoup de passages il suit, à bon droit, un autre avis et nous croyons que M. Ameis pourra profiter à son tour de l'œuvre de M. Dübner.

Quoique écrivant spécialement pour les élèves, l'auteur n'a pas perdu de vue le professeur. Beaucoup de notes, placées d'ordinaire entre crochets, lui sont particulièrement destinées. On y discute des variantes, on donne raison du texte adopté; ou bien l'auteur développe les arguments qui doivent faire embrasser telle interprétation plutôt que telle autre; parfois il entre en lice contre la fausse géographie d'Homère que certains érudits ont voulu établir, etc.

Nous recommandons donc fortement cette nouvelle édition de l'Odyssée; les élèves n'y trouveront pas seuls leur avantage, les professeurs et les philologues pourront y recueillir une ample moisson de science.

Nous ajouterons à ces réflexions générales quelques observations sur un ou deux passages isolés.

Od. α, v. 408 Eurymaque demande à Télémaque au sujet de Mentès :

ἠέ τιν' ἀγγελίην πατρὸς φέρει ἐρχομένοιο,
ἦ ἑὸν αὐτοῦ χρεῖος ἐελδόμενος τόδ' ἱκάνει;

M. Dübner répète ici la note qui se trouvait déjà dans son édition du premier chant : « Χρέος, dette (à recouvrer), créance. » Les plus grands seigneurs, en ces temps, allaient eux-mêmes retirer le paiement de ce que leur devaient les étrangers. Tel fut le voyage de Tobie dans la Médie. « *Mad. Dacier.* » Puis il ajoute entre crochets : « J'ai laissé subsister cette explication malgré le passage B, 45, où ἐμὸν αὐτοῦ χρεῖος est un cas absolu : *mea ipsius causa,* parce que ἐελδόμενος sans régime ne s'entendrait pas ici, comme il s'entend parfaitement M, 438; Φ, 209; Ω, 400, passages que l'on ne peut pas comparer à celui-ci. » Mais ἑὸν αὐτοῦ χρεῖος ne pourrait-il pas avoir le sens de « affaire, intérêt particulier », tout en étant complément de ἐελδόμενος? L'auteur lui-même ne croit pas qu'au passage β, 45 ἐμὸν αὐτοῦ χρεῖος soit un cas absolu, car il dit en note : « Ἐμὸν αὐτοῦ χρεῖος, *meum ipsius negotium*, est expliqué par κακὸν, ὅ μοι ἐνέπεσεν οἴκῳ. D'autres y voient un cas absolu, *mea ipsius causa,* et prennent ὅ pour ὅτι ». En comparant le passage du premier livre à un autre analogue δ, 314 nous voyons clairement, je pense, que ἑὸν αὐτοῦ χρεῖος a la signification que nous disons.

Ménélas s'y adresse à Télémaque :

Τίπτε δέ σε χρειὼ δεῦρ' ἤγαγε, Τηλέμαχ' ἥρως,
ἐς Λακεδαίμονα δῖαν, ἐπ' εὐρέα νῶτα θαλάσσης;
δήμιον, ἦ ἴδιον; τόδε μοι νημερτὲς ἐνίσπες.

Le mot ἴδιον correspond ici exactement à ἑὸν αὐτοῦ χρεῖος (cf. β 45) et montre que χρεῖος a le sens général d'affaire ou d'intérêt et non le sens spécial de dette ou créance.

Au v. 60 du chant II (Ἡμεῖς δ' οὔ νύ τι τοῖοι ἀμυνέμεν) M. Dübner fait cette remarque : « Ἡμεῖς est expliqué dans ce vers d'Ovide, *Héroïdes* I, 97 :

Tres sumus imbelles numero : sine viribus uxor,
Laertesque senex, Telemachusque puer. »

Nitzsch. » On croirait d'après cette note que ἡμεῖς ne désigne pas Télémaque seul; cependant ce qui suit immédiatement montre qu'il en est ainsi :

ἦ καὶ ἔπειτα
λευγαλέοι τ' ἐσόμεσθα καὶ οὐ δεδαηκότες ἀλκήν;
ἦ τ' ἂν ἀμυναίμην, εἴ μοι δύναμίς γε παρείη.

Au v. 408 du chant IV le mot ἑξείης est expliqué « à la suite (des phoques), dans leurs rangs ». Au v. 440 le même mot revient : ἑξείης δ' εὔνησε et l'on y voit que les phoques ne sont pas encore sur le rivage.

PHAEDRI AUGUSTI LIBERTI FABULARUM AESOPIARUM LIBRI SEX. *Nouvelle édition annotée par* E. JOPKEN, *professeur à l'Athénée royal de Mons.* Mons, Hector Manceaux 1866. 1 vol. in-12 de VIII et 95 pp.

Ce volume contient toutes les fables de Phèdre, à l'exception d'un petit nombre dont l'explication peut offrir des dangers pour la moralité des jeunes élèves (I, 18 et 19; III, 3, 10, 11 et 15; IV, 5, 14 et 17). Nous ignorons pourquoi l'éditeur a retranché en outre la fable 27 du livre I; la fable 2 du livre II, le charmant prologue du livre III, la fable 20 et l'épilogue du livre IV.

Les fables de Phèdre, malgré la simplicité du style, présentent en beaucoup d'endroits d'assez grandes difficultés pour la constitution du texte et pour l'ex-

plication. Il suffirait pour s'en convaincre de jeter les yeux sur les derniers commentaires publiés sur cet auteur en Allemagne : M. Raschig y fait souvent la guerre à M. Siebelis, et M. Nauck, tout en faisant peu de cas du dernier, ne cesse de battre en brèche les notes de M. Raschig. La tâche d'un nouvel éditeur de Phèdre n'est donc pas aussi facile qu'on pourrait le croire, et M. Jopken n'a pu entreprendre son œuvre sans avoir fait de sérieuses études préalables. Il nous semble n'avoir rien négligé pour réussir : il a examiné avec soin les meilleurs travaux allemands; dans les questions controversées, il a pesé attentivement le pour et le contre, et nous croyons qu'il a choisi généralement la bonne leçon et la bonne interprétation.

Pour ce qui regarde le nombre et la nature des notes qu'il est permis de placer dans les éditions classiques, les avis sont fort partagés. Selon nous le commentaire est utile quand il facilite l'intelligence approfondie de l'auteur et empêche en même temps la lecture superficielle. En examinant à ce point de vue le commentaire de M. Jopken, nous trouverions à y retrancher aussi bien qu'à ajouter (p. ex. au v. 7 de III, 1), mais il faut avouer que dans ces questions il est difficile de se prononcer d'une manière absolue, l'un croyant devoir expliquer ce que l'autre regarde comme connu de tous. Au lieu de chercher ici matière à critique nous préférons louer M. J. de la clarté et de la concision avec lesquelles il a rédigé ses notes; elles sont parfaitement intelligibles pour les jeunes enfants auxquels elles sont principalement destinées. En différents endroits pourtant elles auraient pu être plus exactes ou plus développées. En voici quelques-uns :

Livre I, prol. v. 1 « *repperit* pour *reperit*, redoublement de la consonne. » De quelle consonne? — v. 6 « *arbores*. Dans les fables de Phèdre qui nous restent, on ne voit jamais les arbres comme personnages. » Il fallait ajouter : il est donc probable que nous n'avons plus l'œuvre complète de l'auteur », sans cela la note est inutile.

Fable 1, v. 1. « *superior* et *inferior*. Certaines modifications du verbe que nous exprimons en français par des adverbes ou des locut. adverb., le latin les rend ainsi par des adjectifs. » Que fait ici le mot *ainsi*, et pourquoi construire la phrase par inversion? — v. 3 « *faux*. Usité au pluriel, ce mot est employé par les poëtes à l'ablatif singulier. » Cette note est mal rédigée — v. 11 « *equidem* équivaut toujours, chez Phèdre, à *ego* renforcé : « quant à moi. » Est-ce bien ainsi?

F. 2 v. 22 « *alium rogantes regem misere ad Jovem. Rogantes*, accusatif. » Le nominatif nous semble plus naturel.

F. 3, v. 13 « *Contentus nostris si fuisses sedibus*. L'adjectif *contentus* est employé absolument; l'ablatif *sedibus* est mis pour *in sedibus*. » Nous ne sommes pas de cet avis : le geai a commis une double faute; d'abord il s'est paré des plumes d'autrui, ensuite il a méprisé et quitté les siens; *pennas... sustulit seseque exornavit. Deinde contemnens suos se immiscuit* etc. Cette double faute lui est reprochée par un des geais : si tu avais été content de nos demeures, c.-à-d. si tu étais resté près de nous, et si tu avais été satisfait du plumage que la nature t'avait donné etc.

F. 4, v. 6 et 7. « *et quem... nec quem...* élégance. » En quoi consiste cette élégance?

F. 5, v. 1 « *Numquam est fidelis cum potente societas. Fidelis*, loyal, conforme à la bonne foi, *fides*. » Le mot *loyal* est ici un terme impropre.

F. 6, v. 7 « *omnes unus,* rapprochement. »

F. 11, v. 3 « *asellus, ironie* méprisante : le diminutif par opposit. à leo. » A la fable 15 on lit « *asellus,* diminutif pour *vilis asinus* ». Ne faut-il pas expliquer de la même manière le premier *asellus ?*

F. 13, v. 6 « *O qui tuarum, corve, pennarum est nitor ! Qui* n'a pas le sens de *quantus* ou de *qualis : Mais quel* est *donc,* corbeau *cet* éclat de tes plumes?» J'avoue ne pas comprendre la distinction.

F. 16, v. 7 « *dies,* le terme, l'ajournement. » L'ajournement ?

F. 19, v. 2 « *devocare,* entraîner, suppose un résultat défavorable. » Il serait bon d'ajouter que le mot a ce sens au figuré, car on trouve *ad gloriam devocare, ad coenam devocare,* etc.

Livre II fable 2, v. 4 « *pluribus,* sens de *aliis.* » Pourquoi pas « un plus grand nombre ? »

F. 3, v. 17 « *tuto cavo,* employé subst. » *Cavo* seul est dans le cas.

F. 5, v. 13 « *vescatur,* disant qu'il pourra facilement se repaître, etc. Dans le discours direct, il y aurait : *eam comminue et vesceris.* » Le subjonctif *vescatur,* pour lequel on s'attend à trouver l'infinitif, n'est pas expliqué par cette note; il n'y a aucune note pour un subjonctif analogue 1, 11, 6 *fugientes ipse exciperet* où la construction régulière réclame également l'infinitif. — Au v. 14 M. Jopken lit *inducta veris aquila monitis paruit;* il n'y a aucun motif d'abandonner la leçon des MSS *inducta verbis.*

F. 6, v. 2 « *fiscos cum pecunia,* les paniers avec l'argent. » Mieux « des paniers avec de l'argent. » — v. 4 « *ille eminens... jactans* doivent encore être joints à *ferebat.* » Si cela est vrai, il faut mettre une virgule après *hordeo* et un point-virgule après *tintinnabulum.*

Épil. v. 7 « *Haec est invidia,* pour *hoc est,* accord du démonstratif par une sorte d'attraction. » Lisez : accord du démonstratif avec l'attribut. L'auteur renvoie à cette note V, 1, 17 *hic est Menander scriptor.* Ici il faut dans tous les cas le nominatif.

Livre III f. 2, v. 4 « *quidam contra miseriti Periturae quippe, quamvis nemo laederet, Misere panem. Miseriti,* employé absolument; *periturae* (illi) dépend de *misere.* » Nous croyons que *periturae* dépend de *miseriti.* Le vers *periturae... laederet* forme une espèce de parenthèse indiquant le motif de la compassion. — Au v. 17 il y a *petierint* au v. 18 *dederit.* Pourquoi ce changement de nombre ? La vulgate *petierit* est préférable.

F. 6, 1 « *Quam dulcis sit libertas breviter proloquar. Proloquar* comme *narrabo.* » C'est peu probable, car il y a *breviter* et la fable est longue. Le sens n'est-il pas : je dirai brièvement dans le prologue combien la liberté est douce ?

F. 7, v. 12 « *carpere oscula,* donner des baisers. » *Carpere* peut-il avoir le sens de *donner ?* Cf. IV, 18, 7 *et matronarum casta delibo oscula.*

F. 9, v. 6 et 7 « *Ego quia te inveni, potior cui multo est cibus. Nec tibi prodesse nec mihi quidquam potes.* » Je préfère la leçon *Ego quod te inveni... potest.*

F. 10, v. 1 « *Apes in alta quercu fecerunt favos.* » Lisez *fecerant.* « *In alta quercu,* au haut d'un chêne. » Les abeilles font leurs rayons dans le tronc et non au haut de l'arbre.

Livre IV, f. 6, v. 6 « *Pelium nemus,* le Pelion, montagne de Thessalie. » Et *nemus ?*

Livre V, f. 7, v. 5 « *id scena dare.* » L. *in scena.*

Cette nouvelle édition de Phèdre forme le premier volume d'une collection de classiques latins, grecs et français destiné à faire concurrence à une collection semblable commencée depuis quelques années par M. Dessain à Liége. Nous sommes d'avis que cette concurrence ne peut avoir que de bons résultats pour nos études moyennes, car elle stimulera les éditeurs à améliorer constamment leurs publications, à avancer toujours dans la voie du progrès. Disons pour terminer que ce premier volume est parfaitement imprimé.

TRAITÉ DES PROPRIÉTÉS DES FIGURES, *ouvrage utile à ceux qui s'occupent des applications de la géométrie descriptive et d'opérations géométriques sur le terrain* (1); *par* J.-V. PONCELET. 2 beaux vol. in-4° de près de 400 pages chacun, imprimés sur carré fin satiné avec de nombreuses planches gravées sur cuivre. Prix 40 francs.

Les esprits superficiels, ceux qui n'étudient les sciences que comme on apprend un métier ét qui n'en comptent pour rien la philosophie pourront ne voir dans les magnifiques travaux de M. Poncelet que quelques théorèmes nouveaux ajoutés à ceux dont nous sommes déjà en possession et une manière nouvelle de démontrer certains d'entre eux. Peut-être même des gens incapables de rien inventer eux-mêmes tenteront-ils de prouver avec une sorte de triomphe que quelques-uns des théorèmes donnés pour nouveaux par l'auteur sont implicitement compris dans d'autres théorèmes déjà démontrés, il y a tant ou tant de siècles, par quelque géomètre grec ou latin bien ignoré. Mais il s'agit ici de bien autre chose; il ne s'agit pas moins que de commencer pour la géométrie, mal connue depuis près de deux mille ans qu'on s'en occupe, une ère tout-à-fait nouvelle; il s'agit d'en mettre tous les anciens traités à peu près au rebut, de leur substituer des traités d'une forme tout-à-fait différente, des traités vraiment philosophiques qui nous montrent enfin cette étendue, réceptacle universel de tout ce qui existe, sous sa véritable physionomie, que la méthode d'enseignement adoptée jusqu'à ce jour n'a pas permis de remarquer; il s'agit, en un mot, d'opérer dans la science une révolution aussi impérieusement nécessaire qu'elle a été jusqu'ici peu prévue. Mais comme toutes les révolutions, celle qui se prépare dans la science de l'étendue et que M. Poncelet regarde comme étant presque terminée, doit compter pour adversaires ou tout au moins pour spectateurs indifférents tous ceux qui n'y auront pas coopéré et surtout ces jaloux contempteurs qui ne craignent pas d'avouer, avec un applomb réellement remarquable, que les recherches du geure de celles dont s'occupe M. Poncelet n'excitent à l'époque où nous nous trouvons, qu'un médiocre intérêt; que cela est à peu près *passé de mode;* que l'esprit qui décèle la tendance du moment n'est pas aux ouvrages théoriques; que ces sortes d'ouvrages ne mènent ni aux honneurs ni à la fortune; etc. Heureusement qu'à de rares intervalles apparaissent à l'horizon scientifique des hommes d'un génie vraiment supérieur, qui ont le goût des études spécula-

(1) Cet ouvrage sorti des presses de M. Gauthier-Villars est un véritable ouvrage de luxe; la pureté et l'élégance du texte, ainsi que la beauté des figures sont des plus remarquables.

tives et qui ne peuvent regarder avec indifférence tout ce qui contribue à développer, à étendre et à fortifier les facultés de l'intelligence. D'ailleurs il est reconnu depuis longtemps qu'une nation qui ne cultiverait les sciences que sous l'unique point de vue de leurs applications pratiques et immédiates, de leurs résultats matériels, ne saurait se flatter de les voir longtemps fleurir au milieu d'elle. Félicitons donc M. Poncelet d'avoir consacré une partie de ses loisirs à la réédition, à la révision lente, réfléchie et pleine de jouissances morales, de ces premiers travaux plus que nuls autres empreints du sceau de l'inspiration et du génie, travaux que l'entraînement et les passions du moment font trop souvent dédaigner parce qu'ils sont mal compris ou mal interprétés par des disciples rarement dévoués et incapables de saisir la véritable et philosophique pensée du maître.

Ce qu'il y a de plus important et de plus éminemment philosophique dans les doctrines que depuis quarante ans M. Poncelet cherche à faire prévaloir c'est, d'une part, cette double face de la géométrie que son livre met en évidence, et, de l'autre, la possibilité de démontrer sans presque aucune sorte de calculs ni de constructions la totalité des théorèmes qui constituent cette partie de la science qualifiée dans ces derniers temps de l'épithète un peu hasardée et peut-être ambitieuse, de géométrie moderne.

L'utilité de ces doctrines n'a plus besoin d'être démontrée. Tout le monde peut constater qu'au point où les mathématiques sont aujourd'hui parvenues, et encombrés comme nous le sommes de théorèmes, dont la mémoire la plus intrépide ne saurait même se flatter de conserver les énoncés, on sert moins utilement la science en cherchant des vérités nouvelles qu'en s'efforçant de ramener à un petit nombre de chefs principaux les vérités déjà découvertes. Une science d'ailleurs se recommande peut-être moins encore par la multitude des propositions dont se compose son domaine que par la manière dont ces propositions sont liées et enchaînées les unes aux autres. Or, il est dans chaque science certains points de vue élevés où il suffit de se placer pour embrasser d'un même coup d'œil un grand nombre de vérités que, dans une autre position, on aurait pu croire indépendantes les unes des autres et que l'on reconnaît dès lors dériver toutes d'un principe commun, souvent même incomparablement plus facile à établir que les vérités particulières dont il est l'expression abrégée. Il semble, dit M. Dupin, « que dans l'état actuel des sciences mathématiques, le seul moyen d'empêcher que leur domaine ne devienne trop vaste pour notre intelligence, c'est de généraliser de plus en plus les théories que ces sciences embrassent afin qu'un petit nombre de vérités générales et fécondes soit, dans la tête des hommes, l'expression abrégée de la plus grande variété des faits particuliers. » C'est dans le but de confirmer ces considérations que M. Poncelet a composé le magnifique ouvrage que nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui.

Nous ne dirons rien du premier volume, si ce n'est qu'il est entièrement conforme à l'édition de 1822, sauf quelques annotations placées à la fin. Une nouvelle édition de ce livre, universellement connu, était d'autant plus nécessaire que l'ancienne était épuisée depuis un grand nombre d'années et se vendait à des prix qu'on pourrait regarder comme scandaleux — le mot est de M. Poncelet lui-même — si l'on venait à supposer qu'il s'est agi d'une de ces spéculations qui, trop souvent de nos jours, entachent et rabaissent le commerce de la

librairie et les utiles et honorables fonctions d'éditeur. Dans un avertissement, M. Poncelet proteste contre toute supposition de cette espèce, et fait connaître pourquoi il s'est écoulé un intervalle de quarante-trois ans entre cette édition et la précédente.

Le second volume est divisé, comme le premier, en quatre sections principales, plus une partie supplémentaire.

La première section comprend la théorie générale *des centres de moyennes harmoniques*. Cette section, comme la suivante, est la reproduction textuelle du mémoire présenté par l'auteur à l'Académie des sciences de Paris en avril 1824. Il serait difficile, si pas impossible, de donner une idée tant soit peu générale de cette théorie sans entrer dans des détails qui excéderaient les limites qu'il ne nous est pas permis de dépasser. Bornons-nous à dire que, pour établir cette doctrine, M. Poncelet est parti de cette définition, donnée par Mac-Laurin : « La moyenne harmonique entre un nombre quelconque de quantités est telle, que sa réciproque est moyenne arithmétique entre toutes celles des autres prises avec un signe convenable. » Il transforme cette relation en une autre plus générale et qui est immédiatement projective ; dès lors, toutes les propriétés, qui constituent cette théorie ont pu être établies par les principes exposés dans le tome I.

La seconde section est intitulée : *les polaires réciproques*. L'auteur a eu pour but, dans cette section, d'examiner quelle espèce de modification éprouvent une figure donnée et les relations qui lui appartiennent, lorsque l'on passe à celle qui en est la polaire réciproque, et vice-versâ, de façon à réduire en quelque sorte à un pur mécanisme, à une simple substitution de mots et de lettres mis à la place les uns des autres, la traduction de toutes les affections, de toutes les propriétés tant soit peu générales qui concernent une figure donnée et sa réciproque; enfin, de montrer comment on peut, au simple énoncé d'une proposition qui se rapporte soit aux relations projectives en général, soit aux relations d'angles des figures situées dans un plan ou dans l'espace, comment on peut disons-nous, obtenir sur le champ et sans recourir à aucun calcul ou raisonnement, une, deux ou trois autres propositions tout-à-fait distinctes de la première et néanmoins tout aussi générales.

Cette section comprend quatre parties. Dans la première l'auteur expose la théorie des polaires réciproques pour le cas du plan; il revient ainsi, mais avec plus d'extension, sur les principes qu'il avait déjà mis en avant ailleurs en insistant plus particulièrement sur les relations de réciprocité qui concernent les figures polygonales et les lignes courbes.

La seconde partie est relative aux figures dans l'espace. On y établit les relations de réciprocité qui existent entre les polygones gauches et les polyèdres indéfinis, et entre les polyèdres définis ordinaires qui sont polaires par rapport à une surface du second degré quelconque. Ces relations conduisent directement par l'application de la loi de continuité aux relations de réciprocité entre les courbes à double courbure et les surfaces développables, ainsi qu'entre les surfaces quelconques; en un mot l'auteur généralise pour le cas de l'espace, tous les principes de la première partie relatifs aux figures comprises dans un seul plan, ce qui permet de traduire sur-le-champ toute relation descreptive donnée en une autre essentiellement distincte, pourvu toutefois qu'il ne s'agisse que de relations et de figures projectives; on peut même à l'aide de ces principes, trans-

porter à l'espace toute relation pareille qui n'aurait été établie que pour les figures comprises dans un seul plan. En les appliquant en particulier aux surfaces du second degré, M. Poncelet établit un très-grand nombre de théorèmes dont quelques-uns avaient déjà été obtenus auparavant.

Dans la troisième partie, l'auteur examine les moyens de traduire, à l'aide de la théorie des polaires réciproques, les relations d'angles en d'autres relations pareilles. Il serait impossible d'indiquer sommairement l'esprit de la méthode qu'il emploie; nous serons conséquemment forcé de passer outre. Constatons toutefois que les principes exposés dans cette partie s'appliquent au cas où les angles sont variables ou donnés par leurs lignes trigonométriques Nous croyons devoir signaler également l'application que l'auteur a faite de la théorie des polaires réciproques aux propriétés des sections coniques ou des surfaces du second degré de révolution qui ont un foyer commun ou sont confocales. Il établit sans discussion, d'une part, que les propriétés descriptives, de l'autre, que les propriétés d'angles d'un tel système sont les réciproques de celles qui appartiennent à un système de cercles quelconques tracés sur un même plan, ou de sphères également quelconques situées arbitrairement dans l'espace. Si on joint à ces propositions générales celles déduites des principes posés dans le tome I, il en résulte une foule de propositions et de rapprochements très-curieux relativement au foyer commun des lignes ou surfaces du second degré.

La quatrième et dernière partie est relative aux principes à l'aide desquels on peut traduire une relation métrique donnée en une ou deux autres qui appartiennent à la figure réciproque de la figure proposée; cette dernière partie offre donc les moyens de traduire sur le champ toutes les propriétés métriques de la théorie des transversales en d'autres tout à fait distinctes. Cette traduction s'opère d'ailleurs d'une manière très-facile par une simple substitution de lettres.

La troisième section contient l'*Analyse des transversales* et la quatrième, les *applications* aux systèmes de lignes et de surfaces géométriques. Nous regrettons de ne pouvoir traiter avec autant de détails que précédemment chacune de ces deux sections, l'espace dont nous disposons étant très-restreint Cette théorie des transversales, telle qu'elle est donnée dans cet ouvrage, constitue un corps de de doctrine à part, une sorte d'*Analyse géométrique* très-digne de fixer l'attention des auteurs d'éléments, par la simplicité et la facilité de l'algorithme, la généralité et l'étendue des conséquences, la fertilité et la variété des ressources qu'elle offre dans la solution des questions les plus relevées. Chacune de ces sections est précédée de considérations générales qui ont pour but de fixer l'attention des lecteurs sur la nature et l'importance des études géométriques relatives aux propriétés projectives des figures.

La *Section supplémentaire* comprend divers développements, articles ou extraits d'articles, notes et additions qui n'ont pu entrer dans le corps de l'ouvrage, et qui néanmoins se rattachent aux différentes matières dont il se compose par des éclaircissements, des données critiques ou historiques indispensables à l'intelligence de certains passages. Chacun de ces articles a trait à des écrits dont il est utile de prendre connaissance si l'on veut se former une idée de l'origine et des progrès de cette partie de la géométrie, aujourd'hui devenue si vaste, qui concerne les relations ou propriétés de l'étendue figurée, indépendantes de toute grandeur absolue et déterminée. En réunissant dans cette section

ces documents épars, les uns inédits, les autres perdus dans de vastes collections. l'auteur a voulu faire connaître ses droits à la priorité de certaines découvertes, et, en même temps, mettre le lecteur à même de juger par lui-même et pièces en mains, l'état de certaines questions géométriques fort obscurcies par des commentateurs, des vulgarisateurs peu soucieux de remonter aux principes des choses; tâche en effet délicate et pénible quand elle est consciencieuse et vraiment désintéressée. Nous laisserons à d'autres le soin de décider entre M. Poncelet et Cauchy, Gergonne, Chasles, Plucker, Bertrand, Steiner, etc, ne nous croyant pas suffisamment autorisé pour intervenir dans des discussions plus ou moins obscures en quelque sorte intéressées, et qui, dans ces derniers temps, sont devenues l'objet de polémiques assez vives entre de savants géomètres d'un mérite incontestable.

M. Poncelet se plaint de s'être attiré la sévère critique, pour ne pas dire le blâme et le persiflage, de certaines personnes incapables, prétend-il, de se constituer juges, faute d'études suffisantes. Il est possible qu'il ait raison de se plaindre ; mais quand on prise si haut son mérite, on devrait parler des morts avec un peu plus de respect et traiter les vivants d'une manière un peu moins cavalière, et surtout ménager beaucoup plus les amours-propres, indignement froissés, des nations et des individus. Parce que M. Chasles a publié ses travaux dans les mémoires de l'Académie de Bruxelles, ce n'est pas une raison pour écrire des phrases comme celles-ci : (page 405) « Si en laissant de côté la Belgique, naguère encore pays de contrefaçon et de contrebande littéraire qui, sous une décevante liberté de tout dire et de tout faire, et sous le patronage de l'aristocratique et jalouse Angleterre, oublie sa glorieuse origine gauloise, ses instincts naturels et ses véritables intérêts matériels, etc. » et plus loin, en parlant de Bruxelles, « cette capitale demi-anglaise d'un pays violemment séparé de la France, etc. » Cette liberté de tout dire et de tout faire, c'est ce qui constitue notre force; nous avons trouvé dans cette liberté un sûr asile contre les commotions politiques, nous lui devons la restauration de la Belgique et nous saurons défendre cette liberté. Elle est assez calomniée dans le monde pour qu'en souvenir des bienfaits qu'elle nous a procurés, ce soit pour nous un devoir de la réhabiliter auprès de ceux, qui ne la connaissant pas, la dénigrent. La liberté des opinions, la tolérance pour toutes les doctrines passent ailleurs, nous le savons, pour des témérités; chez nous, au contraire, nous les considérons comme nécessaires à la vie politique des citoyens.

Nous aurions voulu n'avoir que des éloges à adresser à l'auteur pour le monument qu'il a élevé à la science de l'étendue, mais il nous a été impossible de ne pas constater le vif déplaisir que nous avons éprouvé à la lecture du passage que nous venons de rapporter; ces éloges étaient d'autant mieux mérités, que M. Poncelet semble faire bon marché de la réclame, si réclame il y a. « Que valent de nos jours », s'écrie-t-il, « les réclames des journaux, les rapides et séduisants comptes-rendus des recueils scientifiques, même quand ils ne sont pas simplement les échos complaisants des auteurs dont ils prétendent analyser ou critiquer les ouvrages? Que valent encore les dépôts de paquets cachetés, les rapports académiques qui satisfont bien rarement ceux qui les ont sollicités, les improvisations, les leçons orales ou vulgarisations, si elles ne contiennent pas une appréciation exacte et réfléchie de la pensée des auteurs ou inventeurs? N'est-il pas évident

pour tout esprit sérieux que comme les éloges funèbres, ces moyens hâtifs de publication ou de réclame, et d'autres plus énergiques, plus charlatanesques encore, ne peuvent rien contre l'indifférence d'un certain public; qu'en un mot tous ces soins, tous ces soucis, s'ils émeuvent et illuminent le présent, sont, par eux-mêmes, incapables d'assurer la réputation des hommes et des choses, tandis que sans contredit, ils profitent merveilleusement aux projets ambitieux ou mercantiles du jour. »

Si ces paroles étaient vraies, c'est-à-dire, si, en faisant l'éloge des travaux d'un homme de génie, on ne parvenait pas à secouer l'indifférence du public, ce serait à désespérer de l'avenir scientifique; heureusement il n'en est rien et nous sommes persuadé que cet ouvrage sera lu par tous ceux qui, avec Poinsot, reconnaissent qu'il n'y a qu'une manière d'avancer les sciences, c'est de les simplifier, ou d'y ajouter quelque chose de nouveau; que s'il pouvait y en avoir une de les faire rétrograder, ce serait de compliquer ce qui à été rendu simple, et de remettre un voile sur ce qui a été découvert. J. Mister.

ACTES OFFICIELS.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES. — COMPOSITION DES JURYS.

Le jury central, chargé de la vérification et de l'homologation des certificats d'études moyennes, est composé, pour la session de 1866, de la manière suivante:

Président: M. *L. Alvin*, membre de l'académie; suppléant du président: M. *N. Loumyer*, chef de division au ministère des affaires étrangères.

Membres titulaires: MM. *A. Alvin*, préfet des études à l'athénée de Bruxelles; *Hansotte*, id. à l'athénée de Namur. secrétaire; *Robert*, directeur du collége Saint-Rombaut à Malines; *Vermeiren*, préfet des études au collége d'Alost.

Membres suppléants: MM. *Marsigny*, préfet des études à l'athénée de Mons; *Demarest*, id. à l'athénée d'Arlon; *Stillemans*, id. au petit séminaire de Saint-Nicolas; *Devivier*, professeur de rhétorique au collége de Saint-Michel, à Bruxelles.

Les cinq jurys de gradué en lettres, chargés de procéder aux divers examens spécifiés aux articles 3 et 5 de la loi du 27 mars 1861, sont composés, pour la session de 1866, de la manière suivante:

Ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour la province de Brabant.

Président: M. *Weiler*, lieutenant-général; suppléant du président: M. *Deman*, général-major.

Membres titulaires: MM. *Retsin*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Gand, secrétaire; *Keiffer*, professeur à l'athénée d'Arlon; *Wyers*, professeur au collége communal de Huy; *Van Damme*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas; *Delbaere*, professeur de rhétorique au petit sèminaire de Roulers; *Vandevelde*, professeur de mathématiques au collége Sainte-Barbe, à Gand.

Membres suppléants: MM. *Leclerck*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Bruges; *Scheuer*, professeur à l'athénée d'Arlon; *Van Heeswyck*,

professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Trond; *Martens*, professeur de mathématiques au petit séminaire de Saint-Nicolas.

N. B. Ce jury est formé de manière qu'il puisse apprécier les compositions flamandes et allemandes.

Examinateurs spéciaux : MM. *Rooses*, professeur de flamand à l'athénée de Namur; *Muller*, professeur d'allemand à l'athénée de Bruges; *Vanderstock*, professeur d'anglais à l'athénée de Hasselt; *Willebois*, professeur de flamand au collége Saint-Louis, à Bruges; *Swanenbüscher*, professeur d'allemand au petit séminaire de Floreffe; *Roelandts*, professeur d'anglais au collége de Thielt.

Ressort de la cour d'appel de Bruxelles, pour les provinces d'Anvers et de Hainaut.

Président : M. *Van Camp*, conseiller à la cour de cassation; suppléant du président : M. Ernest Quetelet, membre correspondant de l'Académie.

Membres titulaires : MM. *Feys*, professeur de rhétorique latine à l'athénée de Bruges; *Legrand*, professeur de rhétorique latine à l'athénée de Namur; *Fouquet*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Hasselt; *Menschaert*. professeur de rhétorique au collége de Grammont; *Guillaume*, professeur de rhétorique au collége St-Servais, à Liége, secrétaire; *Lambert*, professeur de mathématiques au petit séminaire de Floreffe.

Membres suppléants : MM. *Tainturier*, professeur de rhétorique à l'école industrielle et littéraire de Verviers; *Boset*, professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Namur; *Lejeune*, professeur de rhétorique au collége Saint-Quirin, à Huy; *Ghyoot*, professeur de mathématiques au collége patronné de Courtrai.

Examinateurs spéciaux : MM. *Knibbeler*, professeur de flamand à l'athénée de Gand; *Kerzman*, professeur d'allemand à l'athénée de Namur; *Pasquet*, professeur d'anglais à l'athénée de Gand; *Van Genck*, professeur de flamand au petit séminaire de Saint-Trond; *Schmit*, professeur d'allemand au collége patronné de Dinant; *Delplace*, professeur d'anglais au collége Saint-Servais, à Liége.

Ressort de la cour d'appel de Gand.

Président : *Deschryver*, greffier provincial à Bruges; suppléant du président : M. *Vander Meersch*, docteur en droit, archiviste à Gand.

Membres titulaires : MM. *Milz*, professeur de rhétorique latine à l'athénée d'Arlon; Angenot, professeur de rhétorique au collége communal de Malines, secrétaire; *Bourquin*, professeur de Mathématiques supérieures à l'athénée de Tournai; *Pirenne*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Saint-Roch; *Vray*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Bonne-espérance; *Bouvier*, professeur de mathématiques à Bruxelles

Membres suppléants : MM. *Demaret*, professeur de rhétorique au collége communal de Tongres; *Servranckx*, professeur de mathématiques au collége communal de Louvain; *Jacobs*, professeur de rhétorique à l'institut Saint-Louis, à Bruxelles; *De Wauters*, professeur de mathématiques au collége Saint-Stanislas, à Mons.

Examinateurs spéciaux : MM. *Stallaert*, professeur de flamand à l'athénée de Bruxelles; *Möhl*, professeur d'allemand à l'athénée de Bruxelles; *Perrin*, pro-

fesseur d'anglais à l'athénée de Mons; *Roucourt*, professeur de flamand au petit séminaire de Malines ; *Van Aerschodt*, professeur d'allemand au collége Saint-Michel, à Bruxelles.

Ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Liége et de Limbourg.

Président : M. *Van Humbeeck*, membre de la Chambre des représentants; suppléant du président : M. *Scheurmans*, procureur du roi, à Hasselt.

Membres titulaires : MM. *Demarteau*, professeur de rhétorique latine à l'athénée de Mons; *Lespinne*, professeur de rhétorique au collége communal de Tirlemont; *Van Heugen*, professeur de mathématiques au collége communal d'Ypres; *Parmentier*, professeur de rhétorique au collége patronné de Courtrai, secrétaire; *Dumoulin*, professeur de rhétorique au collége patronné d'Enghien; *Peltier*, professeur de mathématiques au collége de Notre-Dame, à Tournai.

Membres suppléants : MM. *Damoiseaux*, professeur à l'athénée de Mons; *Bosschaerts*, professeur de mathématiques à l'athénée d'Anvers; *De Bo*, professeur de rhétorique au collége Saint-Louis, de Bruges; *Duchêne*, professeur de mathématiques au collége d'Alost.

Examinateurs spéciaux : MM. *Van Driessche*, professeur, de flamand à l'athénée de Bruxelles; *Schäfer*, professeur d'allemand à l'athénée d'Anvers; *Bridges*, professeur d'anglais à l'athénée de Tournai; *Algar*, professeur de flamand au petit séminaire de Roulers; *Meersseman*, professeur d'allemand au collége Saint-Louis, à Bruges; *De Bêche*, professeur d'anglais au petit séminaire de Malines.

Ressort de la cour d'appel de Liége, pour les provinces de Namur et de Luxembourg.

Président : M. *Cloes*, conseiller à la cour d'appel de Liége ; suppléant du président : M. *Lhoest*, conseiller à la cour d'appel de Liége.

Membres titulaires : MM. *Convert*, professeur de rhétorique latine à l'athénée de Bruxelles, secrétaire; *Nelis*, professeur de rhétorique latine à l'athénée d'Anvers; *Brahy*, professeur de mathématiques à l'athénée de Bruges; *Van Sype*, professeur de rhétorique au collége St-Stanislas, à Mons; *Van Rossom*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Malines; *Verraes*, professeur de mathématiques au petit séminaire de Roulers.

Membres suppléants : MM. *Pourbaix*, professeur de rhétorique au collége communal de Louvain ; *Moreau*, professeur, de mathématiques à l'athénée de Bruxelles; *Pieraerts*, professeur de rhétorique au petit séminaire de Basse-Wavre; *Kahn*, professeur de mathématiques au collége Saint-Michel, à Bruxelles.

Examinateurs spéciaux : *Van Beers*, professeur de flamand à l'athénée d'Anvers; *Braun*, professeur d'allemand à l'athénée de Gand; *Bury*, professeur d'anglais à l'athénée de Bruxelles; *Laforce*, professeur de flamand au collége Saint-Rombaut, à Malines; *Müller*, professor d'allemand au collége de Notre-Dame, à Tournai; *Croft*, professeur d'anglais au collége patronné de Courtrai.

— Par arrêté royal du 31 juillet sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold :

MM. *Dupuis*, *(J.)*, et *Vercken*, *(T.)*, professeurs au Conservatoire royal de musique de Liége.

— Sont nommés inspecteurs ecclésiastiques cantonnaux des écoles primaires :

MM. *Gaspar* (Jean-Henri), curé-doyen de St-Martin, à Arlon, pour le doyenné d'Arlon St-Martin, en remplacement du sieur Loutsch (Guillaume), décédé. — *Debbaudt*, (Augustin-Désiré), ancien professeur du collége de Lokeren, pour les cantons d'Eecloo, d'Assenede et de Caprycke, en remplacement du sieur Desmet, démissionnaire.

NOUVELLES DIVERSES.

ACADÉMIE ROYALE. — *Classe de beaux-arts*. Dans la séance du 2 août, la classe adopte ce programme pour le concours de 1867.

I. Apprécier Rubens comme architecte.

« Les villes d'Anvers et de Bruxelles comptent diverses constructions dont on attribue les plans à Rubens. La tradition admise à cet égard est-elle authentique ou ne faut-il attribuer le style architectonique qui domine dans ces constructions qu'à l'influence exercée par les conseils, par les élèves et par les ouvrage du grand maître flamand ? On demande un examen de ces deux hypothèses. »

II. Analyser et apprécier, au double point de vue de la science et de l'art, les principales méthodes d'enseignement du dessin qui ont été en usage depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, discuter la valeur de chacune d'elles et en déterminer l'influence.

III. Exposer l'origine et l'organisation des maîtrises des églises dans les Pays-Bas et dans les pays de Liége. Dire quelle fut la part de ces maîtrises dans les progrès de l'art musical. Déterminer quelles furent les causes de leur prospérité et de leur décadence.

IV. Apprécier Quentin Matsys comme peintre, et déterminer l'influence qu'il a exercée.

Les prix pour chacune de ces questions seront de huit cents francs.

M. Ad. Siret, membre de la classe, donne ensuite lecture d'un travail intitulé : *La note à payer pour le livre intitulé :* POMPA TRIOMPHALIS INTROITUS FERDINANDI AUSTRIACI HISPANIARUM, ETC., *publié par la ville d'Anvers.*

« Tout le monde, dit l'auteur, connaît ce beau livre publié par la ville d'Anvers, à la gloire de Ferdinand, infant d'Espagne, et reproduisant avec une certaine emphase, par ses gravures comme par le style de sa narration, les pompes de l'entrée triomphale du vainqueur de Nordlingen et de Calloo dans la ville d'Anvers.

« Ce livre est intitulé : Pompa triumphalis. introitus Ferdinandi, Hispaniarum infantis, in urben Antverpiam, auct. Casp. Gevartio. Antv. Th. Van Thulden (1642). Il est illustré de gravures largement dessinées par Rubens, et gravées par Van Thulden.

« EN cherchant des renseignements inédits sur la bataille de Calloo (1638), gagnée par Ferdinand, nous avons trouvé, indépendamment de ce que nous cherchions, une série de comptes qui ont toute la valeur de documents historiques au point de vue de l'art et même au point de vue individuel des hommes qui ont contribué à l'élaboration de ce livre. Ces comptes ont une saveur particulière. Nous sommes heureux d'en donner la primeur à la classe. »

L'auteur analyse ensuite ces documents sur la trace desquels, dit il, il a été mis par l'obligeance infatigable de M. Genard, archiviste de la ville d'Anvers.

Le premier, daté du 8 juin 1641, commet maître Gaspard Gevarts, greffier de la ville d'Anvers pour se rendre à Bruxelles afin d'y laisser visiter la préface de la dédicace de la description de l'entrée de son illustre altesse;

Le deuxième, du 22 novembre 1641, décide que la dédicace de ce livre sera datée du mois de juin précédent;

Le troisième, du 9 décembre 1641, consent à ce que cette description soit accompagnée de la figure du char triomphal inventé par Pierre-Paul Rubens à l'occasion de la victoire de Calloo;

Le quatrième, du 21 mars 1642, défend à Théodore Van Thulden de présenter cette dédicace à Son Excellence Don Francisco Mello, gouverneur des Pays-Bas, avant qu'il soit envoyé de la part de la ville à Sa Majesté Royale;

Le cinquième, du 9 avril 1642, ordonne de payer à Antoine Van Deynen la somme de 33 fl. 10 sous pour la fourniture du parchemin; accorde au même, le 9 octobre 1842, 217 fl. 15 sous, pour l'illuminage, et enfin le 13 décembre 1642, ordonne à Théodore Van Thulden de livrer de suite toutes les figures, etc. jusqu'à entière fourniture des 200 exemplaires du livre;

Le sixième charge, le 23 janvier 1643, Gaspard Gevarts de présenter, conjointement avec le bourgmestre et de la part de la ville, le livre fait en l'honneur de l'entrée de Son Altesse; approuve, le 18 février 1643, le projet de lettre du greffier Gevarts au sujet de cet envoi et décide, en date du 11 avril 1643, que la chambre du trésor prendra des renseignements avec les échevins Halmale, Breyel et Janssens afin d'estimer le salaire pour la confection de ce livre;

Le septième, du 18 avril 1643, accorde au sieur Van Thulden la somme de 4,500 fl. pour la confection du livre;

Et enfin le huitième, du 24 avril 1643, ordonne de payer à maître Gaspard Gevarts, la somme de 3,000 fl. pour la composition de ce livre et pour les écritures.

« Le greffier, continue M. Siret, a été plus heureux; son salaire a été estimé à 3.000 fl., ce qui est bien payer, nous semble-t-il, le latin pompeux de Gevartius.

« L'*Introïtus triomphalis* a donc coûté à la ville d'Anvers comme livre et en dehors des dépenses accessoires tels que voyages, envois, reliures, etc., la somme de 7,900 fl. soit 40 fl. chiffre rond par exemplaire.

« Ce renseignement nous a paru précieux à conserver. C'est un des résultats positifs que nous donnent les comptes qui précèdent à part les détails de ménage auxquels ils nous ont inité. »

Classe des sciences. Dans la séance du 4 août 1866, la classe reçoit les ouvrages manuscrits suivants, pour lesquels elle nomme des commissaires.

1° *Sur un nouveau genre de cétacé fossille* (*Placoziphius*) *trouvé à Edeghem près d'Anvers* : par M. Van Beneden, membre de l'Académie.

2° Corrélation entre le pouvoir réfringent et le pouvoir calorifique de diverses substances; par M. Montigny, correspondant de l'Académie.

3° Études sur l'ethnographie de l'homme de l'*âge du renne* dans les cavernes de la vallée de la Lesse; par M. Ed. Dupont, docteur en sciences.

4° Sur un analyseur acoustique, par M. Valerius, professeur à l'université de Gand.

5° Essai sur les limites à poser à la mesure de précision des observations immédiates, par M. le capitaine Adan.

6° Sur les silex taillés. Extraits d'une communication faite par M. Cloquet, docteur en médecine, à M. C. Malaise, correspondant de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel fait connaître qu'il n'a reçu qu'un seul mémoire, envoyé en réponse à la seconde question du programme que la classe avait soumis au concours de 1866, savoir :

Déterminer en montrer en quoi consiste la supériorité relative des méthodes géométriques sur les méthodes analytiques et réciproquement.

Ce mémoire porte la divise suivante : *Suus cuique mos..*

Classe des lettres. Dans la séance du 7 août 1866, MM. le baron Kervyn de Lettenhove, Gachard et Th. Juste, commissaires pour un travail de M. Desplanque, intitulé : *Projet d'assassinat de Philippe-le-Bon par les Anglais* (1424-1426), donnent lecture de leurs rapports sur ce mémoire.

M. Ed. Ducpetiaux, membre de la classe, donne lecture d'un travail, intitulé : *La mortalité des enfants.*

M. Ducpetiaux énumère les différents pays où les données statistiques sur la mortalité des enfants avant l'âge de 5 ans accusent, sur 100 naisances, en Norvège, 17 décès, en Suède et en Danemark, 20, en Angleterre, 26, en Belgique, 27, en France, 29, en Prusse, 32, en Hollande, 33, en Autriche et en Espagne, 36, en Russie, 38 et en Italie, 39. Il s'ensuit que dans les contrés vivifiées par le soleil du Midi, la vie est deux fois plus exposée que dans les âpres régions du Nord. En Belgique la mortalité est généralement plus grande chez les enfants du sexe masculin que chez les enfants du sexe féminin et la vie des uns et des autres est plus exposée dans les villes que dans les campagnes. Des neuf provinces du pays, la Flandre occidentale présente les résultats les plus défavorables, tandis que le Limbourg est placé dans la situation la plus avantageuse. Dans la première de ces provinces, sur 1,000 enfants qui naissent, il en meurt, avant l'âge de 5 ans, 75 de plus que dans la seconde.

La lecture d'une notice de M. le chanoine De Smet, intitulée : *Louis, comte de Rethel et de Nevers, fils aîné du comte de Béthune, accusé de parricide,* a ensuite eu lieu.

« Qu'on ait formé une accusation de parricide contre Louis de Nevers, c'est là un fait qui paraît hors de doute; mais que le vieux comte y ait ajouté foi, c'est difficile à comprendre à moins qu'on ne suppose que la prévention et le grand âge avaient égaré son jugement. Le seul témoin qu'on cite est un jeune homme, dont on n'articule pas même le nom, et ce qui passe toute croyance, le succès du complot assurerait, dit-on, la soumission de la Flandre aux Français.

« En rendant compte de l'accusation intentée à Louis de Nevers, la plupart de nos historiens flamands représentent les faits sous un jour tout autre. Dans le *Chronicon comitum flandrensium*, l'accusation portée contre le prince est traitée de soupçon sinistre, jeté sur le jeune comte, mais injuste d'après l'opinion publique « Son emprisonnement, ajoute le narrateur, causa un vif mécontement aux communes et à la noblesse et il fut mis en liberté parce que tous deux furent convaincus de son innocence par des preuves évidentes. »

« N. Despars, dont le témoignage a tant d'importance, n'est pas moins explicite et entre en de plus longs détails. Après avoir donné à sa narration le titre significatif de « Attentats affreux contre Louis de Nevers, » il nous expose les faits en ces termes : « Les Français mirent tout en œuvre après le traité de paix pour

rendre odieux le comte Louis de Nevers, afin qu'on pût s'en défaire pendant la vie de Louis de Béthune et assurer ainsi la succession du comté et pays de Flandre à son fils Louis, époux de Marguerite de France; car il craignait que le comte de Nevers, s'il survivait à son père, ne revoquât le traité de paix récent et la cession des trois villes qu'il avait consacrée. Il en eût été ainsi indubitablement, car il n'avait souscrit la transaction qu'avec répugnance et à son corps défendant. Par ce motif, ils gagnèrent quelques seigneurs, entre autres Pierre de Pétigny, pour accuser le jeune comte avec la plus grande apparence de vérité. Comme s'il n'avait d'autre mobile que le désir de rendre au vieux prince un service signalé d'ami, ce traître avertit secrètement Robert de Béthune que son fils aîné était sur le point de le faire empoisonner. Ce rapport causa une telle colère au vieillard qu'il donna ordre d'arrêter son fils, de l'enfermer au château de Viane et de le conduire de là à la forteresse de Rupelmonde jusqu'à ce qu'on pût s'assurer, par une enquête régulière, de la vérité des faits. Robert de Cassel fut transporté de joie à cette nouvelle, qui ouvrait une perspective inespérée à son ambition et écrivit. à l'insu de son père malade, l'arrêt de mort contre son frère.

« La chronique de Flandre, éditée par les bibliophiles gantois et l'*excellente chronike* qui semble l'avoir copiée, rapportent les circonstances qui sont en opposition avec celles que donnent la plupart des annalistes, et charge Louis de Nevers lui-même de la lettre qui ordonnait son supplice; mais toutes deux proclament l'innocence du comte, qu'elles appellent : *De goede en onnoozel Lodewyk van Nivers*. Elles ajoutent qu'après une enquête sévère de quinze jours, Louis fut absous de toute intention criminelle. Les historiens plus modernes, tels que d'Oudegherst, Suero, partagent la même opinion. »

L'auteur conclut dans les termes suivants :

« Il nous paraît évident que l'accusation de parricide, portée contre Louis de Nevers, n'était qu'une pure calomnie, inventée par les Français et adoptée par Robert de Cassel, par des motifs faciles à expliquer. »

— Le 18 août MM. *A. Orban*, de Chimay et *J.-A. Kugener*, de Mersch, élèves de l'école Normale des humanités, ont obtenu le diplôme d'aspirant-professeur-agrégé; le premier avec distinction, l'autre d'une manière satisfaisante.

Le 17 août M. *A. Caprasse*, de Chimay, élève de la même école, a obtenu le diplôme de professeur agrégé, avec distinction.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Schretter*, professeur de flamand à l'athénée d'Arlon; — M. *Verryken*, professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle, au même établissement; — M. *Mueseler*, ingénieur des mines, chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, à Liége; — M. *Aug. Donckier-Colette*, ingénieur civil et docteur en sciences naturelles, à Liége; — M. *Alexis Godin*, industriel distingué, qui le premier en Belgique, employa les machines destinées à la fabrication du papier à la mécanique, à Huy; — M. *Dewé*, professeur, à Huy; — M. *Léon de Closset*, professeur à l'Université de Liége, ancien précepteur du Roi, à Liége; — M. *Ponson*, professeur à l'école des mines, à Liége.

A l'étranger : M. *Sommer*, ancien professeur de l'Université, auteur d'une traduction des fables de Babrius, d'un cours de grammaire des langues anciens et modernes, enfin du *Lexique des lettres de Mme de Sévigné*, ouvrage qui vient d'obtenir de l'Académie française, le premier prix.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Numéro 9 et 10. **Septembre et Octobre 1866.**

LA CRITIQUE.

TRAITÉ INÉDIT DE CH.-B. HASE.

(Suite et fin).

Il est même à remarquer que plus on approche de l'époque de la renaissance des lettres, plus les fautes se multiplient dans les manuscrits, parce que ceux-ci n'étaient plus écrits dans les monastères, comme auparavant, mais par des copistes à gages, qui avaient grand intérêt à terminer leur travail le plus tôt possible.

Ordinairement aussi les calligraphes de cette époque, en s'appercevant qu'ils avaient commis une erreur, se décidaient difficilement à la corriger, de peur de gâter leur beau MS. par une rature. C'est ainsi que la plupart des volumes que Matthias Corvin, roi de Hongrie, fit exécuter pour sa bibliothèque de Bude, ont fort peu de mérite sous le rapport de la correction, parce que ces calligraphes de Florence n'auraient jamais voulu défigurer leur écriture magnifique, embellie de riches arabesques, par des corrections ou des observations marginales. Bien différents de ces scribes travaillant, pour ainsi dire, à la tâche, les moines des premiers siècles du moyen âge regardaient la transcription des MSS. comme un devoir religieux; et dans les grands monastères il y avait des réviseurs en titre, dont la fonction était de corriger les MSS. au moment où ils étaient terminés. Tritheim dit en parlant de Wilhelm, abbé de Hirschau (l'an 1070) : *Duodecim e monachis suis scriptores optimos instituit. Et his omnibus praeerat monachus unus in omni scientiarum genere doctissimus, qui menda negligentius scribentium emendaret.* Ceci eut déjà lieu dans les temps classiques. Suétone, *De illustr. gramm.* c. 24, *de Probo : Multa exemplaria emendare ac distinguere et annotare curavit.* Sidoine Apollinaire, *lib. V Epist.* 15, *ad Ruricium : Defert et volumen prophetarum, licet me absente decursum, sua tamen cura manuque de supervacuis sententiis eruderatum, nec semper illo contra legente qui promiserat operam suam : credo quia infirmitas fŭit impedimento quominus pollicita compleret.*

SECTION II.

Deuxième source d'altération. — Ignorance des copistes.

On ne pouvait guère s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans les copies écrites par des esclaves, hommes et femmes, même lorsque la langue n'était pas encore altérée.

Encore moins, plus tard, des religieux ou des religieuses, car le travail de copier était dans les occupations de ces dernières. Anonymi *Regula monacharum* cap. 13 *(Opp. S. Hieronymi* tom. V, p. 429) : *Sacros codices vel legendo vel scribendo genua premant*. Il est vrai que dans les grands monastères de l'Occident il y avait des réviseurs en titre, mais ces secours manquaient le plus souvent; et les fautes se multipliaient quelquefois sous la main même des réviseurs.

Aucun auteur, dit S. Augustin *De trinitate* lib. I, n. 5, n'a eu le talent de s'exprimer de manière à se faire comprendre en tout par tous ses lecteurs : *Nullus hominum ita locutus est, ut ab omnibus in omnibus intelligatur*. Mais indépendamment de cela, bien des endroits étaient inintelligibles aux copistes, par le peu de connaissance qu'ils avaient de l'histoire, de l'antiquité, des mœurs, quelquefois aussi de la langue en elle-même et de ses locutions particulières ou élégantes. La beauté même du langage venait augmenter l'embarras non-seulement des copistes, mais des écrivains mêmes du moyen âge, et l'un d'eux (saec. IX) dit vers le commencement de l'appendice du tome VI de S. Augustin : *Propter eloquii venustatem non facile a nobis intelliguntur sancti Patres*.

Dans ces occasions les copistes substituaient au terme ou à la phrase qui leur paraissaient irréguliers, des expressions à leur portée, qui y eussent quelque rapport, mais sans avoir égard bien souvent au sens, ni quelquefois aux règles de la syntaxe.

Il arrivait quelquefois aussi aux scribes, ou à ceux qui revoyaient leurs copies, de vouloir corriger les leçons vicieuses. Pétrone [ch. 119], vers 249 :

Pax prima ante alias, niveos pulsata lacertos,
Abscondit galea vinctum caput.

Pourquoi *pulsata?* On voit par ce qui précède, que cette troupe de dieux paisibles ne fuyait la terre que par indignation de la voir de toutes parts se porter aux combats. Si *galea*, qui suit, est un vrai casque, je croirais volontiers qu'il y avait ici *niveos* PELLATA *lacertos* (ainsi Claudien : *pellata cohors);* car elle devait avoir une armure complète. A moins que ce ne soit *pullata*, et dans ce cas il convien-

drait de lire *olea*, comme a fait Anton, éd. Leipsick, 1781. *(Ajoutez ces conjectures à celles que mentionne le dernier éditeur Büchler*, p. 168.) Mais leurs tentatives n'ont souvent abouti qu'à augmenter le mal. Ils n'avaient pas assez de critique, ni surtout assez de connaissances paléographiques ou autres, pour en découvrir la source; et peu satisfaits eux-mêmes de leur travail, ils avertissent quelquefois de s'en tenir à leur leçon jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une meilleure. Ἡμεῖς οὕτω τοῦτο τὸ χωρίον ἀναγινώσκομεν, dit un calligraphe grec dans un MS. de la bibl. du Roi. D'autres montrent leurs doutes en ne mettant pas d'accents sur les mots. Ὁ λαβύρινθος, *nota quaestionibus obscuris apponi solita* (d'où Sidoine Apollinaire, l. XI, epist. 4: *quaestionum insolubilitas labyrinthica)* et ainsi formé ©, se voit très-rarement dans les manuscrits. *Sic lege, donec melius invenias*, dit un copiste latin dans l'Appendice de S. Augustin, tome V, p. 442, C. Malheureusement ils mettent assez souvent dans l'impossibilité d'y parvenir, parce que leurs corrections ayant fait disparaître la première faute, il ne reste plus aucune trace qui puisse conduire à la leçon originale : de sorte qu'en ces occasions on n'a d'autre ressource que la découverte de quelque manuscrit ancien, dans lequel se soit conservée ou la vraie leçon, ou du moins l'ancienne faute qui a occasionné les suivantes.

Mais ce n'était pas seulement dans des endroits réellement fautifs que les copistes entreprenaient de faire des changements : leur ignorance leur faisait souvent supposer des fautes dans des textes parfaitement sains. Alors ils se donnaient la liberté de les changer et d'y substituer quelque chose qu'ils entendissent; et S. Jérôme déjà leur en fait le reproche, epist. LII, tome IV, part. II, p. 578 : *Scribunt librarii non quod inveniunt, sed quod intelligunt; et dum alienos errores emendare nituntur, ostendunt suos.*

C'est cette impéritie, jointe à la témérité de changer ce qu'on ne comprenait pas, qui a fait altérer un passage de Sulpice Sévère, vers le commencement du premier dialogue *De virtutibus monachorum Orientalium : Ejectos (esse) nos in illud littus exponimus, et ne statim cursum repetere possimus, maris* MALITIA *attineri*. Lisez *malacia* ou *mollitie*.

SECTION III.

Méprises ordinaires aux copistes.

Les calligraphes supprimaient souvent une lettre soit au commencement soit à la fin d'un mot, lorsque deux mots écrits de suite

avaient la même lettre, le premier pour finale, et le suivant pour initiale, p. ex. *bonorum meorum* = *bonorum eorum*.

Autre étourderie des copistes : syllabes ou lettres de plus ou de moins qu'il ne fallait dans un mot. S. Jérôme *Epist. ad Pammachium* tom. IV, part. II, p. 582 : *Ita ego* SERVUS *consolator, qui importune per biennium tacui*. Lisez *serus*.

Il est un certain nombre de mots, surtout parmi les monosyllabes, à l'égard desquels les méprises des copistes ont été assez fréquentes et qu'ils écrivaient communément l'un pour l'autre : *non* = *nos*, *et* = *ut*, *est* = *et*, *qui* = *cui*, *ista* = *ita*, etc.

(De la Section IV. Quatrième source d'altération. Identité ou proximité de son de deux mots différents, *il n'a été écrit que quatre ou cinq lignes, sur la dictée, sous laquelle les calligraphes écrivaient quelquefois.)*

SECTION V.

Cinquième source d'altération. Usage de n'employer aucune sorte de ponctuation.

Dans les inscriptions, quelquefois un point après chaque mot. Dans les livres, aucune espèce de ponctuation jusqu'au huitième siècle, où les accents commencent à paraître. Dans l'Occident on dit qu'Alcuin régla l'art de ponctuer; mais il y eut toujours beaucoup d'arbitraire jusque dans les siècles qui ont immédiatement précédé l'invention de l'imprimerie.

On voit par S. Augustin, *Quaestiones in Nov. Test.*, que les Photiniens ponctuaient différemment le commencement de l'Évangile de S. Jean : Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ λόγος, καὶ ὁ λόγος ἦν πρὸς τὸν θεὸν, καὶ θεὸς ἦν ὁ λόγος. 2. Οὗτος ἦν ἐν ἀρχῇ πρὸς τὸν θεόν. Ces hérétiques, pour éluder la preuve de la divinité du verbe, qui se tire du passage cité, faisaient une pause après les mots καὶ θεὸς ἦν· et ils continuaient ensuite de lire sans distinction : Ὁ λόγος οὗτος ἦν ἐν ἀρχῇ πρὸς τὸν θεόν.

Il résulte de là que, quant à la ponctuation, on a une liberté entière de faire des changements dans tous les ouvrages composés avant le neuvième siècle; et l'on doit poser pour principe qu'aucun manuscrit ne doit servir là-dessus de règle. C'est le sens seul qui doit décider; et l'on est aussi fondé à changer la ponctuation qu'on l'est à former des mots différents de ceux que présentent les MSS. lorsqu'on n'emploie pour cela que les mêmes lettres arrangées différemment. Quand même tous les MSS. se réuniraient à présenter la même leçon

ou la même ponctuation, on ne doit pas hésiter à en préférer une différente, supposé que cette dernière ait pour elle le sens et la liaison des pensées; car alors on a presque une certitude entière d'avoir rétabli le texte.

Pétrone [ch. 119], vers 189 suiv. il n'y a ni sens ni suite. Il faut lire, en restituant seulement la ponctuation :

Incaluere nives, mox flumine montibus altis
Undabant modo nata; sed haec quoque, jussa putares,
Stabant, et vincta fluctus stupuere pruina,
Et paulo ante lues jam concidenda jacebat.

[*Ainsi porte l'édition de Büchler* (p. 165), *à l'exception de* ruina, *correction de Reiske pour* pruina.] J'aurais volontiers aussi substitué *rursus* à *fluctus*, mais cela n'est pas absolument nécessaire. *Stupuere* est une métaphore dont un poëte ancien s'est servi dans ce vers des *Catalecta* de Pithou, part. I, p. 165 :

Frigidus ut Boreas obstupefecit aquas.

Pétrone veut dire que ces torrens de neige fondue étant pris par une gelée subite, devenaient tout d'un coup semblables à une matière qui se coupe avec la hache. *Lues* est la neige fondue, de l'eau : *reluant arma lue* dit Licinius Macer dans Nonius Marcellus I, n. 259. [*Suit le rétablissement de la ponctuation d'un passage de S. Ambroise*, De fide resurrectionis II, n. 9, *qui termine le manuscrit resté inachevé.*]

REMARQUES SUR LA FONTAINE.

Nous lisons dans la fable de *Jupiter et les Tonnerres* (livre VIII, fable 20e) :

Vulcan entreprit l'affaire.

Telle est la leçon des éditions publiées du vivant de l'auteur. Mais toutes les éditions postérieures qu'il nous a été donné de consulter, à commencer par celle de 1729, ont transformé le mot *Vulcan* en *Vulcain*. Pourquoi cette altération? Serait-ce pour sauver la cacophonie désagréable que nous croyons trouver aujourd'hui dans le rapprochement des deux sons *an* et *en?* Mais rien ne prouve qu'on y vît une mauvaise consonnance, alors qu'on préférait par amour de l'harmonie : *que l'on lui donne*, *l'on le lui fit bien voir*, à : *qu'on lui donne*, etc. comme l'a fait La Fontaine tant en prose qu'en vers. D'ailleurs il ne tenait qu'à lui d'écrire *Vulcain* et s'il ne l'a pas fait,

c'est qu'il ne s'y est pas cru obligé. On n'est pas plus autorisé à croire, en adoptant l'opinion de Solvet, que notre fabuliste a employé ici un mot d'un goût ou d'une correction douteuse, et qu'il n'a fait que céder

« Malgré Phébus et sa docte sequelle,

à sa manie de parodier avec irrévérence les noms des dieux grands et petits ». En effet, il a toujours écrit *Vulcan*. En veut-on d'autres exemples?

Mais si du dieu nommé *Vulcan*
Vous suivez la bannière...

CONTES. *La coupe enchantée.*

Phébus outré de déplaisir
Apprit à *Vulcan* ce mystère.

Songe de Vaux.

Le vacarme que fait *Vulcan*
A mis l'alarme au camp.

Ibid.

Et il n'était pas seul à s'exprimer ainsi. Nous retrouvons cette orthographe chez tous ses contemporains. Qu'il nous suffise de citer, outre Tabarin (page 319), Charles Sorel d'abord : « L'aigle quitta un jour le foudre que le boiteux *Vulcan* a forgé tortu comme lui pour le tout puissant » (1); puis, en remontant plus haut, Antoine Du Pinet; on lit en effet à la page 451 du tome II de sa traduction de Pline « que l'un des principaux dieux à qui les poëtes attribuèrent autrefois l'estat de la fonderie estoit *Vulcan* » (2). Cette orthographe d'ailleurs était la plus conforme à l'étymologie. L'on sait, sans aucun doute, comme le rapporte Théodore Lorin, dans son vocabulaire de La Fontaine, où par parenthèse, on est étonné de ne pas rencontrer le vers qui nous occupe, qu'avant le 17me siècle, l'on disait, par exemple *publican* pour *publicain*.

Et lui et tous les *publicans*
A fait livrer à la justice.

Tournoiement d'Antechrist, fol 237.

Ce serait peut-être la place de rappeler, en peu de mots, les lois qui ont présidé à la formation des langues néo-latines, la part qui revient au radical du mot latin, à la syllabe accentuée, et au génie propre à chacune de ces langues, mais cela nous entraînerait trop loin. Pour le cas qui nous occupe, il nous suffira de rapporter un passage

(1) La vraie hist. com. de Francion, Paris 1858 (page 235).
(2) Histoire du monde de Pline Second mis en françois par A. Du Pinet, Paris 1615.

très-curieux d'un étymologiste français dont le savoir, dans ces dernières années, a été plus dénigré qu'il ne le méritait.

« *Anus* long, dit Ménage, fait *an* et *ain*. On dit Colomban, Éridan, « Mantoüan, Océan, Séjan, Trajan, Tristan, etc. Mais on dit Alain « Africain, Germain, Lucain, Silvain....

« Pour *Vulcan* et *Vulcain*, on dit l'un et l'autre. La question de « savoir lequel des deux est le meilleur a esté autrefois agitée dans « l'Académie françoise, sans y avoir esté décidée. L'opinion de M. « Chapelain estoit, qu'il faloit dire *Vulcan* en vers, et *Vulcain* en « prose. Cette opinion fut refutée par M. de Racan, qui dit plaisam- « ment, que selon cette distinction il faudroit l'appeler *Racan* en « vers, et *Racain* en prose. Mais pour en parler sérieusement, je « suis assez de l'avis de M Chapelain. Je dirois *Vulcan* en vers : « et mesme en prose, dans des discours relevez. Mais dans le discours « familier, je dirois *Vulcain*. Et à ce propos il est à remarquer, que « M. d'Ablancourt, qui dans la première édition de son Luciain avoit « tousjours dit *Vulcan*, a dit *Vulcain* dans la dernière. M. Miton « qui est un homme très-intelligent dans nostre langue, est neanmoins « pour *Vulcan* » (1).

Nous nous sommes plus d'une fois élevé contre ces altérations, qu'au nom de l'harmonie ou de la correction, on fait subir au texte des créateurs de notre langue. D'autres voix plus autorisées et plus éloquentes que la nôtre, ont fait la même chose dans d'autres revues. Mais le croirait-on ? Elles se produisent parfois jusque dans la livraison qui renferme ces protestations. C'est ainsi que dernièrement encore. M. Betolaud père, se prenait, dans la *Revue de l'instruction publique en France* (2), à ces deux autres vers de La Fontaine :

Le ciel permit qu'un saule se trouva
Dont le branchage, après Dieu, le sauva.
Livre I, fable 19.

Il veut bien reconnaître que ces deux vers, qu'ont respectés Nodier et tous les commentateurs tant anciens que modernes, sont bien ceux qu'a donnés La Fontaine; mais tout à coup saisi d'une sainte indignation et armé des préceptes syntaxiques de nos codes grammaticaux, il gourmande vertement notre poète d'avoir commis bel et bien, par l'omission d'un *t*, « dans le premier vers surtout, deux fautes graves,

(1) Observations de M. Ménage, sur la langue françoise. Paris 1675, p. 347, cfr. Menagiana I, 398.

(2) Numéro du 5 juillet 1866.

deux infractions flagrantes à la grammaire, deux fautes dont la condition n'a rien qui soit de nature à les faire accepter », et s'animant de plus en plus : « il faut blâmer, s'écrie-t-il, il faut condamner, il faut proscrire les deux vers tels qu'ils se lisent aujourd'hui dans presque (pourquoi presque?) toutes les éditions de La Fontaine ». Il faut donc les remplacer par ces deux vers qui, corrigés par M. Betolaud et terminés enfin par ce malheureux *t*, auront au moins le émrite d'être, non pas plus hamonieux, mais plus corrects :

> Le ciel permit qu'un saule se *trouvât*
> Doute le branchage, après Dieu, le *sauvât*.

Nous pourrions examiner jusqu'à quel point, à propos de ce passage, le reproche d'incorrection est fondé; nous pourrions voir si La Fontaine n'a pas employé à dessein le mode primitif de l'idée, comme il l'a fait après *c'est dommage* dans :

> *C'est dommage*, Garo, que tu *n'es* pas entré
> Au conseil de celui que prêche ton curé. (Livre IX-4).

et comme l'ont fait également Bossuet, Mad. de Stael, Brantôme, Mad. de Sévigné, Molière et La Fontaine lui-même, après les locutions conjonctives *jusqu'à ce que* et *sans que* dans les phrases suivantes : Il implorait son secours *jusqu'à ce qu'il cessa* enfin de respirer et de vivre (Bossuet); — Le dictateur sut s'y défendre *jusqu'à ce qu'il battit* les Égyptiens (Mad. de Stael); — Il serait revenu *sans que son oncle le va* trouver tout à l'heure (Mad. de Sévigné); — *Sans que mon bon génie* au devant *m'a* poussé (Molière);

> *Sans que je crains* de commettre Géronte
> Je poserois tantôt un si bon guet
> Qu'il serait pris ainsi au trébuchet.
>
> (La Fontaine. *La confidente sans le savoir.*)

tournures, dit Aubertin, expliquant très-bien ces locutions populaires qui ont persisté jusqu'à nous. Nous pourrions enfin nous assurer si La Fontaine, en s'exprimant de la sorte, n'a pas plutôt confondu involontairement le subjonctif avec l'indicatif, pour la double raison que le passé défini de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif ont la même consonnance et se terminaient tous les deux à la troisième personne du singulier par un *t*. « Nous avons vu que, dans la première conjugaison, dit De Chevallet, le présent de l'indicatif, le passé défini et le présent du subjonctif ont perdu le *t* final qui caractérisait anciennement la troisième personne singulière; mais il a été conservé à l'imparfait du subjonctif, malgré les tendances qui poussent à le

faire disparaître. J.-J. Rousseau dit dans ses Confessions, liv. III : « *Je fus corrigé d'une faute d'orthographe que je faisois, avec tous les Génévois, par ces deux vers de la Henriade :*

> ..... *soit qu'un vieux respect pour le sang de leurs maîtres*
> PARLAT *encor pour moi dans le cœur de ces traîtres.*
>
> (La Henriade chant II).

Le mot PARLAT, *qui me frappa, m'apprit qu'il falloit un* T *à la troisième personne de l'imparfait du subjonctif; au lieu qu'auparavant je l'écrivois et prononçois* PARLA, *comme au parfait simple* (passé défini) » (1).

Tout cela pourrait faire le sujet d'un examen ultérieur plus approfondi. Aujourd'hui nous nous bornerons à nier que Walckenaer, sous le prétexte de cacophonie et que M. Betolaud, sous celui d'incorrection, aient le droit de toucher au texte de La Fontaine et de changer *Vulcan* en *Vulcain*, et *parla* en *parlât*. Nous leur dirons ce que M. Victor Asselin, à propos des œuvres de Corneille, éditées par M. Marty-Laveaux, disait à ceux qui se sont permis d'altérer le texte du grand tragique : « Aujourd'hui le public lettré veut, et a raison de vouloir, que le texte des grands écrivains soit sacré pour leurs éditeurs, et il ne reconnaît à personne le droit d'y apporter le moindre changement. Il faudra bien que, tôt ou tard, ces correcteurs obstinés et sans mission prennent leur parti de se soumettre à cette juste exigence, et renoncent enfin à substituer leur style, si convaincus qu'ils soient de sa supériorité, à celui de l'auteur dont ils auront entrepris de publier les œuvres » (2).

D. GILLES.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

CHARLES-GUILLAUME KRONENBERGER.

Le 24 septembre dernier, une foule nombreuse accompagnait au cimetière les dépouilles mortelles de M. Charles Kronenberger, ancien professeur à l'athénée royal de Bruges. Peu d'existences modestes se sont éteintes en excitant d'aussi unanimes regrets.

M. Kronenberger naquit à La Haye, en 1807. Son père était capitaine quartier-maître d'artillerie dans l'armée hollandaise. Dès

(1) Origine et formation de la langue française III, 240.
(2) Revue de l'instruction publique en France, n° du 5 juillet 1866.

sa jeunesse, il montra beaucoup de goût pour l'étude. Malheureusement il dût se contenter des leçons d'un simple instituteur; que fût-il devenu s'il eût fait des humanités et fréquenté les cours de l'université? Il fut d'abord indécis sur le choix d'un état, et pencha tour-à-tour pour l'art militaire, la prêtrise et la librairie. Présenté au roi de Hollande, qui l'accueillit avec bonté, il eût été admis comme cadet dans l'armée, s'il n'eût été privé de l'usage d'un œil. Il se décida enfin à consacrer sa vie à l'instruction de la jeunesse. La Belgique était alors réunie à la Hollande : c'est ce qui explique son arrivée dans notre pays. Appelé à Bruges par M. Bergeron, qui savait que le mérite est modeste, il exerça ensuite les fonctions d'instituteur à Eeghem d'abord, puis à Wacken, et partout se concilia l'amour des honnêtes gens. Lorsqu'éclata la révolution de 1830, entièrement occupé de son état, étranger aux passions politiques, il eût pu continuer à résider en Belgique, mais sur les conseils de quelques amis, il se rendit à Ardenburg, où en attendant il dirigea une école. Cependant il laissait de nombreux amis parmi les plus ardents champions de notre indépendance. Qu'il nous suffise de citer M. l'abbé Defoer et M. le chanoine Andries, qui prirent vivement à cœur ses intérêts, et bientôt l'occasion de rentrer en Belgique se présenta.

Revenu à Bruges, M. Kronenberger y ouvrit un pensionnat. Il en était là lorsque, en 1837, la place de professeur d'anglais et d'allemand devint vacante à l'athénée. M. Kronenberger l'obtint sans difficulté. Cette place étant alors peu rétribuée, il donnait en même temps des leçons au collége St-Louis, à l'établissement de M. Lefrançois et au couvent des Dames-Anglaises. A la réorganisation des athénées, en 1851, il fut maintenu dans cette place. Il l'occupait depuis 27 ans, lorsque les infirmités contractées dans l'exercice de ces fonctions, le forcèrent en 1864 à demander sa retraite. Il en jouissait depuis deux ans, mais ennemi du repos, il continuait à donner des leçons particulières, lorsqu'il succomba à la maladie de cœur qui le minait depuis longtemps.

M. Charles Kronenberger, sous des apparences de simplicité, cachait un grand fond de raison et d'esprit. Bien jeune encore, il composa une comédie qui eut du succès et resta très-longtemps au répertoire. Il avait encore en carton un ouvrage d'une certaine étendue, lorsque des critiques timorés, lui trouvant une couleur trop profane, l'engagèrent à le détruire. C'est ce qu'il fit à regret. Mais il venait d'embrasser la carrière de l'enseignement, et il s'adonna à

l'étude des langues, étude pour laquelle il avait une aptitude toute spéciale. Par son seul travail privé, sans le secours d'aucun maître, cet homme né Hollandais et élevé par un simple instituteur de village, non-seulement parvint à connaître, outre le français, les langues anglaise, allemande et italienne, au point de pouvoir les enseigner avec succès, et de les parler avec une certaine perfection, mais même acquit des notions assez étendues du latin. Les personnes de tout âge qui lui doivent la connaissance de ces langues, sont très-nombreuses. Mais c'est à l'athénée qu'il déploya tout son zèle. Là il était véritablement esclave de son devoir, et n'eût pas manqué de donner la leçon pour tout au monde. Il ne visait pas à donner à ses élèves une connaissance approfondie, philologique et littéraire, des langues modernes; à quoi bon en effet? Mais grâce à une méthode que nul autre ne maniera jamais comme lui, il parvenait en très-peu de temps à les leur enseigner d'une manière pratique. C'est un témoignage que lui rendirent quelques-uns de ses collègues, qui occupent aujourd'hui des positions supérieures dans l'enseignement et qui ne dédaignèrent pas de recevoir ses leçons. C'est dans cette carrière qu'il montra les trésors de bonté que renfermait son cœur.

Les fonctions de professeur sont pénibles, qui l'ignore? mais elles l'étaient triplement pour lui. La surveillance active, de sa part, était presque impossible. Les enfants le savaient et souvent en abusèrent naturellement. Mais les enfants comptaient sur sa grande patience et surtout sur son bon cœur. Aussi quand à la fin de l'année scolaire, ils venaient lui faire amende honorable, il fallait le voir pleurant d'attendrissement, s'applaudissant de n'avoir pas été plus sévère; car, disait-il, les enfants ne sont pas méchants, ils ne sont qu'un peu légers par nature. Faut-il s'étonner après cela qu'il ne se plaignît jamais de personne? Bon collègue, bon père et bon époux, il fut en même temps un ami dévoué, un compagnon agréable, trés-jovial, et d'une politesse presque cérémonieuse envers tout le monde. D'une tolérance extrême pour les opinions d'autrui, il était, sous une apparence d'indifférentisme, un homme à principes profonds, essentiellement religieux, parfois jusqu'au scrupule.

Il serait difficile de rencontrer un caractère plus simple et d'une humeur plus égale, dans les situations les plus diverses de la vie. Il n'aurait pu garder rancune à qui que ce soit, car son cœur était sans fiel. Aussi ne l'entendit-on jamais dire du mal de personne. Il comprenait les faiblesses de la nature humaine et ne pouvait concevoir

que quelqu'un voulût nuire par méchanceté. En même temps il était extrêmement serviable et éprouvait le plus grand bonheur à obliger ses semblables. Non-seulement il était homme de bon conseil et se montrait plein de dévouement pour ses amis, mais il s'intéressait à tous les malheureux, partageait son pain avec eux, les hébergeait, pétitionnait et faisait des démarches en leur faveur. Il accueillait même avec bienveillance les étrangers que les commotions politiques avaient forcés de s'expatrier, en un mot il aimait tout le monde sans acception de personne. Quelques-uns taxeront cela de faiblesse de caractère, d'autres plus sévères, n'y verront qu'un calcul intéressé, mais le plus grand nombre et principalement tous les Brugeois qui l'ont connu particulièrement, n'y trouveront que les signes certains de sa juste et impartiale bienveillance pour les hommes et les choses, de son excessive bonté, de sa bonhomie, si l'on veut, dans le bon sens du mot : aussi peut-il être assuré que de longtemps son souvenir ne s'effacera de l'esprit et du cœur de ceux qui l'ont connu et qui ont su l'apprécier.

RÉSULTATS DES CONCOURS GÉNÉRAUX.

CONCOURS ENTRE LES ÉCOLES MOYENNES (PREMIÈRE DIVISION).

Élèves nouveaux.

1er	Prix :	Lecocq, Armand, de l'école	moyenne	de Soignies, 88,5 p. sur 100.
2e	»	Van Regemorter, Ed.,	»	de Malines, 86,1
3e	»	Houba, Louis,	»	de Rochefort, 83,9.
4e	»	Marcette, Albert-T.-U.,	»	de Spa, 77,6.
5e	»	Despretz, Émile,	»	d'Andenne, 77,1.
6e	»	Cailliau, Aimable,	»	de Pâturages, 76,7.
		Leroy, Alfred,	»	de Spa, 76,7.
7e	»	Valeriane, Adolphe,	»	de Pâturages, 76,4.
8e	»	Herode, Jean-Pierre,	»	de Spa, 76.
9e	»	Fayt, Ferdinand,	»	de Soignies, 75,4.
		Warnotte, Louis-Serv.,	»	de Waremme, 75,4.
10e	»	Lepersonne, Henri-J.,	»	de Spa, 75.
1er	Acc.	Van Dessel, Camille,	»	de Malines, 74,6.
		Questier, Eugène,	»	d'Anvers, 74,6.
2e	»	De Preter, Marcel,	»	de Malines, 74,2.
3e	»	Drapier, Alfred,	»	de Gosselies, 73,3.
4e	»	Philippin, P.-L.-J.,	»	de Visé, 72,8.
5e	»	Troquay, Barthélemy,	»	de Tongres, 72,5.
6e	»	Maes, Gustave, de l'école	communale	de Lokeren, 72,2.

7e » Aen, Pierre-Joseph, de l'école patronnée de Herve, 71,9.
8e » Marneffe, Félix-Jos., de l'école moyenne de Waremme, 71,3.
Vander Heyde, E., de l'école communale de Bruxelles, 71,3.
9e » Tasiaux, Louis, de l'école moyenne d'Andenne, 70,6.
Vanden Abeele, Louis, de l'école comm. de Lokeren, 70,6.
10e » Cousin, Émile, de l'école moyenne de Rochefort, 69,9.
Van Celst, Léon, » de Turnhout, 69,9.
11e » Boulteresse, Alphonse, » de Braine-le-Comte, 69,5.
12e » Gerlaxhe, F.-M., » de Spa, 69,1.
Mayné, Ernest, » de Wavre, 69,1.
Minet, Louis, » de Philippeville, 69,1.
13e » Heymans, Auguste-D., » de Philippeville, 68,8.
Jonas, Achille-Armand, » de Pâturages, 68,8.
Layon, Adelin, » de Rochefort, 68,8.
14e » Ceulemans, Louis, » d'Anvers, 68,2.
Dumortier, Adolphe, » de St-Ghislain, 68,2.
15e » Dasnoy, Alfred, » de Neufchâteau, 67,8.
Magis, Luc, » d'Andenne, 67,8.
Poncin, Léopold, » de Neufchâteau, 67,8.
Van Hal, Victor, » de Turnhout, 67,8.
16e » Arnolis, Jean-Bapt., de l'école patronnée de Herve, 67,4.
Harnould, Émile, de l'école moyenne de Pâturages, 67,4.
Wouters, Ern.-Henri, » de Soignies, 67,4.
17e » Damseaux, Eugène, » de Visé, 67.
Hunebelle, Anselme, » de Gosselies, 67.
18e » Grauls, Évariste, » de Saint-Trond, 66,6.
19e » Sarton, Jules, » de Louvain, 65,9.
20e » Deltour, Louis-Joseph, » de Jodoigne, 65,6.
Haut, Léopold, » de Visé, 65,6.
Laout, Édouard, » d'Anvers, 65,6.

Élèves qui, avec un nombre de points suffisant, n'ont pu obtenir de nominations :

Lambert, Arthur-Ch., » de Couvin, 65.
Jacobs, Joseph, » de Turnhout, 64,5.
Volckart, Joseph, » de Bruges, 64,4.
Warmont, Jean-Bapt., » de Gosselies, 64,4.
Deborre, Nicolas, » de Tongres, 63,3.
Lerat, Édouard, » de St-Ghislain, 63,3.
Moens, Henri, » de St-Trond, 63,2.
Desclée, Léon, » de Péruwelz, 62,9.
Mosse, Oscar, » de Houdeng-Aimeries, 62,9.
Timmermans, Louis, » de Maeseyck, 62,8.
Gillet, Édouard, » de Virton, 62,4.
Vandevelde, Richard-O., » de Renaix, 61,4.
Courtois, Théophile, » de Marche, 61,3.
Angus, Charles, » d'Anvers, 61,1.
Colins, Léon, » de Louvain, 61.

	Dartevelle, Ernest,	»	de Thuin, 60,9.
	Schwaiger, Julien,	»	de Stavelot, 60,6.
	Hansoulle, Jean-L.J.,	»	de Spa, 60,4.
	Delhausse, Alfred,	»	de Péruwelz, 60,2.
	Devosse, Jacques,	»	de Limbourg, 60.
	Salmon, Adolphe,	»	de Jodoigne, 60.

Élèves vétérans.

Prix :	Brien, Henri-Joseph,	de l'école moyenne	de Waremme, 88,1 p. sur 100.
	Sanders, Bernard,	»	d'Anvers, 87,5.
	Gillot, Auguste,	»	de Dinant, 85,1.
	Marteau, Adolphe,	»	de Gosselies, 84,2.
	Questienne, Jules,	»	de Soignies, 83,2.
	Vandenhenden, Ferd.-F.,	»	de Renaix, 81,2.
	Massaut, Junius,	»	de Gosselies, 81.
	Pardon, Gustave,	de l'école communale	de Bruxelles, 80,4.
	Gelin, Lambert-Joseph,	de l'école moyenne	de Waremme, 79,2.
	Dauphin, Gust.-L.-Fél.,	»	de Diest, 78,8.
	De Croo, Arthur-Aimé,	»	de Furnes, 76,8.
	Gosseries, Émile,	»	de Gosselies, 76,7.
	Vandervilden, Franç.,	»	de Tongres, 75.
	Brismée, Arthur,	»	de Péruwelz, 73,7.
	Squelard, Élie-Joseph,	»	de Couvin, 73,5.
	Vanhaesendonck, Th.	»	d'Aerschot, 72,9.
	Barbier, César-Aimé,	»	de Furnes, 72,2.
	Rambaux, Eugène,	»	de Gosselies, 71,5.
	Sanders, Eugène,	»	d'Anvers, 71,2.
	Blondeaux, Alex.-Jos.,	»	de Couvin, 70,6.
	Boset, Louis,	»	de Marche, 70,2.
	Galland, Arthur,	»	de Maeseyck, 70.

CONCOURS SPÉCIAL DE FLAMAND.

Élèves nouveaux.

1er Prix :	Vangeneygen, Math.,	de l'école moyenne	de Maeseyk, 80 p. sur 100.
2e »	Questier, Eugène,	»	d'Anvers, 75.
3e »	Saey, René,	»	d'Alost, 72.
1er Acc.	Van Hal, Victor,	»	de Turnhout, 68.
2e »	Vandevelde, Richard,	»	de Renaix, 66.
3e »	Jacobs, Joseph,	»	de Turnhout, 65.
1re M. h.	Moens, Henri,	»	de St-Trond, 64.
	Verkissen, François,	»	de Maeseyck, 64.
2e »	Timmermans, Louis,	»	de Maeseyck, 62.
3e »	Coopmans, Pierre,	»	de St-Trond, 60.

Élève vétéran.

Prix : Vanhaesendonck, Théophile, de l'école moyenne d'Aerschot, 75 p. s. 100.

CONCOURS ENTRE LES ATHÉNÉES ET COLLÉGES (1).

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Partie littéraire.

Accessit : Van Wint, Jean, de l'athénée d'Anvers, 65 p. sur 100.

Partie scientifique.

1er Prix : Lechien, Adolphe, du collége communal de Nivelles, 84 p. sur 100.
2e » Dineur, Firmin-Edm.-Joseph, du coll. comm. de Thuin, 83.
3e » De Best, Edmond, de l'athénée d'Anvers, 82.
4e » Bourgoignie, Léonce, de l'athénée de Bruges, 80.
1er Acc. Theunis, Auguste, du collége communal de Louvain, 77.
2e » Helleputte, Georges, de l'athénée de Gand, 75.
Mussche, Jean, de l'athénée de Gand, 75.
Tondelier, Victor, du collége communal de Malines, 75.
3e » Henri, Jules, de l'athénée de Tournai, 72.
4e » Cornette, Arthur, de l'athénée de Bruges, 71.
5e » De Maesschalck, Charles, de l'athénée de Gand, 70.
Verbert, Edmond, de l'athénée de Bruxelles, 70.
6e » Bocqué, Alfred, de l'athénée de Mons, 67.
De Busschere, Grégoire, de l'athénée de Bruges, 67.
Everaert, Camille, de l'athénée de Mons, 67.
Pir, Jules, de l'athénée de Namur, 67.
7e » Louwage, Jules, de l'athénée de Bruges, 66.
8e » De Stoop, Gustave, de l'athénée de Gand, 65.
1re M. h. Detiége, Léon, de l'athénée de Namur, 63.
Meunier, Émile, de l'athénée de Mons, 63.
2e » Goyens, Jean-Baptiste, de l'athénée de Mons, 62.
3e » Vanherck, François, du collége communal de Tongres, 61.
4e » Chaidron, Émile, du collége communal de Bouillon, 60.
Dickhaut, Jean, de l'athénée de Liége, 60.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE.

Sections réunies.

1er Prix : Aelbrecht, Charles, de l'athénée de Gand, 75 p. sur 100.
Leroy, Jacques, de l'école ind. et litt. de Verviers, 75.
2e » Tiberghien, Eugène, de l'athénée de Gand, 73.
Accessit : Van Kerkhoven, Henri, du collége communal de Malines, 74.
Ment. h. Anciaux, Jules, de l'athénée de Namur, 62.

Section industrielle et commerciale.

Prix : Schoiers, Gérard, de l'athénée d'Anvers, 76 p. sur 100.
1er Acc. Peetermans, Théophile, de l'athénée de Hasselt, 69.
2e » Biebuyck, Charles, de l'athénée de Bruxelles, 67 1/2.
Ment. h. Tiberghien, Eugène, de l'athénée de Gand, 63.

(1) L'athénée d'Arlon à été dispensé de concourir, à cause de l'épidémie régnante. Le même motif a empêché le collége patronné d'Enghien de prendre part au concours de version grecque en rhétorique et de version latine en seconde.

Section scientifique.

Pr. d'honn. Vankerkhoven, Henri, du collége communal de Malines, 70 p. s. 100.
1er Acc. Dever, Albert, du collége communal de Nivelles, 67.
2e » Aelbrecht, Charles, de l'athénée de Gand, 65.

Concours spécial de flamand.

1er Prix : Schoiers, Gérard, de l'athénée d'Anvers, 95 p. sur 100.
2e » Aelbrecht, Charles, de l'athénée de Gand, 85.
Accessit : Vankerkhoven, Henri, du collége communal de Malines, 66.
1re M. h. Heyse, Gustave, de l'athénée de Gand, 61.
2e » Hartman, François, du collége communal de Malines, 60.

TROISIÈME LATINE.

Mathématiques.

1er Prix : Dutrieux, Henri, de l'athénée de Tournai, 83 p. sur 100.
2e » Goffin, Arthur, du collége communal de Nivelles, 80.
Prayon, Ernest, de l'athénée de Gand, 80.
1er Acc. Thiry, Fernand, de l'athénée de Bruges, 67.
2e » Hulin, Edgard, de l'athénée de Bruxelles, 66.
3e » Vander Grinten, Ernest, de l'athénée de Tournai, 65.
1re M. h. Ponsaers, Joseph, du collége patronné de St-Trond, 62.
2e » Nieus, Anatole, de l'athénée de Namur, 61.
3e » De Hoon, Henri, de l'athénée de Bruges, 60.

SECONDE LATINE.

Thème latin.

1er Prix : Wanten, Auguste, du coll. patr. de Saint-Trond, 85 p. sur 100.
2e » Fagnard, Léopold, du collége communal de Nivelles, 83.
1er Acc. De Moor, Désiré, de l'athénée de Gand, 82.
2e » Vander Cruyssen, Gustave, de l'athénée de Tournai, 81.
3e » De Corswarem, Adrien, de l'athénée de Hasselt, 80.
4e » Brifaut, Armand, de l'athénée de Bruxelles, 76.
Hasselle, Dieudonné-Sébastien, du coll. patr. de Herve, 76.
5e » Fabry, Vincent, de l'athénée de Gand, 75.
6e » Bruno, Ernest, de l'athénée de Namur, 73.
De Brabandere, Léopold, du coll. patr. de Thielt, 73.
7e » Angenot, Victor, du collége communal de Malines, 72.
Deconinck, Arthur, du collége patronné de Courtrai, 72.
Pergameni, Gustave, de l'athénée de Bruxelles, 72.
8e » Amory, Émile, de l'athénée de Mons, 71.
9e » Frédéricq, Paul, de l'athénée de Gand, 70.
Schoentjes, Henri, de l'athénée d'Anvers, 70.
10e » Braun, Émile, du collége communal de Nivelles, 67.
Fraeys, Alexandre, de l'athénée de Bruges, 67.
Marcelis, Jean-Sébastien, du coll. privé de St-Rombaut, à Malines, 67.

Élèves, qui, avec un nombre de points suffisant, n'ont pu obtenir de nominations :

Deschamps, Charles, du collége communal de Charleroi, 66.
Verjauw, Émile, du collége communal de Louvain, 66.
Van de Weele, Camille, de l'athénée de Gand, 65.
Dautzenberg, Philippe, de l'athénée de Bruxelles, 65.
Coppieters, Ernest, de l'athénée de Bruges, 64.
Wautier, Pierre, du collége privé de St-Rombaut, à Malines, 64.
Frick, Henri, de l'athénée de Bruxelles, 63.
Ghysbrecht, Oscar, de l'athénée de Tournai, 63.
Casterman, Albert, de l'athénée de Tournai, 62.
Chantry, François, de l'athénée de Tournai, 62.
Decoster, Vital, du collége communal de Louvain, 62.
Moreau, Jean-Jacques-V.-A., du coll. patr. de Herve, 62.
Novent, Eugène, du collége communal de Tirlemont, 62.
Puraye, Edgard, de l'athénée de Bruxelles, 62.
Dubois, Hippolyte, du collége communal de Chimai, 61.
Mallar, Fernand, du collége patronné de Dinant, 61.
Pierquin, Louis, du collége patronné d'Enghien, 61.
Drogart, Romain, de l'athénée de Tournai, 60.
Namur, Jules, de l'athénée de Gand, 60.

Version latine.

1er Prix : Vander Cruyssen, Gustave, de l'athénée de Tournai, 76 p. sur 100.
2e » Spirlet, Édouard, de l'athénée, de Liége, 75.
1er Acc. De Baugnies, Émile, du collége communal de Nivelles, 74.
2e » Fabry, Vincent, de l'athénée de Gand, 71.
3e » Mallar, Fernand, du collége patronné de Dinant, 70.
4e » Thys, Joseph, du collége privé de St-Rombaut, à Malines, 69.
5e » Feye, René, de l'athénée de Bruxelles, 68.
6e » Ghysbrecht, Oscar, de l'athénée de Tournai, 67.
Wanten, Auguste, du collége patronné de Saint-Trond, 67.
7e » Battaille, Gustave, de l'athénée de Bruges, 66.
Brifaut, Armand, de l'athénée de Bruxelles, 66.
Schoentjes, Henri, de l'athénée d'Anvers, 66.
8e » Angenot, Ferdinand, du collége communal de Malines, 65
De Brabandere, Victor-Camille, du collége patr. de Thielt, 65.
1re M. h. Demanet, Célestin, du collége patronné de Dinant, 64.
2e » Bauduin, Théodule, du collége communal de Chimai, 63.

Élèves qui, avec un nombre de points suffisant, n'ont pu obtenir de nominations :

Hasselle, Dieudonné-Sébastien, du collége patronné de Herve, 62.
Frick, Henri, de l'athénée de Bruxelles, 62.
Fagnard, Léopold, du collége communal de Nivelles, 60.
Thibaut, Eugène, du collége patronné de Dinant, 60.

Composition française.

1er Prix : Casterman, Albert, de l'athénée de Tournai, 79 p. sur 100.
2e » Debaugnies, Émile, du collége communal de Nivelles, 72.

1er Acc. Ghysbrecht, Oscar, de l'athénée de Tournai, 71.
2e » Battaille, Gustave, de l'athénée de Bruges, 70.
3e » Raeymaekers, Édouard, de l'athénée de Bruxelles, 69.
4e » Pergameni, Gustave, de l'athénée de Bruxelles, 65.
1re M. h. Brifaut, Armand, de l'athénée de Bruxelles, 64.
Frick, Henri, de l'athénée de Bruxelles, 64.
2e » De Moor, Désiré, de l'athénée de Gand, 62.
3e » De Bast, Ernest, de l'athénée de Gand, 61.
4e » Bonmariage, Arthur, du collége communal de Charleroi, 60.

RHÉTORIQUE.

Composition latine.

Pr. d'honn. Liefmans, Léonard, de l'athénée de Bruxelles, 78 p. sur 100.
2e Prix : Vanheerswynghels, Jules, de l'athénée de Bruges, 72.
1er Acc. Vander Rest, Eugène, de l'athénée de Bruxelles, 70.
2e » Prayon, Alphonse, de l'athénée de Gand, 69.
Thirionnet, Émile-Camile, de l'athénée de Namur, 69.
3e » Cloquet, Louis, du collége communal de Nivelles, 68.
Henrard, Pierre, du collége patronné de St-Trond, 68.
4e » Marsigny, Joseph, de l'athénée de Mons, 66.
5e » Leyssens, Victor, du collége patronné d'Enghien, 65.
Mathieu, Émile, de l'athénée de Namur, 65.
Mestreit, Gabriel, de l'athénée de Liége, 65.
Van Geetruyen, Joseph, de l'athénée d'Anvers, 65.
1re M. h. De Dorlodot, Marcel, du collége communal de Charleroi, 64.
Leboucq, Hector, du collége communal d'Ypres, 64.
Thys, Joseph, du collége patronné de Gheel, 64.
Tschaggeny, René, de l'athénée de Bruxelles, 64.
2e » Herbos, Édouard, de l'athénée de Bruxelles, 63.
3e » Robert, Alexandre, du collége communal de Nivelles, 62.
4e » Laitat, Ernest, de l'athénée de Bruxelles, 61.

Composition française. — Élèves nouveaux.

Pr. d'honn. Vanheerswynghels, Jules, de l'athénée de Bruges, 73 p. sur 100.
2e Prix : Thirionnet, Émile-Camille, de l'athénée de Namur, 72.
1er Acc. Cloquet, Louis, du collége communal de Nivelles, 70.
Hubert, Armand, de l'athénée de Liége, 70.
2e » André, Daniel, du collége communal de Malines, 69.
Closson, Désiré, de l'athénée de Liége, 69.
Mestreit, Gabriel, de l'athénée de Liége, 69.
Lavisé, Remi, de l'athénée de Bruxelles, 69.
Nonnenberg, Frédéric, de l'athénée de Liége, 69.
3e » Leboucq, Hector, du collége communal d'Ypres, 68.
Muls, Victor, du collége patronné de St-Trond, 68.
4e » Le Bon, Édouard, du collége communal de Charleroi, 67.
Leyssens, Victor, du collége patronné d'Enghien, 67.
Nelis, Joseph, de l'athénée d'Anvers, 67.

5ᵉ » Masoin, Charles, du collége communal de Virton, 66.
Prayon, Alphonse, de l'athénée de Gand, 66.
Tschaggeny, René, de l'athénée de Bruxelles, 66.
6ᵉ » Laitat, Ernest, de l'athénée de Bruxelles, 65.
Liefmans, Léonard, de l'athénée de Bruxelles, 65.
Mathieu, Émile, de l'athénée de Namur, 65.
Saussez, Édouard, du collége patronné d'Enghien, 65.
1ʳᵉ M. h. Wautelet, Jean-Baptiste, du collége communal de Charleroi, 64.
2ᵉ » Drory, Harold, de l'athénée de Gand, 63.
Hoyas, Émile, de l'athénée de Mons, 63.
Micheels, Ernest, de l'athénée de Liége, 63.
Van Bellinghen, Charles, du collége communal de Louvain, 63.
3ᵉ » Ferir, Ernest, du collége communal de Virton, 62.
Lefils, Adolphe, de l'athénée de Liége, 62.
4ᵉ » Druet, Eugène, du collége patronné d'Enghien, 61.
Janssen, Raymond, du collége communal de Tirlemont, 61.
Lermuseau, Émile, de l'athénée de Bruges, 61.

Élèves qui, avec un nombre de points suffisant, n'ont pu obtenir de nominations :
De Bourran, Amory, du collége communal de Malines, 60.
Herbos, Édouard, de l'athénée de Bruxelles, 60.
Van Geetruyen, Joseph, de l'athénée d'Anvers, 60.
Van Laer, Émile, de l'athénée de Bruxelles, 60.

Vétéran.

Prix : Descamps, Frédéric, de l'athénée de Mons, 71 p. sur 100.

Version grecque.

Prix : Hubert, Armand, de l'athénée de Liége, 70 p. sur 100.
1ᵉʳ Acc. Van Bellinghen, Charles, du collége communal de Louvain, 68.
2ᵉ » Lamal, Édouard-Joseph, du coll. privé de St-Rombaut, à Malines, 66.
3ᵉ » Liefmans, Léonard, de l'athénée de Bruxelles, 65.
1ʳᵉ M. h. Rutten, Ernest, du collége patr. de Saint-Trond, 62.
Vermer, Édouard, du collége patr. de Dinant, 62.
2ᵉ » Defastré, Arthur, du collége communal de Tongres, 61.
3ᵉ » Henrard, Pierre, du collége patr. de St-Trond, 60.
Otten, Félicien, du collége patr. de St-Trond, 60.
Van Meenen, Julien, de l'athénée de Bruxelles, 60.

Concours spécial de flamand.

1ᵉʳ Prix : Leboucq, Hector, du collége communal d'Ypres, 91 p. sur 100.
2ᵉ » Fredericq, Albert, du collége patronné de Courtrai, 90.
1ᵉʳ Acc. Rutten, Ernest, du collége patr. de Saint-Trond, 86.
2ᵉ » Frederix, Édouard, du collége communal de Diest, 85.
3ᵉ » Thys, Joseph, du collége patronné de Gheel, 81.
4ᵉ » Leysens, Jean-Baptiste, du collége patronné de Gheel, 78.
5ᵉ » Henrard, Pierre, du collége patronné de Saint-Trond, 76.
6ᵉ » De Fastré, Arthur, du collége communal de Tongres, 75.

7e » Otten, Félicien, du collége patronné de Saint-Trond, 74.
Van Schelven, Sébastien, de l'athénée de Gand, 74.
8e » Remans, Alphonse, du collége patronné de Saint-Trond, 73.
Lepère, Julien, du collége patronné de Courtrai, 73.
9e » Liefmans, Léonard, de l'athénée de Bruxelles, 71.
De Block, Raymond, de l'athénée de Bruges, 71.
Guyod, Charles, du collége privé de Saint-Rombaut, à Malines, 71.
10e » Prayon, Alphonse, de l'athénée de Gand, 68.
Van Thielen, Alphonse, de l'athénée d'Anvers, 68.

Élèves qui, avec un nombre de points suffisant, n'ont pu obtenir de nominations :
Claerhout, Léopold, du collége patronné de Thielt, 67.
Muls, Victor, du collége patronné de Saint-Trond, 66.
Janssens, Marie-Armand, du coll. privé de St-Rombaut, à Malines, 65.
De Baecker, Théophile, du collége patr. de Poperinghe, 61.
Verbist, Aloys, du collége patronné de Gheel, 60.
Vanheerswynghels, Jules, de l'athénée de Bruges, 60.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

Voir les résultats de ce concours dans notre livraison de juillet, page 240.

La distribution solennelle des prix décernés aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen n'ayant pu avoir lieu, en 1866, à l'époque accoutumée, le gouvernement a jugé qu'il serait contraire à l'intérêt des études de faire procéder à cette cérémonie pendant le mois d'octobre, alors que les cours sont recommencés dans la plupart des établissements d'instruction.

Les médailles, les livres et les diplômes seront adressés aux lauréats par l'intermédiaire des autorités administratives.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES ETC., SESSION DE 1866.

RÉSULTAT DES EXAMENS.

Voici, d'après nos informations, quel a été le résultat des examens passés devant les différents jurys.

Examen de gradué en lettres :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant 1re série,	45	39	4	2	»
» 2e série,	41	28	7	3	3
Anvers,	40	36	2	1	1
Hainaut,	49	44	4	»	1
Flandre orientale,	15	7	7	1	»
Flandre occidentale 1re série,	25	18	5	2	»
2e série,	40	30	9	1	»
Liége et Limbourg 1re série,	39	27	7	3	2
2e série,	49	30	14	4	1
Namur et Luxembourg 1re serie,	36	29	7	»	»
2e série,	26	22	3	1	»
Total,	405	310	69	18	8

Examen préalable à ceux de candidat notaire et de candidat en pharmacie :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant 1re série,	20	13	2	5	»
» 2e série,	12	11	»	1	»
Anvers,	12	10	1	1	»
Hainaut,	5	3	1	»	1
Flandre orientale,	7	5	2	»	»
Flandre occidentale 1re série,	4	3	»	1	»
2e série,	4	4	»	»	»
Liége et Limbourg 1re série,	5	3	1	»	1
2e série,	12	8	3	1	»
Namur et Luxembourg 1re série,	10	6	3	1	»
2e série,	8	6	1	1	»
Total,	99	72	14	11	2

Examen supplémentaire pour les gradués en lettres :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant,	2	1	»	1	»
Anvers et Hainaut,	2	2	»	»	»
Flandre orientale,	3	2	1	»	»
Flandre occidentale,	1	1	»	»	»
Liége et Limbourg,	2	2	»	»	»
Namur et Luxembourg,	1	1	»	»	»
Total,	11	9	1	»	»

Examen supplémentaire pour la pharmacie et le notariat :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant,	4	2	»	2	»
Anvers et Hainaut,	7	6	»	»	1
Flandre orientale,	1	»	»	»	1
Flandre occidentale,	»	»	»	»	»
Liége et Limbourg,	9	3	6	»	»
Namur et Luxembourg,	2	2	»	»	»
Total,	23	13	6	2	2

Examen complémentaire sur la géométrie à trois dimensions :

	Inscrits.	Admis.	Ajournés.	Refusés.	Absents.
Brabant,	»	»	»	»	»
Anvers et Hainaut,	1	1	»	»	»
Flandre orientale,	»	»	»	»	»
Flandre occidentale,	2	»	2	»	»
Liége et Limbourg,	»	»	»	»	»
Namur et Luxembourg,	»	»	»	»	»
Total,	3	1	2	»	»

Deux récipiendaires se sont servis du flamand dans leur examen; un seul s'est servi de l'allemand.

MATIÈRES DES EXAMENS ÉCRITS.

EXAMEN DE GRADUÉ EN LETTRES.

Composition latine.

Valère au sénat romain pour s'opposer au projet de Mucius Scévola qui proposait de pénétrer dans le camp de Porsenna, roi des Étrusques, afin de l'immoler.

Tarquin Collatin répond à Brutus qui lui conseillait de s'exiler de Rome. Il refuse.

Belgici foederis orator ad Remos, ne Caesarem Belgas aggressurum commeatu ceterisque rebus adjuvent. Meminerint Remi 1° se Belgas esse; 2° Romanos etiam in socios suos saevire solere; 3° proditionem fratrum consanguineorumque apud omnes gentes scelus esse maximum.

Post victoriam Actiacam, Agrippa, vir militaris et restituendae reipublicae studiosus, Augustum hortatur ut eamdem rempublicam conservet. 1° Incolumitatem reipublicae tui milites, senatores civesque omnes vehementer optant. 2° Imperio, quod solus exerceas, facillimum est abuti. 3° Memor sis temporis hujus, quo reges fuerunt expulsi, bellorumque civilium quibus respublica turbata fuit, quando unus e civibus vel praestantissimis imperium affectavit.

Apollonius détourne Marc-Aurèle d'associer Verus à l'empire.

Agathocles, Siciliae tyrannus, ad milites suos (Justin, livre XXII, ch. 3, 4 et 5).

Miltiades hortatur custodes pontis, quem Darius fecerat in Istro flumine, ut rescisso ponte et Graecos Asiaticos ab injusta servitute et Europam a periculo barbarorum liberent.

Coriolan, après avoir reçu au camp des Volsques les ambassades romaines, cède enfin aux supplications de sa mère et de son épouse et persuade, dans un discours, aux Volsques de se retirer de devant Rome.

Manlius Torquatus en guerre avec les Gaulois, avait défendu à ses généraux de livrer bataille sans son ordre. Une occasion favorable se présenta sans qu'on eût le temps de consulter Manlius et son fils engagea la bataille avec un plein succès. Manlius voulant par un sévère exemple fortifier la discipline militaire, condamne son fils à mort. Une députation de l'armée victorieuse intercède pour lui en ces termes.

Senator quidam, Caesaris amicus, sed patriae legumque amicior, et belli civilis mala praemetuens, illum a transitu Rubiconis deterrere conatur.

Maharbali, post Cannense praelium, suadenti ut Romam Carthaginienses statim aggrediantur, Hannibal respondet, exercitu ad quinquaginta millia hominum redacto machinisque deficientibus, obsidionem urbis amplissimae ac munitae tutam prorsus non esse, cavendumque ne exercitus toties victor turpiter repellatur.

Composition française, flamande ou allemande.

Le bourgmestre de Francfort au roi de Prusse pour lui demander de laisser à Francfort sa liberté.

Charles-Quint ayant convoqué à Bruxelles les États généraux des Pays-Bas pour faire devant eux son abdication, un membre de ces États y prononce un discours pour engager l'empereur à revenir sur cette détermination.

Sabine de Bavière au roi Philippe II, en faveur de son époux, le comte d'Egmont.

1° Services rendus au roi et à la patrie. 2° Pureté de ses intentions. 3° État misérable d'une veuve avec onze enfants.

Ausone, poète de Bordeaux, avait été le précepteur de Gratien. Lorsque ce prince fut parvenu à l'empire, Ausone lui écrivit pour l'exhorter, par le souvenir de leurs communes études, par le respect dû aux grands génies, par l'intérêt et la gloire de l'empire lui-même, à soutenir les écoles déjà florissantes dans la Gaule et à les défendre contre la barbarie.

Dissertation : L'union fait la force.

Platon engage les Athéniens à élever une statue à Socrate pour réparer l'injustice commise à l'égard du grand homme.

Dion exhorte Denys le Jeune, qui vient de succéder à son père Denys l'Ancien, à réparer les maux que ce dernier a causés à Syracuse.

Charles-Quint abdiquant le gouvernement des Pays-Bas en faveur de son fils lui adresse le discours suivant.

Un père, sur le déclin de la vie, s'adresse à son fils qui part pour se fixer à l'étranger et l'exhorte à rester fidèle aux vertus dont sa famille lui a toujours donné l'exemple.

Philippe Van Artevelde aux Flamands, avant la bataille de Roosbeke (25 novembre 1382.) — La disproportion des forces ne doit pas les intimider. Ils ne doivent pas non plus s'inquiéter de l'absence des secours promis par les Anglais. Vainqueurs dans cette dernière lutte, ils affermissent à jamais l'indépendance des communes. Vaincus, ils perdent leurs priviléges et la liberté.

Après les Matines Brugeoises et l'expulsion des Français de presque toute la Flandre (1302), plusieurs citoyens influents, qui avaient pris une part considérable au mouvement national contre la tyrannie étrangère, croyaient à l'émancipation définitive de la patrie; aussi montraient-ils de la tiédeur pour les mesures propres à sauvegarder la liberté. Ils les trouvaient inutiles. Pierre de Conink leur représente combien leur sécurité est imprudente : un petit peuple ne peut jamais désarmer.

Traduction du latin en français.

Aulu-Gelle, V, 5.
Cicéron, *Epist. ad divers.* III, 2.
Cicéron, *De natura deorum* II, 153, 25 lignes.
Tacite, *Annales*, VI, 50. Mort de Tibère.
Tite-Live, XXIX, 28, jusqu'à *Itaque*...
Quinte-Curce, VIII, 5, 19, *Si rex, inquit*, jusqu'à la fin du discours.
Tacite, *Dialogue des orateurs*, XXXIV, jusqu'à *Ita nec praeceptor deerat*.
Quintilien, I, 3, 1, depuis *Tradito sibi puero* jusqu'à *ostendunt*.
Quintilien, II, 19 en entier.
Sénèque : *De beneficiis*, IV, 10.
Sénèque : *De providentia* II, depuis *Marcet sine adversario virtus* jusqu'à *Ego vero non miror*.

Traduction du grec en français.

Lucien, *Dialogues des morts*, IV, 1, jusqu'à ἐρεῖν ἔοικας.
Plutarque, *Alcibiade*, X, jusqu'à πρὸς τοῖς ἄλλοις.
Plutarque, *Solon* VIII, jusqu'à Τοῦτο τὸ ποίημα.

Plutarque, *Marius* XXVII, jusqu'à Πλὴν καίπερ.

Plutarque, *Cimon*, jusqu'à Λέγεται δὲ...

Xénophon, *Mémorabilia* I, 5, depuis Ὦ ἄνδρες... jusqu'à Ἀλλὰ μὴν, εἴ γε μηδὲ δοῦλον...

Plutarque, *Pompée* VIII, depuis Γνοὺς δὲ ὁ Πομπήϊος... jusqu'à οὐ μὴν ἐκουφίσθη.

Hérodien II, 5, 6, Τὸ μὲν ἐμὲ ἔφη, jusqu'à κατέλαβεν.

Plutarque, *Marcellus*, XIX, depuis Ἔτυχε μὲν γὰρ αὐτός jusqu'à διαχρήσασθαι.

Xénophon, *Memorabilia*, I, 3, 5 à 7.

Lucien, *Comment il faut écrire l'histoire*, 62.

EXAMEN PRÉALABLE A CEUX DE CANDIDAT NOTAIRE ET DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Rédaction française.

Lettre par laquelle un jeune conscrit, qui vient d'arriver en garnison dans la capitale, donne à ses parents ses premières nouvelles.

Un jeune homme de la ville, élevé dans le luxe, est surpris par un orage dans un voyage à la campagne; il cherche un asile dans la cabane d'un campagnard et y voit que le bonheur habite aussi sous le chaume.

Un jeune homme de Liége, employé à Anvers, trouve une excellente place à New-York, et s'empresse de l'accepter, afin de venir au secours d'un père et d'une mère qui ont tout sacrifié pour son éducation. En partant, n'ayant pas assez de temps pour préparer convenablement ses parents à la séparation, il écrit à un ami d'aller les trouver, de leur faire part de sa détermination, de leur en expliquer les motifs et de la justifier à leurs yeux, enfin de les consoler par l'espoir d'un avenir meilleur.

Un élève de rhétorique que ses parents ont envoyé passer ses vacances à la campagne, écrit à un ami de la ville et lui depeint les plaisirs qu'il éprouve.

Les avantages des chemins de fer.

Écrire à un ami qui se destine à l'étude de la médecine, pour le féliciter de cette noble vocation.

Un jeune homme exhorte au travail et à une vie régulière un de ses amis, étudiant à l'université, qui se fait remarquer par son inapplication et sa mauvaise conduite.

Un lauréat engage, dans une lettre, l'un de ses amis à passer quelques jours de vacances à la campagne.

Lettre pour annoncer à un jeune Belge vivant à l'étranger, l'heureux avénement de Léopold II et sa joyeuse entrée à Bruxelles.

Un village vient d'être le théâtre de la guerre; décrire la désolation des malheureux habitants en présence de leurs demeures pillées et de leurs campagnes ravagées.

Faire en termes simples et touchants un appel à la charité privée en faveur des victimes d'un incendie.

Traduction du latin en français.

Justin, XII, 16.

Valère Maxime III, 3 *externa* 2.

Velleius Paterculus, II, 52.

Quinte-Curce, VI, 4, 7 jusqu'à *Incolae affirmabant.*

Salluste, *Catilina*, LX.
Justin, XXXVII, 2.
Justin, VI, 8 jusqu'à *Neque ab hoc vitae proposito.*
Justin, XIII, 1 jusqu'à *experta esset.*
Valère Maxime V, 3 *externa* 2.
Velleius Paterculus, II, 127.
Cicéron, *Tusculanes*, V, 23, § 64—68.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

LES DÉCLINAISONS ALLEMANDES *à l'usage des étrangers, par* TH. ARNOLDY, *professeur à l'athénée royal de Mons.* Echternach, imprimerie D. Burg, 1866.

Quiconque a étudié la langue allemande, sait quelles difficultés présente la déclinaison des substantifs, surtout la formation du pluriel. Les Flamands mêmes, pour qui l'étude de l'allemand est pourtant relativement facile, ne parviennent pas toujours à les vaincre. Ces difficultés proviennent beaucoup du génie de la langue, mais aussi en grande partie des méthodes suivies dans nos établissements d'instruction. Ces méthodes généralement empruntées aux traités de grammaire écrits spécialement pour des Allemands, ne conviennent pas toujours aux étrangers. M. Arnoldy est d'avis — et beaucoup d'autres penseront comme lui — qu'en vue de faciliter l'étude de la langue allemande à nos élèves, il faut répartir les noms en un petit nombre de groupes ou déclinaisons, établir les formes de chacune de celles-ci et indiquer les signes extérieurs qui font connaître qu'un substantif donné appartient à telle ou telle déclinaison.

Ce travail de répartition est bien fait; en quelques pages l'auteur a su réunir les différents cas de déclinaisons et les exceptions parfois nombreuses qui se rattachent à chacun de ces cas. A l'aide de cette méthode, les élèves pourront mieux se guider dans cette partie si importante de la lexicologie allemande, dont l'étude mal dirigée les rebute bien souvent et leur inspire de l'aversion pour une langue qui passe à juste titre pour une des plus riches, des plus intéressantes et des plus répandues du monde entier.

GRONDBEGINSELEN DER NEDERLANDSCHE SPRAAKKUNST, *door* A.-J. GERMAIN, *leeraar bij de Normaalschool te Brugge.*

Ce petit ouvrage rédigé d'après un plan très-simple et une méthode extrêmement pratique peut rendre de grands services aux instituteurs des provinces flamandes. La partie théorique est entièrement à la hauteur de la science et en même temps à la portée des élèves à qui le livre est destiné. Toutes les explications sont simples et naturelles, de sorte que l'enfant apprend les règles de la grammaire presque sans s'en douter. M. Germain a même dépassé les limites qu'on assigne ordinairement aux grammaires élémentaires en consacrant un chapitre aux désinences, question si importante dans les langues teutoniques et qu'on n'a commencé à traiter que dans les derniers temps.

La partie pratique mérite également des éloges; au lieu de ces phrases banales vides de sens et partant sans fruit, l'auteur s'est attaché à former le cœur autant

que l'esprit des enfants, en appliquant les lois du langage à des préceptes de morale, de conduite ou à d'autres choses non moins utiles, fournissant ainsi à l'instituteur un excellent moyen de captiver constamment l'attention des élèves.

M. Germain a intitulé son petit livre: ***Principes de grammaire*** **NÉERLANDAISE**, et il a très-bien fait, car il n'y a rien de plus ridicule, de plus contraire à la philologie que de parler d'une langue flamande, comme si la langue des Flamands n'était pas la même que celle des Hollandais. J'ai traité ce sujet ailleurs et j'ai démontré, ce qui du reste n'est pas difficile, qu'il n'y a pas plus de langue flamande que de langue hollandaise; qu'il y a des dialectes flamands et hollandais, tout comme il y a des dialectes français, allemands, italiens, etc., et que la langue littéraire des Flamands, qui est aujourd'hui de par un arrêté royal la même que celle de nos voisins du Nord, s'appelle *langue Néerlandaise, Nederlandsche taal.* Mais ce titre impose des obligations : il astreint l'auteur à rejeter des mots et des expressions employés exclusivement dans les patois flamands et surtout à se garder des gallicismes, dont très-peu de publications belges sont exemptes. Ainsi, p. ex. le mot *bie*, abeille, est uniquement flamand et encore il n'est pas connu dans le Limbourg, où l'on dit, exactement du reste, *bij; metser*, maçon, doit être *metselaar; mulder*, meunier, *molenaar*. Le mot *schalie*, ardoise, bien que destiné à figurer dans le *dictionnaire de la langue néerlandaise*, est inconnu dans le Limbourg et dans toute la Hollande, où l'on dit et écrit *lei. Telloor*, assiette, est très-plat, un homme bien élevé dit : *bord* ou *tafelbord ; de Vlaanderens*, les Flandres, est un pluriel fort hasardé, un véritable gallicisme de même que la phrase suivante : *het laken wordt bij de el verkocht* (le drap se vend par aune) où *bij* doit être *met*. L'expression *partij trekken*, tirer parti de quelque chose, est également un gallicisme ; il faut *nut trekken*, ou encore mieux *zich ten nutte maken*. On dit bien *partij trekken*, mais cela signifie *embrasser le parti de quelqu'un, se ranger de son opinion*, ce qui est bien différent.

L'usage si répandu de la langue française dans notre pays est la cause que beaucoup de Flamands, même de ceux qui se mêlent d'écrire dans leur langue, faute d'avoir étudié les grands écrivains de la Néerlande, se servent souvent d'expressions dont la construction est étrangère. Heureusement nous sommes en progrès sous ce rapport; le livre de M. Germain en est entre autres une preuve, car les petits défauts que je viens de signaler et qu'il peut facilement faire disparaître, ne m'empêchent pas de déclarer qu'il est supérieur à plus d'un ouvrage didactique, porté au programme de nos athénées et de nos écoles moyennes.

J. MICHEELS.

GESAMMELTE ABHANDLUNGEN *von* PAUL DE LAGARDE. (*Mémoires recueillis de P. de Lagarde.*) Leipzick, Brockhaus, 1866 (XL et 304 pages.)

Nous ne pouvons rendre qu'un compte très-sommaire de ce volume rempli de recherches variées et approfondies. Mais si la vaste érudition orientale de M. de Lagarde échappe à notre appréciation, sa critique armée de toutes pièces, l'indépendance de son jugement, l'esprit (parfois très-caustique) animant partout la discussion, éclatent à tous les yeux.

Première dissertation : *Mots persans, arméniens et indiens dans le syriaque*, p. 1-84. — II. *De Novo testamento ad versionum orientalium fidem edendo*,

p. 85-120. Cette dissertation publiée pour la première fois en 1837, avait été vivement attaquée en Belgique sous le rapport du style latin. « Il est difficile », disait M. Nève, l'*Église d'Orient* (1860), p. 16, « d'être plus négligé, plus incorrect, plus obscur que ne l'est M. de Lagarde » etc. Le professeur de Berlin répond avec esprit à son accusateur et ne change rien à son latin. A la note p. 87, parlant de l'édition des livres *de Civitate Dei* de St-Augustin qui parut à Paris en 1838 dans une grande collection, M. de Lagarde signale l'énorme désaccord qui existe entre le texte et *l'apparatus criticus* tiré des meilleurs manuscrits du septième au dixième siècle. C'est qu'en effet « l'hérétique » chargé de ce travail fut conjuré de respecter le texte des Bénédictins; il céda, mais sous la condition de conserver son entière liberté dans tout ce qui aurait trait à l'antiquité profane ou « *payenne* », comme le portait la convention. — Dans la même note M. de L. s'égaye sur le charlatanisme de certains éditeurs « critiques » du N. T., qui se vantent d'avoir dépouillé les citations faites par plus de cent Pères de l'Église dont ils étalent le long catalogue. Quand même ils auraient réellement exécuté cet énorme travail, le résultat serait à moitié vain et trompeur, puisqu'il est rare d'ouvrir un manuscrit un peu ancien de quelque Père sans y rencontrer aussitôt des différences dans les citations bibliques, ordinairement retouchées dans les éditions.

III. *De Geoponicôn versione syriaca*, p. 121-146. Cette ancienne version, peut-être du cinquième siècle, diffère notablement de notre texte grec et donne tantôt plus, tantôt moins; mais partout se reconnaît un original grec. Ce texte, maintenant publié en entier dans les *Analecta* de M. de L., représente donc une rédaction bien antérieure à celles des Mss. grecs consultés jusqu'ici. Dans les mêmes *Analecta* se trouvent aussi d'autres translations du grec, dont nous signalerons, d'après p. 142 : Lucii *liber : Nobis non audiendos esse qui amicos nostros reprehendant*. — Themistii *de virtute*. — Plutarchi περὶ ἀοργησίας, et *de Exercitatione* (traité perdu, qu'on lira dans la nouvelle édition des *Moralia* que M. Dübner prépare). — *Erostrophos* (sic), dialogue socratique. — Isocratis πρὸς Δημόνικον. — Une rédaction du Pseudocallisthène. — Histoire (fabuleuse) du sage Dioclès.

IV. *Les gloses persanes des anciens*, p. 147-242. Par cette collection de mots persans expliqués par les lexicographes ou écrivains grecs et latins, ensuite soumise à sa savante critique, M. de Lagarde a rendu un éminent service à la philologie classique. Le sujet est largement traité; l'excellent philologue ne se borne pas à la question de linguistique; il discute et éclaircit aussi d'importantes questions des antiquités, de l'ethnographie, des croyances et religions etc. On doit conseiller aux professeurs de consulter ce mémoire toutes les fois qu'ils rencontrent dans les auteurs un terme ou nom persan. Il nous serait facile de remplir plusieurs pages d'extraits qui les intéresseraient, mais l'ouvrage les instruira mieux. M. de L. se trompe quand il dit p. 197, que dans le faux-persan de Pseudartabas, *Acharniens* v. 100, « il faut absolument changer ἰαρταμὰν en ἰαρταχὰν pour que les ἀχάναι du vers 108 soient motivées par quelque chose. » Ce quelque chose est contenu dans la seconde réponse du faux Perse v. 104 : οὐ λῆψο χρῦσο, χαυνόπρωκτ' Ἰαοναῦ. Dicéopolis avait bien entendu, mais l'ambassadeur veut lui faire croire qu'il avait mal entendu; οὐ (χρῦσο χαυνο...) ἀλλ' ἀχάνας ὅδε γε χρυσίου λέγει. D'ailleurs ce vers doit nécessairement se rapporter

au vers 104, auquel se rapportent les paroles de Dicéopolis que l'ambassadeur tient à convaincre d'erreur.

V. *Observations sur des langues iraniennes en dehors de l'Iran.* Précieuses recherches sur les langues des Cappadociens, Ascaniens, Rhébantiens, Teuthraniens, Cariens, Lydiens, Mysiens, Thraces, Phrygiens et Arméniens.

ACTES OFFICIELS.

M. *Dupont* (Évrard), professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Liége, est déclaré émérite.

— M. *Delbœuf*, professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, passe, en la même qualité, à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége, pour y donner les cours devenus vacants par le décès de M. le professeur ordinaire Léon De Closset, savoir : les cours d'*exercices philologiques et littéraires sur la langue latine;* de *littérature latine* et de *littérature grecque.*

— Sont acceptées les démissions de MM. *Novent,* professeur de seconde latine à l'athénée de Liége, *Crets,* professeur de flamand à l'athénée de Hasselt, *Coyon,* second professeur de français à l'athénée de Namur, *Kogier,* professeur de la classe préparatoire dans la section professionnelle de l'athénée d'Arlon, *Milet,* directeur de l'école moyenne de Huy, *Franssen,* maître de musique à l'école moyenne de Turnhout, *Dehan,* directeur de l'école moyenne de Waremme, tous admis à faire valoir leurs droits à la pension. M. Dehan est autorisé à porter le titre de directeur honoraire d'école moyenne de l'État.

Sont aussi acceptées les démissions de MM. *Munsbach,* premier instituteur à l'école moyenne de Couvin, *Vermetten,* premier instituteur dédoublant à l'école moyenne d'Anvers, *Mortier,* ci devant assistant et maître de gymnastique à l'école moyenne de Péruwelz, actuellement en disponibilité pour motif de santé, *Leclercq,* premier régent à l'école moyenne de Marche.

M. *Devaux,* est déchargé, sur sa demande, de ses fonctions de surveillant, à titre provisoire, à l'athénée de Tournai.

M. *Demay,* second régent à l'école moyenne de Huy, est mis en disponibilité pour motif de santé.

— M. *Knibbeler,* professeur de flamand à l'athénée de Gand, est nommé, sur sa demande, aux mêmes fonctions à l'athénée de Namur, en remplacement de M. *Rooses,* qui passe, en la même qualité de professeur de flamand, à l'athénée de Gand.

— Sont nommés :

A l'athénée d'Anvers : professeur d'histoire et de géographie, en remplacement de M. Du Fief, qui a reçu une autre destination, M. *Lassine,* professeur agrégé, chargé du même service, à titre provisoire; — professeur d'anglais, en remplacement de M. Taylor, pensionné, M. *Sanders,* muni du diplôme de capacité, chargé du même service, à titre provisoire;

A l'athénée de Bruges : professeur des classes préparatoires réunies, en remplacement de M. Daxhelet, qui reçoit une autre destination, M. *Wynandts,* doc-

teur en philosophie et lettres, professeur de cinquième latine au collége communal de Tongres;

A l'athénée de Mons : professeur de cinquième latine, en remplacement de M. Jopken, qui reçoit une autre destination, M. *Vieuxjean,* professeur de sixième latine; — professeur de sixième latine, M. *Daxhelet,* professeur agrégé, professeur des classes préparatoires réunies à l'athénée de Bruges; — professeur de flamand, en remplacement de M. Lippens, mis en disponibilité, M. *Micheels,* muni du diplôme de capacité, chargé du même service, à titre provisoire;

A l'athénée de Tournai : professeur de quatrième latine, en remplacement de M. Sarton, qui reçoit une autre destination, M. *Maas,* professeur de cinquième latine; — professeur de cinquième latine, M. *Flamencourt,* professeur de sixième latine; — professeur de sixième latine, M. *Weyers,* docteur en philosophie et lettres, titulaire de la même chaire à l'athénée d'Arlon; — professeur des classes préparatoires réunies, en remplacement de M. Dory, qui reçoit une autre destination, M. *Raskop,* professeur agrégé, actuellement surveillant; — surveillants, MM. *Vanderstock* et *Dewulf,* gradués en lettres;

A l'athénée de Liége : professeur de seconde latine, en remplacement de M. Novent, admis à faire valoir ses droits à la pension, M. *Jeanne,* professeur de troisième latine; — professeur de troisième latine, M. *Sarton,* professeur agrégé, professeur de quatrième latine à l'athénée de Tournai; — second professeur de français dédoublant, M. *Foccroulle,* docteur en philosophie et lettres, professeur de la classe préparatoire dans la section professionnelle; — professeur de la classe préparatoire dans la section professionnelle, M. *Dory,* professeur agrégé, professeur des classes préparatoires réunies à l'athénée de Tournai;

A l'athénée de Hasselt : professeur d'histoire et de géographie, en remplacement de M. Spanoghe, qui a reçu une autre destination, M. *Jopken,* professeur agrégé, professeur de cinquième latine à l'athénée de Mons; — professeur de flamand, en remplacement de M. Crets, admis à faire valoir ses droits à la pension, M. *Vanlangendonck,* régent à l'école moyenne d'Anvers ;

A l'athénée d'Arlon : professeur de sixième latine, en remplacement de M. Wyers, qui reçoit une autre destination, M. *Rasquin,* professeur agrégé; — professeur de la classe préparatoire dans la section professionnelle, en remplacement de M. Rogier, admis à faire valoir ses droits à la pension, M. *Caprasse,* professeur agrégé; — professeur de physique, de chimie et d'histoire naturelle, en remplacement de M. Verrycken, décédé, M. *Goffin,* professeur agrégé, surveillant à l'athénée de Mons;

A l'athénée de Namur : second professeur de français, en remplacement de M. Coyon, admis à faire valoir ses droits à la pension, M. *Cauchie,* professeur agrégé, professeur de troisième et de seconde latine au collége communal de Malines;

A l'école moyenne d'Anvers : quatrième régent, en remplacement de M. Van Langhendonck, qui reçoit une autre destination, M. *De Geynst,* professeur agrégé, instituteur à l'école moyenne de Hal ; — premier instituteur dédoublant, en remplacement de M. Vermetten, démissionnaire, M. *Vandenhende,* professeur agrégé, assistant à l'école moyenne de Boom; — deuxièmes instituteurs dédoublants, MM. *Deveen,* élève diplômé de l'école normale de Nivelles, *Van Wymelbeke,* élève diplômé de l'école normale de Thourout, chargés des mêmes fonctions à

titre provisoire et *Libotte*, élève diplômé de l'école normale de St-Trond, instituteur communal à Tongres;

A l'école moyenne de Boom : assistant, en remplacement de M. Houvenaghel, qui a reçu une autre destination, M. *Devolder*, professeur agrégé ; — assistant dédoublant, en remplacement de M. Vandenheide, qui a reçu une autre destination, M. *Lambrechts*, professeur agrégé;

A l'école moyenne d'Aerschot : assistant, en remplacement de M. Renard, qui a reçu une autre destination, M. *Demeyer*, professeur agrégé; — assistant dédoublant, en remplacement de M. Vanderstock, qui a reçu une autre destination, M. *Paumen*, aspirant professeur agrégé;

A l'école moyenne de Turnhout : premier régent, en remplacement de M. Lecocq, démissionnaire, M. *Lamborelle*, professeur agrégé, chargé du même service, à titre provisoire;

A l'école moyenne de Diest : troisième régent, en remplacement de M. Moureau, promu aux fonctions de second régent, M. *Dewaele*, professeur agrégé, chargé du même service, à titre provisoire;

A l'école moyenne de Hal : instituteur, en remplacement de M. De Geynst, qui reçoit une autre destination, M. *Dom*, assistant; — assistant M. *Schoonjans*, professeur agrégé;

A l'école moyenne de Bruges : deuxième instituteur, en remplacement de M. Eeckhout, démissionnaire, M. *Houvenaghel*, professeur agrégé, assistant à l'école moyenne de Boom;

A l'école moyenne de Furnes : deuxième instituteur, en remplacement de M. Linters, qui a été déchargé de son service, M. *Renard*, professeur agrégé, assistant à l'école moyenne d'Aerschot;

A l'école moyenne de Wavre : premier régent, en remplacement de M. Chaufoureau, qui reçoit une autre destination, M. *Clavel*, premier régent à l'école moyenne de Beaumont;

A l'école moyenne de Nieuport : premier régent, en remplacement de M. Quartier, démissionnaire, M. *Keersmaekers*, professeur agrégé, chargé du même service, à titre provisoire; — second régent, en remplacement de M. Keersmaekers, promu aux fonctions de premier régent, M. *Reynens*, professeur agrégé, chargé du même service, à titre provisoire;

A l'école moyenne de Gosselies : premier instituteur, en remplacement de M. Balasse, qui reçoit une autre destination, M. *Harroy*, professeur agrégé, assistant à l'école moyenne de Limbourg;

A l'école moyenne de Mons : maître de musique, en remplacement de M. Bacot, décédé, M. *Dongrie*;

A l'école moyenne de Péruwelz : assistant, en remplacement de M. Mortier, démissionnaire, M. *Grignon*, aspirant professeur agrégé;

A l'école moyenne de Beaumont : directeur, en remplacement de M. Rochet, qui reçoit une autre destination, M. *Chaufoureau*, premier régent à l'école moyenne de Wavre; — premier régent, en remplacement de M. Clavel, qui reçoit une autre destination, M. *Dufour*, second régent; — second régent, M. *Ternez*, professeur agrégé, instituteur; — instituteur, M. *Boullienne*, professeur agrégé, actuellement assistant;

A l'école moyenne de Huy : directeur, en remplacement de M. Milet, admis

à faire valoir ses droits à la pension, M. *Jamart*, directeur de l'école moyenne de Spa; — second régent, en remplacement de M. Demay, mis en disponibilité pour motif de santé, M. *Caillet*, premier régent à l'école moyenne d'Andenne; — troisième régent, en remplacement de M. Barzin, qui reçoit une autre destination, M. *Toussaint*, professeur agrégé, assistant à l'école moyenne de Neufchâteau;

A l'école moyenne de Limbourg : assistant, en remplacement de M. Harroy, qui a reçu une autre destination, M. *Verlaine*, aspirant professeur agrégé, instituteur communal à Tihange;

A l'école moyenne de Spa : directeur, en remplacement de M. Jamart, qui reçoit une autre destination, M. *Rochet*, directeur de l'école moyenne de Beaumont;

A l'école moyenne de Waremme : directeur, en remplacement de M. Dehan, admis à faire valoir ses droits à la pension, M. *Counet*, premier régent; — premier régent, M. *Mathieu*, second régent; — second régent, M. *Breyre*, professeur agrégé, actuellement assistant; — assistant, M. *Haut*, professeur agrégé;

A l'école moyenne de Neufchâteau : second régent, en remplacement de M. Demeuse, qui reçoit une autre destination, M. *Balasse*, professeur agrégé, premier instituteur à l'école moyenne de Gosselies; — assistant, en remplacement de M. Toussaint, qui reçoit une autre destination, M. *Verheggen*, aspirant professeur agrégé, chargé, à titre provisoire, du service de régent à l'école moyenne de Philippeville;

A l'école moyenne de Virton : troisième régent, en remplacement de M. Goetz, promu aux fonctions de second régent, M. *Lesoir*, professeur agrégé, chargé du même service, à titre provisoire;

A l'école moyenne d'Andenne : premier régent, en remplacement de M. Caillet, qui reçoit une autre destination, M. *Barzin*, troisième régent à l'école moyenne de Huy;

A l'école moyenne de Couvin : premier instituteur, en remplacement de M. Munsbach, démissionnaire, M. *Mathieu*, professeur agrégé;

A l'école moyenne de Philippeville : premier régent, en remplacement de M. George, démissionnaire, M. *Demeuse*, second régent à l'école moyenne de Neufchâteau.

A l'école moyenne de Dinant : deuxième instituteur dédoublant, en remplacement de M. Husson, qui a été déchargé de son service, M. *Goffart*, aspirant professeur agrégé, chargé, à titre provisoire, des fonctions d'assistant à l'école moyenne de Péruwelz.

— M. *Chenot*, nouveau curé-doyen de Neufchâteau, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le doyenné de Neufchâteau, en remplacement de M. Lemaire, démissionnaire. M. *Bettenof*, est nommé aux mêmes fonctions pour le deuxième cercle du premier ressort de la Flandre occidentale, en remplacement de M. Honnoré, appelé à d'autres fonctions ainsi que M. *Jacob*, curé-doyen à Florenville, pour le doyenné de Florenville, en remplacement de M. Lhomme, démissionnaire.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — RAPPORT AU ROI ET ARRÊTÉ CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DES ADULTES.

SIRE, J'ai l'honneur de soumettre à Votre royale sanction un projet de règlement général ayant pour objet de propager l'institution des écoles d'adultes et d'en assurer le service dans les diverses localités du royaume.

Sous le règne de Léopold Ier, Votre auguste Père, le pays s'est imposé de grands sacrifices en faveur de l'enseignement populaire.

A l'époque de la mise à exécution de la loi qui régit cette branche importante du service public, c'est-à-dire en 1843, les dépenses faites par les communes, les provinces et l'État étaient de plus de 2,600,000 fr. Elles ont augmenté successivement : elles étaient de 4,400,000 fr. en 1853; de 9,400,000 fr. en 1863 et de plus de 11,000,000 fr., pendant chacune des deux dernières années.

Les sommes allouées ont été en majeure partie appliquées au développement des écoles normales et des écoles primaires communales. Le nombre de celles-ci s'est accru dans la proportion de 64 p. c. Il y en avait 2,070 en 1843 et l'on en compte 3,400 à la fin de 1865, soit 1,330 en plus.

D'autre part, le nombre des élèves admis dans les établissements communaux, qui, en 1843, était de 160,200, a augmenté de 220,500 ou de 137 p. c.

Il y a progrès, mais le but est loin d'être atteint. Ce qui le prouve, c'est que le nombre des miliciens ne sachant ni lire ni écrire, qui était de 44 p. c. en 1843, est encore aujourd'hui de 30 à 31 p. c.

On s'efforce de compléter partout l'organisation de l'enseignement primaire pour les enfants de l'âge de 7 à 14 ans. Cela ne suffit pas. Beaucoup d'enfants ne fréquentent l'école que très irrégulièrement et la quittent généralement vers l'âge de 10 à 11 ans, pour se livrer aux travaux de l'agriculture et de l'industrie ou pour entrer en condition. Dès lors, ils sont abandonnés à eux-mêmes et ils ont bientôt oublié ce qu'ils avaient appris.

L'école d'adultes peut les sauver de l'ignorance, en leur fournissant le moyen de conserver les connaissances acquises et d'en acquérir de nouvelles.

Cette institution, dont l'utilité n'est contestée par personne, présente surtout de grands avantages dans les pays comme le nôtre, où l'éducation des enfants dépend du bon vouloir des pères de famille.

Il existe, en Belgique, 1,194 écoles d'adultes compant ensemble environ 90,000 élèves au-dessus de l'âge de 14 ans. Mais la plupart n'ont été ouvertes que dans un but de moralisation : elles se tiennent le dimanche seulement et l'instruction y est, pour ainsi dire, nulle.

Jusqu'ici le gouvernement s'est borné à prescrire quelques mesures d'ordre pour les établissements de l'espèce, et à favoriser par des subsides annuels peu élevés, ceux qui lui étaient signalés comme les meilleurs.

Si l'on n'a pas fait davantage, ce n'est nullement par indifférence. Il fallait, avant tout, organiser dans de bonnes conditions les écoles primaires proprement dites, bâtir des locaux, les meubler et former des instituteurs capables. Sous ses divers rapports, l'organisation est assez avancée pour que l'on songe, dès à présent, à prendre des mesures en vue de pourvoir à l'enseignement des adultes dans toutes les communes.

Déjà nous pouvons utiliser, au profit de cet enseignement, 3,000 locaux bien emménagés ainsi que les services d'un plus grand nombre d'instituteurs communaux à la hauteur de leur mission.

Le règlement soumis à Votre Majesté tend à propager les écoles d'adultes par voie d'encouragement, en conformité de l'art. 25 de la loi du 23 septembre 1842, tout en déterminant les conditions de leur existence sous le régime de cette même loi.

Ces établissements seront communaux. Néanmoins, on pourra adopter des écoles privées et les subventionner, pourvu qu'elles se soumettent au régime d'inspection.

L'administration et la surveillance sont les mêmes que pour les écoles primaires.

Des mesures spéciales seront prises pour sauvegarder la moralité des élèves.

On fait appel à tous les dévouements. Outre qu'il permet l'adoption d'écoles privées, le règlement provoque la formation de sociétés de patronage, pour seconder partout les efforts des autorités locales.

Comme il serait difficile aux inspecteurs civils de se rendre fréquemment le soir dans les communes, pour y surveiller l'enseignement des adultes, une disposition du règlement les autorise à se faire remplacer par des délégués.

Les inspecteurs ecclésiastiques seront, au besoin, suppléés par le clergé des paroisses.

Les instituteurs en fonctions, dont l'aptitude spéciale aura été reconnue, seront chargés des écoles d'adultes. On pourra aussi en charger des maîtres particuliers présentant les garanties nécessaires.

Pour que les instituteurs n'éprouvent pas trop de fatigue, la durée des leçons dans les écoles primaires sera réduite d'une demi-heure le matin et d'une demi-heure l'après-midi.

L'augmentation de travail qui leur est imposée leur procurera une augmentation de bien-être. Ils recevront annuellement : 1° une indemnité fixe d'au moins 50 francs; 2° une rétribution par élève qui sera payée au prorata de la fréquentation.

Le taux de l'indemnité et celui de la rétribution seront réglés par le conseil communal, sous l'approbation de la députation permanente, sauf recours au gouvernement.

Les émoluments que l'instituteur recevra du chef de l'école d'adultes et de l'école primaire, lui feront un revenu suffisant pour lui permettre de consacrer à l'éducation de la jeunesse tout son temps, toute son énergie, sans avoir à chercher désormais dans des occupations accessoires un supplément quelconque à ses moyens d'existence.

L'école d'adultes doit suppléer à l'école primaire, la répéter et surtout la compléter. C'est pourquoi le programme des cours comprend non-seulement les matières énumérées à l'art. 6 de la loi, mais encore les branches essentielles de l'enseignement primaire supérieur. Il importe que tous les citoyens soient mis à même d'acquérir l'instruction nécessaire pour exercer avec intelligence les droits politiques qui peuvent leur être conférés.

Un plan d'études déterminant, avec développements, les leçons à donner dans chaque branche, sera arrêté par l'inspecteur provincial, sur l'avis des instituteurs

réunis en conférences. L'intervention des instituteurs donnera la garantie d'un enseignement conforme aux exigences locales.

On n'emploiera que des livres dûment autorisés.

Aux termes de l'art. 9, les cours doivent être gratuits. Cependant la commune, dans certains cas dont elle est seule juge, peut faire des exceptions à cette règle.

Elle pourra aussi mettre les objets classiques à la charge des élèves ou les fournir à ses frais.

On aura recours aux personnes influentes pour amener les adultes à fréquenter régulièrement les cours.

J'ai pensé qu'il ne serait pas inutile d'accorder quelques encouragements spéciaux.

L'année scolaire se terminera, dans chaque commune, par une distribution de prix aux élèves qui se seront le plus distingués par leur conduite et leur application.

D'un autre côté, la députation permanente du conseil provincial organisera des concours annuels entre les écoles d'adultes d'un même canton ou de plusieurs cantons réunis. Ce sera un puissant moyen d'émulation pour les instituteurs aussi bien que pour les élèves.

Les fonctions de membre du jury seront gratuites. Je ne doute pas qu'il ne se trouve dans chaque canton des hommes honorables et instruits disposés à les accepter.

Les concurrents qui remporteront plus de la moitié des points recevront un certificat de capacité.

Des livrets de la caisse d'épargne ou de retraite seront, en outre, remis par le gouvernement à ceux qui auront obtenu les premières places. Ces récompenses seront plus qu'une excitation à l'étude, puisqu'elles favoriseront les habitudes d'ordre et d'économie dans la classe ouvrière.

La remise des livrets pourra se faire avec solennité, à Bruxelles, en même temps que la distribution des prix aux lauréats des concours universitaires et de l'enseignement moyen.

Les concours entre les écoles d'adultes pourront s'établir sans plus de difficulté que les concours entre les écoles primaires.

On n'y admettra que les élèves de la division supérieure parvenus au terme de leurs études et âgés d'au moins 19 ans. C'est aller loin que d'en évaluer le nombre à 17,000, soit, en moyenne, 77 par canton. La tâche qui incombera au jury ne sera donc pas trop considérable.

La bibliothèque (art. 27 à 31) sera à l'école d'adultes ce que celle-ci est à l'école primaire; elle en formera le complément indispensable.

Les livres mis en circulation viendront en aide aux leçons du maître pour compléter l'éducation et l'instruction des adultes.

Il en sera de même des lectures publiques (art. 32) qui, bien choisies, seront très-avantageuses, surtout pour les illettrés. Ils viendront y puiser le goût de l'étude, tout en développant leur intelligence.

Comme le porte l'art. 30, on choisira pour les bibliothèques des livres propres à former l'éducation morale, intellectuelle et pratique des classes laborieuses, ainsi qu'à développer chez elles l'amour de la patrie et des institutions nationales.

Le gouvernement publiera un catalogue avec le concours de la commission

centrale de l'instruction primaire. On ne devra pas nécessairement se renfermer dans ce catalogue. Les communes pourront, de l'avis de l'inspecteur du ressort, choisir d'autres ouvrages d'une utilité reconnue et spécialement appropriés aux besoins de la population.

Le règlement dont je viens d'indiquer les principales dispositions, est applicable aux classes d'adultes pour femmes, sauf, toutefois, en ce qui concerne les concours cantonaux. Indépendamment d'autres considérations, des raisons de convenances s'opposent à ce que des personnes du sexe soient appelées à y prendre part.

Les dépenses à résulter de l'exécution du règlement ont pour objet :

1° La rémunération du personnel enseignant;

2° Le chauffage et l'éclairage des écoles;

3° Les livres et autres objets classiques;

4° La distribution des prix aux élèves, à la fin de l'année scolaire;

5° La distribution des livrets de la caisse d'épargne ou de retraite aux adultes qui se sont le plus distingués dans les concours;

6° La formation et l'entretien des bibliothèques scolaires.

Les fournitures classiques (n° 3) et les distributions de prix (n° 4) seront à la charge exclusive des communes. De son côté, l'État pourvoira seul aux frais de distribution des livrets.

Pour les trois autres catégories de dépenses, les communes, en cas d'insuffisance des ressources locales, pourront réclamer des subsides.

Le gouvernement comblera le déficit, conjointement avec les provinces qui, je n'en doute pas, saisiront avec empressement cette occasion de donner une nouvelle marque de leur sollicitude pour tout ce qui intéresse le perfectionnement intellectuel et moral, ainsi que le bien-être matériel des populations.

Le Ministre de l'intérieur,
ALP. VANDENPEEREBOOM.

LÉOPOLD II, Roi des Belges, A tous présents et à venir, SALUT.

Attendu que les besoins de l'instruction populaire réclament partout de bonnes écoles d'adultes;

Voulant pourvoir à une organisation générale des institutions de l'espèce;

Vu l'art. 25 de la loi du 23 septembre 1842;

Vu l'art. 67 de la Constitution;

Vu le rapport et sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES ÉCOLES D'ADULTES.

I. *Écoles communales.*

Art. 1er. Les conseils communaux seront invités à établir des écoles spéciales pour les adultes.

Art. 2. Il y aura des écoles distinctes pour chaque sexe. Elles seront administrées et surveillées d'après les mêmes principes que les écoles primaires.

Quant à la surveillance, l'inspecteur cantonal et l'inspecteur provincial pour-

ront être aidés, dans chaque commune, par un ou plusieurs délégués dont le mandat sera purement gratuit. Les délégués seront choisis par l'inspecteur provincial, sous l'approbation du gouverneur, le collége des bourgmestre et échevins entendu.

Art. 3. L'enseignement sera donné aux adultes dans les locaux des écoles primaires et par le personnel de ces écoles.

Les communes suppléeront, au besoin, à l'insuffisance du personnel, en nommant des professeurs particuliers. Ces professeurs seront nommés et pourront être suspendus ou révoqués conformément à la loi du 23 septembre 1842.

Les locaux seront convenablement chauffés et éclairés. Les instituteurs pourront être chargés de faire, contre remboursement, les dépenses nécessaires à cette fin.

Art. 4. La durée des cours à l'école primaire sera diminuée d'une demi-heure le matin et d'une demi-heure l'après-midi, les jours où le personnel enseignant devra s'occuper des adultes.

Art. 5. Chaque école d'adultes se composera de deux divisions, une *division élémentaire* et une *division supérieure*. Les deux divisions recevront l'instruction séparément.

Art. 6. Le programme de la division élémentaire comprendra les notions dont l'enseignement est obligatoire aux termes de l'art. 6 de la loi du 23 septembre 1842.

Dans la division supérieure, on enseignera nécessairement :

1° La langue française, flamande ou allemande;

2° L'arithmétique;

3° Le dessin;

4° Les éléments de la géographie et de l'histoire, principalement de la géographie et de l'histoire de la Belgique;

5° Des notions de droit constitutionnel, au moyen de lectures expliquées;

6° Des notions d'hygiène.

Les notions de droit constitutionnel seront remplacées par des notions d'économie domestique, pour les femmes.

Art. 7. Un plan d'études déterminant, avec leurs développements, les cours à donner dans les deux divisions et le nombre de leçons dont les cours doivent se composer, sera arrêté par l'inspecteur provincial sur la proposition des instituteurs réunis en conférences, les inspecteurs cantonaux entendus.

Art. 8. Un règlement, arrêté par le conseil communal, sur la proposition de l'inspecteur provincial et approuvé par la députation permanente, déterminera, dans chaque commune, les conditions d'admission des élèves, les jours ainsi que les heures de travail, la discipline intérieure et les vacances.

Nul ne sera admis avant l'âge de quatorze ans, à moins d'une autorisation spéciale du collége des bourgmestre et échevins.

On n'admettra, sous aucun prétexte, des élèves de l'école primaire.

Art. 9. Les cours seront gratuits. Toutefois, le conseil communal pourra faire des exceptions à cette règle.

Art. 10. Les livres et les autres objets classiques seront à la charge des élèves, à moins que la commune ou le bureau de bienfaisance ne consente à en faire les frais. L'instituteur pourra les fournir contre remboursement du prix d'achat.

Art. 11. Les instituteurs tiendront un registre d'inscription et de fréquentation pour tous les élèves.

Ce registre, dont l'inspecteur provincial prescrira le modèle, sera vérifié à chaque visite par les autorités et fonctionnaires préposés à la surveillance des écoles, lesquels y apposeront leur *visa* avec observations s'il y a lieu. Il sera clos et arrêté par l'instituteur en fonctions, à la fin de l'année et à chaque mutation qui surviendra dans le personnel enseignant.

Art. 12. Indépendamment d'une rétribution par élève, l'instituteur chargé d'un cours d'adultes recevra une indemnité annuelle qui ne peut être moindre de cinquante francs.

Le taux de la rétribution et le montant de l'indemnité seront fixés par le conseil communal sous l'approbation de la députation permanente et sauf recours au gouvernement.

L'indemnité prendra cours le premier du mois qui suit l'entrée en fonctions. Tout mois commencé sera dû intégralement à l'instituteur démissionnaire ou aux ayants droit de l'instituteur, en cas de décès.

Art. 13. L'indemnité sera payée sur la caisse communale par semestre, en juin et en décembre.

La commune payera, par année, dans la première quinzaine de janvier, le montant des rétributions dues pour les élèves gratuits. La somme à liquider de ce chef sera calculée d'après le nombre des élèves et au prorata de la fréquentation. L'instituteur produira une déclaration conforme au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 14. Lorsqu'une même école d'adultes sera confiée aux soins de plusieurs instituteurs, ceux-ci feront une déclaration collective de la somme due à titre de rétribution et cette somme sera partagée entre eux également.

Art. 15. La liquidation de l'indemnité et de la somme due à titre de rétribution pourra avoir lieu à d'autres époques que celles fixées à l'art. 13, pour les instituteurs ou les ayants droit des instituteurs, dont les fonctions viendraient à cesser dans le courant de l'année.

Art. 16. L'instituteur percevra lui-même mensuellement et par anticipation les rétributions à payer par les élèves solvables en exécution de la disposition exceptionnelle de l'article 9.

Art. 17. Le collége des bourgmestre et échevins avisera aux moyens d'assurer la fréquentation des écoles d'adultes. Il fera un appel aux personnes ayant à leur service des ouvriers ou domestiques, pour qu'elles les y envoient régulièrement. Il pourra aussi provoquer l'institution d'une ou de plusieurs sociétés de patronage destinées à seconder les efforts de l'administration.

Art. 18. Les frais à résulter des distributions de prix et autres encouragements constituent une charge essentiellement locale.

Les sociétés de patronage recueilleront, s'il y a lieu, des souscriptions et dons volontaires pour aider la commune à y faire face.

II. *Écoles adoptées.*

Art. 19. Les communes pourront, avec l'autorisation de la députation permanente, les inspecteurs entendus, adopter des écoles privées pour l'instruction des adultes.

Ces écoles seront soumises au régime d'inspection et devront présenter les mêmes garanties que les écoles communales.

Art. 20. S'il est constaté par le gouvernement qu'il n'y a pas lieu de maintenir l'adoption, celle-ci sera retirée par arrêté royal.

Art. 21. Les rétributions dues pour l'instruction gratuite des adultes, dans les écoles adoptées, seront liquidées sur déclarations, conformément aux prescriptions de l'art. 13, § 2.

III. *Concours.*

Art. 22. Chaque année, à partir de 1868, des concours auront lieu, par canton, entre les écoles d'adultes. Les cantons d'une même commune pourront être réunis.

La participation à ces concours sera obligatoire pour les établissements communaux ou adoptés, et facultative pour les établissements privés entièrement libres.

Art. 23. Les examens porteront sur toutes les branches enseignées dans la division supérieure.

On n'admettra au concours que les élèves de cette division, parvenus au terme de leurs études et âgés d'au moins 19 ans.

Art. 24. Tout concurrent qui aura obtenu plus de la *moitié* des points attribués à un travail parfait dans chacune des branches, recevra un certificat délivré par le jury d'examen et constatant qu'il a fréquenté avec fruit la division supérieure de l'école d'adultes.

Des livrets de la caisse d'épargne ou de retraite pourront, en outre, être remis à ceux qui se seront le plus distingués, pourvu qu'ls aient remporté au moins les *deux tiers* des points.

Les élèves qui n'auront pas obtenu le certificat mentionné au § 1er seront admis à se représenter au concours l'année suivante.

Art. 25. Les membres du jury d'examen sont nommés par la députation permanente, sur l'avis de l'inspecteur provincial. Leurs fonctions sont gratuites.

Art. 26. Un règlement, préparé par l'inspecteur provincial et arrêté par la députation permanente, déterminera le mode et la durée des concours, ainsi que l'époque à laquelle ils auront lieu.

IV. *Bibliothèques. — Lectures publiques.*

Art. 27. Il y aura dans chaque établissement, soit communal, soit adopté, une bibliothèque ou collection de livres à la disposition des adultes.

Art. 28. Les fonctions de bibliothécaire à l'école communale seront remplies par l'instituteur.

On aura égard au surcroît de travail à résulter de ces fonctions pour fixer l'indemnité qui lui revient aux termes de l'art. 12.

Le bibliothécaire, à moins que le collège des bourgmestre et échevins ne juge à propos de confier ce soin à une autre personne, fera les achats de livres et autres dépenses dans la limite des crédits alloués.

Art. 29. Des subsides pourront être accordés aux écoles adoptées, pour la formation et l'entretien de leurs bibliothèques.

Art. 30. La liste des livres à acheter pour les diverses bibliothèques sera préalablement soumise au visa de l'inspecteur cantonal et à l'approbation du collége des bourgmestre et échevins,

On ne choisira que des ouvrages utiles et attrayants, propres à former l'éduca-

tion morale, intellectuelle et pratique des classes laborieuses ainsi qu'à développer chez elles l'amour de la patrie et des institutions nationales.

Le gouvernement publiera un catalogue des meilleurs ouvrages de ce genre, avec le concours de la commission centrale de l'instruction primaire.

Art. 31. Les bibliothécaires d'une même commune ou d'un même canton pourront se prêter mutuellement des livres. Ces prêts ne se feront pas pour plus d'une année.

Art. 32. Il y aura autant que possible dans chaque école des lectures publiques avec explications, une fois par semaine. Ces lectures seront faites par l'instituteur ou par toute autre personne que le collége des bourgmestre et échevins aura agréée de l'avis de l'inspection.

V. *Dépenses.*

Art. 33. A part celles qui se trouvent mentionnées aux articles 10 et 18, les dépenses à résulter, pour les communes, de l'exécution du présent règlement, pourront, en cas d'insuffisance des ressources locales, donner lieu à l'intervention de la province et de l'État par voie de subsides.

L'intervention de l'État ne sera obligatoire que jusqu'à concurrence des trois cinquièmes du déficit.

Art. 34. Les livrets de la caisse d'épargne ou de retraite à distribuer en conformité de l'art. 24, § 2, s'élèveront de 30 à 50 francs.

La dépense à faire de ce chef sera entièrement à la charge du gouvernement.

Art. 35. Les sommes votées par les communes ou mises à leur disposition en faveur des écoles d'adultes et des bibliothèques, formeront un fonds spécial qu'il ne sera pas permis d'employer à une autre destination.

VI. *Disposition finale.*

Art. 36. Les dispositions réglementaires qui précèdent, à l'exception de celles ayant pour objet les concours, sont applicables aux écoles d'adultes pour femmes ainsi qu'aux institutrices.

Les écoles pour femmes ne pourront, sous aucun prétexte, être ouvertes dans la soirée.

Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Par le Roi : Donné à Bruxelles, le 1er septembre 1866.
Le Ministre de l'intérieur, LÉOPOLD.
ALP. VANDENPEEREBOOM.

NOUVELLES DIVERSES.

Au lendemain de la mort de M. Léon de Closset, le Roi s'est empressé d'écrire à la veuve une lettre de condoléance qui respire les sentiments d'une affection des plus touchantes pour son ancien précepteur. Mgr le comte de Flandre a mis le même empressement à transmettre à Mme de Closset l'expression de ses regrets. Peu de jours après, S. M. l'impératrice du Mexique a témoigné à son tour la part qu'elle prend à ce douloureux événement. (*Gazette de Liége.*)

— L'attention se porte depuis quelque temps sur les archives de Venise, et ce n'est pas sans motif. Ce sont les archives de 2,276 ministères, administrations, confréries, couvents et autres corporations laïques et ecclésiastiques. Elles n'occupent pas moins de 298 salles, dans l'ancien couvent des Franciscains, connu sous le nom de *Prari*. L'abbé Cadorin, qui en a dressé un catalogue, estime qu'il y a là douze millions de liasses de papiers. Outre cette énorme collection, la bibliothèque de Saint-Marc renferme un grand nombre de papiers politiques, et le musée Correr se vante de posséder des documents qui depuis longtemps ont disparu des archives officielles.

— Le ministre de l'instruction publique en France a présenté à l'empereur un exemplaire du nouveau Codex ou *Pharmacopée française*. Cet ouvrage, publié par ordre du gouvernement, remplace celui qui avait paru sous ce même titre en 1837. L'édition actuelle a été l'objet du travail assidu d'une commission, qui n'a pas consacré moins de trois années à revoir et à contrôler toutes les formules qu'elle a admises. Le texte du nouveau Codex a été mis de la sorte en rapport avec les découvertes les plus récentes des sciences physiques et naturelles. En outre, les formules ont été rapprochées autant que possible de celles qui sont en usage dans les pays voisins de la France. Enfin les pharmacopées de tous les pays ont été mises à contribution et on en a extrait toutes les formules d'une valeur reconnue, pour en composer un chapitre spécial du nouveau Codex. Sous le titre de *Pharmacopée française*, l'ouvrage réalise donc un premier essai de pharmacopée universelle.

— Un prix de 1,500 fr. sera décerné à Paris en 1869, à la société savante des départements qui aura composé le meilleur glossaire du patois ou langage rustique et populaire d'une région ou d'une localité déterminée de la France.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Alexandre Geefs*, graveur, à Schaerbeek; — M. *Michel Berend*, correspondant à Bruxelles de la *Gazette de Cologne* et collaborateur de plusieurs journaux belges; — M. le docteur *Edmond Roger*, ancien prosecteur à l'hôpital Saint-Pierre et à l'Université libre, à Bruxelles; — M. *Léopold Chokier*, sous-chef de section à la Bibliothèque royale, à Bruxelles; — M. *Rahé*, professeur d'allemand à l'athénée de Gand; — M. *Delval*, professeur de quatrième latine à l'athénée de Gand; — M. *Kronenberger*, ancien professeur d'anglais et d'allemand à l'athénée de Bruges.

A l'étranger : M. *Roger de Beauvoir*, littérateur, à Paris; — M. *Alphonse Grün*, publiciste, chef de section aux archives de l'empire, ancien rédacteur en chef du *Moniteur français*; — M. *Ulric Guttinger*, écrivain de l'école romantique, à Paris; — M. *Duranton*, père, professeur à la faculté de droit de Paris, doyen de l'ordre des avocats à la cour impériale de Paris; — M. le docteur *Melier*, membre de l'Académie de médecine de France, à Marseille; — M. *Léon Gozlan*, romancier et auteur dramatique, à Paris; — M. le docteur *Rostan*, l'une des illustrations médicales de la France, à Paris; — M. *Warnkœnig*, un des princes de la science historique, ancien professeur de jurisprudence aux universités de Gand, de Louvain, de Fribourg, de Tubingue, à Stuttgardt; — M. *Mettenius*, professeur de botanique à l'université de Leipzig; — M. *Weisse*, professeur de philosophie à l'université de Leipzig; — *Hermann Goldschmidt*, grand peintre et astronome célèbre, à Fontainebleau; — M. *L. de Henning*, professeur de philosophie à l'université de Berlin.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Numéro 11. Novembre 1866.

SUR LE RÉCIT DE LA CONSPIRATION DE CATILINA PAR SALLUSTE.

M. Mommsen, après avoir établi, dans son Histoire romaine, la complicité de César dans la conspiration de Catilina, fait remarquer que les amis du dictateur s'empressèrent de jeter un voile sur cette période de sa vie et qu'on écrivit même dans ce sens quelques apologies. « Une apologie semblable, dit-il en note (*Röm. Gesch.* T. III, p. 182 2e éd.), est le *Catilina* de Salluste, publié par l'auteur, un césarien reconnu, entre 708 et 720. Ce livre a évidemment une tendance politique : il cherche à remettre en honneur le parti démocratique, sur lequel repose la monarchie romaine, à laver la mémoire de César de sa tache la plus noire, et à blanchir en même temps autant que possible l'oncle du triumvir Marc Antoine (cf. p. ex. ch. 59 avec Dion 37, 39). De même le *Jugurtha* est écrit en partie pour découvrir les misères du gouvernement oligarchique, en partie pour glorifier le coryphée de la démocratie, Gaïus Marius. Si l'habile écrivain cache le caractère apologétique et accusatoire de ses livres, cela ne prouve pas que ce ne soient pas des écrits politiques, mais que ce sont de bons écrits politiques ».

M. Dietsch, dans son édition du *Catilina* avec notes allemandes (Leipzig, Teubner 1864), admet pleinement cette opinion. Salluste, dit-il, ayant réuni en Afrique les matériaux de son histoire de Jugurtha, devait être pressé de publier cet écrit, quand il était encore sous l'influence des impressions que le climat et les mœurs de l'Afrique avaient produites sur lui. S'il a remis cette publication, pour écrire d'abord l'histoire de Catilina, c'est qu'une cause extérieure est venue l'y forcer. Or nous savons qu'après la mort de César, on accusa de nouveau celui-ci d'avoir pris part à la conjuration de Catilina, et qu'on voulut même faire passer son parti pour un reste de la bande des conspirateurs (Plutarque *Crassus* ch. 13). C'était pour réfuter ces bruits que Salluste écrivit son ouvrage.

On ne peut contester que le chap. 49 du *Catilina* ne soit spécialement destiné à disculper César de toute participation au complot; mais cela

nous autorise-t-il à admettre que l'ouvrage entier n'ait pas eu d'autre but? Nous ne voyons nullement que ce dessein transpire dans tout le récit, comme l'affirme M. Dietsch *(Geht doch diese Absicht deutlich aus der ganzen Darstellung hervor)*, et la raison que tire ce savant de l'antériorité du *Catilina* par rapport au *Jugurtha* ne nous semble pas non plus concluante. Que Salluste ait profité pour ce dernier livre d'observations qu'il avait faites en Afrique, personne ne le niera; mais comment prouver qu'il ait résolu déjà pendant son séjour dans ce pays, d'écrire l'histoire de la guerre de Jugurtha, et surtout de commencer la série de ses compositions par le récit de cette guerre? Aucun passage ni de Salluste lui-même ni d'un autre écrivain ancien ne nous affirme ce fait; c'est donc une pure hypothèse sur laquelle on ne peut fonder quoi que ce soit.

Salluste nous dit, dans la préface du *Catilina*, pourquoi il est devenu historien après avoir joué un rôle sur la scène politique. L'exemple d'un homme d'état s'occupant d'histoire, n'est certes pas si rare dans les annales littéraires de Rome qu'on ait lieu de s'en étonner. L'auteur nous dit aussi qu'il a résolu d'écrire l'histoire romaine, par parties détachées *(carptim)*, selon que les faits lui paraîtront dignes de mémoire. Il commence par le récit de la conspiration de Catilina, parce qu'il estime ce fait particulièrement remarquable à cause de l'énormité de l'attentat et du danger que courut la république *(nam id facinus in primis ego memorabile existumo sceleris atque periculi novitate.)* Nous ne voyons pas de raison pour admettre que Salluste ait eu d'autre motif pour écrire son livre, que celui qu'il indique lui-même.

Est-ce à dire maintenant que l'ouvrage de Salluste n'ait aucune tendance politique? Nous sommes loin de le prétendre. Salluste, homme de parti, écrivant l'histoire de son temps, ne pouvait déposer ses opinions. Le simple récit des événements devait montrer comment il les appréciait; comment les aurait-il jugés sans dire ce qu'il croyait être la vérité? Partisan de César, il a glorifié son chef, justifié sa domination et prouvé que le changement de la république en monarchie était amené par la force même des choses.

La grandeur des états, comme celle des individus, est subordonnée, selon Salluste (1), à l'énergie morale, la *virtus* de ceux qui gouvernent

(1) Dans la préface, Salluste après avoir établi son principe (I, § 1-4 *Omnis homines — virtus clara aeternaque habetur*), l'applique d'abord à la politique, qu'il divise en politique extérieure, ou la guerre (I, § 5 — II, § 2. *Sed diu ma-*

et des particuliers. Pour fonder et développer un état les rois et les chefs ont dû déployer une rare énergie; aussi longtemps que cette vigueur morale anime les hommes placés à la tête du gouvernement, l'état demeure stable et prospère, mais quand la mollesse et la débauche s'emparent de leur cœur, l'état s'affaiblit, une révolution est inévitable et le pouvoir doit passer en des mains meilleures *(Quodsi regum atque imperatorum animi virtus in pace ita ut in bello valeret, aequabilius atque constantius sese res humanae haberent, neque aliud alio ferri neque mutari ac misceri omnia cerneres. nam imperium facile eis artibus retinetur, quibus initio partum est. verum ubi pro labore desidia, pro continentia et aequitate lubido atque superbia invasere, fortuna simul cum moribus inmutatur. ita imperium semper ad optumum quemque a minus bono transfertur.* ch. 2). En appliquant ce principe à l'histoire romaine, Salluste trouve que l'*egregia virtus* d'un petit nombre de citoyens a accompli tous les faits admirables de cette histoire et fondé la grandeur de l'empire *(Sed mihi multa legenti multa audienti, quae populus Romanus domi militiaeque mari atque terra praeclara facinora fecit, forte lubuit adtendere, quae res maxume tanta negotia sustinuisset... ac mihi multa agitanti constabat paucorum civium egregiam virtutem cuncta patravisse eoque factum uti divitias paupertas, multitudinem paucitas superaret.* ch. 53). Mais la noblesse qui gouverne à Rome possède-t-elle encore cette force de l'âme qui domine les passions et surmonte les dangers? Non, la corruption est entrée dans l'état, et les vices des généraux et des magistrats auraient depuis longtemps fait crouler l'édifice de la république, si la grandeur même de l'état n'avait servi de contrepoids aux vices de ses chefs *(Sed postquam luxu atque desidia civitas conrupta est, rursus res publica magnitudine sua imperatorum atque magistratuum vitia sustentabat.* ibid.). Pour faire éclater, dans tout son jour, cette corruption qui rongeait l'état romain, Salluste, au commencement de son récit, en trace le tableau avec les plus sombres couleurs, et montre comment la république transformée peu à peu, de si belle et si vertueuse est devenue si criminelle et si corrompue *(Res ipsa hortari videtur, quoniam de moribus civitatis*

gnum — in bello plurumum ingenium posse) et en politique intérieure, ou l'administration (II, § 3-6. *Quodsi regum — transfertur*); puis il l'applique aux particuliers (§ 7 *quae homines arant* etc.), ce qui l'amène à parler de lui-même et à exposer les motifs pour lesquels il a écrit cette histoire.

tempus admonuit, supra repetere ac paucis instituta maiorum domi militiaeque, quo modo rem publicam habuerint quantamque reliquerint, ut paulatim inmutata ex pulcherrima atque optuma pessuma ac flagitiosissuma facta sit, disserere, ch. 5) (1). Catilina est l'exemple le plus frappant de cette épouvantable dépravation; et l'état de la société a pu lui faire espérer de réussir dans ses projets (*incitabant conrupti civitatis mores* ch. 5; *in tanta tamque conrupta civitate Catilina, id quod factu facillimum erat, omnium flagitiorum atque facinorum circum se tamquam stipatorum catervas habebat* ch. 14.). Mais quel est le principal auteur du désordre moral qui causait tant de ravages? C'est Sylla, le restaurateur du gouvernement oligarchique (*sed postquam L. Sulla armis recepta re publica bonis initiis malos eventus habuit, rapere omnes, trahere* etc... *huc accedebat quod L. Sulla* etc. ch. 11). C'est aussi depuis la domination de Sylla que Catilina conçut le dessein de s'emparer du pouvoir (*hunc post dominationem L. Sullae lubido maxuma invaserat rei publicae capiundae* ch. 5). La corruption était au comble et l'aristocratie en était la cause. Le moment n'était-il donc pas venu où, selon la nature des choses, l'empire passerait du moins bon au meilleur? (*Ita imperium semper ad optumum quemque a minus bono transfertur.*) Mais quel est ce bon citoyen, ce *vir optumus*, qui devra prendre les rènes du gouvernement et arrêter l'état sur la pente de sa ruine? Pendant longtemps, dit Salluste, Rome n'avait plus produit des hommes de mérite (*multis tempestatibus haud sane quisquam Romae virtute magnus fuit* ch. 53), mais de mon temps il y a eu deux citoyens doués au plus haut point de cette *virtus*, nécessaire à ceux qui gouvernent : c'était Caton et César (*sed memoria mea ingenti virtute fuere viri duo, M. Cato et C. Caesar* ch. 53). Lequel des deux arrivera au pouvoir? Les portraits parallèles que trace Salluste de ces deux grands hommes répondent d'eux-mêmes à cette question. Caton et César avaient des caractères tout opposés (*divorsis moribus*) : le premier, stoïcien sévère, était inflexible dans sa conduite, ne cédait rien, était le fléau des méchants, ne vivait que pour l'honneur et la probité, et tout ce qu'il put obtenir, dans l'état des mœurs de son temps, était la gloire, qui le suivait d'autant plus qu'il la recherchait moins. César au contraire était doux, bienfaisant,

(1) L'étendue et la place de ce tableau, ainsi que la longue préface du *Catilina*, s'expliquent parfaitement quand on admet que cet ouvrage a le but que nous lui donnons; dans l'hypothèse de M. Dietsch ce ne sont que des hors-d'œuvre.

miséricordieux, d'un abord facile, il pardonnait volontiers, était le refuge des malheureux, négligeait ses intérêts pour ceux de ses amis, il cherchait un grand commandement, une armée, une guerre nouvelle (*Caesar benificiis ac munificentia magnus habebatur, integritate vitae Cato. ille mansuetudine et misericordia clarus factus, huic severitas dignitatem addiderat. Caesar dando sublevando ignoscundo, Cato nihil largiundo gloriam adeptus est. in altero miseris perfugium erat, in altero malis pernicies. illius facilitas, huius constantia laudabatur. postremo Caesar in animum induxerat laborare, vigilare, negotiis amicorum intentus sua neglegere, nihil denegare quod dono dignum esset, sibi magnum imperium exercitum bellum novom exoptabat, ubi virtus enitescere posset. at Catoni studium modestiae decoris sed maxume severitatis erat. non divitiis cum divite neque factione cum factioso, sed cum strenuo virtute, cum modesto pudore, cum innocente abstinentia certabat, esse quam videri bonus malebat : ita quo minus petebat gloriam, eo magis illum sequebatur*. ch. 54). Après la lecture de cet admirable portrait, chacun décernera à Caton la palme de la vertu, mais on avouera en même temps que l'empire, réservé, par la force des circonstances, à lui ou à César, devait échoir au dernier.

Ceci suffira pour prouver que Salluste, en écrivant son histoire de la conjuration de Catilina, a voulu, comme il le dit lui-même, montrer, par un exemple évident, la corruption des mœurs de son époque; il a indiqué en outre que cette corruption devait aboutir à un changement de gouvernement et faire triompher la cause de César. Dans ce sens, mais dans ce sens seulement, on peut nommer le *Catilina* un écrit politique.

L. Roersch.

Liége, octobre 1866.

DE LA SYNTAXE DE L'ARTICLE.

(Suite et fin.)

Nous avons eu précédemment plus d'une fois l'occasion de parler de la variabilité et de l'invariabilité de l'article défini devant les adverbes *plus*, *mieux*, *moins*. Ce que nous en avons dit suffirait, si les grammairiens, cherchant des difficultés où il n'y en a point, n'en faisaient l'objet d'un chapitre à part. Rappelons-nous que l'article ne

peut être susceptible de varier en genre et en nombre que devant les mots ayant eux-mêmes les propriétés du genre et du nombre, les substantifs d'abord, puis les adjectifs ou les participes pris substantivement. A défaut de toute autre considération, on comprend déjà que, s'il est nécessairement variable lorsqu'il précède un substantif immédiatement ou non, il doit nécessairement rester invariable, si les mots *plus*, *mieux*, *moins*, qu'il accompagne, sont seuls ou ne sont suivis que d'un adverbe : De ces femmes, celles-ci sont habillées le moins richement; elles travaillent le plus; ce sont celles que j'aime le mieux.

Il n'y a donc de difficulté, si toutefois difficulté il y a, que lorsque l'adverbe est suivi d'un adjectif ou d'un participe servant d'attribut sans le secours d'un substantif. L'article, nous ne l'avons que trop dit, ne se trouve devant le substantif ou le mot employé substantivement que lorsque celui-ci est présenté comme une unité individuelle distincte de toutes les autres de la même classe, ou comme une unité spécifique distincte de toutes les espèces comprises dans le genre immédiatement supérieur. C'est ainsi que nous dirons : Le plus grand de tous; La plus grande de toutes; Les erreurs les plus courtes sont les meilleures, c'est-à-dire : *De toutes les erreurs* les erreurs les plus courtes, sont les meilleures de toutes; De toutes ces dames votre sœur est la plus affligée. Le déterminatif *de tous*, *de toutes*, quelquefois exprimé comme dans les deux premiers exemples, quelquefois sous-entendu, comme dans le troisième, indique assez que le mot qui précède est individualisé. Nous souscririons donc volontiers à la règle de Sommer : L'article est variable, quand le superlatif exprime *la supériorité ou l'infériorité d'une personne ou d'une chose entre plusieurs*. Les grammairiens appellent cela un superlatif relatif, mais il est clair que ce n'est qu'un comparatif d'infériorité ou de supériorité.

La même chose ne peut pas être en même temps l'unité et la classe dont cette unité fait partie. De là suit que l'adjectif au superlatif exprimant le plus haut ou le plus bas degré d'une chose par rapport à elle-même, ne peut jamais exprimer l'unité individuelle ou spécifique, ni par conséquent être précédé de l'article variable : Quand la fortune est le plus favorable, c'est-à-dire, favorable, *le plus*, *au plus haut point*, et *non pas de toutes*; Votre sœur ne pleure pas lors même qu'elle est le plus affligée, c'est-à-dire, affligée *le plus*, *au plus haut point*.

Quand le superlatif est exprimé par une forme particulière sans le

secours de l'adverbe, p. ex. *pire*, *meilleur*, *moindre*, il est impossible que l'article détermine un adverbe, puisqu'alors il n'existe pas; d'un autre côté, il ne peut précéder un adjectif à moins que celui-ci ne soit substantif. De là suit que dans ce dernier cas, il est toujours variable : C'est peut-être quand ma condition fut *la pire*, que ma santé fut *la meilleure*.

Nous croyons avoir examiné à peu près tous les cas difficiles qu'offre la syntaxe de l'article. Mais peut-être les considérations justificatives auxquelles nous avons cru bon de descendre, ont-elles nui à la clarté qu'était en droit d'attendre de nos règles tout lecteur qui veut aller de suite au but. C'est pourquoi nous croyons faire chose utile, en donnant un résumé de ce que nous avons dit. Qui sait, si par là nous ne provoquerons pas de nouvelles recherches qui conduiront à un meilleur résultat.

§ I.

De l'emploi de l'article défini et de l'article indéfini devant les noms communs.

1. — L'article se met devant les substantifs communs pour annoncer qu'ils représentent l'*unité spécifique* ou l'*unité individuelle*.

Par unité spécifique on entend le nom d'une espèce particulière présentée comme tout-à-fait distincte des autres espèces comprises dans une classe ou genre immédiatement supérieur. Ainsi *le cheval, l'âne, la vache* sont des unités spécifiques comprises dans la classe ou genre *quadrupède;* et le *quadrupède* à son tour, une unité spécifique comprise dans la classe ou genre *animal*.

Par unité individuelle, on entend le nom d'un seul objet particulier présenté comme distinct des autres objets compris dans une classe : Le cheval de Pierre.

2. — Il y a deux sortes d'articles :

L'objet, la personne et l'espèce ainsi individualisés sont-ils déterminés, c'est-à-dire sont-ils connus ou présentés comme tels, on a l'article défini : L'homme est mortel (espèce comprise dans animal); L'homme honnête est estimable (espèce comprise dans l'homme); Je ne veux pour ami que l'homme de mon choix (un individu).

Au contraire l'objet et la personne sont-ils indéterminés, c'est-à-dire, non connus ou présentés comme tels, on a l'article indéfini : Un homme vient de sauter par la fenêtre.

3. — Très-souvent l'emploi de l'unité spécifique ou de l'unité in-

dividuelle ne change rien à la pensée; la forme seule est différente: La femme a la sensibilité en partage (unité spécifique); Les femmes ont la sensibilité en partage (réunion de toutes les unités individuelles comprises dans l'espèce femme).

4. — L'article précède aussi les adjectifs, les verbes, les adverbes ou tout autre mot employés comme substantifs : Le manger est plus nécessaire que le boire; Soutenir le pour et le contre.

> Heureux, qui dans ses vers sait, d'une voix légère,
> Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

§ II.

De la suppression de l'article défini et de l'article indéfini devant les noms communs.

5. — Ces règles ne sont pas d'un usage absolu :

On peut, dans les cas suivants, supprimer l'article pour donner plus de rapidité et partant plus d'énergie à l'expression :

1° Dans les sentences et dans les expressions proverbiales :

> Patience et longueur de temps
> Font plus que force ni que rage.

2° Dans les énumérations : Promesses, prières, menaces, rien n'ébranlait les martyrs; Vieillards, femmes, enfants, tout fut massacré.

3° Par archaïsme, dans le style familier où l'on traite de sujets allégoriques :

> Bon appétit surtout, Renards n'en manquent point.
> Je vois deux levriers,
> Qui, je m'assure, sont courriers
> Que pour ce sujet l'on envoie.

6. — *On doit* le supprimer :

1° Si le substantif est placé en forme d'en-tête, de titre ou d'adresse : Introduction; Histoire de Bruges; Place Saint-Jean.

2° S'il est mis en apostrophe, ou en interjection, ou s'il est employé adjectivement, soit comme apposition, soit comme attribut : Enfants, soyez sages; Ciel! qu'avez-vous fait! Il était berger et il devint roi; Les joues ou côtés de la tête du condor sont couverts d'un duvet noir.

§ III.

De la répétition de l'article défini et de l'article indéfini devant les noms communs.

7. — On répète l'article devant chaque substantif exprimant l'unité spécifique ou individuelle : Les soldats et les officiers firent leur

devoir; J'ai vu le bourgmestre et le curé; Le juste et l'injuste; Le pour et le contre.

8. — L'usage permet de n'exprimer qu'une seule fois l'article devant plusieurs substantifs pluriels liés par le sens et habituellement réunis. Cela a même lieu, dans le langage familier, devant des substantifs singuliers; toutefois l'article est alors au pluriel : Les lettres et paquets; Les us et coutumes; Les prix et récompenses; Dictionnaire des arts et métiers; Les bourgmestre et échevins; Les officiers, sous-officiers et soldats; Les pères et mères; Les père et mère.

9. — On répète l'article devant les adjectifs, exprimant des qualités contradictoires ou non, s'ils se rapportent à des personnes ou à des choses différentes, mais désignées par un seul nom : Le vieux et le jeune soldat; Le soldat courageux et le lâche.

Dans le langage technique, comme dans le langage familier, on peut dire, mais moins élégamment; Les historiens anciens et modernes; Les lois divines et humaines; Les caractères vertueux ou méchants; Les langues grecque et latine; Les côtes personnelle, mobiliaire et somptuaire.

Ou en mettant les adjectifs entre l'article et le substantif: Les premier et second rangs; Les seizième et dix-septième siècles.

Et plus rarement : L'église grecque et latine.

10. — On peut même répéter l'article, si les adjectifs se rapportent à la même personne ou à la même chose, désignée par le substantif exprimé. Par conséquent on dit également bien : Je me suis entretenu avec de bons et de sages personnages, ou, avec de bons et sages personnages; Donner aux rois de grandes et de terribles leçons, ou, de grandes et terribles leçons; Le sage et l'humble saint Augustin, ou, le sage et humble etc.

11. — Dans ce dernier cas même, la répétition de l'article est nécessaire :

1° Lorsque retranchant la conjonction *et* qui unit les adjectifs, on donne à la phrase la forme exclamative : Le vieux, le brave soldat! La curieuse, l'étonnante histoire que vous me racontez là!

2° Lorsque les adjectifs sont au superlatif : Le plus vieux et le plus brave soldat.

§ IV.

De l'emploi de l'article défini et de l'article indéfini devant les noms propres.

12. — On n'emploie pas l'article devant les noms propres d'hommes

ou de ville, ni devant les noms de la plupart des petites îles : Rome, Sainte-Hélène.

13. — Excepté :

1° Lorsqu'il entre comme partie inséparable dans des noms originairement français ou non qui furent d'abord des noms communs : Le Havre; Le Caire; Le Tasse; La Fontaine.

2° Lorsque l'on veut attacher de la déconsidération à un nom de femme : La Brinvilliers ; La Champmeslé.

3° Lorsque le nom propre est accompagné d'un adjectif ou d'un complément déterminatif quelconque : Le sensible Henri ; Le Dieu de miséricorde.

4° Lorsqu'il est devenu nom commun soit par métonymie, en prenant la cause pour l'effet : Un Rubens, pour un tableau de Rubens; soit par antonomase, s'il désigne des individus semblables à celui dont on énonce le nom : Des Césars.

14. — Les orateurs et les poètes emploient même l'article pluriel devant des noms propres d'hommes au singulier, pour donner plus de force à l'expression : Les Corneille et les Racine ont illustré la scène française.

15. — Les noms propres de peuples, de contrées, de royaumes et de provinces, ceux de fleuves, de rivières, de vents et de quelques îles qui ont une certaine étendue, prennent l'article : Les Belges, la Belgique, la Flandre, la Meuse, l'Aquilon, la Sicile.

§ V.

De l'emploi de l'article défini et de l'article indéfini devant les noms compléments déterminatifs d'un substantif.

16. — Tout substantif commun qui en détermine un autre, en faisant l'office de simple qualification, rejette l'article et ne prend que la préposition. Cela a lieu :

1° quand il marque la matière, l'instrument, le contenu, la quantité, la valeur, la destination, la profession, la durée, la dimension : Une tabatière d'or; Avoir l'esprit de gouvernement ; Des défauts d'esprit; Des poissons de mer; Un palais de roi; Les vins de France; Une pièce de vin.

2° Lorsqu'il détermine soit les mots genre, espèce, sorte, race, précédés de l'article indéfini *un*, *une*, soit les collectifs partitifs, soit les adverbes de quantité : Une espèce de fruits; Une race d'hommes; Une multitude d'étoiles; Un petit nombre de soldats; Beaucoup de science; Trop ou trop peu d'exercice nuit à la santé.

17. — Cependant on emploie l'article, si le substantif est suivi soit d'une proposition relative : Une tabatière de l'or qu'on tire de l'Australie; soit d'un complément déterminatif : Les poissons de la mer du Nord; soit enfin d'un simple adjectif: Les poissons de la mer Noire; Les toiles de la Flandre française.

18. — Quelquefois la circonstance déterminante est sous-entendue et peut facilement être suppléée, ainsi : Le palais du roi; Les vins de la France; Un pot au lait; répond à : Le palais du roi, que vous connaissez ou qui nous régit; Les vins de la France entière, considérée dans toute son étendue; Le pot au lait et non au vinaigre, le pot destiné au lait de la maison.

Pour une raison d'euphonie, on dit: Le fleuve du Tage; La province du Hainaut; Les montagnes des Cévennes.

19. — S'il est permis de dire également selon le sens: Un recueil d'hymnes ou des hymnes en l'honneur d'Apollon; Un palais de roi ou du roi; on ne peut jamais dire que : Le palais du roi; La plupart, le plus grand nombre des habitants.

§ VI.

De l'emploi de l'article défini et de l'article indéfini devant les noms compléments d'un adjectif ou d'un verbe.

20. — Il n'y a pas d'article quand le substantif forme avec la préposition dont il est précédé, une sorte de locution adverbiale qui modifie un verbe ou un adjectif : Par jalousie; Avec prudence; En présence; De bonheur; De nuit; Aller à cheval; Jouer de malheur; Prendre en pitié; Vivre sans contrainte.

21. — La même chose a lieu dans les expressions où le nom est étroitement lié au verbe sans préposition et forme avec lui une locution composée, qui le plus souvent s'exprime dans d'autres langues au moyen d'un seul mot : Avoir faim; Demander raison; Donner prise; Entendre raison; Faire attention; Porter envie; Prendre patience; Rendre service.

22. — Hors ces deux cas, le complément déterminatif d'un verbe, qui garde sa signification propre et distincte, prend ou rejette l'article selon qu'il est lui-même accompagné ou non d'une circonstance déterminante exprimée ou sous-entendue.

23. — Ainsi l'on dira :

1° Après les verbes qui signifient accuser, se nourrir, se vêtir, se servir, ou qui expriment l'abondance ou la disette : On l'accusa d'ho-

micide, et, on l'a accusé d'un orgueil insupportable; Se priver de vin, et, priver un homme de la vue de ses enfants; Son esprit manque de justesse, et, il manque du nécessaire.

2° Après les adjectifs qui expriment la plénitude, le manque, le désir, le savoir : Il est plein de science, et, le cœur plein d'un courroux qu'il cachait; Il est avide de gloire, et, il est avide du bien d'autrui.

3° Après les adjectifs digne et indigne : Cet homme est digne d'estime, et, il est digne de l'estime générale.

4° Après un adjectif quelconque, soit qu'on veuille exprimer la cause ou la matière dont une chose est faite, soit qu'on veuille restreindre la signification de l'adjectif lui-même : Mort de faim, et, mort du mal du pays; Faible de caractère.

5° Devant les noms de pays, du genre féminin, s'ils sont connus et peu éloignés, pour répondre à la question *où*, *d'où*, à moins que l'usage n'en décide autrement : Il va en Italie, et, il va dans l'Italie du Nord; Il est en France, et, il est dans la Grande-Bretagne; Il vient de Flandre, et, il vient de la Flandre française. Mais on dira toujours : Il vient du Pérou; Il va au Mexique; Il arrive de la Guadeloupe, de l'Océanie, de la Martinique, de la Louisiane.

24. — Remarquez que lorsque l'article indéfini *un* est précédé de la préposition *de*, on le fait disparaître au pluriel pour éviter la réunion de *de des*. La muse t'enivra d'une précoce faveur, et, de précoces faveurs; Je me sers d'un livre, et, je me sers de livres; Les montagnes sont couvertes d'un troupeau qui fournit des laines fines, et, de troupeaux qui fournissent des laines fines.

§ VII.

De l'emploi de l'article devant plus, moins, mieux.

25. — Devant *plus*, *moins*, *mieux*, l'article *le* varie, si un substantif suit : La plus belle rose; Les roses sont les plus belles fleurs.

Il est invariable, si ces mots sont seuls, ou s'ils ne sont accompagnés que d'un adverbe : C'est la fleur que j'aime le mieux; De ces femmes, celles-ci sont habillées le moins richement.

26. — Si les adverbes *plus*, *moins*, *mieux* ne sont suivis que d'un adjectif ou d'un participe, servant d'attribut, ou bien il y a plusieurs objets, et après les avoir comparés entre eux, on exprime la supériorité ou l'infériorité de l'un d'eux ; ou bien il ne s'agit que d'un seul objet, et la comparaison se fait entre les différents degrés

de l'une de ses qualités. Dans le premier cas, l'article varie, dans le second, il reste invariable : Voici des fleurs, la rose est la plus belle; La leçon de géographie me paraît la moins facile de toutes. On compare la rose aux autres fleurs, la leçon de géographie aux autres leçons. C'est le matin que la rose est le plus belle, c'est-à-dire, belle le plus, au plus haut point; je ne compare la rose à aucun autre objet.

§ VIII.

Remarques particulières sur l'emploi des articles indéfinis.

27. — L'article indéfini *du*, *de la*, se met devant les noms considérés comme unités spécifiques, mais susceptibles de division ; il ne peut donc être question du pluriel : J'ai du pain; J'ai de la bière; Je bois du vin; je bois de la bière.

28. — Il ne faut pas le confondre avec l'article défini *du*, *de la*, *des*, que les grammairiens nomment articles partitifs. Celui-ci précède l'unité individuelle et admet le pluriel. Il équivaut à *de ce*, *de ces*. J'ai mangé du mouton que j'ai tué, des poissons que j'ai pris; Avez-vous encore de l'excellent pain que vous nous avez fait manger hier ; Donnez-moi du meilleur vin.

29. — Les articles indéfinis *du*, *de la*, *des*, pluriel de *un*, sont remplacés par l'article *de*, lorsque le nom commun est précédé d'un adjectif : Je veux de bon potage; Il aperçoit de sombres lueurs, de vaines ombres qui n'ont rien de réel; D'immenses roches pendaient en ruine; Bien de fertiles prairies entourent cette ville.

30. — Cependant, bien que l'adjectif précède, on emploie *du*, *de la*, *des* :

1° Si ce n'est qu'un adjectif numéral : Je passe des six mois sans écrire à nos amis.

2° Si l'on veut appuyer sur la qualité : Ah ! voilà de la bonne eau.

3° Si l'adjectif est uni au substantif par un trait d'union ou par une apostrophe, de manière à former avec lui l'équivalent d'un seul mot : Des petits-maîtres; Du petit-lait; Des grands-pères; Des grand'messes.

4° Si, en raison de l'usage, l'adjectif est tellement lié par le sens au substantif, qu'il peut être considéré comme faisant pour ainsi dire corps avec lui. Les adjectifs avec lesquels cela a lieu sont particulièrement, jeune, vieux, bon, mauvais, beau, petit, grand, gros : Des jeunes gens; Des honnêtes gens; Des petits enfants; Du beau monde; Du mauvais temps; Du petit vin; Des petits pâtés; Des faux prophètes; Des mauvais sujets; Des bons mots.

31. — Dans ce dernier cas, on peut également employer *de*, et cela est même exigé, si l'adjectif est précédé de *tout :* De jeunes gens; De mauvais sujets; De bons mots; et nécessairement : De tout jeunes gens.

32. — On remplace également *du* et *des* par l'article *de* devant un substantif commun, complément d'un verbe actif accompagné d'une négation : Je ne bois pas de vin; Je ne vous ferai point de reproches.

33. — Cependant on reviendra à *du*, *de la*, *des :*

1° Si l'on veut faire entendre une opposition entre ce qu'on ne veut pas, et une autre chose qu'on voudrait, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'exprimer cette dernière : Je ne veux pas du vin; C'est de l'eau; Je ne demande pas du pain; Je ne mange pas des moules; mais je demande, mais je mange autre chose; Je n'ai pas de l'argent pour le dépenser follement, mais j'en ai pour m'en servir raisonnablement; Je ne vous ferai pas des reproches frivoles, mais je vous en ferai d'autres.

34. — On le voit, la phrase, alors, sous un tour négatif, a un sens positif; c'est ainsi qu'on dira : N'avez-vous pas des enfants, du pain? pour : Vous avez des enfants, du pain; et, n'avez-vous pas d'enfant, de pain? si l'on doute réellement.

35. — On explique de la même manière l'emploi de *du* ou *de*, *des* ou *de :*

1° Dans les locutions formées de *sans* ou de *ne-que :* Il ne peut parler sans faire des fautes (sens positif); Il a parlé deux heures sans faire de faute (sens négatif); je ne veux d'argent que celui qui m'est nécessaire (pas d'autre); je ne veux de l'argent que pour me procurer le nécessaire; Je n'ai de volonté que la tienne c.-à-d. : je n'ai *aucune* volonté, si ce n'est la tienne, ou je n'ai pas de volonté *autre* que la tienne; Elle n'a des yeux que pour son fils aîné, c.-à-d. elle a des yeux, mais seulement pour son fils.

2° Si la conjonction *ni* est répétée devant chaque complément et si l'on veut nier avec plus de force : Je n'ai ni du pain, ni de l'eau, ni de la bière; mais si l'on n'insistait pas on retrancherait l'article : Je n'ai ni pain, ni eau, ni bière.

D. Gilles.



CERCLES OSCULATEURS A UNE ELLIPSE.

THÉORÈMES DE JOACHIMSTAL GÉNÉRALISÉS.

On sait que deux courbes du second degré se coupent généralement en quatre points réels ou imaginaires M, N, P, Q, qui donnent lieu à trois systèmes de cordes communes (MN, PQ), (MP, NQ), (MQ, NP).

En représentant l'une des courbes par

$$S = Ay^2 + Bxy + Cx^2 + Dy + Ex + F = 0,$$

et un système de cordes communes par

$$\alpha = my + nx + p = 0, \quad \beta = m'y + n'x + p' = 0,$$

la seconde courbe pourra être représentée par une équation de la forme

$$S' = S + k\alpha\beta = 0.$$

La conique S′ sera osculatrice à la courbe S, lorsque trois des points d'intersection M, N, P se réunissent en un seul. L'équation $S + k\alpha\beta = 0$ peut être considérée comme étant l'équation générale des coniques osculatrices à S, en supposant que $\alpha = 0$ soit l'équation de la tangente au point d'osculation M et que $\beta = 0$ soit celle de la corde MQ. Lorsque S′ est le cercle osculateur, nous donnerons à la corde MQ le nom de *corde d'osculation*. Le présent article a pour objet l'*étude des cordes d'osculation d'une ellipse qui passent par un point donné.*

Le cercle osculateur à l'ellipse $E = a^2y^2 + b^2x^2 - a^2b^2 = 0$ au point M (x', y') a une équation de la forme

$$\rho = E + k(a^2yy' + b^2xx' - a^2b^2)[y - y' - \delta(x - x')] = 0.$$

Comme les coefficients de x^2 et de y^2 doivent être égaux et celui de xy nul, on a, pour déterminer k et δ, les relations

$$a^2 + ka^2y' = b^2 - kb^2\delta x'$$
$$-a^2\delta y' + b^2x' = 0.$$

On en dire

$$\delta = \frac{b^2x'}{a^2y'}, \qquad k = -\frac{a^2c^2y'}{a^4y'^2 + b^4x'^2};$$

et en portant ces valeurs dans l'équation $\rho = 0$, il sera facile de déterminer le centre et le rayon de courbure.

La corde d'osculation a pour équation

$$y - y' = \frac{b^2x'}{a^2y'}(x - x').$$

Comme le coefficient angulaire de la tangente au point M est $-\frac{b^2 x'}{a^2 y'}$, la tangente et la corde MQ sont également inclinées sur les axes de l'ellipse (1). De cette propriété on dire facilement la construction de la corde d'osculation et ensuite celle du cercle osculateur.

Si la corde MQ doit passer par un point donné L (X, Y) du plan de l'ellipse, les points d'osculation correspondants M sont déterminés par l'intersection des deux lieux

$$E = a^2 y'^2 + b^2 x'^2 - a^2 b^2 = 0$$
$$T = a^2 y'(Y - y') - b^2 x'(X - x') = 0.$$

Ce dernier peut être remplacé par tout autre ayant une équation de la forme $E + \mu T = 0$. Comme le rectangle $x'y'$ manque dans cette équation, on pourra choisir μ de manière qu'elle représente une parabole ou un cercle ou une hyperbole équilatère; on n'a qu'à annuler l'un des coefficients des carrés des variables ou à les rendre égaux et de même signe ou de signes contraires. Il vient alors

$$E + T = 2b^2 x'^2 - b^2 x' X + a^2 y' Y - a^2 b^2 = 0,$$
$$E - T = 2a^2 y'^2 - a^2 y' Y + b^2 x' X - a^2 b^2 = 0,$$
$$(a^2 + b^2) E + (a^2 - b^2) T = 2 a^2 b^2 (x'^2 + y'^2) + (a^2 y' Y - b^2 x' X)$$
$$(a^2 - b^2) - a^2 b^2 (a^2 + b^2) = 0,$$
$$(a^2 - b^2) E + (a^2 + b^2) T = 2 a^2 b^2 (x'^2 - y'^2) + (a^2 y' Y - b^2 x' X)$$
$$(a^2 + b^2) - a^2 b^2 (a^2 - b^2) = 0.$$

En tirant des équations $E + T = 0$ et $E - T = 0$ les valeurs de y' et de x' pour les porter dans l'égalité $E = 0$, on aura

$$x'^4 - x'^3 X + x'^2 \frac{a^2 Y^2 + b^2 X^2 - 4 a^2 b^2}{4 b^2} + \frac{a^2 x' X}{2} + \frac{a^4 (b^2 - Y^2)}{4 b^2} = 0$$

$$y'^4 - y'^3 Y + y'^2 \frac{a^2 Y^2 + b^2 X^2 - 4 a^2 b^2}{4 a^2} + \frac{b^2 y' Y}{2} + \frac{b^4 (a^2 - X^2)}{4 a^2} = 0,$$

on a, en appelant (x_1, x_2, x_3, x_4), (y_1, y_2, y_3, y_4) les racines des ces équations,

$$\text{(A)} \begin{cases} x_1 + x_2 + x_3 + x_4 = X, \\ y_1 + y_2 + y_3 + y_4 = Y. \end{cases}$$

Ces différentes relations conduisent aux théorèmes suivants :

(1) Plus généralement les cordes communes à une conique et à un cercle quelconque sont également inclinées sur les axes de la conique. Car, pour que l'équation $y^2 - 2pn - qn^2 + k(y - mn - p)(y - m'n - p')$ représente un cercle, il faut avoir $m + m' = 0$. Ces cordes ont reçu le nom de lignes conjointes.

Par chaque point L *du plan d'une ellipse, il passe quatre cordes telles que le cercle osculateur à l'une des extrémités* M *passe par l'autre extrémité* Q. *Les systèmes des quatre points* M *jouissent des propriétés suivantes :*

1° *Le point de concours* K *des droites qui joignent les milieux des côtés opposés et des diagonales du quadrilatère* $M_1 M_2 M_3 M_4$ *est situé sur la droite* OL *et la divise dans le rapport de* 1 : 4;

2° *Les axes focaux des deux paraboles circonscrites à ce quadrilatère sont parallèles aux axes de l'ellipse et passent par le point* K;

3° *Par les points* M_1, M_2, M_3, M_4 *il passe une circonférence de cercle dont le centre est sur le diamètre conjoint avec celui qui est perpendiculaire à la polaire de* L;

4° *Ces points sont aussi situés sur une hyperbole équilatère dont les axes sont parallèles à ceux de l'ellipse et se coupent sur le diamètre perpendiculaire à la polaire de* L;

5° *Enfin, les points* M_1, M_2, M_3, M_4, L *sont sur une hyperbole* ($T=0$) *dont les axes sont parallèles et proportionnels à ceux de l'ellipse et passent par le milieu de* OL.

En supposant le point L sur l'ellipse, l'un des quatre points M, par exemple M_4 coïncide avec L et on aura les théorèmes suivants dus à Joachimsthal (1) :

Par chaque point L *d'une ellipse passent toujours trois cercles osculateurs à trois points* M_1, M_2, M_3 *de la courbe. Le triangle* $M_1 M_2 M_3$ *jouit des propriétés suivantes :*

1° *Son centre de gravité est au centre de l'ellipse;*

2° *Le cercle circonscrit passe aussi par* L;

3° *Les tangentes aux sommets sont parallèles aux côtés opposés et les normales en ces points passent par un même point;*

4° *Les triangles* $M_1 M_2 M_3$ *sont les plus grands triangles inscrits à l'ellipse.*

La 1re de ces propriétés se conclut des relations (A) qui deviennent $x_1+x_2+x_3=0$, $y_1+y_2+y_3=0$. La 2e est identique avec la 3e du cas général. La 3e résulte de ce que les droites $M_1 M_2$ et M_3 L sont conjointes comme cordes communes à l'ellipse et à une circonférence et que la tangente en M_3 et la droite M_3L sont conjointes comme cordes communes à l'ellipse et à un cercle osculateur. Enfin

(1) Voir Journal de Crelle, tome XXXVI, p. 95; Salmon, p. 215.

on obtient la 4[e] propriété en remarquant qu'en vertu de la 3[e] le triangle $M_1M_2M_3$ est le plus grand triangle inscrit à l'ellipse qu'on peut construire sur chacune des cordes M_1M_2, M_2M_3, M_3M_1.

J. NEUBERG.

Arlon, octobre 1866.

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

CHARLES RAHE.

Le 25 septembre dernier, les nombreux amis de Charles Rahe, professeur à l'athénée, accompagnaient sa dépouille mortelle, et M. Vandervin, préfet des études, rendait hommage aux qualités qui l'avaient signalé dans l'exercice de ses fonctions. Mais il est des hommes supérieurs à la position que leur a faite le hasard, et ce n'est pas les connaître que de les juger seulement par la partie matérielle, en quelque sorte, de leur existence. Sous les dehors les plus simples et modestes jusqu'à l'humilité, Rahe était tout simplement un cœur et une intelligence d'élite. Il menait de front l'étude des sciences et des lettres. Il est peu de branches des connaissances humaines dont il n'ait possédé au moins les éléments, et dans plusieurs il était maître. Pour lui la littérature allemande était un champ sans cesse exploré, et qu'il éclairait du flambeau de cette critique sévère dont l'Allemagne semble avoir le secret. Il la comparait aux grandes littératures de la France et de l'Angleterre. Celle des autres nations ne lui était pas inconnue : il lisait Dante, Le Tasse, Calderon, Cervantes, Vondel et Bilderdijk, dans leurs langues respectives ; il parlait huit langues européennes et comprenait presque toutes les autres ; il en recherchait les transformations et les formes primitives, non-seulement dans les dialectes du moyen-âge et dans les langues classiques de l'antiquité, mais aussi dans cet idiome savant de l'Inde, d'où dérivent toutes les langues indo-germaniques, et auquel tiennent presque toutes les autres par de nombreuses affinités.

Ces études linguistiques avaient développé en lui le goût de l'histoire, surtout de celle qui s'occupe des origines. Là encore on retrouvait le piocheur infatigable, qui cherchait à élucider les problèmes irrésolus.

Les sciences exactes avaient pour lui un attrait tout particulier : il était géomètre, faisait des plans de chemins de fer comme un ingé-

nieur ; chimiste et, jusqu'à certain point, mécanicien, il analysait les minerais, il inventait des appareils pour l'industrie ; mais c'est la géologie, cette science si vaste et entourée encore de tant de mystères, qui était l'objet favori de ses travaux. On peut dire qu'il n'existe pas un ouvrage de géognosie publié en Allemagne, en France ou en Angleterre, qu'il n'ait lu, étudié, commenté à l'aide de ses observations personnelles. Pendant deux ans il avait exploré les montagnes d'Osnabrück et le terrain si accidenté de l'Eifel. Sans sortir de son cabinet, il pouvait en décrire toutes les roches, les minerais et leurs gangues. C'étaient pour lui de vieilles connaissances.

Ce qui rehaussait tout ce savoir, acquis par un travail incessant, c'était cet ardent amour de la vérité, ce sentiment du beau et du juste qui était, en quelque sorte, l'âme de Rahe. Il souffrait des erreurs qui obscurcissent l'esprit du siècle, des préjugés d'un autre âge qui ont encore dans la société moderne de si profondes racines. Dans ses aspirations vers un avenir meilleur, il entrevoyait le règne du droit substitué à celui de la force et des hautes comédies politiques. Rahe était humanitaire, tout en étant ami de l'ordre, sans lequel il n'y a pas de progrès. Il se recueillait dans le silence et la force de sa pensée pour apporter un jour à l'humanité le tribut de tant de méditations et d'études ; mais dans sa modestie, il hésitait devant la tâche qu'il s'était imposée. Le fruit de tant de veilles était en lui comme dans un livre fermé. A peine, dans l'intimité, en laissait-il entr'ouvrir quelque page, et ses amis étaient étonnés d'y voir un tel trésor.

Tel fut Rahe le penseur, le savant, moissonné trop tôt pour la science, dont il était, dans l'obscurité dont il aimait à s'entourer, un des plus ardents travailleurs.

Comment donc Rahe n'a-t-il pas parcouru dans la société une carrière égale à ses aptitudes ? C'est que l'esprit aussi a ses infirmités et que si l'humilité est une vertu, elle arrête dans leur marche ceux à qui il suffirait de savoir oser.

Rahe appartenait à une famille justement estimée, et qui possédait une terre dans les environs d'Osnabrück (Hanovre) ; mais les guerres contre la France avaient ébréché son patrimoine ; il eut recours au travail pour reconstituer sa fortune. Sûr du pain quotidien, il concevait de grandes entreprises, qu'une fin prématurée l'empêcha d'organiser ; mais il en a jeté les fondements, et il est mort en comptant sur l'amitié pour les réaliser un jour. Comme tout noble cœur, Rahe croyait à l'amitié, il comptait sur une famille dont le sang se mêle à

celui de ses enfants, il savait aussi que la reconnaissance du pays et de la commune, qu'il avait si longtemps et si loyalement servis, ne lui ferait pas défaut, et cette pensée adoucit l'amertume de ses derniers moments, amertume cruelle, car Rahe laissait deux enfants en bas âge, objets de son amour et désormais orphelines. A cette idée, cette poitrine si pleine de fortes pensées, se soulevait, se brisait. Rahe aurait pleuré, s'il l'avait pu, comme un enfant. Puis l'homme se réveillait en lui, l'espoir lui apportait son baume salutaire, il espérait surtout en la Providence, dans la toute bonté de celui qui l'appelait à lui, et Rahe s'éteignit avec le calme du juste et la résignation du chrétien. Mais il vivra dans le cœur de ses enfants, de sa famille, de ses amis, de tous ceux qui ont pu l'apprécier. Nous le lui promettons en lui adressant ce suprême adieu.

En présence des flagorneries prodiguées tous les jours à la force, à l'astuce, à la source de la pluie d'or, c'est une consolation pour le penseur de pouvoir honorer la vertu des humbles.

(Extrait du *Commerce de Gand*, 1er octobre.)

VARIÉTÉS.

L'ÉCOLE DU PELOTON EN GREC.

On sait que maint congrès scientifique et littéraire réunit chaque année les économistes, les savants, les philologues de l'Allemagne dans des assemblées où la discussion, l'échange des idées, la mise en lumière des résultats acquis et des découvertes faites entretiennent la vie dans les études sérieuses de l'esprit. Un des plus anciens comme un des plus importants de ces congrès est la réunion des philologues et des pédagogues allemands, qui depuis vingt-quatre ans tient successivement ses séances dans les différentes villes de l'Allemagne, puisque ce pays a eu jusqu'à présent le bonheur de n'avoir point de capitale.

Ce congrès devait se tenir cette année dans la petite ville de Halle, importante par son université. L'intention de celui qui écrit ces lignes était d'y assister et d'en raconter aux lecteurs de la *Revue* les séances les plus importantes. Les événements que chacun sait ont empêché la réunion d'avoir lieu cette fois-ci. Un autre jour nous raconterons à nos lecteurs l'histoire de cette association. Nous ne voulons aujourd'hui que raconter un épisode pittoresque de la vingt-troisième réunion qui eut lieu au mois de septembre 1865 à Heidelberg.

On avait lu de savants mémoires ; on avait discuté pédagogie, philologie, histoire, archéologie... La ville d'Heidelberg offrit à ses hôtes une récréation telle qu'il convenait d'en offrir à des lettrés et à des érudits. Sous la direction du professeur M. Langdorff, on fit exécuter aux élèves du gymnase l'exercice militaire avec la lance et l'arc antiques, et les commandements en grec tels qu'on les a restitués, paraît-il, d'après les auteurs. Ces commandements ont été imprimés à part ; nous les reproduisons ci-dessous en les accompagnant d'un essai de traduction dans lequel se seront glissées peut-être quelques erreurs ; mais si P. L. Courier, le soldat hélléniste, a laissé dans l'armée française des émules sous les yeux desquels passe cette *école du peloton* en grec, nous serons heureux d'accueillir leurs rectifications bienveillantes :

ΤΑΚΤΙΚΑ ΠΑΡΑΓΓΕΛΜΑΤΑ.

I. *Ordre de bataille* (*παράταξις*).

1. * Aux armes [1] !	*ἄγε εἰς τὰ ὅπλα !*
2. Garde à vous !	*σίγα καὶ πρόσεχε τῷ παραγγέλματι !*
3. Prenez vos distances !	*διάστηθι !*
4. * Rangez-vous en peloton !	*στοίχει !*
5. * Rangez-vous en file !	*ζύγει !*
6. Fixe !	*ἔχου οὕτως !*

NB. ***Dénominations :***

Compagnie :	*λόχος.*	**Chef de file :**	*προστάτης.*
Peloton :	*λόχος, στίχος.*	**Serre-file :**	*ἐπιστάτης.*
File :	*ζυγόν (-ος).*	*** Frère d'armes :**	*παραστάτης.*
Front :	*πρόσωπον.*	**Chef d'escouade :**	*λοχαγός.*
Aile :	*κέρας.*	*** Le dernier homme de gauche :**	*οὐραγός.*

II. *Maniement des armes* (*μεταχειρίσεις*).

7. Portez armes !	*ἄνω τὰ δόρατα !*
8. Croisez armes !	*κάθες τὰ δόρατα !*
9. Reposez-vous sur vos armes !	*θέσθε τὰ ὅπλα !*

III. *Voltes* (*κλίσεις*).

10. Face à droite !	*ἐπὶ δόρυ*	*κλῖνον !*
11. Face à gauche !	*ἐπ' ἀσπίδα*	
12. Demi-tour à droite !	*ἐπὶ δόρυ*	*μεταβαλοῦ !*
13. Demi-tour à gauche !	*ἐπ' ἀσπίδα*	
14. * Remettez-vous !	*εἰς ὀρθὸν ἀπόδος !*	

IV. *Marche* (*ἀγωγή*).

15. Marche !	*πρόαγε !*
16. * Marche avec chant !	*παιανίζων πρόαγε !*
17. Pas gymnastique !	*δρόμῳ πρόαγε !*
18. Halte !	*ἔχου οὕτως*

[1] Nous marquons d'un astérisque (*) les traductions de commandements grecs qui ne sont pas en même temps des commandements français.

V. ***Doublements des files*** [1] (διπλασιασμοί).

19. 20. 21. 22.	* Doublez	quant à l'espace	1. la largeur	κατὰ τόπον	1. τὸ μῆκος
			2. la profondeur	κατ' ἀριθμὸν	2. τὸ βάθος
		quant au nombre			διπλασίαζε!

23. Front! ἀποκατάστησον!

VI. ***Conversions*** (ἐπιστροφαί).

24. 25.	* Demi-quart de	conversion [2]	1. à droite : ἐπὶ δόρυ	ἐπίστρεφε!
26. 27.	* Demi-			περίσπα!
28. 29.	* Trois quarts de		2. à gauche : ἐπ' ἀσπίδα	ἐκπερίσπα!

30. En avant! marche! (Proprement : * Arrêtez la conversion !) — ἐπικατάστησον!

VII. * ***Déploiements*** (ἐξελιγμοί).

31. Déploiement à la Laconienne :	τὸν Λάκωνα	ἐξέλισσε!
32. Déploiement à la Macédonienne :	τὸν Μακεδόνα	
33. Déploiement à la Crétoise :	τὸν Κρητικὸν (χόριον)	

NB. Se fait : 1. par pelotons : κατὰ λόχους (στίχους).
2. par files : κατὰ ζυγά.

VIII. ***Marche en bataille*** (εἰς φάλαγγα).
Idem, ***en colonne de route*** (κέρας).

34. Déployez la colonne! — ἐπὶ φάλαγγος πάραγε!
35. Sur un rang (*ou* sur deux rangs) formez les pelotons! — ἐπὶ κέρως εἰς ἕνα (δύο) πρόαγε!
36. * Formez les colonnes d'attaque! — ὀρθίους τοὺς λόχους ποιεῖσθε!

IX. ***Chant de marche*** (παιὰν ἐμβατήριος).

Ἄγετ' ὦ Σπάρτας πολιῆται,
κοῦροι πατέρων εὐάνδρων,
λαιᾷ μὲν ἴτυν προβαλέσθαι·
δόρυ δ' εὐτόλμως πάλλειν.

Ἄγετ' ὦ Σπάρτας πολιῆται,
ποτὶ τὰν Ἄρεος κίνασιν
μὴ φειδόμενοι τᾶς ζωᾶς·
ὡς γὰρ πάτριον Σπάρτᾳ.

La tactique romaine n'a pas été oubliée dans ces exercices; après l'arc et la lance, est venu le tour du javelot latin, du *pilus*; puis, sous la direction d'officiers du génie et de l'artillerie, on a expérimenté des catapultes et des balistes, construites, d'après les avis d'érudits, aux frais du gouvernement badois. C'était moins actuel, mais plus intéres-

[1] Dans nos manœuvres, ces commandements se font par : *Doublez* et *dédoublez les files!*

[2] Chez nous, la longueur de la conversion n'est pas précisée dans le commandement : elle est arrêtée par le commandement : *Marche!*

sant et plus scientifique que les armes meurtrières sur lesquelles se concentrait à la même époque l'activité des arsenaux prussiens.

Ces exercices ont le mérite de familiariser comme en se jouant avec des côtés de la vie antique que l'on saisit plus vivement et surtout plus vite dans une reproduction mimique que dans les livres.

(Extrait de la *Revue de l'instruction publique* en France, signé *Henri Gaidoz.*)

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Devoirs de style et de compositions françaises, *à l'usage des écoles moyennes, des écoles régimentaires, des pensions et des divisions supérieures des écoles primaires, par* **M. F.-A. Mouzon,** *directeur de l'école moyenne de Bruges, etc.* Partie de l'élève. 1 vol. in-12 de 109 pp. Liége, H. Dessain 1866.

Le même ouvrage, partie du maître, a paru depuis quelques années, et en sera bientôt à sa troisième édition. Ce succès dit assez le mérite du livre. L'intention de l'auteur n'avait pas été de publier *la partie de l'élève :* il avait laissé à la sagacité du maître le soin de donner la matière de chaque devoir. Mais cela présentait plusieurs inconvénients. L'élève était forcé d'acheter d'autres livres qui servent de modèles à une grande partie des devoirs, et le maître perdait beaucoup de temps à en faire et à en dicter le résumé; ce travail d'ailleurs, pour être exécuté selon les intentions de l'auteur, exigeait beaucoup de réflexion et une certaine habitude, et tout le monde n'a pas la longue expérience de M. Mouzon. Voici en effet la méthode qu'il avait employée et que l'usage de son livre exigeait pour l'enseignement de la rédaction. Nous la lui laissons exposer lui-même: « Après avoir exercé les élèves à la transmutation en prose de fables faciles et à la synthèse ou imitation de ces mêmes fables, j'aborde seulement la composition proprement dite. Avant de donner un sujet à traiter, j'ai soin de le méditer et de le choisir parmi ceux que les élèves peuvent connaître. Le titre du devoir étant dicté, j'oblige les élèves à trouver eux-mêmes les idées à développer, et dont je discute la valeur; je coordonne ensuite ces idées, et je fait arrêter, par écrit, les différents points qui composent la matière du devoir à traiter, d'après un modèle donné. Le lendemain, chaque élève lit son travail à haute voix; je lui fais remarquer les fautes qu'il a commises, les idées qu'il a plus ou moins bien rendues, etc. et je dicte ensuite le devoir tel que je l'ai moi-même conçu. » L'ouvrage que nous annonçons facilitera singulièrement la tâche du maître et apportera plus d'uniformité dans l'enseignement lui-même. Il est divisé en sept sections, dont les en-tête suivent :« I. Transmutation en prose de quelques fables de La Fontaine; — II. Imitations de fables; — III. Petites comparaisons; — IV. Narrations; — V. Lettres; — VI. Descriptions et Tableaux; — VII. Définitions, Portraits, Petits discours. » Chacune de ces sections est précédée de quelques conseils clairs et brefs, propres au genre à traiter. Comme on le voit, les exercices que renferme cet ouvrage ont été classés d'après les difficultés qu'ils présentent; on y a rendu à la rédaction de la lettre l'importance qu'elle mérite; tous ces devoirs sont simples et à la portée des classes; la plupart ont été traités par des élèves; quelques-

uns même de ceux qui sont dans la partie du maître, sont le propre travail des élèves, auquel on n'a presque rien changé. En résumé cet ouvrage ne peut qu'être d'une grande utilité aux maîtres et aux élèves des établissements auxquels il est destiné.

Traité d'astronomie *pour les gens du monde, avec des notes complémentaires pour les candidats au Baccalauréat, aux écoles spéciales, etc. par* F. Petit, *correspondant de l'Institut, directeur de l'observatoire de Toulouse, professeur à la faculté des sciences de la même ville, etc.* 2 vol. in-12 de 350 pp. avec de nombreuses figures dans le texte et 2 planches. Paris 1865, Gauthier-Villars. Prix 7 francs.

Le livre que nous annonçons aujourd'hui prendra sa place parmi les bons traités d'astronomie que nous avons déjà. Ce qui en fait le principal mérite, c'est qu'il est écrit pour les gens du monde, c'est-à-dire, pour les gens dont l'instruction scientifique est, sinon tout-à-fait nulle, du moins incomplète et superficielle. Il est l'exposé fidèle des leçons que l'auteur a professées pendant plusieurs années, pour les gens du monde, à l'observatoire de Toulouse; on conçoit par là combien toutes les difficultés ont dû être aplanies et comment on pourra en faire la lecture sans recourir à d'autres livres.

Qu'on n'aille pas croire cependant que ce traité n'est écrit que pour les simples amateurs d'astronomie; on se tromperait, car l'auteur voulant que son livre puisse répondre et aux désirs des gens du monde, et aux exigences des programmes, a été conduit à lui donner en plusieurs endroits divers développements; mais ces détails trop abstraits ont été réunis dans des notes complémentaires placées à la fin de chaque leçon. Le texte, ainsi dépouillé à peu près complétement des difficultés mathématiques, est partagé en leçons, et chacune d'elles est écrite sensiblement à la façon dont on parle; aussi constate-t-on parfois l'abandon auquel l'auteur s'est laissé entraîner; cet abandon d'ailleurs ne nuit nullement à l'élégance de la forme, et du reste on est tout disposé à excuser ce laisser-aller du moment, si l'on songe qu'il est le résultat d'un long échange d'affectueux témoignages entre l'orateur et son nombreux auditoire.

Les matières que M. Petit a traitées forment un cours complet d'astronomie. Les horloges et les lunettes, instruments indispensables des astronomes, deviennent, dès le début, l'objet de quelques détails. Il expose ensuite ce que l'on sait des étoiles, et il indique les moyens de reconnaître ces corps célestes. De là il passe successivement à l'étude du soleil, de la lune et des différentes planètes. Il entre à cette occasion dans des développements circonstanciés sur le calendrier, sur les saisons, sur la durée des jours et des nuits, sur les phases de la lune, sur les éclipses, sur les phénomènes de la précession des équinoxes, de la nutation de l'axe terrestre et de l'aberration de la lumière, enfin sur les vents, sur les variations de température et sur quelques autres effets dus à l'action solaire; puis, il parle des comètes, des bolides et des météores lumineux, de la terre et des principales applications que l'astronomie fournit soit à la géographie, soit à la navigation, des divers systèmes qui ont été imaginés pour expliquer les mouvements célestes, etc.; enfin il termine par l'étude de la cause unique qui, sous le nom de gravitation, préside à l'ensemble du mécanisme de l'univers. Tel est,

réduit à quelques mots, le résumé des matières contenues dans cet ouvrage dont nous recommandons la lecture à tous ceux qui veulent se livrer à l'étude de cette belle science qui développe les plus brillantes facultés de notre esprit, en même temps qu'elle exerce une influence heureuse sur les dispositions de notre âme. Ils verront par quels degrés successifs elle a dû passer pour parvenir à son état actuel de perfection; ils pourront se faire une idée précise de son histoire, qui est celle des progrès de la raison humaine, ils admireront l'intéressant spectacle de l'homme aux prises avec ses préjugés et surmontant enfin les obstacles physiques et moraux qui semblaient devoir arrêter son essor.

DISCUSSION DE LA MANIÈRE DONT EST PRÉSENTÉ ORDINAIREMENT LE PREMIER PRINCIPE DU CALCUL DIFFÉRENTIEL *et proposition d'une explication nouvelle de ce principe, par* L. DE FABRY, *ancien élève de l'école Polytechnique.* in-8° de 75 pp. Paris, Gauthier-Villars 1866.

On connaît la réponse de d'Alembert à ceux qui lui exposaient leurs doutes sur la solidité de la théorie par laquelle Leibnitz avait expliqué le premier principe du calcul différentiel : *Allez en avant, et la foi vous viendra.* Cette réponse prouve qu'au temps de d'Alembert, c'est-à-dire, après tous les enseignements donnés par les grands hommes qui ont découvert le calcul différentiel, et lorsque ce calcul lui-même avait déjà produit des résultats merveilleux, il n'y avait pourtant pas encore de *certitude mathématique* sur son principe.

Malgré tous les efforts qu'on a faits plus tard pour dissimuler les vices de la théorie de Leibnitz, les choses n'ont guère changé depuis d'Alembert, et quiconque débute dans l'étude du calcul différentiel est toujours obligé à *croire* sans bien comprendre; c'est là un inconvénient qu'on ne rencontre pas dans les autres parties des mathématiques où rien n'est admis sans avoir été réellement démontré. Plusieurs auteurs très-distingués, jaloux de conserver aux sciences exactes toute leur rigueur, ont essayé de faire disparaître cet inconvénient et ont laissé d'importants écrits sur cette question. D'après M. de Fabry, toutes les explications qu'ils en ont données sont *insuffisantes.* Nous trouvons cet aveu bien téméraire; car, pour démontrer l'insuffisance des théories que l'on donne du principe fondamental, on aurait dû consulter d'autres ouvrages que ceux de M. Duhamel. Il nous semble que les théories émises dans ces derniers temps par M. Lamarle (1), ont aussi leur importance, et qu'on aurait pu leur faire l'honneur d'une réfutation, si toutefois cette réfutation est possible. D'après la définition donnée par M. Lamarle, la différentielle est une quantité essentiellement finie, susceptible de croître sans limites et de décroître indéfiniment. Rien en elle n'est obscur ni mystérieux. Identique, comme grandeur, aux grandeurs algébriques, elle se compose avec les mêmes unités et s'introduit dans le calcul sous l'empire des mêmes règles. Dépouillée de tout appareil merveilleux, elle tombe à la fois

(1) Voir les ouvrages suivants : 1° *Étude approfondie sur les deux équations fondamentales* $\text{Lim}\,\frac{f(x+h)-f(x)}{h}=f'x$ et $dy=f'(x)\Delta x$. 2° *Exposé géométrique du calcul différentiel et intégral,* par M. Lamarle, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, professeur à l'université de Gand.

sous les sens et sous le raisonnement. Elle est l'objet d'une conception purement rationnelle et se soutient d'elle-même sans qu'on se trouve réduit, comme le prétend M. de Fabry, *à faire appel à la foi* ou à exiger aucune de ces concessions illogiques qui répugnent à l'intelligence et révoltent le simple bon sens.

M. de Fabry n'admet pas qu'on puisse considérer la tangente à une courbe comme la *limite* des positions successives que prend une sécante lorsqu'elle tourne autour de l'un de ses points d'intersection avec la courbe tandis que l'autre se rapproche indéfiniment du premier. Il condamne tous les auteurs modernes qui ont adopté cette définition, et la trouve incompatible avec cette autre qu'ils donnent tous du mot *limite :* On appelle *limite* d'une variable (v. Duhamel) une quantité constante dont la variable approche indéfiniment *sans jamais l'atteindre*. De plus, dans tous les exemples cités par M. Duhamel et au moyen desquels il établit cette définition, il y a toujours une différence *d'essence* ou *de nature* entre la *chose variable* et *la chose limite*. Comment en effet concilier ces deux définitions? Y a-t-il bien une différence d'essence entre la sécante et la tangente, et est-il vraiment contradictoire que l'une se confonde jamais avec l'autre? Telles sont les objections que M. de Fabry fait valoir et nous les trouvons parfaitement fondées.

L'explication qu'il donne du principe fondamental est assez simple; la voici résumée en quelques mots.

$F(x, y)=0$ étant une équation particulière d'une courbe, remplacer dans cette équation x par $x+\Delta x$ et y par $y+\Delta y$, cela revient à effectuer un changement d'axes de coordonnées en transportant les axes parallèlement à eux-mêmes en un point (x, y) de la courbe et prendre Δx et Δy pour variables. On obtient ainsi une nouvelle équation $F(x+\Delta x, y+\Delta y)=0$ dans laquelle x et y, qui étaient les variables proprement dites de l'équation primitive, ne sont plus ici que des *coefficients* avec lesquels l'équation même varie, tandis que les quantités Δx et Δy sont les variables propres de l'équation et ces variables sont soumises à la condition d'admettre les valeurs $\Delta x=0$, $\Delta y=0$, puisque la nouvelle origine est un point de la courbe.

L'équation $F(x+\Delta x, y+\Delta y)=0$ peut se mettre sous la forme

$$\frac{\Delta y}{\Delta x}=\varphi(x, y, \Delta x, \Delta y)$$

qui doit, comme la première, être satisfaite par les valeurs $\Delta y=0$, $\Delta x=0$; on aurait donc *rigoureusement*

$$\frac{\Delta y=0}{\Delta x=0}=\varphi(x, y).$$

Cette équation n'offre rien de contradictoire ni d'incompréhensible; car, si deux zéros, considérés seulement en eux-mêmes, ne peuvent pas avoir un quotient déterminé, il n'en est pas de même pour deux quantités variables liées entre elles par une équation, et prenant les valeurs zéro dans leur équation. Ainsi par exemple l'équation

$$y^2+Axy+Bx^2+Cy+Dx=0$$

qui est satisfaite par $x=0$, $y=0$ représente une courbe dont l'origine des coordonnées est en un point de cette courbe. Or, il est de principe qu'une équation qui est satisfaite par deux valeurs simultanées de ses variables est également

satisfaite par ces valeurs, sous quelque forme qu'elle puisse être mise. Si donc on écrit l'équation précédente sous la forme

$$\frac{y}{x} = -\frac{Bx + D}{y + Ax + C}$$

on aura *très-légitimement* pour $x = 0$, $y = 0$.

$$\frac{y=0}{x=0} = -\frac{D}{C}.$$

Cet exemple très-simple montre suffisamment, si le langage algébrique est exact, que les valeurs zéro ont un *quotient déterminé*, et ce fait qu'on ne peut pas contredire, on doit seulement chercher à l'expliquer. C'est ce que M. de Fabry fait de la manière la plus heureuse sans recourir à la méthode des limites et sans le secours de ces quantités chimériques qu'on appelle infiniment petits et qu'on dit suspendues entre l'être et le néant (1). Il fait remarquer que si l'on met une équation quelconque $\psi(x, y) = 0$, qui est satisfaite par les valeurs simultanées $x = 0$, $y = 0$, sous la forme

$$\frac{y}{x} = f(x, y),$$

la valeur du second membre, qui est fonction des variables x et y, n'a pas été obtenue *au moyen* de y comme dividende et de x comme diviseur; $f(x, y)$ est un quotient que l'équation elle-même *impose* au dividende y et au dividende x. L'équation donnée *impose* donc un rapport déterminé aux valeurs zéro de ses propres variables, c'est-à-dire qu'elle leur impose la condition d'appartenir aussi aux variables d'une équation déterminée

$$\frac{y}{x} = n,$$

ou que, en d'autres termes, elle leur impose la condition d'appartenir aux coordonnées d'une *droite déterminée* qui passe par l'origine, et qui n'est autre que la *tangente* à la courbe. Ces quelques mots suffiront sans doute pour permettre de juger de l'esprit dans lequel est conçue cette brochure dont nous recommandons la lecture à tous ceux qui recherchent des définitions exactes et débarrassées de toute obscurité métaphysique. J. Mister.

ACTES OFFICIELS.

M. *Lefebvre,* professeur ordinaire à la faculté de droit de l'université de Gand, est déclaré émérite, et promu au grade d'officier de l'Ordre de Léopold.

M. *Waelbroeck,* professeur extraordinaire à la même faculté, est promu au rang de professeur ordinaire. Ses attributions sont réglées ainsi qu'il suit : *Droit naturel, économie politique* à la faculté de droit et à l'école spéciale du génie civil; *droit notarial.*

(1) L'infiniment petit, dit Hegel, c'est la grandeur décroissant jusqu'à s'évanouir et prise au moment même où elle s'évanouit; car avant, ce serait trop tôt, et après ce serait trop tard. C'est la grandeur prise au moment même où, cessant d'être quelque chose, elle n'est pas encore rien du tout, c'est-à-dire au moment où elle parvient à la féconde identité de l'être et du néant.

M. *Merten,* professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, docteur en philosophie et lettres, docteur spécial en sciences philosophiques, professeur de seconde latine à l'athénée de Gand, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand, pour y exercer les attributions que le ministre de l'intérieur est chargé de régler provisoirement.

M. *Allard,* docteur en droit, docteur agrégé de l'université de Bruxelles, actuellement juge d'instruction au tribunal de première instance de Verviers, est nommé professeur ordinaire dans la faculté de droit de l'université de Gand, pour y donner le cours de *droit civil moderne,* en remplacement de M. Lefebvre, déclaré émérite.

— La démission de M. *Gérard*, deuxième instituteur dédoublant à l'école moyenne de Visé, est acceptée, ainsi que celle de M. *Deherve,* maître de dessin à l'école moyenne de Limbourg.

— Sont nommés :

A l'athénée de Liége : surveillant, en remplacement de M. Demaret, qui a reçu une autre destination, M. *Marissens,* surveillant à l'athénée de Mons;

A l'athénée de Mons : surveillant, en remplement de M. Marissens, M. *Mahaut* (Jules), muni d'un certificat d'humanités homologué par le jury, en exécution de la loi du 1er mai 1857;

A l'athénée de Gand : professeur de seconde latine, en remplacement de M. Merten, qui a reçu une autre destination, M. *Keiffer,* professeur de troisième latine, chargé, avec le professeur de rhétorique, de l'enseignement à donner en seconde latine, à l'athénée d'Arlon ; — professeur de quatrième latine, en remplacement de M. Delval, décédé, M. *Nelissen* (Eugène-François-Joseph), professeur de cinquième latine; — professeur de cinquième latine, M. *Nelissen* (Jean-Albert-Léopold), docteur en philosophie et lettres, professeur de la classe préparatoire (section des humanités); — professeur de la classe préparatoire (section des humanités), M. *Wyers,* docteur en philosophie et lettres, professeur de troisième latine au collége communal de Huy;

A l'athénée de Hasselt : professeur de cinquième latine, en remplacement de M. Rodberg, qui reçoit une autre destination, M. *Deltombe,* professeur agrégé, professeur de quatrième latine au collége communal de Nivelles;

A l'athénée d'Arlon : professeur de troisième latine chargé, avec le professeur de rhétorique, de l'enseignement à donner en seconde latine, en remplacement de M. Keiffer, qui reçoit une autre destination, M. *Rodberg,* professeur de cinquième latine à l'athénée de Hasselt;

A l'école moyenne d'Anvers : maître de dessin, en partage, à titre provisoire, en remplacement de M. Vanlangendonck, qui a reçu une autre destination, M. *Fontaine,* second régent ;

A l'école moyenne de Turnhout : maître de musique, en remplacement de M. Franssen, admis à faire valoir ses droits à la pension, M. *Van Elslande;*

A l'école moyenne de Mons : premier instituteur, en remplacement de M. Hustin, qui reçoit une autre destination, M. *Goffinet,* deuxième instituteur; — deuxième instituteur, M. *Ducarme,* aspirant professeur agrégé, attaché à l'école moyenne communale de Quiévrain ;

A l'école moyenne de Limbourg : maîtres de dessin, en partage, à titre provisoire, MM. *Husson,* directeur, et *Groulard,* assistant dédoublant;

A l'école moyenne de Namur : deuxième instituteur dédoublant, M. *Dresse* (Antoine);

A l'école moyenne de Marche : premier régent, en remplacement de M. Leclercq, démissionnaire, M. *Baugniet,* second régent; — second régent, M. *Hustin,* professeur agrégé, premier instituteur à l'école moyenne de Mons.

— M. *Renardy,* prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne de Limbourg.

M. *Lambert,* prêtre catholique romain, est admis à donner l'enseignement religieux à l'école moyenne et à la section primaire, à Couvin.

— M. *Van Assche,* desservant de la paroisse de St-Michel, à Louvain, est nommé inspecteur ecclésiastique cantonal des écoles primaires pour le doyenné de Louvain, en remplacement de M. Crassaerts, démissionnaire. — M. *Bailly,* curé-doyen à Durbuy, est nommé aux mêmes fonctions pour le doyenné de Durbuy, en remplacement de M. Chenot, appelé à d'autres fonctions, ainsi que M. *Eicher,* curé-doyen de Fauvillers, pour le doyenné de Fauvillers, en remplacement de M. Gaspar, démissionnaire.

— *École normale des humanités.* Sont admis à l'école normale des humanités, pour l'année scolaire 1866-1867, savoir :

En qualité d'élèves de la première année d'études : MM. *Deblock* (Raimond), de Damme, *Magin* (Joseph), d'Arlon, *Descamps* (Frédéric-Léopold), de Mons;

En qualité d'élèves de la deuxième année d'études : MM. *Verly* (Auguste), de Latour, *Kurth* (Godefroid), d'Arlon, *Dupont* (Henri), d'Anvers;

En qualité d'élèves de la troisième année d'études : MM. *Piters* (Armand), de Namur, *Blondeel* (Aimé), de Bruges, *Dewael* (Joseph), de Landen, *François* (Auguste), de Bourlers;

En qualité d'élèves de la quatrième année d'études : MM. *Orban* (Alphonse), de Chimay, *Kugener* (Jean-Antoine), de Mersch.

— *École normale des sciences.* Sont admis à l'école normale des sciences pour l'année scolaire 1866-1867, savoir :

En qualité d'élèves de la deuxième année d'études : MM. *Banning* (Jean), de Saint-Trond, *Descamps* (Léon), de Mons;

En qualité d'élèves de la troisième année d'études : MM. *Mauhin* (Émile), de Verviers, *Dusausoy* (Clément), de Virginal.

Aucun récipiendaire ne s'est présenté pour subir l'examen d'admission à la première année d'études de l'école normale des sciences.

CIRCULAIRE A MM. LES GOUVERNEURS DES PROVINCES CONCERNANT LES ÉCOLES D'ADULTES.

Bruxelles, le 20 octobre 1866.

Monsieur le gouverneur,

Le *Moniteur* du 10 septembre 1866 publie, sous la date du 1er du même mois, un rapport au Roi et un règlement d'administration générale concernant l'enseignement des adultes.

Je vous prie de communiquer ces documents, ainsi que la présente circulaire,

à la députation permanente du conseil provincial. Vous voudrez bien ensuite les transmettre aux administrations communales, aux bureaux de bienfaisance, aux inspecteurs et aux commissaires d'arrondissement, par la voie du *Mémorial administratif.*

Le but du règlement est exposé dans le rapport au Roi. Nous voulons rendre plus fructueuses les dépenses que le pays s'impose pour les écoles primaires, en propageant l'enseignement des adultes, conformément aux intentions du législateur.

Le gouvernement favorisera cet enseignement par tous les moyens en son pouvoir; mais son action est subordonnée à celle des administrations communales et de l'autorité provinciale. Vous ferez en toute confiance appel à leur dévouement. J'ai la conviction qu'elles ne failliront pas à leur tâche et qu'elles saisiront avec empressement cette occasion d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance publique.

I. Les conseils communaux seront invités par vous à délibérer sur la proposition d'établir des écoles d'adultes, dans les conditions prescrites par le règlement du 1er septembre, ou à placer sous le régime de ce règlement les institutions de l'espèce déjà établies.

Ils auront à répondre en même temps aux questions suivantes :

1° Fera-t-on des exceptions au principe de la gratuité des cours et dans quel cas?

2° Les livres et les autres objets classiques seront-ils à la charge des élèves, ou bien la commune en supportera-t-elle les frais conjointement avec le bureau de bienfaisance?

3° Confiera-t-on à l'instituteur le soin de faire contre remboursement les dépenses nécessaires pour le chauffage et l'éclairage des classes?

4° Les ressources de la commune lui permettent-elles de supporter la totalité des dépenses à résulter du chauffage et de l'éclairage, de l'instruction gratuite des élèves et de l'indemnité annuelle à payer à l'instituteur?

5° Dans la négative, quelle somme peut-elle affecter à ces dépenses et quelle sera la part contributive du bureau de bienfaisance?

La délibération de chaque conseil communal sera soumise à l'approbation de la députation permanente, laquelle jugera si l'intervention pécuniaire de la commune et du bureau de bienfaisance est proportionnée à leurs ressources.

Indépendamment de la moralité, l'enseignement des adultes exige, chez celui qui le donne, une bonne méthode et des connaissances solides dans les diverses branches du programme. Il y aura donc lieu, pour la commune, de s'assurer si l'instituteur présente des garanties sous ce rapport. Au cas où il serait seulement en état d'enseigner les premiers éléments, on fera bien de ne lui confier que la division inférieure et d'ajourner provisoirement l'organisation de la division supérieure, à moins qu'on ne puisse suppléer à son insuffisance par la nomination de maîtres particuliers.

Les classes pour femmes seront tenues par des personnes du sexe; c'est par exception que les hommes pourront en être chargés.

Il y a obligation pour les institutrices et instituteurs communaux de donner l'enseignement aux adultes dès qu'ils en seront requis. J'aime à croire que vous

ne serez jamais dans le cas de le rappeler à aucun d'eux. Ils considéreront non-seulement comme un devoir, mais comme un honneur d'aider les administrations publiques à accomplir l'œuvre de perfectionnement social que la loi de 1842 a pour objet. Ce n'est d'ailleurs pas un travail gratuit que nous leur imposons; ils seront rétribués, et les services qu'ils auront rendus leur compteront pour la pension.

II. Dès qu'une école aura été organisée en principe, l'inspecteur provincial préparera, de concert avec l'inspecteur cantonal, pour être soumis au conseil communal, un règlement d'ordre intérieur, déterminant les conditions d'admission des élèves, les jours ainsi que les heures des leçons, la discipline intérieure et les vacances.

Le règlement interdira l'admission de jeunes gens atteints d'une maladie contagieuse.

On fixera les jours et les heures des leçons en ayant regard aux habitudes des localités et aux exigences des professions qui y sont les plus répandues, afin de pouvoir rendre les classes accessibles au plus grand nombre.

Les deux divisions d'élèves recevront l'instruction séparément, c'est-à-dire, dans des locaux distincts ou dans le même local à des heures si pas à des jours différents.

Le classement des élèves par division appartiendra à l'instituteur, sauf recours à l'inspecteur cantonal.

Les écoles pour femmes se tiendront soit les jours fériés, avant ou après les offices, soit les jours ouvrables, dans l'intervalle entre le travail du matin et celui de l'après-midi.

Les écoles réservées aux hommes pourront aussi être ouvertes les jours fériés aux jeunes gens qui seraient empêchés de fréquenter l'école quotidienne du soir.

Les élèves seront soumis à une surveillance sévère. Il importe que l'école d'adultes ne devienne point pour eux un prétexte de se rendre au cabaret. Les instituteurs auront soin de leur faire comprendre les conséquences pernicieuses de la fréquentation assidue de ces lieux où tant d'hommes vont perdre leur temps, corrompre leurs mœurs, ruiner leur santé et dissiper au jeu ou dans des excès de boisson, l'argent qui très-souvent était destiné à subvenir aux besoins de la famille. Ils leur recommanderont la pratique du devoir comme indispensable au véritable bonheur; ils leur inculqueront des habitudes d'ordre et d'économie, seul moyen pour les ouvriers de retirer de leur travail l'aisance à laquelle tous aspirent.

Les punitions seront graduées suivant la gravité des fautes; on devrait, je pense, donner à l'instituteur le droit de prononcer l'éloignement des élèves vicieux ou indisciplinés, sauf à en référer à l'administration communale pour leur exclusion définitive.

En exécution de l'art. 4 du règlement général et pour satisfaire à l'art 15 de la loi du 23 septembre 1842, on insérera dans le règlement d'ordre une disposition autorisant l'instituteur à diminuer d'une demi-heure le matin et d'une demi-heure l'après-midi la durée des cours à l'école primaire.

Immédiatement après avoir arrêté le règlement d'ordre proposé par l'inspecteur, le conseil communal fixera par délibération spéciale :

1° Le taux de la rétribution à payer sur le budget de l'école d'adultes pour l'instruction à donner aux élèves admis gratuitement;

2° S'il y a lieu, le taux de la rétribution à payer directement à l'instituteur par les élèves solvables;

3° Le montant de l'indemnité annuelle prévue à l'article 12 du règlement général.

Le tout sera envoyé à la députation permanente à fin d'approbation.

Pour la fixation de l'indemnité annuelle et du taux de la rétribution par élève, on aura égard au nombre des jours pendant lesquels l'école sera ouverte. De plus, on tiendra compte, pour l'indemnité, du surcroît de travail imposé à l'instituteur, du chef de ses fonctions de bibliothécaire.

Les émoluments du personnel enseignant (indemnité et rétributions) seront réglés de manière que les instituteurs soient mis à même de se faire un supplément de revenu qui leur permette de renoncer à toute fonction accessoire et de s'occuper exclusivement des devoirs de leur profession.

Le montant des rétributions sera distribué par parts égales entre les sous-maîtres et les instituteurs. Il n'y aura de différence dans le chiffre de leurs émoluments que sous le rapport de l'indemnité fixe, laquelle sera plus élevée pour ceux-ci que pour ceux-là.

L'indemnité fixe sera payée intégralement, quel que soit le nombre des élèves.

Mais comme je l'ai dit dans une circulaire du 12 janvier 1863, on ne saurait garantir les rétributions. L'instituteur doit gagner cette partie de son revenu. Celui qui sera réellement à la hauteur de sa mission aura un grand nombre d'élèves et il pourra toucher la majeure partie, la totalité même, des sommes allouées pour l'instruction des élèves gratuits ou solvables. Si l'école n'est pas fréquentée comme elle devrait l'être, le chiffre des émoluments consistant dans les rétributions sera inférieur au montant des allocations, et l'instituteur éprouvera une perte dont on n'aura pas à lui tenir compte.

Aux termes de l'art. 13 du règlement général, l'instituteur doit, pour obtenir le payement des rétributions auxquelles il a droit du chef de l'instruction gratuite, présenter une déclaration dans la forme du modèle donné. Il sera tenue de produire, en même temps que cette déclaration et pour mettre la commune à même d'en vérifier l'exactitude, le registre d'inscription et de fréquentation mentionné à l'art. 11.

Des écoles privées pourront être adoptées par les communes avec l'autorisation de la députation permanente. On ne leur imposera pas le règlement d'ordre, mais les inspecteurs s'assureront qu'elles offrent à tous égards autant de garanties que les écoles communales.

La députation fera déterminer, sous son approbation, le taux de la rétribution à payer pour l'instruction gratuite dans les écoles adoptées. Le taux de la rétribution à payer par les élèves solvables sera fixé par les chefs de ces établissements eux-mêmes, sans l'intervention de l'autorité.

En ce qui concerne le registre d'inscription et de fréquentation, il devra être tenu aussi bien par les instituteurs adoptés que par les instituteurs communaux.

Un modèle de registre uniforme sera arrêté par les inspecteurs à la prochaine session de la commission centrale.

III. L'art. 6. du règlement général énumère les matières qui doivent nécessairement faire l'objet de l'enseignement dans les deux divisions de l'école d'adultes.

Ce programme n'est pas limitatif. Si les administrations communales en expriment le désir, on y ajoutera d'autres branches, telles que des notions de culture, de sciences naturelles, etc., pouvant être enseignées au moyen de lectures expliquées.

Les instituteurs de chaque cercle de conférence seront réunis à bref délai et chargés d'élaborer un projet de plan d'études, pour être soumis à l'inspecteur provincial qui l'arrêtera définitivement.

On réservera un temps convenable pour l'enseignement de la religion dans la division inférieure. Cet enseignement sera donné d'après les indications et sous la direction des chefs des cultes ou de leurs délégués.

La religion ne figure pas dans le programme de la division supérieure; on doit supposer qu'au moment de leur admission dans celle-ci, les élèves possèdent l'instruction nécessaire dans cette branche essentielle. Dès lors, il suffira sans doute que, fidèles aux traditions de la famille, ils pratiquent le culte comme leurs coréligionnaires.

On n'emploiera que des livres classiques approuvés conformément à l'art. 9 de la loi du 23 septembre 1842.

Les cours d'adultes sont appelés à former des hommes religieux et moraux, des ouvriers intelligents et capables, des citoyens éclairés et sincèrement attachés aux institutions nationales.

C'est dans cet esprit que le plan d'études sera rédigé et que l'on choisira les livres.

Dans les conférences trimestrielles, des leçons seront données aux instituteurs sur les meilleurs procédés à suivre pour l'exécution du programme.

La direction imprimée à l'enseignement y sera examinée avec soin, et les observations que cet examen aura suggérées seront communiquées à la commission centrale de l'instruction primaire par l'inspecteur provincial.

Le gouvernement veillera à ce qu'à l'avenir les écoles normales fournissent toujours des sujets capables d'instruire la jeunesse aussi bien que l'enfance.

IV. Les autorités locales ne négligeront rien pour amener les jeunes gens à l'école, pour exciter leur zèle.

Il est à désirer qu'elles instituent des comités de patronage composés de personnes influentes et disposées à seconder leurs efforts. Elles réclameront dans le même but le concours de bureaux de bienfaisance, des ministres du culte et des chefs des diverses industries. Ces derniers comprendront ce que le travail acquiert de valeur aux mains de l'ouvrier intelligent et leurs exhortations ne feront pas défaut quand il s'agira de peupler l'école.

Vous engagerez les bourgmestres à se rendre de temps en temps dans les classes, ne fût-ce que pour s'informer de l'état de l'enseignement et de la discipline. Cette marque de sollicitude sera un stimulant et pour les maîtres et pour les élèves.

L'année scolaire se terminera par une distribution de récompenses aux adultes qui se seront le plus distingués par leur application et leur bonne conduite.

Au besoin, les comités de patronage viendront en aide à la commune pour cet objet, en recueillant des souscriptions et des dons volontaires.

Les récompenses ne devront pas consister exclusivement en livres. Rien n'empêche de distribuer des vêtements, des instruments de travail et d'autres objets d'utilité. Si les ressources locales le permettent, on fera bien de donner quelques livrets de la caisse d'épargne ou de retraite, surtout dans les écoles destinées aux femmes, celles-ci n'étant pas admises à concourir pour l'obtention des prix de l'espèce institués aux frais du gouvernement.

Outre les distributions de prix, les concours entre les écoles d'adultes seront un puissant moyen d'encouragement et d'émulation tout à la fois.

L'organisation des concours est ajournée à deux ans. Cette organisation fera l'objet d'une instruction spéciale, comme tout ce qui se rattache à la délivrance des certificats de capacité.

En attendant, on ne perdra pas de vue que les élèves sont admis à concourir dès l'âge de 19 ans, et que l'on doit régler la durée des études de manière qu'ils n'arrivent point à cet âge, sans avoir été à même de suivre un cours complet dans chaque branche.

V. Chaque école aura sa bibliothèque à l'usage des adultes. Une pièce de l'habitation de l'instituteur servira provisoirement de dépôt pour les livres, qui seront placés dans une armoire ou sur de simples rayons.

Dans les projets de construction de nouvelles maisons d'école, les administrations communales auront soin de comprendre un cabinet meublé en vue de cette destination spéciale.

Il existe déjà dans plusieurs localités des bibliothèques dites *populaires*. Elles pourront, du consentement des fondateurs, être réorganisées dans les conditions prescrites par le règlement général et recevoir des subsides sur les fonds de la province ou de l'État.

Le choix des livres pour les bibliothèques est un objet de la plus haute importance. A cet égard, comme pour les distributions de prix, on appliquera les principes de l'art. 9 de la loi du 23 septembre 1842. Le gouvernement publiera un catalogue général comprenant :

1° Des ouvrages historiques, scientifiques et littéraires proposés par la commission centrale ;

2° Des ouvrages propres à affermir les principes religieux, recommandés par les inspecteurs ecclésiastiques chargés de représenter les chefs des cultes près de cette même commission.

On ne portera au catalogue que des productions d'une utilité reconnue. J'ai à peine besoin de dire que l'on écartera sévèrement celles qui contiendraient des erreurs ou des doctrines contraires aux institutions nationales.

L'instituteur sera chargé des fonctions de bibliothécaire sous la surveillance du collège des bourgmestre et échevins. Ce service sera soumis à un règlement local, arrêté par le conseil communal sur la proposition de l'inspecteur provincial et approuvé par la députation permanente.

Les livres dont se composent les bibliothèques des écoles adoptées et qui auront été achetés au moyen de subsides, seront, comme ceux des bibliothèques annexées aux écoles communales, timbrés au sceau de la commune, qui en conserve la propriété.

On fixera un ou deux jours par semaine pour le prêt des livres demandés en lecture.

Le prêt sera gratuit, à moins d'une décision contraire du conseil communal. Si l'on exige une rétribution, les sommes perçues de ce chef serviront, avec les dons particuliers, à l'entretien et aux accroissements de la bibliothèque.

Les lectures publiques étant instituées pour venir en aide aux leçons de la classe, il faudra veiller à ce qu'elles se renferment dans les limites du programme. Il importe aussi qu'elles soient faites avec une sage simplicité. Trop d'emphase comme trop de monotonie lasse l'auditeur.

Si, pour faire des lectures, l'administration communale agrée des personnes étrangères au corps enseignant, elle s'assurera, au préalable, que ces personnes ne laissent rien à désirer quant à l'instruction et à la moralité. Les inspecteurs seront consultés.

VI. J'espère, M. le gouverneur, que les bibliothèques et les lectures publiques, de même que les écoles dont elles forment le complément indispensable, rencontreront la sympathie du clergé. L'intervention bienveillante des ministres des cultes sera d'un grand secours pour la réalisation du bien-être individuel et social que nous avons en vue.

Les inspecteurs surveilleront eux-mêmes les institutions dans les communes de leur résidence. Pour les autres communes, il leur est loisible de se faire aider par des délégués choisis sous votre approbation, le collége des bourgmestre et échevins entendu.

Les délégués, comme les inspecteurs, entreront en relations avec les administrations communales et s'assureront de la stricte exécution des règlements. A chaque visite, ils auront particulièrement soin de vérifier le registre d'inscription et de fréquentation des élèves.

Les inspecteurs cantonaux adresseront annuellement à l'inspecteur provincial, qui vous le transmettra, avec ses observations s'il y a lieu, un rapport détaillé sur la situation de l'enseignement des adultes.

Les rapports des inspecteurs seront communiqués à la députation permanente et vous voudrez bien en envoyer un résumé à mon département. Ils feront connaître, entre autres, les divers encouragements accordés aux écoles, le nombre des élèves, la manière dont les maîtres se sont acquittés de leurs fonctions et les résultats obtenus. Le zèle que les instituteurs auront montré, leur sera compté pour les récompenses à accorder en exécution de l'arrêté royal du 21 juin 1862.

VII. Le règlement général indique comment il sera pourvu aux dépenses des écoles d'adultes.

On compte en premier lieu sur le bon vouloir des communes.

J'aime à me persuader qu'elles ne refuseront pas de s'imposer quelques sacrifices pour compléter et affermir l'organisation de l'enseignement primaire.

De leur côté, les bureaux de bienfaisance, qui ont des revenus propres, ne resteront pas étrangers à cet objet; c'est leur devoir de favoriser une œuvre particulièrement utile aux familles qui ont besoin d'être assistées. Les secours publics ne sauraient revêtir une forme plus digne, avoir une portée plus sûre que l'instruction des masses.

Je désire que partout l'administration communale et l'administration charitable s'entendent ponr y contribuer chacune dans la mesure de ses moyens.

La loi d'abolition des octrois a beaucoup amélioré la situation financière des communes, et je suppose qu'elles seront toutes à même de fournir leur contingent. Elles pourront d'ailleurs se procurer de ressources extra-budgétaires, en provoquant des souscriptions parmi les habitants; puis il se présentera bien des hommes généreux qui offriront de prendre à leur compte une partie des frais. On voit souvent des bourgmestres et des échevins abandonner à des sociétés d'agrément ou autres, la petite indemnité qui leur est allouée par application de l'article 131 de la loi du 30 mars 1836. Pourquoi ne remettraient-ils pas plutôt cette indemnité à la commune pour former sa part contributive ? Ils ne sauraient mieux l'employer, et ce serait d'un bon exemple.

En cas d'insuffisance des ressources locales, les communes seront admises à réclamer l'intervention pécuniaire de la province et de l'État.

Le mode de comptabilité en usage dans l'enseignement primaire sera suivi pour les écoles d'adultes. Il y aura des budgets et des comptes spéciaux.

Les dépenses pour lesquelles des subsides peuvent être accordés, sont les suivantes :

1° Les rétributions à payer pour l'instruction gratuite donnée aux élèves ;

2° Les indemnités annuelles allouées aux membres du personnel enseignant;

3° Le chauffage des classes;

4° L'éclairage;

5° La formation et l'entretien des bibliothèques scolaires.

Le règlement général ne permet pas de considérer comme donnant lieu à une intervention pécuniaire quelconque de la province ou de l'État, les fournitures classiques et les distributions de prix. Ces dépenses ne sont pas obligatoires; et, tout en faisant des vœux pour que les communes les prennent à leur charge conjointement avec les bureaux de bienfaisance, nous ne saurions y avoir égard quand il s'agira de fixer le montant des subsides.

Les allocations à porter annuellement au budget scolaire pour le payement du *casuel*, seront déterminées d'après le nombre des élèves qui peuvent être admis aux cours, multiplié par le chiffre représentant la quotité de la rétribution par élève.

Les rétributions des élèves solvables perçues directement par l'instituteur et à son profit, figureront en recette et en dépense, mais pour mémoire seulement.

Une somme de *cent à cent cinquante francs* suffira pour former le noyau de la bibliothèque. Elle s'accroîtra ensuite au moyen d'allocations annuelles, de souscriptions et dons volontaires.

Il est à désirer que les budgets soient approuvés avant l'ouverture de l'exercice auquel ils se rapportent, et après l'apurement des comptes de l'exercice pénultième.

Chaque année, dans le courant du mois de décembre, vous enverrez au département de l'intérieur : 1° un état détaillé de l'emploi des fonds alloués en faveur des écoles d'adultes, pendant l'année précédente; 2° des tableaux conformes aux modèles ci-annexés, indiquant en détail, pour l'année suivante :

A. Les dépenses arrêtées par les conseils communaux, sous l'approbation de la députation permanente;

B. Les ressources locales destinées à y faire face;

C. Le déficit à combler par l'État, conjointement avec la province.

Les subsides de l'État seront liquidés au moyen d'ordonnances collectives à soumettre au visa préalable de la cour des comptes.

L'intervention pécuniaire de la province est facultative; mais elle n'en sera pas moins certaine. Le conseil provincial et la députation permanente, qui ont toujours eu à cœur les intérêts de la classe ouvrière, s'associeront résolûment à l'œuvre nouvelle. Je ne doute pas qu'à la prochaine session, le conseil ne vote les crédits nécessaires pour venir en aide aux communes dans la proportion des *deux cinquièmes* du déficit des budgets scolaires.

Quant aux Chambres législatives, dont nous cherchons à réaliser les vœux, on peut s'en rapporter à leur sollicitude du soin de fournir au gouvernement les moyens de faire les *trois autres cinquièmes,* en conformité du règlement général.

Grâce aux efforts combinés des particuliers, des communes, des provinces et de l'État, l'organisation des écoles d'adultes se développera rapidement; il sera donné satisfaction à un des grands besoins de notre époque et, sous ce rapport comme sous tant d'autres, la Belgique n'aura rien à envier aux nations les plus civilisées.

Le Ministre de l'Intérieur,
ALP. VANDENPEEREBOOM.

NOUVELLES DIVERSES.

Le mardi 14 novembre a eu lieu, à la salle académique de l'université de Liége, la cérémonie funèbre en l'honneur de M. le professeur Léon de Closset, décédé pendant les vacances. La salle avait été entièrement tendue de noir. Outre tout le corps professoral en robes et un grand nombre d'élèves, on remarquait à la cérémonie : MM. le gouverneur de la province; le capitaine Montignie, officier d'ordonnance du Roi; l'administrateur-inspecteur de l'Université; les directeurs du Conservatoire et de l'Académie, etc., etc.

M. Spring, prorecteur, a ouvert la séance en rappelant les tristes circonstances dans lesquelles est mort M. de Closset, la résolution prise par l'université de rendre hommage à sa mémoire, dans une cérémonie spéciale, en déléguant pour accomplir ce devoir pieux M. Troisfontaines, qui, par ses études et ses relations avec le défunt, pouvait mieux que personne retracer sa carrière. Il a annoncé, en outre, que les élèves, voulant s'associer aux regrets du corps enseignant, avaient désigné M. Deschamps, élève du doctorat en philosophie, pour porter la parole en leur nom.

M. Troisfontaines a retracé avec émotion et un grand talent la carrière si prématurément brisée de son collègue et ami. (Nous comptons donner son discours.)

M. Deschamps a, de son côté, exprimé en fort bons termes et très-convenablement les sentiments de la jeunesse universitaire pour leur regretté professeur.

La séance a été levée au milieu de l'émotion de l'auditoire, et les deux orateurs ont reçu les vives félicitations des personnes présentes. (*Journal de Liége.*)

— Le conseil communal de Malines, voulant récompenser dignement le succès obtenu au concours général de l'enseignement moyen par M. Van Kerckhoven, qui a remporté le 1er prix de mathématiques en première scientifique, vient d'accorder à l'unanimité, à ce jeune homme peu favorisé de la fortune, ***un sub-***

side annuel de 300 *francs pendant cinq ans*, pour l'aider à subvenir aux frais de ses études ultérieures.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision, et féliciter l'administration communale de Malines de la manière généreuse dont elle sait reconnaître et encourager le mérite. (*Moniteur.*)

— M. Gustave Hagemans, représentant de Thuin et un de nos archéologues les plus distingués, vient de publier en deux intéressants volumes l'*Histoire du pays de Chimay*. Cette monographie, qui renferme des détails curieux sur les anciennes coutumes de cette contrée, sera accueillie avec empressement par tous les érudits.

— Académie royale de Belgique. Le dimanche 14 octobre a eu lieu à Bruxelles au temple des Augustins la séance publique que tient ordinairement l'Académie au retour de nos fêtes nationales. C'est à la classe des beaux-arts que la célébration de cette solennité est dévolue.

Un public nombreux remplissait le temple des Augustins.

L'orchestre du conservatoire royal de Bruxelles, les cent membres de la société des Mélomanes de Gand et les cinquante enfants de la section chorale instituée dans les fabriques de MM. Parmentier-Van Hoegaerden, de Gand, honorables industriels, qui savent faire un noble usage de leur fortune en faveur de leurs nombreux ouvriers, occupaient le fond de l'estrade, sur les côtés de laquelle s'élevaient les riches bannières de la société et de la jeune section.

A midi, les membres du bureau et de l'Académie ont pris place sur le devant de l'estrade. Une foule de membres des trois classes et de personnages de distinction assistaient à cette solennité.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. De Busscher, a prononcé sur les vastes publications dont l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts s'est chargée successivement, un discours qui a provoqué de nombreux applaudissements.

L'orchestre du conservatoire royal de Bruxelles a ensuite exécuté, sous la direction de l'auteur, une ouverture intitulée *la Nuit,* composée par M. Gustave Huberti. Cette nouvelle production du lauréat du concours de 1865 confirme les espérances que le beau morceau couronné l'année dernière avait permis de concevoir.

Après cette exécution, M. Quetelet, secrétaire perpétuel, a proclamé les résultats du grand concours d'architecture ouvert à l'Académie des beaux-arts d'Anvers et institué en 1866 par le gouvernement.

Le premier prix, consistant en une pension de 3,500 fr., a été décerné à l'unanimité du jury à M. Joseph-Jean Naert, de Bruges.

Le second prix a été décerné aussi à l'unanimité à M. Louis Bonnet, de Taintegnies.

Les lauréats sont venus recevoir leurs diplômes et médailles des mains de M. le président, aux acclamations de l'assemblée.

M. le secrétaire perpétuel a donné ensuite lecture de l'arrêté royal du 18 juin 1866, qui accorde le prix quinquennal de 5,000 francs en faveur des meilleurs ouvrages sur les sciences et la littérature à M. Tielemans, président de chambre à la cour d'appel de Bruxelles, pour son ouvrage intitulé *Répertoire d'administration et de droit administratif en Belgique.*

De nouveaux applaudissements ont salué cette proclamation.

L'orchestre du conservatoire a ensuite exécuté la cantate *De Wind*, qui a remporté le second prix au grand concours de composition musicale. La musique de cette cantate, exécutée sous la direction de l'auteur, est de M. J. Vanden Eeden. Les paroles sont de M. Emmanuel Hiel.

Des applaudissements unanimes ont accueilli cette exécution, et des bouquets ont été jetés au jeune compositeur, qui a été présenté à M. le ministre de l'intérieur.

Classe des beaux-arts. La classe inscrit, dès à présent, dans son programme de concours pour 1868, les questions suivantes, à la solution desquelles elle reserve deux prix de mille francs chacun.

I. Faire l'histoire de la gravure des médailles, en Belgique, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1794.

Cette histoire doit embrasser les territoires qui forment la Belgique actuelle, et comprendre, à la fois, la biographie des artistes et une appréciation de leurs travaux.

II. Rechercher l'époque à laquelle l'architecture a subi, dans les Pays-Bas, l'influence italienne. Indiquer les personnages auxquels on doit attribuer cette influence et citer les œuvres des artistes.

Classe des sciences. Dans la séance du 13 octobre M. Adolphe Quetelet a communiqué à l'Académie deux lettres de Charles-Quint à Rabelais, que lui avait transmises M. Chasles, associé de l'Académie. Voici ces deux lettres avec le billet d'envoi de M. Chasles.

« Je vous envoie copie de deux lettres de l'empereur Charles-Quint, qui peuvent vous offrir quelque intérêt. Vous avez parlé, dans votre savante histoire des sciences en Belgique, de l'impulsion que ce souverain avait voulu donner aux études scientifiques et littéraires; et ces deux lettres s'y rapportent. Il avait proposé une récompense de 1,000 écus pour la découverte de la quadrature du cercle; et n'ayant pas reçu de solution, il s'adresse directement à Rabelais, « docteur en toutes sciences et bonnes lettres », dit-il. Effectivement aux yeux de ses contemporains les plus célèbres de tous les pays, Rabelais était l'homme le plus ingénieux et le plus savant en toutes choses. Il était en correspondance intime avec Copernic, Cardan, Tartaléa, Nonius, Oronce Finé, Ramus, J.-C. Scaliger, Erasme (sans parler de Luther et de Calvin dont il s'est séparé.)

« Voici les deux lettres de l'empereur Charles-Quint :

« Maistre Rabelais,

« Vous qu'avez l'esprit fin et subtil, me pourriez vous satisfaire? J'ay promis 1000 escus à celuy qui trouvera la quadrature du cercle, et nul mathématicien n'a pu resoudre ce problesme, j'ay pensé que vous qui estes ingénieux en toutes choses me satisferiez; et si le faites, forte recompense en recevrez. Dieu vous vienne en aide.

« Ce x septembre 1542. CHARLES.

A maître François Rabelais, docteur en toutes sciences
et bonnes lettres.

« Maître Rabelais, je suis moult surpris de ce que ne m'avez encore fait réponse à la proposition que je vous ay faite touchant la quadrature du cercle. Est-ce que réellement cette chose serait impossible à résoudre? Mais quant ainsy

serait, je pryeray pour me faire réponse quelle qu'elle soit, vous n'ignorez pas qu'elle sera toujours bien venue de moy. Je l'attends donc par le porteur d'icelle, et me ferez plaisir. Adieu.

CHARLES.

A Maître F. Rabelais.

Dans la séance du 5 novembre M. Gachard a présenté des observations verbales sur ces deux lettres.

Plusieurs raisons lui font douter qu'elles soient en effet de Charles-Quint.

1° Le ton familier qui y régne et qui ne s'expliquerait que si Rabelais eût été le pensionnaire de l'empereur ou attaché à sa cour; or l'on peut affirmer que jamais Rabelais ne fut ni l'un ni l'autre.

2° La récompense de mille écus offerte par Charles-Quint à celui qui trouverait la quadrature du cercle. Tout ce que l'on connaît de ce monarque, n'offre pas de preuve que les sciences mathématiques, et en particulier la quadrature du cercle, l'occupassent spécialement.

3° Les circonstances au milieu desquelles ces lettres auraient été écrites. Le 10 septembre 1542 (date de la première), Charles-Quint était à Monzon, où il tenait les cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne. Les plus graves soucis l'assiégeaient en ce moment. François Ier venait d'envahir les Pays-Bas et le comté de Roussillon. Et ce serait dans de telles circonstances qu'il aurait donné son attention à la quadrature du cercle et qu'il aurait écrit à un savant français!

4° Enfin, il résulte de ces termes de la seconde des deux lettres: *J'attends votre réponse pàr le porteur d'icelle,* qu'elle dut être écrite par quelqu'un qui se trouvait dans le même lieu que Rabelais, ou tout au moins à proximité.

La conclusion de M. Gachard est qu'on ne saurait admettre l'authenticité des deux lettres à moins que la preuve n'en soit faite par les originaux.

Il ajoute, par forme de simple conjecture, qu'elles pourraient bien être de Charles de Lorraine, cardinal de Guise.

M. Quetelet répond à M. Gachard qu'il s'en rapporte au savoir de M. Chasles, comme à un profond historien des sciences mathématiques. Entrant ensuite dans quelques détails, il cite plusieurs traits qui établissent les connaissances scientifiques, le goût pour les mathématiques et la générosité de Charles-Quint.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Louis Gruyer,* correspondant de l'Académie (classe des lettres), à Bruxelles; — M. *Podesta,* professeur à l'institut de commerce, à Anvers; — M. *Kupfferschlaeger,* recteur de l'université de Liége et professeur ordinaire à la faculté de droit; — M. *Ghinijonet,* inspecteur provincial de l'enseignement primaire pour la province de Liége, à Huy.

A l'étranger : M. le docteur *Rostan*, professeur à la faculté de médecine, à Paris; — M. le docteur *Natalis Guillot,* professeur de pathologie interne à l'École de médecine, à Paris; — M. *Fr. de Siebold,* docteur en philosophie, célèbre explorateur du Japon, à Munich; — M. *de Schlechtendahl,* professeur de botanique à l'université de Halle; — M. *Charles Alingoist,* une des gloires littéraires de la Suède, à Brême.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

Numéro 12. **Décembre 1866.**

LES DIRECTEURS DE LA REVUE A LEURS LECTEURS.

En 1867 la *Revue* entrera dans sa quinzième année d'existence, la dixième depuis qu'elle est installée à Bruges. C'est déjà une longue période, surtout à l'époque actuelle, et il a fallu de la persévérance pour en arriver là. Cependant les directeurs, poussés par des motifs qu'ils ont déjà fait connaître, et croyant d'ailleurs avoir bien payé leur dette à l'enseignement, s'étaient décidés il y a quelque temps à suspendre une publication qui leur donne assez de peine et, avec leurs occupations journalières, absorbe tous leurs instants. Mais des sollicitations venues de différents côtés, le désir de conserver dans le pays le goût des fortes études, de satisfaire des abonnés dont la plupart les ont suivis avec une remarquable constance, tout cela les a engagés à revenir sur cette décision. De plus la Belgique possédant quatre universités, des écoles normales de différents degrés, dix athénées, cinquante écoles moyennes, une foule d'établissements libres, des colléges, des séminaires, renfermant par conséquent un personnel enseignant fort nombreux, doit avoir un recueil où les professeurs puissent consigner, pour l'utilité de chacun, le résultat de leurs recherches sur des points obscurs de leur enseignement, un journal spécialement consacré à l'étude, et dans lequel, laissant de côté toutes les questions qui divisent actuellement les hommes, on puisse se réunir sur le terrain pacifique de la science et de la littérature.

Cependant tout en continuant la *Revue*, nous avons cru devoir apporter à son mode de publication des changements réclamés par les circonstances. Désormais au lieu de paraître par mois, ce qui scinde trop les articles et laisse à peine à la direction le temps de respirer, elle paraîtra par livraisons de 70 à 80 pages. Chaque livraison sera imprimée aussitôt qu'il

y aura un nombre d'articles suffisant, c'est-à-dire, comme nous l'espérons, tous les deux mois, mais pas plus souvent. Il y aura donc chaque année six livràisons au plus; il pourra y en avoir moins. Dans tous les cas, six livraisons formeront une année ou un volume d'abonnement, au prix ordinaire.

Ensuite comme nous n'avons plus autant de temps à consacrer à la *Revue*, nous faisons appel à la collaboration de tous les travailleurs sérieux. Ne pouvant leur garantir une rémunération en rapport avec leurs talents, nous ferons cependant ce qui nous est possible, en partageant entre les auteurs des articles insérés dans la *Revue* les bénéfices nets, après le réglement définitif du compte de l'année. Jusqu'à présent ces bénéfices ont été minimes; mais grâce aux nouvelles conditions proposées par l'imprimeur, la rémunération pourra être d'un franc à un franc cinquante centimes la page. Cette rémunération serait facilement doublée, si le nombre des abonnés était dans la proportion que l'on peut raisonnablement attendre d'un pays comme la Belgique; malheureusement la *Revue* n'a à sa disposition aucun moyen de publicité; la plupart même ignorent qu'elle existe, comme nous en avons la preuve tous les jours. Nous engageons donc ceux qui l'ont si bien soutenue jusqu'ici, à la faire connaître à l'occasion.

EXPLICATION D'UN PASSAGE DE DÉMOSTHÈNE.

Le discours que prononça Démosthène, l'an 330 avant J.-C., devant un des tribunaux du peuple athénien, dans le procès intenté, six ans auparavant, par Eschine à Ctésiphon, est un chef-d'œuvre d'éloquence qui, lu et relu, commandera toujours l'admiration et le respect pour un des plus grands génies de la Grèce. La jouissance qu'en procure l'étude est rarement troublée par des difficultés, qui nous empêchent si souvent ailleurs de suivre la marche des idées conçues et développées par des esprits d'élite. Pas ou presque pas d'interpolations (car on ne peut pas appeler ainsi les faux documents qui y figurent), des variantes parmi lesquelles le choix est facile, enfin un style large et élevé qui, tout particulier qu'il est à Démos-

thène, rend avec une netteté admirable les moindres nuances de ses pensées.

Cependant il y a, tout au commencement, un endroit que le scoliaste lui-même trouve fort obscur et dans l'explication duquel il tâtonne sans parvenir à un résultat plausible. Les commentateurs modernes n'ont pas été beaucoup plus heureux dans les efforts qu'ils ont faits pour découvrir le sens des paroles de l'orateur.

Il s'agissait dans ce procès d'un décret proposé par Ctésiphon et portant qu'en témoignage de la reconnaissance publique pour les services éminents que Démosthène avait rendus à la ville d'Athènes et à la Grèce entière, une couronne d'or lui serait décernée. Eschine, principal antagoniste et ennemi acharné du grand citoyen, avait déféré cette proposition comme illégale et inconstitutionnelle. L'affaire fut portée devant une cour des Héliastes. Le jour des plaidoiries arrivé, il soutint et développa son accusation dans le discours que nous avons encore, en cherchant surtout à rabaisser son adversaire et à prouver que, loin d'avoir rendu à la patrie des services dignes de récompenses, il en avait au contraire amené et précipité la ruine. Après lui Ctésiphon prononça, probablement, quelques paroles pour remettre à Démosthène la défense d'une cause qui le concernait autant que l'auteur du décret. Alors le grand patriote justifia sa vie politique et sa vie privée avec un accent de persuasion et une noblesse de pensées qui pénètrent encore maintenant tout cœur honnête d'étonnement et de sympathie pour le dernier défenseur d'une illustre nation, attaquée au dehors par un ennemi rusé et puissant et déchirée dans son sein par une foule de traîtres stipendiés.

L'orateur commence par prier les dieux d'inspirer à ses juges des sentiments d'impartialité. Car on écoute ordinairement plus volontiers celui qui accuse que celui qui se défend, ce dernier étant obligé de parler fréquemment de lui-même. Ce rôle ingrat est échu à Démosthène; il le remplira avec la modération dont son cœur sera capable.

Abordant ensuite la défense des actes de son administration, qu'Eschine vient d'incriminer avec tant d'amertume, il s'exprime ainsi :

12 Τὰ μὲν οὖν κατηγορημένα πολλὰ καὶ περὶ ὧν ἐνίων μεγάλας καὶ τὰς ἐσχάτας οἱ
νόμοι διδόασι τιμωρίας· τοῦ δὲ παρόντος ἀγῶνος ἡ προαίρεσις αὐτὴ ἐχθροῦ μὲν
ἐπήρειαν ἔχει καὶ ὕβριν καὶ λοιδορίαν καὶ προπηλακισμὸν ὁμοῦ καὶ πάντα τὰ
τοιαῦτα, τῶν μέντοι κατηγοριῶν καὶ τῶν αἰτιῶν τῶν εἰρημένων, εἴπερ ἦσαν ἀληθεῖς,
13 οὐκ ἔνι τῇ πόλει δίκην ἀξίαν λαβεῖν οὐδ' ἐγγύς. Οὐ γὰς ἀφαιρεῖσθαι δεῖ τὸ προς-

ἐλθεῖν τῷ δήμῳ καὶ λόγου τυχεῖν, οὐδ' ἐν ἐπηρείας τάξει καὶ φθόνου τοῦτο ποιεῖν· οὔτε μὰ τοὺς θεοὺς ὀρθῶς ἔχον οὔτε πολιτικὸν οὔτε δίκαιόν ἐστιν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι· ἀλλ' ἐφ' οἷς ἀδικοῦντά με ἑώρα τὴν πόλιν, οὖσί γε τηλικούτοις ἡλίκα νῦν ἐτραγῴδει καὶ διεξῄει, ταῖς ἐκ τῶν νόμων τιμωρίαις παρ' αὐτὰ τἀδικήματα χρῆσθαι, εἰ μὲν εἰσαγγελίας ἄξια πράττοντα ἑώρα, εἰσαγγέλλοντα καὶ τοῦτον τὸν τρόπον εἰς κρίσιν καθιστάντα παρ' ὑμῖν, εἰ δὲ γράφοντα παράνομα, παρανόμων γραφόμενον.

Ce passage est obscur pour ceux qui traduisent προαίρεσις par *consilium*, *intention*, *tendance*. Le mot a ce sens très-souvent, il est vrai; mais pas ici. Ici il signifie, et c'est son sens primitif, *préférence donnée à une chose*, *choix*. Il y avait à Athènes pour la poursuite des différents crimes et délits des procédures (ἀγῶνες) différentes. Démosthène en mentionne deux lui-même quelques lignes plus loin, la εἰσαγγελία, procédure contre le crime de haute trahison, et la γραφὴ παρανόμων, procédure contre ceux qui proposaient des lois ou des décrets inconstitutionnels.

Le procès dont il s'agit était une γραφὴ παρανόμων, et en obtenant la punition de Ctésiphon Eschine aurait perdu Démosthène dans l'opinion publique sans que celui-ci eût subi aucune condamnation judiciaire. Son administration étant représentée comme coupable sans être directement déférée à la justice, Démosthène était en quelque sorte mis dans le cas de ne pas pouvoir se défendre. En prenant la parole pour Ctésiphon, il déjoua les calculs de son ennemi. C'est là la clef du sens de la phrase οὐ γὰρ ἀφαιρεῖσθαι δεῖ κτλ, et pour en saisir la liaison avec ce qui précède on n'à qu'à suppléer après δεῖ les mots ἐπὶ τούτῳ γε, c'est-à-dire ἐπὶ τῷ ἐνεῖναι τῇ πόλει δίκην ἀξίαν λαβεῖν. Enfin il est facile de voir que χρῆσθαι dépend de l'imparfait ἔδει que suggère naturellement le présent δεῖ placé au commencement du paragraphe.

Une version mettra mieux en évidence la pensée de Démosthène et fera voir que ses paroles, dans leur ensemble aussi bien que séparément, ne sont pas aussi obscures qu'elles le paraissent. Dans ce but voici comment j'ai essayé de les traduire :

« *Les accusations sont nombreuses et pour quelques-unes d'entre* « *elles les lois réservent des punitions sévères et les derniers châti-* « *ments. Et cependant le choix même qu'il a fait de cette pour-* « *suite ne révèle que la malveillance, l'insulte, l'outrage, toutes les* « *passions enfin d'un ennemi, sans permettre à la République de* « *tirer des forfaits qu'il me reproche, fussent-ils vrais, aucune* « *vengeance méritée. Car (pour cela) il ne faut pas empêcher*

« (celui que l'on inculpe) de se présenter devant le peuple et de se « défendre; c'est ce qu'il ne faut pas faire même quand on est animé « par l'envie et la malveillance; agir ainsi, Athéniens, j'en atteste « les dieux, est inique, indigne d'un citoyen, injuste. Au contraire, « me voyant commettre les crimes sur l'énormité desquels il vient, « habile acteur tragique, de tant se récrier, il fallait au moment « de mes méfaits avoir recours aux châtiments des lois, m'accuser « de trahison s'il me voyait trahir le pays, me poursuivre pour « illégalité s'il me voyait proposer des mesures illégales, et m'a- « mener ainsi en justice devant vous. » X. PRINZ.

Liége, décembre 1866.

OBSERVATION CRITIQUE

SUR UN PASSAGE DE PLUTARQUE.

Il y a dans la vie de Périclès, par Plutarque, un passage, ch. XII, où il est question des travaux que cet homme d'État faisait exécuter, en puisant dans le trésor commun des Grecs, pour embellir la ville d'Athènes. Ses ennemis politiques en profitèrent pour attaquer son administration et dirent, entre autres : Δοκεῖ δεινὴν ὕβριν ἡ Ἑλλὰς ὑβρίζεσθαι καὶ τυραννεῖσθαι περιφανῶς, ὁρῶσα τοῖς εἰσφερομένοις ὑπ' αὐτῆς ἀναγκαίως πρὸς τὸν πόλεμον ἡμᾶς τὴν πόλιν καταχρυσοῦντας καὶ καλλωπίζοντας ὥσπερ ἀλαζόνα γυναῖκα, περιαπτομένην λίθους πολυτελεῖς καὶ ἀγάλματα καὶ ναοὺς χιλιοταλάντους. Ce qui veut dire : « La Grèce se sent profondément humiliée et ou- « vertement tyrannisée, en nous voyant, avec l'argent qu'elle est « obligée de payer pour la guerre, dorer notre ville et l'embellir, « comme une grande dame qui se pare de pierres précieuses et de « statues et de temples coûtant mille talents. »

Un grande dame qui se pare de statues et de temples coûtant mille talents, c'est-à-dire plus de cinq millions de francs, est quelque chose d'excessif et qui serait à peine supportable dans un conte oriental. Je pense que l'auteur a écrit : ὁρῶσα..... ἡμᾶς τὴν πόλιν καταχρυσοῦντας καὶ καλλωπίζοντας, ὥσπερ ἀλαζόνα γυναῖκα περιαπτομένην λίθους πολυτελεῖς, καὶ ἀγάλμασι καὶ ναοῖς χιλιοταλάντοις. Ce qui signifie : « En nous voyant.... « dorer notre ville et l'embellir de statues et de temples coûtant mille « talents, comme une grande dame qui se pare de pierres précieuses. »

Liége, décembre 1866. X. PRINZ.

OBSERVATION CRITIQUE

SUR UN PASSAGE DE PLINE L'ANCIEN.

Dans le deuxième livre de son Histoire naturelle Pline présente à ses lecteurs une espèce de cosmographie.

Après avoir, au paragraphe 85, fait connaître, d'après Posidonius, les distances, en stades, de la terre à la lune, *vicies centum millia*, et au soleil, *quinquies millies*, il dit que ces résultats s'obtiennent approximativement par des considérations géométriques. *Nam*, continue-t-il, *cum trecentis sexaginta et fere sex partibus orbis solis ex circuitu ejus patere appareat circulum per quem meat semperque dimetiens tertiam partem ambitus et tertiae paulo minus septumam colligat*, *apparet dempta ejus dimidia*, *quoniam terra centralis interveniat*, *sextam fere partem hujus immensi spatii*, *quod circa terram circuli solaris animo comprehenditur*, *inesse altitudinis spatio*, *lunae vero duodecimam*, *quoniam tanto breviore*, *quam sol*, *ambitu currit; ita fieri eam in medio solis ac terrae*.

L'orbite du soleil forme donc, d'après Pline, à peu près un cercle, dont la terre occupe le centre; la distance de celle-ci au soleil est environ le sixième de l'orbite solaire et celle de la terre à la lune, dont la révolution est concentrique au mouvement du soleil, en est environ le douzième. Il s'en suit que la lune se trouve au milieu entre le soleil et la terre. Sa distance doit donc être la moitié de celle du soleil. Les chiffres *vicies centum millia* et *quinquies millies* sont donc fort loin d'être exacts. Au lieu de *vicies centum millia* il est probable que l'auteur avait écrit *vicies quinquies centies centum millia*, 250,000,000, qui est la moitié de *quinquies millies*, 500,000,000. Entre *vicies* et *centum millia* les mots *quinquies centies* ont été oubliés par les copistes.

Une autre erreur se trouve dans la proposition *dimetiens tertiam partem ambitus et tertiae paulo minus septumam colligat*. Quiconque, en effet, a étudié un peu la géométrie élémentaire sait que le diamètre d'un cercle équivaut à une partie de la circonférence, non pas plus grande, comme il est dit ici, mais moindre que le tiers; qu'il faut ajouter au diamètre pour qu'il devienne égal à cette fraction de la courbe rectifiée. Archimède avait déjà démontré qu'il en vaut à peu près les $\frac{7}{22}$ et Pline lui-même reproduit ce rapport au paragraphe suivant lorsqu'il dit *quantas dimetiens habeat septumas*, *tantas*

habere circulum duo et vicesimas. Ne serait-ce pas faire injure à un auteur que de le croire assez inattentif pour se mettre, à la distance de quelques lignes, si fort en contradiction avec lui-même? Ajoutons à cela que *tertiae paulo minus septuma* est précisément la partie du diamètre qui manque à cette ligne pour égaler en longueur, à très-peu de chose près, le tiers de la circonférence. En effet, en désignant par D le diamètre et par C la circonférence, on a $D + \frac{D}{3.7} = \frac{C}{3}$. Ce qui fait $22D = 7C$ ou $D = \frac{7C}{22}$. Cela me porte à croire que les mots *tertiae paulo minus septuma* ont été, par mégarde, déplacés de l'endroit qu'ils occupaient primitivement, déplacement à la suite duquel *septuma* sera devenu, naturellement, *septumam*, et que Pline a écrit : *dimetiens et tertiae paulo minus septuma tertiam partem ambitus colligat.* Quant à la construction de *dimetiens et tertiae paulo minus septuma colligat*, et non *colligant*, elle est irréprochable et même nécessaire. Voy. la grammaire latine de G.-T.-A. Krüger, § 287, 2. Remarquons enfin qu'après les mots *amplius*, *plus*, *minus* la particule *quam* peut être supprimée, non seulement devant les nombres cardinaux, mais aussi devant les nombres ordinaux. Virgile a dit, Georg. 4, 207, en parlant de l'âge que peuvent atteindre les abeilles, *neque enim plus septima ducitur aestas*, locution tout à fait analogue à celle de Pline *(pars) paulo minus septuma.* X. Prinz.

Liége, décembre 1866.

COLLECTION DES GRANDS ÉCRIVAINS DU PAYS, PUBLIÉE PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

DITS ET CONTES DE BEAUDOUIN DE CONDÉ, PUBLIÉS PAR AUG. SCHELER, BIBLIOTHÉCAIRE DU ROI DES BELGES.

La Revue a déjà plus d'une fois entretenu ses lecteurs des publications pleines d'intérêt dont s'est chargée l'Académie et que plusieurs de ses membres ont menées à bonne fin. Différents articles ont été consacrés à l'édition de Chastellain, par M. Kervyn de Lettenhove; une place a été donnée également aux savantes corrections proposées par M. Scheler au texte du Roman de Cléomadès édité par M. Van Hasselt. Nous constatons avec plaisir que les publications se succèdent assez rapidement et que le zèle des travailleurs est loin de se ralentir. Il se produit aussi à cette occasion en Belgique un mou-

vement scientifique marqué, une agitation qui indique la vie, comme on peut le voir par les critiques parfois un peu acerbes dont quelques éditions ont été l'objet. Car le métier d'éditeur a, comme tous les autres, son mauvais côté; il faut compter avec les grammairiens, les philologues, les linguistes, qui arrêtent les ouvrages nouveaux et, la loupe à la main, étudient minutieusement chaque détail, retournent en tout sens chaque passage, puis signalent sans ménagement tous les endroits où la perspicacité de l'éditeur s'est trouvée en défaut. On sait que sous ce rapport, l'amour propre national aidant, les Allemands et les Français sont impitoyables, pour les Belges peut-être encore plus que pour les autres. Après tout, ces critiques, bien que parfois assez désagréables, ont leur bon côté; vraies, elles instruisent; fausses, elles exigent des recherches pour être réfutées, de façon qu'elles tournent toujours au profit de la science. Dans tous les cas, on doit, ce semble, se montrer reconnaissant pour ceux qui ont le courage de s'exposer ainsi, et qui, au lieu d'attendre pour publier que la science soit entièrement constituée, la grammaire faite, l'orthographe fixée, nous donnent aujourd'hui pour exercer notre activité des textes que sans eux nous n'irions jamais demander à la poussière des bibliothèques ni à l'écriture souvent peut attrayante des manuscrits. Il y a même lieu d'espérer que d'ici à peu de temps l'école belge saura se constituer assez solidement pour n'avoir rien à envier aux brillantes écoles qui l'environnent.

Aujourd'hui nous allons essayer de faire connaître au moins sommairement à nos lecteurs une nouvelle publication de l'Académie, les *Dits et contes de Baudouin de Condé;* ce volume a paru cette année et sera bientôt suivi des *Dits et contes de Jean de Condé*, fils de Baudouin. M. Aug. Scheler, qui s'est fait l'éditeur de ces deux trouvères, est depuis longtemps très-avantageusement connu de nos lecteurs par les articles philologiques qu'il a bien voulu nous adresser, par son dictionnaire d'étymologie française, par d'autres publications dont nous avons rendu compte, par le *Bulletin du bibliophile belge*, dont il était l'éditeur. Voué depuis longues années à la philologie française, parfaitement au courant de tout ce qui s'est publié sous ce rapport tant en France qu'en Allemagne, il se présente armé de pied en cap, et tout à fait à la hauteur de la tâche qu'il a entreprise, comme on peut le voir et par le texte qu'il a donné et par les notes explicatives dont il l'a accompagné. D'un autre côté il a eu à sa disposition les manuscrits de Bruxelles, de Turin, de Rome, de

Paris et de Vienne, la plupart du XIVe siècle, quelques-uns même de la fin du XIIIe, c'est-à-dire postérieurs de quelques années à peine à la mort de Baudouin de Condé. Il y a donc tout lieu de croire que le texte est constitué aussi exactement qu'il était possible, et s'il reste encore beaucoup de passages à éclaircir, si l'on voit se dresser devant soi bien des points d'interrogation, il faut s'en prendre plutôt à la difficulté de l'auteur qu'à la science ou à la sagacité de l'éditeur.

Toutefois notre intention n'est pas d'étudier le texte, rude besogne qui demande beaucoup de temps et des connaissances spéciales, mais de donner une idée de l'ouvrage en lui-même. Et d'abord qui était Baudouin de Condé et à quel titre l'Académie royale de Belgique s'est-elle chargée de la publication de ses œuvres? Deux questions connexes, auxquelles on peut donner une réponse sinon précise du moins plausible. En effet, si nous consultons la préface de M. Scheler, ce que l'on trouve dans les œuvres de Baudouin de Condé pour construire sa biographie se réduit à bien peu de chose, et en dehors de ses œuvres les renseignements font complétement défaut. Son nom même est assez embarrassant; car on ne sait si *de Condé* indique le lieu de naissance ou fait partie du nom de famille; et dans le premier cas, resterait encore à savoir, parmi les divers Condé, à quelle localité il faut donner la préférence. Pour nous, nous pensons que *de Condé* appartient au nom de famille, d'après quelques vers qui nous paraissent suffisamment explicites. Dans *Li contes des Hiraus*, un valet s'adresse à Baudouin :

171 « Biaus amis et coment as non? »
— « Jou, par saint Piere de Hasnon,
J'ai non Bauduins de Condé. »
Respont li varlés : « En non Dé,
C'est biaus non... »

Ce qui s'accorderait avec ces vers trouvés par M. Scheler dans le Ms. la Vallière, vers auxquels il n'attache pas trop de valeur, sans dire pourquoi :

Che fist Bauduins de Condé
Qui ne vit oncques de Condé.

On vient de voir Baudouin jurer *par saint Pierre de Hasnon* [1];

[1] Les savants attachent avec raison une certaine importance à ce juron par *saint Pierre de Hasnon*. Car quoique le nom du saint employé dans ces formules ne s'explique souvent que par la nécessité de la rime, il est cependant des cas où il semble mis avec intention. Ainsi dans le même conte v. 38 le valet jure par

or Hasnon est un village situé dans le voisinage de Valenciennes. Ce serait peut-être aller trop loin que d'en conclure qu'il est né à Hasnon et qu'il a été baptisé dans l'église de Saint-Pierre; mais du moins cette expression jointe au nom de Baudouin, qui appartenait exclusivement à la Flandre ou au Hainaut, à l'existence en 1380 d'un Jean de Condé à Valenciennes, à la mention que fait Baudouin de la mort du comte de Flandre, Guillaume de Dampierre, à la circonstance qu'un de ses poèmes est dédié à Marguerite « la grant dame de Flandres, » enfin à des particularités de langage qui décèlent évidemment une origine picarde, autorise suffisamment à croire que Baudouin appartient au Hainaut et doit être rangé parmi nos écrivains nationaux. Et voilà pourquoi l'Académie s'est chargée de la publication de ses œuvres.

L'époque à laquelle vécut Baudouin est assez bien indiquée par quelques détails ou allusions historiques d'où M. Scheler conclut avec raison que son activité poétique s'exerça entre 1240 et 1280.

Si nous examinons maintenant les ouvrages de Baudouin de Condé, nous trouverons que, s'ils n'excitent pas une grande admiration par l'élévation des pensées ou la beauté de la forme, ils offrent cependant des côtés fort intéressants à étudier. Ces poèmes nous reportent à une époque où les temps chevaleresques venaient de finir et avec eux les grandes compositions épiques qu'ils animaient. La littérature provençale, si éminemment lyrique, était réduite au silence et si l'ode florissait quelque part dans le Nord, elle ne pouvait remplacer l'épopée. La poésie dramatique n'était pas encore sortie des églises. Le règne brillant de l'imagination et de la poésie instinctive était fini; on sentait venir l'âge de la réflexion et de la prose. Alors la poésie narrative changea de direction; elle se perdit dans de vastes compositions allégoriques comme le Roman de la Rose, ou bien les trouvères charmèrent les cours soit par des allégories de moindre dimension, soit par des poèmes religieux ou moraux. C'est à la classe de ces derniers trouvères qu'appartient Baudouin de Condé. Ce n'est pas que son genre soit par lui-même absolument anti-poétique; de tout temps au contraire la raison, la morale, la philosophie ont aimé à

saint Nicolas, qui est le patron de la Lorraine, où il habite; plus loin Baudouin jure par *saint Gilles :*

Foi que doi le biau cors saint Gille.

Or saint Gilles était honoré en Flandre et l'église Saint-Gilles, à Bruges, date précisément de l'an 1240.

se voiler sous l'allégorie, et ont emprunté la forme poétique pour embellir leurs préceptes ou pour les formuler plus rigoureusement et les faire mieux retenir. A une époque plus avancée de la littérature beaucoup y ont réussi. Mais Baudouin vivait dans un temps de décadence relative, de transition, de transformation, et il en reflète tous les défauts, le prosaïsme, le manque de profondeur, la fureur de l'allégorie, la recherche de l'esprit, le goût des rimes riches, des vers équivoques, des tours de force, du cliquetis des mêmes mots les uns contre les autres.

Cependant malgré ces défauts, qui sont ceux du siècle, Baudouin est intéressant à connaître, précisément peut-être parce qu'il s'éloigne plus de notre manière. Il est même nécessaire de l'étudier, si on veut se faire une idée exacte de notre littérature et de son mode de développement; car on en jugerait bien imparfaitement si on ne lisait que les chefs-d'œuvre. D'un autre côté Baudouin a des sentiments élevés, il est moral et plein de droiture. « Ennemi du libertinage d'esprit et de mœurs, dit M. Paulin Paris, il ne paraît pas avoir voulu fonder sa réputation, comme la plupart des trouvères ses contemporains, sur la séduction des récits romanesques ou le scandale des révélations satiriques. Il aima mieux se vouer au culte et, pour ainsi dire, à la prédication des vertus les plus propres à former le chevalier irréprochable et le chrétien accompli. »

Sous le rapport littéraire, Baudouin pourrait fournir un assez bon choix de passages qui ne déplairaient pas aux esprits difficiles. Quand on les comprend bien, on s'aperçoit qu'ils ne manquent ni d'élan ni de verve; souvent ils sont animés du souffle chevaleresque de l'âge précédent; il y a parfois des pensées présentées avec une précision et une rigueur toutes modernes.

Enfin les savants et les philologues trouveront dans notre trouvère une mine féconde à explorer. Il renferme quantité de mots, de locutions, de tournures, de faits grammaticaux qui ne sont jusqu'ici consignés nulle part. Et l'on n'en sera pas surpris si l'on songe à l'habileté peu commune qu'il avait acquise à jouer sur les mêmes mots et sur les mêmes rimes. On pourra aussi s'exercer à expliquer certaines difficultés de plus d'un genre, dont M. Scheler déclare n'avoir pas trouvé la solution. Car il ne faut pas le dissimuler, Baudouin n'est pas toujours aisé à comprendre; il y a même des pièces dont la lecture est fatigante à force d'obscurités. Heureusement on est aidé par les notes explicatives que l'éditeur a ajoutées à son texte et qui font près

du tiers du volume. Le lecteur ne s'en plaindra pas; outre les éclaircissements qu'il y trouvera pour le sens, il y puisera des connaissances solides, prises aux meilleures sources, et une foule d'aperçus nouveaux, mis libéralement par M. Scheler à sa disposition.

Le recueil de Baudouin de Condé se compose de vingt et une pièces, d'étendue et de caractère divers.

Nous n'insisterons pas beaucoup sur les pièces à vers équivoques ou à tours de force, dans lesquelles le plaisir de jouer sur les mots laisse souvent à la pensée le soin de se tirer d'affaire et de se debrouiller comme elle peut; et où la forme emporte le fond. La grande science était de les composer; les auditeurs mettaient leur intelligence à les comprendre. Baudouin en a plusieurs, en particulier *Le conte du Preudhomme*, qui célèbre les qualités de l'homme de bien, *Le conte d'Envie*, description de ce vice, de ses sources et de son principal produit, la médisance; quatre petits poèmes réunis sous un seul titre, savoir *Le ver de la chair*, *Des mondes et des mondés*, *Le dit du Fust*, *Un autre dit d'amour fine; Le dit de la Pomme*, strophe de douze vers sur la chute de l'homme; enfin *L'Ave Maria*, paraphrase en sept strophes de douze vers. Voici un spécimen tiré du conte d'Envie :

Mout vient mesdis de grant ordure,
Mais en ce siecle ki or dure,
Ne samble pas mesdis à plus*, * *grand'chose.*
Car des mesdisans i a plus,
Sans ciaus qui apriès iaus recroient[1]
Le mal, que de ciaus qui recroient
De mesdire, et tant vous en di :
Je ne cuic k'en nuit ne en di
Soit nule eure c'on ne mès[2] die
Des mesdits. Ki que les mesdie,
Jes lais passer si con le vent;
Qui mesdit croit, mesdis le vent*; etc. * *le trahit.*

Le poète, on le voit, y met encore de la discrétion. Mais voici une courte pièce dans laquelle son talent s'avance toutes voiles dehors; c'est le dit *Des mondes et des mondés*.

A mout de gent plaist mout li mondes,
Mais il n'i est de mil uns mondes*, * *un pur.*

[1] « Sans compter ceux qui, sur leur dire, ajoutent foi au mal qu'ils rapportent. » *Recroire* ou *se recroire*, cesser, s'abstenir. La plupart des explications et éclaircissements que nous donnons en note, viennent de M. Scheler. Nous y avons seulement parfois ajouté nos observations particulières.

[2] *Mès* = *mais*, plus; où l'on ne dise plus.

Selonc le vie des mondés,
Se dou monde n'est desmondés*. * *desmondanisé.*
Car por coi? Li saint home monde,
Cil se desmondèrent dou monde,
Por chou k'en pechié au monde ièrent;
En iaus desmondant s'esmondèrent.
Mais où est ore par le mont
Qui s'en desmonde et ki se mont[1]?
S'un s'en desmonde, mil s'enmondent*. * *se mondanisent.*
En ce monde, quant plus s'en mondent,
De mil ne sunt puis doi mondé
Del monde, c'on claime monde[2]. É!
Por quoi dont le non de monde a
Li mondes, ki ainc ne monda,
Ne monder n'i puet hom mondains,
S'il n'est desmondés del monde ains?

Les autres morceaux du recueil roulent aussi en général sur des sujets moraux. Ils présentent encore, il est vrai, des passages entortillés, mais du moins c'est l'exception. Quelques-uns sont purement moraux, comme le conte du *Baceler*, qui développe les dispositions nécessaires pour embrasser la chevalerie, le conte de *Gentillesse*, où l'on voit ce que c'est que le véritable gentilhomme, le conte de l'*Avare*, démontrant que l'avarice et la qualité de preux sont incompatibles, les vers du *Droit*, espèce de code renfermant les règles du droit, c'est-à-dire de la vérité, de la justice et de l'honneur. D'autres joignent aux pensées morales une allégorie, une comparaison, une parabole plus ou moins longue d'où le morceau tire son nom, tels sont le conte du *Wardecor* (espèce de vêtement de sûreté), sur les devoirs des seigneurs envers les vassaux qui les défendent, le conte du *Pélican*, contre l'avarice, le conte du *Dragon*, contre la médisance, qui ressemble au dragon, le conte du *Mantiel*, dans lequel le manteau d'hermine du chevalier est présenté comme le symbole des vertus qu'il doit avoir, le conte de *l'Éléphant*, description des qualités de cet animal pour en venir à l'éloge de Marguerite de Flandre, et quelques autres du même genre. Dans ces pièces tout n'est certainement pas à louer; mais on se tromperait étrangement si l'un croyait qu'il n'y a rien de bon. Il y a au contraire souvent des vers bien frappés,

[1] Nous avons ici, accolées l'une à l'autre, les deux formes de la 3e pers. sing. du subj. prés., avec et sans *e* final : *desmonde* et *mont*.

[2] « Dans ce monde sur mille qui naissent, il y en a tout au plus deux qui, dans la suite (*puis*), soient purifiés de ce monde, que cependant (comme par ironie) on appelle *monde* (pur). »

des tirades vigoureuses, des idées, des tournures, une manière qui rappellent celles qui ont été employées plus tard par l'épître et par la satire. Nous allons donner quelques passages, qui justifieront ces assertions.

Dans le conte du *Pel*, le poète s'élève contre la méchanceté du siècle :

24 Courtoisie a les ieux bendés
Et carités est refroidie
Par mauvaisté et par boisdie,
Et par les maus c'on voit regner
N'ose nus bon siecle* mener ** bonne vie.*
Que il ne soit pour fols tenus
Et de jouenes* et de chenus. ** jeunes.*

Il s'élève ensuite particulièrement contre les seigneurs qui n'osent plus aller à la croisade ou qui n'y vont que pour la forme, et il les compare aux preux des temps antérieurs. Ces vrais braves, dit-il,

215 Em poingneïs* et en bataille ** combat.*
Metoient les maufés à taille,
N'ert qui durast contre lor cols.
Il trenchoient tiestes et cols
Et bras et puins et piés et jambes,
Si ne dormoient mie en cambres,
Ains gisoient en leur haubiers,
Ensi con li enfant es biers.
Adont savoient chevalier
De leur espées bien taillier;
Au tans Godefroi de Buillon
Fureut el sanc jusc' al filon :* ** cheville du pied.*
Tant i ot mors de Sarrasins.

Il y a certainement là de la verve et quelque chose de senti. Puis il célèbre Godefroid de Bouillon et termine par ce bel éloge :

242 Cil n'emporta riens de nului,
Ains en vendi sa tiere toute; [1]
S'en fu la voie si estoute* ** hardie.*
C'onques mais devant ne apriès,
N'ala on Sarrasins si priès,
Ne n'i fist on tele besogne.

Dans le conte du *Mantiel*, Baudouin explique comment est façonné le manteau du chevalier et la valeur qu'il symbolise. Ce manteau n'est pas taillé ou cousu par des mains vulgaires; le chevalier le taille lui-même dans les batailles par les grands coups de son épée :

[1] La vente que Godefroid fit de ses terres aux évêques de Verdun et de Liége et à la ville de Metz, est un fait historique bien connu.

103 Si n'est pas tailliés ne cousus
De main vilainne, ains fust copée [1].
De coi dont? De lance u d'espée;
Tailliés et cousus, sans perece,
De hardement et de prouece
Et de vigour de chevalier,
Qui tient l'espée et set taillier
Em poigneïs et em bataille
Et faire au besoing large taille,
Tranchier hiaumes et fier maillié.

Quant à la penne ou fourrure du manteau, on ne l'achète pas au marché, où on peut débattre le prix; on la marchande à l'épée, on l'achète dans les combats au péril de sa vie :

260 N'est pas teus penne au marchié prise,
Où on bargaigne et ù on prise
Et vent et acate autre avoir,
Mais aillour, qui* le veut avoir, ** quand on.*
La prent on. — U? — Là ù l'ensegne
Mainte banière et mainte ensegne,
En caple* au vent desvolepée, ** dans la mêlée.*
U on le bargaigne à l'espée
Et acate, c'est vrais recors,
Qui l'a, à grant travail de cors,
Non pas d'argent ne en marchiet,
Mais là ù cil qui chiet, mar chiet,
Car à paines mais se reliève etc.

Ailleurs la même idée est rendue par une autre allégorie qui a également de la force et de la grâce. Cette fourrure se trouve aux bois d'armes, où ne croissent ni hêtres ni charmilles, mais où les arbres portent des glaives éclatants, froids comme le marbre :

231 Et quels la penne
De valour? Cacie* en maint regne, *pourchassée.*
Quise et trouvée ens ès bos d'armes,
Es bos, où faus* ne croist ne carmes, ** hêtre.*
Es bos, dont flori sont li arbre
Des blans fiers clers et frois con marbre.

Dans le conte de *Gentillesse* le poète indique en quoi consiste la vraie noblesse. La naissance ne suffit pas si la conduite et les actions n'y répondent. Pour moi, dit-il,

62 .. j'aimeroie mius assés
A estre fius au pïour home
Qui soit au monde, c'est la some,

[1] « Ce vêtement n'a point été taillé ni cousu d'une main ignoble; cette main serait plutôt coupée (que d'être admise à pareil honneur). »

Et fusse aussi preus d'Alixandre,
Qu'estre fius au roi d'Alixandre* — * *Alexandrie.*
Et je fuisse pour voir li hom
Plus mauvais* d'une region. — * *le plus mauvais.*
Car mieus vaut, qui voir en retrait,
Que on soit de mauvais estrait,
Si soit on[1] preus et de bon estre*, — * *bonne vie.*
Que de boin lieu[2] et mauvais estre.

Ces vers ne manquent pas de précision, surtout les derniers. En voici deux qui nous paraissent fort beaux :

Nus n'est vilains se de cuer non. (*Gent.* 104.)
Tout sont preudhome qui bien font. (*Bac.* 436).

Puis il apostrophe vigoureusement l'homme « couvé dans un haut nid » qui ne se conduit pas noblement et qui lui reproche sa roture :

111 Haus hom, qui m'as vilain nommé,
Puis c'on ne te voit renoumé
De nul bien en fait ne en dit,
Qui franc* t'apiele, il a mesdit. — * *noble.*
Por çou, s'en haut nit fus couviés
Et de tous biens iès escouvez*, — * *dépouillé.*
Quides tu dont gentius hom estre?

Dans le conte du *Baceler*, Baudouin cherche à former le jeune chevalier et énumère toutes les qualités qui lui conviennent. Il lui recommande surtout, et le conseil dans la bouche d'un ménestrel n'est pas précisément désintéressé, d'être généreux et d'éviter l'avarice, qui :

182 Ne puet vir quisine fumer,
Le bruit des gens ne des solas;
Adiès est en un penser las,
Wit de tout bien et deshouneste.
Mais prouece aime vie houneste,
Qui le bien et l'ounour a ciere
Et fait à l'hostel lie chière.

Quand il représente le baceler au milieu du tournoi, il s'élève jusqu'au ton de l'épopée :

287 Là puet on veoir baceler,
Qui fait le feu estinceler;
. . . .

[1] *Si soit on,* pourvu qu'on soit.
[2] *Lieu,* cp. en latin *bono loco natus.* — La répétition du même mot à la rime, sans nuance d'acception, est rare chez notre poëte, dit M. Scheler. Mais qui empêche de prendre *estre* à la seconde rime pour l'infinitif?

292 Lors va des cols douner et prendre
Enmi le grant tornoiement.
Si se maintient si noblement
Et le fait si bien et si biel,
Qu'il fait fremir tout le cembiel[1],
Et proueche, ki li alume[2],
Li fait faire delhiaume englume
Et de l'espée le martiel.
. . . .
320 Li fait hiaumes et escus fendre
Et chevaliers par tiere abattre.
Ne lait le ferir ne le battre,
Tant k'il fremissent de tous cors *, * *côtés.*
Et li brac font le voie au cors
Tout partout ù il veut aler.

Les vers du *Droit* nous paraissent les plus robustes du recueil. Quoique l'ordre des préceptes ne soit pas très-clair, et que la pensée faiblisse souvent, il y a cependant une certaine fermeté dans ces cinquante douzains tous coulés dans le même moule, dans ces espèces de commandements de l'honneur, débutant presque toujours par la formule : *Drois dist que*. En voici un spécimen. Autrefois, dit Baudouin :

13 Drois souloit les haus chatier[3]
Et souloit faire tournier
Rois, dus et contes et barons;
Drois faisoit les preus espiier
Et puis mander sans detrier;
Drois faisoit donner les haus dons.
Ler * estoit hounours ès maisons, * *Alors.*
Biaus contes et belles chansons
Chantoient pour yaus solacier.
Or est oultre celle saisons,
Ne cuit que jà mais la voions;
Car li plus haut sont li pier.[4]

[1] *Cembiel*, d'ordinaire combat, tournoi; ici l'ensemble des personnes qui y assistent.

[2] Remarquez le datif *li* joint à *alumer*. Nous disons également « éclairer *à qqn.* »

[3] *Chatier* ou chatoïer, rappeler au devoir, lat. *castigare*.

[4] Le Ms. portait *piour*. M. Scheler, par distraction, croit que la rime exige un mot finissant en *ons* et substitue *pions* (fantassin, opposé à grand seigneur), bien que la finale *s*, dit-il, soit contraire à la grammaire. La vérité est qu'il faut un mot rimant avec *solacier;* de plus le sens de *piour* est fort bon : « Les plus hauts sont les plus mauvais, les *pires*. » Il semble donc qu'il y avait d'abord

61 Drois dist que an l'ancïan tamps
Livroit on à gentius amffans,
Pour yaus nourir et doctriner,
Varlés loiaus et antendans,* *intelligents.*
Sages, courtois et counissans,
Qui nul mal n'osaissent penser.
Or les puet on autres trouver :
S'emfes* veut gentiument ouvrer, * *si un enfant.*
Ses maistres l'en est defandans,
Son bon vouloir li fait casser
Soit d'ounour faire ou de douner;
Ceste choze est bien apairans.

La pièce la plus intéressante de toutes, dit M. Scheler, est le conte *des Hiraus*, grâce à son sujet et à son caractère narratif. Elle renferme en effet de fort agréables détails, des traits de mœurs instructifs, le tout écrit avec une certaine facilité et légèreté de style relative. Baudouin raconte qu'un jour se trouvant en la marche de l'empire d'Allemagne et de Lorraine, il s'était levé matin et qu'il avait erré à l'aventure, jusqu'à ce qu'il fut près de « none base [1]. » Alors il vit venir un valet

15 Noir et viel et magre et fronchi,* * *ridé.*
Et seoit sor un fort ronchi,
Cargiés de grans barius* de vin. * *barils.*

Ils font connaissance. Le valet lui apprend qu'il demeure chez un brave chevalier, chez qui les ménestrels sont fort bien venus,

43 Et ont à boire et à mangier,
Pain, char et vin et sans dangier, [2]
A fuison et à lie chière.

Après maintes explications, il décide Baudouin à le suivre au châ-

pier, ou une forme analogue. — Nous ferons remarquer en passant que les douzains de cette pièce offrent un sens complet après six vers. C'est une règle qui paraît générale. D'après cela il y aurait peut-être lieu de faire un changement de ponctuation dans les quelques strophes où elle n'est pas observée.

[1] D'apres M. Scheler « *none* (ang. *noon*) a ici l'acception générale de soir; *none basse*, déclin du jour. » Cette explication est peu précise. *None* doit avoir ici de même qu'ailleurs le sens de repas, soit le *dîner* sens très-ordinaire, soit le *goûter* comme en Franche-Comté, soit peut-être le *souper*; l'adjectif *basse* paraît chargé de déterminer lequel. Si on consulte Burguy, *basse ore* signifie le soir; *haute ore*, tard; *haute vespre*, tard; ce qui n'avance pas beaucoup. En entendant *bas* dans le sens de *humilis*, petit, on trouve que *none basse* signifie probablement le *petit dîner* ou le goûter.

[2] *Sans dangier*, sans parcimonie.

teau. Mais le portier, qui était las de voir venir tous ces ménestrels, arrive, après s'être fait appeler deux fois, et le reçoit fort mal :

266 Li vilains vint crollant le cief,
S'œuvre le porte, et quand me voit,
Paia moi çou k'il me devoit. [1]
Car ensi con uns gons au prosne, [2]
Hauce et me giete une ramprosne,
Et me demanda qui j'estoie;
Je li dis menestreus estoie.
« Voire voir, d'estouper les treus, [3]
De çou estes vous menestreus ! »
Dist il : « tant en passe par chi,
Qu'il m'ont de fin anui marchi,* **meurtri.*
Car cascuns dist : menestrex sui... »

La discussion se prolonge. Enfin Baudouin entre au château et se

[1] *Ce qu'il me devait*, ce que je pouvais attendre de lui.

[2] M. Scheler déclare ne pas comprendre ce passage. « La valeur de *prosne* m'échappe, dit-il, ce qui me cache aussi le sens de *gons* (gond?) et de *hauce* (hausse la tête?). » Nous croyons que le sens est : « Il *hausse* le ton comme un *moine* en *chaire* et me lance des reproches. » Et tout cas *gone* est une robe de moine, et rien n'empêche de prendre *prosne* dans le sens moderne.

Encore une ou deux observations. Baudouin répond en plaisantant au valet qui lui demande ce qu'il sait faire, que son métier est

D'aus peler et de *moulles traire*. V. 180.

C'est-à-dire de peler des oignons et *d'ouvrir des moules*, suivant M. Paulin Paris; ce qui s'accorde avec peler des oignons. M. Scheler rejette ce sens et préfère *tirer des fardeaux*, moule, lat. *moles*. Ne pourrait-on pas comprendre *tirer, tourner les meules* à moudre le grain ? ou bien, ironiquement, peler des oignons, *ouvrir des moules*, (et les manger à mesure)?

Plus loin le valet dit à Baudouin : Tu seras bien hébergé ce soir; sans doute

Tu as dite le patrenostre
Saint Julyen à ce matin. V. 235.

M. Scheler trouve que le vers plairait davantage si on lisait en transposant *A saint Julyen ce matin*. Nous préférons sans transposition *saint Julyen* au génitif, avec le tour quoique peu usuel *à ce matin*, comme on dit *à cette heure*.

Ailleurs le valet après avoir reproché au portier ses défauts, ajoute :

Aveuc tout ce, brustants d'alaine
Assés plus que ne soit fumiers. V. 403.

« *Brustans*, mot inconnu; puant? » dit M. Scheler. N'est-ce pas tout simplement *bruslans*, brûlant d'haleine?

[3] *Estouper les treus*, « boucher les trous, combler les fossés » dit M. Scheler. L'expression doit être plus forte que *combler les fossés*. Il doit y avoir là un sarcasme, comme quand on dit c'est un *bouche-trou*, un homme qui occupe une place sans rien faire.

présente au seigneur qui était alors à table avec la châtelaine; bonne aubaine pour le poète, qui mourait de faim. Il est parfaitement reçu :

440 Li sires mout me conjoï;
Quant je li eus dit qui j'estoie,
Seoir me fist, mout me fiestoie
Et dist à un varlet : « Levin,
Va, si li aporte le vin,
Fort et net et cler et bevant! » * *bon à boire.*
Et cil m'en met plain pot devant.
Et aussi tost la boune dame,
Cui Dius consaut de cors et d'ame,
S'esquiëlle * me renvoia.[1] * *son écuelle.*

Mais il y avait par hasard un héraut d'armes aussi hébergé au château. Ces personnages, de nouvelle invention, parfaitement au courant de la science héraldique, et sachant blasonner les écus et les bannières, étaient les rivaux naturels des ménestrels, qu'ils évinçaient peu à peu. Aussi une dispute ne manque pas de s'engager. Baudouin dit à son adversaire entre autres aménités d'aller fauciller[2] les blés, car il n'est bon qu'à cela :

551 Je ne quic pas que hiraus soies.
Vois chi l'aoust[3], car va, si soies * *coupe.*
Les blés, acate une faucille :
Foi que doi le biau cors saint Gilles
Bien iès adoubés à cel œs.[4]

A la dispute succède une lutte corps à corps, à la grande joie du seigneur, de la dame et de tous les gens du château :

586 Lors ot cols de puins et tatins * *coups.*
Dounés entre moi et celui,
Mais j'estoie plus fors de lui,
Car s'il me tint, mieus le retins...

Deux valets viennent enfin tirer le héraut des mains de Baudouin. Mais le vaincu revint à la charge :

604 Et nonporquant me rehapa,
Si me tint, mais je li escape,
Si li rendi tele sourpape,[5]
Que tout enviers l'ai abatu.

[1] *Me renvoia*, envoya de son côté.

[2] Pourquoi *fauciller* n'est-il pas français, ou du moins n'est-il pas au dictionnaire, quand il est sans cesse employé dans une partie de la France, notamment en Lorraine?

[3] *Aoust*, temps de la moisson.

[4] « Tu es admirablement façonné pour cette besogne. »

[5] *Sourpape* (var. *souspape*). M. Scheler laissant à d'autres la tâche de fournir

Puis le seigneur et la dame opèrent une réconciliation. A son départ Baudouin reçut du châtelain vingt sous et de bons habits.

Enfin il nous reste à dire un mot, et cela à cause d'une question toute particulière qui s'y rattache, de la plus grande pièce du recueil, *La Prison d'amour*. Cette composition, qui renferme plus de trois mille vers, est entièrement allégorique, elle est ingénieuse, assez bien conduite et offre çà et là des détails gracieux. L'amour y est comparé à la tour d'une prison. L'auteur établit d'abord son allégorie, puis il décrit les fondements de cette tour (la bonté et autres qualités), — ses deux étages, l'étage supérieur, séjour de la joie, l'étage inférieur, où règne la tristesse, — la façon dont on arrive à cette prison (l'enchantement des yeux et des oreilles), — la porte qui y mène (l'espérance), — l'entrée (la douceur d'aimer), — comment les uns arrivent à l'étage supérieur, les autres à l'étage inférieur, — les tourments que ceux-ci éprouvent, — les moyens à employer pour parvenir à l'étage supérieur, — enfin comment on sort de cette prison. Tels sont les principaux chapitres pour ainsi dire de la Prison d'amour. A la fin de chacun d'eux, l'auteur s'applique à lui-même tout ce qu'il vient d'exposer et adresse de longues tirades à une dame, qui, dit-il, l'a captivé et mis dans la prison sans lui donner d'espoir, dame de haute noblesse et ornée de toutes les qualités imaginables. C'est en son honneur qu'il a composé cette pièce. Or, et c'est ici la question particulière, qui était cette dame? Baudouin ne la nomme pas; il l'appelle dame, dit-il, qu'elle soit mariée ou non, afin de dérouter les médisants, et de mieux leur cacher l'objet de son amour. A la fin du poème cependant il met le nom de sa dame dans une énigme qu'il donne à deviner aux lecteurs. Ferd. Wolf, un éditeur de la Prison d'amour enlevé naguère trop tôt à la science, place avec raison l'engin dans ces vers :

Pour çou vous di, par vérité,
Le commencier et le defin
En ahans, mais en nulle fin.
A ceste fois plus n'i aura,
Et ki adeviner sara,
Si s'avise, s'il veut, comment
Li nons i est entirement;
Mais ostés ent, et pour demettre,
Si n'i faudra ne mos ne lettre,
Ke jou ne vous aie le non
Tout de plain dit, et le sournon.

une traduction précise de ce mot, lui donne le sens de *soufflet, calotte*. N'est-ce pas plutôt *choc, secousse*, puisque le héraut en est renversé? *Souspape*, ou *soupape*, rappelle en effet le verbe *souper*, heurter (V. Burguy).

Pour Wolf, le nom de la dame est renfermé dans le mot *entirement.* Il en retranche donc (tant au commencement qu'à la fin) les trois lettres *ent*, suivant la recommandation de l'auteur : « Mais ostés *ent.* » Il reste alors les quatre lettres IREM, d'où il tire, pour le nom, MERI (= Mari), et pour le surnom, REMI (nom nobiliaire fréquent, surtout en Lorraine). La dame se nommerait d'après cela *Remi Marie.*

M. Scheler place l'énigme dans le troisième des vers cités : « En ahans mais en nulle fin [1] » et il donne en plaisantant la conjecture *Jehanne Lanflunnes*, ou *Lanflennus* ou *Flanneuls* ou *en Flannuls*, en déclarant que ces jeux anagramatiques ne sont pas son fort.

Malgré cette divergence, les deux savants semblent portés à admettre que Baudouin de Condé, « ce trouvère si humble, si chaste, si honnête » aurait pu faire une cour sérieuse à une dame de haut parage, retenue par les liens sacrés du mariage. « C'est du moins ce que je crois voir dans cette phrase mise dans les notes : « Quant au côté moral, celui qui se place au point de vue du XIIIe siècle, n'admettra guère l'incompatibilité entre le poète qui prêche l'honneur et la vertu, et le troubadour soupirant après les faveurs d'une châtelaine mariée. »

Il y a là de quoi réfléchir. Est-ce que pour Baudouin, comme pour Brutus, la vertu n'aurait été qu'un nom ? Est-ce que Baudouin aurait osé soupirer *publiquement* pour une femme mariée, après avoir prononcé *publiquement* sa propre condamnation dans le passage suivant des vers du Droit :

589 Drois dist, par raison escriée *, — * *reconnue.*
Que, puis que fame est mariée,
C'on [2] ne li doit faire hontage;
Puis qu'elle est par bien asenée * — * *mariée.*
A celui cui on l'a dounée,
Qui li requiert, il fait outrage.

[1] Voici comment M. Scheler explique ces vers : « C'est pourquoi je vous dirai la tête et la queue du mot (c'est-à-dire tout le mot) : *En ahans mais en nulle fin.* Pour le moment je n'irai pas au delà; que celui qui se sent de force à résoudre des énigmes se mette à la tâche et découvre comment *li nons i est entirement.* En effet ôtez-en *mais*, et malgré cette suppression (*et pour demettre*), il n'y manquera ni mot ni lettre, pour y trouver clairement le nom et le surnom en question. » — Cette traduction ne semble pas acceptable. D'abord le vers : *En ahans mais en nulle fin*, doit avoir un sens et ne pas être une réunion de mots incohérents. Ensuite *mais ostés ent* doit signifier « Supprimez *ent* » et non pas « Supprimez *mais.* »

[2] C'on, ce second *que* est pléonastique.

Ceci paraît tout à fait impossible. Heureusement il est facile de justifier notre trouvère, même sans révoquer en doute l'authenticité du poème. En effet quand on lit sa longue allégorie, on s'aperçoit bien vite qu'elle n'est pas l'œuvre d'un homme amoureux dans le sens ordinaire du mot. Les divisions sont pour cela trop bien établies et trop bien suivies, la trame trop subtile, les détails trop recherchés, l'art trop évident. Dans tous les endroits où il s'adresse à sa dame, il n'y a rien de sensuellement passionné, rien qui vienne de la chair; on trouvera peut-être une ou deux métaphores qui pourraient faire prendre le change; mais, après tout, ce ne sont que des métaphores. Partout où il y a de la passion et de l'enthousiasme, ils respirent un spiritualisme élevé, quelque chose d'immatériel, d'idéal. Comment croire ensuite que Baudouin, s'il eût eu peur réellement des médisants et des jaloux, comme il affecte de le dire, aurait été les mettre lui-même sur la trace, en révélant son amour et, quoique sous un voile, jusqu'au nom de sa dame? Enfin il est impossible d'appliquer à une femme réelle un grand nombre de passages et en particulier cette belle tirade, qu'à la fin le trouvère adresse à celle qu'il aime :

2912 Ha! douce dame counissans,* — * *illustre.*
De biauté solaus et croissans,
De sens et d'ounor lune plainne,
Rée* de douçour et fontainne, — * *rayon* (*de miel*).
Combles de debonnaireté,
Exemples de toute bonté,
Tresorie de bonnes mours,
Cambre close,[1] sajaus* d'amours, — * *sceau.*
Escolle noumée et proisie
De valour et de courtoisie,
Flours d'aquintance sans folor,
Baumes et mirres pour dolor
Asouhagier de fins amans,
Force et viertus as diamans,
Pour cuer en amour conforter
Et asouhaigier et fremer
La douleur en liu et en tans,
Rose, violete, printans
Pour tout le monde resjoïr,
Sieraine* très douce à oïr, — * *sirène.*

[1] *Cambre close*, qu'est-ce que cela veut dire? Demande M. Scheler. — *Chambre close* doit être une métaphore biblique représentant une personne d'une vie pure et retirée, chez laquelle le mal ne trouve pas d'accès. Il y a dans tout ce morceau beaucoup d'autres images également tirées de la Bible.

En cant, en parolle, en respons,
Chemins roiaus et plance et pons
Pour le siecle mener et duire,
Tout si com il se violt conduire,
Pors de salut, roiaus baniere,
De très douce simple maniere,
Mireoirs de tour couvignables,
Et murs sor terre desfansables* **protecteur.*
Contre tous les visces du monde,
De tous maus pure, nete et monde,
Fors ke trop m'avés despité :
Pour Diu vous proi et pour pité,
Membre vous[1] comment j'ai ovré etc.

A qui donc Baudouin peut-il adresser cette invocation si tendre et en même temps si pure et si chaste, sinon à la seule vraie dame de ses pensées, à celle pour laquelle il a tant travaillé et à laquelle il désire si fort de plaire, *la poésie*, ou, comme on disait alors, *la rime?* Pour nous, nous croyons que c'est là le véritable mot de l'énigme. Alors tout s'explique facilement : Baudouin reste toujours le trouvère honnête que l'on connaît ; l'incertitude qu'il laisse planer à dessein et si bien qu'on s'y laisse prendre, est une preuve de son habileté à intéresser ses lecteurs et à piquer leur curiosité.

Quant à l'engin, il trouve également sa solution. En effet puisque le nom de la dame est renfermé dans IREM, il ne faut pas grand effort pour y voir la RIME, dans laquelle le nom et le surnom se confondent.

Ces engins n'offrent généralement pas de difficultés et sont assez simples : seulement il faut être favorisé par le hasard pour tomber dessus. La science n'y fait rien. Et puisque nous en avons l'occasion, nous citerons encore une énigme de ce genre, dont la solution cherchée inutilement par des savants, il y a une trentaine d'années, nous a été récemment indiquée. Nous ne savons pas si depuis lors quelqu'un a trouvé et publié cette solution, mais à coup sûr plus d'un lecteur l'ignore.

J.-F. Willems en donnant en 1836 son édition de *Reinaert de Vos*, parle dans sa préface d'un important manuscrit de ce poème, le manuscrit hollandais, qui paraît remonter aux vingt-cinq premières années du XVe siècle. A la fin de ce Ms. se trouve une pièce énigmatique de seize vers, dans laquelle le copiste donne à deviner son nom. Willems déclare qu'il n'est point parvenu à rencontrer le mot de l'énigme, pas plus que M. Groebe, sous-bibliothécaire de l'Institut

[1] *Membre vous*, qu'il vous souvienne.

néerlandais, qui en 1825 copiait le manuscrit et en faisait connaître l'existence. Or voici cette pièce.

Nu int gemein	Vint men certein,
Die Reinaerts se	Nu volgen me,
Al sonder saec.	Ic geef die wraec,
Hoe dattet ga,	Den heer hier na,
Dien coninc fijn,	Die alle pijn
Sal rechten dra,	Bi sinen ra.
Dees Reinaerts nu	Dien sijn niet ru,
Als Reinaert is;	Maer sijt des wis,
Het sijn alre	Wi menschen le,
Als ic versta,	Die uten pa
Gedwaelt sijn snel :	God brengse wel,
Tsi cort of lanc,	Int hemels sanc!

NOTA.

Elc merc en soec in sinen sin,
Dubbelt vint men sijn naem daer in,
Diet boec screef, int voorgedicht :
Soecten wel, gi vinten licht.

Dans le nota, le copiste dit au lecteur qu'en cherchant bien il trouvera facilement son nom deux fois dans les vers précédents. Et en effet, un lecteur brugeois nous a fait remarquer que si on prend, en remontant, la dernière lettre de chacune des deux colonnes, on trouve deux fois Claes van Acen ou Aken, ce qui est facile à vérifier. Reste à savoir qui est ce Claes van Aken. C'est un problème que nous posons à la sagacité des érudits.

E. Feys.

Bruges, décembre 1866.

ÉLOGE FUNÈBRE DE LÉON DE CLOSSET,

PRONONCÉ A LIÉGE, LE 14 NOVEMBRE 1866, PAR M. TROISFONTAINES.

On sait la perte cruelle que l'université de Liége a faite, le 31 août dernier, en la personne de Léon de Closset. A la douleur s'était joint le regret de ne pouvoir la manifester publiquement et de la manière accoutumée, au moment des funérailles. Depuis, le conseil académique résolut de consacrer une séance solennelle à la mémoire d'un bien aimé et très-distingué collègue.

Cette séance a eu lieu le 14 novembre. La salle académique entièrement tendue de noir, était remplie d'un nombreux public d'étudiants et d'amis du défunt. Aux places réservées se trouvaient le corps

professoral en costume officiel, M. l'Administrateur-inspecteur, les membres de la famille, M. de Luesemans, gouverneur de la province, M. Montégnie, officier d'ordonnance, envoyé par le Roi, et les personnes spécialement invitées.

L'éloge funèbre a été prononcé par M. Troisfontaines, celui des professeurs de l'université qui avait avec le défunt les relations les plus suivies et dont l'enseignement se rapprochait le plus du sien. Les étudiants, mûs par un sentiment qui les honore, avaient, de leur côté, décidé spontanément de se joindre à cette manifestation. Ils avaient chargé M. Deschamps, élève du doctorat en philosophie et lettres, d'être l'interprète de leurs regrets et de leur reconnaissance.

Nous donnons en entier le discours de M. Troisfontaines. La carrière qu'il a si bien retracée, peut servir de modèle; car de Closset était une belle intelligence et un noble cœur. Un tel discours fait du bien.

Messieurs,

Qu'un homme, dans la verdeur de l'âge et du talent, doué de façon à produire des œuvres dignes de lui survivre, tendrement chéri de la compagne qui a identifié sa vie à la sienne, entouré de l'affection d'un frère et de sœurs dont il est l'orgueil, hautement estimé de tous, même de son Roi, heureux enfin autant qu'on le peut être sur cette terre, que tout à coup cet homme vienne à disparaître comme s'il était foudroyé, — oh ! alors le cœur se serre et, quoi qu'on fasse, les yeux se mouillent de larmes.

Tel était notre pauvre Léon de Closset, et tel a été son cruel destin.

Dieu l'avait enrichi de ses dons. Il était jeune. Un long et brillant avenir lui paraissait assuré. Tout lui souriait, à son foyer et au dehors. Rien ne manquait à son bonheur. Et voilà que soudain des voix sinistres proclament qu'il a vécu !... Je juge de votre émotion par la mienne. Sans doute, vous en avez rarement éprouvé de plus poignante. Et, Messieurs, au spectacle d'une carrière si bien commencée et, hélas ! brisée si vite et si lamentablement, comment n'être pas ému de pitié ? Comment étouffer un mumure contre l'aveugle rigueur de la mort ? Comment lui pardonner d'avoir si mal choisi sa proie ?

Ce n'est pas de la surprise, c'est de la stupeur qu'a causée le trépas si imprévu, si tragique de notre infortuné collègue. Plusieurs d'entre vous l'avaient quitté de quelques jours à peine, et l'avaient vu impassible devant les coups redoublés que frappait autour de lui le fléau. Il ne le bravait pas, car il était de ceux qui pensent qu'autant vau-

drait braver les éclats du tonnerre! Mais il avait l'âme aussi forte que la tête... Et maintenant, de ce corps si robuste, de ce cœur si droit, de cet esprit si vaillant, il ne reste que d'informes débris... et un souvenir!

Mais non, de Closset n'est pas mort tout entier. Il laisse après lui un nom respecté et de salutaires exemples.

Sans parler de ses vertus, la jeunesse, qui déjà le vénérait à l'égal d'un sage, en dépit de ses trente-huit ans, la jeunesse apprendra de lui ce que peut la volonté, servie, fécondée par le travail; de quoi est capable l'intelligence que le feu sacré échauffe de ses rayons.

De Closset avait une grande, une énergique volonté. Le zèle du travail le dévorait. Le feu sacré le consuma dès son enfance. A ces puissants leviers joignez des facultés peu communes, et vous concevrez pourquoi sa vie, si courte, est semée de tant de succès.

Léon-Dieudonné-Marie-Stanislas-Kostka de Closset était un enfant de Liége. Né le 18 novembre 1827, il y fit ses humanités et ses études universitaires. Il y est mort le 31 août 1866.

De bonne heure il se montra tel qu'il allait être jusqu'au terme de son existence : ardent à la peine, infatigable, passionné pour le vrai, le bien et le beau. De bonne heure aussi, il fut payé de ses généreux efforts. A dater du jour où il abandonna l'école primaire jusqu'à celui où il franchit les portes de l'Université, il ne se passa pas une année, pas une, où il ne se signalât entre tous ses condisciples. Au collége Saint-Servais, où il fit connaissance avec ces prosateurs, avec ces poëtes latins et grecs qui lui étaient si chers, on se rappellera longtemps les pacifiques tournois où, malgré l'opiniâtre rivalité de ses émules, il était toujours victorieux. De 1838 à 1843, il y obtint invariablement la palme du lauréat, et quand, à l'expiration de sa rhétorique, il sortit de l'établissement, théâtre de sa jeune renommée, il emportait avec lui la médaille d'honneur, à laquelle ceux-là seuls peuvent prétendre qui, du commencement à la fin des humanités, ont mérité le prix d'excellence.

Des précédents pareils engagent l'honneur. De Closset n'y faillit point. Ce qu'il avait été au Collége, il le fut à l'Université. Il comptait depuis deux ans au nombre de vos élèves quand il subit sa première épreuve. Eu égard à l'extraordinaire étendue de la tâche, deux ans, ce n'était rien de trop pour s'en acquitter avec des chances sérieuses de réussite. A cette époque, la loi de 1835 sur le haut enseignement était encore en vigueur et, vous ne l'avez pas oublié, elle

faisait de l'examen de candidat en lettres tout une encyclopédie. De Closset était de taille à affronter sans crainte ce redoutable passage. Il le força avec sa fortune accoutumée. D'une voix unanime, le jury lui décerna la plus grande distinction. C'était couronner noblement ses études antérieures. De sa part, il n'y avait là rien que de naturel. Lorsque, comme lui, en quittant le collége, on lit Homère à vue, il n'est pas de triomphe qu'on n'ait le droit d'ambitionner.

Si je ne m'abuse, Messieurs, c'est l'issue de cette épreuve qui décida de la vocation de notre tant regretté collègue. Dès lors, s'il avait parfois hésité sur le parti à suivre, très-sûrement il cessa de le faire. Son penchant était manifeste. Il l'entraînait irrésistiblement vers la culture des lettres anciennes. Dans le vaste champ de l'antiquité, il pourrait glaner des épis au gré de ses souhaits et commercer librement avec d'immortels écrivains, que chaque jour il se prenait à aimer davantage.

Le zèle de Léon de Closset va croissant avec chaque succès qu'il remporte. Candidat en lettres, ce n'est plus seulement au nécessaire qu'il pourvoit. Il court au devant du superflu, ou, pour parler mieux, de ce que bien d'autres, moins vaillants que lui, taxeraient de superflu. La philologie, les littératures de la Grèce et de Rome, l'histoire de la philosophie, la métaphysique ne satisfont pas sa curiosité. Il brûle de la soif de savoir. Il veut s'ouvrir d'autres horizons. Sous l'habile conduite d'un maître, qui bientôt sera l'un de ses amis, il entreprend l'étude des langues orientales, de l'hébreu d'abord, de l'arabe ensuite. Certes, il était besoin de courage pour s'imposer bénévolement ce surcroît de fardeau. Rien que l'étude de l'arabe ferait reculer le plus hardis. Lui, il a la conscience de sa force. Bien loin que les difficultés le rebutent, elles l'aiguillonnent. En moins de trois ans, la grammaire arabe elle-même, si complexe, si subtile, si ardue, est contrainte de lui livrer la plupart de ses secrets, et si d'autres soins n'y avaient mis obstacle, au lieu d'un orientaliste, nous en aurions eu deux dans nos rangs.

De Closset n'en demeure point là. Tout en menant de front l'étude assidue de l'arabe et de l'hébreu et les cours du doctorat en lettres, il s'apprête à descendre dans l'arène académique. C'était en 1848. La question, formant cette année-là le sujet du concours universitaire, avait trait à l'historiographie romaine. Il s'agissait d'en retracer la naissance et les développements jusqu'au siècle d'Auguste, à partir des froides et incultes notices des annalistes jusqu'aux splendides nar-

rations d'un Salluste et d'un Tite-Live. La matière était séduisante. Mais pour la traiter comme il convenait, pour l'envisager de haut et en même temps exposer par le menu les mille faits qui s'y rapportent, — ce n'était pas tout d'avoir des vues d'ensemble, ni de manier tour à tour, avec une égale aisance, l'analyse et la synthèse, ni d'être rompu à la lecture des auteurs latins ; il était indispensable de comprendre l'allemand. Car, qui l'ignore ? sans puiser largement aux sources germaniques, nul moyen d'approfondir aucune question d'histoire ou de littérature ancienne. Le latin, cela va de soi, n'arrêtait plus de Closset. L'allemand, il l'avait appris à de rares heures de loisir et comme en se jouant, bien que pour lui, liégeois d'origine, s'attaquer à la langue de Gœthe, de Schiller et de Wieland, cela équivalût, je n'exagère pas, à rapprendre le grec. Il avait le don des langues !

Ainsi armé pour le combat, fort de ses connaissances acquises et de ses facultés innées, de Closset pouvait, sans présomption, engager la lutte. Il y apporta son énergie et sa persévérance habituelles. Vous l'avez deviné : il ne lutta pas en vain. Des cent-vingt points attribués, dans les joutes universitaires, aux travaux réputés parfaits, le jury appelé à juger son mémoire lui en assigna cent-six et le proclama lauréat.

Vous le voyez, au sentiment de ceux qui avaient apprécié l'œuvre de l'heureux concurrent, elle n'était point parfaite, mais elle touchait de près à la perfection. Même aujourd'hui, après dix-huit ans révolus, il suffit de lire attentivement *l'Essai sur l'historiographie des Romains* pour ratifier sans réserve l'arrêt des juges de 1848.

Avec une brève dissertation sur la Germanie, de Tacite, l'*Essai* constitue tout l'héritage littéraire de Léon de Closset, j'entends son héritage public. Dirai-je que c'est assez pour perpétuer sa mémoire ? Non ! S'il était en vie, il serait le premier à protester contre cet ambitieux langage. L'*Essai*, Messieurs, est le fruit d'une plume de vingt ans, l'œuvre d'un élève, mais où déjà se trahissent les qualités qui, plus tard, distinguèrent le maître. L'élève approchait de la perfection. Le maître y eût atteint !

Vous pensez bien, Messieurs, que l'érudition joue un grand rôle dans le mémoire de notre collègue. Comment en eût-il été autrement ? De vagues réminiscences, des noms propres, des titres d'ouvrages, des lambeaux, des débris enfin, voilà ce qui subsiste des pâles et chétifs débuts de l'historiographie latine. Mais ces débris parlent de

Rome, et, depuis trois siècles, tout ce qui la rappelle a le privilége de piquer au vif l'inquiète curiosité des savants. Les Allemands, ces pionniers émérites, les avaient remués, fouillés jusqu'au dernier, jusqu'au plus infime, que de Closset n'était pas né. Pourquoi n'aurait-il pas profité des résultats de leurs fouilles? Non-seulement il le pouvait, il le devait. A vingt ans, on n'est pas érudit. Mais quand on médite d'écrire sur un sujet semblable au sien, il faut de toute nécessité s'enquérir scrupuleusement des travaux des érudits. De Closset se respectait trop, il respectait trop la science pour manquer à ce devoir. Son livre témoigne à l'évidence qu'il n'y a pas manqué. Ne croyez point pourtant qu'il accepte, sur parole et sans les contrôler minutieusement, les conjectures ou les déductions d'autrui. Nullement. Il s'aide des lumières de ses devanciers, il ne jure par aucun, et plus d'une fois il lui arrive de substituer à bon escient, je l'affirme, ses conclusions aux leurs.

Tandis qu'il marche dans les ténèbres, de Closset s'éclaire au flambeau de l'érudition. Dès que le jour point, il redevient maître de lui-même. Comme auparavant, les citations se pressent en foule au bas de chaque feuillet de l'*Essai;* mais il ne cite plus sur la foi de personne. C'est lui désormais qui glane les textes à sa convenance. Et pourquoi s'en remettre à d'autres du soin de les rassembler? Il a lu, relu vingt fois César, Salluste, Tite-Live. Il les sait par cœur. Aussi plus de tâtonnement, plus de trace d'hésitation, plus d'embarras d'aucune sorte. Il va droit au but, au cœur des choses, *in medias res;* et, Messieurs, si l'on a écrit des pages plus étincelantes sur le glorieux auteur des Commentaires, sur le peintre éloquent de la conjuration de Catilina et sur le mélodieux panégyriste de la reine du monde païen, on n'en a pas écrit de plus substantielles... ni surtout de plus vraies.

La recherche de la vérité, tel est, en effet, dans ses laborieuses investigations sur l'historiographie des Romains et tel fut, par suite, dans toutes ses études, dans tout son enseignement l'unique mobile de Léon de Closset. La vérité! il lui vouait un culte. En plusieurs lieux de l'*Essai*, il s'indigne contre les Latins et les Grecs pour l'avoir sciemment et trop souvent sacrifiée aux exigences de l'art oratoire, aux nécessités du moment, aux fallacieuses inspirations d'un étroit et mesquin patriotisme. Bien plus, il va jusqu'à interdire à l'historien tout jugement personnel sur les événements, de peur qu'en les jugeant, il n'égare son lecteur. Volontiers il réduirait l'histoire au récit

des faits et à l'exposé de leurs causes, internes ou externes. La passion de la vérité l'avait d'instinct rallié à la maxime de Quintilien : *scribitur ad narrandum non ad probandum*. Sur ce point de doctrine, avait-il raison ou tort? Ce n'est pas à moi d'en décider ici. Dieu me garde d'intenter, dans sa tombe, l'ombre de procès à notre malheureux ami!

Le style de l'*Essai*, pourquoi ne le confesserais-je point? accuse en plus d'un endroit l'inexpérience de la vingtième année. Cet aveu me coûte d'autant moins que si, à vingt ans, de Closset n'était pas écrivain irréprochable, il l'a été depuis. On naît poëte, j'y consens, mais on devient prosateur. Eh bien! j'en appelle à quiconque a eu entre les mains des lettres du lauréat de 1848; j'en atteste mes collègues de la faculté de philosophie. J'en suis sûr, ils reconnaîtront avec moi qu'il avait acquis les qualités de l'écrivain : la pureté, la lucidité, l'élégance, l'harmonie et, par-dessus tout, la juste mesure. C'est peu qu'une lettre pour se former une idée du style de quelqu'un. C'est néanmoins assez. Car, de même que le style c'est l'homme, de même les défauts ou les qualités de style se révèlent tout aussi clairement en dix lignes, fussent-elles familières, qu'en cent ou plus. Que si vous doutiez, l'École normale des humanités serait là pour vous convaincre. Les aspirants au professorat, qui y ont recueilli ses préceptes et ses conseils, les ont encore présents à l'esprit. Ils vous diront que, savant et disert tout à la fois, leur jeune maître ne se bornait pas à leur inculquer les règles de la composition française, mais qu'il servait de modèle dans l'art de les appliquer.

Quoique la rédaction de l'*Essai* absorbât la majeure partie de son temps, de Closset ne perdait pas de vue le but final de ses études : le doctorat en philosophie. En 1849, à la session de Pâques, il subit l'examen qui y mène. Une première fois, le jury lui avait décerné la plus grande distinction. Cette fois, il ne lui accorda que la grande. Est-ce donc que son zèle s'était refroidi? Les lauriers qu'il avait cueillis dans l'intervalle, font assez voir que non. Ne serait-ce pas plutôt que l'issue de tout examen littéraire est toujours plus ou moins incertaine? Un écart de mémoire, une distraction, si fugitive soit-elle, un malentendu, un rien, et la voilà peut-être compromise. J'aime à me persuader qu'il en fut ainsi de l'épreuve par où s'acheva la carrière d'étudiant de notre collègue, et pourtant je le regrette. Afin qu'il n'y eût pas une ombre au tableau que je trace, j'aurais voulu qu'il finît comme il avait débuté, et, souffrez que je l'ajoute, je me

surprends à déplorer que, même envers lui, le jury ait dû être inexorable, parce qu'il est juste.

Vous le comprenez, aux yeux de ses maîtres, cette circonstance, j'ose risquer le terme, cet accident ne diminua en rien le mérite du nouveau docteur en lettres. Ils le connaissaient trop pour songer à lui en faire le moindre grief. S'il n'avait dépendu que de leur bon vouloir et de leur désir, il n'auraient pas même attendu, pour se l'associer, le résultat de sa dernière épreuve. Dans leur opinion, de Closset était né professeur, et aucun d'eux ne doutait que, dans une chaire, il n'honorât tout autant l'Université que sur les bancs.

De Closset ne jouissait pas uniquement de l'affection de ses maîtres. Ses condisciples appréciaient tout ensemble son talent et son caractère. Ils eurent bientôt l'occasion de le lui prouver. On était arrivé au mois de juin 1849. Le sol de l'Europe était loin d'être remis des violentes secousses qui l'avaient partout agité. Seule, ou peu s'en faut, la Belgique jouissait d'une paix profonde. Elle la devait à ses institutions, au noble emploi qu'elle avait su faire de ses libertés et, avant tout, au dévoûment et à la sagesse de son Roi. Léopold I[er] jugea le moment venu de remercier en personne la cité de Liége de son immuable attachement à sa dynastie et à la cause de l'ordre. Elle l'accueillit avec des élans de patriotisme. La jeunesse universitaire particulièrement le salua avec transport et, par la bouche de Léon de Closset, qu'elle avait investi de l'enviable mission d'être l'interprète de ses sentiments, lui adressa quelques-unes de ces paroles qui vont au cœur, parce qu'elles partent du cœur. Le Roi en fut touché. Il ne les oublia point — et il se souvint de l'orateur!

Généralement, l'homme compte dans sa vie une date solennelle. Notre collègue avait la sienne. C'était le 9 juin 1849. Dès ce jour, plus de crainte, plus de doute possible quant à l'avenir. La voie s'ouvrait toute grande devant lui. Il n'avait qu'à la suivre et, pour la suivre, ni la force, ni l'ardeur, Dieu merci, ne lui feraient défaut. Il avait vingt-deux ans!

Jusque-là, il avait été étudiant. Il allait revêtir la toge du professeur.

Dès le 18 août 1849, un arrêté royal lui conféra, avec le titre d'agrégé, la chaire d'antiquités grecques et romaines. Il y monta au mois d'octobre et, dès le principe, ses auditeurs eurent lieu de s'assurer qu'il ne démentirait en rien les espérances mises en lui.

L'étude de l'antiquité, je n'ai pas la prétention de vous l'apprendre,

n'est plus ce qu'elle était il y a vingt-cinq ou trente ans. L'horizon des maîtres de la science s'est élargi. Ils ont éclairci une quantité de points demeurés trop longtemps obscurs. S'ils n'ont pas pénétré tous les secrets, c'est qu'il en est d'impénétrables. Ces maîtres, de Closset, lorsqu'il aborda sa chaire, les avait assidûment pratiqués. Les anciens lui étaient tout aussi familiers que les modernes et, sa vie d'étudiant le démontre, ce n'était pas d'hier. Préparé à tous égards, résolu à bien faire, coûte que coûte, ayant les qualités du professeur : l'esprit de méthode, une dialectique serrée et pressante, un langage clair, une élocution facile sans prolixité, la conception prompte et, avec tout cela, animé du feu sacré, — comment voudriez-vous qu'il n'eût pas été au niveau de sa tâche? Il y était, je le jure, et, en y réfléchissant, je ne m'étonne pas du sourire de dédain qui effleurait ses lèvres, lorsqu'on dissertait devant lui sur la soi-disant décadence des hautes études dans notre pays.

Tel il est dans son *Essai*, tel il fut dans l'enseignement des antiquités : toujours méthodique, toujours exact, toujours précis, toujours lucide, toujours et principalement préoccupé de la découverte de la vérité. Il s'aidait, parce qu'il le devait, des recherches des érudits, mais sans jamais s'y fier aveuglément. Au reste, et vous l'en louerez avec moi, il n'avait en nulle chose de parti pris, et quand les faits ne cadraient pas avec son système, loin de les y accommoder arbitrairement, il reculait, mais pour s'enquérir aussitôt d'une autre et meilleure solution.

De Closset, Messieurs, avait depuis deux ans fait ses preuves avec éclat, quand, par une faveur que sa modestie lui défendait de prévoir, il fut appelé à un poste éminent. Le Roi s'était ressouvenu du jeune orateur, dont la voix sympathique l'avait ému en juin 1849. Il voulait donner un précepteur au Prince qui était l'espoir des Belges avant d'en être l'orgueil, et à son noble frère, le comte de Flandre. Il se connaissait en hommes. Entre tant d'autres, il choisit notre jeune collègue !

Confident de ses pensées intimes au temps où Léopold Ier le gratifia de cette marque exceptionnelle de confiance, je ne puis cacher la perplexité extrême où elle le jeta. Il en sentait tout le prix; mais il s'en croyait sincèrement indigne, et s'il eut l'insigne honneur d'être le guide intellectuel de princes dont l'un est maintenant notre Roi, et, — pourquoi le tairais-je? — d'une courageuse et spirituelle princesse, dont le front se devait un jour ceindre du diadème impérial, et

aussi, hélas! de l'auréole du malheur, — c'est qu'il obéit au cri de sa conscience. Il alla où il lui parut que le devoir, un devoir sacré, le conviait.

Ici le respect m'impose le silence. A quoi bon parler? Les faits parlent pour moi. N'est-ce pas pour témoigner publiquement sa gratitude au précepteur de ses enfants que notre vénéré Monarque, Léopold Ier, l'avait institué chevalier de son Ordre? Lorsque, de la terre lointaine où l'a jetée, par delà des mers, le sort des événements, l'Impératrice du Mexique lui envoyait la croix d'officier de l'Ordre de la Guadeloupe, ne voulait-elle pas lui manifester, aux yeux de tous, sa vive reconnaissance? Quelques semaines avant la catastrophe qui nous l'a enlevé, Léopold II ne lui rendait-il pas, proche d'ici, un magnifique hommage, et, avec une grâce qui en doublait la valeur pour lui et pour vous, ne se classait-il pas lui-même parmi vos élèves, parce qu'il a été le sien?

De Closset, Messieurs, fut, pendant quatre ans, le précepteur de nos princes et, pendant deux, celui d'une auguste princesse. Quand il cessa de l'être, il resta leur ami. Ce titre, si doux à son cœur, lui était bien autrement précieux que tous les éloges qu'on aurait pu faire de lui.

Dégagé des graves et délicates obligations qu'il avait contractées, il allait de soi qu'il ne tarderait point à redevenir notre collègue. Il était parti simple agrégé; il revint professeur extraordinaire. Des arrêtés du 6 et du 10 octobre 1856 lui attribuèrent, au Doctorat en philosophie, le cours de grec, et, à l'École normale des humanités, l'exposé des principes de la littérature. Six ans après, le 12 janvier 1862, le Roi le nomma professeur ordinaire. Enfin, deux arrêtés, l'un du 14 janvier, l'autre du 14 février 1864, lui assignèrent, à l'École normale, le cours de grec, au lieu de l'exposé des principes littéraires, et, à l'Université, le cours de latin à l'usage des aspirants aux grades de candidat et de docteur en lettres, et celui de grec, à l'usage des futurs docteurs seulement.

Le souhait qu'avait toujours caressé notre collègue était accompli. Dorénavant, rien ne troublerait plus l'harmonie de ses études. Le champ en serait nettement circonscrit. Tous ses efforts se pourraient concentrer sur un point unique, et ce point, c'était précisément celui qui, dès son adolescence, avait été l'objet de sa visée. Une fois pour toutes, un heureux concours de circonstances l'avait ramené à ses chers auteurs latins et grecs, et, tout le présageait, sa vie s'écoulerait à entretenir commerce avec eux.

Dans le dédale des antiquités, ses élèves l'avaient vu se mouvoir comme si le fil d'Ariane le dirigeait. Dans l'explication des auteurs classiques, ils le virent déployer, avec une vaste science, les ressources si variées et tout le charme de son esprit. Par une faveur trop rare, il unissait l'érudition du philologue aux mérites du dialecticien et du littérateur. Versé autant que personne dans la grammaire, comme de juste il la plaçait en première ligne, mais sans lui sacrifier le reste. Il avait le goût délicat; il sentait vivement les beautés des grands écrivains qu'il avait charge d'interpréter; mieux que cela, il excellait à les mettre en lumière; nourri des chefs-d'œuvre du génie français, il savait, à l'occasion, les comparer habilement avec les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome. Il était philologue dans la meilleure et la plus large acception du terme.

De Closset s'était formé à l'école d'un maître dont il admirait le prodigieux savoir et qu'il était, à bon droit, fier de remplacer. Il marchait dignement sur ses traces, et un jour, je le proclame à la louange de tous deux, il l'aurait égalé. Pour en arriver là, sans doute il lui demeurait beaucoup à apprendre; mais déjà il était latiniste et helléniste comme on ne l'est point à son âge; déjà, au milieu de la brillante cohorte des poètes et des prosateurs anciens, il n'était plus un étranger, et de même que son vénérable maître, on aurait pu croire par moment qu'il était né et qu'il avait vécu parmi eux. C'est, Messieurs, qu'il avait ce tact philologique, ce je ne sais quoi, auquel rien ne supplée, qui n'est pas l'intuition, qui en tient lieu néanmoins et transforme le vrai philologue en une sorte de devin de la pensée antique.

Dans l'espace de treize ans, de Closset occupa successivement cinq chaires différentes, et dans aucune il ne fut jamais déplacé un instant. Un même mot, succès, résume sa vie d'étudiant et sa carrière professorale.

Lorsque, Messieurs, dans tout ce qu'on entreprend, on réussit comme lui, c'est qu'évidemment l'on dépasse le niveau des intelligences ordinaires; c'est qu'on est un homme remarquable.

De Closset l'était.

Je l'ai montré ardent au travail et brûlant du feu sacré. Il l'était bien plus que vous ne l'imaginez. Il ne lègue guère au public que son *Essai* sur l'historiographie latine. Au regard de la brièveté de ses jours, le nombre de ses œuvres posthumes est surprenant. Indépendamment des notes qui lui avaient servi de jalons dans l'exposé des

antiquités, il laisse des commentaires sur l'Agamemnon et le Prométhée, d'Eschyle, sur l'Œdipe-Roi et l'Œdipe à Colone, de Sophocle, sur plusieurs discours politiques de Démosthènes, sur deux livres des Annales de Tacite, sur des satires choisies d'Horace, de Perse et de Juvénal; une histoire de la tragédie chez les Grecs; une étude sur l'introduction de l'écriture chez les mêmes; une grammaire grecque; un cours de littérature française et une histoire universelle ! J'en passe. Inutile d'allonger cette énumération. Elle témoigne assez de l'incessant labeur de notre collègue et de sa singulière fécondité.

Mais, messieurs, il avait mieux que l'ardeur au travail, mieux que le feu sacré lui-même. Il avait les facultés qui distinguent les esprits d'un ordre supérieur : une mémoire sûre, un jugement solide, une imagination fertile. Toute fidèle qu'était sa mémoire, elle ne nuisait en rien à la parfaite rectitude de son jugement et, pour heureuse que fût son imagination, il n'avait point à en réprimer les écarts. Au sein de cette belle et riche nature, tout était dans un juste équilibre. Si bien doué, est-il étonnant que tout lui succédât ?

Pourquoi faut-il que la mort l'ait subitement interrompu au milieu de ses travaux ! Après tout ce qu'il a fait pendant une vie moissonnée dans sa fleur, que n'aurait-il pas fait encore ? Quel avenir son passé ne promettait-il pas ? Il avait abondamment semé; il aurait abondamment récolté. Mûri par l'âge, par les veilles, par la méditation, dans toute la force de son talent, il n'est rien qu'on ne pût attendre de lui. Mort à trente-huit ans, il honore son nom et cette Université. Mort plein de jours, il aurait grandement honoré son pays.

Dieu ne l'a pas voulu !

Et maintenant, Messieurs, permettez que je le déclare, vous vous flattiez de connaître de Closset, et vous ne le connaissiez pas. Vous saviez combien a été touchante sa piété filiale, combien il était dévoué à ceux qui lui étaient attachés par les liens du sang, quelle était l'aménité de ses manières, la délicatesse de ses procédés, l'inaltérable sérénité de son humeur, sa cordialité, sa modestie, à quel degré il avait les qualités de l'homme aimable et vertueux. Mais vous ignoriez quel cœur se cachait sous ces dehors si agréables, sous cet air si calme, sous cette physionomie, où tout respirait la bonté; vous ignoriez que notre infortuné collègue avait l'âme aussi intrépide que l'intelligence.

S'il est une heure où le caractère se dévoile, où il apparait dans toute sa vérité, c'est à cette heure fatale de la fin de toutes choses, où, quoi qu'on en ait, il s'agit de mourir. Eh bien ! de Closset l'a vue

approcher sans défaillance. Certes, il avait toute raison d'aimer à vivre. Malgré sa modestie, il comprenait de quoi il était capable. Il était l'idole des siens. Sa compagne, hier si heureuse, si malheureuse aujourd'hui, l'admirait et l'adorait. Ses collègues, ses élèves, anciens et nouveaux, l'entouraient d'égards et d'estime. Il n'avait que des amis et au premier rang de ses amis figurait son Roi ! Oh ! oui, il était en droit d'aimer la vie et de redouter la mort. Et cependant, s'il en a ressenti les cruelles étreintes, il n'en a pas ressenti les affres. Il ne lui a pas souri; il a frémi, je le veux bien, mais il n'a pas tremblé à son aspect. Dans son horrible détresse, en proie à des souffrances sans nom, il lui a opposé la seule arme qui lui restât : une inébranlable fermeté d'âme. Il a succombé héroïquement.

Est-ce donc qu'il aurait été stoïque? Le supposer serait l'injurier dans la nuit du tombeau. Il n'était pas stoïque. Il était chrétien. Il est mort comme il a vécu. C'est dans sa foi de chrétien qu'il a puisé le merveilleux courage dont il a fait preuve à l'heure lugubre du trépas.

De Closset, Messieurs, tenait par le fond des entrailles aux croyances qu'il avait héritées de ses pères. Il remplissait religieusement, sans fausse honte comme sans ostentation, tous les devoirs qu'elles prescrivent. Devant ceux qui l'en auraient raillé, — si pareille bassesse était possible, — il se serait redressé de toute sa hauteur et avec l'énergie d'une conscience froissée dans ce qu'elle a de plus intime. Mais, s'il exigeait qu'on respectât sa foi, il respectait soigneusement la foi d'autrui. Chrétien fervent, il était tolérant, parce qu'il était chrétien.

Bon, affectueux comme il était envers vous, envers ses élèves, envers tous, vous devinez quel vide affreux a fait, parmi les existences liées à la sienne, sa fin si désolante, quoique si héroïque, que de joies, que d'espérances se sont englouties dans sa tombe. Hélas ! oui, le coup de foudre qui l'a frappé ne l'a pas seul atteint. Tout en brisant le cœur d'un frère et de sœurs qui le pleureront longtemps et le regretteront toujours, — ô comble de misère ! il a ruiné à jamais le paisible bonheur d'une femme, près de qui il savourait avec délices les saintes joies du foyer. Essayerai-je de la consoler ? Non ! Il est des douleurs inconsolables devant lesquelles il faut s'incliner et que le temps, ce grand guérisseur des âmes malades, est lui-même impuissant à soulager. Un jour viendra — puisse-t-il bientôt venir ! — où elle se réfugiera dans sa tristesse ainsi que dans un sanctuaire. Ce jour-là, elle sera résignée, et elle le sera, parce que pour elle comme

pour celui qu'elle chérissait et qui n'est plus, la mort, c'est le commencement de la vie.

Au moment de se séparer avant un lointain voyage, prévoyant que peut-être ils ne se reverront plus, les hommes échangent avec larmes un dernier adieu et se donnent rendez-vous près de Celui qui les rejoindra.

Léon, cher Léon, de ce divin séjour de l'immortalité où ton âme attend, radieuse, ceux qu'ici-bas tu as aimés, — entends, oh ! entends aussi ce cri suprême de leur cœur : Adieu !

LES ÉCRIVAINS MILITAIRES DE LA FRANCE,

PAR THÉODORE KARCHER,

professeur à l'Académie royale militaire de Woolwich, examinateur à l'Université de Londres, à l'École royale navale, etc. Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie 1866. 1 vol. in-8° de 348 pp.

L'histoire des écrivains et l'étude critique de leurs ouvrages ont servi de thème à un très-grand nombre de travaux divers, qui tous ont leur côté utile et leur mérite propre. Dans quelques-uns, prenant la littérature dans sa signification la plus large, on passe en revue toutes les productions de l'esprit qui appartiennent ou à un peuple particulier, ou aux nations les plus célèbres de l'antiquité et des temps modernes. Mais il est rare qu'un critique, quelque profond, quelque érudit qu'on le suppose, soit assez universel, pour juger également bien, pour analyser et apprécier, avec le même sentiment et la même vérité, des ouvrages se rapportant aux genres littéraires les plus opposés. La littérature en effet se divise en branches diverses, selon le sujet qu'on y traite, la forme qu'on y emploie et même la langue dans laquelle on écrit. De là la nécessité des traités spéciaux. Ceux-ci sont excessivement nombreux. Les critiques qui se proposent soit de nous donner simplement les préceptes de l'art d'écrire, soit de nous les faire trouver et sentir dans l'étude des modèles, ont ordinairement une branche et des auteurs favoris. Ou bien, écrivains eux-mêmes, ils s'occuperont plus volontiers, parce qu'ils en sentent mieux la beauté, de ceux dont ils ont adopté le genre et la manière; ou bien la profession libérale qu'ils exercent, leur fait découvrir, dans certains ouvrages plutôt que dans d'autres, des choses qui rentrent mieux dans leurs goûts. C'est ainsi qu'à côté de l'histoire de la philosophie et des

philosophes, de la poésie et des poètes, nous avons les ouvrages traitant de l'éloquence de la chaire, du barreau et même de l'éloquence parlementaire etc. Mais il est une branche de littérature qu'on a négligée jusqu'à présent; c'est la littérature militaire. En effet à part un petit ouvrage latin du 16e siècle, la *Biographia militaris* de Gabriel Naudœus, où l'on trouve une critique raisonnée, mais trop brève des tacticiens anciens et modernes et un catalogue annoté des écrivains grecs, latins et même arabes qui ont écrit sur la guerre et le moyen de la faire, nous ne connaissons aucun traité sur la littérature militaire. M. Th. Karcher vient de nous en donner un. Professeur à l'Académie royale de Woolwich et auteur de l'*Invasion de la Crimée* et des *Biographies militaires*, ouvrage qui en est à sa seconde édition, il a tout ce qu'il faut pour assurer le succès. Nous allons donner de son livre une analyse aussi complète que le permettent les limites restreintes de cette revue.

Il se divise en deux parties. La première comprend 120 pages. C'est une énumération rapide des écrivains militaires et de leurs ouvrages, en même temps qu'une histoire de l'art de la guerre dans toutes ses phases, mais restreinte aux écrivains de la France; car il faut bien le reconnaitre, elle seule possède une littérature militaire complète. Cette littérature n'est inférieure, ni en richesse, ni en éclat, aux autres genres dont ce pays s'honore à juste titre. Des ouvrages dogmatiques et des récits authentiques de ces drames gigantesques où se jouaient les destinées des nations, abondent dans les bibliothèques et dans les archives publiques; néanmoins on ne se soucie guère d'en tirer parti. Sans doute, dit M. Karcher, parce que le rôle actif joué par un grand général est tellement important, qu'on tient peu de compte du beau talent littéraire qu'il a pu déployer. Cependant les traits généraux de l'histoire militaire d'un pays ont leur importance dans ses annales politiques.

Que nous sommes loin, au moyen-âge, des grandes leçons que nous avaient léguées les Grecs et les Romains! La guerre n'existait plus de nation à nation, elle s'était rétrécie et individualisée. Si les barons féodaux faisaient la guerre, c'était avant tout pour maintenir l'organisation du servage. Il leur suffisait de s'entourer d'une soldatesque vénale et étrangère dont le souvenir s'est transmis jusqu'à nous, dans les noms tudesques de reitres et de lansquenets. Plus de milice nationale, plus d'esprit national. Dans cette première partie du moyen-âge, il ne peut exister de littérature militaire. Les chroniques du

manoir féodal, qui racontent les luttes contre le châtelain du voisinage, ne sauraient aspirer à cette dignité. Cependant les serfs retrouvent parfois la tradition belliqueuse. C'est lorsqu'une cause juste et sainte, ou l'enthousiasme national venait à les réveiller; témoin les croisades et l'histoire de Jeanne d'Arc. Bientôt l'invention des armes à feu vint affranchir les faibles et la liberté. Il en résulta une révolution complète dans les armures et les équipements. A la cotte rembourrée, empruntée aux Sarrasins au temps de Charles Martel, avait succédé sous Charles VII le justaucorps et le casque nommés la *jacque* et la *salade*. Plus tard l'infanterie suivant l'exemple des Suisses et des Espagnols adopta la pique et l'arquebuse. Les canons ou bombardes parurent pour la première fois en 1330, sous le règne de Philippe de Valois. Pour étudier l'organisation militaire de ces temps, il faut s'en rapporter aux ouvrages des vieux historiens français, qui sous ce rapport ont quelque analogie avec les écrivains militaires. Nous avons d'abord Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne, mort en 1213; il écrivit la conquête de Constantinople par les Latins. Le sire de Joinville, un siècle plus tard, raconte dans ses *Mémoires* la vie de Saint-Louis et l'histoire de ses croisades. Jehan Froissart, voyageur intrépide et savant clerc au service des grands seigneurs, a su décrire avec une exactitude minutieuse, les étonnantes aventures du Prince Noir. Sa chronique est une peinture des plus fidèles de l'époque féodale de la fin du XIVe siècle. Philippe de Commines dans ses *Mémoires* s'occupe des règnes de Louis XI et de Charles VIII. Mais enfin s'ouvre le XVIe siècle. Ce siècle est fertile en historiens qu'on peut qualifier de militaires. Les théoriciens apparaissent et l'on traite la question importante des fortifications. Les matériaux sont prêts pour la nouvelle organisation des armées et pour le progrès des sciences militaires au XVIIe siècle. Jusque là les soldats et même les officiers subalternes étaient considérés comme de simples machines. Mais l'homme retrouve sa valeur réelle sur le champ de bataille, aussi bien que dans les sillons et au sanctuaire, et la société peut recruter ses armées dans une classe de citoyens plus relevée. C'est alors que brillèrent les Coligny, les Henri IV, les Maurice de Nassau, les Turenne, dont on a comparé avec raison les commentaires avec ceux de César, les Condé, Vauban, qui fut la plus haute illustration scientifique du siècle et décida Louis XIV à favoriser l'introduction du fusil à baïonnette, et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer. Mais leur maître à tous fut Gustave-Adolphe; au nom du roi de Suède,

dit Michelet, ces grands généraux ôtaient leur chapeau. Au XVIII[e] siècle, sous Louis XV, l'initiative militaire passe à l'Allemagne et Frédéric II devient le créateur d'une nouvelle méthode. C'était le siècle des grands stratégistes Marlborough, Eugène, Frédéric, Sobieski. C'est également le siècle des grands théoriciens, et la France peut en montrer une liste remarquable par le nombre aussi bien que par le talent. Néanmoins les guerres de cette époque ont rarement été des guerres nationales; il s'agissait de conquérir des provinces, d'annexer des villes et nullement de se battre pour des idées ou pour la liberté de l'Europe. L'écume et la lie de la population complétaient souvent seules les rangs des compagnies que des officiers d'une classe plus élevée commandaient exclusivement. Mais la révolution française allait tout changer; le sentiment des nationalités sort de sa léthargie; le signal du réveil nous vint des colonies anglaises de l'Amérique. Désormais, des généraux enthousiastes vont commander, le plus souvent aux hommes les plus recommandables par leur probité et leur honorabilité, toujours à des soldats pleins d'élan et d'entrain, car c'est l'amour du pays qui les pousse à s'enrôler. Quelle époque brillante pour la littérature militaire! La république française vit renaître cette branche d'éloquence qui s'était évanouie, en même temps que la liberté, sous les Césars de Rome. Les Romains avaient l'habitude d'être harangués par leur généraux comme par leurs consuls, dans les camps lointains comme du haut des rostres. Mais après l'invasion des Barbares, lorsque les milices nationales n'existèrent plus, et qu'il n'y eut plus que des âmes viles et abjectes, il fut impossible de faire appel aux passions les plus nobles. Tacite à l'époque impériale et Machiavel au sortir du moyen-âge se plaignent avec amertume de l'oubli dans lequel est tombée l'éloquence militaire. Henri IV avait su lancer à ses soldats, ou plutôt à ses partisans, des paroles qui portent le cachet de la verve méridionale. Après lui, des mots plus ou moins heureux, des boutades plus ou moins spirituelles, prononcées au milieu d'un cercle d'officiers aimables et viveurs, voilà ce dont les généraux de Louis XIV et de Louis XV étaient capables. Ne leur en demandez par davantage. Mais la jeunesse révolutionnaire s'enflammait au contact de harangues passionnées et applaudissait avec chaleur les phrases sonores peut-être, qui répétaient les grands mots de liberté, de patrie et d'honneur. Les capitaines français avaient appris à parler, à la suite des représentants du peuple. Plus tard quand leur voix ne

pouvait plus se faire entendre au milieu de ces vastes agglomérations de troupes, ils se mirent à rédiger des bulletins qui sont autant de discours flamboyants. Il ne nous sied par de rire de leur ton déclamatoire et de leurs périodes retentissantes. Bonaparte, dans ce genre, fut parfois sublime. Au XIXe siècle, nous trouvons les relations des batailles de la république et de l'empire. Les noms sont ici des plus nombreux. Bien que l'auteur ne parle proprement que de la France, il a cru cependant devoir s'occuper de quelques Belges, écrivant dans la même langue, MM. Brialmont, Vandevelde, Poplimont, Renard et Guillaume, dont les livres relatifs à l'art et à l'histoire de la guerre sont dignes de ce que la France a produit de meilleur en ce genre.

Dans cette analyse que nous avons rendue aussi exacte que possible, au point de vue des idées de l'auteur, nous ne nous sommes permis aucune observation critique. On se tromperait cependant si l'on en concluait que nous approuvons tout. L'enthousiasme pour la profession des armes, l'amour du militarisme élevé à sa plus haute puissance a dicté à M. Karcher certaines propositions hardies et quelque peu paradoxales. Nous avons déjà vu qu'à l'invention de la poudre et des armes à feu seraient dus l'affranchissement des serfs et le règne de la liberté. Ce principe admis d'une manière absolue, la conséquence naturelle est que « sans la vertu guerrière, une race s'endort aisément dans une lâche mollesse; son activité languit, ses élans se paralysent, son génie s'étiole; que les peuples libres ont toujours été belliqueux, et que, du jour où leur ardeur guerrière a fait place à la soif exclusive du lucre, la liberté perdit bientôt son prix et fut engloutie dans la ruine commune ». Ceci est bien de nature à effrayer les Belges; cependant ils doivent se rassurer, puisqu'on leur dit également que « les institutions libres et un bien-être relatif rendent les paysans vaillants à la guerre ».

D'autre part après des détails curieux sur l'organisation des armées aux différentes époques du moyen-âge et des temps modernes, sur la création des légions et des régiments, sur l'équipement militaire, sur les armes offensives et défensives, sur l'art des fortifications etc., après des considérations élevées sur la situation morale et matérielle du peuple sous le régime féodal ou sous le régime de l'émancipation et de la liberté, sur les causes qui réveillent ou endorment l'enthousiasme chez les masses, assurent le succès ou amènent les revers des armées, on trouve la conclusion suivante : « Depuis l'antiquité la

plus reculée jusqu'à nos jours, les peuples n'ont été vraiment forts, vraiment illustres, que sous le régime de la liberté et l'inspiration du patriotisme. La Grèce, pauvre mais indépendante, rejette Xerxès sur le rivage de l'Asie; énervée par les jouissances matérielles, elle est soumise par Alexandre et conquise par les Romains. La Rome républicaine triomphe de ses ennemis et rase les murs de la vieille Carthage, la Rome impériale est envahie par les Barbares. La république française résiste à l'Europe coalisée et poursuit ses antagonistes jusqu'au cœur du continent; l'empire voit deux fois la capitale tomber au pouvoir des alliés. Les systèmes qui marquent dans l'histoire de la guerre ont toujours été tracés par les héros de l'humanité. Les conquérants de toutes les époques et de tous les pays finissent l'âge de la véritable grandeur et inaugurent l'ère de décadence ». Ces réflexions touchent de nouveau au paradoxe, et ne tiennent pas compte des faits. Les états comme les hommes ont leur jeunesse, leur âge viril et leur vieillesse; de plus les conquérants, très-souvent, furent les héros de l'humanité; enfin Napoléon Ier, que l'auteur a surtout en vue, fut longtemps au service de la république; et certes il n'est pas le seul des temps modernes qui ait cherché à asservir les nations voisines, la république avait inauguré ce système. Nous en savons quelque chose nous autres Belges.

Au sujet de Napoléon Ier M. Karcher est parfois très-osé dans les jugements qu'il porte. Tout en lui reconnaissant de grands talents et beaucoup de génie, il sait envelopper cet aveu de considérations telles, qu'il frise le défaut de ces publicistes auxquels ils reproche de vouloir exciter l'avide curiosité de lecteurs blasés, toujours à l'affût des accusations dirigées contre des adversaires qui vivent encore, ou qui viennent à peine de quitter la scène du monde. Dans un ouvrage comme celui-ci, il faut éviter toute expression, tout détail qui serait de nature à induire le lecteur en erreur et à lui faire soupçonner qu'on se laisse guider par ses sympathies ou ses antipathies particulières, et non par la raison et la vérité. Les jugements portés sur les autres hommes sont pour la plupart marqués au coin de la justesse, de la raison et du bon goût; il n'en est pas de même de ceux qui concernent Napoléon Ier; et on n'y trouve pas cette gravité, cette impartialité que réclame l'histoire. Il nous serait trop facile de le prouver surabondamment. Nous en dirons autant de ce passage : « Les strophes de la *Marseillaise* sur les lèvres, l'enthousiasme au cœur et des principes révolutionnaires en tête, les phalanges impro-

visées de la république (que par parenthèse l'auteur cherche à laver du reproche d'avoir été sanguinaire) firent face à la coalition européenne et périrent fièrement pour la patrie. Les régiments disciplinés de l'empire, qui certes n'avaient pas désappris à mourir sur le champ de bataille, succombèrent et ne purent empêcher les légions ennemies d'envahir la France. Le cri de *vive l'empereur* sortait encore toujours de leurs mâles poitrines, mais ce n'était plus un de ces cris d'espoir qui soulèvent et passionnent les nations. » Comment expliquer alors l'enthousiasme qui accueillit Napoléon au retour de l'île d'Elbe? que dire de ces armées innombrables que la France, épuisée par vingt années de guerre, sut rassembler en si peu de temps à sa voix, pour combattre et mourir à Waterloo, au moins avec autant de courage qu'au plus beaux temps de la république?

La seconde partie de l'ouvrage nous met plus à l'aise; elle est moins riche en faits, moins instructive, peut-être, mais elle est plus actuelle, et ne peut manquer d'intéresser ceux qui, étrangers au métier des armes, ne recherchent dans un livre que le côté purement littéraire. Cette partie, deux fois plus étendue que l'autre, renferme des biographies et des extraits des auteurs modernes. Les biographies sont assez développées, et pleines de détails sur la vie privée, sur la carrière militaire, sur les talents, le caractère, les goûts et les travaux littéraires et scientifiques des plus grands généraux de la république, de l'empire et de la restauration. Fidèle à son système de mêler l'utile à l'agréable, M. Karcher, dans quelques petites notes tombées çà et là comme par inadvertance, nous met au courant de toutes les modifications apportées à l'organisation des armées et à l'art de faire la guerre; il énumère et analyse brièvement les ouvrages publiés par ces grands capitaines sur les mathématiques, la tactique, le génie et les guerres auxquelles ils prirent part. Ces biographies sont au nombre de 13, et concernent les maréchaux Jourdan, Berthier, Soult, Suchet, Marmont, Gouvion-Saint-Cyr et Bugeaud; les généraux Carnot, Dumouriez, Mathieu Dumas, Ségur et Foy, enfin le lieutenant colonel Charras. Le nombre en est restreint. Mais, comme le fait observer M. Karcher, les circonstances de leur vie et l'insouciance bien pardonnable aux hommes d'action ont empêché bon nombre de généraux éminents de décrire les événements dont ils furent les témoins intéressés. Une quarantaine de généraux tout aussi illustres n'ont rien publié qui leur donne le droit d'être rangés parmi les écrivains militaires.

Les extraits sont choisis de manière à retracer à grands traits les épisodes les plus émouvants de cette épopée grandiose, la plus grandiose des temps modernes. Ce sont : l'éloge de Vauban ; la bataille de Neerwinden; la campagne de 1796 en Allemagne; les batailles de Chebreiss et des Pyramides ; la bataille de Marengo ; la bataille d'Austerlitz ; la prise de Tarragone ; la bataille de Salamanque ; la bataille de la Moskowa; la bataille de Leipzig; un épisode de la campagne de 1815; la dernière heure de la bataille de Waterloo; stratégie et caractère de Napoléon. On y a joint la campagne de 1796 en Italie, tirée de ce Mémorial de Sainte-Hélène, où malgré son peu de sympathie pour Napoléon, M. Karcher veut bien reconnaître que le plus grand conquérant des temps modernes sait s'élever aux plus hautes considérations; que ses aperçus sur les systèmes des grands capitaines de tous les temps et ses jugements sur les généraux illustres resteront comme des modèles de critique militaire. Ces extraits, également remarquables au point de vue des faits et de l'histoire contemporaine, n'offrent pas tous la même perfection de forme. Cela ne doit pas étonner. « Soldat depuis l'enfance, dit le maréchal Jourdan, nous sommes peu accoutumé à manier la plume ; nous n'avons donc de prétention qu'au mérite d'écrire la vérité ». Plusieurs des ouvrages auxquels ces extraits sont empruntés, se trouvent dans la plupart des bibliothèques. Nous ne citerons donc rien du Mémorial de Sainte-Hélène, de Gouvion-Saint-Cyr, de Bugeaud, ni du général Ségur, qu'un critique allemand, cité par M. Karcher, dit avoir composé un ouvrage riche en ornements poétiques et rhétoriques, écrit avec tant d'esprit que ce n'est pas sans justesse qu'on l'a comparé à l'Iliade. Nous nous contenterons d'emprunter une page à Dumas, à Suchet et à Charras.

Le général Mathieu Dumas, avait de l'éloquence, un style clair et précis qui ne manque pas d'éclat. En voici un échantillon; nous sommes à la veille de la bataille d'Austerlitz :

« Ne doutant plus de l'avantage que lui donnait la téméraire confiance de l'ennemi, il dicta sur-le-champ la proclamation suivante, qui, en peu d'instants, fut répandue dans les rangs, et lue par tous les soldats ; elle est surtout remarquable en ce qu'elle fait connaître, en peu de mots, le plan de la bataille, et qu'une telle communication, lorsqu'elle n'est pas intempestive, est un des plus sûrs moyens de succès chez une nation aussi intelligente que la nation française.

Au bivac, le 10 frimaire an XIV.
(1er décembre 1805.)

« Soldats,

« L'armée russe se présente devant vous pour venger l'armée « autrichienne d'Ulm. Ce sont ces mêmes bataillons que vous avez « battus à Hollabrunn et que depuis vous avez constamment suivis « jusqu'ici.

« Les positions que nous occupons sont formidables, et pendant « qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me prêteront le flanc.

« Soldats, je dirigerai moi-même tous vos bataillons; je me tiendrai « loin du feu, si avec votre bravoure accoutumée, vous portez le « désordre et la confusion dans les rangs ennemis; mais si la victoire « était un moment incertaine, vous verriez votre empereur s'exposer « aux premiers coups; car la victoire ne saurait hésiter, dans cette « journée surtout, où il y va de l'honneur de l'infanterie française, « qui importe tant à l'honneur de toute la nation. »

« On put juger de l'ardeur des soldats, et jusqu'à quel point cette proclamation les avait électrisés, lorsque Napoléon voulant visiter, le soir, à pied et sans se laisser annoncer, tous les bivacs de son armée, fut reconnu dès le premier pas.

« Comme au cri d'alerte, avertis par les acclamations de leurs camarades, les soldats se levèrent joyeux autour de leurs feux; avides de le voir, ils firent éclater leur enthousiasme. Quelques-uns ayant allumé des torches de paille, cet exemple fut promptement imité sur toute la ligne qui, en un instant, présenta le spectacle d'une immense et magnifique illumination. C'était la veille de l'anniversaire du couronnement de Napoléon; quel augure pour la victoire! Quelle fête préparée à grands frais fut jamais si brillante? Et que peut-on comparer à cette réjouissance militaire sur le champ de bataille, que des milliers de braves allaient, dans quelques heures, arroser de leur sang? Quel triomphe touchant, et quels souvenirs! Ah! sans doute, on doit pardonner l'ivresse de la gloire à celui qui sut exciter dans l'âme du soldat de si généreux transports.

« — Tu n'auras pas besoin de t'exposer », lui dit un des plus vieux grenadiers en s'approchant de lui; « je te promets, au nom des gre- « nadiers de l'armée, que tu n'auras à combattre que des yeux, et que « nous t'amènerons demain les drapeaux et l'artillerie de l'armée « russe, pour célébrer l'anniversaire de ton couronnement. »

Le maréchal Suchet possède un style aussi brillant; il sait manier

la plume avec une verve, une habileté extraordinaire. Voici comment il commence le récit de la prise de Tarragone.

« A cinq heures de l'après-midi le signal est donné, notre feu cesse, et celui de l'ennemi redouble à la vue de nos braves, qui sortent de la tranchée, franchissent à la course un espace découvert de soixante toises, et s'élancent à la brèche. De grands aloès, formant comme une ligne à dix toises de la muraille, forcent notre tête de colonne à se détourner. Alors les Espagnols accourent, bordent la brèche de ce qu'ils ont de plus vaillant en officiers et en soldats; armés de fusils, de hallebardes, de grenades, et soutenus par un feu de mousqueterie des plus vifs, ils repoussent les assaillants, dont les premiers arrivés chancellent sur un terrain mouvant qui croule sous leurs pas. Une grêle de mitraille tombe sur la tête de la colonne. La fortune semble hésiter un moment. Le général en chef ordonne de faire avancer une réserve; tous ses aides de camp se précipitent : un bataillon d'officiers accourt; tous frayent la route avec intrépidité. Plusieurs succombent; les colonnes se rallient, la masse se reforme, se pousse, arrive au sommet et, comme un torrent irrésistible, surmonte la brèche et inonde les remparts.

« Ce moment décisif fut marqué par un trait de courage, qui pourra figurer parmi les beaux souvenirs de l'histoire. Lors de l'assaut du fort Olivo, le caporal des grenadiers Bianchini, du 6e régiment italien, avait fait prisonniers, au pied même des murs de la ville, quelques soldats espagnols, et les avait amenés au général en chef, qui, admirant son courage, lui demanda quelle récompense il pouvait lui offrir : — « L'honneur de monter le premier à l'assaut de Tarragone », dit Bianchini. Cette réponse pouvait n'être que de la présence d'esprit; c'était de l'héroïsme.

« Le 28 juin, ce brave homme, devenu sergent, vient au moment de l'assaut se présenter dans la plus belle tenue au général en chef, et réclame de lui la faveur qui lui a été promise. Il s'élance des premiers, reçoit une blessure, continue de monter avec sang-froid, exhortant ses camarades à le suivre, est atteint deux fois encore sans être arrêté, et tombe enfin, la poitrine traversée d'un coup de feu ».

Quant au colonel Charras, c'est réellement dans un style magique qu'il parle de la bataille de Waterloo; voici quelques lignes empruntées à un épisode.

« Quand tout est prêt, la charge bat; la redoutable phalange s'ébranle et défile, exubérante d'ardeur, d'enthousiasme, devant Napoléon, qui,

du geste, lui indique le point où doivent porter ses coups; elle sort du vallon; elle gravit la hauteur..... Le redoublement du feu de notre artillerie semblant annoncer une attaque imminente, Wellington s'avance sur le bord du plateau. Bientôt, à travers les éclaircies des fumées de la poudre, il saisit le mouvement de la garde, bien reconnaissable à ses hauts bonnets à poil, et il se prépare pour la rencontrer avec vigueur..... Le bruit des tambours battant la charge, les cris frénétiques de *Vive l'empereur!* sont devenus distincts, malgré les grondements de l'artillerie; la garde approche. Les soldats ont l'arme au bras; leurs rangs se serrent et restent alignés sous la mitraille comme en un jour de parade. Ney est devant eux l'épée à la main. La garde approche toujours. Les batteries qui sont en face d'elle sont enlevées à la baïonnette ou se retirent en désordre. Les bataillons de Brunswick s'avancent à sa rencontre; elles les culbute et les disperse. Le prince d'Orange se précipite en tête des Nassau, et veut, à son tour, l'arrêter; une balle le renverse de cheval; et les Nassau subissent le sort des troupes de Brunswick.... La garde continue sa marche en avant, malgré la mitraille que viennent lui lancer, sur sa gauche, à trois cents pas, une batterie anglaise et l'une des batteries de Chassé; trois bataillons de ce général viennent l'attaquer; elle les repousse et les met en désordre... A droite de la chaussée de Bruxelles, les circonstances sont devenues plus désastreuses.

« Ney s'y est porté. Monté sur un cheval d'emprunt, tête nue, un tronçon d'épée à la main, il aperçoit quelques centaines de fantassins, débris de deux régiments ralliés, dans un pli de terrain, par Durutte. Il les rejoint.

« — Venez, suivez-moi, mes camarades ! leur crie-t-il; je vais vous montrer comment meurt un maréchal de France sur le champ de bataille.

« — *Vive le maréchal Ney !* répondent ces braves tout d'une voix. Et ils le suivent... ».

Il faudrait tout citer, mais il est temps de s'arrêter. Disons, en terminant, que l'exécution typographique ne laisse rien à désirer : beau et fort papier, caractères nets et lisibles. Mais ce qui rehausse la valeur du livre, ce sont les nombreuses gravures insérées dans le texte. Elles rentrent tout-à-fait dans le sujet et semblent même en élargir les horizons; elles ne sont plus bornées à la France, on y voit s'élever des trophées d'armes de toutes les époques historiques, et défiler, dans leurs costumes particuliers, les guerriers d'Alexandre,

les chevaliers accompagnés de leurs écuyers ou sortant de leurs châteaux-forts, les piqueurs, les arquebusiers, les soldats bourguignons, suisses, suédois ou autrichiens. A côté des engins de toute espèce, des catapultes et balistes grecques, des béliers romains, au milieu des camps et des tours des fortifications, sont déposés pêle-mêle les bagages du soldat romain, les armements des arbalétriers, les obusiers, les fusils et les canons de tous genres. Puis comme couronnement les portraits d'Alexandre, de César, de Charlemagne, de Gustave-Adolphe et de Frédéric II. En résumé ce livre est digne d'être lu, et ne peut manquer d'obtenir une grande vogue.

D. GILLES.

Bruges, décembre 1866.

SUR LES DIAMÈTRES CONJUGUÉS DES CONIQUES A CENTRE.

Quelques propositions sur les diamètres conjugués se démontrent très-facilement en résolvant le problème déterminé suivant : *Trouver les diamètres conjugués faisant entre eux un angle donné* V.

En supposant d'abord une ellipse rapportée à ses axes, on aura entre les coefficients angulaires δ et δ' des deux diamètres conjugués les relations

$$\delta\delta' = -\frac{b^2}{a^2}, \qquad \frac{\delta-\delta'}{1+\delta\delta'} = \operatorname{tg} V,$$

qu'on peut écrire

$$\delta(-\delta') = \frac{b^2}{a^2}, \qquad \delta + (-\delta') = \left(1 - \frac{b^2}{a^2}\right) \operatorname{tg} V.$$

On en conclut que δ et $-\delta'$ sont les racines de l'équation du second degré

$$(1) \qquad z^2 - z\left(1 - \frac{b^2}{a^2}\right) \operatorname{tg} V + \frac{b^2}{a^2} = 0.$$

En désignant ces racines par z' et z'', on aura les deux solutions

$$\begin{cases} \delta = z' \\ \delta' = -z'' \end{cases} \qquad \begin{cases} \delta = -z' \\ \delta' = z'' \end{cases}$$

L'équation (1) donne

$$2) \qquad z = \frac{a^2-b^2}{2a^2} \operatorname{tg} V \pm \sqrt{\frac{(a^2-b^2)^2}{4a^4} \operatorname{tg}^2 V - \frac{b^2}{a^2}}.$$

On voit que tg V est susceptible d'un maximum et d'un minimum qui sont $-\frac{2ab}{a^2-b^2}$ et $+\frac{2ab}{a^2-b^2}$ et qui correspondent au plus petit angle obtus et au plus grand angle aigu que puissent former deux diamètres conjugués.

Les valeurs correspondantes de z sont $\mp\frac{b}{a}$ et indiquent les diagonales du rectangle construit sur les axes.

Soit 2 D la longueur du diamètre représenté par l'équation $y=\delta x$. On trouve facilement pour les coordonnées (x, y) de l'une des extrémités

$$x^2=\frac{a^2b^2}{a^2\delta^2+b^2},\qquad y^2=\frac{a^2b^2\delta^2}{a^2\delta^2+b^2};\ \text{d'où}$$

$$D^2=x^2+y^2=\frac{a^2b^2(1+\delta^2)}{a^2\delta^2+b^2}.$$

En tirant de cette relation la valeur de δ pour la substituer dans l'équation (1), on aura l'équation qui donne les longueurs des diamètres conjugués faisant l'angle donné V.

Il vient :

$$\delta=\frac{b\sqrt{a^2-D^2}}{a\sqrt{D^2-b^2}},$$

$$\frac{b^2(a^2-D^2)}{a^2(D^2-b^2)}-\frac{a^2-b^2}{a^2}\cdot\frac{b\sqrt{a^2-D^2}}{a\sqrt{D^2-b^2}}\,\text{tg}\,V+\frac{b^2}{a^2}=0.$$

Le 1er et le 3e terme se réduisent à $\frac{b^2(a^2-b^2)}{a^2(D^2-b^2)}$; donc en divisant par $\frac{b(a^2-b^2)}{a^2}$, en chassant les dénominateurs et les radicaux, on aura

$$D^4-(a^2+b^2)D^2+\frac{a^2b^2(1+\text{tg}^2V)}{\text{tg}^2V}=0. \tag{3}$$

En considérant cette équation bicarrée comme une équation du second degré dont les racines seraient D'^2 et D''^2, on pourra écrire immédiatement

$$D'^2+D''^2=a^2+b^2,\quad D'^2D''^2=\frac{a^2b^2(1+\text{tg}^2V)}{\text{tg}^2V}=\frac{a^2b^2}{\sin^2V}$$

et en conclure les théorèmes d'Apollonius.

Pour appliquer ces calculs à l'hyperbole, il suffit de changer b^2 en $-b^2$. L'équation (2) deviendra

$$z=\frac{a^2+b^2}{2a^2}\text{tg}\,V\pm\sqrt{\frac{(a^2+b^2)^2}{4a^4}\text{tg}^2\,V+\frac{b^2}{a^2}}$$

et la forme du radical fait voir qu'il n'y a plus ni maximum ni minimum de tg V.

L'équation (3) se changera en

$$D^4-(a^2-b^2)D^2-\frac{a^2b^2}{\sin^2 V}=0.$$

Comme le dernier terme est négatif, les racines de cette équation, considérée comme étant du second degré, sont de signes contraires et en les désignant par D'^2 et $-D''^2$, il viendra

$$D'^2-D''^2=a^2-b^2,\quad D'^2D''^2=\frac{a^2b^2}{\sin^2 V}.$$

J. Neuberg.

Arlon, octobre 1866.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Grammaire grecque élémentaire *par MM.* Guérard, *préfet des études à Sainte-Barbe, et* Passerat, *professeur de seconde au Lycée de Tours.* Paris, Tandou et Cᵉ 1864. 1 vol. in-8° de XI et 264 pp. Prix, cart. 1 fr. 75.

Premiers éléments de grammaire grecque, *par les mêmes.* Paris 1865. 1 vol. in-8° de 199 pp. Prix, 1 fr. 50.

« Le cours de langue grecque que nous publions, disent MM. Guérard et Passerat, est destiné à faire suite au *cours de langue française* par M. Guérard et au *cours de langue latine* par MM. Guérard et Moncourt. Il a donc été composé dans le même esprit. Le plan et la méthode sont les mêmes, sauf les différences dont le caractère spécial de la langue grecque nous faisait une loi ». N'ayant sous les yeux que la grammaire grecque, nous ne pouvons juger des rapports qui existent entre elle et les cours mentionnés, et nous l'examinerons indépendamment de ces ouvrages.

La *grammaire grecque élémentaire* contient la lexigraphie. Ce qui la distingue des autres livres du même genre, c'est que les auteurs ont ajouté aux différents chapitres les règles les plus essentielles de la syntaxe, celles dont la connaissance est nécessaire pour comprendre les phrases les plus simples des auteurs et pour faire les thèmes et exercices élémentaires. C'est une innovation heureuse, mais nous croyons qu'il était inutile de donner les règles que les élèves connaissent déjà par l'étude du latin et même par celle du français.

Nous devons ensuite louer ce livre pour la beauté de l'impression, la bonne disposition des matières et la clarté avec laquelle les règles sont exposées. Sous ces rapports, nous ne connaissons aucun ouvrage qui lui soit supérieur et la plupart des grammaires sont loin de l'égaler. L'étude des déclinaisons et des conjugaisons est singulièrement facilitée par le grand nombre de tableaux et modèles donnés par les auteurs : nous pensons comme eux que « cette méthode, qui frappe l'œil de l'élève, lui est d'un plus utile secours que des explications ou des remarques

trop nombreuses, soit pour apprendre par cœur, soit pour raviver ses souvenirs lorsqu'il consulte sa grammaire en faisant un devoir d'exercice, thème ou version. »

Enfin nous approuvons beaucoup MM. Guérard et Passerat d'avoir compris que le premier enseignement du grec doit être celui de la bonne prose attique, qui est, comme ils le disent, la vraie langue littéraire des Grecs. Nous n'aurions donc que des éloges à faire de leur grammaire, si ce principe y avait été suivi plus rigoureusement et si elle était plus complète; mais malheureusement, elle laisse beaucoup à désirer de ce côté. Les paradigmes comprennent un assez grand nombre de formes inusitées ou extrêmement rares dans les écrivains attiques du Ve et du IVe siècle avant J.-C. et n'en mentionnent pas d'autres fréquemment employées. Ainsi dans la déclinaison de βασιλεύς ne figure pas le nom. plur. ordinaire βασιλῆς; dans celle de ἄστυ on trouve le gén. ἄστεως au lieu de ἄστεος; dans la conjugaison des impératifs on ne rencontre que les 3e personnes du pluriel en έτωσαν, άτωσαν etc. pour lesquelles les attiques et même tous les auteurs avant la domination macédonienne emploient les formes en όντων, άντων etc. Puis l'élève ne trouvera pas résolues toutes les difficultés que peut lui présenter la première page venue de l'auteur le plus simple. Quoi de plus fréquent, par exemple, que ἕσταμεν, ἕστατε etc. au lieu de ἑστήκαμεν etc., l'infinitif ἑστάναι, le participe ἑστώς? Or ces formes sont complétement passées sous silence.

La grammaire grecque de MM. G. et P. l'emporte, pour l'exactitude des faits, sur la plupart des autres grammaires grecques écrites en français; cependant elle n'est pas non plus irréprochable sous ce rapport. Comme lettre française correspondante de ζ ils donnent *z* au lieu *dz;* — « les noms féminins en η, disent-ils, se déclinent absolument comme le féminin de l'article »; mais celui-ci a τὼ au duel; — ils écrivent τριηρῶν au lieu de τριήρων; μύριοι dans le sens de « un grand nombre », pour μυρίοι; — ils contractent l'infinitif actif de αειν, εειν, οειν au lieu de contracter, αεν, εεν, οεν, ce qui donne ἀρτᾷν au lieu de ἀρτᾶν, ζῇν au lieu de ζῆν et devrait donner δουλοῖν pour δουλοῦν; — ils disent χαίνω au lieu de χάσκω (p. 170); — ils dérivent ἴσμεν (pour ἴδμεν de οἶδα) du verbe ἵσημι; — ils parlent d'un futur second actif et d'un futur second moyen, temps purement imaginaires et qu'ils ont bien fait de laisser de côté dans le résumé du livre; etc.

Les *premiers éléments de grammaire grecque* comprennent toutes les matières de la *grammaire élémentaire* à l'exception de quelques particularités. Nous ne voyons pas la nécessité ou l'utilité de cette publication : la grammaire élémentaire n'est pas tellement étendue qu'on ne puisse la mettre entre les mains des commençants; le professeur peut indiquer ce qu'il faut apprendre et ce qu'il faut laisser.

Traité d'antiquités romaines *considérées principalement sous le point de vue politique par* A. Troisfontaines, *professeur à l'université de Liége.* 2e édition, revue et augmentée. Tome I. Bruxelles et Liége, librairie polytechnique de Decq 1866. 1 vol. in-8° de 258 pp.

L'étude des antiquités romaines si intéressante par elle-même et si importante pour l'histoire du droit et l'intelligence des auteurs, n'a jamais cessé de préoccuper les amis des lettres anciennes, mais c'est surtout depuis Niebuhr qu'on s'est appliqué, avec un zèle voisin de la passion, à l'examen des institutions politiques

de l'État romain. Les nombreux travaux provoqués par cette étude n'ont pu jusqu'ici lever tous les doutes, souvènt même ils ont grossi les obscurités au lieu de les dissiper et ont éloigné du but qu'on voulait atteindre. Cependant, grâce à eux, nous avons des institutions romaines une intelligence plus complète qu'on ne l'avait aux siècles antérieurs, plus exacte même que ne l'avaient les érudits de l'empire romain. Mais il n'est pas toujours facile d'être initié à ces découvertes de l'esprit moderne : on a essayé, il est vrai, dans deux ouvrages allemands, de réunir les éléments épars dans de nombreuses monographies, de discuter la valeur des opinions émises, de séparer les résultats positifs des hypothèses hasardées et des fausses conjectures. Mais aucun de ces ouvrages n'est achevé. Puis le premier, commencé par Becker et continué par Marquardt, est peu accessible par son étendue et son prix élevé, et comme des travaux remarquables ont paru depuis la publication du premier volume (1843), il n'est plus, en beaucoup de points, au niveau actuel de la science. Le second ouvrage dû à la plume de M. Lange mérite de grands éloges pour le savoir que l'auteur y a déployé, mais il manque de méthode et souvent de clarté; il renferme du reste trop de discussions et des opinions frisant le paradoxe.

En entreprenant en 1862 la publication d'un traité d'antiquités romaines, M. Troisfontaines rendait donc un grand service à ceux-là mêmes qui pouvaient consulter les ouvrages allemands. Les excellentes qualités de ce livre font regretter d'autant plus vivement qu'il ne soit pas achevé, et nons ne pouvons assez solliciter l'auteur de poursuivre son œuvre si éminemment utile.

La première partie, la seule qui ait paru, traite des éléments constitutifs de l'État romain et de la condition des personnes qui en occupaient le territoire. En dehors de ses recherches personnelles, l'auteur a mis à contribution tout ce qu'on a écrit de remarquable sur ces matières; les opinions auxquelles il s'est arrêté, après un examen consciencieux, sont généralement les plus sensées et les plus probables. La seconde édition qui vient de paraître, est revue et augmentée; la division des matières en un plus grand nombre de paragraphes faisant mieux apercevoir l'enchaînement des idées et des faits, en rendra l'étude plus facile; de nouvelles recherches et la lecture de travaux récents ont rectifié quelques opinions de l'auteur. Parmi les principales additions qu'a reçues le volume, nous citerons : un paragraphe du chapitre traitant des plébéiens, dans lequel M. Tr. admet leur présence au culte des curies (p. 81); des détails sur le sort des chevaliers pendant l'empire (p. 117); des notions sur les traités d'amitié et sur les liens d'hospitalité contractés par les Romains avec les étrangers (p. 125); un chapitre sur le *jus italicum* (p. 141); l'exposé du sort des citoyens *mancipio dati* (p. 172). Les matières du chapitre traitant de la famille et de la *gens*, ont été mieux disposées; l'introduction a été élargie. L'auteur y raconte l'origine de Rome. Il admet que l'État romain fut formé par la réunion de trois villes ou *oppida* primitivement séparées et fondées l'une par les Romains sur le Palatin, l'autre par les Tities ou Sabins sur le Quirinal, la troisième par les Luceres ou Étrusques sur le Caelius. Cette opinion n'est pas neuve, mais nulle part nous ne l'avons vue émise avec autant de netteté et avec des caractères plus grands de véracité. Enfin l'ordre des chapitres a reçu d'heureuses modifications : voici celui que l'auteur a adopté : Livre I. Chap. 1. De la famille et de la *gens*. 2. Des curies. 3. Des tribus consanguines. — Livre II. Chap. 1. Des patriciens. 2. Des plébéiens.

3. Des *nobiles*. 4. Des *equites* et de l'ordre équestre. — Livre III. Chap. 1. Des pérégrins. 2. Des Latins et du *jus Latii*. 3. Du *jus italicum*. — Livre IV. Chap. 1. Des citoyens et du droit de cité. 2. De la *capitis deminutio*. — Livre V. Chap. 1. Des clients. 2. Des esclaves. 3. Des affranchis.

Ainsi revu et amélioré, le traité de M. Tr. est l'ouvrage qui représente le mieux l'état actuel de nos connaissances sur les antiquités romaines; écrit avec clarté et chaleur et composé en dehors de tout système préconçu, il convient mieux que les ouvrages allemands analogues pour introduire les jeunes gens dans cette partie importante des sciences philologiques. Afin d'en rendre l'étude encore plus profitable, l'auteur ferait bien d'indiquer en note, plus souvent qu'il ne l'a fait, les passages des auteurs anciens sur lesquels il appuie ses opinions. Nous nous permettrons en outre de lui faire les observations suivantes; elles prouveront l'intérêt avec lequel nous avons lu son livre et l'importance que nous y attachons. Le lecteur remarquera qu'elles ne portent que sur de menus détails, car pour le fond même nous ne pouvons qu'approuver les opinions de l'auteur.

M. Tr. place, sur le Palatin, l'*oppidum* des Ramnes, sur un autre mont leur *arx* ou capitole (p. 6, cf. p. 10. trois tribus etc. toutes trois avaient leur capitole); cependant il dit, p. 15 : « Peu à peu surgirent de nouvelles cabanes au pied des capitoles qui couronnaient le faîte du Palatin, du Quirinal et du Coelius. » — Il est dit de la tribu des Luceres, p. 3, que *les anciens* la disent étrusque. Tite-Live au moins laisse la question indécise au chap. 13 du livre I (*Lucerum nominis et originis causa incerta est*) et au chap. 33 du même livre il reconnaît comme éléments primitifs de l'État, les Romains, les Sabins et les Albains, qu'il place sur le Caelius (*cum circa Palatium, sedem veterum Romanorum, Sabini Capitolium atque arcem, Coelium montem Albani implessent*).

A la p. 28 nous trouvons la définition suivante de la *gens* : « La *gens* est un ensemble de familles unies par le lien de l'agnation, c'est-à-dire parentes en vertu de la descendance par la ligne masculine, mais ayant perdu, à cause de l'éloignement des temps, le souvenir de leur commune extraction. » Est-il nécessaire que les membres d'une *gens* aient perdu le souvenir de leur commune extraction? L'auteur lui-même n'en paraît pas convaincu, car il dit, p. 38 : « Les *gentes* étaient des groupes de familles unies dans le principe par les liens du sang. A mesure que se multiplièrent les familles, leurs rapports devenant de moins en moins étroits, le souvenir de leur affinité primitive alla s'affaiblissant de jour en jour et *chez beaucoup* se perdit entièrement. » Il nous semble que la communauté du nom gentilice doit rappeler sans cesse aux membres d'une *gens*, le souvenir de leur commune extraction : *ab Aemilio homine orti Aemilii*. Ils savent fort bien qu'ils descendent d'un ancêtre commun, mais ne peuvent plus reconstituer les différents anneaux de la chaîne qui les y rattache.

« De la famille naît la *gens*, est-il dit p. 56, de la *gens* la curie, de la curie la tribu. La tribu est le germe d'où sort le peuple. » De même plus haut, p. 27 l'auteur dit : « L'agrégation de plusieurs tribus produit l'État, la cité, *civitas*. » A notre avis, le mot *tribus* exprimant la division d'un tout, la tribu est postérieure, non antérieure à l'État. Les Ramnes, les Tities et les Luceres existaient séparément avant la fondation de l'État romain; mais alors ils formaient trois *États* indépendants et non trois *tribus;* ils ne devinrent tels qu'après leur réunion en un seul État.

On lit, p. 58 « le collége des vestales, des saliens, des luperques et des augures. » Les luperques ne formaient pas un collége mais une sodalité (v. Marquardt, t. IV, p. 400).

La manière dont M. Tr. réfute les opinions de Denys d'Halicarnasse, de Cicéron et de Tite-Live sur l'origine des patriciens ne nous semble pas fort heureuse. Selon Denys, Romulus trouvant dans son État des riches et des nobles, des gens de basse extraction et des pauvres, accorde aux premiers tous les droits politiques et les nomme *patricii*, il refuse aux seconds toute part au gouvernement et les nomme *plebeii*. « Supposé qu'il ne fût pas un être imaginaire, dit M. Tr., Romulus aurait accompli là une merveille. Il aurait, de sa propre autorité, établi des distinctions sociales, qui se remarquent partout au berceau des peuples, mais qui nulle part ne sauraient avoir été l'œuvre d'un homme, si puissant fût-il. Ces distinctions ne s'imposent pas. Elles naissent d'elles-mêmes et s'autorisent par la durée, etc. » Et plus loin p. 72, nous lisons à propos des plébéiens : « Romulus, suivant Denys d'Halicarnasse, les aurait un jour créés par un acte de sa toute-puissance. » Mais Denys ne dit aucunement que Romulus a créé ces distinctions sociales, il les a *rencontrées* dans son État, comme elles existent partout, puis il les a consacrées en y attachant des droits, des devoirs et des noms particuliers. Cicéron et Tite-Live croyaient que les patriciens étaient les descendants des premiers *patres* ou sénateurs établis par Romulus. Voici comment l'auteur réfute cette opinion : « Les rois étaient entourés d'un conseil de vieillards ou sénat. Mais, encore qu'ils fussent tous citoyens, tous les patriciens n'y entraient pas. Que si les seuls descendants des *patres* primitifs s'étaient appelés *patricii*, que serait-il advenu de ceux qui, au nombre de leurs ancêtres, ne comptaient aucun sénateur? Ils n'auraient été ni patriciens ni plébéiens ; ils auraient appartenu à une classe innommée et dont il ne reste pas mémoire. » D'après Cicéron et Tite-Live ceux qui ne comptaient pas de sénateur au nombre de leurs ancêtres, n'étaient pas patriciens; comment donc leur demander ce qui serait advenu de patriciens n'ayant pas la qualité de patriciens?

L'auteur admet que la plèbe prit part au culte des curies, lorsque celles-ci eurent perdu toute action politique, et pense avec Ambrosch (v. Marquardt IV p. 398), que depuis cette admission les curies furent identifiées avec les tribus et portées au nombre de trente-cinq. Cette opinion est fondée sur un passage de St Augustin (ad Psalm. CXXI) et sur deux passages de Paul Diacre (non pas de Festus, comme dit l'auteur vº *Centumviralia judicia* et vº *Curia* pp. 42 et 37 Lind.). Elle a été combattue par M. Mommsen dans ses *Römische Forschungen* I, p. 141 sqq.; il nous est difficile de croire, comme le suppose cet écrivain, que les deux passages de Paul Diacre doivent leur origine à une fausse interprétation du texte de St Augustin, mais d'un autre côté, comment concilier l'affirmation de Paul avec celle d'Ovide disant que la *stulta pars populi* ignorait à quelle curie elle appartenait (Fastes II, 511)? On ne comprend pas cette ignorance au sujet de la tribu, division purement locale, d'après laquelle les citoyens votent dans les comices et paient l'impôt; mais elle est parfaitement intelligible pour la curie, qui n'avait pour eux qu'un intérêt religieux fort secondaire. Il y a donc ici une contradiction difficile à lever, mais dans tous les cas nous croyons plus prudent d'admettre, pour la fin de la république et le siècle d'Auguste, le témoignage d'un auteur contemporain que celui d'écrivains placés à plusieurs siècles de distance.

Dans le chapitre traitant des *nobiles* nous trouvons des détails fort intéressants sur les *imagines* des anciens. L'auteur aurait pu y ajouter que les masques de cire étaient fondus dans des moules en plâtre coulés (*expressae*) sur les visages mêmes des morts (Pline, *H. N.* 35, 12 § 153), et qu'on les adaptait à des bustes de manière à pouvoir les détacher au besoin (v. Marquardt V. 246). Les *clipeatae imagines* dont il est parlé en note, sont plutôt des médaillons que des bustes (Pline, *H. N.* 35, 2, 13, Lipsius exc. ad. Tac. Ann. II, 83).

Au commencement du chapitre suivant, M. Tr. rapporte, selon la tradition, les différents changements établis par Tullus Hostilius et Tarquin l'Ancien aux *celeres* de Romulus, sans entrer dans le détail des controverses que cette question a soulevées. Nous ne pouvons que l'approuver en ce point, mais la tradition ne dit-elle pas que l'admission des Sabins fit porter le nombre des *celeres* à 600 (Plutarque *Romulus* 20), celle des Albains à 900 (Liv. I, 30) et que ce nombre s'éleva sous Tarquin à 1800 (Liv. I, 36)? — Par distraction, l'auteur dit, pp. 102, 104 et 112, que pour avoir accès dans les centuries des *equites* il fallait *payer* le cens exigé. Lisez *avoir :* Dion. Hal. IV, 18 ἐκ τῶν ἐχόντων τὸ μέγιστον τίμημα. Tite-Live V, 7 (pas V. 71) *quibus census equester erat.* — A la fin de la page 102 l. dans la note, *Cicéron* au lieu de *Tite-Live.* La *trabea* portée par les chevaliers pendant la *transvectio*, n'était pas une toge de pourpre (p. 105), mais une toge ornée de bandes de pourpre. La toge de pourpre était réservée à Jupiter et aux triomphateurs. — Dans le texte de la loi *Claudia* cité p. 111 se trouve *cuive senator pater fuisset* non *cuive senatorius pater fuisset* Liv. XXI, 63), puis l. *quaestus* pour *questus.*

L'auteur dérive (p. 99) le mot *Celeres* de « κέλης ou κέληρ coursier. » Pourquoi ce mot viendrait-il du grec? N'est-il pas plus probable qu'il doit son origine à l'adjectif *celer?* Sans doute il y a un rapport entre κέλης et *celeres;* mais l'un ne vient pas pour cela de l'autre. Ce sont des mots dérivés d'un même radical κελ, cel, signifiant *pousser* et ayant formé en grec κέλης (κέλητ-ος la forme κέληρ n'existe pas), κελητίζω, βου-κόλ-ος, en latin *celer, Celeres, celeritas, celox.* — Nous ne voyons pas de nécessité non plus de faire venir *gens* de la racine sanscrite *gan* (p. 34), quand nous avons en latin la racine *gen* (*genui gigno* = gigeno), ni *nomen* du sanscrit *nâman* (p. 39) quand on a le verbe *nosco, novi.*

La loi qui fixa le maximum de l'amende que pouvait prononcer un magistrat romain, est attribuée par Denys (X, 50) et Aulu-Gelle (XI, 1) aux consuls Sp. Tarpeius et A. Aternius, de 454 a. C., par Festus (p. 237 Lind. s. v. *peculatus*) aux consuls T. Menenius et P. Sestius de 452 a. C. Comme M. Tr. ne se décide pas entre ces deux opinions, il aurait fallu dire (p. 151) « le taux déterminé par la loi Aternia Tarpeia *ou* par la loi Menenia Sextia » au lieu de *et* par la loi. Deux lois portées à deux ans d'intervalle ne peuvent avoir les mêmes dispositions. Dans tous les cas la loi *Julia Papiria* est postérieure de 24 ans à la loi *Aternia Tarpeia;* elle date donc de 430 et non de 428 (Liv. IV, 30).

« Les *nexi,* dit l'auteur (p. 169), sont des prisonniers pour dettes, devenus tels aux termes du contrat verbal *nexum,* librement consenti par eux. » Le *nexus* n'est-il pas plutôt celui qui s'est lié par le contrat indiqué, qu'il soit prisonnier ou non (Varron L. L. 7, 105)? — Nous approuvons beaucoup M. Tr. d'avoir nettement distingué les *nexi* des *addicti,* avec lesquels on les a souvent confondus; mais nous n'oserions affirmer qu'il est dans le vrai en déniant au créancier le

droit de mettre l'*addictus* à mort après les trois nondines, et à plus forte raison celui de couper le corps en morceaux s'il y a plusieurs créanciers. Comme nous n'avons plus le texte même de la loi, comment prouver que les mots *capite poenas dabant* désignent seulement la perte de la liberté, la *capitis deminutio maxima,* et qu'Aulu-Gelle s'est trompé en écrivant *aut* au lieu de *et* (XX, 1, 47)? Il n'est pas moins impossible de déterminer que la phrase *in partes secanto* a un sens différent de celui que lui attribuent Aulu-Gelle, Quintilien (*Inst.* III, 6, 84), et Tertulien (*Apol.* 4). Les raisonnements *ex probabili,* ne prouvent rien ici : sans doute il eût été atroce de permettre à un créancier de tuer son débiteur et de laisser couper en morceaux le corps d'un homme incapable de payer ses dettes, mais n'est-ce pas singulier non plus de dire, dans une loi, qu'il est permis de partager les biens d'un individu qui évidemment ne peut en avoir?

En parlant du supplice des esclaves l'auteur dit (p. 235) : « La plupart du temps on les forçait à porter eux-mêmes jusqu'au lieu de l'exécution le gibet sur lequel ils allaient mourir. » Il n'eût pas été mauvais d'entrer ici dans quelques détails. L'esclave ne porte pas la *crux,* poteau planté d'avance au lieu de l'exécution, mais le *patibulum,* poutre dans laquelle on lui introduit le cou et aux extrémités de laquelle on lui attache les mains par des liens ou des clous. Il était hissé avec cette poutre à la *crux,* de manière que l'ensemble constituât une croix, dont le *patibulum* formait la traverse (Fragm. de Plaute dans Nonius 221, 12 *Patibulum ferat per urbem, deinde affigatur cruci.* V. Cobet *Mnemosyne* VIII p. 275, Marquardt V p. 192, Lorenz ad Plauti *Mostell.* v. 56).

HISTOIRE DU PAYS DE LIÉGE, *racontée aux enfants, par* FR. TYCHON, *docteur en philosophie et lettres,* ouvrage couronné par la Société libre d'Émulation de Liége, précédé du rapport présenté au nom du jury par M. *A. Le Roy,* professeur ordinaire à l'Université de la même ville. — Un vol. in-8° de pp. XIII-221. — En vente à Bruxelles (Decq), à Liége et chez les principaux libraires du pays.

Cet ouvrage, comme son titre l'indique, est dû à l'initiative de la *Société libre d'Émulation de Liége.*

Au concours de 1860, elle demanda une *Histoire de Liége racontée aux enfants;* plusieurs travaux lui furent soumis, mais, malgré leur mérite relatif, aucun ne fut jugé digne du prix. On tenta un deuxième essai pour le concours de 1864; grâce à l'intervention généreuse de la ville, le prix offert par le gouvernement fut porté à mille francs, et cette fois le but fut atteint : des six mémoires envoyés, l'un répondit complétement aux désirs de la Société, du gouvernement et de la ville, et les membres du jury, MM. Le Roy, Borgnet et Polain, hommes compétents s'il en fut jamais, décernèrent le prix à l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui.

Pour faire connaître cette histoire, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de transcrire quelques passages des rapports présentés au nom du jury par M. Le Roy, professeur ordinaire à l'Université de Liége. On y verra quel était le but que la Société se proposait et jusqu'à quel point ce but a été atteint.

Nous regrettons seulement de ne pouvoir citer en entier ces rapports si remarquables sous quelque point de vue qu'on les considère.

Rendant compte du concours de 1860 M. Le Roy commence en ces termes :

« Si jamais la Société d'Émulation a proposé à nos écrivains la conquête d'une palme honorable, c'est assurément dans les circonstances qui ont donné lieu à la rédaction du présent rapport. L'*Histoire de Liége racontée aux enfants!* un petit livre destiné à la jeunesse des deux sexes, qui viendrait y puiser, sur les bancs de l'école ou dans les loisirs de la veillée, aux heures où l'on écoute si volontiers de longs récits, à l'âge des émotions profondes et durables, des leçons de morale et de patriotisme! L'*Histoire de Liége racontée aux enfants!* c'est-à-dire, à la portée de tous et aussi au grand profit de milliers de pères de famille qu'il faut attacher au foyer domestique, dans les classes laborieuses; un petit livre bien simple, bien clair, loyalement conçu, artistement disposé, parlant presque le langage de la légende et de la tradition, et pourtant mâle dans sa pensée, nourri du lait savoureux de la liberté notre mère, ami de la justice et de l'ordre, insinuant et fort tout ensemble; un bréviaire laïque de la famille liégeoise, une lumière toujours allumée pour éclairer la conscience des citoyens! Quel plus noble idéal pour un penseur, pour un patriote, pour un véritable ami des hommes! Car ce n'est pas avec des théories pures qu'on fait du bien et qu'on élève les âmes : les paraboles et les historiettes ont opéré plus de conversions que toutes les sentences des moralistes. Et que sera-ce si les faits mêmes qu'on raconte ont la double puissance de la poésie et de la réalité? Parvenu à un certain degré de civilisation, un peuple a besoin, sous une forme appropriée à son caractère et à ses instincts, des graves leçons de l'histoire... La Société d'Émulation, d'accord avec le gouvernement, a voulu réaliser ces pensées; malheureusement elle n'a pas été tout-à-fait comprise... »

Arrivant ensuite aux conditions à observer par les nouveaux concurrents, il émet de judicieuses considérations sur le sujet en lui-même, sur la circonstance que les concurrents ont à écrire pour la jeunesse, sur l'esprit dans lequel l'ouvrage doit être conçu, enfin sur les qualités de composition et de style requises dans un livre pareil. Cette partie de son travail conclut par ces mots : « C'est un bijou, Messieurs, que je voudrais voir sortir des mains d'un véritable artiste : on n'a que faire des oripeaux. »

Enfin, ayant passé en revue les différents mémoires soumis à la Société et justifié les conclusions négatives du jury, il termine en disant : « Que les auteurs ne trouvent par le jury trop sévère : qu'ils songent que nous assumons devant le public, bien plus encore que devant la Société d'Émulation et le gouvernement, une grave responsabilité, quand une histoire nationale sera distribuée à la jeunesse des écoles sous la garantie de nos suffrages. Autant notre mission est honorable, autant elle est périlleuse. C'est pour nous une obligation sacrée de pousser ici la prudence jusqu'aux limites extrêmes, en raison du bien ou du mal qui peut résulter de l'influence morale et sociale d'un pareil livre. Espérons que notre voix sera entendue, et que la Société vous permettra, vaillants champions, de vous remettre à l'œuvre. Nous ne saurions proposer pour vous que des encouragements certes, bien mérités; mais il ne s'agit pas d'encouragements quand on est engagé dans une entreprise où c'est moins le progrès des lettres que l'éducation des générations futures qui est en jeu. Il faut vaincre ou disparaître de l'arène. Vous avez rompu une première lance, voilà tout, signons la trève; renouvelez, fourbissez vos armes, et demain mieux préparés, instruits par l'insuccès même de votre premier effort, vous recommencerez le combat à outrance; noble et glorieux combat, puisque c'est la patrie qui tressera la couronne. »

Ce chaleureux appel fut entendu : de nouveaux concurrents se présentèrent et, comme nous l'avons dit, la palme fut adjugée.

Voici comment le jury, par l'organe de M. Le Roy, apprécie le résultat.

« L'art et la persévérance, dit un vieil adage allemand, conduisent au succès. Les résultats du concours sur l'*Histoire du pays de Liége*, institué par vos soins en 1860, n'avaient été qu'à demi satisfaisants... Le jury constata des efforts louables, mais regretta en même temps qu'aucun des champions ne se fût fait une idée bien précise de ce qu'on lui demandait... L'*Histoire du pays de Liége* figura donc une seconde fois en tête de votre programme, et les autorités publiques s'empressèrent elles-mêmes, sur votre proposition, de rehausser l'éclat du prix destiné au vainqueur. Nous sommes heureux de vous apprendre que vos prévisions se sont réalisées. L'un des six ouvrages qui nous ont été soumis nous a paru mériter pleinement cette haute distinction... Le nouveau concours considéré dans son ensemble, est non-seulement de beaucoup supérieur au premier, mais il restera dans nos souvenirs comme le plus remarquable de ceux dont vos jurys litéraires ont eu à s'occuper jusqu'à présent. Une juste sévérité, une prudente réserve nous étaient imposées, et nous pensons en avoir fait preuve autant que vous pouviez le souhaiter. Il ne s'agissait pas ici, comme dans des circonstances ordinaires, d'encourager des talents naissants : le prix ne pouvait être décerné qu'à un travail d'une valeur véritable, et nous n'avions pas à perdre de vue un seul instant que les écrivains qui entreprennent la tâche difficile de rédiger un ouvrage classique sont mis en demeure de satisfaire à des exigences d'une nature toute particulière. »

Passant ensuite à l'appréciation du mémoire couronné, M. Le Roy y signale d'abord quelques erreurs secondaires, certains hors-d'œuvre, des lacunes, des taches légères (1) devant lesquelles le jury a pu justement se dire avec Horace :

> ..... *Ubi plura nitent..... non ego paucis*
> *Offendar maculis, quas aut incuria fudit,*
> *Aut humana parum cavit natura !*

Puis il continue en ces termes :

« Comme l'auteur a tout prévu, et comme tout est à sa place ! Comme les écrits des meilleurs historiens ont été mis à profit, et avec quel talent d'assimilation ! Comme le choix des détails est heureux, le récit intéressant et sérieusement instructif ! Que de renseignements curieux sur les origines, sur les coutumes, sur tout ce qui nous attache à la patrie par nos souvenirs d'enfance ! Quel coloris harmonieux et nuancé, sans tons criards, sans que l'écrivain ait même l'air de peindre ! Il est grave et précis, suffisamment animé, mais sans exaltation; l'abondance est dans le fond, non dans la forme; cette abondance n'embarrasse jamais le lecteur, tant le plan est méthodique et clair. Le ton de l'ouvrage n'a rien de puéril, et pourtant ceux à qui l'auteur s'adresse y reconnaîtront le langage qui leur convient. Des six ouvrages concurrents, celui-ci est le seul qui embrasse, conjointement avec l'histoire politique et les portraits des héros liégeois, les anna-

(1) Depuis la publication du rapport, l'auteur de l'*Histoire du pays de Liége* a revu son travail avec soin, de sorte qu'aujourd'hui les imperfections signalées ont disparu. — L'impression est soignée ; l'exemplaire que nous avons sous les yeux, forme un bel in-8° sur beau papier à larges marges.

les de la civilisation proprement dite, même celles des arts et des lettres. C'est avec un vrai plaisir que nous l'avons lu et relu, et nous sommes certains que notre avis sera celui du juge qui décide en dernier ressort, nous voulons dire du public.

« L'auteur s'est fait un devoir de se renfermer dans les bornes d'une sage modération : il aime la liberté, mais il sait qu'il n'y a pas de liberté sans ordre. Il a des convictions fortes, mais il sait que l'histoire doit être impartiale, et il sait surtout comment elle doit l'être.

« Nous n'avons pas besoin d'insister davantage. La lutte, vous le voyez, a été digne du prix et il n'est pas un champion qui n'ait bravement combattu. En acclamant le vainqueur, nous savons rendre justice à tous, et nous sommes d'autant plus heureux du résultat, qu'il a été plus chaudement disputé. Il y a pourtant une grande distance, il ne faut pas se le dissimuler, entre le mémoire couronné et ses rivaux; ajoutons franchement que nous osions à peine compter sur une œuvre de ce mérite. La place est emportée; la Société se félicitera, comme nous-mêmes, de ne l'avoir pas, en 1862, déclarée imprenable, sous le coup de l'insuccès d'un premier assaut. »

Nous ne voyons pas trop ce que nous pourrions ajouter à l'appréciation d'un rapporteur aussi autorisé que M. Alph. Le Roy. A coup sûr, après en avoir pris connaissance, le lecteur n'en demandera pas davantage.

ÉLÉMENTS DE GÉOMÉTRIE, *entièrement conformes aux derniers programmes d'enseignement des classes de troisième, de seconde, de rhétorique et de philosophie, suivis d'un* COMPLÉMENT *à l'usage des élèves de mathématiques élémentaires et de mathématiques spéciales, et de notions sur le* LEVER DES PLANS ET L'ARPENTAGE, *par MM.* EUGÈNE BOUCHÉ, *professeur au Lycée Charlemagne, répétiteur à l'École polytechnique et* CH. DE COMBEROUSSE, *professeur à l'École centrale et au Collége Chaptal.* 1 vol. in-8° de 442 pp., avec figures dans le texte. Paris 1867, Gauthier-Villars. Prix 5 fr.

Le titre de ces nouveaux éléments de géométrie, indique suffisamment dans quel esprit ce livre est conçu, et montre qu'il renferme toutes les parties de la géométrie enseignées dans les établissements d'instruction publique.

Des exercices sont indiqués à la fin de chaque paragraphe; des questions plus difficiles à la fin de chaque livre.

On trouve à la fin de l'ouvrage une note sur le lever des plans et l'arpentage, sur la mesure d'une aire plane limitée par une ligne courbe et sur celle d'un volume limité par une surface courbe. Cette note forme un petit traité du lever des plans et renferme tout ce qui est nécessaire pour que l'élève puisse passer aux applications.

Nous avons assez clairement fait connaître la manière de voir des auteurs (v. livr. du mois de décembre 1865) pour qu'il soit inutile d'y revenir; constatant toutefois que ces *Éléments* ne sont pas un simple extrait du *Traité complet* qui a paru il y a un an, comme on pourrait être tenté de le croire; la nécessité de modifier la disposition générale de l'ouvrage a entraîné de nombreux changements dans sa rédaction. L'amélioration la plus importante que nous ayons à signaler est relative au cinquième livre. Les idées émises à ce sujet dans le *Traité*,

sont développées ici sans aucune restriction. Ces deux ouvrages, sur la même science, ne feront pas double emploi ; ils se prêteront, croyons-nous, un mutuel secours.

Recueil de Formules et de Tables Numériques, *par* J. Houel, *ancien élève de l'École normale, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux.* 1 vol. grand in-8° de LXXI-64 pages; Paris 1866, chez Gauthier-Villars, prix 4 fr. 50.

Le but de l'auteur en rédigeant ce recueil a été, comme il le dit lui-même dans son avertissement, d'une part, de rassembler des Tables abrégées à l'usage des personnes qui s'occupent d'applications numériques n'exigeant pas beaucoup d'approximation, ce qui est le cas d'une grande partie des calculs d'astronomie ou de physique ; et, d'autre part, de venir en aide à ceux qui étudient les parties élevées des mathématiques, et auxquels la mise en nombre des formules peut faciliter l'intelligence des théories, en jouant un rôle analogue à celui des expériences dans l'enseignement des sciences physiques.

Cet ouvrage se compose de deux sections principales ; d'un recueil de formules relatives aux applications pratiques des fonctions elliptiques, et d'une série de tables mathématiques qui permettent de mettre ces formules en nombre; et d'une série de tables qui peuvent se diviser en trois parties comprenant : la première, les logarithmes vulgaires et naturels; la seconde, les fonctions circulaires et hyperboliques ; la troisième les tables de diverses transcendantes et les tables de puissances.

La disposition de ces tables est des plus heureuses et l'exécution typographique en est charmante.

Recherches algébriques *relatives à la résolution* des équations numériques, *par* M. Rouget, *professeur de mathématiques.* 1 vol. in-8° de 24 p. Paris, Gauthier-Villars, 1866.

$V=0$, étant une équation numérique, admettons que dans la suite des polynomes $V, \frac{dV}{dx}, \frac{d^2V}{dx^2} \dots \frac{dV^n}{dx_n}$, on ait substitué à x les deux nombres a et c, tels que $a > c$ si la suite de ces polynomes offre deux variations de moins quand $x = a$ que pour $x = c$, l'on sait par le théorème de Fourrier que le nombre des racines, comprises entre a et c, peut être égal à zéro ou égal à deux : Mais dans quel cas est-il égal à zéro ? Dans quel cas est-il égal à deux ? Telle est la question que résout M. Rouget, par un procédé d'une théorie aussi nette et d'une pratique plus rapide que ceux qui sont aujourd'hui connus.

La seconde partie de la brochure comprend la suite du théorème de Sturm. M. Rouget étend la méthode employée par Sturm pour le cas des racines simples, au cas des racines multiples. Cette extension n'a, croyons-nous, été faite nulle part; l'auteur, pour établir sa théorie n'a besoin que de quelques pages.

ACTES OFFICIELS.

Est acceptée la démission offerte par M. *Coppin*, premier régent à l'école moyenne de Diest, admis à faire valoir ses droits à la pension et celle de M. *Arents*, maître de gymnastique à l'école moyenne de Turnhout.

— Sont nommés :

A l'athénée de Gand : professeur de la classe préparatoire dans la section professionnelle, M. *Lescrinier*, chargé des mêmes fonctions à titre provisoire et dispensé par arrêté royal du diplôme de professeur agrégé ;

A l'athénée de Liége : second professeur de mathématiques dédoublant dans la section professionnelle, M. *Séron*, chargé des mêmes fonctions à titre provisoire et dispensé par arrêté royal de la condition du diplôme ;

A l'école moyenne de Limbourg : maître de gymnastique à titre provisoire, en remplacement de M. Harroy, M. *Sterck*, second régent;

A l'école moyenne de Wavre : maître de dessin unique, à titre provisoire, M. *Barras*, maître de dessin en partage ; — maître de gymnastique en partage, à titre provisoire, en remplacement de M. Barras, M. *Clavel*.

— M. l'abbé *Demarest* est chargé de donner l'enseignement religieux à l'athénée d'Arlon, en remplacement de M. Hummer, démissionnaire.

— Un arrêté royal approuve la convention conclue, le 14 août 1866, entre M. l'évêque de Gand et l'administration communale d'Eecloo pour le patronage, pendant un nouveau terme de six ans, à partir du 1r octobre 1866, du collége épiscopal existant dans cette localité.

— M. *Angenot*, chef de division au gouvernement provincial à Liége, est délégué pour faire l'intérim des fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire dans la province de Liége, devenues vacantes par le décès de M. Ghinijonet.

— M. *de Closset*, professeur à l'athénée de Bruxelles, est nommé professeur de belles-lettres à l'école militaire.

ÉCOLES NORMALES. — *Pensions.* Un arrêté royal du 7 décembre porte ce qui suit :

Léopold II, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut. Vu la loi du 10 mai 1866 qui apporte des modifications aux lois sur les pensions civiles, en faveur des membres du corps administratif et enseignant des établissements normaux d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que des inspecteurs et inspectrices des mêmes établissements, ou des écoles primaires communales, jouissant, comme fonctionnaires de l'état, d'un traitement sur le trésor public ;

Vu notamment l'art. 3 de ladite loi, conçu comme suit :

« Les diplômes ci-après indiqués seront comptés dans la liquidation de la pension, savoir :

« Pour quatre soixantièmes, le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, le diplôme de docteur en philosophie et lettres, le diplôme de docteur en sciences physiques et mathématiques et le diplôme de docteur en sciences naturelles ;

« Pour deux soixantièmes, le diplôme de capacité pour l'enseignement des langues vivantes, le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur, le diplôme d'instituteur ou d'institutrice et le diplôme de capacité pour l'enseignement de l'horticulture et de l'arboriculture ;

« Chaque titulaire ne pourra se prévaloir que d'un seul diplôme; »

Considérant qu'il est équitable d'autoriser les fonctionnaires auxquels ladite loi est applicable, à faire admettre les services mentionnés à l'art. 3 ci-dessus, pour la pension éventuelle de leurs femmes et de leurs enfants;

Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés du département de l'intérieur;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les membres du corps administratif et enseignant des établissements normaux d'instituteurs et d'institutrices, ainsi que les inspecteurs et inspectrices des mêmes établissements ou des écoles primaires communales, jouissant, comme fonctionnaires de l'État, d'un traitement sur le trésor public, qui ont des services admissibles pour leur pension, en vertu de l'art. 3 de la loi du 10 mai 1866, pourront les faire compter pour la pension éventuelle de leurs femmes et de leurs enfants, en souscrivant, dans les six mois à partir de la date du présent arrêté, l'engagement de payer au profit de la caisse des veuves et orphelins des fonctionnaires et employés du ministère de l'intérieur, pour chaque soixantième admis, une retenue de 1 1/2 ou de 1 p. c., selon que les traitements, suppléments de traitement, casuel ou émoluments dont ils jouissent à la date précitée, sont de 3000 francs et au-dessus, ou de moins de 3000 francs.

Pour les participants qui obtiendront à l'avenir un diplôme, l'engagement devra être produit au département de l'intérieur, dans les six mois, à partir de la date du diplôme.

Pour les titulaires diplômés qui viendront ultérieurement participer à la caisse, l'engagement devra être adressé dans les six mois, à partir de la date de leur nomination.

Art. 2. Les intéressés pourront verser intégralement la retenue en une fois, dans le délai de trois mois, à partir de la date à laquelle aura été notifiée l'admission des services, ou en deux années et par trimestre.

Les demandes d'admission indiqueront le mode de libération.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

— Un arrêté royal du 7 décembre ouvre un concours de poèmes destinés à être mis en musique, voir pour le dispositif *Revue* 1865, p. 36.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* du 8 décembre donne le tableau comparatif de la population des athénées royaux et des écoles moyennes de l'État au 10 novembre 1863, 1864, 1865 et 1866. Voici les chiffres des deux dernières années.

Athénées royaux. Anvers 330 326, Bruxelles 660 601, Bruges 146 150, Gand 290 271, Mons 272 244, Tournai 194 208, Liége 655 682, Hasselt 271 244, Arlon 262 231, Namur 235 226. Totaux 3,315 1,183.

Écoles moyennes de l'État. Anvers 510 562, Boom 195 186, Lierre 205 182, Malines 221 230, Turnhout 233 222, Aerschot 163 164, Diest 138 133, Hal 148 152, Jodoigne 180 194, Louvain 237 226, Wavre 164 178, Bruges 187 205, Furnes

90 91, Nieuport 99 112, Ypres 115 130, Alost 175 205, Gand 286 ? Renaix 115 105, Ath 106 109, Beaumont 100 105, Braine-le-Comte 130 135, Gosselies 222 202, Houdeng-Aimeries 194 171, Mons 131 120, Pâturages 150 177, Péruwelz 146 152, Rœulx 95 89, Saint-Ghislain 109 110, Soignies 190 201, Thuin 137 125, Huy 207 170, Limbourg 258 200, Spa 223 220, Stavelot 51 67, Visé 228 252, Waremme 118 139, Maeseyck 138 144, Saint-Trond 117 147, Tongres 201 209 Marche 130 136, Neufchâteau 89 97, Saint-Hubert 54 37, Virton 131 128, Andenne 144 125, Couvin 112 97, Dinant 170 153, Fosse 133 126, Namur 121 104, Philippeville 120 101, Rochefort 104 118. Totaux 8,020 7,992.

Le *Moniteur* fait suivre ces tableaux comparatifs de la note suivante :

« La différence en moins, qu'on remarque dans la population de certains athénées royaux et de certaines écoles moyennes de l'État, pour 1866, doit être attribuée à l'organisation de plusieurs établissements nouveaux, à l'épidémie qui a sévi plus particulièrement dans quelques localités, et à la réouverture tardive des cours qui en a été la conséquence. » — La différence en moins signalée dans les athénées porte sur la classe préparatoire pour 33 et sur la section professionnelle pour 123. La section des humanités est augmentée de 24, ce qui réduit la différence totale à 132.

Nécrologie. — En Belgique : M. *Caboulet*, ancien directeur du pensionnat de l'athénée de Namur; — M. *Dumoulin*, directeur de l'école moyenne de Péruwelz; — le docteur *Van Esschen*, médecin de bataillon au 1er régiment d'artillerie, rédacteur des *Archives médicales belges*, à Saint-Josse-ten-Noode; — le célèbre violoncelliste *Servais*, à Hal ; — le général *Frédérix*, un des plus savants officiers de l'armée belge, à Liége ; — M. *Lemaire*, directeur de l'école moyenne de Namur; — M. *Lassine*, professeur d'histoire à l'athénée d'Anvers.

A l'étranger : M. le baron *de Barante*, de l'Académie française, l'auteur de l'Histoire des ducs de Bourgogne, au château de Barante (Puy-de-Dôme); — le célèbre dessinateur *Gavarni*, à Paris.

TABLE DE MATIÈRES.

ARTICLES DIVERS.

Lettres. — Quelques passages de Juvénal, encore inexpliqués ou dont le texte n'est pas encore rétabli, par *X. Prinz,* p. 1, 69.

Sur le discours de Cyrus mourant dans le *Cato Maior* de Cicéron et dans la *Cyropédie* de Xénophon, par *L. Roersch,* p. 9.

La critique. Traité inédit de *Ch.-B. Hase,* p. 12, 169, 313.

De la syntaxe de l'article, par *D. Gilles,* p. 15, 82, 186, 357.

Concours pour la composition d'un cours de thèmes latins à l'usage des élèves de troisième. — Rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur, p. 29.

Thèmes d'imitation à l'usage de la sixième et de la cinquième par *D. Gilles,* p. 36.

Note sur deux points d'histoire ancienne, par *L. R.,* p. 79.

Lacune que présente un passage d'Horace, par *X. Prinz,* p. 113.

Remarques sur La Fontaine, par *D. Gilles,* p. 127, 317.

Jury quinquennal d'histoire nationale. Période 1861-1865. Rapport à M. le Ministre de l'intérieur, p. 131.

Otfried Müller et son école, par *R. Lapaille,* p. 172.

Sur une expression de La Fontaine (correspondance), p. 198.

Notes sur le *De senectute,* par *A.-C. Hurdebise,* p. 213.

Li Roumans de Cléomadès par Adenez li Rois, par *Aug. Scheler,* p. 218, 245.

Les Frontières de la Belgique, par Ernest Discailles, p. 267.

Sur le récit de la conspiration de Catilina par Salluste, par *L. Roersch,* p. 333.

…ole du peloton en grec, p. 372.

…ication d'un passage de Démosthène, par *X. Prinz,* p. 394.

…rvation critique sur un passage de Plutarque, par *X. Prinz,* p. 397.

…ervation critique sur un passage de Pline l'Ancien, par *X. Prinz,* p. 398.

…ection des grands écrivains du pays, publiée par l'Académie royale de Bel-…. — Dits et contes de Baudouin de Condé publiés par Aug. Scheler, par …*eys,* p. 399.

…ences. — Analogies relatives à plusieurs courbes, par *J. Ledent,* par 38.

…oblèmes déterminés. Réponse à M. Mister, par *J. Ledent,* p. 43, 151.

Des quantités négatives. Réponse à M. Ledent, par *J. Mister,* p. 93.

Détermination du rayon de courbure en un point (x, y, z) d'une section faite dans la surface $z = f(x, y, z)$, par *Ed. Delville,* p. 194.

Théorème sur le quadrilatère inscrit au cercle, par *J. Neuberg,* p. 231.

Cercles osculateurs à une ellipse. Théorèmes de Joachimstal généralisés, par *J. Neuberg,* 367.

Sur les diamètres conjugués des coniques à centre, par *J. Neuberg,* p. 441.

NOTICES NÉCROLOGIQUES. — Charles-Guillaume Kronenberger, p. 321.
Charles Rabe, p. 370.
Éloge funèbre de Léon de Closset, par M. *Troisfontaines*, p. 417.
Concours des athénées et colléges. Sujets donnés, p. 285.
Concours des écoles moyennes. Sujets donnés, p. 292
Résultat des concours généraux, p. 324.
Examen de gradué en lettres etc. Composition des jurys, p. 306. — Résultat des examens et matières des examens écrits, p. 332.

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS.

Dictionnaire du bon langage, par *J. L. Carpentier*, p. 49.
Cours de thèmes sur la Milonienne, par *C. G. Firnhaber*, p. 52 et 101.
Mœurs romaines, du règne d'Auguste à la fin des Antonins, par *L. Friedlaender*, p. 52.
Dictionnaire de biographie, mythologie, géographie anciennes, par *Smith*, traduit par *N. Theil*, p. 56.
Dangers d'nne méthode uniforme dans l'enseignement des langues, par *J. Lapaume*, p. 58.
Bulletin de la section littéraire de la société des mélophiles de Hasselt, p. 60.
Cours de mécanique et machines, par *Edm. Bour*, p. 61.
L'art de voiler les embarcations, par *Consolin*, p. 65.
Introduction à la géométrie supérieure, par *Housel*, p. 102.
Éléments de la théorie mathématique de la capillarité, par *J. Delsaulx*, p. 104.
Manuel de synonymie latine de *Louis Doederlein*, édition française, publiée par *Leclaire*, p. 104.
Lettres de Frédéric Ozanam, p. 105.
La chanson de Roland, traduite par *Ad. d'Avril*, p. 106.
La cité antique. Étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome, par *Fustel de Coulanges*, p. 115.
Exercices gradués de style ou de rédaction, par *Th. Braun*, p. 153.
Revue critique d'histoire et de littérature, publiée à Paris, p. 157.
Mémoire sur divers usages de la vie commune chez les anciens, par *J. Lapaume*, p. 158.
Cercle Ozanam à Liége. Rapport sur les travaux de l'année 1864-1865, p 158.
Exercices d'algèbre par *F. Retsin*, p. 159.
Traité élémentaire de mécanique céleste, par *H. Resal*, p. 161.
Études critiques sur la littérature et l'art, par *Alex. Couvez*, p. 199.
Leçons de physique, par *Paul Poiré*, p. 202.
Éléments de géométrie, par *A. Amiot*, p. 205.
Recueil de problèmes, par *A. Lonchamps*, p. 208.
Résumé d'un cours de biographies des grands hommes du moyen-âge et de l'histoire moderne, par *P.-J. Wouters*, p. 234.
L'instruction du peuple, par *A. Adnet*, p. 235.
Cours d'algèbre supérieure, par *J.-A. Serret*, p. 236.
Éléments d'optique géométrique, par *P.-J. Delsaulx*, p. 238.
Essai sur le style synthétique des historiens latins et grecs, par *Damoiseaux*, p. 294.

Odyssée d'Homère, texte et notes, par *Fr. Dübner,* p. 297.
Fables de Phèdre, texte et notes, par *E. Jopken,* p 298.
Traité des propriétés des figures, par *J.-V. Poncelet,* p. 301.
Les déclinaisons allemandes à l'usage des étrangers, par *Th. Arnoldy,* p. 337.
Grondbeginselen der nederlandsche spraakkunst, door *A.-J. Germain,* p. 337.
Gesammelte Abhandlungen, von *Paul de Lagarde,* p. 338.
Devoirs de style et de compositions françaises, par *F.-A. Mouzon,* p. 375.
Traité d'astronomie pour les gens du monde, par *F.-A. Petit,* p. 376.
Discussion de la manière dont est présenté ordinairement le premier principe du calcul différentiel, par *L. de Fabry,* p. 377.
Les écrivains militaires de la France, par *Théod. Karcher,* p. 430.
Grammaire grecque élémentaire par *Guérard* et *Passerat,* et premiers éléments de grammaire grecque, par les mêmes, p. 443.
Traité d'antiquités romaines, par *A. Troisfontaines,* p. 444.
Histoire du pays de Liége racontée aux enfants, par *Fr. Tychon,* p. 449.
Éléments de géométrie avec complément et notions sur le lever des plans et l'arpentage, par *Eug. Bouché* et *Ch de Comberousse,* p. 452.
Recueil de formules et de tables numériques, par *J. Houël,* p. 453.
Recherches algébriques relatives à la résolution des équations numériques, par *M. Rouget,* p. 453.

ACTES OFFICIELS.

Nominations, etc., pp. 65, 107, 162, 239, 306, 344, 379, 454.
Cours de thèmes latins à l'usage de la troisième, prorogation du concours, p. 65.
Exposé général de la situation du royaume, présenté par le ministre de l'intérieur, p. 107.
Rapport sur le concours de l'enseignement moyen et le concours universitaire en 1865, p. 108.
Loi sur les pensions du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instituteurs et d'institutrices, p. 162.
Arrêté royal sur le même objet, p. 454.
Instruction primaire. — Rapport au roi et arrêté concernant l'enseignement des adultes, p. 344.
Circulaire ministérielle à MM. les gouverneurs des provinces concernant les écoles d'adultes, p. 381.

NOUVELLES DIVERSES.

Correspondance de Mme de Maintenon, p. 66.
Académie de Belgique. Concours de la classe des sciences, questions, p. 67. — Concours de la classe des lettres, questions, p. 166, 241. — Concours de la classe des beaux-arts, questions, p. 309, 391. — Lectures, p. 310.
Une île nouvelle dans l'Archipel, p. 67.
Les Mille et une leçons de littérature française et de morale, par *Charles-André,* p. 110.
Concours ouvert pour le prix Volta (50,000 fr.), p. 112.
Concours de l'Académie d'archéologie de Belgique, questions pour 1868, p. 112.

Propositions de M. Sanson sur la caractéristique de l'espèce et de la race, p. 163.

Découvertes près d'Alger dans le Tombeau de la chrétienne, p. 167.

Quelques détails sur M. Delimal, p. 168.

La Biographie nationale et une ascension de l'Etna, deux brochures de M. Alp. Le Roy, p. 211.

Nouvelle édition des Commentaires de César, par M. *Dübner*, p. 212.

Ouvrages couronnés par l'Academie française, p. 241.

Découverte de tombeaux francs ou mérovingiens en Normandie, p. 242.

La note à payer pour l'*introïtus triomphalis* de Ferdinand d'Autriche, p 309.

Publication de la Pharmacopée française, p. 352.

Deux lettres de Charles-Quint à Rabelais, p 391.

Population des athénées royaux et des écoles moyennes au 10 novembre 1866, p. 455.

Nécrologie, p. 68, 112, 168, 212, 312, 352, 392, 456.

